



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

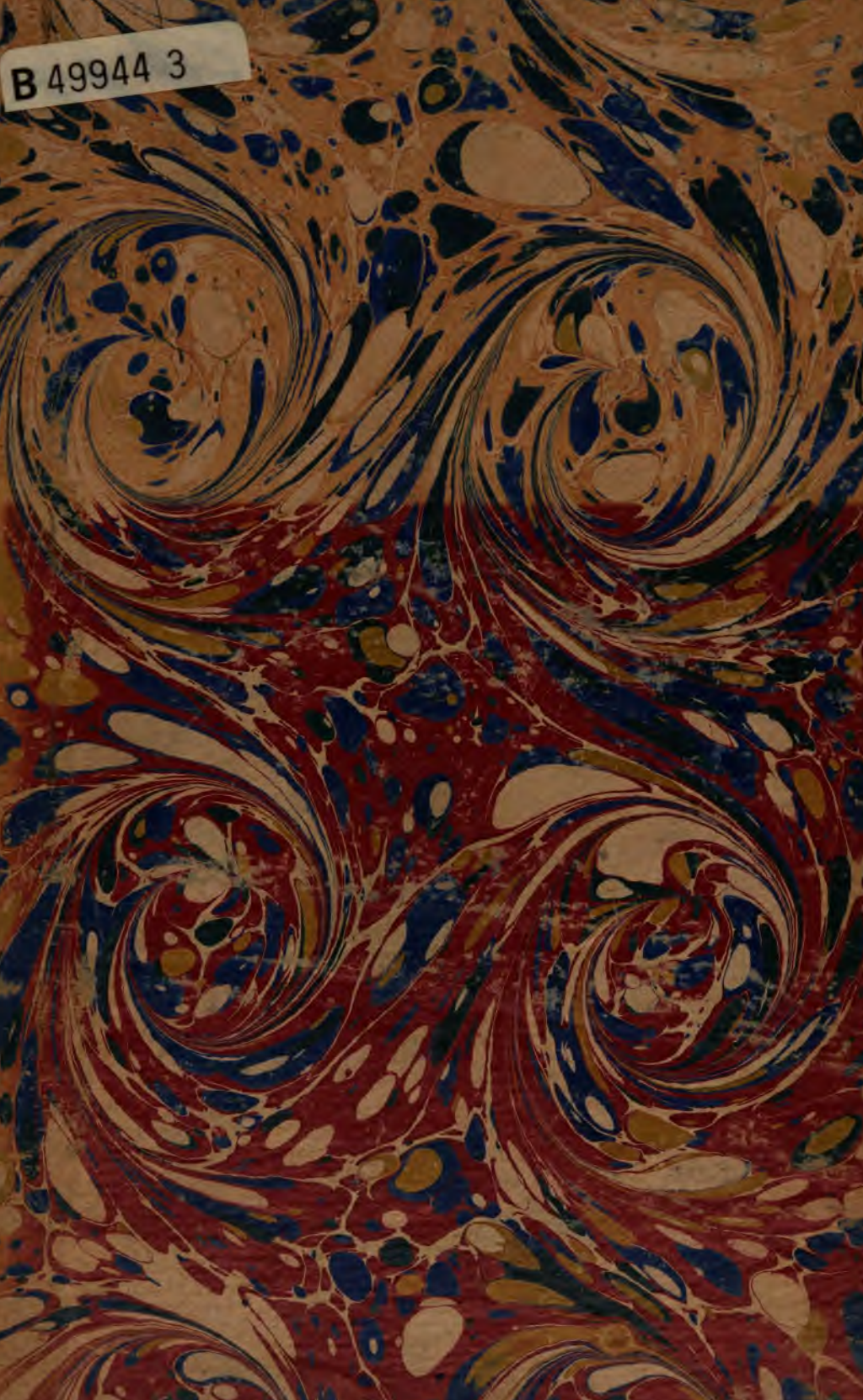
Nous vous demandons également de:

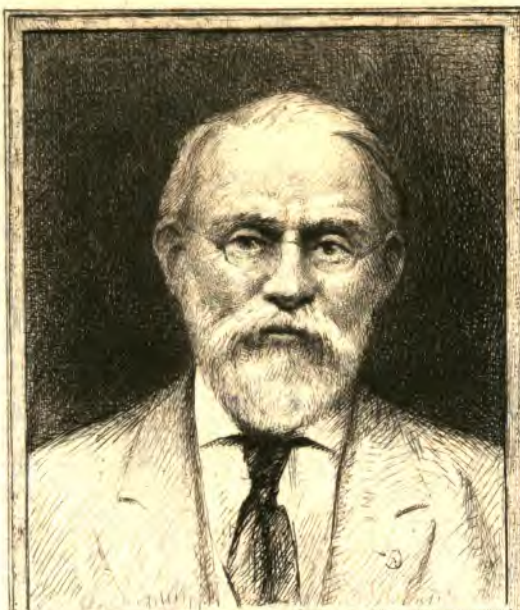
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

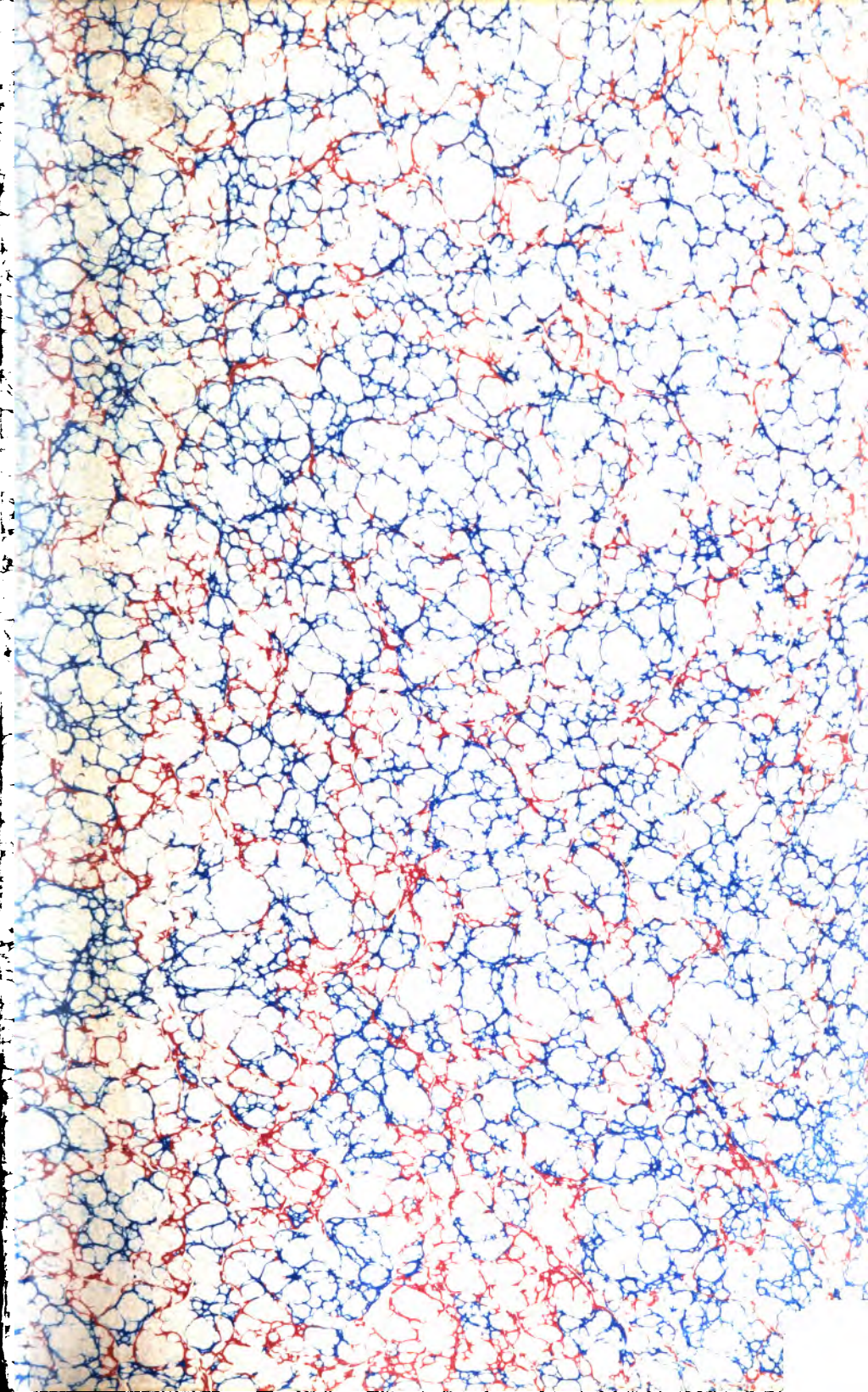
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49944 3





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



189
189
189





DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE



REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

QUATORZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VIII

(TOME XXVIII DE LA COLLECTION)

1^{re} Livraison. — Juillet 1870



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1870

NANTES, IMPR. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

A TRAVERS LE SALON

I

Il sera dit que toute la création aura passé, cette année, par ce local à tout faire qui s'appelle le Palais de l'Industrie. Il a vu se tenir dans son enceinte les assises gastronomiques de l'ancien concours de Poissy; il a vu défiler, successivement ou simultanément, races ovine, bovine, chevaline, canine, galline, porcine, sans parler de cette autre race animale qui s'appelle la race humaine, et qui, à l'instar de l'ogre sentant la chair fraîche, est venue en foule repaître ses yeux, en attendant le tour de l'estomac, du spectacle de ces futures victimes de sa sanguinaire glotonnerie. Je ne dis rien des graines, céréales, plantes fourragères, de toute sorte, qui complétaient la collection. Je doute que l'arche de Noé fût aussi abondamment pourvue. Il est un point tout au moins par lequel l'arche des Champs-Élysées l'emporte sur celle du mont Ararat : celle-ci vit-elle jamais s'étaler le long de ses murailles de bois cette interminable succession de toiles, statues, aquarelles, eaux-fortes, émaux, faïences, miniatures, dessins au crayon, au fusain, à la plume, à la *mouchure de chandelle*, etc., qui, dans celle-là, fatigue et nos yeux et nos jambes? La *Genèse* est muette à cet égard, et il y a tout lieu de penser que Sem, Cham et Japhet avaient autre chose à faire que de tailler du marbre et de broyer des couleurs. C'est bon pour des oisifs, comme nous, qui avons du temps à perdre. Alors le seul souci de vivre suffisait à l'homme. Japhet lui-même, le mieux doué, — celui dont les enfants devaient

s'appeler Phidias, Praxitèle, Michel-Ange, Raphaël, — Japhet avait assez à faire de sauver l'humanité et de repeupler le tiers du monde de vivantes statues de chair et d'os.

En fait de déluge, le salon de cette année nous en offre un d'assez belles dimensions. Chaque année c'est une marée montante d'huile, de couleurs, de toiles, de marbres, de plâtres. L'année dernière, le livret s'était déjà passablement grossi; il était à peu près le double de celui de 1863. Le livret de 1870 ne contient pas moins de 2500 numéros de plus que ce dernier, et surpasse de 1200 le catalogue de 1869!

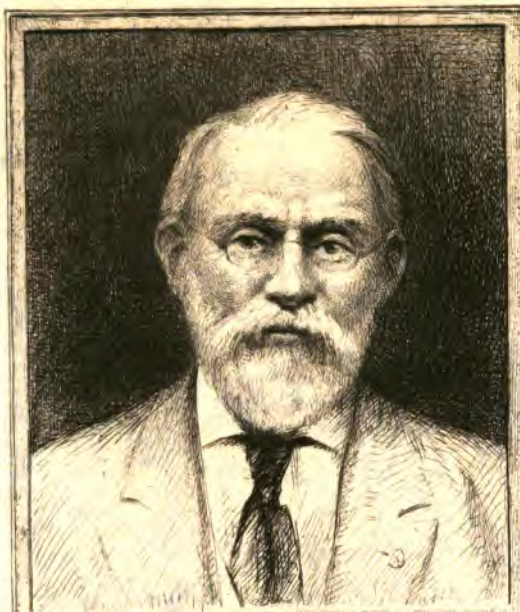
L'art est-il donc en progrès si rapide, ou plutôt, comme il y a lieu de le craindre, ce progrès n'existerait-il que dans la seule indulgence du jury d'admission?

C'est à se demander où s'arrêtera ce flux inquiétant. La peinture surtout a débordé; elle remplit toutes les salles jadis attribuées aux dessins, lesquels sont relégués le long du pourtour extérieur surplombant le rez-de-chaussée. Ce sont les artistes d'ailleurs qui, laissés à leur propre initiative à la grande satisfaction des partisans du *fara da se*, ont disposé les choses de la sorte. Au tour des partisans de l'action administrative, de se plaindre. Tant ce petit monde des arts est la fidèle image de cette grande et capricieuse société, affamée à la fois d'indépendance et de sujétion, déclarant fièrement qu'elle entend marcher seule, et réclamant des lisières dès que ses guides l'abandonnent un instant à elle-même.

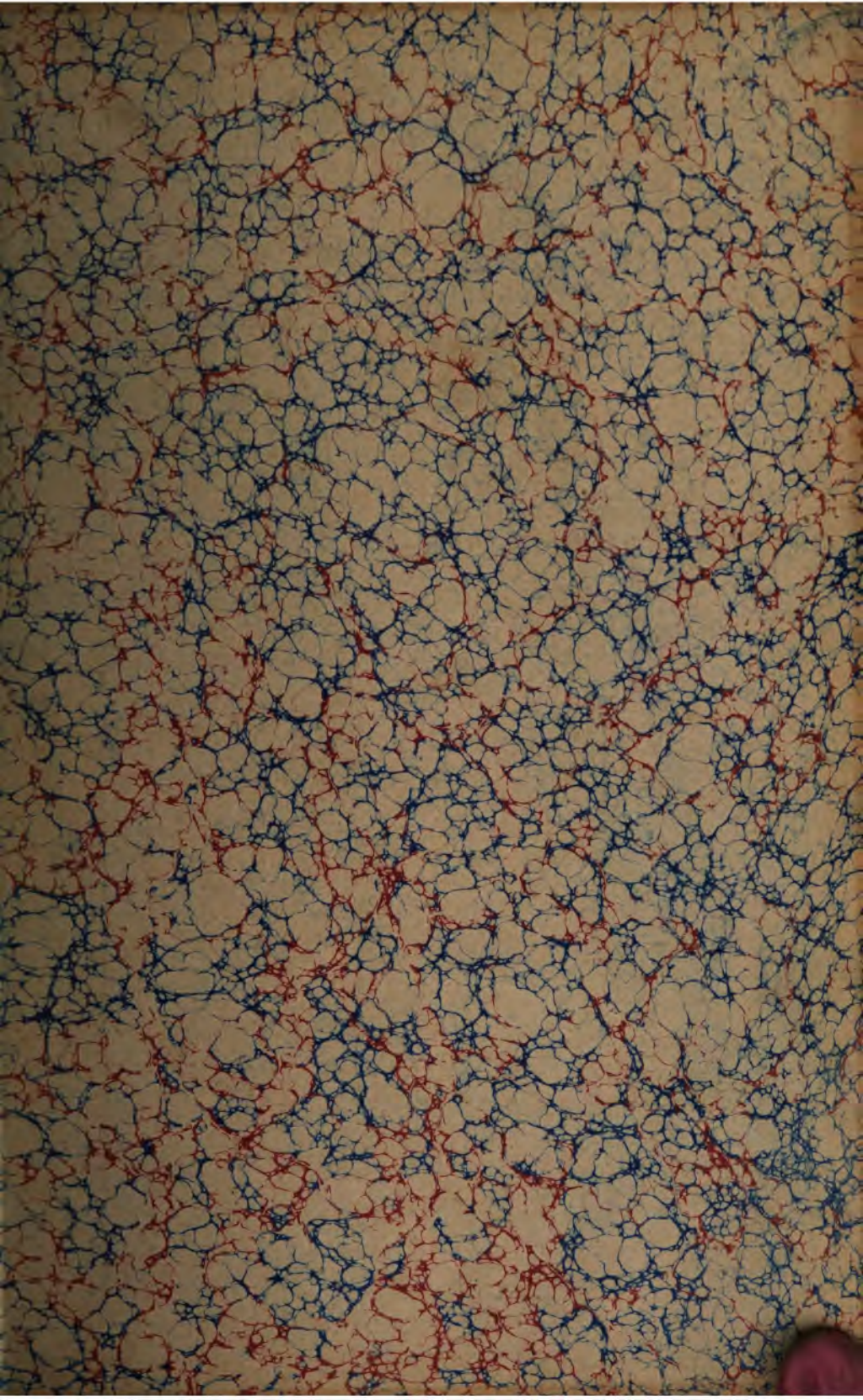
Cette exposition annuelle est d'ailleurs, comme les précédentes, non point exclusivement française, mais à peu près universelle par les nationalités. Paris est plus que jamais le centre, la capitale, le grand marché des arts. C'est chez lui qu'affluent les collections fameuses destinées aux enchères, de même que c'est à ses expositions périodiques que les œuvres des artistes contemporains de tous pays viennent demander la notoriété et, si faire se peut, la célébrité, dont Paris est le grand dispensateur dans les divers genres, y compris les genres équivoques. Voici, par exemple, M. Munkacsy, un artiste hongrois, et son tableau si émouvant : *Le Dernier jour d'un condamné* : supposez ce tableau exposé à Pesth ou à Bude, même à Vienne ou à Munich ; il était forcément

remarqué, mais sa réputation toute locale ne franchissait pas le Daube ou les Alpes. Il paraît à Paris : du jour au lendemain le voilà célèbre, et son auteur est désormais classé parmi les peintres éminents de l'Europe. J'en dirais autant du polonais Matejko, décoré, il y a quelques jours, du tchèque Cermak, et de tant d'autres, qui ont dû leur renom à cette trompette retentissante qui s'appelle la voix, orale ou écrite, de Paris. Dans la seule section de peinture, les artistes étrangers n'ont pas obtenu moins du quart des médailles.

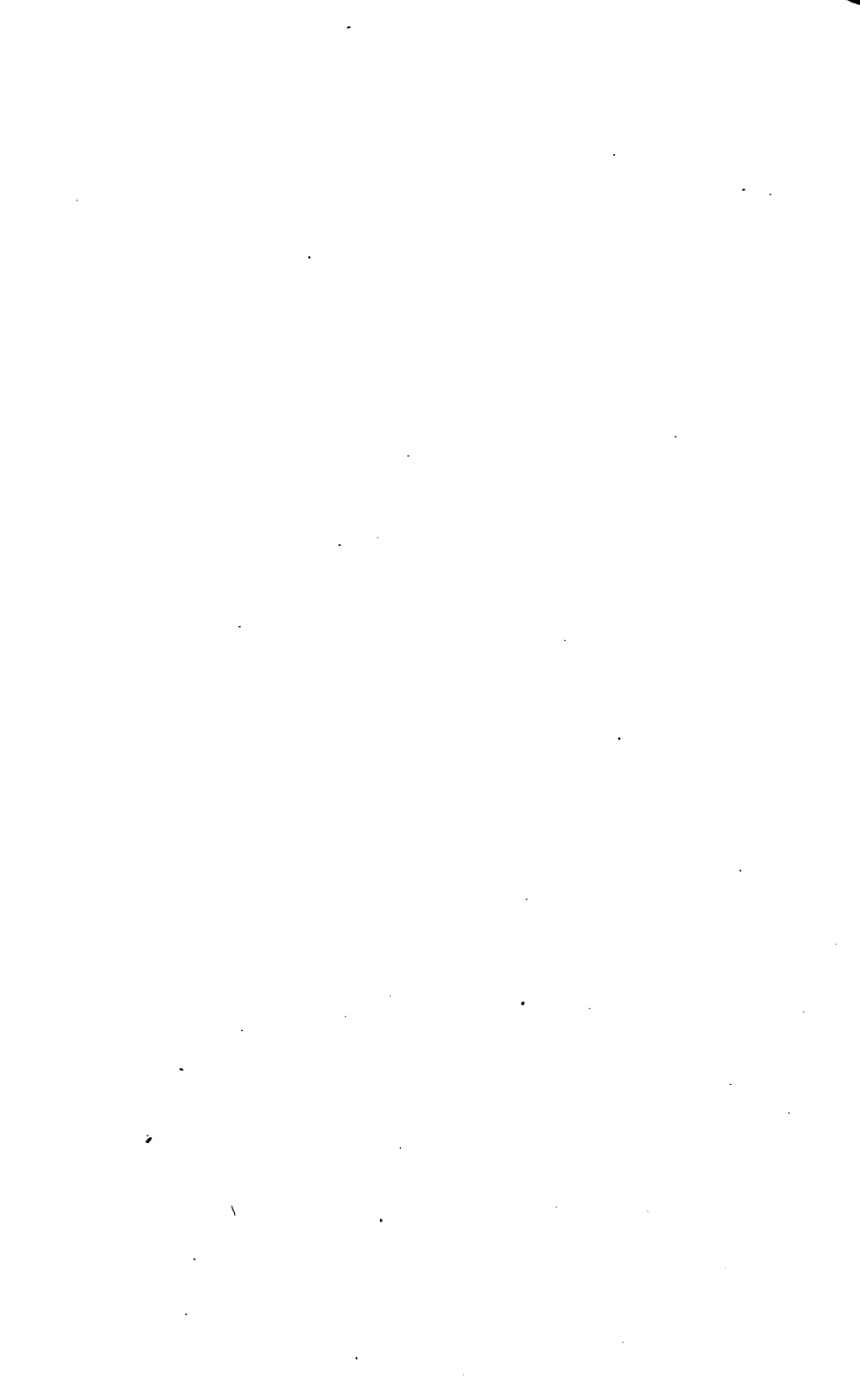
Aussi l'hospitalité des expositions parisiennes est-elle fort recherchée, non moins que libéralement ouverte. En feuilletant le catalogue, je vois défiler toutes les nations de l'Europe : Norwégiens, Suédois, Danois, Suisses, Belges (à foison), Russes, Polonais, Hongrois, Anglais, Écossais, Italiens, Romains, Hollandais. Américains du Nord, Péruviens, Brésiliens, Dominicains, ont aussi apporté leur contingent. La patrie de Zeuxis (*quantum mutata!*) nous offre en tout et pour tout un modeste portrait, dû au pinceau d'un certain M. Xydias, de Céphalonie. Il n'est pas jusqu'aux Turcs qui ne s'en mêlent ! Un Ottoman authentique de Stamboul, *monsieur Ahmed-Aly*, nous envoie deux paysages (en fidèle sectateur du Coran, il s'est abstenu de peindre un visage humain) ; — et ces paysages, l'artiste islamite les a sans doute copiés tout vifs sur cette nature grandiose de son Bosphore natal ? Point : ils ne représentent ni le croissant fameux de la Corne d'Or, ni Babeek, ni Therapia, ni les Eaux-Douces d'Europe ou d'Asie, mais tout simplement des vues de notre forêt de Fontainebleau ! Venir en droite ligne de Constantinople tout exprès pour croquer les *Gorges d'Apremont*, cela sent le Turc de la décadence, qui a laissé le turban pour le fez, le cafetan pour la redingote, les babouches pour les bottines vernies. Non que la forêt de Fontainebleau soit indigne de servir de modèle à un paysagiste, fût-il turc et vint-il du Bosphore. Peu de forêts au monde offrent au contraire une telle variété de sites, là cette végétation puissante, ici ces amas chaotiques de rochers, ces morne déserts, ces gorges sauvages. Aussi, comme on sait, cette forêt a ses fanatiques, ses druides du pittoresque, ses ermites de la palette qui s'y confinent, y vivent isolés ou groupés en colonies. Mar-

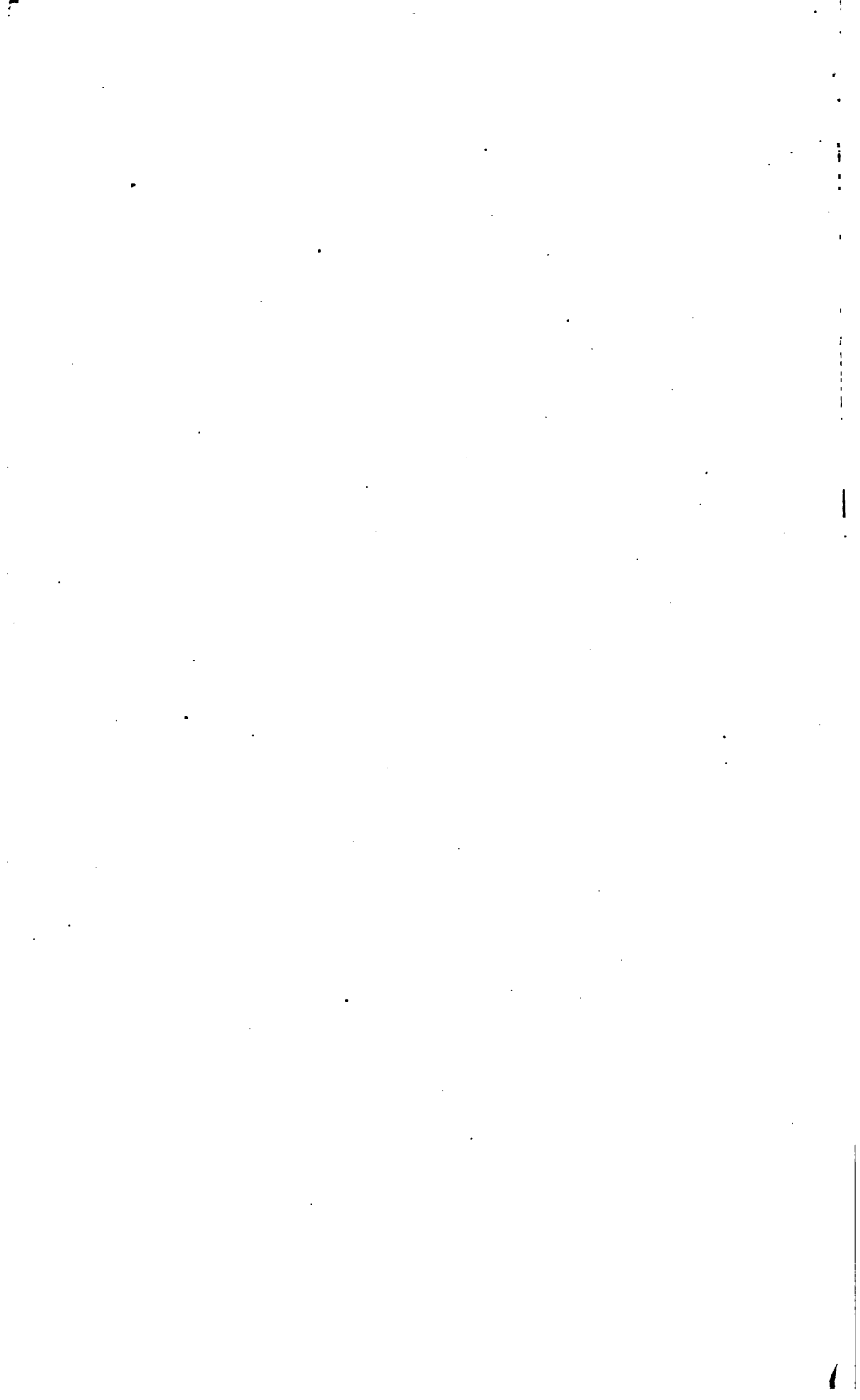


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



~~1/10~~
~~1/11~~
~~1/12~~
1/13





DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE



REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

QUATORZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VIII

(TOME XXVIII DE LA COLLECTION)

1^{re} Livraison. — Juillet 1870



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1870

Un artiste qui rappelle, d'un peu loin encore, M. Luminais par l'énergie quelque peu réaliste de la touche, c'est M. Léonce Petit (des Côtes-du-Nord). *A la porte d'un bureau de charité* et *Le cabaret* sont deux toiles qui promettent un vigoureux talent. — Un peintre qui ne semble pas avoir tenu tout ce qu'il promettait, c'est M. Picou. Son *Moïse exposé sur le Nil* est un agréable tableau, mais déparé, à mon sens, par une certaine sécheresse de dessin et un coloris de convention.

Inutile de dire que M. Toulmouche a obtenu auprès de ces dames son habituel succès de toilette. Nul ne s'entend comme lui à chiffonner soie, rubans et dentelles : c'est le Worth du pinceau, la Lucy Hocquet de la palette. Aussi il fallait voir cette foule d'élégantes passer de sa brune *Liseuse* à sa blonde de *l'Heure du rendez-vous* ; entendre ces oh ! ces 'ah ! admiratifs discrètement poussés devant cette robe d'une coupe savante, cette coiffure au dernier genre, ces mille riens charmants et ruineux que la mode, ou plutôt les modistes s'ingénient à varier. Et comme tout cela est joli, propre, lisse, lustré, glacé ! Et dire que M. Toulmouche n'est décoré que d'hier ! L'injustice est enfin réparée, et je ne doute pas que ces dames ne s'empressent de se cotiser pour offrir à leur charmant peintre ordinaire une croix enrichie de brillants.

Du moyen âge, où il resta longtemps cantonné en compagnie de son maître Leys, voilà M. Tissot, depuis un an ou deux, passé sans transition au Directoire (espérons qu'il finira par en arriver aux temps actuels). Sa *Jeune femme en bateau* et sa *Partie carrée* n'ajouteront rien, je le crains, à sa réputation de chercheur et, pour tout dire, d'original. Directoire ou moyen âge, c'est toujours la même peinture tirant l'œil, au coloris singulier, au dessin impitoyablement précis dans les accessoires tout aussi bien que dans le principal, à la perspective d'une gaucherie voulue, rappelant la manière naïve des Chinois, — mais ici c'est une naïveté raffinée et de parti pris.

C'est le matin ; la nature vient de s'éveiller. Le printemps a paré de sa verdure arbres et prairies. Les coteaux fuient les uns par delà les autres, voilés d'une brume transparente et nacré. Sous le cou-

vert de deux chênes jumeaux, entre leurs troncs fraternels, s'élève un autel rustique surmonté d'un crucifix de bois et de deux chandeliers de cuivre, empruntés à une chaumière voisine. Sur la nappe sans broderies, que la ménagère de la même ferme prochaine vient de tirer de son bahut de noyer, l'ombre des rameaux se joue et projette des reflets verdâtres. Au pied de l'autel, se dresse dans sa haute stature, vêtu de ses habits sacerdotaux, un jeune prêtre, d'une physionomie charmante et doucement radieuse, dont la beauté naturelle est encore rehaussée et comme transfigurée par la beauté morale et la religieuse ferveur. Sa main droite élève une hostie, sur laquelle, par un habile artifice du peintre, un rayon de soleil vient frapper, la couronnant comme d'un nimbe et en faisant le point lumineux du tableau. Au pied du prêtre, se pressent, à droite et à gauche, jeunes garçons en habits de fête et jeune filles voilées de blanc, agenouillés dans l'herbe. Tout autour de ces jeunes communicants, au front candide et recueilli, une foule d'un aspect étrange, toute hérissée de faux, de fusils, de baïonnettes, serre ses rangs comme pour dérober jalousement aux regards la pieuse cérémonie. Ces sentinelles éparses au loin, ce jeune homme qui, une main sur le mousquet, l'autre collée à l'oreille, écoute; ce chef qui, debout, tête nue, interroge du regard l'horizon...

Mais j'oublie que ce beau et touchant tableau (*Une première communion vendéenne sous la Terreur*) a déjà été ici même, dans un précédent numéro, l'objet d'une description détaillée, en même temps que d'éloges auxquels je m'associe entièrement. Certes, si l'art, comme on l'a dit, vit et vaut surtout par les contrastes, jamais donnée fut-elle plus éminemment artistique? Que de contrastes, en effet! Ce triple printemps de l'âme, de l'âge et de la nature, et ce cercle de fer qui l'étreint et l'assombrit; ces jeunes têtes blondes et ces fronts chauves ou blanchis, ridés avant l'âge par les soucis et les chagrins; la plus douce fête de l'enfance au milieu des dangers et des trances de la plus horrible guerre civile; — la mort planant sur cette fête de la vie! Et si ces divers contrastes ont été saisis par l'artiste, vivement rendus, dramatique-

ment exprimés, — et il n'y a qu'à jeter les yeux sur cette toile pour juger qu'il en est bien ainsi, — n'aurons-nous pas le droit de dire que c'est là une belle et bonne œuvre, de féliciter M. Marquerie d'avoir choisi un tel sujet et de s'en être si dignement tiré, en dépit de difficultés de plus d'un genre ? Et que n'aurions-nous pas à ajouter si nous étudions chacune de ces nombreuses physiologies (il y en a plus de quatre-vingts), si diverses malgré leur parenté de sentiments ? Enfants, tout entiers à l'acte qu'ils accomplissent, naïvement inconscients des dangers qu'ils courent ; jeunes femmes au visage doucement austère, au galbe virginal et pur, pieusement abîmées dans la méditation ; vieillards courbés sous l'âge et la prière ; jeunes hommes au teint bronzé, aux traits énergiques, un fusil d'une main, le chapelet de l'autre ; — toute une galerie de figures variées, depuis ce charmant enfant de chœur, d'une sveltesse déjà juvénile, aux longs et blonds cheveux bouclés, qui tient le cierge avec une gravité recueillie, à la droite de l'officiant, jusqu'à cet octogénaire au crâne pelé, agenouillé au premier plan, et célèbre dans les légendes vendéennes sous l'expressif sobriquet de *père Trompe-la-mort*. Car toutes ces figures sont ou des portraits historiques, authentiques comme le fait qu'elles rappellent, ou copiées sur des types locaux.

Aussi un tel tableau a-t-il la valeur d'un souvenir doublement patriotique pour la religieuse Vendée. Sa place naturelle serait à l'évêché de Luçon, où il rappellerait tout à la fois l'un des plus touchants épisodes de l'histoire du diocèse et un évêque vénéré. Car ce jeune prêtre qui bravait ainsi la Terreur, ses échafauds et ses *Colonnes infernales*, pour rester au milieu de son fidèle troupeau, devait s'appeler un jour M^{sr} Soyer, et la Vendée se souviendra longtemps de la beauté singulièrement majestueuse et surtout des douces et paternelles vertus de l'un de ses plus dignes enfants et pasteurs.

Nous ne pouvons qu'encourager M. Marquerie à rester dans la voie où le voilà engagé. Les sujets ne lui manqueront pas pour donner un pendant à son tableau, digne rival de la *Messe en mer sous la Terreur*, du regretté Duvau ; il n'aura pas à chercher bien

loin dans ces héroïques annales vendéennes, où surabondent les drames touchants ou terribles.

En outre de cette belle et grande toile, M. Marquerie nous a envoyé un *Portrait de M^{me} ****, d'une excellente facture, l'un des bons portraits du Salon.

Et puisque nous en sommes à parler des sujets empruntés à la Vendée ou à la Bretagne, comment passer sous silence ces charmantes *Lavandières* de Jules Breton, l'une des perles du Salon, et sa *Fileuse*, leur digne pendant, — ces types à la fois si poétiques et si vrais, ce frais paysage qui les encadre, ce rayon lumineux qui effleure ces coiffes rustiques et les dore d'une auréole, cette mer bleue et ses vagues ourlées d'écume qui se poursuivent et expirent mollement sur la grève ? Certes, ceux qui se pâment d'aise devant la ménagère au teint de brique pilée, de M. Millet, ou devant les marines de M. Courbet aux eaux lourdes et marmoréennes, aux vagues opaques, épaisses à couper au couteau (si M. Courbet vient de refuser si bruyamment la croix, ne serait-ce pas pure modestie de sa part et conviction qu'il ne l'a pas encore méritée ?) — ceux-là accuseront M. J. Breton d'embellir la nature, de poétiser ses villageoises, des « prolétaires, » pour parler la langue de ces messieurs : crime irrémissible, en effet, au point de vue de « l'esthétique démocratique, » pour laquelle il n'y a de beau que le laid ; mais crime, si crime il y a, que je pardonne volontiers pour ma part, et qui me semble bien près d'être une qualité. Assez de choses laides offusquent nos regards ! Si l'art ne devait servir qu'à en accroître le nombre, à en multiplier les copies, je demanderais instamment qu'on nous ramenât aux Iconoclastes.

Un talent que nous nous sommes toujours plu à louer ici, celui de M. Yan' Dargent, s'est fourvoyé cette fois. *L'Intempérance* et le *Travail* sont deux toiles estimables par le paysage, aux fonds blonds et doux, mais où éclatent, dans le dessin des figures, des fautes qui sautent aux yeux. C'est une revanche à prendre, et nous la souhaitons brillante.

Voilà bien des noms et des œuvres passés en revue ; et combien sont là encore qui attendent une mention, et qui la mériteraient si l'espace ne me faisait défaut ! Citons du moins :

Dans la section *Portraits*, MM. Doutreleau, de Saint-Servan ; — Dunis, de Nantes ; — Guillou, de Concarneau ; — M^{lle} J. Houssay, de Nantes (un portrait de sa mère, d'une touche solide et ferme) ; M. Jobbé-Duval, un maître dont l'éloge n'est plus à faire ; — MM. de La Follie, de Guingamp ; — Loyer, de Rennes ; — Peslin, de Brest ; — Tessier, de Fontenay-le-Comte ; — Tillier, du Boupère.

Dans la catégorie *Paysages et Marines*, MM. du Châtellier, de Quimper ; — Gouëzou, de Nantes ; — Jugelet, de Brest ; — M. le marquis de Fraysseix-Bonnin, de Fontenay-le-Comte (le *Cap Jobourg*, aux célèbres falaises, à l'aspect sauvage et désolé) ; — M. Le Millier, de Tréguier ; — Chérot, de Nantes ; — Chaumouillé et Quintard, également de Nantes ; — Longueville, de Brest (le *Calme* et *En Orient*, impression qui paraît fidèlement rendue, mais d'un ton monochrome) ; Félix Thomas, de Nantes (*l'Orage* et *Environ de Pornic*, deux toiles d'un sentiment si vrai) ; — Abraham, de Vitré (*Étang de la Corbinière*) ; — de Bellée, de Ploërmel (*Moulins* et *Dessous de Châtaigniers*, un début, si je ne me trompe, et qui promet. Jusqu'à un Anglais, M. W. Parrot, venu en droite ligne de Londres pour peindre une *Vue de Nantes*, est resté réusé.

Genre et nature morte : MM. Bidau, de Napoléon-Vendée ; — Bardeu, de Napoléonville ; — Villard, de Quimper ; — et tout un groupe de Nantais, MM. Chaillou, Lefebvre, Vautier, et Labouchère, un vétérinaire des expositions.

Et j'en passe !

III

Le chapitre *Dessins* est à peine moins chargé que celui de la peinture.

Citons au courant de la plume, faute d'espace, les fusains de MM. Bournichon, de Nantes ; — Daudeteau, de Fontenay-le-Comte (voilà une localité dont le nom revient souvent sous ma plume : je soupçonne ici l'influence de l'exemple, sinon des leçons, de M. O. de Rochebrune, la plus brillante étoile artistique de la pléiade fontenaisienne) ; — Le Diberder, de Lorient ; — Le Roy, de Nantes ; — Leduc, aussi de Nantes (une belle *Vue de Sainte-Marthe* et un

Lever de soleil sous les tropiques, où du sein des nuages déchirés les rayons solaires jaillissent et éclatent comme les fusées d'un bouquet d'artifice); — M. Eugène Petit, de Brest, déjà nommé (*Prise des forts de Touranne par l'amiral Rigault de Genouilly*, et *Mer battant en côte*, deux compositions d'une touche forte, large et aisée tout ensemble, et que distinguent les mêmes qualités, la même habileté à manier la mer et les choses de la mer, que nous avons déjà remarquées dans la marine peinte de *Port-Maria*).

M. Émile Roux (de Vannes) a, cette année encore, et pour notre plus grand plaisir, tiré de son riche écrin artistique quelques-unes des perles picturales que son talent et ses lointains voyages lui ont permis de recueillir sous toutes les latitudes. Ses neuf aquarelles du présent Salon ne nous font faire rien moins qu'un tour du monde en raccourci. Depuis la Chine, avec l'étrange architecture de ses maisons, à la grêle charpente, aux toits en accent circonflexe, et son Canal impérial, couvert de jonques aux voiles de nattes, — jusqu'à la girondine La Réole, en passant par le poudreux Gorée brûlé par son soleil africain, Thérapia et le Bosphore, Malte, ses rues montueuses, ses blanches maisons à terrasse, aux balcons en saillie, au type déjà oriental. Tous ces pays apparaissent côte à côte dans le contraste de leurs physionomies si diverses. Dans chacun de ces paysages, pris sur le vif, on sent la sincérité de l'impression, l'œil de l'artiste qui sait voir et l'habileté de la main qui sait rendre.

M. Michel Bouquet règne toujours, de par le talent, sur le clan des *faïenciers*. Autour de lui se groupent MM. Beau (de Morlaix), Lalanne (de Nantes), etc., et tout un essaim de gracieux talents féminins s'exerçant sur la faïence, la porcelaine ou l'émail : M^{mes} de Nugent et Brazier (de Nantes), M^{lles} Mancel et Nold, M^{mes} Oberlin et Thuret (de Brest).

Gardons-nous d'oublier M. le baron de Wismes et ses beaux dessins, au trait vigoureux (*Hangar à Escoublac* et *Pavillon d'entrée du parc de Saint-Symphorien*).

Les sculpteurs bretons et vendéens comptent parmi eux un lauréat, M. Caillé (de Nantes), à qui une médaille a été fort justement

décernée pour son *Bacchant jouant avec une panthère*, groupe en marbre, que recommandent la science du modelé, l'aisance et le naturel de la pose.

L'*Exilé*, de M. Ludovic Durand (de Saint-Brieuc), a la puissante musculature d'un Hercule. Au titre près, c'est une remarquable académie, qui témoigne de sérieuses études anatomiques. — Elle est harmonieuse d'attitude et de proportions, cette *Prêtresse du temple d'Eleusis*, que M. Le Bourg nous représente soufflant dans son encensoir pour en rallumer le feu qui s'éteint (cet encensoir, avec chaînes et le reste, me paraît bien moderne et bien chrétien de formes ; une simple cassolette, ouverte ou fermée d'un couvercle percé de trous, eût, ce me semble, plus exactement représenté le θυμιατήριον du rituel païen).

A part ces œuvres plus considérables, nous n'avons plus guère à mentionner que des médaillons et des bustes, en plâtre ou en marbre (et tout d'abord le gracieux *Portrait de M^{lle} A^{***}*, par M^{me} Bourgault-Ducoudray, un nom cher aux arts), ouvrages où le talent se remarque à des degrés divers, et signés de MM. Gaston Guillon, Gourdel, Guilbaud, F. Houssay, Lourmand, Raffegaud, de Ver-teuil.

La section Architecture ne nous offre guère que deux noms : ceux de MM. Le Guerrannic, du Conquet (*Projet d'église pour la ville de Grenoble*), et Ambroise Baudry ; mais ce dernier nom en vaut plusieurs à lui seul. Voilà le jeune et digne frère de Paul Baudry en train de marcher, par une voie parallèle, il est vrai, sur les traces de son aîné. Ses *Études sur le Forum romain et sur le mont Capitolin, au temps d'Auguste*, viennent de lui conquérir d'un coup une médaille et la décoration. Ce travail témoigne, en effet, d'une rare science archéologique. Pour en juger, il suffit de comparer le n^o 1 (*Plan des ruines dans leur état actuel*) aux quatre n^{os} suivants représentant les *Essais de restitution* des monuments détruits, sous leurs diverses façades. Dût-on faire ici la part de l'imagination et de la fantaisie de l'artiste (et je ne suis point assez compétent en la matière pour en discerner les limites), une telle résurrection d'édifices détruits rappelle l'étonnant procédé de Cuvier recomposant, à l'aide d'une molaire ou d'un tibia, un animal antédiluvien. Je ne

parle pas du talent de dessinateur qui s'ajoute ici au savoir de l'archéologue : nos architectes nous ont habitués à ces merveilles de savoir-faire. Espérons que, grâce à sa forte éducation à l'école de l'antique, le jeune artiste vendéen aidera efficacement pour sa part à sortir de l'ornière, où elle languit, notre architecture contemporaine, si habile à manier le tire-ligne sur le papier et qui, en pratique, ne sait guère que se débattre dans de stériles et trop souvent maladroites imitations !

Nous ne pouvons mieux clore cette trop longue énumération que par le nom de M. Octave de Rochebrune. Mais que pourrions-nous dire de ses œuvres nouvelles que nous n'ayons dit déjà et répété des précédentes ? Le vocabulaire de l'éloge s'épuise. C'est toujours chez l'éminent aquafortiste la même sûreté de main, la même précision de trait, en même temps que la même aisance. Ou plutôt, cette fois, il s'est surpassé dans sa magnifique *Vue générale du château de Chambord, côté de l'orient*, et pour louer dignement cette belle planche, je ne puis mieux faire que de répéter ce qu'en a dit ici même un juge fort expert, M. Charles Marionneau : c'est, jusqu'à présent, la maîtresse pièce de l'œuvre de M. de Rochebrune, et j'ajouterai : l'une des maîtresses pièces de l'eau-forte moderne.

LUCIEN DUBOIS.

LE PÈRE LACORDAIRE*

Le récit de la conversion de Lacordaire occupe deux très-belles pages de la *Notice* et une dizaine de pages fort intéressantes dans les ouvrages du P. Chocarne et de M. Foisset. « Il m'est impossible de dire, écrit Lacordaire, à quel jour, à quelle heure et comment ma foi, perdue depuis dix années, reparût dans mon cœur comme un flambeau qui n'était pas éteint... Incroyant la veille, chrétien le lendemain¹. » Incontestablement ce fut l'œuvre de Dieu, comme il le dit ; mais les rapports qu'il avait eus avec des hommes tels que M. Foisset, et le spectacle de jeunes gens instruits et chrétiens que la Providence lui avait ménagé dès sa sortie du collège, n'avaient-ils pas agi comme toutes les bonnes relations et comme tous les spectacles dont Bossuet disait : Les sentiments qu'ils inspirent *s'insinuent sans qu'on y pense et plaisent sans être aperçus*² ?

« Une fois chrétien, continue l'ardent religieux, le désir du sacerdoce m'envahit, comme une conséquence naturelle de mon propre salut. Ce désir fut vif, ardent, irréfléchi, si l'on veut, mais inébranlable, et jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, il ne m'inspira de regrets³. »

Le P. Chocarne entre dans de curieux détails sur la vie de Lacordaire à Saint-Sulpice, où l'un de ses *enchantelements*, écrivait-il, était de *recommencer sa jeunesse*⁴. Sur son lit de mort, le même

* Voir la livraison de juin, pp. 417-427.

¹ *Testament*, p. 41.

² *De la Comédie*, III.

³ *Testament*, p. 43.

⁴ Le P. Chocarne, t. I^{er}, p. 86.

charme ne se présentait plus aussi distinct à sa pensée. Ce qui le frappait surtout alors, dans ses souvenirs du séminaire, c'était que, *demeuré libéral, en devenant catholique*, et ne dissimulant pas tout ce qui le séparait, sous ce rapport, *du clergé et des chrétiens de son temps*, il sortait, sans le vouloir, de la *physionomie ordinaire des élèves*¹. De là, une certaine inquiétude de la part de ses maîtres qui retardaient son entrée dans les ordres, et un certain isolement, tout au moins d'idées, parmi ses condisciples.

La note précise sur ce point de sa vie se trouve, je crois, dans une lettre qu'il écrivait, le 25 juillet 1836, à M^{me} Swetchine : « Avec tout ce qu'il y avait en moi, disait-il dans cette lettre, de faux, d'incomplet, d'outré, de mauvais et même de bon, il y avait de quoi perdre dix mille hommes ; la bonté divine me sauve, je ne sais pourquoi. J'ai trente-quatre ans, et il est vrai de dire que mon éducation n'est achevée sous aucun rapport. Je sens une foule de pensées qui attendent de nouvelles lumières, semblables à ces ouvrages interrompus qui offrent aux yeux des ruines trompeuses. Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante, dont j'ai ressenti, dès l'enfance la plus tendre, des mouvements ineffables ; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit, contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire, sans avoir pris le temps de me *désabuser de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme*, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, *homme de deux mondes, avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre*, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature. Nulle main savante et pieuse ne prit ma main. Les uns me condamnèrent, les autres eurent pitié ; mais celui de qui les dons sont sans repentance, ne s'est pas découragé, et il achève péniblement son œuvre. »

On ne sait qu'admirer le plus dans cette page, de la franchise de la pensée ou de la vigueur du pinceau. Celui qui eut pitié, ce fut

¹ Testament, pp. 46 et 47.

l'archevêque de Paris qui triompha des hésitations des Sulpiciens et tint à conférer les ordres au jeune lévite. Quant à ceux qui avaient condamné, ils ne condamnèrent pas longtemps, car nous apprenons, par le P. Chocarne, que M. Boyer, le plus rigide des directeurs de Saint-Sulpice, proposa immédiatement à Lacordaire une place d'auditeur de rote, c'est-à-dire une prélature qui conduisait promptement à un évêché et quelquefois au cardinalat. Il avait vingt-six ans.

La réponse de Lacordaire fut simple et nette. « Lorsque je me suis décidé à entrer dans le sacerdoce, je n'ai eu en vue qu'une chose, servir l'Eglise par la parole ; c'est là ma carrière. Si j'avais désiré les honneurs, je serais resté dans le monde. Ainsi ne veuillez pas penser à moi ; je serai simple prêtre, et probablement, un jour, je serai religieux ¹. »

Il ne pouvait être, en effet, que religieux ; on le sent à l'ardeur de son âme. « Mon fils, écrivait-il longtemps après, dans ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, mon fils, il vous faut combattre et convaincre : combattre pour rester fidèle, convaincre pour transmettre à d'autres la vérité qui vous fut donnée. Ne dites pas : — Je veux me sauver ; dites : — Je veux sauver le monde. — C'est là le seul horizon digne d'un chrétien, parce que c'est l'horizon de la charité. »

Admirable volonté, sans doute, mais qui peut se trouver bien vite à l'étroit dans une paroisse, véritable monde cependant lorsqu'on y regarde de près. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle faillit entraîner Lacordaire en Amérique. M. Foisset attribue cette velléité d'expatriation à l'inertie du clergé de l'époque. En 1817, dit-il, « on ne songea qu'à *décrasser* l'épiscopat, c'est-à-dire à faire évêque tout ce qu'il restait de gentilshommes ou d'anoblis dans les rangs du sacerdoce. La plupart des élus étaient des vieillards en qui le déclin de l'âge n'était guère racheté par aucune autre recommandation que celle de la naissance. Un souffle sénile et sans puissance se répandit ainsi dans l'Eglise ². » Et ailleurs : « J'insiste à dessein sur cette

¹ Le P. Chocarne, t. 1, p. 94.

² T. 1^{er}, p. 26.

plaie de l'inertie qui faillit être *mortelle* à l'Eglise ¹. » — « Non-seulement il (Lacordaire) souffrait de son isolement, mais la *nullité* d'action du clergé lui pesait horriblement, l'air lui manquait comme à l'oiseau sous le récipient d'une machine pneumatique. — Comment penser quand il n'y a plus de pensée catholique? écrivait-il; comment parler quand tout Israël dort ²? »

Tout Israël dormait au temps de La Mennais! mais à quelle époque l'a-t-on donc vu plus éveillé? On accuse la Restauration d'avoir voulu *décrasser* l'épiscopat ³; ce qui est vrai, c'est qu'elle offrit tout d'abord des sièges à MM. Frayssinous, Desjardins et Legris-Duval qui refusèrent. Seize autres élus refusèrent également, ce qui prouve qu'on ne s'adressait pas aux plus ambitieux ⁴. Quant à ceux qui acceptèrent, ils étaient pour la plupart nobles, c'est possible, mais ils étaient, en même temps, presque tous confesseurs de la foi. Ils étaient vieux, mais en général ils admirèrent de très-jeunes gens parmi leurs grands vicaires. C'est ainsi que M. d'Andigné arrivait à Nantes avec l'abbé Gourdon qui n'avait pas trente ans ⁵, et que son successeur, M. de Guérines, associait au vénérable abbé Bodinier le jeune abbé de Courson qui venait de terminer ses études à Saint-Sulpice et qui devait y retourner un jour pour être supérieur-général de cette pieuse congrégation. Près de nous, à Luçon, M. Soyer, un vieux Vendéen pur sang, appelait de loin le jeune abbé Affre; à Tours, M. du Chilleau, un très-vieil évêque et, qui plus est, un évêque de cour, car il avait été aumônier des princesses dans l'ancien régime, faisait venir de Lyon

¹ T. 1^{er}, p. 81.

² T. 1^{er}, p. 142.

³ Le mot est de La Mennais dans une lettre publiée par moi en 1862. — *Lettres inédites de J.-M. et F. de La Mennais*, p. 136.

⁴ Ces faits sont attestés par Picot, dont le témoignage, quoiqu'en dise M. Foisset, a certainement plus de valeur que celui de La Mennais, parce que Picot ne fut jamais un homme de passion, tandis que La Mennais le fut toujours, et qu'en ce moment d'ailleurs il avait un juste sujet de mécontentement dans l'oubli qui avait été fait de M. Carron.

⁵ Homme d'un haut mérite qui aurait pu être évêque et préféra rester quinze ans curé d'une petite paroisse vendéenne. Il est mort archiprêtre de la cathédrale d'Angers. Ses œuvres ont été publiées en deux volumes. Elles se distinguent surtout par ce que l'Écriture appelle si bien *mens cordis*.

le jeune abbé Donnet, aujourd'hui cardinal, le jeune abbé Dufêtre mort évêque de Nevers, et, de Bretagne, le jeune abbé Nogret qui occupe si dignement aujourd'hui le siège de Saint-Claude. Je pourrais multiplier ces exemples; qu'il me suffise d'ajouter qu'à Paris le cardinal de Périgord, vieux type de l'émigré rentré et entêté, car il avait eu le tort grave de résister à Pie VII, lors du concordat de 1801, n'en prit pas moins pour coadjuteur l'abbé de Quélen qui avait été attaché au cardinal Fesch et qui n'avait pas quarante ans. Comme grand-aumônier, il choisit pour secrétaire l'abbé Gallard, jeune et éminent catéchiste, qui plus tard, devenu évêque de Meaux, fut le premier à offrir aux futurs Dominicains un établissement dans son diocèse¹.

Eh bien ! je le demande, cette association de la jeunesse et de la vieillesse, de l'activité et de l'expérience pouvait-elle être inerte ? Non, mille fois non, et elle ne le fut pas. Tout était à créer ou à renouveler en 1815, et dans chaque diocèse on se mit énergiquement à l'œuvre. M. Foisset cite avec éloge les collèges des jésuites ; il a bien raison, mais qu'eussent pu les jésuites s'ils n'avaient été appelés et aidés par les évêques ? Les jésuites, dans tous les cas, n'eurent que sept collèges, tandis qu'on compta bientôt près de soixante petits séminaires en pleine séve. J'ai eu le bonheur de faire mes études au petit séminaire de Nantes et je ne puis pas plus oublier nos succès que les excellents maîtres auxquels nous en étions redevables². Dès que la porte du baccalauréat cessa de nous être interdite, nous la franchîmes de pair avec les élèves du lycée et, lorsque Drouyn de Lhuys nous quitta en 1821, ce fut pour aller remporter le prix d'honneur au grand concours de Paris.

Je cite Nantes ; je pourrais citer aussi bien Beaupreau et à peu près tous les petits séminaires. On y trouvait réunis le fils du la-

¹ *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, t. 1^{er}, p. 462.

² Qu'on me permette un dernier et pieux souvenir à ces maîtres vénérés. Le petit séminaire de Nantes avait alors pour supérieur l'abbé Sagory ; pour censeur, l'abbé Dandé ; pour professeurs, les abbés Audrain, si longtemps depuis curé de la cathédrale, Janneau, Maulouin, Bouyer, depuis curé de Saint-Donatien ; Richard, de Saint-Clément ; Peltier, de Savenay, et Legal, de Saint-Sébastien. Tous aujourd'hui ont disparu ; mais ceux de leurs élèves qui leur survivent gardent fidèlement leur mémoire.

boureur qui est inconnu dans les lycées, le fils de l'artisan qui y est rare et les enfants des classes aisées. Aussi le libéralisme ne se borna-t-il pas à frapper les jésuites, en 1828 ; il frappa du même coup les petits séminaires, en leur interdisant les élèves laïcs, parce que leur concurrence, qui envahissait son propre camp, avait fini par l'effrayer.

Ai-je besoin de rappeler, d'un autre côté, le développement que prit alors l'institut des *Frères des écoles chrétiennes* ? Toute une population, la population des *voyous*, des *polissons*, des *poisses*, comme on les appelait suivant les lieux, disparut de nos rues pour aller se transformer et se moraliser dans les écoles.

L'éducation des filles faisait également des progrès inouïs. Les anciennes communautés, Ursulines, Visitandines, rouvraient leurs classes, et de nouvelles se fondaient un peu partout : les Dames du *Sacré-Cœur* que cite à bon droit M. Foisset, les dames de l'*Adoration perpétuelle*, les dames de la *Présentation*, les dames de *Chavagnes*, etc., etc. ; d'autres se vouaient à la guérison de tous les vices et le *Bon pasteur* d'Angers envoyait, dès 1828, hors de France, ces colonies qui maintenant couvrent le monde.

Pouvons-nous oublier enfin l'œuvre de la *Propagation de la foi*, admirable création de quelques pieuses ouvrières, qui, avec l'appui des évêques, est devenue l'une des plus grandes œuvres du siècle ?

C'est des quinze ans de la Restauration que datent les retraites ecclésiastiques, les premières conférences ecclésiastiques, les missions diocésaines et l'institut des missions générales de France. Loin de se plaindre de l'inertie du clergé, on se plaignait de son zèle, et l'on inventait des prétextes pour lui susciter des obstacles. Prêcher la soumission aux puissances et le respect des traditions, c'était empiéter, disait-on, sur la politique, et l'argument de l'émeute était toujours prêt pour résister à ce qu'on signalait comme un envahissement.

Le clergé de la Restauration eut sans doute un tort : ce fut son gallicanisme ; mais ce tort était celui de son éducation, et M. Foisset nous fait remarquer d'ailleurs que chaque jour le gallicanisme perdait du terrain dans ses rangs. On n'admettait plus la déclaration

de 1682 sans restrictions et sans réserves ; on la limitait au premier article, et quelques évêques même repoussaient le premier article comme les autres ¹. Il était donc facile de prévoir dès lors les progrès qui ont été faits depuis.

Ce qu'on ne saurait trop admirer, dans tous les cas, c'est la conduite de ces vieux évêques royalistes vis-à-vis de M. de la Mennais. M. de la Mennais avait commencé par être royaliste comme eux, et, de plus, il était la gloire du clergé. Dès que parut néanmoins son second volume de *l'Indifférence*, et bien que le danger fût à peine visible, puisqu'il échappait à des regards tels que ceux de M. Gerbet, les évêques n'hésitèrent pas à se séparer de lui.

Si quelqu'un, au contraire, pouvait leur inspirer une juste défiance, c'était assurément Lacordaire avec son libéralisme tant soit peu farouche, et, plus tard, sa participation à *l'Avenir*. Eh bien ! ce fut précisément parmi les évêques les plus opposés aux idées libérales qu'il trouva le plus d'assistance. Nous sommes bien obligé de le dire, puisqu'il l'a dit lui-même : « Chose singulière ! Les deux évêques de France que la foudre de ces temps a le plus frappés, sont les deux évêques qui m'ont aimé davantage ² » ; ces deux évêques étaient M. de Quélen et M. de Janson. Lacordaire revient sur le premier dans son dernier écrit : « Son palais devait être détruit, dit-il, son affection pour moi fut, comme celle d'un père, indestructible ³. »

Parmi les autres prélats qui lui témoignèrent de l'intérêt et qui, mieux encore, se compromirent pour lui, comment ne pas citer M. de Bruillard, évêque de Grenoble, un évêque de la Restauration, lui aussi, un vieillard de quatre-vingt-deux ans, *la dernière personnification de l'ancien clergé français*, dit M. Foisset, *pleinement étranger, pleinement inaccessible à l'esprit moderne* ⁴. Eh bien ! non-seulement ce vieillard l'appela à prêcher dans sa cathédrale, mais il l'autorisa à y paraître avec le froc de saint Dominique, malgré la défense du ministre, auquel il ne daigna pas

¹ Foisset, t. 1^{er}, p. 121.

² *Oraison funèbre de M^{sr} de Janson*.

³ *Testament*, p. 44.

⁴ T. II, p. 67.

répondre, et il approuva son établissement à Chalais, à trois lieues de sa ville épiscopale, sans crainte de *s'exposer par là à une lutte avec le gouvernement* ¹.

Voilà ce que furent ces *demeurants d'un autre âge* pour un jeune prêtre qui affectait de se dire des temps nouveaux, et, si leur administration fut inerte et sénile, ce ne fut, à coup sûr, pas lorsqu'il s'agit, au milieu de mille contradictions, de lui prêter aide et appui ². M. de Montalembert nous apprend, au reste, que Lacordaire était le premier à admirer, dans le vieux clergé, « ce grand air sacerdotal qui annonçait tout ensemble, dit-il, la distinction de la nature et l'élévation de la grâce ³. »

Toute la partie de la vie de Lacordaire qui se rattache au journal *l'Avenir* a été admirablement traitée par M. Foisset. Le caractère de la Mennais est tracé de main de maître dans son livre et l'enchaînement de ses erreurs y est suivi avec une sûreté de jugement qui ne se dément jamais. D'un autre côté, les tendances de Lacordaire, qui ne se laissa dominer que par une seule des idées de la Mennais, son libéralisme de fraîche date, mais sans admiration profonde et même sans réelle sympathie, n'y sont pas moins nettement précisées. J'aurais plus à dire sur le portrait de l'abbé Gerbet qui ne peut être comparé à une cire molle, la suite l'a bien prouvé, et sur celui de M. de Salinis qui fut autre chose qu'un *diplomate consommé*. Je n'en voudrais pour preuve que les tendres amitiés qu'il inspira à des hommes tels que MM. de Scorbiac et Gerbet, lesquels apparemment n'étaient pas de ceux qu'on *mène à leur insu* ⁴. Les diplomates ont des admirateurs, des imitateurs; ils n'ont pas d'amis.

¹ Ce sont les paroles mêmes du P. Lacordaire. Voir *Testament*, p. 128.

² Au nombre des évêques qui appelèrent l'abbé Lacordaire dans leurs cathédrales dès 1838, sans pouvoir l'obtenir, M. Foisset cite notre évêque de Nantes, M^r de Hercé, vieil émigré, vieux condéen, vieil échappé de Quiberon. M. de Hercé fut maire de Laval sous la Restauration, mais non pas député, comme l'a cru M. Foisset. — Le député était son frère. — Il n'était pas non plus professeur à Malestroit en 1828, mais simple élève, quoique âgé de cinquante-cinq ans. Voir sa *Vie* par M^r Maupoint, évêque de Saint-Denis, de l'île Bourbon.

³ *Le P. Lacordaire*, par le comte de Montalembert, p. 252.

⁴ « Homme actif, diplomate consommé, esprit délié, ayant tout ce qu'il fallait pour mener les autres à leur insu. » T. 1^{er}, p. 135.

Je regrette, d'un autre côté, que M. Foisset, qui a si bien dé-mêlé le froment de l'ivraie dans l'*Avenir*, n'ait pas donné, à l'exemple de M. de Montalembert et du P. Chocarne, quelques-uns des articles qu'y publia Lacordaire. Ce fut son point de départ, et le point de départ, pour les idées comme pour le talent, aide à bien comprendre la marche et l'arrivée. Nous aurions aimé aussi à retrouver le texte de cette fameuse déclaration que signèrent tous les rédacteurs, et qui se terminait par ces belles paroles : « Si, dans les principes que nous professons, il y a quelque chose qui soit contraire à la foi ou à la doctrine catholique, nous supplions le vicaire de Jésus-Christ de daigner nous en avertir, lui renouvelant la promesse de notre parfaite docilité... Notre premier principe, le principe vital de nos écrits, l'âme de notre intelligence, c'est que la vérité n'est pas un bien qui nous soit propre, et, depuis notre doctrine sur la raison jusqu'à notre foi en la chaire éternelle, de toutes parts nous sommes comme *enveloppés d'obéissance*. Nous finirons, avec la grâce de Dieu, comme nous avons commencé. Après avoir traversé des jours pleins d'épreuves et de combats, lorsque notre dernier soupir aura marqué le terme de nos travaux, on pourra, sans être démenti par aucun souvenir de notre vie, nous en avons l'espérance, on pourra graver sur nos tombes ces mots de Fénelon : *O sainte Église de Rome ! si je t'oublie, puissé-je m'oublier moi-même !* ¹. » Une pareille déclaration marque dans une vie ; elle fait plus que marquer, elle engage.

La thèse qui y est développée se divise en deux parties très-distinctes : d'abord soumission sans réserve au Saint-Siège, *infaillible* gardien de la vérité ; condamnation de la déclaration de 1682, sans *distinction d'articles*, ordre social établi sur les bases formulées par la bulle *Unam Sanctam*, puis, d'un autre côté, vaste système de libertés auxquelles on ne mettait que des *limites incertaines et vagues* ². Ce double point de vue explique comment l'école de La Mennais se scinda, après la défection du maître, en deux nuances marquées. Les uns s'attachèrent de préférence aux doctrines purement anciennes et romaines. Les autres, sans renier ces doctrines,

¹ Cité par le P. Chocarne. 2^e édition. T. 1, p. 119.

² C'est l'appréciation même du P. Chocarne, 2^e édition, t. 1, p. 114.

s'attachèrent plus particulièrement au libéralisme, en tout ce qui ne leur parut pas inconciliable avec les bulles des papes. D'un côté, furent MM. Gerbet et de Salinis; de l'autre, MM. de Montalbert et Lacordaire. La soumission avait été sincère de la part de tous; mais les conséquences de cette soumission étaient diversement comprises, et plus une solution devint inévitable, plus la divergence s'accrut. On se souvient du fameux mot du P. Lacordaire : « Je compte vivre et mourir en pénitent catholique et en libéral impénitent, » mot fâcheux à tous les points de vue, parce que le *libéralisme* n'est pas seulement un terme du dictionnaire qui peut avoir ses bonnes et ses mauvaises significations, mais que c'est avant tout un drapeau et qu'un drapeau ne s'explique que par la pensée de ceux qui l'ont, les premiers, adopté.

M. Foisset s'exagère d'ailleurs beaucoup les sévérités de bon nombre de catholiques à l'égard de Lacordaire. Nous avons vu que, dès le premier jour, on l'*amnistia*, lui, tout aussi bien que MM. Gerbet et de Salinis, de la part qu'ils avaient prise à l'*Avenir*; on lui tint sincèrement compte de tous ses actes, de sa soumission, de ses ruptures, de sa *Lettre sur le Saint-Siège*, mais on lui tint compte aussi, et personne ne peut s'en étonner, d'une antithèse qui rappelait de loin les doctrines de l'*Avenir*. Cette antithèse peut se comprendre dans un bon sens, nous dit M. Foisset; je le veux bien; je ne doute même pas que le Père ne l'entendît dans ce bon sens; mais encore eût-il dû éviter une expression équivoque, par la raison que toutes les expressions de ce genre servent de chemins couverts à l'erreur. M. Foisset est le premier à le dire, « pour moi, je n'aime pas ce mot *libéral*, mot mal défini et trop souvent surtout si mal porté. ¹ »

Ce qui est vrai, et il faut le dire, c'est que le libéralisme fut pour le P. Lacordaire une faiblesse et un embarras, toute sa vie. Il l'isola pendant sa jeunesse; plus tard il le mit fréquemment dans des positions fausses dont il ne put se tirer que par des fuites héroïques; toujours enfin il donna à sa parole une couleur politique qui lui suscita d'incessantes contradictions. On reprochait aux missionnaires,

¹ T. II, p. 473.

en 1820, de mêler la religion à la politique, parce qu'ils faisaient chanter le cantique de M. de Janson — *Toujours en France les Bourbons et la foi*. Le P. Lacordaire ne fit pas autre chose ; seulement au lieu des Bourbons il mit la *liberté* et associa ainsi plus ou moins la religion aux idées et aux visées du libéralisme. Mais, me dira-t-on, c'est par là qu'il attira la jeunesse. Je crois, pour mon compte, qu'il l'attira surtout par la *flamme oratoire* de sa parole, suivant le mot de M. Foisset, par une voix *plus amie encore qu'éloquente*, comme le dit admirablement, un jour, M. de Quélen, et, j'ajouterai avec le P. Lacordaire lui-même, par une âme *qui se jetait à corps perdu dans l'âme d'autrui*.

Le genre d'éloquence du P. Lacordaire a été remarquablement défini et saisi par M. Foisset. Mais ce genre a-t-il fait et peut-il faire école ? M. Foisset le croit ; pour moi, j'avoue que j'en doute⁴. Il est trop *individuel*, c'est le mot même de M. Foisset, pour ne pas tenir essentiellement à l'orateur. Lacordaire pouvait se mettre en scène, s'écrier, par exemple : « Moi, comme vous, fils de la liberté et fils de la passion... » et faire tressaillir ainsi d'un mot tout l'auditoire ; un autre ne le pourrait pas, et, s'il le faisait, il risquerait fort d'être ridicule. Ce sont des licences, surtout dans la chaire, qui ne sont permises qu'au génie ou à l'entraînement de l'émotion. Le prince de Broglie disait de ces effets oratoires qu'ils étaient aussi inimitables qu'imprévus. Oh ! sans doute, les prédicateurs devront toujours *s'inspirer incessamment des besoins présents des âmes*, comme le leur recommande M. Foisset ; mais en faisant cela ils ne seront pas plus de l'école du P. Lacordaire que de celle du P. de Ravignan ; ce qui reste la marque du P. Lacordaire, c'est de porter jusque dans *la paix du sanctuaire* comme un écho de *nos orages*, pour parler le langage de M. de Salvandy, ou, pour parler celui de M. Guizot, d'être dans la chaire, *presque aussi agité que son public*, presque aussi ému que lui de la multitude d'impressions *troublées*

⁴ . Il a eu malheureusement des imitateurs trop nombreux, dit M. de Montalembert, qui se sont armés de son exemple et de ses succès pour inonder nos chaires d'élucubrations historiques, politiques, économiques, aussi superficielles que contestables, à ce point que, après les avoir entendus, on éprouve une vraie jouissance à retrouver le prône de quelque bon curé de village qui se borne à commenter une page de l'Évangile ou un article du catéchisme. » (*Le P. Lacordaire*, p. 187.)

et *flottantes* auxquelles il voulait l'arracher. « Chacun, en l'écoutant, je cite M. Foisset, était tenté de se dire : *Lui aussi il a donc connu cela!* là était l'un des grands secrets de sa puissance ¹. »

Il y a loin, sans doute, de ce mode *agité* de prédication à l'impassible enseignement de Bourdaloue, laissant à peine soupçonner l'orateur, et ne mettant jamais en scène que le pécheur et Dieu ; mais, à des époques d'indifférence, il saisit mieux la foule, et son efficacité dans la bouche d'un homme tel que l'illustre dominicain, ne saurait être niée. Non-seulement le P. Lacordaire ramena à l'Église ceux que le P. de Ravignan devait conduire à l'autel, mais il conduisit lui-même à l'autel bon nombre d'âmes souffrantes. C'est ce que suffraient à prouver l'action particulièrement puissante qu'il exerça sur l'école de Buchez et l'ensemble d'hommes éminents, la plupart convertis, qui formèrent, à sa voix, le premier noyau de l'ordre renaissant de Saint-Dominique. Est-il besoin de rappeler Requédât, Piel, Besson, Hersheim et cet illustre P. Jandel, qui, pour n'être pas un converti, n'en fut pas moins une des plus belles conquêtes de Lacordaire.

M. Foisset nous donne, en outre, des détails intéressants et précis sur le succès non point passager mais durable qu'obtint partout sa prédication. Qu'opposer, en effet, à cette lettre du cardinal Donnet, écrite vingt ans après la station de Bordeaux : « Les effets produits par cette parole ont été immenses... L'esprit public de Bordeaux est changé depuis cette époque ; les églises sont beaucoup plus fréquentées, le devoir pascal est généralement accompli ². »

En citant les premiers disciples du P. Lacordaire, j'ai prononcé deux noms qui sont loin d'être étrangers à notre ville. « Dans l'hiver de 1837 à 1838, dit M. Foisset, deux disciples de Buchez se trouvaient à Nantes : Hippolyte Requédât et Louis-Alexandre Piel. Requédât n'avait que dix-huit ans ; Piel en avait trente. Un concours était ouvert à Nantes pour la construction d'une église ; architecte encore inconnu, Piel s'était résolument présenté avec un plan dans le style du moyen âge, et, chose plus étonnante encore, son plan avait prévalu. Les deux buchéliens se donnèrent promptement l'un

¹ T. II, p. 523.

² Cité par Foisset, t. II, p. 16.

à l'autre. Tous deux étaient doués d'une rare pénétration d'esprit ; Piel, toutefois supérieur à Requédât par la trempe plus forte de son intelligence et par la science acquise ; Requédât, supérieur à Piel par l'âme.

» Le hasard, qui n'est que l'*incognito* de la Providence, amenait à Nantes, en ce moment même, un réfugié italien d'une rare portée d'esprit et d'une élévation de cœur encore plus rare, Nicolas Tommaseo, le même que nous avons vu à Paris ambassadeur de Venise en 1848, puis chef héroïque de cette république avec Manin. La communion d'idées politiques le fit rechercher de Requédât et de Piel, et bientôt il devint leur maître. Or, Tommaseo était un fervent catholique, et il possédait une synthèse bien supérieure à celle de Buchez, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin ; il opposa propagande à propagande. Rien de plus curieux que les questions qui lui furent posées : — Comment saint Thomas comprenait-il le *progrès* ? Quelle était son opinion sur le *progrès matériel* ? Quelles furent ses pensées sur les droits et les devoirs des révolutions ? — Tommaseo avait réponse à tout. Piel et Requédât revinrent à Paris enthousiasmés du génie et de la doctrine de saint Thomas ¹. »

— Un an après, le 7 mars 1839, Requédât partait pour Rome avec l'abbé Lacordaire, et, le 9 avril suivant, il revêtait avec lui la livrée de saint Dominique, au couvent de la Minerve. Piel, son *bien-aimé frère* Piel, alla le rejoindre l'année suivante, puis, tous les deux, atteints de la même maladie qui semble s'attaquer de préférence aux corps qu'anime une âme ardente, la phthisie pulmonaire, ils succombèrent à huit mois de distance, pour aller porter au ciel, suivant le mot du P. Lacordaire, les prémices de l'œuvre nouvelle, *ut nuntius operis ascenderet, et primitiæ et numen* ².

Et maintenant me sera-t-il permis de raconter les circonstances qui amenèrent à Nantes Requédât, Piel et Tommaseo. Dix-huit mois avant qu'ils y vinssent, la vieille église de Saint-Nicolas et sa pa-

¹ *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, t. 1^{er}, pp. 471, 472.

² Inscription tumulaire de Requédât. Je ne sais si cette inscription, que je lisais avec émotion, il y a trois ans, existe encore à Sainte Sabine. J'apprends, en effet, par M. Foisset que, le 21 juillet 1869, les restes de Requédât et ceux de Piel qui était mort à Bosco, ont été rendus aux Dominicains de France et pieusement inhumés à Flavigny.

roisse de 25,000 habitants avaient été confiés par M^{sr} de Guérines à un prêtre fort jeune alors et qui, depuis quelques jours, est devenu notre évêque. L'abbé Fournier n'avait que trente-trois ans, et ceux qui assistent à ce qu'il appelle son *déclin* peuvent se figurer, sans grands frais d'imagination, ce qu'était sa jeunesse. Il se multipliait, il réunissait, il fondait. D'un côté, c'étaient les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, inconnues jusque-là dans le diocèse, et auxquelles il donnait son presbytère pour quartier-général; d'un autre côté, c'était déjà, en pensée du moins, une église monumentale qui devait être un témoignage grandiose de la foi de ses paroissiens et de la sienne. Le projet était plus que hardi, mais rien ne l'effrayait. Il ouvre un concours aux artistes, et le lauréat de ce concours fut Piel ¹.

Dans le même moment, M. Fournier était résolu à tenter une réforme dans les études classiques, à ses yeux trop exclusivement païennes. Pour lui, comme pour Lacordaire, *les frises du Parthénon* avaient le tort de cacher *la coupole de Saint-Pierre de Rome*. Sa pensée était donc d'introduire dans les études, avec les monuments païens, les monuments chrétiens; avec Virgile et Cicéron, quelques fragments choisis des Pères de l'Eglise. Afin de mûrir cette pensée et de la rendre surtout pratique, il appela à Nantes Tommaseo, particulièrement versé dans la littérature chrétienne, et le résultat du séjour de l'éminent Italien parmi nous fut la publication du premier *Excerpta Patrum* qui ait été mis dans la main des écoliers ².

Piel habitait la cure de Saint-Nicolas où il jouit longtemps de cette hospitalité prévenante, empressée, cordiale, que nous avons tous, plus ou moins, appris à connaître. Tommaseo, de son côté, la quittait peu, et Requédat, que ses relations de famille attachaient à la paroisse, y venait aussi souvent ³. C'est donc à la cure de

¹ L'édifice actuel n'est pas toutefois de Piel; il est de M. Lassus, l'architecte de la Sainte-Chapelle. Piel une fois parti pour le cloître, il arriva, en effet, comme toujours, que les architectes qui se proposèrent pour le remplacer tinrent à créer eux-mêmes, ce qui n'ôte rien d'ailleurs au mérite du plan primitif.

² Il est, en effet, antérieur à celui que fit composer M^{sr} Parisis et à ceux si complets que l'on doit à mon excellent ami, le P. d'Alzon.

³ Requédat avait sa sœur à Nantes, M^{me} Decroix.

Saint-Nicolas que se forma cette touchante union qui devait porter de si heureux fruits ; ce fut là que Dieu commença à se faire entendre de Requédât et de Piel, et que les deux jeunes philosophes s'aperçurent que saint Thomas d'Aquin était un trop rude joueur pour Buchez. Pauvre vieille cure ! elle était bien sombre derrière son haut mur et au pied de l'antique *échelle* qui servait d'abord à l'église. Depuis douze ans elle a fait place à un édifice vaste, aéré, dont le style élégant et sévère rappelle assez bien le *manerium* d'autrefois ; mais toute noire et triste qu'elle fût, elle ne se représente à mon souvenir que comme un des foyers les plus intenses d'idées et de charité qu'ait connus ma jeunesse.

Le P. Lacordaire a tracé en quelques mots charmants les portraits de Requédât et de Piel. « C'était, dit-il de Requédât, c'était un passager tout prêt à monter mon pauvre vaisseau et qui ne regardait même pas l'Océan inconnu dont il allait traverser les flots. Des âmes semblables me vinrent plus tard, mais aucune plus belle, aucune plus pure et plus dévouée, aucune empreinte au front d'une prédestination plus rare ¹ ; » — et, dans une lettre à M^{me} Swetchine : « Il eut sur tous les autres la gloire d'être mon premier compagnon, et la mort, en le frappant d'un arrêt précoce, lui a laissé dans ma mémoire une virginité que rien n'a ternie ; je n'ai jamais vu arriver si vite à une perfection toute surnaturelle ². »

Le portrait de Piel n'est pas tracé avec moins d'amour. Au moment de quitter la France, Piel avait écrit au curé de Saint-Nicolas, pour l'engager à faire des ouvertures à quelque autre architecte : « Que mes plans soient acceptés, qu'ils soient rejetés, je suis mort. Ni le gain, ni la gloire, rien ne peut m'ébranler dans l'obéissance que j'ai promise ³. » C'était, dit le P. Lacordaire, un artiste « éminent déjà, homme éloquent, esprit vaste et créateur. Piel nous promettait, ajoute-t-il, une de ces âmes destinées à soutenir les choses qui naissent. Il nous trompa tous par la brièveté de son temps.... Sa mort devait être le second holocauste offert à Dieu pour expier nos

¹ Testament, p. 104.

² 30 septembre 1840.

³ Cité par le P. Chocarne, t. 1^{er}, p. 344.

fautes et nous préparer, dans l'adversité, à des bénédictions plus grandes que nos malheurs ¹. »

Simple et touchante oraison funèbre ! C'est surtout dans ses rapports avec ses religieux qu'on peut dire du P. Lacordaire ces mots de lui que lui applique un de ses biographes : *Fort comme le diamant et plus tendre qu'une mère* ².

Nous voudrions maintenant préciser un peu ses idées politiques ; mais la tâche ne laisse pas que d'être difficile, et quand on a lu M. Foisset, on arrive à cette conclusion qu'en politique comme en histoire, il y avait chez le P. Lacordaire beaucoup plus d'impressions et de souvenirs que de réflexions et d'étude. Assurément, ses écrits abondent en très-belles et très-solides maximes, celle-ci, par exemple : « Toute forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, lorsqu'elle est réglée par la loi divine manifestée en Jésus-Christ et conservée au sein de l'Eglise, est suffisante pour établir ici bas l'ordre, la liberté, le bien-être spirituel et temporel des nations. » Très-bien, mais alors pourquoi cette indulgence pour l'esprit moderne qui est loin d'être l'esprit chrétien, et, comme M. de Montalembert le reprochait lui-même à son ami, pour la politique révolutionnaire ³ ?

« En dehors du christianisme, disait encore le P. Lacordaire, il n'y a point de société possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un seul et le despotisme de tous ⁴. » A merveille ; mais alors pourquoi reprocher au gouvernement pontifical d'être un gouvernement d'*ancien régime*, lorsque la seule question à examiner était de savoir si c'était un gouvernement chrétien ?

« Secondairement, ajoutait-il, le christianisme ne peut reprendre son empire dans le monde que par une lutte sincère, où il ne soit ni oppresseur, ni opprimé ; je vis là dedans et je suis étranger à tout le reste ⁵. » Mais, en vérité, si la lutte n'est pas sincère, est-ce la faute du christianisme ou du libéralisme, toujours à l'affût de notre

¹ Cité par le P. Chocarne, t. 1^{er}, p. 357.

² Epigraphe de l'ouvrage du P. Chocarne. Ces mots, je le répète, sont du P. Lacordaire lui-même qui exprimait ainsi ce qui lui semblait être l'idéal du prêtre.

³ *Le P. Lacordaire*, par le comte de Montalembert, p. 200.

⁴ A M^{me} de Prailly, 10 janvier 1850.

⁵ *Id.*

liberté? Le christianisme a toujours su se faire à toutes les positions et à toutes les luttes, sans proclamer pour cela que le bien n'a pas d'autre droit que le mal, ni le vrai que le faux. Le P. Lacordaire lui-même ne le prétendait certainement pas, car la droiture naturelle de sa pensée se retrouvait dans la théorie ; mais, dans la pratique, il se laissait dominer par des souvenirs d'enfance, par certaines formules singulièrement vides et par un esprit démocratique qu'il ne put vaincre, bien qu'il protestât contre toute pensée de démocratie ¹. Je ne voudrais pour preuve de cet esprit que son mot sur M. de Montalembert : « Je l'aime comme si c'était un plébéien². »

La phrase sur ses premiers rapports avec M^{me} Swetchine, n'est guère moins explicite : « Sans naissance et sans fortune, je n'avais jamais pénétré dans les salons d'aucune aristocratie et je n'avais pas même eu la pensée d'y parvenir. Toutes mes ambitions étaient internes ; content de peu, sobre en tout, sans envie, je m'étais à peine aperçu qu'il y eût au-dessus de moi toute une société qui m'était étrangère, et elle n'existait pas plus pour moi que je n'existais pour elle ³. » Je ne sais jusqu'à quel point cette société n'existait pas pour lui, car M. de la Mennais et M. de Montalembert en étaient comme entourés. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il existait parfaitement pour elle et qu'il y trouva toujours beaucoup de ses plus vifs admirateurs, depuis M. de Quélen jusqu'à M^{me} Swetchine, depuis M. de Montalembert jusqu'à M^{me} de la Tour du Pin. M^{me} de la Tour du Pin, qu'il appelait le *second de ses vieux amis*, lui avait d'ailleurs parfaitement révélé l'existence de cette société avant M^{me} Swetchine.

« Le Père a souvent manqué de sagacité à un point à peine croyable ⁴, » dit M. Foisset, en parlant de la place qu'il prit au premier banc de la gauche, lors de l'ouverture de l'*Assemblée consti-*

¹ Voir une lettre à M^{re} de la Tour du Pin, en date du 5 octobre 1842. Dans cette lettre, le P. Lacordaire se montre même tout disposé à s'accommoder de la monarchie de Louis XIV. Il ne repousse la monarchie absolue que telle qu'elle existe en Russie et en Autriche.

² *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, t. 1^{er}, p. 164.

³ *Testament*, p. 75.

⁴ T. II, p. 140.

quante. Ces deux mots résument exactement, je crois, ce qu'offrent parfois de peu explicable ses allures politiques. « Quelquefois il me vient en pensée, écrivait-il à M^{me} Swetchine, que le don d'observer ce qui était en dehors ne m'a guère été départi, ou bien que je suis *trop indulgent pour nos adversaires*¹. » De là cette tendance, dont convient à peu près M. Foisset, à pousser trop loin le désir de la conciliation², et, d'un autre côté, ainsi qu'il le disait lui-même, avec une modestie qui ne se ménageait pas, de là « toutes les imperfections d'une nature prompte et portée à rompre en visière aux choses³. »

Aussi pouvait-on remarquer deux hommes très-différents en lui : l'homme d'une *extrême douceur et simplicité*, ayant besoin d'une amitié de *tous les jours*, de cette *douce bienveillance* que tout homme est heureux de recevoir et de rendre⁴, et l'homme au *silence glacial* que nous peint M. de Montalembert, aux *rugissements de lion blessé*, dont la correspondance inédite porte, dit-on, l'*empreinte foudroyante de l'horreur* que lui inspirait l'école qui asservit, à ce qu'il paraît, le clergé parmi nous. Une de ces lettres foudroyantes a déjà été publiée par ceux mêmes sur qui était lancée la foudre. M. Foisset trouve cette publication imprudente. Je la trouverais plutôt inopportune, mais imprudente, non. Que M. de Salinis à qui la lettre était adressée ait eu des illusions sur la république, puis sur l'empire, cela est incontestable ; mais il n'en reste pas moins un des évêques qui, en toute occasion, ont été le plus dévoués au Saint-Siège, ce qui sera toujours le premier des titres d'honneur pour un évêque ; et, si quelqu'un eût pu lui jeter la première pierre, ce n'était pas sans doute un ancien ami qui avait porté l'illusion lui-même jusqu'à égarer le froc blanc de Saint-Dominique parmi les gilets à la Robespierre de la Montagne. Le P. Lacordaire émettait, en 1843, une pensée bien noble et bien juste dans une lettre à M^{me} Swetchine : « En ce monde, disait-il, on ne

¹ 17 mars 1847.

² « Quand dans cet espoir (l'espoir de ramener à Dieu), il lui serait arrivé de pousser trop loin le désir de la conciliation, faudrait-il pour cela le stigmatiser ? » — T. II, p. 476.

³ A M. de Montalembert, 4 octobre 1842. Cité par Foisset, t. II, p. 467.

⁴ *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, t. II, p. 466 et t. I^{er}, p. 287.

peutrien tout seul et il faut savoir accepter les défauts de ses amis. » C'est toute la conclusion que je veux tirer de ce qui précède.

Terminons par un mot sur chacun des ouvrages qui sont l'objet de cet article. Le *Testament* du P. Lacordaire est assurément une œuvre éloquente, mais les teintes du moment n'y reproduisent pas toujours complètement les teintes du passé. Ainsi, lorsque je lis dans ce *Testament* : « En 1837, je publiai un nouvel écrit avec le titre de *Lettre sur le Saint-Siège*, où j'essayais de justifier la politique romaine dans les affaires du temps, » je ne retrouve qu'imparfaitement dans cette phrase l'accent qui anime cet admirable écrit.

Je dois aussi faire des réserves sur une comparaison, ou plutôt sur les termes d'une comparaison, entre l'Édit de Nantes et la loi sur la liberté de l'enseignement. Ces termes prouvent surabondamment ce que M. Foisset dit, quelque part, que la *propriété* des expressions n'était pas toujours le fait du P. Lacordaire, et j'ajoute que son amour de la liberté égarait facilement, sinon peut-être sa pensée, du moins, à coup sûr, sa plume.

Le livre du P. Chocarne est de tous celui qui captive le plus, parce que, suivant le mot de M. de Montalembert, il révèle en Lacordaire un homme *plus rare, plus grand, plus saint encore* que ses amis eux-mêmes ne le croyaient, *après l'avoir aimé pendant trente ans*. Vue ainsi dans le cloître et dans le sanctuaire, son austère figure conserve intacte sa placide et sereine beauté.

Les deux volumes enfin de M. Foisset ont le mérite d'être l'étude la plus complète qui ait été publiée sur l'auteur des *Conférences* ; mais précisément parce que l'étude est complète, la critique y a sa place comme l'éloge. Nous avons pu voir que si M. Foisset est un ami dévoué, il y a chez lui une trop naturelle rectitude de jugement pour qu'il dissimule, dans la vie de son héros, certaines dissonances. La composition, le ton et le style sont d'ailleurs parfaits dans sa *Vie du P. Lacordaire*, comme dans ses autres ouvrages ⁴,

⁴ Ai-je besoin de rappeler les ouvrages que nous devons à M. Foisset : — *Histoire des Lettres et des Parlements au XVIII^e siècle*, *Histoire de N.-S. Jésus-Christ*, belles études sur Pascal, sur Leibnitz, *Eloge historique du président Riambourg*, etc., etc.

et on y remarque une volonté d'impartialité qui atteint ordinairement le but. J'ai indiqué d'ailleurs les points sur lesquels je ne puis être d'accord avec le savant biographe ¹. Il en est un dernier que je demande la permission de lui signaler.

M. Foisset parle, dans son second volume, de « *l'abîme d'impopularité où, dit-il, nous voyons l'Eglise, au moment où j'écris,* » et il ajoute entre parenthèses (mai 1869) ² : — « Comment ! c'est à l'heure même où 135 députés n'étaient élus qu'après avoir signé le programme le plus favorable à l'Eglise, qu'on nous représente cette Eglise comme perdue dans un *abîme d'impopularité!* Le P. Lacordaire triomphait à moins. « Nous avons eu ici deux *triumphes*, écrivait-il de Chalais, en 1846, c'est-à-dire dans une de ces bienheureuses années où l'on assure que l'Eglise était populaire : — M. Royer, conseiller à la cour, a été nommé en remplacement de M. Alphonse Périer, par suite de *trente voix catholiques* qu'il s'est assurées, en prenant un engagement écrit en faveur de la liberté d'enseignement, et, au contraire, M. Nadaud, premier président de la cour, a échoué d'une *douzaine* de voix, par suite du refus qu'il a fait de prendre un semblable engagement ³. »

Ah ! sans doute, l'Eglise est impopulaire près de ceux qui la vou-

¹ A la page 377 de son second volume, M. Foisset écrit : « Dès le 30 septembre 1859, au milieu du prosternement universel, l'évêque d'Orléans avait sonné l'alarme. » La vérité est que l'alarme avait été sonnée, dès le mois d'août, par l'évêque d'Alger; puis, au commencement de septembre, par l'évêque de Nîmes; le 18 du même mois, par l'évêque d'Arras; le 28, par l'évêque de Poitiers, dont M. Foisset ne cite que le second écrit, celui du 13 janvier suivant. Elle le fut de nouveau, le 30, par l'évêque d'Orléans, avec une puissance d'indignation justement admirée.

² T. II, p. 408.

³ A M^{me} Swetchine, 9 août 1846; — et à M^{me} de la Tour du Pin, 21 août 1846. — Le P. Lacordaire ajoute dans cette dernière lettre : « Ce qui peut arriver présentement de plus heureux pour notre pays rongé par la corruption, c'est la formation d'un parti moral et désintéressé qui, au nom du devoir et de la conscience, donne ses voix à quiconque promettra de tenir compte des grandes idées sociales, au lieu de les sacrifier dans l'ignoble tripotage des hommes de cour et de parti. Sans doute, il faudra du temps, mais qu'est-ce que le temps? » — Le temps est venu. Nous avons éprouvé, il est vrai, deux échecs très-pénibles en 1869, mais nous avons obtenu, en même temps, plusieurs succès marqués, et nous avons réalisé, en outre, le vœu qu'émettait l'éloquent religieux.

draient endormie ou qui la voudraient morte, parce que jamais elle ne se montra plus vivante ; mais, s'il y a des craintes et des colères, n'entendons-nous pas, d'un autre côté, cette longue acclamation qui part de Rome et à laquelle répondent, de tous les points de l'horizon, des milliers de voix saluant le Vicaire de Jésus-Christ et le Concile qui l'entoure ? Les controverses sont vives peut-être, mais en fut-il jamais autrement, quand s'agitèrent les grandes questions de la chrétienté, et l'Eglise vit-elle jamais, en définitive, plus de dévouements sincères à sa cause ?

M. Foisset excusera ma franchise. Nul n'est mieux fait que lui pour la comprendre, et, d'ailleurs, il s'est placé trop haut dans nos rangs, par son talent et par ses services, pour avoir droit qu'on lui parle sincèrement.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY*

A peine arrivée à la Preuille, MADAME fit connaître sa présence aux Vendéens qui y étaient, les priant de croire que, si elle résistait au plaisir qu'elle éprouverait à descendre au milieu d'eux, c'était la crainte seule des indiscretions que pourraient commettre les gens de service qui la retenait ; puis, cachant ses cheveux sous une perruque brune et prenant un costume semi-bourgeois, semi-paysan : veste garnie de boutons de métal, gilet jaune, pantalon bleu de drøguet avec un gros bouton de cuivre au milieu, et blouse de laine (costume que nous conservons comme souvenir), — elle se baptisa tout de suite du nom de Petit-Pierre, et elle partit sous la conduite de M. Emmanuel Guignard. MM. de Charette et de Mesnard attendirent à la Preuille jusqu'au soir, pour la rejoindre au Mortier, propriété de son guide.

Le Mortier, situé dans la commune de Remouillé, tout près de la route de la Rochelle à Nantes, n'était pas un lieu sûr ; MADAME dut songer à le quitter, dès cette nuit même ; elle s'y résigna gaiement. Peut-être, lorsque Son Altesse Royale avait déclaré qu'en Vendée elle se ferait Vendéenne, n'avait-elle pas pensé qu'elle aurait à subir, jusqu'en leurs plus rigoureux détails, les épreuves que ce pays avait jadis demandées et obtenues de ses enfants. En 1828, ce

* Voir la livraison de juin, pp. 438-453.

fut à qui la posséderait une heure, une minute en son château ; en 1832, c'est de métairie en métairie qu'elle se glisse, sous un costume emprunté, par la nuit obscure et les sentiers détournés.

Du Mortier, MADAME se dirigea sur une métairie nommée Belle-Cour, en la commune de Montbert. Il y avait quatre grandes lieues de pays à faire à pied. La Maine, petite rivière coupée de nombreuses chaussées fort étroites, formées qu'elles sont de pierres posées à la suite les unes des autres, coule tout près du Mortier. On y arrive et l'on s'engage sur l'une de ces chaussées, que le temps avait en partie détruite. Les pierres étaient espacées, l'eau coulait entre elles ; la nuit était d'autant plus obscure, que l'ombre des grands arbres se projetait des deux bords. Le guide, appelé Le Normand, passe le premier, MADAME vient ensuite ; M. de Charette la soutient. Il posait un pied sur chaque pierre, puis, aidé du Vendéen, il enlevait Son Altesse Royale, qui sautait ainsi d'une pierre sur l'autre. MADAME avait déjà traversé les deux tiers de la rivière, lorsqu'au moment où elle allait franchir un des derniers intervalles, le pied du guide glissa ; il tombe, et la princesse tombe avec lui, la tête la première dans l'eau ; M. de Charette est renversé de l'autre côté. Heureusement il se relève, se met à la nage et saisissant Son Altesse Royale par le pied, il la ramène au bord. La princesse n'avait rien perdu de son courage : « Les chouans, dit-elle, en ont bien vu d'autres ! aujourd'hui l'eau, demain le feu. »

MADAME voulait continuer ; on l'obligea de revenir chez M. Guignard, afin d'y faire sécher ses vêtements. Elle en repartit au bout d'une heure, car il était urgent de ne pas rester trop longtemps, au cas où sa venue en Vendée eût été découverte, sur un point rapproché du lieu où le postillon l'avait déposée. L'heure était d'ailleurs avancée, il restait peu de temps pour gagner, avant l'aube, la métairie de Belle-Cour. On suivit donc la route de Nantes jusqu'à Remouillé. MADAME était à cheval, en croupe derrière Le Normand ; M. de Mesnard la suivait, également à cheval ; M. de Charette, servant d'éclaireur, marchait à pied. Il y a trois lieues du Mortier à Remouillé ; des cantonnements se trouvaient aux alentours ; on passa sans encombre. A quelque distance de Montbert, M. de Charette renvoya guide et chevaux, et l'on poursuivit à pied. Il était une

heure et demie du matin, quand MADAME entra dans Belle-Cour. Les habitants de ce lieu étaient un jeune garçon et une vieille femme, Marie Gillard, que la princesse surnomma *La Chouanne*. C'étaient des gens d'une fidélité et d'une discrétion éprouvées. M. de Charette avait précédemment fait plus d'un séjour en cette métairie; plusieurs officiers vendéens s'y trouvaient en ce moment même, entre autres M. Edouard de Monti de Rezé. MADAME se fit connaître; l'un de ces Messieurs, se trouvant presque mal d'émotion, devint très-pâle; la princesse lui donna en riant le surnom de *Choléra*.

A trois heures du matin, le 18 mai, mon père arriva de la Marionnière à Belle-Cour, y conduisant M. Libault de la Chevasnerie, ancien brigadier des gardes du corps, qui demandait à remettre à la princesse une lettre signée de M. le marquis de Coislin, commandant sur la rive droite de la Loire, et de deux autres chefs. Déjà, précédemment, au mois de décembre 1834, M. de Coislin avait fait connaître à la princesse que, dans son opinion, le moment de tenter un soulèvement n'était pas venu. Dans cette nouvelle missive, après avoir reçu l'ordre de prendre les armes, il persistait à croire cette tentative inopportune. MADAME lui répondit immédiatement, c'est-à-dire dans la journée même du 18 :

« J'ai lieu de m'affliger des dispositions contenues dans la note que vous m'avez envoyée; vous vous rappelez, Monsieur, le contenu de vos dépêches. Ce sont elles, ainsi qu'un devoir que je considérais comme sacré, qui m'ont décidée à me confier à la loyauté bien connue de ces provinces. Si j'ai donné l'ordre de prendre les armes, le 24 de ce mois, c'est sûre de votre participation, c'est d'après les notes positives du Midi et de plusieurs points de la France. Je regarderais ma cause comme perdue, si j'étais obligée de fuir ce pays, et j'y serais naturellement amenée, si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement. Enfin, je n'aurais donc d'autre ressource que d'aller gémir loin de la France, pour avoir trop compté sur les promesses de ceux envers lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes. Je l'avoue, privée des lumières de M. le maréchal, il m'en coûte de prendre une telle résolution sans lui, mais j'ai l'assurance qu'il sera à son poste, s'il n'y est déjà.

» J'aurais désiré suppléer à ses conseils par les vôtres ; mais le temps me manquait et j'ai dû faire un appel à votre dévouement et à votre zèle. L'ordre envoyé dans toute la France, de prendre les armes le 24 de ce mois, demeure donc exécutoire pour l'Ouest. Il me reste maintenant, Monsieur, à appeler votre attention sur l'armée. C'est elle qui assurera votre succès ; c'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestion possibles. Vous aurez donc soin de répandre, deux jours à l'avance, vos proclamations et mes ordonnances. Vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation ; telles sont mes volontés positives.

» P. S. — Je vous prie de faire parvenir le plus tôt possible cette lettre à ceux qui ont signé celle que vous m'avez envoyée. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je compte sur votre dévouement, dont vous m'avez donné tant de preuves et qui devient encore plus nécessaire dans ce moment décisif. »

Qu'on relise attentivement cette lettre, et l'on verra que si MADAME vint en Vendée, c'est qu'elle y fut appelée ; que si MADAME tenait à ne pas sortir de France, c'est qu'elle comprenait, supérieure qu'elle était à tous ceux qui alors et depuis voulurent lui donner des conseils et pesèrent sur ses décisions, que l'abandon volontaire et la fuite consentie, c'est la ruine, non-seulement des espérances présentes, mais encore le plus souvent de l'avenir. En France, l'on aime et l'on suit les imprudents ; MADAME en 1830 et en 1832 se cramponnait au sol et ne voulait rien abandonner ; les hommes lui manquèrent.

M. de la Chevasnerie, toujours conduit par mon père, repartit avec cette réponse ; M. de Coislin la reçut le 19, et aussitôt adressa l'ordre de la prise d'armes à ses divisionnaires, MM. de la Roche-macé et Terrien Cœur-de-Lion.

Ce même jour, 19 mai, M. le maréchal de Bourmont arrivait à Nantes. Il fut immédiatement circonvenu par tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, reculaient devant un mouvement ; il écouta ces dires sans prendre parti.

Pendant ailleurs il en fut autrement. Arrivée en Vendée, MA-

DAME, on se le rappelle, s'était hâtée de le faire savoir au comité de Paris. Là, grand émoi ; on se réunit en hâte, le 19 au soir ; on s'inquiète d'un mouvement dont on ne juge pas les chances assez favorables, et l'on décide qu'à l'instant même, un des membres du comité va partir pour donner des conseils, arrêter l'insurrection, et amener la princesse à quitter la France. Mais qui partira ? Berryer se propose ¹ ; il est avocat ; déjà il a plaidé tout récemment à Fontenay-le-Comte ; on a publié qu'il doit plaider encore à Vannes pour le commandant Guillemot, prévenu de chouannerie ; son voyage ne surprendra personne. Berryer part, emportant une note qu'a rédigée M. de Châteaubriand, et qui est le résumé des opinions de l'assemblée en masse.

Il faut le dire, le choix fait de M. Berryer pour messenger de paix était, en ces circonstances, particulièrement malheureux. N'était-ce pas cet orateur déjà illustre, député siégeant au palais Bourbon, dès lors réputé sérieux, qui venait d'écrire à MADAME ces mots, qu'elle n'avait point oubliés : « Hâtez-vous d'accourir, MADAME, ou sinon nous ferons le mouvement sans vous. » Et dans ce voyage à Fontenay, entrepris le 28 février de cette même année 1832, au retour de Massa, pour défendre et sauver du baigne ou de l'échafaud neuf pauvres paysans, atteints et convaincus d'avoir donné l'hospitalité à un faux-chouan, soldat déserteur, envoyé vers eux par la police pour les compromettre et qui les compromit ; n'était-ce pas encore ce même Berryer qui, acclamé comme un sauveur par toute cette population émue, avait dit à tout ce monde qui lui demandait ce qu'il fallait faire : « Faites, mes amis, ce qui vous conviendra : avec d'aussi braves soldats que vous, il n'y a pas besoin de fixer l'heure ou le jour ; choisissez-le vous-mêmes, je vous seconderai. » N'était-ce pas lui encore qui, sous le charme de ces émotions et des légitimes triomphes que partout sur son passage on lui avait prodigués, venait de dire à M. de Charette : « Général, avec un tel pays et de tels hommes, on peut transporter les montagnes ! »

¹ *Biographie de Berryer*, par Germain Sarrut et Saint-Edme, p. 78.

M. Berryer, parti de Paris le 20 mai dans la matinée, était à Nantes le 22 au matin. Descendu chez M. Aristide de Granville, son ami, il apprend que M. de Bourmont est arrivé depuis deux jours ; il le joint chez M^{me} Billou. Le maréchal était indécis ; Berryer augmente cette indécision. A midi, il sort, n'ayant pas obtenu de contre-ordre absolu, mais cette note qui, envoyée immédiatement à tous les généraux, eut le plus déplorable résultat :

« Retardez de quelques jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 de ce mois, et que rien d'ostensible ne soit fait avant de nouveaux avis ; mais continuez à vous préparer. »

Pendant M. Berryer n'avait là qu'un presque contre-ordre, et sa mission était d'étouffer le mouvement et d'amener MADAME à sortir de France. Il demande où et comment il pourra rejoindre la princesse. On lui en fournit les moyens.

Nous avons laissé Madame la Duchesse de Berry à Belle-Cour, le 18 mai. Il était neuf heures du soir, lorsqu'on vint prévenir M. de Charette qu'un commissionnaire, qu'il avait envoyé à Nantes y chercher quelques effets pour MADAME, avait été arrêté par la brigade de gendarmerie des Sorinières. Ce commissionnaire était le sacristain de Montbert ; il se nommait Corniet, homme intelligent et de sang-froid. Parmi les objets que Corniet devait rapporter de Nantes, se trouvaient des conserves alimentaires, chose rare alors, cette industrie n'étant qu'à ses débuts. Pendant qu'à Pont-Rousseau l'on chargeait le cheval du sacristain, un patriote remarque, en passant, ces boîtes de ferblanc si hermétiquement fermées : « Bon, se dit-il, ce sont des munitions que l'on porte aux chouans ! » — Il pique des deux, arrive essoufflé aux Sorinières, donne l'éveil aux gendarmes : Corniet est arrêté, fouillé ; on débouche les bocaux. Malheureusement les bocaux ne sont pas seuls ; près d'eux l'on trouve du linge à usage de femmes, et deux amazones ; les amazones destinées l'une à la princesse, l'autre à M^{lle} Eulalie de Kersabiec. Corniet, interrogé sur les auteurs de cet envoi, déclare ingénument qu'il ne les connaît pas ; qu'on lui a donné de l'argent, ce qui est toujours bon à prendre et difficile à gagner, pour se charger de ce paquet ; qu'il doit le dé-

poser sur la lande de Geneston, vers onze heures du soir, à un endroit convenu. — « Geneston ! drôle, tu vas nous y conduire, ou sinon... » — « Oh ! mes bons messieurs, j'irai bien sans qu'on m'y pousse !... » — « On interne Corniet ; le général Dermoncourt donne l'ordre à toutes les brigades de gendarmerie des environs de cerner cette lande ; on part, et sur cette lande cernée on ne trouve rien... que la lande.

Le général eût pu néanmoins faire cette capture, car Corniet étant porteur de la correspondance, et M. de Charette, ignorant qu'il avait su la soustraire aux investigations, on était parti de Belle-Cour, précisément à dix heures du soir, pour aller coucher à la Chaimare, ferme située en Geneston, à une lieue et demie de Montbert. Un Vendéen du pays, jeune alors, aujourd'hui vieux, Jean Picheau, servait de guide. Il était minuit, lorsque la caravane vint frapper à la porte du fermier Deniaud. Il se lève, fait lever ses enfants, et un combat généreux s'engage entre lui et les arrivants ; il voulait que ces derniers prissent leurs lits ; pour eux, ils eussent été achever la nuit dans la grange. MADAME ne le voulait pas. — « Mon petit monsieur, disait le brave Deniaud, qui prenait la princesse, costumée comme on l'a dit, pour un jeune proscrit, mon petit monsieur, vous êtes chez moi, il faut m'obéir, il faut accepter mon lit. » — Et il prenait les mains de Son Altesse Royale avec cette douce et noble familiarité du paysan breton et vendéen envers ceux qu'il honore de son estime ; mains calleuses, mais loyales et ennoblies par le travail honnête. MADAME l'emporta ; le fermier dut la conduire à sa grange, où la princesse se reposa. Le lendemain, de bonne heure, on vint traire les vaches : « Ah ! j'ai bien dormi ! » dit en s'éveillant Son Altesse Royale, et elle accepta une écuelle de lait frais tiré.

« Le jour se passa presque gaiement, continue M. le baron de Charette, témoin de ces scènes étranges ; MADAME soutenait le courage de ses amis ; elle mangea avec appétit quelques œufs durs, du pain noir, et la fameuse soupe aux choux verts, nourriture particulière du pays ; tels étaient les mets que supportait une table improvisée par une barrique placée debout sur un de ses fonds ; faute

d'assiettes, il fallut manger à la gamelle. Les enfants vinrent plus d'une fois visiter les proscrits ; MADAME riait avec les jeunes filles, et souvent on les entendait dire à leur père : « Mon Dieu ! que ce petit monsieur-là est bon ! »

Pendant qu'on était à la Chaimare, M. de Charette fit dire au fils aîné de M. de la Robrie de l'y venir trouver. Ce fut alors aussi, et avant l'arrivée de M. Hyacinthe de la Robrie, que M. Le Romain, qui avait quitté MADAME, la veille, à Belle-Cour, reparut avec une lettre annonçant que le maréchal de Bourmont, arrivé le 17 à Angers, serait à Nantes le lendemain. Sans perdre un instant, la princesse écrivit au maréchal de se rendre près d'elle. M. Édouard de Monti de Rezé porta cette lettre à sa destination. Il sortait, lorsque M. Hyacinthe de la Robrie entra à la Chaimare. M. de Charette le présenta à Son Altesse Royale, qui dès lors le prit pour guide, M. de Charette devant, d'un moment à l'autre, la quitter pour prendre le commandement de son corps d'armée.

La journée du 19 s'achevait ; MADAME quitta la Chaimare, par une pluie battante, pour gagner Louvardière en Saint-Philbert de Grand-Lieu, maison des la Robrie, mais où ils n'habitaient pas. Elle y arriva à une heure fort avancée, dans la nuit du 19 au 20 mai. Ce pays est coupé de marais profonds, formés par la rivière la Boulogne. M. de la Robrie dut plusieurs fois porter Son Altesse Royale dans ses bras, pour lui éviter plus d'un pas dangereux. « Ce fut dans un de ces marais tourbeux, raconte le général Dermoncourt, que le jeune de la Robrie, portant la Duchesse sur ses épaules et s'enfonçant dans un trou où il était près de disparaître, lui dit : « Si j'y enfonce tout à fait, que MADAME se jette à droite ou à gauche, le passage dangereux n'est pas large ordinairement ' ». — A Louvardière M. de la Robrie le père fut présenté à la princesse qui, se souvenant des injustices dont ce vieux brave avait souffert sous la Restauration, lui dit : « Vos services ont été trop longtemps méconnus ; il appartenait à Marie-Caroline de venir les récompenser... De ce jour, monsieur, vous êtes maréchal de camp au service de mon

¹ *La Vendée et Madame*, p. 213.

« fils. » Puis elle ajouta, avec une grâce parfaite : « Je sais que vous avez un fils de l'âge de mon Henri ; je veux qu'il soit mon page¹. » Touchants retours, mais illusions ; le temps ni les événements ne nous appartiennent.

La nuit venue, MADAME partit ; elle devait se rapprocher du lieu de rassemblement indiqué comme centre des opérations du 3^e corps d'armée, dont M. de Charette avait le commandement. On touchait déjà au 21 mai, et la prise d'armes était toujours, dans l'esprit de la princesse, qui ignorait le contre-ordre donné par le maréchal, fixée au 24. Son Altesse Royale était à cheval, derrière M. Hyacinthe de la Robrie ; M. de Charette la suivait à pied, à quelque distance. Il fallait éviter les cantonnements de Saint-Philbert, de la Limouzinière, de Saint-Colombin, et les deux brigades de gendarmerie du Pont-James ; car, ainsi que je l'ai dit et qu'on le voit, tout le pays était couvert de troupes, bien qu'à Nantes les autorités militaires et civiles ignorassent encore le premier mot de la conspiration. MADAME évita tous les dangers et atteignit, vers dix heures et demie du soir, le Magasin, propriété de M^{me} Gouëzel, sœur de M. de la Robrie.

Madame la Duchesse de Berry reposait à peine, que MM. de Monti de Rezé et Guibourg arrivèrent, apportant la nouvelle que le maréchal de Bourmont était à Nantes. MADAME passa vingt-quatre heures au Magasin. Cette maison, située en Saint-Étienne de Corcoué, n'étant séparée de la route de Bourbon-Vendée à Nantes par Legé que par une prairie de peu d'étendue, n'offrait pas un asile assez sûr ; on songea aux Mesliers, propriété presque inhabitée, appartenant à M. Alexandre de la Roche-Saint-André.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEG.

(La suite prochainement).

¹ *Journal militaire d'un chef de l'Ouest*, par le baron de Charette.

LA POMME A SONNETTES

CONTE DU PAYS NANTAIS.

VIII*

Le prince Aimant, malgré son effrayante aventure, n'en retourna pas moins chasser aux monstres de Pancot. Il conçut même l'étrange dessein de se venger du mastodonte. Il espérait par cet exploit se couvrir de gloire et mériter la main d'Aimée, que les droits de la naissance et de l'amour lui accordaient déjà. Le fils du roi de Campbon, laissant de côté sa meute ordinaire, ne prend avec lui que ses trois molosses : Brise-barrière, Brise-pierre, et Brise-fer, et marche à la bataille. Mais à peine a-t-il mis le pied dans la forêt, qu'il voit, à n'en pas douter, la princesse Aimée immobile et riante. Il approche; la princesse n'a pas semblé reculer, mais elle est toujours à la même distance. Il s'approche encore et se jette à ses pieds. Aimée, toujours immobile en apparence, n'est pas plus près de lui qu'au premier abord. Hélas ! comment l'atteindre ? Dans un élan d'amour, il précipite vers la vision le galop de son cerf; et la vision, sans aucun mouvement, se trouve toujours devant lui, au même intervalle, pareille à l'horizon qui se déplace sans paraître fuir aux yeux du voyageur.

* Voir la livraison de juin, pp. 428-437.

« N'importe ! se dit le prince, je l'atteindrai où je galoperai toute ma vie. »

Il ne galopa point longtemps : au moment où il croyait toucher le fantôme chéri, un ravin, que lui cachaient les plantes rampantes, l'engloutit ; ses pieds s'enfoncent dans le sol, et il ne peut bouger ; tout son corps se cristallise ou plutôt se pétrifie. Il est devenu statue de chaux. Son cœur ne bat plus ; mais il sent encore la vie. Son regard semble mort ; mais son âme est vivante ; sa surface est inerte, mais il se sent à l'intérieur consumé d'amour. Il ne peut appeler Aimée, et ne cesse de la voir.

IX

La pauvre Aimée, après son léger repas, s'était couchée sur un lit de feuilles sèches. La fatigue l'emportant sur l'inquiétude, elle s'endormit. Elle sommeillait encore, lorsque le bûcheron sortit pour son travail accoutumé. Le repos de la princesse troublé par les songes les plus affreux, fut tout à coup interrompu par une voix terrible. Elle se redresse en sursaut, prête l'oreille, et entend distinctement ces mots : « Ton petit doigt à sucer par dessous la porte. » Hélas ! elle avait donné sa parole. Et d'ailleurs que n'avait-elle pas à craindre de l'enchantement ? Et puis elle était le jouet d'une influence magique irrésistible : il fallut donc obéir.

Aimée se traîna jusqu'au seuil et livra son petit doigt à l'appétit du géant. Celui-ci, sans entamer la chair, pressa le misérable auriculaire avec tant de force, qu'Aimée ne put retenir un cri déchirant ; mais au bout d'une seconde elle ne se sentait plus aucun mal. Quand le bûcheron rentra, son hôtesse parut épuisée de sang. Ce fut bien pis les jours suivants, car le géant revenait toujours, et la princesse par le bout du petit doigt dépérissait tout entière. Giboulée ne mordait point, il suçait seulement et toute la substance d'Aimée sortait par les pores. Cela ne lui faisait plus éprouver qu'une légère douleur, mais elle languissait et séchait à vue d'œil. Elle était pâle comme une fleur dont un soleil trop hâtif boit toute la rosée. Bientôt elle fut obligée de garder le lit, et c'était à grand-peine qu'elle se pouvait chaque jour traîner à sa mort inévitable et prolongée.

Le bûcheron lui demanda, bien des fois, si elle n'était point malade. Mais elle répondit toujours que non. Cependant elle appelait mille fois par jour la fée Prudence à son aide. Un jour il lui sembla qu'une voix, pareille à celle de la pomme qu'elle avait perdue, murmurait à son oreille : « Dis tout. » Cette voix fut plus forte que la crainte du géant. Bien qu'elle eût regardé vainement autour d'elle pour voir la pomme qui lui parlait ainsi, Aimée résolut de lui obéir. — « Aussi bien, pensa-t-elle, qu'ai-je à craindre que la mort, à coup sûr très-prochaine pour moi, si je ne parle pas ? »

Il y avait déjà quinze jours que la pauvre Aimée languissait ainsi. Le bûcheron ne la questionnait plus. La princesse l'appela donc au moment où il allait au travail, et lui raconta ses malheurs. « Que ne m'avez-vous dit cela plus tôt, madame, repartit le bûcheron, je vous aurais déjà délivrée du monstre qui vous mine et vous ronge, et qui se donne l'agrément de boire votre sang à petits coups. Soyez sans crainte, avant qu'il soit douze heures, Giboulée aura trouvé son maître. Je le connais, il me connaît aussi ; c'est pour cela qu'il ne m'aborde jamais sous forme humaine. Enfin c'est assez dit : nous allons agir. »

En effet, l'enchanteur ne tarda pas à se présenter au seuil avec la formule accoutumée : « Ton petit doigt à sucer par dessous la porte. » Le bûcheron avait fait le mot à la princesse. Aimée donc répondit de son lit : « Je suis si fatiguée que je ne puis me traîner jusqu'à la porte. Passe la tête et tu pourras sucer mon petit doigt. » L'enchanteur, qui était simple et tout d'une pièce, passa sans défiance la tête par le trou que le bûcheron avait pratiqué à cet effet. Le brave homme se tenait caché derrière le battant d'une armoire, sa cognée à la main. A peine le monstre eut-il allongé le cou, que le bûcheron allongea le bras ; la hache tomba sur le cou tendu de l'enchanteur, ét la pauvre Aimée, qui se crut sauvée, poussa un cri de joie.

Mais, ô surprise ! on ne trouva pas le corps de Giboulée. C'est que ce corps avait dans sa nature quelque chose de fantastique et d'inexplicable. L'enchanteur, suivant la loi de son existence, était passé dans une contrée lointaine.

X

L'influence du géant n'était pas morte avec lui. Pourtant aucune disgrâce immédiate ne fit repentir Aimée d'avoir parlé. Au contraire, à peine l'affreux Giboulée fut-il décapité qu'elle vit accourir, avec sa rapidité bien connue, le petit chien de la fée Prudence. La présence d'A-Propos devait suffire à lui faire entendre que sa marraine ne l'avait point abandonnée. Mais pour la bonne marraine ce n'était point encore assez ; car le petit chien tenait la pomme entre ses dents.

La princesse ne se sent pas de joie ; sans doute la pomme fortunée doit la conduire à la demeure de ses parents et lui donner de bons conseils qu'elle écoutera désormais. Elle la prend, elle la baise vingt fois, et comble de caresses le petit A-Propos. Si elle eût eu des gâteaux ou des ortolans, nul doute qu'elle ne lui eût tout donné. Elle s'empresse de faire ses adieux au bûcheron, en lui laissant quelques pièces d'or, et s'élance de la cabane. Puis elle fait sonner aussitôt la pomme à son oreille. Celle-ci lui dit : « Va lentement. » Comme elle avait eu soin d'écartier un moment toute idée personnelle, Aimée entendit fort bien : « Va lentement. » Elle jeta donc devant elle avec précaution le talisman qui la conduisit durant deux jours à travers les bois ; mais la soif et la faim la pressant, la pauvre jeune fille eut beau chercher des yeux autour d'elle quelque fontaine ou quelque arbre fruitier : rien, absolument rien que des fougères. Elle va, comme naguère, tomber d'épuisement, quand elle aperçoit sur une fougère un vilain singe qui faisait mine de croquer son poing. Cette vue redouble l'appétit d'Aimée, tout en la glaçant de crainte ; car ce singe est Malenpoint, qui l'a déjà volée deux fois. Comment préserver sa pomme ? La faim, mauvaise conseillère, lui répondait : « En la mangeant. » — « Mais je la sauverai très-bien sans la manger, se répondait-elle ; il suffit de ne pas la jeter à plus de sept pas. Et d'ailleurs, si je la mange, qui me conduira désormais ? » Mais la faim répétait : « Mange-la. » — « Et, en effet, que me servira ce fruit, lorsque je serai morte de soif et de faim ? »

Dans son ardente perplexité, elle porte la pomme à son oreille.

La pomme lui dit : « Ménage-moi. » Mais comme Aimée penchait fort pour le parti contraire, elle entendit : « Mange-moi. » Il lui sembla, en même temps, que tous les arbres stériles qui l'entouraient murmuraient en agitant leurs branches : « Mange-la. » Elle approche le fruit de sa bouche par un mouvement convulsif, elle le mord avec rage, et l'avale. A peine l'eut-elle avalé, qu'elle se sentit suffoquée. Elle voulait pousser des cris que personne n'eût entendus ; sa gorge ne pouvait émettre aucun son. Des branches vertes s'échappèrent de son gosier ; ses traits et ses membres se roidirent, elle sentit durcir sa belle peau, ses bras s'étendaient droits et chargés de feuillages. Elle ne perdit point conscience d'elle-même. Elle songea au prince Aimant et à ses parents chéris ; mais ses yeux glacés ne purent verser une larme. C'était une gomme épaisse qui distillait de ses branches. Ses pieds s'étaient enfoncés profondément dans le sol. Elle avait pris racine, elle était devenue pommier.

C'était la vengeance de Giboulée, dont l'influence survivait trois jours à sa mort, selon la règle antique de la féerie.

XI

Depuis trois ans déjà, le roi et la reine de Pontchâteau pleuraient le sort de leur fille. La fée Prudence, qui savait tout, sans néanmoins pouvoir empêcher tout le mal, leur faisait espérer depuis longtemps le retour de la princesse à sa première forme : « Mais comme on ne saurait monter d'un seul pas tous les degrés de l'échelle des êtres, il faut qu'elle passe, avant de redevenir princesse, par le corps d'un animal. Et le choix de cet animal n'est pas en mon pouvoir. Du moins, l'époque fixée par la reine des fées pour la durée de la métamorphose d'Aimée en pommier vient de s'écouler. Cette bonne reine eût pu, dès le troisième jour, rendre à la princesse sa première forme, le pouvoir de Giboulée étant périmé ; mais elle a cru devoir, dans sa sévérité, prolonger le châtiment de votre fille, afin qu'elle fût toujours sage à l'avenir. Au reste, comme je vous l'ai dit bien des fois, Aimée, dans cet enchantement, n'est point malheureuse : elle respire l'air du ciel et se nourrit des sucs de la terre. Le souvenir de ses parents et de son

cher prince ne séjourne pas longtemps dans son cœur ; mais il s'élançait à la surface de son écorce et aux extrémités de ses branches, où il s'épanouit en fleurs printanières et en fruits embaumés.

» Elle n'a pas à souffrir du sort malheureux d'Aimant ; car elle n'en est pas instruite. Je sais qu'elle sera moins heureuse dans sa nouvelle métamorphosé ; mais celle-ci ne sera pas longue. Adieu, bon roi Robert, et vous, bonne reine Pâquette ; je m'en vais au conseil général des fées, pour l'affaire de votre fille. »

Le conseil général des fées avait lieu entre quatre rochers situés sur les bords du Brivé, tout près du bourg de Besné, dont la population est encore en grand renom de sorcellerie. Les rochers en question ont conservé le nom peu flatteur de *Cuisine du diable*, vu qu'il s'y faisait force ragôts de crapauds, de scorpions et de serpents.

Quand les fées, revêtues de leurs cotillons traïnants, se furent assemblées, elles commencèrent à remuer uniformément la tête, en sorte que leurs cornettes s'y balançaient très-fort. On eût cru voir danser en ronde une centaine de clochers. Après quoi, la reine des fées se décoiffa, jeta dans sa cornette une multitude de petits parchemins, et invita la plus jeune de ses compagnes à y plonger les doigts. Cette jeune fée pouvait avoir environ deux mille ans. Le billet tiré par elle contenait ce seul mot : « Grenouille. » Aussitôt toute l'assemblée se sépara. C'eût été plaisir de voir les unes de ces dames s'en aller d'un pas solennel, les autres voltiger au-dessus des gazons, ou s'évaporer dans l'air, ou se plonger dans l'onde. Et, au même instant, le beau pommier de la forêt de Pancot, que tout le monde allait voir et que la reine chérissait tant, avait disparu comme par miracle, et nul ne remarquait à la place de l'arbre une jolie petite grenouille verte qui se cachait dans l'herbe.

XII

Cependant, de par la reine des fées, l'heure de désenchanter le prince Aimant était venue. Ce fut la fée Prudence qui reçut de sa souveraine la mission d'aller rendre la vie au pauvre amoureux. Car ce n'est point vivre, en vérité, que de rester là planté dans une fosse. Prudence va d'abord trouver le singe, qui perchait à

cette heure sur une des plus hautes fougères de Pancot. Elle lui ordonne de rendre sur le champ les deux images qu'il a volées. Malenpoint, qui avait perdu tout pouvoir magique, fut obligé de donner ce qu'on lui demandait. Les deux ressemblances accourues à sa voix, la fée les saisit, et, les ayant comprimées, les mit dans le chaton d'une de ses bagues, afin de les rendre, à la première occasion, à leurs légitimes possesseurs. Après cette opération, Prudence toucha de sa baguette magique la statue de chaux qui avait été le fils du roi de Camphon. Aussitôt elle redevint le prince Aimant; son cœur battit, le sang circula dans ses veines, sa peau s'amollit, ses membres reprirent leur souplesse, et ses lèvres murmurèrent : « Aimée ! »

— Aimée! reprit la fée, il faut y renoncer, pauvre prince : elle est devenue grenouille.

— Grenouille soit, dit Aimant, je n'aimerai jamais qu'elle. Aussi bien, je suis las de courir après des ombres et des images. Puisque l'âme d'Aimée est bien véritablement dans la peau d'une grenouille, je l'aimerai grenouille.

— Votre amour seul, dit la fée, peut lui rendre sa première forme, s'il est assez grand pour cela.

Tout en devisant ainsi, Prudence conduisait Aimant au château de Coislin, où résidait le roi, son père. Elle se présenta seule d'abord, pour préparer les parents désolés à supporter la joie de revoir un fils chéri qu'ils croyaient perdu. Quand le prince accourut enfin se jeter dans leurs bras, ils ne pouvaient en croire leurs sens.

Dès le lendemain, le roi, qui voulait marier son fils, manda toutes les filles des seigneurs des environs et somma le prince de choisir une femme entre elles. Aimant ne voulut jamais y consentir; il répondit : « Je n'aimerai jamais qu'Aimée. »

— Mais elle est morte!

— Non, elle vit : elle est grenouille.

— Tu épouserais une grenouille! s'écrièrent ses parents.

— Oui, certes, une grenouille! mais j'espère, à force d'amour...

Le roi et la reine n'écoutaient plus; la stupéfaction les rendait sourds, les bras leur en tombaient : « Épouser une grenouille! révétaient-ils avec horreur, épouser une grenouille! »

Pendant que cela se passait, la jolie petite bête verte faisait l'admiration et la jalousie de toutes ses compagnes, qui ne l'appelaient que la *princesse*. Elle ne coassait jamais comme les autres grenouilles ; mais elle avait un petit cri qui ressemblait au chant du grillon. Elle se tenait tantôt dans une touffe d'herbe, tantôt dans un hamac de jonc ; on eût dit une émeraude, perdue par quelque grande dame en se promenant au bord de l'onde et dans les prairies ; car elle n'était pas plus grosse ni moins brillante que ces jolies mouches vertes, cuirassées d'or, qui se plaisent dans le sein parfumé des roses. En outre, Aimée filait comme une reine. La fée Prudence lui apportait un à un les écheveaux de soie dont la fée Soyeuse l'avait douée à sa naissance, et la petite grenouille verte les dévidait en un moment. Comme elle était couleur de persil, les villageois des environs l'avaient surnommée Persillette. Ils lui confiaient très-souvent leur lin, car ils pensaient qu'elle était fée.

Le prince Aimant ayant appris de Prudence que la petite Aimée habitait sur les bords du Brivé, l'allait souvent voir et ne portait que des bas de soie filée par elle. Chacun l'interrogeant pour savoir d'où lui venaient de si belles chausses : « De ma mie, » répondait-il. Et nul ne savait quelle était sa mie, car le roi et la reine lui avaient fait promettre de ne révéler à personne le secret de son amour. D'ailleurs ils étaient loin eux-mêmes de soupçonner le talent de Persillette et ne croyaient nullement aux discours de leur fils. A force d'y songer, ils en vinrent à croire que le prince, ayant éteint sa première flamme, s'était enamouré de quelque princesse ou villageoise qui devait être, à n'en pas douter, la meilleure et plus alerte filandière de la contrée.

Le roi et la reine s'avisèrent donc d'organiser un *fleri*. C'est ainsi qu'on appelait un rassemblement de filandières. Le jour marqué pour le *fleri* étant arrivé, toutes les jeunes filles nobles et roturières des royaumes de Campton et Pontchâteau s'y trouvèrent. Durant vingt-quatre heures, on ne cessa d'ouïr, à dix lieues à la ronde, le bruit non interrompu des rouets et des fuseaux. On dit que ceux du royaume de Nantes crurent à une invasion prochaine de guêpes, d'*avelles* ou de frelons, tant le bourdonnement roulait au loin ! Le prince Aimant, qui était chargé de distribuer les que-

nouillées, n'oublia point sa petite grenouille. Le soir venu, on présenta les pièces de fil à la reine, qui devait désigner la plus fine et la plus délicate. Ce fut, à n'en pas douter, celle de Persillette.

Le roi dit à son fils : « Présente-moi celle des jeunes filles qui a filé cet écheveau. »

Sur le champ, le prince Aimant, laissant là toute l'assemblée, court au bord du Brivé. Le roi et la reine, se doutant de quelque chose, firent un grand concert de pleurs et de sanglots qui fendaient l'âme. Leurs craintes n'étaient que trop fondées ; car, au bout d'un quart d'heure, ils virent arriver Aimant tout essoufflé, portant sur l'ongle de son pouce la petite émeraude vivante.

C'était sa future épouse. Elle devait, dès le lendemain, suivant les conventions du *filéri*, l'accompagner au conseil des fées, pour y contracter le mariage. Ses parents ne pouvaient s'y refuser. Le jour arrive ; le roi et la reine sont comme anéantis de désespoir. La pitié du prince fut grande, mais son amour fut plus grand.

Toutes les fées qui avaient présidé à la naissance d'Aimée furent conviées au mariage de Persillette. Les rois et reines de Pontchâteau et de Camphon ne purent se dispenser d'y paraître ; mais les habits splendides dont ils étaient revêtus faisaient un contraste bien frappant avec la douleur qui se lisait sur leurs visages. Le cortège entra dans l'assemblée imposante des fées, avec la tristesse lugubre d'un convoi funèbre. Le prince, à pas lents, s'avança vers le tribunal, sa grenouille sur l'ongle ; mais à peine la doyenne des fées eut-elle levé la main, que Persillette redevint Aimée et qu'une jolie princesse remplaça la petite grenouille. La foule eut peine à contenir les éclats de sa joie, et dès qu'on fut sorti du conseil, une sarabande indescriptible, et un repas formidable, dont tous les convives eurent des indigestions, occupèrent toute la journée. A-Propos battit des entrechats avec ses pattes, et Malenpoint, accouru au bruit, fit mille tours de passe-passe pour obtenir son pardon du prince et de la princesse. Ceux-ci furent désormais heureux tout le temps de leur vie et eurent, par la grâce des fées, une grande multitude d'enfants, beaux et bons comme eux.

PIERRE BOAISTUAU,

SIEUR DE LAUNAY

VIII*

Nous nous étions arrêtés à l'apparition des *Histoires prodigieuses* de Boaistuau en 1560.

J'ai déjà beaucoup parlé de ce livre, je l'ai beaucoup cité; j'ai encore pourtant à en extraire plus d'un détail curieux sur Boaistuau.

Je remarque d'abord la dédicace à Jean de Rieux, chevalier, seigneur d'Assérac. C'était le petit-fils du célèbre Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, qui joua un si grand rôle dans l'histoire de notre province sous le règne de la duchesse Anne et de son père François II. — Rieux-Assérac tint aussi dans le XVI^e siècle une place distinguée; Boaistuau loue en lui « une générosité et adresse » aux armes si émerveillable, une telle affection et dévotion au » service de vostre prince (lui dit-il en son épître dédicatoire) qu'il » ne s'est fait de vostre temps assemblée, dressé assault de ville, » saillie ou escarmouche, en Italie ou ailleurs, où vous ne vous » soyez trouvé des premiers sur les rangs, avec telle assurance et » mespris de vostre vie que ceux qui vous cognoissent n'espèrent

* Voir la livraison de mai, pp. 359-371.

» point moins de vous que de ce grand mareschal de Rieux, vostre
 » ayeul, duquel les croniques et annales resonnent si souvent les
 » louanges. »

Ce ne sont pas là, semble-t-il, simples compliments de dédicace, car en récompense de sa belle conduite, Jean de Rieux obtint, en 1574, l'érection d'Assérac en marquisat, et, en 1576, la charge de lieutenant du roi en Bretagne.

Mais la valeur militaire, c'est là après tout, au XVI^e siècle, surtout pour un gentilhomme, un mérite assez banal. Boaistuau loue en son patron des côtés plus rares, du moins à cette époque, entre autres, « les dons excellents de l'esprit et de nature, une » singulière cognoissance de plusieurs arts et disciplines, une » dente amitié pour ceux qui en font profession. » Il y revient encore ailleurs, dans le corps de son ouvrage, au chapitre des *Monstres de la mer* (chap. xvii), comme suit :

« Au reste, lecteur, je ne veux omettre de te montrer ici le pourtraict d'un poisson volant, ou bien de quelque autre monstre aquatique, duquel tu sauras gré au seigneur d'Assérac, lequel je nomme par honneur, d'autant qu'oultre le continuel exercice et dextérité qu'il a ès armes, encore a une singulière affection aux lettres, aime, chérit, honore et favorise ceux qui en font profession. Et non content de tant de bonnes parties et autres excellens ornemens de vertu, encore est-il fort curieux de recouvrer plusieurs choses antiques et estranges, desquelles il a peuplé son cabinet, qui apportent un merveilleux contentement à ceux qui les contemplent. Entre lesquelles j'ay observé ce poisson ou monstre aquatique¹ et l'ay fait pourtraire sur le naturel, comme plus de deux cens personnes notables, qui l'ont vu avec moy en ceste ville de Paris, le pourront attester, » (f. 59-60).

M. d'Assérac n'était donc pas seulement un ami et un protecteur des lettres, c'était aussi un collectionneur et, bien mieux encore, un poète. Lui et son frère puîné, René de Rieux, sieur du Gué de l'Isle, ont en effet célébré le talent et la gloire de Boaistuau dans deux sonnets, imprimés dans les *Histoires prodigieuses* immédiate-

¹ Quoique la figure donnée dans l'ouvrage de Boaistuau paraisse passablement fantastique, il y a lieu de croire qu'il s'agit ici d'un hippocampe ou *cheval marin* assez grande taille.

ment après l'épître dédicatoire. Cet exemple de deux grands seigneurs prenant la peine de louer en vers l'auteur qui venait de les louer en prose (et un roturier encore), est dans l'histoire littéraire un fait assez rare, assez significatif, pour que je cite ici ces deux sonnets qui, bien que fort ordinaires, nous montrent l'intérêt particulier, attaché par les Bretons d'alors aux succès littéraires de leur compatriote Boaistuau.

I. D. R. S. D. ¹

Si Bretagne, LAUNAY, se sent bien honorée
De tes premiers écrits que chacun a pu voir,
Ores tu luy fais bien meilleure cause avoir
De se sentir de toy plus encor décorée.

Ta vertu seulement n'y est pas admirée,
Mais, en tous les endroits que peut apercevoir
De son œil le soleil tu as fait recevoir
Tes écrits, maçonnez de peine élaborée :

Si que tout l'univers, rempli de ta mémoire,
Tes œuvres admirant, jà te donne la gloire
D'estre l'un des premiers qui a le mieux écrit;

Et puisque, me portant si bonne affection,
Tu m'as tout rendu tien par obligation,
Je seray toujours tien et de corps et d'esprit.

RENÉ DE RIEUX AU S^r DE LAUNAY BOAISTUAU.

Les Muses t'ont donné cette grande abondance,
LAUNAY, de tes écrits pleins de divinité;
L'univers, qui les a admirables goûté,
N'en peut assez louer la force et l'excellence.

Tu sçais assez combien tu es loué par France,
Et combien ton país, où tu n'as guère esté,
A d'honneur, de plaisir et de félicité

De t'avoir donné nom, vie, lait et naissance.
Mais ores, nous donnant cet œuvre de Prodiges,

¹ C'est-à-dire *Jean De Rieux Seigneur D'Assrac.*

Au plus hautain sommet de l'immortalité
Tes œuvres et ton nom immortel tu ériges :

Et si fais esbahir de cette rareté,
Avecques la Vertu qui t'est toujours compaigne,
Les Muses, l'univers, la France et la Bretagne.

IX

René de Rieux ne se contente pas de la poésie française, il fait appel, pour louer notre auteur, à la Muse latine, et le félicite entre autres, de cette précocité et ardente curiosité qui le poussait depuis sa jeunesse à rechercher et à mettre en lumière tous les prodiges qu'on peut rencontrer sur terre ⁴.

Parmi les autres pièces liminaires et laudatives mises en tête des *Histoires prodigieuses*, plusieurs sont signées de poètes, d'historiens et de savants célèbres au XVI^e siècle ; il y a des vers latins de Joseph Scaliger, un sonnet de du Haillan (Bernard de Girard), une ode de Grévin, etc. : nouvelles preuves de la grande et solide réputation de Boaistuau parmi ses contemporains.

Dans le sonnet de René de Rieux on a sans doute noté le vers où, parlant de la Bretagne, il dit à Launay : *Ton pays, où tu n'as guère été*. Par où on voit que si notre auteur avait choisi pour patrons deux seigneurs de l'une des plus vieilles races de notre province, cependant il vécut presque toujours hors de la Bretagne, et aussi, malheureusement, ne la retrouve-t-on guère dans ses écrits. Raison de plus pour citer le passage suivant, curieux d'ailleurs par lui-même et parce qu'il est l'un des plus anciens où on fasse mention des fameux chiens de Saint-Malo :

« Massinissa, ce grand roy de Numidie, ne voulut oncques se fier la nuict aux hommes pour la garde de son corps, mais il faisoit nourrir huit ou dix meutes de grands chiens, lesquez il faisoit coucher en sa chambre, pour la tuition et la defence de son corps. Ce qui est encores pour le jour d'huy pratiqué en une ville de Bretagne, closé de mer, appelée Saint-Malo, en laquelle un grand nombre de dogues d'Angleterre et autres chiens font le guet et la sentinelle si dextrement, qu'ils

⁴ *Nam dum tu a primis scrutaris et eruis annis,
Quicquid prodigii posse videre datum est.*

se confient et commettent la garde et protection de leur ville en la fidélité de ces animaux autant qu'ils feroient à quelques soldats des vieilles bandes de Piedmont, et si ne leur fault point de gaiges ni armures, ains ils se contentent seulement de la vie, laquelle leur est ordonnée du public en certaines caves ténébreuses, ésquelles ils ne peuvent voir clarté aucune, afin qu'ils soient plus furieux la nuit au combat. Mais encore est ce chose plus digne d'admiration que ces animaux ne recognoissent aucun que ceux qui en ont le soing et qui sont deputez de la ville pour les nourrir et garder; de sorte qu'il est force au soir, quand on les tire de leurs caves et cachots, de sonner les trompettes, fifres et tabours, afin que le peuple se retire : car ces animaux sont si duicts à cela que, depuis que la retraicte est sonnée, il n'y a homme si effronté qui s'ose présenter devant eux, s'il ne se veult mettre au hazard d'estre incontinent lacéré et mis en pièces » (f. 137 v°).

X

De 1560 à 1566, époque de sa mort, on ne voit pas que Boai-stuau ait publié aucune œuvre nouvelle. Dans la préface de ses *Histoires prodigieuses*, il avait pourtant promis de nouveau de donner sous peu au public sa traduction de la *Cité de Dieu*¹, en chantier depuis longtemps. Mais s'il l'acheva, ce qu'on ignore, du moins ne fut-elle jamais imprimée.

Pourtant les bibliographes lui ont attribué plusieurs autres ouvrages, dont voici les titres :

Une traduction partielle de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste (La Croix du Maine et du Verdier).

Une *Histoire des persécutions de l'Église* (du Verdier).

Un *Tratté de l'Église militante* (La Croix du Maine).

L'*Histoire des Amants fortunés* (La Croix du Maine).

Ce dernier ouvrage n'est que l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, dont Boai-stuau donna, sous ce titre, en 1558 (*Paris, Gilles Gilles, in-4°*), une première et incomplète édition, sans nom d'auteur².

¹ « J'espère avec la grâce de Dieu (dit-il au lecteur) te faire voir en brief en nostre langue la *Cité de Dieu* de saint Augustin, laquelle je traiteray d'un stile plus sérieux, grave, solide et mieux et mieux élaboré que ce traicté d'*Histoires*, lequel a esté tant précipité par les imprimeurs qu'ils le m'ont presque arrache des mains. » (*Hist. prodig.*, Advertissement au lecteur.)

² Voir le *Manuel* de Brunet, 5^e édit., t. III, col. 1416.

La Croix du Maine ne dit ni où ni quand ni par qui le prétendu *Traité de l'Eglise militante* eût été imprimé ; pour la traduction de Nicéphore Calliste, il indique l'éditeur (Marnef et Cavelat) mais non la date de l'édition ; et pour l'*Histoire des persécutions de l'Eglise*, du Verdier au contraire indique la date (1572) mais non l'éditeur.

Brunet en son *Manuel* ne dit rien de ces trois ouvrages, dont l'existence semble très-problématique. Pour ma part, je serais assez porté à croire qu'ils se réduisent à un, la traduction de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste, qui eût été imprimée en 1572, six ans après la mort de l'auteur, chez Marnef et Cavelat.

Là se bornent les notions biographiques et bibliographiques que nous avons pu recueillir sur Launay-Boaistuau. Il nous reste à dire quelques mots de la valeur littéraire de ses œuvres.

XI

Charles Nodier ⁴ a cru que La Fontaine avait dû puiser dans le 38^e chapitre des *Histoires prodigieuses* de Boaistuau le sujet d'une de ses plus belles fables, la septième du livre XI, si connue sous le nom du *Paysan du Danube*.

Boaistuau, pourtant, — cela est sûr, et Nodier le savait bien, — ne peut réclamer ici le mérite de l'invention ; le premier ouvrage où on trouve cette curieuse histoire est une sorte de roman politico-moral intitulé le *Livre doré de Marc-Aurèle* (*Libro aureo de Marco Aurelio, emperador y eloquentissimo orador*), composé en espagnol par Antonio Guevara, évêque de Mondonedo, et publié pour la première fois en 1529. On ne croira guère à la vérité que La Fontaine soit allé chercher ce sujet dans le texte espagnol. Mais dès 1531, René Bertaut, sieur de la Grise, en avait fait paraître à Paris une traduction française qui avait déjà au moins six éditions en 1555. —

⁴ *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (Paris, 1829), pp. 161 à 168. — Nodier cite les *Histoires prodigieuses*, d'après une édition de 1576, qu'il prend à tort pour la plus ancienne. Il cite aussi le *Recueil mémorable* de Marcouville, comme contenant une version du *Paysan du Danube*, mais plus éloignée du texte de La Fontaine ; en tout cas, le *Recueil* de Marcouville n'ayant paru qu'en 1564, s'efface devant les *Histoires* de Boaistuau, dont la première édition est, comme on l'a vu, de 1560.

A cette date, Nicolas d'Herberay, sieur des Essarts, en donna une nouvelle édition, avec quelques retouches, sous le titre : *L'Horloge des princes, avec le très-renommé livre de Marc-Aurèle*¹. Ces retouches n'affectaient d'ailleurs que le premier livre de l'ouvrage, et l'histoire du *Paysan du Danube* se trouve narrée aux chapitres 3, 4 et 5 du livre III. En tout cas, la traduction de La Grise, retouchée par d'Herberay, précède encore de cinq ans l'apparition des *Histoires prodigieuses* de Boaistuau. Donc, pour savoir si c'est à Boaistuau ou à d'Herberay que revient l'honneur d'avoir inspiré La Fontaine, il n'est qu'un moyen, comparer les vers du fabuliste avec le texte de chacun de ces auteurs, et voir duquel ils se rapprochent davantage.

Nodier avait constaté entre La Fontaine et Boaistuau des ressemblances frappantes, et il avait même cru pouvoir conclure que le grand poète « a puisé à cette source si peu connue tous les traits » vraiment éloquentes, tous les tours vraiment oratoires de son » admirable apologue. » Il cite, entre autres, le portrait du Paysan du Danube, ainsi tracé dans la fable :

Son menton nourrissoit une barbe touffue ;
 Toute sa personne velue
 Représentoit un ours, mais un ours mal léché.
 Sous un sourcil épais il avoit l'œil caché,
 Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre,
 Portoit sayon de poil de chèvre
 Et ceinture de joncs marins.

Et à côté, Nodier met le texte de Boaistuau : « Ce vilain avoit le » visage petit, les lèvres grosses, les yeux profonds, la couleur » aduste, les cheveux hérissés, la tête découverte, les souliers de » cuir de porc-épic, le saye de poil de chèvre, la ceinture de joncs » marins, la barbe longue et espoisse, les sourcils qui luy couvroient » les yeux, l'estomac et le col couvert de poil comme un ours, et » un baston en la main. »

¹ Voir sur tout cela le *Manuel du libraire* de Brunet, 5^e édit., t. II, col. 1797-1798. — Nodier croyait, à tort, que la traduction française de Guevara avait paru pour la première fois en 1565.

La Fontaine, on le voit, n'a vraiment fait qu'abrégé Boaistuau, et là-dessus Nodier triomphe. Mais il oublie de s'informer si, par hasard, Boaistuau n'aurait pas lui-même copié quelqu'un ; or, pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le passage correspondant de d'Herberay :

« Cet homme avoit le visage petit, les lèvres grosses, les yeux
 » profonds, la couleur hâlée, les cheveux hérissés, les souliers de
 » cuir de porc-épic, la saye de poil de chievre, la ceinture de jonc
 » marin, la barbe longue et espesse, les sourcils qui lui couvroient
 » les yeux, le col couvert de poils et velu comme un ours, et un
 » baston à la main ¹. »

De la part de Boaistuau ce n'est pas un abrégé, ce n'est pas une imitation, c'est un plagiat. Et dans toute la narration de cette histoire, du moins dans tous les passages caractéristiques, il suit d'aussi près, ou peu s'en faut, le texte de d'Herberay.

Conclusion : La Fontaine n'eût-il connu que par Boaistuau l'histoire du *Paysan du Danube*, ce n'est pas Boaistuau, simple copiste, qui serait son inspirateur, mais bien l'auteur même copié par lui, c'est-à-dire le traducteur de Guevara, — Bertaut de la Grise, retouché par d'Herberay. *Cuique suum*.

XII

Si l'on ne peut accorder à Boaistuau l'honneur d'avoir inspiré cette belle fable de La Fontaine, c'est lui en revanche qui a incontestablement fourni à Shakespeare l'idée première, et en particulier la péripétie, d'un de ses chefs-d'œuvre les plus émouvants et les plus célèbres, *Roméo et Juliette*. — Ce fait, naguère inconnu en France, a été récemment mis en pleine lumière par M. François-Victor Hugo, dans le tome VII de sa traduction de Shakespeare (Paris, 1860, in-8°).

¹ Voyez Robert, *Fables inédites des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles et fables de La Fontaine*, t. I^{er}, introduction, p. ccviii. — Robert s'est trompé en interprétant les initiales qui désignent, dans la première édition, le traducteur français de Guevara : il explique R. B. sieur de la Grise par Remi Bernard de la Grise, tandis que c'est en réalité René Bertaut de la Grise. Voir le *Manuel* de Brunet au mot *Guevara*.

Cette touchante légende est-elle une invention pure ? On a peine à le croire, et pour ma part, j'y préférerais voir le souvenir, sans doute amplifié et embelli, de quelque épisode réel de l'histoire de Vérone au XIII^e siècle. Ce qui est sûr, c'est que dès la fin du XV^e l'imagination des conteurs italiens s'empara de ce beau thème, et l'un d'eux, Masuccio ou Masuzo, en fit une des cinquante nouvelles de son recueil (*Il Novellino*) qui, imprimé pour la première fois en 1476, comptait déjà vers 1530 une dizaine d'éditions ¹. — Vers cette époque un capitaine vicentin, Luigi da Porto, reprit ce sujet, l'orna et le jugea digne de former un petit roman publié à part : première édition sans date, la seconde de 1535, postérieure de six ans à la mort de l'auteur, la troisième en 1553 ².

L'année suivante, le moine italien Matteo Bandello publiait son recueil de nouvelles dont on a déjà parlé. Il y inséra, sous une phraséologie plus développée, mais sans en modifier le fond, l'histoire de *Roméo et Juliette* (c'est la 9^e de la seconde partie), et cinq ans après (en 1559) Boaistuau, imprimant en France sous le titre d'*Histoires tragiques* la traduction de six de ses nouvelles, donnait dans ce petit recueil la troisième place à l'intéressante légende des amants véronais.

Boaistuau, nous l'avons vu, avait voyagé en Angleterre, il y avait de hautes relations ; rien d'étonnant que son livre ait franchi la Manche ; ce qui étonne, c'est qu'un poète anglais se soit trouvé pour délayer ce dramatique épisode en un mortel poème de 4,000 vers intitulé : *La tragique histoire de Roméo et Juliette, contenant un rare exemple de vraie constance, ainsi que les subtils conseils et pratiques d'un vieux moine et leur fatal résultat*. C'est là pourtant ce qu'eut le courage de faire sir Arthur Brooke en 1562 ³. Quatre ans plus tard, un Anglais mieux avisé, William Painter, se borna à traduire de très-près le récit réellement bien fait de Boaistuau

¹ Brunet, *Manuel du libr.*, aux mots *Masuccio* et *Porto* (*Luigi da*). M. F.-V. Hugo ne mentionne pas la version imprimée de Masuccio.

² Brunet, *Ibid.*, au mot *Porto* (*Luigi da*) ; et F.-V. Hugo, *Œuvres de Shakespeare*, VII, p. 23 et 31.

³ F.-V. Hugo, *Œuvres de Shakespeare*, VII, p. 31-32 ; et Brunet, *Manuel*, au mot *Porto* (*Luigi da*).

et l'inséra dans une compilation assez singulière, intitulée *le Palais du Plaisir*, publiée à Londres en 1566-1567, qui acquit promptement et semble avoir longtemps conservé une grande vogue en Angleterre ¹. — En ce moment Shakespeare venait de naître (en 1563); il était à peine âgé de trente-quatre ans quand le libraire John Danter publia à Londres la première version de *la Tragédie très-excellemment conçue de Roméo et Juliette* (1597), qui prit sa forme définitive dans la seconde édition donnée par Thomas Creede en 1599 ².

Mais, dira-t-on, où est en tout cela la part de Boaistuau? Dans l'affaire du *Paysan du Danube* il était copiste, ici il est traducteur, cela se ressemble beaucoup. Si le mérite d'avoir inspiré à Shakespeare revient à quelqu'un, ce ne peut être à lui, mais à l'un des trois conteurs italiens, Bandello, da Porto, ou Masuccio.

Erreur complète. En effet, comme l'a très-justement remarqué M. F.-V. Hugo, Boaistuau, « sous prétexte de mettre en français le » roman de Bandello, *le refait presque complètement*, y introduit » même un personnage de sa façon, *et remplace la conclusion traditionnelle par un dénoûment tout nouveau* ³. »

Or, Shakespeare — cela est certain — n'a connu l'histoire de Roméo et Juliette que par la version de Boaistuau, soit — ce qui est fort probable — qu'il l'ait lue dans le texte français, soit au moins qu'il l'ait connue par la traduction anglaise de William Painter. Ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, et ce qui donne surtout à notre conteur breton le mérite d'avoir inspiré Shakespeare, c'est que le grand poète anglais a introduit dans son drame toutes les principales circonstances où Boaistuau s'écarte des conteurs italiens, entre autres, le personnage ajouté (l'apothicaire de Mantoue qui vend le poison à Roméo) et surtout le nouveau dénoûment inventé par Boaistuau.

Dans les récits italiens, Juliette, quand elle se réveille au fond

¹ Brunet, *Manuel du libr.*, au mot *Painter*; et F.-V. Hugo, *Œuvres de Shakespeare*, VII, p. 32.

² F.-V. Hugo, *Ibid.*, pp. 225 et 383.

³ *Ibid.*, p. 31.

du caveau funèbre des Capulets, se sent pressée entre les bras de son époux Roméo, encore vivant, mais pour quelques minutes à peine, car il vient de boire le poison. Alors « entre le mari qui va mourir et la femme qui vient de renaitre » a lieu une scène déchirante, où les deux époux s'expliquent l'effroyable méprise dont ils sont victimes. Roméo expire ensuite, et Juliette, qu'on ne peut détacher de ce cher cadavre, succombe quelques instants après en l'embrassant, suffoquée de douleur et de désespoir.

Dans Boaistuau, Roméo meurt avant le réveil de Juliette, la croyant déjà morte, et elle-même, sitôt qu'elle est réveillée, sitôt qu'elle a aperçu le cadavre de son époux et compris sa mort, tout affolée de désespoir, elle se plonge immédiatement dans le cœur la dague même de Roméo. Boaistuau ajoute, comme conclusion de son récit, que l'émotion produite par cette catastrophe eut la vertu de mettre fin à la querelle sanglante qui divisait depuis un siècle les familles des deux époux, les Capellets et les Montesches, ou, comme dit Shakespeare, les Capulets et les Montaigus.

XIII.

Voici d'ailleurs le récit de Boaistuau :

« Frère Laurens, qui connoissoit le période certain de l'opération de sa poudre ¹, émerveillé qu'il n'avoit aucune réponse de la lettre qu'il avoit envoyée à Roméo par son compagnon frère Anselme, s'en part de Saint-François, et, avec instruments propres, délibéroit d'ouvrir le sépulcre pour donner air à Juliette, laquelle étoit prête à s'éveiller. Et approchant du lieu, il avisa la clarté dedans, qui lui donna terretr jusques à ce que Pierre ², qui étoit près, l'eût acertené que Roméo étoit dedans, qui n'avoit cessé de plaindre et lamenter depuis deux heures. Et lors entrèrent dans le sépulcre, et trouvant Roméo sans vie, menèrent un deuil tel que peuvent appréhender ceux qui ont aimé quelqu'un de parfaite amitié.

» Et ainsi qu'ils faisoient leurs plaintes, Juliette, sortant de son extase et avisant la splendeur dans ce tombeau, ne sachant si c'étoit songe ou fantôme qui apparoissoit devant ses yeux, revenant à soi, reconnut frère Laurens, auquel elle dit : — Père, je vous prie, au nom de Dieu, assurez-moi de votre parole, car je suis tout éperdue.

» Et lors frère Laurens, sans lui rien déguiser, lui raconta fidèlement comme il avoit envoyé frère Anselme vers Roméo à Mantoue, duquel il n'avoit pu avoir réponse ; toutefois, qu'il avoit trouvé Roméo au sépulcre

¹ C'est le frère *Laurence* de Shakespeare ; c'est de lui que Juliette avait reçu le narcotique qui l'avait plongée pendant quarante-huit heures dans un sommeil semblable à la mort.

² Valet de Roméo, le *Balthazar* de Shakespeare.

mort, duquel il lui montra le corps étendu joignant le sien, la suppliant au reste de porter patiemment l'infortune survenue, et que, s'il lui plaisoit, il la conduiroit en quelque monastère secret de femmes, où elle pourroit (avec le temps), modérer son deuil et donner repos à son âme.

» Mais à l'instant qu'elle eut jeté l'œil sur le corps mort de Roméo, elle commença à destouper la bonde à ses larmes par telle impétuosité que, ne pouvant supporter la fureur de son mal, elle haletait sans cesse sur sa bouche, puis se lançant sur son corps et l'embrassant étroitement, il sembloit qu'à force de soupirs et de sanglots elle dût le vivifier et remettre en essence. Et après l'avoir baisé et rebaisé un million de fois, elle s'écria : — Ah ! doux repos de mes pensées, etc.....

» Et comme elle pensoit continuer ses plaintes, Pierre avertit frère Laurens qu'il entendoit un bruit près de la citadelle, duquel intimidés ils s'éloignèrent promptement, craignant d'être surpris. Et lors Juliette, se voyant seule et en pleine liberté, prit derechef Roméo entre ses bras, le baisant par telle affection qu'elle sembloit être plus atteinte d'amour que de la mort. Et ayant tiré la dague que Roméo avait ceinte à son côté, se donna de la pointe plusieurs coups au travers du cœur, disant d'une voix foible et piteuse :

— » Ha, mort, fin de malheur et commencement de félicité, tu sois la bien venue ! Et toi, mon cher seigneur et loyal époux Roméo, s'il te reste encore quelque connoissance, reçois celle que tu as si loyaument aimée, afin que nos esprits, sortant de cette lumière, soient éternellement vivants ensemble au lieu d'éternelle immortalité ! — Et ces propos achevés, elle rendit l'esprit.

» Et pour la compassion de si étrange fortune, les Montesches et les Cappellets rendirent tant de larmes, qu'avec leurs pleurs ils évacuèrent leurs colères, de sorte que dès lors ils furent réconciliés. — Et pour immortaliser la mémoire d'une si parfaite et accomplie amitié, le seigneur de Vérone ordonna que les corps de ces deux pauvres passionnés demourraient enclos au tombeau auquel ils avoient fini leur vie, lequel fut érigé sur une haute colonne de marbre et honoré d'une infinité d'excellents épitaphes. Et est encore pour le jour d'hui en essence ; de sorte qu'entre toutes les plus rares excellences qui se trouvent en la cité de Vérone, il ne se voit rien de plus célèbre que le monument de Roméo et de Juliette ¹.

Plaçons en regard de ce récit la scène de Shakespeare, et chacun se convaincra sans peine que le divin poète n'a fait que mettre en action — avec la supériorité de son génie — le dénoûment imaginé par Boaistua, à qui même il a en plus d'un cas emprunté jusqu'à ses expressions :

LAURENCE (*allant vers le tombeau*). — Roméo ! (*Il entre dans le monument.*) Roméo ! Oh ! qu'il est pâle !... (*Eclairant Juliette.*) Elle remue ! (*Juliette s'éveille et se soulève.*)

JULIETTE. — O frère charitable, où est mon seigneur ? Je me rappelle bien en quel lieu je dois être : m'y voici.... Mais où est Roméo ? (*Rumeur au loin.*)

¹ *Histoires tragiques* de Bandel, traduites par Boaistua et Belleforest, édit. de 1571, tome I, pp. 139-143 et 151-152.

LAURENCE. — J'entends du bruit... Ma fille, quitte ce nid de mort, de contagion, de sommeil contre nature. Un pouvoir au-dessus de nos contradictions a déconcerté nos plans. Viens, viens, partons ! Ton mari est là gisant sur ton sein... Viens, je te placerai dans une communauté de saintes religieuses. Pas de questions ! le guet arrive... Allons, viens, chère Juliette. (*La rumeur se rapproche.*) Je n'ose rester plus longtemps. (*Il sort du tombeau et disparaît.*)

JULIETTE. — Va, sors d'ici, car je ne m'en irai pas, moi. Qu'est ceci ? Une coupe qu'étreint la main de mon bien-aimé ?... C'est le poison, je le vois, qui a causé la fin prématurée. L'égoïste ! il a tout bu ! il n'a pas laissé une goutte amie pour m'aider à le rejoindre !... Je veux baiser tes lèvres ; peut-être y trouverai-je un reste de poison, dont le baume me fera mourir... (*Elle l'embrasse.*) Tes lèvres sont encore chaudes !

PREMIER GARDE (*derrière le théâtre*). — Conduis-nous, page... De quel côté ?

JULIETTE. — Oui, du bruit ! Hâtons-nous donc ! (*Saisissant le poignard de Roméo.*) O heureux poignard ! voici ton fourreau... (*Elle se frappe.*) Rouille-toi là et laisse-moi mourir ! (*Elle tombe sur le corps de Roméo et expire.*)

.....

LE PRINCE DE VÉRONE (*jetant les yeux sur une lettre*). — Cette lettre confirme les paroles du moine... Voilà tout le récit de leurs amours... Il a appris qu'elle était morte ; aussitôt, écrit-il, il a acheté du poison d'un pauvre apothicaire, et sur-le-champ s'est rendu dans ce caveau pour y mourir et reposer près de Juliette... (*Regardant autour de lui.*) Où sont-ils ces ennemis ? Capulet ! Montaigu ! Voyez par quel fléau le ciel châtie votre haine ; pour tuer vos joies, il se sert de l'amour !... Et moi, pour avoir fermé les yeux sur vos discordes, j'ai perdu deux parents. Nous sommes tous punis !

CAPULET. — O Montaigu, mon frère, donne-moi ta main ! (*Il serre la main de Montaigu.*) Voici le douaire de ma fille ; je n'ai rien à te demander de plus.

MONTAIGU. — Mais moi, j'ai à te donner plus encore. Je veux dresser une statue de ta fille en or pur. Tant que Vérone gardera son nom, il n'existera pas de figure plus honorée que celle de la loyale et fidèle Juliette.

CAPULET. — Je veux que Roméo soit auprès de sa femme dans la même splendeur : pauvres victimes de nos inimitiés !

M. François-Victor Hugo, dont nous empruntons la traduction ¹, a discuté, avec une critique très-forte et très-juste, le mérite respectif du dénouement primitif et de celui que Shakespeare, d'après Boaistuau, y a substitué : il préfère hautement ce dernier, et donne de cette préférence d'excellentes raisons auxquelles je renvoie le lecteur ².

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

¹ F.-V. Hugo, *Œuvres complètes de Shakespeare*, t. VII, pp. 351-353 et 357-358.

² Id. *Ibid.* pp. 67-68.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

AU BORD DU FLEUVE, poésies, par M. C. Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18, Paris, Lemerre.

Il est plus d'une manière d'envisager la nature. J'en sais qui n'aiment que les paysages faciles à embrasser d'un regard, les vallons étroits, les coteaux prochains. Ils savent borner leur horizon pour le mieux connaître; et, s'enfermant dans quelque site aimé, ils en détaillent minutieusement les charmes. Ils ont suivi mille fois les contours serpentins de leur ruisseau familier; ils n'ignorent pas qu'ils rencontreront la pervenche à ce tournant de la haie, la verveine sauvage au pied de ce mur au midi; le nénuphar fleurit sur cette nappe que le ruisseau arrêté a formé entre ces deux petits bancs de sable auxquels la sécheresse fait lever la tête. Les saules du bord de l'eau, les chênes tortueux du coin du champ, les châtaigniers du haut de la colline, — ils les connaissent aussi bien que les fleurs du pré et de la rive. Regarder plus loin, étendre leur vue au delà de leur val favori, — tel n'est point leur désir. Ils gagneraient en étendue; ils perdraient en bonheur. Mais aussi quelles jouissances délicates et pures dans la verte prison où ils se sont confinés! Ils font mieux qu'approfondir la grâce de leur petit domaine: ils la sentent; ils la sentent dans chaque arbre, dans chaque plante, dans chaque gramin. Ils scrutent la nature; et ce qu'ils lui donnent en attention, elle le leur rend en délices. Un sentiment exquis naît en eux de la contemplation d'une corolle; ce sentiment se traduit, — que ce soit grâce à la plume ou au pinceau, il n'importe, — par une analyse gracieuse et profonde. La vie intime du monde extérieur a fait palpiter leur cœur, et leur cœur ne s'est pas tu. Ils ont vécu par le sentiment; et quand ils ont parlé, ces poètes, — des échos qu'il ne leur est pas toujours donné d'entendre, mais qui n'en vibrent pas moins, leur ont répondu. Ils ont su borner leurs regards pour s'identifier de mieux en mieux à leur entourage; ils ont limité leur vue pour qu'elle ne perdît rien des détails précieux qui les enveloppent; ils se sont faits les myopes de la pensée pour ne rien égarer au loin de leur âme.

D'autres préfèrent à ces tableaux resserrés des points de vue

plus vastes. Ils ne donnent aux premiers plans qu'un coup d'œil distrait, et c'est vers les grands horizons qu'ils fixent leurs yeux. Ils verront moins bien peut-être, mais ils verront plus loin. Il respirent avec plus de joie le vent des sommets que la brise légère du vallon. Le bosquet ne leur suffit plus; il leur faut la forêt sans borne. Le cours d'eau qui filtre sous les herbes ne vaut pas pour eux la rivière élargie que l'océan va recevoir. La fauvette sous bois leur est moins chère que la mouette qui tournoie en rasant les flots. De là où ils sont montés, la prairie n'est plus qu'un champ de verdure uniforme, les rochers qu'un bloc aux formes peu précises; les fleurs des jardins éloignés se ne distinguent plus; elles ne sont plus qu'un parfum. De cette nature qui se masse là-bas ils ne peuvent plus analyser les beautés secrètes; ils n'en voient que la grandeur. Plus de nuances, mais des teintes que modifient, sur la plaine et sur les eaux, les nuages et les rayons avec leurs alternatives de pénombre et de lumière. Aussi, quand ces poètes peindront la nature qu'ils aiment à voir de haut, le sentiment, qui nait d'un rien pour aller à tout, qui est chose individuelle, qui ne procède pas par une généralisation instantanée, le cédera en eux à l'idée. Vivant au-dessus de l'observation journalière des poésies agrestes, s'ils ont un cœur généreux, ils l'épancheront; mais au lieu d'exprimer une note personnelle, leur voix répond à des voix lointaines. Du haut de leur cime, ils ont entendu un vague murmure qui s'élève autour d'eux; l'homme ne leur apparaît pas isolé; mais la plainte de l'humanité qui souffre a retenti jusqu'à leur oreille; et par un cri sympathique ils s'unissent à cette clameur indécise. Leur esprit s'est ému; ils ont chanté; et si ceux qui aiment la poésie vraie sont touchés des finesses du sentiment, s'ils chérissent le poète analyste qui s'en va errant aux rives des ruisseaux, ils ne seront pas non plus sans émotion en écoutant les accents de celui qui s'inspire « Au bord du Fleuve. »

Ce fleuve, pour M. Bertrand, c'est la Loire, la Loire avec sa grandeur, son mouvement, son flux et son reflux, sa vallée immense, pleine de prairies, de versants, de rochers, de châteaux, d'usines et de chaumières; la Loire, non pas telle que la voit le voyageur pédestre en suivant le sentier de halage qui coupe d'une longue ligne jaune les tapis gazonnés de la rive, mais la Loire telle qu'on l'embrasse des crêtes ruineuses de sa rive droite, à quelques lieues au-dessous de Nantes, alors qu'en amont le fleuve décrit un majestueux détour, pendant que de l'autre côté il descend vers les larges îles qui le divisent avant qu'il tombe à la mer. C'est là que le poète entend bruire autour de lui les harmonies vagues que tout à l'heure il va transformer en accords. C'est là que viennent à lui ces milliers de frémissements qu'il a condensés dans sa *Symphonie pastorale*, qui serait mieux nommée la *Symphonie printanière*.

Je suis libre ! J'irai, quand descendra le soir,
Sur les rives du fleuve admirer et m'asseoir ;

Le bonheur en mon sein pourra fleurir encore...
 Que le soleil est chaud ! que la terre est sonore !
 Par la brise dans l'air mille chants sont portés.
 J'écoute : douces voix, joyeuses voix, montez !

Et alors, tour à tour, les eaux, les oiseaux et les âmes humaines font entendre les accents indistincts qui deviennent le thème poétique de la symphonie.

Dans les âmes vraiment inspirées, tout ne se borne pas à peindre et à se plaindre ; l'élan les porte plus haut. Laissant là la forme visible, si belle qu'elle soit, elles s'exaltent, et arrivent d'un bond au type suprême :

J'ai demandé longtemps pourquoi cette puissance
 De souffrir et d'aimer — se soulevait en moi,
 Pareil au flot captif qui gémit et s'élance
 Vers la roche immobile et retombe sur soi ;
 Étonné de l'excès de ma jeune souffrance,
 Au sort mystérieux longtemps j'ai dit : « Pourquoi ? »

Maintenant je sais tout. Quelques-uns sur leur tête
 Ont vu d'un calme azur s'étendre la clarté,
 Et, fouillant des grands bois la profondeur discrète,
 Rieurs, ont poursuivi la rieuse beauté ;
 S'ils sont heureux, hélas ! leur pensée est muette,
 Et dans leur cœur sans voix rien jamais n'a chanté.

Et moi, c'est dans l'excès du mal qui me pénètre,
 Dans le souffle brûlant qui palpite en mon sein,
 Dans le baiser mordant des douleurs qui fait naître
 L'ombre pâle du soir sur le front du matin,
 Dans l'éternel désir qui dévore mon être,
 Beauté ! que je t'ai vue et t'ai comprise enfin !

Nous ne multiplierons pas les citations dans une *Revue* qui a eu l'heureux privilège de publier la *Poupée*, ce sonnet sans défauts, la robuste idylle du *Paysan*, et l'*Idole de Cérès*, cette légende antique qui rappelle l'*Aveugle* de Chénier, en y joignant le souffle fécond de l'ère religieuse nouvelle.

On voit qu'il y a toujours quelque chose de moderne et en même temps de primesautier dans l'œuvre de l'écrivain qui nous occupe ; et même quand il plonge dans le flot de l'antiquité, la perle qu'il en rapporte est sertie comme un joyau à la mode du jour. Je n'en veux pour preuve que l'élégie de la *Muse captive*. Il est au centre du musée de la villa Borghèse une composition du Bernin, où l'allégorie a revêtu les formes les plus aimables. Le dieu du jour poursuit une nymphe, et au moment où il va l'atteindre d'un dernier élan, celle-ci se transforme. Sa jambe se fixe à la terre comme une tige ; ses bras se ramifient ; son épiderme est une écorce ; les feuilles couvrent son front en guise de chevelure ; ce n'est déjà plus la fugitive, ce n'est pas un laurier encore. Sur le socle du groupe se

lisent ces vers qu'écrivit un pape à la plume latiniste et spirituelle, — les deux épithètes ne s'excluent pas :

*Quisquis amans sequitur fugitivæ gaudia formæ
Fronde manus implet, baccas seu carpit amaras.*

Mais ici la morale d'Urbain VIII n'a plus son trait ; ce ne sont pas des fruits amers que recueille le persécuteur ; c'est pire encore ; car la *Muse captive*, c'est la fable de Daphné retournée, de l'Ovide au rebours, de l'Ovide avec moins de grâce que n'en a le chantre des *Métamorphoses*, mais avec un accent plus ferme. La déesse ne se transforme plus sous l'atteinte de son ravisseur ; c'est lui au contraire que la nature va identifier à elle-même :

Que fais-tu ? quel espoir brûle dans ta poitrine ?
Où donc est ta raison, pasteur audacieux ?
Quoi ! tu veux t'emparer de la Muse divine !
Crains d'être terrassé par le Maître des dieux !
A nos larmes sensible, ainsi qu'une immortelle
La Muse quelquefois vient et sèche nos pleurs ;
Son sourire est si doux qu'il guérit ! Mais contre elle,
Misérable insensé, que peuvent tes fureurs ?

Aussitôt une écorce en longs anneaux arides
Sur le front du pasteur étend ses plis nombreux :
La déesse a brisé ses étreintes perfides ;
Elle fuit ! et vers elle, avec des cris avides,
Un chêne dans la nuit tord ses bras douloureux !

Nous ne ferons point à l'auteur une mauvaise querelle de l'assimilation du poète avec la nature. Quand elle n'est qu'une indication, et qu'elle n'est pas poussée à l'extrême comme dans les *Contemplations* du prophète de Guernesey, cette image est heureuse ; mais d'une rêverie gardons-nous de faire un système.

Puisque nous sommes sur le chemin qui mène à la critique, demandons à M. Bertrand de ne plus traduire en grec les noms des dieux défunts. Que Jupiter, de grâce, ne s'appelle plus Zeus. Je sais bien qu'il y a une nuance entre la divinité du Capitole et celle du mont Olympe ; mais les pauvres gens qui, comme moi, ont été élevés aux bords de la Seine ou de la Loire ne sont pas des autochtones de l'Eurolas ; si Minerve est encore de ma connaissance, j'avoue qu'Athènes aux yeux de bœuf ne me touche guère, et qu'Hère aux bras blancs me laisse complètement froid. Embrasser Vadius pour l'amour du grec, c'est à faire à Bélise. La couleur locale, de bon compte, ne consiste point dans la langue locale. Une telle héliéromanie, — à propos de mots forgés, forgeons un mot à notre tour, — ne me précipitera point dans les bras de M. Leconte de Lisle, dont M. Bertrand admire avec raison les beaux vers, mais dont il devra éviter les caprices. M. de Lisle a noblement traduit Homère,

mais en sacrifiant trop à la passion de greciser les noms les plus admis ; si bien que, si je dédiais quoi que ce soit à ce poète éminent, je ne devrais pas, pour le flatter, le nommer de son appellation vulgairement française, mais que je pourrais à bon droit écrire sur ma lettre : τῷ μωδῷ τῆς νῆσου. Ce serait tant pis pour moi, n'est-ce pas ? si le facteur de son quartier ne reconnaissait pas M. Leconte de Lisle sous cette adresse.

Mais laissons-là Xanthe et Simois, et revenons au *Bord de notre fleuve*. J'ai dit que les accords qui y retentissaient n'étaient pas seulement l'écho des flots et des brises, mais aussi celui des voix humaines. Déjà dans sa *Légende rustique*, sa première œuvre, M. Bertrand avait fait résonner cette corde sympathique. Ici, elle vibre avec plus de force, avec acuité même dans le poème des « Casseurs de pierres. » Ceux-ci n'ont rien à démêler avec ceux de Courbet ; et le faire du poète a emprunté la rudesse de brosse du peintre, en sachant en exclure la trivialité. L'apostrophe qui termine cette peinture populaire, si bien accusée de lignes et de tons, et dont la note personnelle relève sans cesse la valeur, est toute débordante d'un sentiment d'ardente confraternité ; et on est tenté de dire, en l'entendant, qu'il y a des excès qui ne sont pas des défauts.

Cette expression, d'un sain et robuste amour pour ceux qui souffrent, je la retrouve plus loin et plus énergique dans l'invocation au « Peuple patient et fort comme le chêne. »

Or, mâles travailleurs, peuple noir, fourmillant,
Hôtes du chaume froid, de l'atelier bruyant,
Vous que la faim harcèle et que le labeur brise,
Travailleurs, c'est de vous que mon âme est éprise.

Voilà de beaux vers, sans doute ; mais pourquoi indiquer comme la cause de toute souffrance humaine « le hasard, » ce dieu d'occasion qui n'est qu'un non-être, cette chose qui n'est qu'un mot ? Que mieux inspiré est le poète, quand il ajoute :

O peuple, notre vie, hélas ! n'est pas plus douce.
Combien ont regretté le pauvre lit de mousse,
Qui sous leur front fiévreux ont un riche oreiller !...
Dormir toute la nuit, d'un somme ; s'éveiller
Quand l'Aube violette effleuve la bruyère ;
Rire à l'enfant bercé sur le sein de sa mère ;
Se savoir aimé d'eux, se dire leur soutien :
C'est du bonheur encore, ô peuple, crois-le bien !

Ces vers sont d'un ami et d'un consolateur ; ils coulent de la source la plus pure. Il est une école qui cherche à isoler plutôt qu'à rapprocher les hommes, et qui, de fait, répudie la fraternité dont elle arbore le mot en détestant la chose. Elle prétend que l'aumône est un avilissement pour répudier la charité ; et l'aumône en effet, si elle était l'œuvre d'un cœur froid, serait un abaissement, mais alors pour celui qui l'offrirait. L'auteur que nous étudions ne

tombe point dans cet exclusivisme. Il serre la main de ceux dont il veut diminuer le fardeau ; et s'il réclame la justice, c'est au nom de l'amour. Nous nous rapprochons de lui en plus d'un point. Eh ! qui donc, le jour où démocratie et charité seront les deux termes d'une équation parfaite, osera ne pas se dire démocrate ?

S. HALGAN.

HISTOIRE DE CHATEAUBRIANT, BARONNIE, VILLE ET PAROISSE, par M. l'abbé Goudé, chanoine honoraire de Nantes et supérieur de Sainte-Marie-de-Béré, avec la collaboration de M. l'abbé Guillotin de Corson, pour la partie des barons résidents.

On n'écrira peut-être plus d'histoire de Bretagne, mais on publiera des monographies intéressantes sur les villes importantes de notre province.

Grâce à cette direction donnée aux études historiques, les documents déposés dans les archives de nos villes verront successivement le jour et seront, par cela même, mis à l'abri de toute chance de destruction. Nantes, Ancenis, Le Croisic, dans notre département, ont eu leurs historiens ; Châteaubriant attendait le sien.

M. l'abbé Goudé, chanoine honoraire de Saint-Pierre, vient de publier, en un beau volume grand in-octavo de plus de cinq cents pages, le résumé des annales de cet important chef-lieu d'une des plus anciennes baronnies de Bretagne.

Châteaubriant est-il une ancienne station romaine, un oppidum, connu dès le temps de César ? Quelques savants l'ont affirmé. Selon eux, ce serait une résidence des anciens *Cadètes* ou *Calètes*. Mais comment concilier cette opinion avec cette autre, reconnue positive, selon laquelle Lillebone (*Juliobona*) était la capitale de la peuplade des *Cadètes* ? Il faut donc l'avouer, en renonçant à cette glorieuse origine, Châteaubriant ne pouvait dépendre de Lillebone, située à l'embouchure de la Seine. L'hypothèse est d'autant moins admissible, qu'aucun débris romain, aucun vase, aucune brique, aucune monnaie ou médaille romaine n'ont été trouvés à Châteaubriant. C'est donc avec raison que M. l'abbé Goudé s'est refusé à admettre une opinion qui ne repose sur aucun texte précis, sur aucune preuve matérielle.

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que vers le XI^e siècle, à l'époque où la cessation des incursions normandes laissa respirer les habitants de la Bretagne, Brient, fils de Tihern et de Given, bâtit sur un petit coteau, au bord de la Chère, un donjon ou forteresse, au milieu d'un vaste domaine composé en grande partie de landes et de forêts. Voilà l'origine certaine de la baronnie de Châteaubriant.

Le volume de M. Goudé présente d'abord un précis historique des

anciens barons résidants de Châteaubriant. Cette partie de l'ouvrage a été confiée à M. l'abbé Guillotin de Corson, qui, bien que jeune, s'est déjà fait connaître par de bons travaux d'histoire et d'archéologie. Les cent premières pages du volume dont nous parlons lui appartiennent. Elles offrent un très-bon résumé de l'histoire des barons de Châteaubriant, depuis le onzième siècle jusqu'au milieu du seizième, époque à laquelle la baronnie de Châteaubriant passa dans la maison de Montmorency.

Si l'espace nous le permettait, nous nous arrêterions avec l'auteur sur les notices intéressantes qu'il a consacrées à deux femmes, Françoise de Dinan et Françoise de Foix, toutes deux baronnes de Châteaubriant, et célèbres dans l'histoire de notre province. Nous nous bornerons à appeler l'attention du lecteur sur ces deux biographies, où M. l'abbé de Corson a réuni tous les documents existant sur ces deux princesses, en discutant d'ailleurs, avec autant d'autorité que de sagacité, les diverses opinions émises sur les événements parfois dramatiques qui se rattachent à l'existence de ces deux baronnes de Châteaubriant.

C'est vers le milieu du seizième siècle que l'existence municipale de Châteaubriant se détache avec quelque relief et quelque indépendance des annales féodales de la baronnie.

Nos anciennes villes bretonnes ne jouissaient pas dans le moyen âge des franchises municipales. Pour retrouver quelques traces de la vie de la cité, il faut fouiller dans les archives paroissiales. C'est là seulement qu'on peut recueillir les souvenirs rudimentaires de la vie municipale de nos communes avant la fin du seizième siècle. Sous ce rapport, les archives de Saint-Jean-de-Béré, ancienne paroisse de Châteaubriant, contiennent de précieux documents. M. l'abbé Goudé en a fait un excellent usage. Ce fut le 20 septembre 1587, seulement, que les habitants de Châteaubriant, en présence des troubles religieux et politiques du temps, troubles qui rendaient fort difficile aux fabriciens de Saint-Jean-de-Béré l'administration de la cité, prirent dans une assemblée solennelle, la résolution de se constituer en *corps politique*, ce sont les expressions du procès-verbal de la séance, et de confier à un syndic et à une assemblée élus chaque année les pouvoirs nécessaires pour administrer la ville.

A partir de cette époque, les archives de Châteaubriant ont fourni à M. l'abbé Goudé les éléments d'un récit intéressant et souvent animé des événements qui s'y sont succédé jusqu'en 1815.

La revendication des franchises municipales, à la fin du seizième siècle, avait été à peu près générale en Bretagne, dans les villes de quelque importance. L'histoire de Châteaubriant, semblable sous ce rapport à celle des autres cités, nous montre combien les institutions communales furent contestées dès leur principe et en tous cas de courte durée. Après un siècle de dissidence, entre les officiers mu-

nicipaux et ceux des barons, le *pouvoir central*, par l'édit de 1692, transforma en offices vénaux les fonctions municipales. Quelques essais de résistance eurent lieu : mais bientôt tout céda. La vénalité de ces charges les fit tomber dans des mains indignes. Les vrais citoyens s'éloignèrent des affaires où leur influence était nulle, et l'esprit municipal qui avait commencé de se développer si tard en France, s'éteignit si complètement que rien jusqu'ici n'a pu lui rendre une véritable énergie.

Le chapitre IV du livre de M. l'abbé Goudé contient donc une étude vraiment intéressante sur les municipalités françaises, et, sous ce rapport, on peut le considérer comme un des éléments de l'histoire générale de notre pays.

La deuxième partie du livre de M. Goudé contient l'histoire politique et civile de Châteaubriant, de 1788 à 1815. Cette partie, rédigée sur les nombreux documents que cette époque agitée a laissés dans les archives de nos villes, résume assez bien l'histoire générale du pays. « Tout d'abord, comme le dit notre auteur, les têtes s'exaltèrent, mais les âmes étaient honnêtes, les cœurs purs, les intentions droites. Ces plaintes et les ardents désirs de voir cesser tant de criants abus, n'étaient que l'expression des sentiments partagés par la nation entière. » Mais là, comme ailleurs, la division s'introduisit bientôt dans les rangs d'hommes bien intentionnés. Des agents révolutionnaires, pour la plupart étrangers au pays, envenimèrent ces divisions.

Les persécutions religieuses blessèrent profondément la conscience des habitants des campagnes, et Châteaubriant, placé entre la contrée sud insurgée contre la république et la partie nord soulevée pour la défendre, souffrit beaucoup de ce terrible conflit. Il faut le dire cependant, si les campagnes furent souvent ensanglantées, la ville fut rarement attristée par le cruel spectacle des exécutions. Devenu un point stratégique important, Châteaubriant fut successivement occupé par les généraux Marceau, Kléber, par l'officier supérieur, devenu plus tard le général Hugo, qui s'y maria. La contrée ravagée par la famine, pillée par tous les partis, dépeuplée par la fusillade, aspirait à la cessation de tant de maux. La ville et les campagnes manifestèrent hautement leur allégresse, lorsque de part et d'autre eurent lieu les premières ouvertures de la paix.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'histoire de la paroisse.

Saint-Jean-de-Béré avait conservé de précieux registres, déposés aujourd'hui dans les archives communales, remontant jusqu'au quinzième siècle. M. Goudé y a puisé des renseignements curieux sur l'ancien gouvernement des paroisses en Bretagne. On y trouve aussi des documents statistiques fort rares, déposés dans les comptes des revenus de l'église. Sous tous ces rapports, l'ouvrage de M. Goudé sera consulté avec fruit.

Quant au style de l'auteur, le meilleur moyen de le louer serait de citer. Extrayons, faute d'espace, le court passage suivant. Après avoir décrit le vieux donjon de Brient 1^{er}, couronnant le coteau qui domine la Chère, M. Goudé se livre aux réflexions suivantes :

« Devant ces vastes débris, ouvrage du temps et des hommes, l'âme se sent prise d'une invincible tristesse, car elle a devant elle l'irrécusable-preuve des vanités des grandeurs humaines. Bien des fois, debout sur ces murailles entr'ouvertes, asiles des oiseaux de nuit, où les vents murmurent sans obstacles, nous avons voulu faire parler les échos, assoupis de ces vieilles demeures ! Mais là, tout est sans voix, et les pans déchirés de l'immense citadelle ressemblent à un tombeau, mais à un tombeau profané, vide du saint dépôt qui commande le respect aux vivants. »

Sous tous les rapports, ce beau volume, imprimé avec soin et contenant la matière de deux forts in-octavo, est digne de prendre place dans les bibliothèques bretonnes.

J^s DE LA PILORGERIE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Pourquoi notre chronique est exigüe. — MM. Ambroise Baudry et Toulmouche, chevaliers de la Légion d'honneur. — Quelques notes sur l'œuvre du peintre nantais.

Mes voisins, ce mois-ci, ont tellement empiété sur mon petit domaine, qu'il me reste juste assez de place pour dire... que je ne puis presque rien dire. Heureusement que, si à mes côtés la matière abonde, il n'en est point de même pour la chronique : elle comptait sur le sacre de M^r Fournier ; le sacre a été forcément remis, les bulles n'étant pas arrivées pour qu'il se fit le 24, comme on l'avait espéré. Cependant tout porte à croire que cette grande fête aura lieu prochainement, et alors ce n'est pas deux pages qui nous suffiront.

Si nous avons le droit de parler politique, nous vous entretiendrions de la solennelle et émouvante actualité du moment ; mais la guerre nous est interdite. Après cela, cher lecteur, votre feuille quotidienne vous en parle assez, chaque matin, pour que vous ne teniez pas sans doute à ce que notre pacifique recueil embouche aussi lui la trompette belliqueuse.

Nous restons sur notre terrain en vous disant un mot de l'art et des artistes de notre région. — Le mois passé, nous vous avons signalé les travaux de MM. Paul et Ambroise Baudry. Quelques jours après la publication de notre numéro, nous apprenions que ce dernier venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, en même temps qu'un autre de nos compatriotes, M. Toulmouche.

Né à Nantes, le 21 septembre 1829, M. Toulmouche reçut, à l'âge de douze ans, les premiers éléments du dessin, dans l'atelier de notre sculpteur, M. Amédée Menard. Après avoir pris quelques leçons de peinture de M. Biron, il se rendit, n'ayant que dix-sept ans, à Paris, où il eut pour professeur M. Gleyre, l'auteur de cette composition si poétique du *Soir et du Départ des Apôtres*.

M. Toulmouche débuta, en 1852, par un tableau de *Joseph et la femme de Putiphar*, et une tête de jeune fille voilée de noir, qui a été gravée

depuis par la maison Goupil, sous le titre de *Sympathie*. Cette exposition lui valut une médaille de troisième classe. La tête de jeune fille a été achetée par l'Empereur.

Au Salon suivant, notre artiste envoya deux tableaux dans le genre néo-grec : *Le premier pas*, acheté par l'Impératrice; *Après déjeuner*, acheté par la princesse Mathilde. En 1865, il peignait à Nantes, pour M^{me} Say aînée, quatre panneaux décoratifs dans le même style. Il exposa encore deux tableaux de ce genre, dont un figure au Musée de Nantes.

En 1857, première tentative de peinture moderne, par une toile intitulée : *le Baiser maternel*, que grava Goupil. Enfin, en 1859, M. Toulmouche adopta, pour ne plus le quitter, le genre moderne : *le Château de cartes*, *la Leçon* et *la Prière* lui valurent un rappel de médaille, et furent publiés par Goupil.

Au Salon de 1864, six tableaux : *le premier Chagrin*, *le Berceau*, *la Montre*, *le Bouquet* (vendu à M. Fould), et deux portraits d'enfants, furent récompensés d'une médaille de seconde classe. — En 1863, *le Coin du feu*, etc. ; — 1864, *la Confiance*, *Lendemain de bal* ; — 1865, *le Fruit défendu*, *la première Visite* ; — 1866, *Un mariage de raison* ; — 1867, (exposition universelle), *le Fruit défendu*, *le Mariage de raison* ; — 1867, (exposition annuelle), *le Lilas blanc*, *l'Attente* ; — 1868, *le premier Coup d'œil*, *le Jour de fête* ; — 1869, *Portrait de M^{me} ****, *la Lettre d'amour* ; — 1870, *l'Heure du rendez-vous*, *la Liseuse*.

En outre des toiles que nous venons de mentionner, M. Toulmouche en a peint beaucoup d'autres, dispersées aujourd'hui en Amérique, en Angleterre et en Allemagne.

Nous n'avons point à apprécier ici son talent, notre collaborateur, M. Lucien Dubois, l'ayant trop bien fait à plusieurs reprises et dans cette livraison même. Nous nous plaçons seulement à constater que, si *l'honneur et l'argent* vont à M. Toulmouche, ce n'est que justice rendue au vrai mérite.

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Royer (Charles), élève sculpteur, boursier de la ville de Rennes à l'École des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir une médaille de vermeil à l'exposition des jeunes artistes de Paris, organisée au Luxembourg.

— M^r Alexis Guilloux, prêtre du diocèse de Vannes, ancien supérieur du collège Saint-Stanislas de Ploërmel, et vicaire apostolique, a été préconisé, le 27 juin dernier, archevêque de Port-au-Prince (Haïti).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ANNUAIRE de la Société des anciens Elèves de l'Ecole de Grand-Jouan; par Jules Rieffel, directeur de l'Ecole impériale d'Agriculture de Grand-Jouan. 5^e et 6^e années. In-8^o, 167 p. — Imp. et lit. veuve Bouchard-Huzard. 4 fr. 50 c.

ANNUAIRE HISTORIQUE, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest. 6^e année. 1870. In-16, 328 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier.

ANNUAIRE STATISTIQUE, historique et administratif du département du Morbihan; par A. Lallemand, juge de paix du canton Est de Vannes. 18^e année. 1870. In-18, 179 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

BRETAGNE; par Adolphe Joanne. In-32, 403 p., avec une carte et 5 plans. — Paris, lib. Hachette et C^{ie}.

(Fait partie des Guides diamant de la collection Joanne.)

BROCHURE (LA). TOULGOET ET M. DE FALLOUX en mai 1869; par Léon Audé. In-8^o, 6 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CARMINA NUMMARIA. I. Christiani Edschlager, S. J. Synopsis rei nummariae veterum. II. Georgii Vidnnet, S. J. Musæum nummarium. Nova editio cum prælectione in societate academicâ Brestensi accurante A. Guichon de Grandpont, divionensi. In-8^o, 87 p. — Brest, imp. Gadreau.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE à l'usage du clergé et des fidèles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, pour l'an de grâce 1870. In-18, 124 p. — Saint-Brieuc, impr. et lib. Prudhomme. 35 c.

CITÉS (LES) ARMORICAINES. Etude de géographie ancienne; par R. P. Bach, S. J. In-8^o, 21 p. — Metz, imp. Rousseau-Pallez.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, des épizooties et des travaux des conseils d'hygiène du Morbihan en 1869; par le docteur Alfred Fouquet, médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes. In-8^o, 48 p. et tableau. — Vannes, imp. Galles.

CONTES BRETONS, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel. In-8^o, xvi-105 p. — Quimperlé, Clairet. 1 fr. 50 c.

COURONNEMENT (LE) DE NOTRE-DAME-DU-RONCIER, à Josselin, le 8 septembre 1868, par l'abbé Caro, professeur au Grand-Séminaire de Vannes. In-18, 171 p. — Vannes, imp. Galles.

DES BAINS DE MER. Guide médical et hygiénique du baigneur aux plages de l'Ouest; par le docteur Gustave Drouineau. In-8^o, 212 p. — La Rochelle, imp. Drouineau; Paris, lib. V. Masson et fils. 2 fr. 50 c.

DIVIS ÉTRÉ UN DOCTOR HAG UR BUGUL. In-12, 22 pp. — Vannes, imp. et lib. Galles.

ÉPHÉMÉRIDES ASTRONOMIQUES, pour l'année 1871, contenant les éléments relatifs au soleil, à la lune, aux planètes Mars et Jupiter et à certaines étoiles principales, les distances de la lune au soleil, les tableaux des marées pour les ports de la Manche, etc., destinées aux capitaines de navires et rédigées par Dubois, ancien officier de marine, professeur d'hydrographie de première classe. 1^{re} année. In-12, 113 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prudhomme; Paris, lib. Robiquet.

ÉPHÉMÉRIDES MÉRIDIENNES, à l'usage des marins de commerce et des candidats aux grades de capitaine au long-cours et de maître au cabotage, pour l'année 1871. Rédigées d'après l'autorisation et les tables de F.-J. Dubus; par C.-H. Bellanger, professeur d'hydrographie. 35^e année. In-12, 120 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon; Paris, lib. Arthus Bertrand..... 1 fr. 50 c.

ESSAIS ET SOUVENIRS, par M. Paul Kerlor. Pet. in-8°, 64 p. — Rennes, imp. Oberthur.

HISTOIRE DE LA FONDATION DE LORIENT, étude archéologique; par M. F. Jégou, membre de de la Société polymathique du Morbihan. Gr. in-8°, viii-352-xlv p. — Lorient, Ad. Lesnard.

HISTOIRE DE SAINT GILDAS, de Rhuys; par l'abbé Luco, ex-directeur de Grand Séminaire. In-18, 431 p. — Vannes, imp. Galles... 1 fr. 50 c.

HISTOIRE NATURELLE DU MORBIHAN. Catalogues raisonnés des trois règnes de la nature recueillis dans le département. Zoologie. Catalogue des mammifères, des oiseaux et des reptiles; par Taslé père. In-8°, 56 p. — Vannes, imp. Galles.

M. E. GODARD. Notice biographique; par Henri Vallé. In-12, 33 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MONNAIES (LES) DE CHARLES DE BLOIS; par le vicomte Edouard de Kersabiec. In-8°, 56 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.)

NOTE SUR DEUX PASSAGES DES ANNALES DE SAINT BERTIN, expliqués à l'aide des *Chroniques de l'Irlande*; par C. Morin. In-8°. — Rennes, imp. Castel.

PEDENNEU AVEIT SANTÉFIEÏN EN DEUC'H EIT CLEUET EN OVEREN. Edition neuuée, corrigée et augmentée; revé ed lid romaen. In-18, 252 p. et fig. — Vannes, imp. de Lamarzelle.

PIQUE PAR LA VIPÈRE AYANT OCCASIONNÉ LA MORT D'UNE JUMENT. Fait recueilli par M. Viau, vétérinaire. In-8°, 7 p. — Nantes, imp. V^e Mellinet. (Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*.)

PRÉCIS HISTORIQUES RELATIFS A LA SAINTE ANNE D'AURAY, patronne vénérée de la Bretagne, d'après dom Lobineau, père Bénédictin. Son apparition au bon laboureur Yves Nicolazic. Sainte Anne lui indique le lieu où il fera la découverte de sa statue. Elle lui demande l'établissement d'une chapelle pour son culte. Ses miracles. — Bataille d'Auray. Combat de Quiberon. Champ des Martyrs. Visiteurs augustes de Sainte-Anne d'Auray; par le baron de Wogan. In-18, 36 p. — Vannes, imp. de Lamarzelle.

RÉVOLUTION DE L'ART ÉQUESTRE; par M. Francisque Lacour, écuyer, sous-directeur de l'école de dressage de Napoléon-Vendée. In-8°, 69 p. — Napoléon-Vendée, imp. V^e Ivonnet..... 1 fr.

SUR LES ACCIDENTS GRAVES QUI ONT SUIVI LA VACCINATION, en 1869, de 130 enfants des environs d'Auray. Recueil de documents lus à l'Académie de Médecine ou publiés dans les journaux, pour répondre aux critiques adressées à la thèse du 9 août 1869; par E. Bourdais, docteur en médecine. In-8°, 16 pp. — Paris, imp. Malteste et C^{ie}.

LE CAPITAINE DRÉANO

Monsieur et cher collaborateur,

Voulez-vous me permettre de faire connaître à vos lecteurs un passage d'un ouvrage encore inédit, ouvrage d'une grande valeur et d'un intérêt tout particulier pour la Bretagne ? L'auteur, un de ceux de ses enfants dont elle a le plus le droit d'être fière, M. Rio, a voulu faire de ce livre *l'épilogue* et, en quelque sorte, le commentaire de ses précédents ouvrages. Dans les premiers chapitres, qui resteront comme l'une des pages les plus importantes de l'histoire morale de notre race, et, en même temps, comme une étude psychologique d'un haut enseignement, M. Rio raconte sous quelles influences s'est faite chez lui la triple éducation de l'âme, de l'intelligence et du caractère ; il montre comment se sont formés ou, du moins, comment ont grandi en lui les sentiments et les idées qui devaient inspirer sa vie et ses œuvres. Parmi les figures qui firent sur son imagination d'enfant une impression ineffaçable, il en est une qui m'a particulièrement frappé, et qu'il me permet de détacher de son cadre pour la présenter aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. La Bretagne est justement fière de ses héros royalistes ; il n'est pas sans intérêt pour sa gloire de faire mieux connaître les nobles âmes qui se rencontraient aussi dans le camp ennemi. On verra dans le portrait qui va suivre un type vivant de deux vertus tout particulièrement bretonnes, la fierté et l'énergie du caractère ; on y verra aussi un exemple frappant des tortures morales que devaient éprouver tous ceux qui, ayant embrassé le parti républicain, avaient conservé des sentiments de foi dans l'âme et d'humanité dans le cœur.

¹ Deux volumes in-8°, dont le second est sous presse. Ils paraîtront ensemble à Paris, vers la fin de l'année. Nous en rendrons compte alors plus en détail.

Ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je sépare ce portrait de son cadre naturel : le chapitre consacré à l'*Ile d'Arz*, patrie commune de M. Rio et de son héros. Qu'il nous suffise de dire, pour expliquer ce qu'on va lire, qu'un interminable procès, soutenu vers le milieu du XVIII^e siècle par les habitants de l'île contre les prétentions injustes de l'abbé de Castellane, avaient laissé des germes d'irritation qui subsistèrent jusqu'en 1789. Nous laissons maintenant la parole à l'auteur :

« Voilà pourquoi la révolution française trouva des partisans, et même des partisans fanatiques, dans la population de l'île d'Arz, tandis que la chouannerie ne put y lever ni soldats, ni contributions. Cette attitude passive avait été déterminée par un homme dont l'âme était foncièrement républicaine, et que la pente de son caractère, jointe à la culture de son esprit, rendait capable de jouer un rôle sur un tout autre théâtre. Cet homme était le capitaine Joseph Dréano, qui, après avoir fait ses premières études auprès d'un oncle, curé de Grandchamp, les avait continuées, au collège de Vannes, avec un succès dont il n'y avait pas eu d'exemple parmi les habitants de son île natale...

» Ceux qui n'ont point vécu parmi les populations maritimes ne peuvent pas se figurer l'attraction qu'exerce sur elles l'élément capricieux qui les entoure. L'enfant qui sait combien sera dur son premier apprentissage, préfère toutes ces duretés à la vie comparativement douce que lui offrirait une autre carrière, et l'homme fait, malgré les engagements pris avec lui-même, malgré les chances de profit et de gloire ouvertes devant lui, a souvent dédaigné les meilleures chances de fortune pour obéir à une impulsion instinctive qui promettait de lointaines et périlleuses aventures.

» Telle fut la destinée du jeune Dréano, à qui ses facultés semblaient ouvrir les plus brillantes perspectives, mais qui aima mieux servir, comme novice, sur le navire de son père, prêt à faire voile pour la Méditerranée. Or, ce voyage était alors plus aventureux que tous les autres, à cause des corsaires barbaresques qui infestaient tous les parages de cette mer, depuis les côtes de France et d'Espagne, jusqu'à celles d'Afrique, et qui ne laissaient à leurs prisonniers d'autre perspective que la plus dure captivité. Tel fut le sort réservé à l'équipage du navire parti de l'île d'Arz. Capitaine et matelots furent transportés à Alger pour être réduits en esclavage. Fort heu-

reusement pour le père et pour le fils, celui-ci, au lieu du travail servile auquel on condamnait ses compagnons d'infortune, trouva l'emploi au moins partiel de ses facultés dans la maison d'un grand personnage, qui le chargea de l'éducation de ses enfants, et lui laissa le loisir nécessaire pour étudier l'arabe. Cette étude eut pour lui tant d'attraits, qu'à son retour en France, au bout de dix-huit mois, il apportait une provision de livres arabes, en attendant qu'il pût y ajouter une provision de livres anglais et espagnols, quand ses voyages en Angleterre et en Espagne lui eurent fourni plus tard l'occasion d'apprendre les langues de ces deux pays.

» Il semble que cette mésaventure eût dû faire rétrograder sa vocation, puisqu'il avait encore le choix entre plusieurs carrières ; mais il n'en fut rien. Au contraire, il se hâta de remplir les conditions de service et d'instruction théorique exigées de quiconque aspirait au grade de capitaine au long cours, et il eut bientôt la satisfaction de commander une gabarre pour son propre compte, en attendant que la guerre d'Amérique vînt fournir un aliment plus glorieux à son activité. Quand on sut en Bretagne que la France prenait parti contre l'Angleterre pour la nouvelle république, ce fut comme une étincelle électrique qui courut sur tout le littoral de la province, moins par enthousiasme de la liberté américaine que par l'espoir d'effacer la tache que la paix de 1763 avait imprimée à notre pavillon.

» Quant au capitaine Dréano, qui était alors dans toute la vigueur de l'âge et qui aspirait à d'autres aventures, il crut le moment venu de satisfaire ses aspirations et il eut le bonheur de servir comme lieutenant sur le corsaire le *Comte d'Artois*, ce qui mit en évidence, outre son habileté comme marin, les grandes qualités de son caractère. Aussi passait-il bientôt de ce poste subalterne à un commandement en chef, qui, du reste, ne le satisfaisait qu'au point de vue de l'avancement ; car il dut, par suite de cette promotion, quitter le théâtre de la guerre pour venir remplir, sur les côtes de France, des missions qui ne promettaient aucune gloire. Il y en eut cependant une qu'on put appeler glorieuse, bien qu'il n'y ait eu entre les parties belligérantes que des combats de courtoisie.

» Il s'agissait de transporter, dans une des villes hanséatiques, un gentilhomme qui, après avoir poussé jusqu'au scandale l'abus des privilèges de sa naissance, avait poussé encore plus loin son mépris pour la vie des hommes, ou, du moins, pour la vie de ceux qu'il ne regardait pas comme ses égaux. »

Ici M. Rio rapporte, d'après la tradition du pays, le récit d'un meurtre qui aurait été commis à Vannes par le marquis de Grégo, au milieu d'une orgie et dans des circonstances qui semblent appartenir à la légende plutôt qu'à l'histoire ¹.

« Cet acte odieux eut pour résultat immédiat l'emprisonnement du coupable qui, pour ne pas être confondu avec les autres détenus, obtint de faire construire, à ses frais, une cellule particulière dans sa prison. Cette singulière indulgence était le prélude de celle que le marquis de Grégo devait trouver bientôt après devant ses juges, qui se contentèrent de le condamner à trois années d'exil. Un autre adoucissement, sur lequel il n'avait pas compté, fut le choix du capitaine Dréano pour le conduire à sa destination.

» Quand le marquis se présenta pour monter à bord de la corvette qui l'attendait, il était entouré d'un cortège de gentilshommes et il portait, comme eux, son épée au côté. Dréano s'en aperçut et, avec cette fermeté courtoise dont il ne se départait jamais, il exigea que cette épée lui fût remise. A cette sommation imprévue, le marquis ne se possède plus, et il s'emporte contre celui qui l'a faite jusqu'à l'appeler *vil roturier* ! « Roturier, sans doute, répliqua froidement Dréano ; mais je n'en suis pas moins roi à mon bord et vous n'en êtes pas moins ici mon sujet. » Il fallut obéir et se résigner non-seulement à la supériorité du rôle, mais encore à la supériorité du caractère manifestée chaque jour de plus en plus par un homme que le marquis aurait auparavant cru indigne d'un entretien avec lui. Quelle surprise dut être la sienne, quand, au bout de quelques jours de navigation, il se trouva suffisamment à l'aise avec son *supérieur* pour lui fournir l'occasion, non pas de déployer, sa modestie ne s'y prêtait pas, mais de laisser entrevoir les trésors de

¹ Je me rappelle avoir entendu dans mon enfance des gens du peuple de Paris raconter le même crime, commis dans des circonstances semblables, mais ils l'attribuaient à des personnages tout différents.

connaissances variées et sérieuses qu'il avait amassées dans le cours de ses études et de ses voyages ! Celui qu'il faisait alors avec son noble prisonnier, dont il finit par conquérir l'estime et même le respect, aurait pu fournir la matière d'un journal intéressant ; heureusement, à défaut d'un document de ce genre, l'impression que ce voyage laissa dans l'âme du marquis, se trouve constatée par des souvenirs de famille très-précis auxquels vient se joindre le témoignage plus précis encore des archives de la paroisse de l'île d'Arz.

» Trois années se passèrent sans que Dréano entendit parler de son compagnon de voyage ; mais peu de temps après l'expiration de la troisième, il ne fut pas peu surpris de recevoir de lui un message fort poli par lequel il l'invitait à le venir voir à Vannes. La sinistre réputation du marquis, jointe à son influence notoire et à peine ébranlée par la condamnation, fit craindre à la famille de Dréano que cette invitation ne cachât un piège, et sa femme, plus alarmée que les autres, fit tout ce qu'elle put pour le retenir ; mais il n'eut pas besoin de courage pour braver ses alarmes, parce qu'il ne croyait pas au danger. En effet, l'accueil qu'on lui fit fut plein de cordialité. « Voilà, » dit le marquis avec un mélange d'émotion comprimée et d'ironie courtoise, en le présentant à ses amis, « voilà celui qui a su si bien m'apprendre qu'il était roi à son bord. » Et la contenance du capitaine fut celle d'un homme que ce genre de supériorité ne déconcertait pas. Quant à son noble interlocuteur, il ne montra pas seulement du tact, ce qui était son métier, mais il montra aussi du cœur, ce qui était moins. Son but, en provoquant cette entrevue, était de prouver au capitaine Dréano le prix qu'il attachait au souvenir des relations qu'ils avaient eues ensemble trois ans auparavant ; et la preuve qu'il lui en donna ne pouvait être en effet ni plus forte ni plus touchante, car il offrait de donner à ces souvenirs une sorte de consécration religieuse par un lien de paternité ou de maternité spirituelle qui unirait non-seulement les deux amis, mais aussi les deux familles. En un mot, il voulait ou que sa fille Louise fût marraine du premier enfant qui naîtrait au capitaine Dréano, ou que lui-même en fût le parrain.

» Jamais baptême ne fut si solennel dans la paroisse de l'île d'Arz

et ne laissa des traces si durables dans le souvenir des habitants. La marraine du nouveau-né, demoiselle Louise-Exupère-Françoise-Charlotte du Bol de Grégo, était conduite aux fonts baptismaux par Jean-Baptiste Fréreau, subdélégué de l'intendance, qui avait été choisi pour parrain. On comprend sans peine l'émoi que dut exciter dans l'île l'apparition du terrible marquis sur le compte duquel on faisait circuler tant de rumeurs contradictoires. Ce jour-là, ce furent les rumeurs favorables qui l'emportèrent sur les autres, à cause de la générosité vraiment inouïe qu'il montra envers les officiants de la cérémonie et surtout envers les enfants pauvres, rassemblés en plus grand nombre que jamais à la porte de l'église, pour se disputer les gros sous qu'il était d'usage de leur jeter en pareille occasion. Qu'on se figure leurs cris et leurs trépignements, quand ils s'aperçurent que ce n'étaient plus des pièces de cuivre, mais des pièces d'argent et même d'or qui pleuvaient sur leurs têtes et roulaient entre leurs doigts. La famille de l'enfant qui fut baptisé ce jour-là n'estimait pas à moins de cinquante louis les largesses dont les pauvres seuls profitèrent, et qui n'impliquaient de la part de leur auteur aucun sacrifice : car la générosité était une vertu que personne ne lui contestait.

» Toute la noblesse de caractère et la bonté de cœur du capitaine Dréano se révèlent dans cet épisode de sa vie ; mais on y entrevoit aussi l'accueil enthousiaste qu'il fera à la révolution de 1789, le jour où elle éclatera. A quoi il faut ajouter que la ténacité naturelle de son esprit le ramenait toujours, dans les intervalles de ses voyages, à sa controverse favorite, c'est-à-dire au jansénisme qui, pour lui, était synonyme de liberté religieuse, et le complément nécessaire de la transformation sociale, qu'à l'exemple de tant d'autres, bien moins honnêtes que lui, il avait appelée de tous ses vœux. De ce point de vue résultait nécessairement l'approbation de la constitution civile du clergé, mais non des mesures de proscription et de persécution décrétées contre les prêtres qui la repoussaient. Au reste, quand ces mesures commençaient à recevoir leur exécution (1791-1792), le capitaine Dréano était loin du théâtre des événements qui servirent de prélude à la guerre civile, et cet éloignement dura assez longtemps pour lui épargner la nécessité de

se prononcer entre les victimes et les bourreaux, pendant que dura le régime de la Terreur, si dégradant au dedans, mais offrant au dehors des occasions de gloire qui, dans l'opinion des insulaires bretons, rachetaient un peu cette dégradation. A leurs yeux la mer était restée pure, en comparaison du sol, trempé du sang de tant de victimes. Aussi les officiers de marine, ceux du moins qui avaient honte et horreur de ce qui se passait en France, ambitionnaient-ils de préférence les missions lointaines, soit vers nos croisières d'Amérique, soit dans nos colonies, où leur présence ne fut pas inutile au maintien ou au rétablissement des bonnes relations avec la mère-patrie.

» Dréano, promu quelque temps auparavant au grade de capitaine de frégate, commandait alors une corvette de l'Etat, ayant sous ses ordres deux de ses fils, l'un comme enseigne de vaisseau, l'autre comme limonier, tous trois créanciers de la République pour près de quatre années de service non encore rétribué. C'était plus qu'il n'en fallait pour assurer le repos de ses vieux jours et l'indépendance de sa famille. Mais on le paya en monnaie républicaine, c'est-à-dire en assignats, et cette amère déception vint aggraver celles qu'il avait éprouvées, comme citoyen, à la vue des crimes qui se commettaient d'un bout à l'autre de la Bretagne, au nom de la liberté.

» Ce qui soulevait le plus son indignation, c'étaient les persécutions atroces dirigées contre les prêtres insermentés, et la soif qu'avait de leur sang une certaine sorte de républicains qu'il avait vus à l'œuvre dans plusieurs ports de mer. Soustraire ces victimes, par les moyens qui étaient en son pouvoir, au supplice qui les menaçait, lui parut à la fois un acte de justice, un hommage à la mémoire de l'oncle qui avait instruit son enfance et un digne couronnement de sa carrière maritime. Ceux qui le pressaient d'entreprendre cette campagne, la plus glorieuse de toutes, n'avaient à lui offrir ni gabarre, ni corvette, mais tout simplement un humble navire jaugeant à peine quatorze tonneaux ; ce qui était du reste un avantage pour l'objet qu'on avait en vue, attendu qu'on échapperait plus facilement à la surveillance des croisières. Il y échappa, en effet, avec un bonheur incroyable ; car ce commerce interlope

entre les côtes de Bretagne et les côtes d'Espagne ne dura pas moins de trois ans. On ne saurait calculer, même approximativement, le nombre des pasteurs qu'il sauva ainsi pour les paroisses qui devaient les recouvrer plus tard. Lui qui avait rempli si scrupuleusement les missions confiées par la patrie, il regardait celle-ci comme venant de plus haut, et, dans le cas de conflit entre les deux pouvoirs, son parti était pris d'avance. On vit de quoi il était capable, le jour où hélé par un bâtiment de l'État, à la hauteur de l'île de Rhé, il déclara qu'il se ferait couler avec son navire, plutôt que de laisser qui que ce fût monter à son bord pour visiter sa cargaison. Sur cette réponse, si nouvelle pour lui, le capitaine voulut savoir le nom de celui qui l'avait faite ; et quand il sut qu'il avait affaire au capitaine Dréano, il ordonna d'équiper sa plus belle péniche, comme pour aller à la rencontre d'un amiral. Bientôt on vit les deux amis se jeter dans les bras l'un de l'autre et se rappeler mutuellement, avec une émotion trop visible pour n'être point partagée, les dangers qu'ils avaient bravés ensemble, pendant la guerre d'Amérique. Les prêtres, entassés à fond de cale, étaient aussi très-émus ; mais ils l'étaient d'une autre manière, et ils ne furent complètement rassurés que quand ils sentirent le bruissement des vagues réagissant contre la proue qui les fendait. Deux jours après, ils débarquaient heureusement dans le port de Bilbao.

Le voyage qui suivit celui-là, et qui fut le dernier, fut marqué par un incident qui faillit devenir tragique. Comme il avait jeté l'ancre à l'embouchure de la Vilaine, il fut visité par un chef de chouans qui était au courant des services périlleux rendus par lui aux ministres persécutés, et qui, à ce titre, le supposait non moins hostile que lui-même aux idées républicaines. Il invita donc le capitaine à venir s'asseoir avec lui à la table de ses officiers, qui le reçurent comme un coreligionnaire politique, mais sans savoir quelle espèce de marchandises il avait à son bord. A la fin du repas, on devint plus communicatif ; les têtes et les cœurs s'échauffèrent, et le cri de : Vive le roi ! lancé par celui dont le zèle était le plus ardent, fut répété par tous les convives à l'exception d'un seul. Ce silence était hardi et pouvait passer pour une protestation suffisante ; mais, pour un homme comme Dréano, c'était trop

peu, surtout devant des témoins militaires qui pouvaient le soupçonner de lâcheté. Il articula donc nettement et fièrement le cri de : Vive la République ! et bien qu'il n'y eût ni emphase ni provocation, il souleva une telle tempête contre lui-même et contre ses matelots, qu'ils eurent peine à se sauver jusqu'à leur navire, auquel les chouans, qui presque tous ignoraient sa destination, voulaient absolument mettre le feu.

» A l'époque où le capitaine Dréano exécutait ce dernier voyage, il y avait déjà quelques symptômes de réaction que nul ne suivait avec plus d'intérêt que lui, car sa haine pour les persécuteurs avait suivi la même progression que sa pitié pour les victimes, et il était de ceux qui appelaient de leurs vœux un libérateur, même au prix des institutions républicaines qui avaient servi de prétexte à tant de crimes. Aussi le coup d'État du 18 brumaire n'eut-il pas de plus fervent approbateur que lui, et on le vit appareiller joyeusement sa petite barque pour aller prendre en Espagne les prêtres qui y avaient cherché un asile, dans les années précédentes ; mais il ne put ramener que ceux qui partageaient sa confiance dans le nouveau chef de l'État. Les autres aimèrent mieux attendre l'accomplissement des promesses faites à l'Église et le résultat des négociations entamées avec le Saint-Siège. Quant au capitaine Dréano, son enthousiasme pour le premier consul, surpassé par son enthousiasme pour le consul à vie, atteignit son point culminant le jour où la couronne impériale ceignit le front de son héros ; et cet enthousiasme ne fut pas stérile, car il inspira au marin, devenu poète, une épitre en vers qui parvint à sa destination et que les juges du concours avaient très-bien distinguée de toutes les compositions banales auxquelles cet événement donna lieu ; car cette épitre valut à son auteur non-seulement une mention honorable, mais encore une lettre de félicitation écrite par ordre de l'empereur lui-même, et conservée longtemps comme un trésor de famille. »

Avec le pasteur légitime enfin revenu dans sa paroisse, avec le colonel Hervé, officier de l'armée royale, devenu, après la pacification, instituteur dans l'île d'Arz, le capitaine Dréano, sans se laisser arrêter par la différence d'opinion politique, forma une véritable

ligue du bien public, dont la nouvelle génération ne tarda pas à recueillir les fruits. « Il voulut aussi concourir à l'œuvre commune en aidant les jeunes marins à acquérir les connaissances requises pour parvenir au grade de capitaine au long cours ; et il remplissait encore cette tâche quand il sentit les premières atteintes du mal qui devait terminer doucement cette carrière si longue, si honorable et si pleine. »

Si à l'influence exercée par de tels hommes on ajoute d'autres influences encore, moins puissantes, mais favorables aussi, qui se firent sentir dans l'île pendant une grande partie du XVIII^e siècle, et que M. Rio énumère plus loin, on comprendra sans peine que leur action combinée eut pour effet d'élever très-haut les esprits aussi bien que les caractères. « Ceux qui seraient curieux de savoir où en était le niveau de la moralité, seront certainement édifiés d'apprendre que, dans l'espace de cent ans, il n'y eut d'enregistrée qu'une seule naissance illégitime ! »

• Un petit-fils du capitaine Dréano a eu une fin bien prématurée, mais digne de son noble aïeul. Cédant à la vocation irrésistible qui avait entraîné son grand-père, peut-être aussi blessé par une mesure qu'il regardait comme un déni de justice, il interrompit, pour s'embarquer, des études brillamment commencées au collège de Vannes. Sa carrière ne fut pas longue. Le navire qu'il montait ayant été assailli par une violente tempête dans le golfe de Gascogne, il s'offrit pour exécuter une manœuvre périlleuse devant laquelle hésitaient les marins les plus aguerris. Il réussit, mais il périt victime de son dévouement. La fille de Dréano, la mère de ce courageux enfant, eut à faire encore appel à toute l'énergie, à toutes les vertus chrétiennes héréditaires dans sa race, lorsqu'un jour vint où Dieu permit qu'elle fût éprouvée, non plus par la violence aveugle des éléments, mais par la méchanceté calculée des hommes. Elle a aujourd'hui quatre-vingt-six ans, et habite l'île d'Arz, où elle est entourée de l'affectueux respect de tous.

CHARLES DE GAULLE.

DU CHANT GRÉGORIEN

ET DE SA RESTAURATION

A l'époque de la première exposition internationale, l'univers entier avait expédié à Londres, non-seulement ses produits naturels et industriels, mais aussi ses curiosités purement ethnologiques et artistiques. Au nombre de ces dernières, était un musée chinois tout entier. L'empire du Milieu revivait là dans son ensemble avec ses sculptures contournées, ses porcelaines à l'émail éclatant, ses peintures où la perspective est laissée à l'imagination du spectateur. L'art plastique n'y était pas seul représenté, et les Barnums de cette exhibition y avaient organisé un concert de musique chinoise. Des tablettes de bois et de verre au-dessus desquelles des cordes tendues rendaient, sous l'ongle allongé de musiciens à queue, des sons grinçants et criards; des tambourins en forme d'harmonica; des flûtes qui se jouaient par les deux bouts, et qui avait dû faire les délices des échos du fleuve bleu; des instruments aussi bizarres de contexture que de sonorité formaient l'orchestre. Sur une estrade, trônaient quatre exécutants en tunique bleue et rose; leur gosier atteignait perpétuellement les notes les plus élevées des haute-contre; au milieu d'eux, chantait, accompagnée de ce chœur sommaire, une « small footed woman » dont le soprano suraigu sonnait comme la plus aigre des crécelles. Était-ce là de la musique pour de bon? Ou une cacophonie à n'y rien démêler? J'inclinai d'abord vers le second avis; une audition plus longue et plus complète me ramena au premier. C'était de la musique : mais

de la musique tellement savante et compliquée que des Chinois seuls pouvaient en saisir toutes les modulations et toutes les nuances. Le rythme s'y noyait au milieu de roulades sans fin, d'ornements sans raison qui le défiguraient ; et les dissonances s'y succédaient si nombreuses, si imbriquées les unes dans les autres, que je reconnus que la composition chinoise procédait par quarts de ton, et se faisait une joie des difficultés enharmoniques les plus inacceptables à l'ouïe européenne. Wagner, en Chine, serait l'homme de la simplicité ; s'il était né à Pékin, ce serait un Clapisson chinois.

Depuis lors, il m'est arrivé de lire, dans les admirables *Annales de la Propagation*, ce fait : que dans les chrétientés de Chine, les sectateurs de Confucius ou de Fô venaient écouter avec bonheur les chants liturgiques que l'on avait appris à nos catéchumènes. La psalmodie grave et douce de nos chants d'église était facilement comprise par des foules qui n'en saisissaient pas le sens, mais qui sentaient qu'il y avait là autre chose que de l'art ; elles s'associaient, sans le savoir, à un acte de foi.

Que conclure du rapprochement de ce double fait, d'une part le froissement intime, produit par la plus savante des musiques, même sur des gens habitués aux combinaisons musicales, d'autre part la facile compréhension d'un chant aux formes sévères et nues par des populations habituées à des accords bien autrement entremêlés, et tout différents d'un unisson large et simple ? — C'est qu'il y a un sens universel et un caractère dominateur dans notre musique sacrée ; c'est qu'elle parle de l'âme à l'âme ; c'est qu'elle dépasse les sens pour pénétrer le cœur ; c'est que, négligeant le plaisir semi-matériel que peut donner la musique quand elle n'est que de l'art pour l'art, elle est l'interprète par excellence du sentiment religieux inné dans l'homme, et se fait entendre à tous de prime abord, quelle que soit la langue ou la nationalité des auditeurs.

L'art, du moment qu'il dépasse le réalisme, n'est pas l'imitation de la nature ; mais il n'en a pas moins son origine en elle. Tous les bruits du monde où nous vivons forment un concert immense que l'oreille humaine perçoit d'abord confusément, mais dont l'analyse est facile et ne nécessite point une grande intensité d'applica-

tion. Que le vent retentisse dans les arbres de la forêt, que les flots battent les rochers de la côte, ces sons ne se produisent pas avec une continuité monotone; ils se succèdent, comme les vagues sur la grève, comme les intermittences de la brise dans le feuillage; de là, le rythme, ou le mouvement qui scande la poésie des sons. Ces sons eux-mêmes sont nés de vibrations plus ou moins rapides; la bise, qui traverse les grands bois de pins, frémit tout autrement que le souffle qui agite les minces feuilles des pénéliers; les myriades d'élytres qui grésillent sur place donnent les notes les plus hautes, comparées aux bourdonnements sourds du vol des insectes. Et tous ces sons divers, tantôt s'élèvent, tantôt s'abaissent, modulant une série de notes; de là, le chant ou mélodie. Enfin, ces bruissements multiples ne font pas que se succéder. Ils s'agencent, ils se marient; à la basse continue que forme le heurt des éléments, s'associe la voix plus grêle des règnes supérieurs; des accords sont formés: de là, l'harmonie, qui résulte de plusieurs sons simultanés, qui s'appellent, se répondent, et dont l'un parfois contrarierait l'autre, si un troisième ne venait pas relier les deux premiers. Rythme, mélodie, harmonie, tels sont donc les trois faits naturels et constitutifs de la musique, même en ce qu'elle a de plus vague et de plus confus, et qu'on retrouve lorsqu'on scrute la complexité de l'impression première.

Tels sont aussi les trois éléments de la musique écrite ou chantée, de là musique telle que l'art humain la conçoit, que cet art ne soit qu'instinctif ou qu'il soit passé à l'état de science, qu'il se manifeste par un refrain naïf ou dans une fugue de Bach. Notre oreille maintenant n'a plus seulement, comme tout à l'heure, la perception de sons involontaires; elle est devenue l'instrument par lequel l'homme fait comprendre à l'homme ses pensées, ses sentiments propres, et cela indépendamment de la parole. Le mouvement plus vif ou plus lent, le chant plus grave ou plus doux, indiqueront à l'auditeur les impressions du musicien. La mélodie sera la génératrice de la pensée, parce qu'elle est une pensée elle-même; et le rythme, qui est à la mélodie ce que la sensibilité est à l'intelligence, activera, ralentira, accentuera le chant, de même que la passion anime la parole. Puis, si plusieurs âmes veulent

s'exprimer ensemble, si plusieurs pensées veulent se faire entendre à la fois, et si ces esprits ne vibrent pas sous la même impression, si leurs idées ne sont pas les mêmes, si les volontés même sont divergentes, il faudra dès lors qu'il y ait une sorte de liaison ou d'harmonie entre elles, pour que l'auditeur n'en soit pas heurté et pour qu'il les comprenne. Que si, au contraire, plusieurs êtres veulent affirmer musicalement une pensée complètement une; que si un grand nombre de voix s'unissent dans un sentiment à la fois général particulier, alors il n'y a plus ni consonnances à rechercher, ni dissonnances à éviter: l'harmonie des cœurs rendra inutile l'harmonie dans les sons. Voilà pourquoi dans les chants sacrés que l'Eglise a adoptés, l'harmonie scientifique n'a plus sa raison d'être. L'accord des âmes y remplace les accords mathématiques; ces chants ne sont que rythme et mélodie, et se fondent naturellement à l'unisson, puisqu'ils sont l'expression d'une pensée unique.

La définition du plain-chant, ou chant uni, ressort donc de son essence; et quand mille voix n'expriment qu'une seule aspiration, il est tout simple qu'elles vibrent à l'unisson. Que, dans une basilique, un chant d'église s'élève: femmes, enfants, voix d'hommes, à quelque registre qu'elles appartiennent, le font retentir à la fois, tous donnant la même note, et ces voix ne se différencient que par l'octave qui tient à leur timbre. La note, toujours la même chez tous, imprime au plain-chant le caractère noble et majestueux, éminemment et naturellement propre à l'invocation et à la louange. Les combinaisons chiffrées n'ont plus rien à faire où la voix de tout un peuple est inspirée par une pensée et un vouloir identiques. L'unité seule en fait la grandeur.

L'harmonie intervient souvent dans des chants pieux que l'Eglise admet dans ses sanctuaires, mais qui ne sont plus des chants d'église proprement dits. Leur variété peut avoir sa beauté ou sa raison d'être. Les messes en musique, les symphonies religieuses, les modulations harmoniques de l'orgue, voire même les chants liturgiques entonnés à la tierce, comme ils le sont dans mainte église en Allemagne, — et cela avec une justesse qu'expliquent seules les dispositions musicales des habitants de cette contrée, — toutes ces choses sont acceptables ou recommandables, suivant les

circonstances ; mais elles sont ou tout autres que le plain-chant, ou même de nature à en transformer l'intégrité et la pureté. Le rythme et la mélodie doivent rester les seuls caractéristiques des chants de la liturgie.

Le rythme lui-même n'est pas constitutif du plain-chant d'une manière absolue. Dans les chants d'église, on peut distinguer trois sortes de prières diverses : ce sont d'abord les antiennes, les répons, les graduels, les offertoires, les introïts, et autres invocations qui se rapprochent de la parole, et dont la mélodie n'a pas de caractère mouvementé. Ici, le rythme n'existe que pour ponctuer les phrases, et n'a aucun rapport avec le rythme généralement admis en musique.

En second lieu, viennent les psaumes, où il existe un rythme très-réel, mais très-différent encore des successions de mesures qui donnent une marche tantôt agile, tantôt lente, à la musique ordinaire. Le rythme des psaumes et des cantiques qui s'y rapportent, comme « le Magnificat » et le « Nunc dimittis » n'est basé que sur l'expression de la pensée, et tient à l'essence de la poésie hébraïque. Celle-ci n'était pas, comme chez les classiques, formée par des vers, qui sont une série de syllabes brèves ou longues ; moins encore était-elle, comme chez nous, une suite de lignes isométriques, agrémentées d'une même consonnance finale. La poésie des Juifs consistait dans la pensée elle-même ; et sa forme dominante est le parallélisme de deux idées juxtaposées. Les images et les sentiments y sont disposés avec une libre symétrie. L'arrangement des phrases du verset fait admirablement comprendre ce système poétique : tantôt entre ses deux sections, il y a une antithèse, tantôt une synonymie, tantôt un renforcement de la pensée. Demande et réponse, opposition ou similitude, c'est comme une force qui lutte contre une autre force, ou qui s'ajoute à la première. Pour se conformer à ce que j'appellerai un rythme immatériel, puisqu'il n'est pas fondé sur le nombre ni sur le mètre, le plain-chant interprète le verset en cadencant sa marche par le point d'intersection qui sépare les deux membres de la phrase poétique. L'attaque du verset est variable, une note uniforme en soutient le texte jusqu'à ce qu'une légère modulation indique la terminaison

de la première idée ; puis la note tenue reprend jusqu'à la terminaison du verset qu'amène une modulation nouvelle. Pour ce qui est de ces chants hébreux introduits dans le culte chrétien, il est rationnel d'admettre que le plain-chant a eu son origine dans la musique juive elle-même. L'école des lévites était une école de chanteurs. Le livre des Juges nous montre Samuel descendant de la montagne à la tête d'un groupe qui chantait ; et ce chœur, ajoute le Livre saint, était accompagné du tympanon, du psaltérion, de la flûte et de la harpe. Plus tard, David avait organisé quatre mille lévites en vingt-quatre chœurs qui s'alliaient ou se répondaient tour à tour. Grâce aux Apôtres, à leurs successeurs, à la tradition, le chant coupé des versets du psalmiste dut naturellement se transmettre de la communauté juive à la communauté chrétienne.

En dernier lieu, viennent les proses et les hymnes ; celles-ci qui ont pris la poésie latine comme type, celles-là une poésie plus moderne comme modèle. Dans les unes et les autres, le mètre ou le nombre a nécessité l'intervention d'un rythme exact, et il en résulte que le plain-chant se mesure ici presque comme la musique courante.

Voyons maintenant ce qu'est la mélodie dans le plain-chant. La parole, ayant dans le culte une autorité qu'elle n'a point en tout autre sujet, contraint la mélodie à être ce qu'elle devrait être toujours, c'est-à-dire expressive avant tout de la pensée ; ce doit être ici sa grande, sa seule qualité. Le plain-chant ne doit ni transformer, ni modifier le sens. La mélodie est un fait sensible, un élément matériel qu'on a joint à l'idée, à l'élément immatériel, mais sous la condition que celui-ci respectât celui-là, et ne servît qu'à le faire pénétrer plus profondément dans les âmes. Tel est donc le caractère des mélodies d'église : d'être les interprètes animés ou tristes, énergiques ou suaves, de la pensée, mais d'en être les interprètes toujours fidèles, bien différentes en ce point des mélodies de la musique profane, qui trop souvent négligent le sens, et parfois même le bon sens, pour s'abandonner à leurs propres caprices. Sans parler ici des milliers de trilles et de fioritures qui défigurent la musique moderne, et transforment en jouissance presque matérielle ce qui devrait être un plaisir d'un ordre plus relevé, combien,

chez nos compositeurs les plus illustres, ne voit-on pas de ces entraînements fâcheux et qui frisent le ridicule? Par exemple, dans le *Mose*, de Rossini, auprès d'une prière qui touche au sublime par son caractère de simplicité, se trouve la marche des Hébreux dont la vivacité allègre, la gaieté sautillante et communicative n'a rien de concordant ni avec la situation, ni avec les paroles d'un chœur qui va s'enfuir dans les déserts. C'est en ce sens que nous serions volontiers de l'avis de J.-J. Rousseau, quand il disait : « Au lieu de porter notre musique dans le plain-chant, c'est le plain chant qu'il faudrait porter dans notre musique. » Et, en effet, faire correspondre et soumettre l'idée musicale à l'idée réelle, le sensible à l'immatériel, la voix qui chante à la voix qui parle ; coordonner les sons suivant les idées et non selon leurs propres affinités, — c'est là faire de la musique grandiose, vraie, puissante, et il semble que le plain-chant, dans ses mélodies, ne s'est jamais écarté de ces principes.

Les origines du plain-chant ont dû être évidemment complexes : en dehors de la tradition hébraïque, pour ce qui est des psaumes, les chants des premiers chrétiens durent servir de types à un grand nombre de prières ; mais les mélodies des catacombes, chantées par la Rome des premiers siècles, devaient chercher leurs formes dans l'art romain. Or, la musique latine devait avoir tiré ses procédés, comme il en a été de tous les arts de Rome, de l'art grec. La musique de la Grèce était d'une complication dont nous nous faisons difficilement idée. La musique moderne a pris pour unité vraiment normale, dans l'échelle indéfinie des sons, la gamme, série de tons dont le huitième reproduit le premier, et est causé par un nombre de vibrations double. Les Grecs avaient pour unité le tétracorde, dont les quatre tons étaient subdivisés jusqu'au quart de l'un d'eux ; mais un tétracorde ne suffisant pas pour mesurer la série sonore, plusieurs tétracordes, dont les sons ne coïncidaient pas toujours entre eux, étaient nécessaires pour cet objet. C'est à peu près comme si, pour mesurer une distance, on se servait à la fois de l'aune, du mètre et du yard, lesquels n'ont point de diviseur commun. Moins compliqué que la musique moderne qui a adopté

le genre chromatique, dans lequel sont admis tous les demi-tons, le plain-chant a pris pour régulateur le système diatonique, qui ne comprend que les intervalles d'un ton, sauf un demi-ton unique. De là, on devrait conclure que la musique grecque, avec ses subdivisions enharmoniques et innombrables, n'est pour rien dans la naissance du chant d'église. Mais comme, d'autre part, les Grecs avaient trois modes ou tons principaux, le dorien, le phrygien et l'éolien, lesquels étaient déterminés par la situation des demi-tons dans le tétracorde, et que le plain-chant procède par modes dont plusieurs portent les noms des modes grecs, il est à croire que les traditions de l'art hellénique ne furent pas étrangères à la fixation des premières règles du chant liturgique. Ce qui confirme pour nous cette opinion, c'est cette parole de saint Augustin qui, après avoir justement exalté la réforme des chants d'église, faite par son maître saint Ambroise, déclare que ce travail a été exécuté « *secundum morem orientalium-partium.* »

Il est vrai de dire que ces mots pouvaient se rapporter non-seulement à la musique grecque, mais aussi à une première réforme des chants, faite à Alexandrie, par saint Athanase, quelque vingt ans avant la réforme milanaise. Ce que saint Ambroise avait fait pour saint Athanase, saint Grégoire le Grand, deux siècles plus tard, le fit pour saint Ambroise. Les invasions barbares, et la période de décadence qui en fut la suite, expliquent la nécessité où se trouva le pontife romain de refondre et de rechercher le texte et la musique des chants ecclésiastiques. Le seul oubli de la prosodie latine, qu'il est important de faire sentir dans une psalmodie régulière, eût motivé la grande réforme grégorienne. Pour rectifier les erreurs de l'ignorance, pour simplifier la liturgie, pour l'unifier, pour ainsi dire, Grégoire reprit en sous-œuvre l'ensemble des prières que le pape Gélase avait coordonnées ou composées. Ce travail produisit le *Sacramentaire* et le *Bénédictionnaire*, qui, avec l'*Antiphonaire*, constituent le *Missel romain*. La perpétuité des formules essentielles, qui subsistent inaltérées, prouve que nulle nouveauté ne s'est introduite dans le culte. Quant à l'*Antiphonaire*, on raconte que, pour que rien ne fût changé ou modifié dans les formes musicales

qu'il contenait, ce livre fut scellé par une chaîne métallique à l'autel de la basilique romaine.

S'étant aperçu que toutes les mélodies chrétiennes ne pouvaient être renfermées dans les quatre modes que saint Ambroise avait institués, il en détermina quatre autres, qu'il rattacha aux premiers par une opération technique des plus simples. Ce sont ces huit modes qui servent encore aux prières de l'Eglise, et un grand nombre de chants peuvent être dits dans l'un ou l'autre de ces modes, suivant la solennité où ils sont chantés. Chaque mode a, en effet, son expression particulière ; et la transposition d'un psaume, par exemple, d'un mode à un autre, lui donne une tout autre valeur musicale. C'est ainsi, par exemple, que le *Magnificat*, chanté en septième mode, ou mode mixolydien, a un éclat incomparable et exprime la joie pleine, l'exaltation de l'âme. Le même cantique dit dans le mode hypophrygien, ou quatrième mode, a quelque chose de plus simple, de plus doux et de plus humble. Notons bien que ce changement de mélodie n'altère en rien la valeur du sens. C'est toujours la même pensée qui, ici, ressort d'un cœur heureux et frémissant, et là, s'exhale d'un esprit suppliant et contrit.

Chacun de ces modes a une échelle bornée, et aucun ne dépasse une octave et demie. Il fallait, en effet, que toutes les notes en fussent accessibles à toutes les voix.

Saint Grégoire chercha à étendre aux autres Eglises la liturgie romaine ; il n'y parvint pas complètement. L'Orient garda ses cérémonies, Milan et le nord de l'Italie conservèrent le rit ambrosien. Mais le nouvel enseignement s'étendit promptement en Angleterre, car le moine Augustin, depuis archevêque de Cantorbéry, avait emmené de Rome des chantres qui avaient reçu la doctrine grégorienne, et qui étaient aptes à la propager. Ce ne fut que sous Charlemagne que les Gaules suivirent la réforme grégorienne. C'est presque tomber dans le lieu commun que de rappeler que ce prince, étant arrivé à Rome avec ses chantres francs, les trouva si inférieurs aux sous-diacres des chapelles romaines, qu'il ordonna à ses chanteurs de remonter à la pure source des chants mélodiques, et d'aller puiser au trésor de saint Grégoire. Il fit plus : il se

fit accompagner dans ses Etats par des psalmodistes romains, il leur fit parcourir son empire, et ces *Missi Dominici* de la musique répandirent dans les églises franques les enseignements du saint pontife.

Mais la chaîne de fer du grand pape et la volonté de fer du grand empereur ne résistèrent pas au temps et à l'ignorance. Ce ne fut pas toujours avec une pleine réussite que prélats et conciles s'efforcèrent de maintenir les traditions de la liturgie chantée. Il dut en être du dixième au douzième siècle du plain-chant comme de tous les arts ; et, sauf dans les grandes églises et dans les monastères, dépositaires de toute science, il y eut alors une décadence dont la seule cause n'était pas l'obscurité ou le malheur de ces âges. La difficulté des procédés y était pour quelque chose : la notation s'opérait au moyen de signes particuliers, de lettres, de chiffres spéciaux ou neumes qui faisaient de la lecture musicale un problème long à résoudre. Sous la pression toujours croissante de la fantaisie populaire, s'introduisirent dans les temples chrétiens des souvenirs de la vie extérieure, voire même des lambeaux de chansons en dialecte vulgaire. La mélodie grégorienne s'altérait ; mais elle ne se perdit pas. Odon, le saint abbé de Cluny, Gui d'Arezzo, auquel on attribue l'invention des notes, et qui, en tout cas, en détermina le nom et la valeur, Bernard, le grand abbé de Clairvaux, furent les conservateurs et les restaurateurs du chant grégorien. Puis la notation s'était améliorée et devenait plus lisible. Les neumes furent placées sur des lignes versicolores, et enfin la portée linéaire et interlinéaire fut établie avec les notes carrées qui servent encore à l'interprétation du plain-chant.

On peut admettre que la restauration grégorienne fut complète, en Italie du moins, après Gui d'Arezzo. Depuis lors, le chant grégorien est resté le type des mélodies sacrées ; mais souvent elles ont été diversifiées et amoindries. Au fond, elles se sont toujours perpétuées, comme le prouve surabondamment le *Chant de Nivers*, recueil publié au xvii^e siècle, et qui a été la forme régulatrice de la liturgie chantée dans la plupart des diocèses de France. Il se fait encore aujourd'hui dans l'Église un grand travail d'unifi-

cation sous ce rapport, et le diocèse de Nantes n'y a pas été étranger. Il nous a été donné d'entendre plusieurs fois, au Grand-Séminaire de Nantes, et il nous sera donné d'entendre encore les excellents résultats auxquels on est arrivé. Rien de plus imposant que l'ensemble de centaines de voix phrasant largement les pures mélodies rétablies dans leur intégrité primitive, rythmant avec soin les nuances et les combinaisons musicales et syllabiques, observant soigneusement les mouvements et les terminaisons de mesure, donnant aux valeurs aussi bien qu'aux repos la quantité voulue, ornant même le chant liturgique des rares et légers agréments qu'il se permet, accordant à la prosodie latine sa part d'importance par la prononciation normale des longues et des brèves, mais surtout accentuant cette belle-langue que dans les collèges on apprend à lire tout uniment, à la française, tandis que l'accent que Rome possédait, sans le noter comme le faisait Athènes, rend le latin harmonieux et chantant de lui-même, comme l'est la langue italienne actuelle.

Cette restauration nouvelle des vieux préceptes de la liturgie grégorienne n'est pas spéciale à notre diocèse ; mais nulle part elle n'a pu être mieux comprise. Par quels moyens l'a-t-on obtenue ? Evidemment par la comparaison et l'étude approfondie des antiphonaires et des fragments des livres didactiques du moyen âge. Il y a eu là une série de travaux que nous ne sommes même pas capable d'approfondir, tant une science bénédictine a été nécessaire pour fouiller ces vieux trésors, les déchiffrer, en traduire les notations, en composer les textes. Mais ce qui est hors de discussion, c'est que le but a été obtenu, c'est que les qualités exquisées et essentielles du plain-chant, c'est-à-dire la gravité, la douceur et la puissance, se sont pleinement manifestées devant nous, et que l'on doit ardemment souhaiter la diffusion de ces études musicales dans le clergé.

Mais il existé un moyen pratique de se rendre compte de cette œuvre considérable et de s'y associer. Un habile ecclésiastique de la cathédrale de Nantes a mis à la portée de tous le chant liturgique, et dans un *Paroissien* où tous les chants sont écrits avec la

notation courante, on peut facilement suivre la mélodie grégorienne. Tous ceux que la notation des rituels effarouche retrouveront dans ce livre les signes auxquels ils sont habitués et qui leur permettrait de solfier sans peine les psaumes et les hymnes. Une ponctuation facile à saisir indique le repos, les accents, les suspensions. C'est là une œuvre utile et intéressante de tout point.

Et il ne faut pas croire que ceux qui sont habitués à la musique exclusivement profane ne puissent goûter dans le chant grégorien ainsi exécuté des sensations profondes et nouvelles. Certes, je ne nie aucune des qualités de la musique instrumentale, chorale ou dramatique; elle est faite pour exprimer la passion humaine et ses agitations sans fin, et répond par cela même à l'une des tendances de notre nature. Mais la voix unique, large et accentuée du plain-chant a quelque chose de calme, de reposé qui s'empreint d'un tout autre ordre d'idées. Quand Leibnitz définissait la musique en disant qu'elle est un calcul secret que l'âme fait à son insu, il n'avait pas tort, s'il voulait parler des morceaux où l'harmonie joue son rôle. Car alors c'est bien l'impression des nombres de vibrations, nombres ayant de justes rapports entre eux, qui cause, sans qu'on puisse en apercevoir la raison intrinsèque et absolue, une satisfaction à la fois mathématique et matérielle. Mais quand il s'agit du plain-chant, le dire du philosophe de Léipsick n'a plus sa valeur. Le plaisir éprouvé ne naît plus ici d'une appréciation instinctive et insouciante d'un rapport, puisque l'unisson provient d'un nombre d'ondes sonores, toujours le même. Il faut donc rechercher ailleurs et plus haut le motif de l'émotion ressentie. Ce motif, il est, non plus dans la symétrie des nombres entre eux, mais dans la fusion des intelligences entre elles, fusion exprimée par l'unité des sons émis. Quand l'âme humaine s'élance vers l'infini, il est rationnel qu'elle ne procède plus par des nombres, si concordants qu'ils soient, puisqu'elle tend à se rapprocher de l'Être dont l'essence est en dehors de tout nombre.

STÉPHANE HALGAN.

PIERRE BOAISTUAU

SIEUR DE LAUNAY

XIV. *

Il nous reste à faire connaître — au moins par quelques citations — l'ouvrage le plus populaire de Boaistuau, ce *Théâtre du Monde*, qui eut plus de vingt éditions, — succès qui s'explique naturellement par la qualité du style, coulant, nombreux, animé, souvent élevé, atteignant même parfois jusqu'à l'éloquence.

Ce *Théâtre du Monde* — on l'a dit — c'est en réalité un traité des misères humaines. L'un des thèmes que l'auteur y développe avec le plus de bonheur, c'est la comparaison de l'homme et des animaux, toute préférence, bien entendu, donnée à la condition de ces derniers. Cela donne lieu à de très-jolis passages sur l'intelligence et les industries de divers animaux, comme les hirondelles, les fourmis, les araignées. Mais je préfère encore ce curieux éloge du rossignol :

« Qui est l'homme au monde, tant grossier ou hébété, qui ne soit ravi d'une incroyable délectation, écoutant la mélodie du rossignol ? Il semble qu'il ait été instruit de quelque maître à chanter en musique : il contrefait tantôt le haut, tantôt le bas, tantôt la taille, tantôt le dessus ; et après qu'il est bien ennuyé de gringoter, il contrefait sa voix, et jugeriez que

* Voir la livraison de juillet, pp. 63-75.

c'est un autre oiseau qui ne chante plus que le plain-chant ; puis tout d'un coup, il pénètre si haut qu'il se passionne, se pâme, et demeure quasi extatique. Bref, il a une infinité de mélodieux passages qui ravissent l'âme jusqu'au ciel, non-seulement des hommes, mais des autres petits oiselets, qu'il charme et arrête de son chant, et les convie par sa douceur à l'écouter, le contrefaire et lui dérober quelque chose de sa mélodie. Non content de cela, vous le verrez instruire ses petits, les provoquer à semblable harmonie, leur apprenant tantôt à observer les tons, à les conduire d'une même haleine, les uns en longueur, aspirer les autres, tantôt courber les notes entières, soudain les muer par feintes, puis les distinguer et couper en minimales croches ; tantôt fait trembler sa voix, tantôt la transforme en tant de sortes qu'il n'y a artifice humain qui la sût contrefaire.¹ »

Dans les milliers de pages qu'a inspirées le chant du rossignol, connaissez-vous beaucoup de choses aussi bien observées et aussi justes, aussi bien dites, bien tournées, aussi ingénieuses que cela ? Mais passons à des idées plus graves ; en face des animaux mettons l'homme :

« Quel est le premier cantique que chante l'homme entrant en ce monde, sinon larmes, pleurs et gémissements ? Et toutefois voilà le commencement des monarques, rois, princes et empereurs et autres qui suscitent tant de tragédies en ce monde ! — Le ver, tant soit-il petit, sitôt que nature l'a produit sur terre, il commence à ramper, se traîner et chercher sa pâture. Le petit poussin, sitôt qu'il est hors de sa coque, il se trouve tout net, il court après sa mère, il entend quand elle l'appelle, il se met à piquer et à manger ; il craint le milan sans avoir éprouvé sa malice, il fuit le danger, seulement guidé par la nature. Mais contemplez l'homme, incontinent qu'il est sur la terre : c'est un petit monstre hideux, une masse de chair, qui se laissera manger aux autres animaux ou mourir de faim avant qu'il puisse empoigner la mamelle de sa mère, et mangera aussi bien du poison que quelque bonne viande, sans pouvoir discerner le bon d'avec le mauvais. Laissez-le en son petit nid et berceau, il demeurera tout confit en ordures, si impuissant qu'il ne les saurait rejeter, ce que les petits oiseaux et autres animaux savent bien faire. Voilà les parfums, civettes et odeurs, desquels la nature a voulu embâmer l'homme et orner celui qui fait tant de l'Hercule et qui se dit maître et chef de toutes les autres créatures ? »

Ce n'est pas Pascal, je le répète ; mais il y a du moins ici une

¹ *Théâtre du Monde*, édit. de 1597, pp. 38-39.

² *Ibid.*, pp. 60-61

hauteur de pensées, une vivacité de tour et une fierté d'expression qui le font pressentir. D'autant que, comme Pascal, après avoir humilié l'homme dans sa nature corporelle et animale, Boaistua le relève du côté de l'âme et de l'intelligence. Voici, par exemple, la conclusion de son *Bref discours de l'excellence de l'homme* :

« Puis donc que l'homme est si digne et si excellent, si admirable et céleste, délaissions désormais à le comparer aux animaux : bien que Dieu les ait pourvus de tout ce qui leur est de besoin pour contenir leur vie en sûreté, toutes ces choses néanmoins sont de peu de valeur au regard de l'homme. Car, encore qu'il soit créé nu et couvert d'une peau tant déliée qu'incontinent il est blessé, cela n'a été fait sans grande providence. . . .

» Il est créé de chair subtile, déliée et vive, à raison de l'esprit qui est vif et subtil, pour mieux découvrir et connoître parfaitement les choses. L'Ouvrier est donc admirable, qui n'a point attribué à l'homme certaines commodités qu'il a fait aux animaux, sachant que la sapience ¹ lui pouvoit rendre ce que la condition de nature lui avoit dénié. Car, encore qu'il vienne nu sur la terre et sans autres armes (ce qui n'advient aux bêtes, qui ont cornes, ongles, griffes, poil et écailles), il est, pour son grand profit et avantage, armé d'entendement et vêtu de raison : non pas dehors, ains ² par dedans il a sa munition et défense, non au corps, mais en l'esprit. . . .

» Et quant à notre regard, faisons comme Platon : connoissant les biens que Dieu nous a faits, rendons-lui grâces de ce que nous sommes nés hommes et non bêtes. Et si nous trouvons quelques épines en cette vie caduque, et que nous sentions quelques batailles en notre âme (qui est enserrée en ce corps comme en son sépulchre), mettons peine de nous préparer d'aller en la sainte Hiérusalem, où nous serons exempts de faim, froid, chaud, soif, et généralement toutes infirmités et larmes, auxquelles ce pauvre corps est sujet pendant qu'il est en la chartre ³ du monde. — Et lors, étant impassibles, immortels, en éternel repos, comblés de toute gloire, nous jouirons de notre premier degré de dignité, duquel le diable ennemi et jaloux nous avait bannis ⁴. »

Vous avez noté sans doute cette image superbe qui nous représente l'homme *armé d'entendement et vêtu de raison*. Si ce trait était dans Pascal, il passerait très-certainement pour sublime, et

¹ *Sapience*, intelligence, science.

² *Ains*, mais.

³ *Chartre*, prison.

⁴ *Bref discours de l'Excellence de l'homme*, édit. de 1597, pp. 246-247, 251-252.

serait cité comme tel dans tous les traités de rhétorique. — Quoi qu'il en soit, les extraits qui précèdent justifient, je crois, fort amplement le vieux bibliographe La Croix du Maine d'avoir vanté Boaistuau comme « un homme très-docte et des plus éloquents » orateurs de ce siècle, et lequel avoit une façon de parler autant » douce, coulante et agréable qu'autre duquel j'aie lu les écrits ¹. »

Reste à résumer très-brièvement, en guise de conclusion, les principales notions qui ressortent de notre travail et qui devront être désormais employées par les futurs biographes de notre auteur.

XV

De ce que nous avons dit il résulte que Boaistuau naquit à Nantes, probablement vers l'an 1520; qu'il quitta la Bretagne de bonne heure, fit ses études dans le Midi de la France de 1540 à 1550, tantôt à Avignon où il eut pour professeur Emilib Ferreti (1540-1552), tantôt à Valence où il étudia sous Coras (1544).

Dès le temps de ses études, sa passion pour les singularités, les curiosités et les merveilles se manifesta. Ses études finies, il voyagea pour la satisfaire, parcourut l'Italie, séjourna à Rome où il se lia avec plusieurs doctes hommes, entre autres, deux médecins qu'il nomme lui-même Crispus et Paludanus.

De retour en France, il s'établit à Paris, où il continua cette chasse aux merveilles; malgré tous ses soins, il ne put retrouver l'hydre à sept têtes, naguère donnée (lui avait-on dit) au roi François I^{er} par les Vénitiens. Il s'en consola en assistant à des dissections anatomiques et surtout en s'adonnant avec ardeur à l'étude des pierres précieuses, vraies et fausses. Il composa même un traité sur la distinction des unes et des autres et la fabrication artifi-

¹ Je citerai encore cependant cette jolie description des jeux enfantins : « Qui ne s'étonnera de voir cependant les occupations fantastiques de ce petit singe (l'enfant) ? lequel le plus souvent ne cesse de gazonner par les ruisseaux comme une grenouille; tantôt il pétrit de la poudre, fait de petites maisons de terre, contrefait le chevalcheur d'écurie sur un bâton de bois, court après les chiens et les chats, se courroucé contré l'un, applaudit l'autre, etc. » (*Théâtre du monde*, édit. 1597, p. 66.) N'est-ce pas très-vivant, très-réel, très-pittoresque ?

cielle des gemmes factices. Il s'occupa aussi de traduire en français la *Cité de Dieu* de saint Augustin; mais ni cette traduction ni ce traité n'ont jamais vu le jour.

En revanche, il publia à Paris, en 1557, l'*Histoire de Chelidoniumus Tigurinus*, son premier ouvrage; puis successivement, en 1558, le *Théâtre du Monde*; en 1559, le *Bref discours de l'Excellence de l'homme*; et la même année, ses six *Histoires tragiques*, dont la troisième a très-évidemment inspiré à Shakespeare l'un de ses chefs-d'œuvre, *Roméo et Juliette*.

En 1559 ou au commencement de 1560, il voyagea en Ecosse et en Angleterre, toujours courant avec une ardeur infatigable à la recherche des curiosités et des prodiges. En Angleterre, la reine Elisabeth et nombre de grands seigneurs anglais et français l'accueillirent avec une bienveillance, qui montre que sa réputation s'était déjà répandue de l'autre côté de la Manche.

En 1560, il revint à Paris pour publier la première édition de ses *Histoires prodigieuses*.

Il avait pour principaux protecteurs deux seigneurs considérables, d'origine bretonne, Jean de Rieux, baron d'Assérac (qui fut plus tard premier marquis d'Assérac et lieutenant du roi en Bretagne) et René de Rieux, son frère, seigneur du Gué de l'Isle; tous deux amateurs des lettres, lettrés eux-mêmes, et très-amis de notre auteur.

Il fut aussi lié, en France, avec tous les principaux savants, poètes et écrivains de l'époque, entre autres Joseph Scaliger, Jacques Grévin, Girard du Haillan, etc.

Le goût passionné des prodiges et des singularités, qu'il avait eu dès sa petite jeunesse, le suivit jusqu'à la fin. Malheureusement comme il vécut très-peu en Bretagne, on ne trouve pas dans ses ouvrages l'histoire des curiosités de notre pays, sauf les fameux dogues de Saint-Malo.

Enfin, il mourut en 1566, à Paris, où il fut enterré au cimetière des Ecoliers, près de l'église de Saint-Etienne-du-Mont.

— Un dernier mot sur son nom. Dans ses *Supercherries littéraires dévoilées*, Quérard n'admet qu'à grand-peine, — sur la foi (dit-il) de M. de Reiffenberg, — le surnom de *Launay* attribué à Boaistuau, et il va même jusqu'à se demander si « un

» exemplaire (des *Histoires prodigieuses*) qui porte pour nom
 » d'auteur *P. Boaistuau, surnommé Launay*, n'est pas une contre-
 » façon¹. » — Grande preuve que la science des plus doctes biblio-
 graphes est toujours courte par quelque endroit, et que Quérard
 n'avait apparemment manié aucun exemplaire des œuvres de Boaistuau. En effet, toutes les éditions originales et anciennes de ses ouvrages portent, en toutes lettres, « par *P. (ou Pierre) Boaistuau, surnommé Launay, natif de Bretagne.* » Ce qui montre que l'auteur, quoi qu'il ait peu vécu dans notre province, tenait cependant à honneur d'en être sorti.

Le surnom de *Launay* est donc tout à fait incontestable ; mais qu'est-ce que ce surnom ? Un sobriquet, comme semble le croire Quérard ? Pas le moins du monde, mais simplement un nom de terre, de ferme ou de domaine quelconque, dont l'auteur, suivant l'usage du temps, avait allongé son nom roturier de Boaistuau et sous lequel il était le plus ordinairement désigné. Ce qui le prouve, c'est que la plupart des pièces liminaires des *Histoires prodigieuses* sont adressées *au sieur ou au seigneur de Launay*. Mais Boaistuau, en homme dé sens, savait rester à sa place : loin de renier son nom patronymique, de tournure fort modeste, il l'affichait avec soin sur tous ses volumes, et dénonçait lui-même son titre plus ou moins seigneurial comme un simple surnom.

Certaines éditions de ses livres, de la fin du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e, suppriment quelquefois le surnom et écrivent le nom *Boistuau* au lieu de *Boaistuau* (variante fort légère) ; mais aucune n'écrit *Boisteau*, et je ne sais pourquoi M. F.-V. Hugo, en reproduisant, au tome VII de sa traduction de Shakespeare, le texte de la troisième des *Histoires tragiques* de notre auteur, a constamment adopté cette orthographe *Boisteau*, essentiellement fautive et qui constitue une véritable altération du nom. M. F.-V. Hugo qualifie ainsi Boistuau de *gentilhomme* brefon, qualité que rien ne justifie (à ma connaissance du moins) et sur laquelle notre auteur ne semble jamais avoir élevé de prétention :

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ *Superch. littér. dévoil.*, nouv. édit. (1870), t. II, 678.

LES CADETS DE BRETAGNE

(1669)

« Le Procureur-général du Roy, entré en la Cour, a remontré, sur avis à luy donné, l'attroupement de plusieurs faux-sauniers qui, sous le nom de *Cadets de Bretagne*, auroient forcé les prisons de Pouancé, enlevé les prisonniers y retenus, blessé le geôlier, volé les meubles, et que les mesmes gens auroient fait passer des vins par forcé des provinces d'Anjou et du Maine et conduit chez un hôte où ils ont leur retraite en cette province; qu'ils auroient commis d'autres crimes et violences, etc., etc. »

(*Arrest de la Cour de Parlement de Rennes du 29^e avril 1669.*)

I

Que de bruit, que de mouvement, ce soir, à l'auberge du Pot-d'Étain, — pignon lézardé, masure branlante, embusquée derrière un bois, à l'issue d'une gorge étroite où, entre deux murailles de roches sinistres, un ruisseau bourbeux dessine en zigzags fantasques la limite de Bretagne et d'Anjou.

Ce soir, par toutes ses cheminées le Pot-d'Étain fume et lance dans la nuit noire des fusées d'étincelles; par toutes ses fenêtres il flamboie. La salle, ordinairement froide et nue, éclate de cris,

de rires, de jurons, joyeux pêle-mêle de valets, de sergents¹, de miliciens, de jeunes clercs de justice vifs et émoustillés.

En haut, dans la chambre d'honneur blanchie à la chaux, meublée de six chaises foncées de jonc et d'un grand lit à quenouilles, tendu de serge verte, une dinde obèse étale son ventre doré en un plat de faïence de Rouen à la corne, entre trois flacons à panse, deux flambeaux à branches et deux convives à perruque atablés en face l'un de l'autre.

II

— Monsieur le chevalier, dit le plus âgé en clignant un œil narquois, vous pouvez vous épargner le récit des prouesses de nos *Cadets de Bretagne*, je les sais sur le bout du doigt. A Pouancé, prison forcée, geôlier volé et rossé et pendu la tête en bas ; à Juigné, caisse de la gabelle dévalisée ; à Cuillé, le receveur de la traite foraine laissé pour mort sur la place, sa recette pillée jusqu'au dernier sol. Avec cela, chaque jour de l'an, des montagnes de faux-sel transportées de Bretagne en Anjou, des fleuves de vin et d'eau-de-vie coulant en fraude d'Anjou en Bretagne. J'omets le détail de leurs exploits à Varade, Ingrande, Candé, etc.

— Mais n'omettez pas, je vous prie, monsieur le conseiller, ce qu'ils m'ont fait pour se venger de mon obéissance aux arrêts du Parlement.....

— Joignons-y donc le sac de votre poulailler..... Et après, qu'importe ? Leurs méfaits, ils sont patents ; leurs traces, invisibles ; leurs personnes, insaisissables !... Pourtant il faut les saisir : pour l'honneur du Parlement, il le faut ! et pour mon honneur aussi à moi, René de Lopriac, commissaire de la Cour, condamné depuis un mois à barboter dans vos boues en leur courant sus.... Savez-vous quelque moyen de les atteindre, de les prendre et de les pendre, monsieur le chevalier ? Alors dites-le, dites-le vite ! sinon, parlons d'autre chose ; donnons l'assaut à cette dinde, dont la

¹ Sergents, huissiers.

bedaine opulente prouve que votre basse-cour conserve encore, malgré les Cadets, de beaux restes de sa splendeur.

Et l'impétueux magistrat à la face vermillonnée secoue, en parlant ainsi, la crinière de sa perruque in-folio, étire son rabat de dentelle, caresse son pourpoint, défripe ses manchettes, et darde sur son vis-à-vis un regard en vrille destiné à le percer d'outré en outre.

Mais le vis-à-vis est impassible : nez en bec d'aigle, teint mat, yeux noirs et profonds comme un double gouffre ouvert dans un sol de craie, front haut, saillant, portant sa chévelure plantée en manière de casque.

Attachant sur Lopriac un regard d'acier et s'inclinant peu à peu vers lui à travers la table, il desserre enfin les dents, et lentement, à voix basse, scandant chaque syllabe :

— Hé, hé, monsieur le conseiller, que diriez-vous si je vous mettais en face du chef des Cadets ?

— Quel chef ? il y en a plusieurs.

— Le chef suprême de toutes les bandes, celui qu'ils appellent *Monsieur l'Ainé*.

III

Le conseiller tressaillit :

— Et quand et comment le sauriez-vous faire ?

— Comment ? cela me regarde ; quand ? dès cette nuit.

— Cette nuit ! Mais vous savez donc..... (*signe de tête affirmatif du chevalier*) que, cette nuit même, un gros convoi de vin de Gascogne, escorté par la grande bande des Cadets, doit passer dans le Val-au-Diable, tout près d'ici ?

— J'étais venu ici ce soir, monsieur le conseiller, pour vous en informer.

— J'étais venu ici hier soir, monsieur le chevalier, pour surprendre les Cadets.

— Et c'est vous qui serez surpris, monsieur le conseiller : les Cadets ne feront qu'une bouchée de vos laquais, de vos sergents et même de vos miliciens..... Ce sont de fiers lurons, allez !

— Mais pourquoi oublier ma meilleure troupe, monsieur le chevalier... les sabotiers de la forêt ?

— Vous aimez rire, monsieur le conseiller ; mais il ne m'est pas donné d'entendre cette excellente plaisanterie.

— Corbeuf ! je n'ai nulle envie de plaisanter ; mais à vous et en ce moment je puis bien le dire : les huttes de la forêt abritent depuis hier, sous l'habit de bure des sabotiers, deux grosses escouades de soldats de la maréchaussée, et de solides gaillards, je vous jure !

— Ah ! diantre, monsieur le conseiller, voilà qui met de l'atout dans votre jeu.... (*le chevalier se mord la lèvre jusqu'au sang*) pourvu que vous n'ayez mis nul dans votre secret ; car les gens d'ici, comme vous le savez, redisent tout aux Cadets.

— Me prenez-vous pour un âne, monsieur le chevalier ? J'ai bien pris mes précautions. Personne n'en sait rien.... (*le chevalier pâlit très-fort*) excepté notre hôte du Pot-d'Étain, car il fallait bien, n'est-ce pas ? nourrir ces braves. Mais Marbeau est un homme sûr.

— Très-sûr, — reprend le chevalier en respirant bruyamment, comme un homme, quasi noyé la minute d'avant, qui remonte du fond de l'eau à la surface, — très-sûr, en effet, et s'il n'y a que lui dans le secret, ma foi, tout va bien !

— Mieux encore que vous ne croyez. Toutes mes mesures sont prises : tous mes hommes, formés en ligne de façon à se soutenir réciproquement, barrèrent toutes les routes de la forêt, toutes les issues de la vallée, et je suis convenu avec eux d'un signal spécial à la première apparition des Cadets, car je veux être là, corbeuf !... Tenez, n'est-ce pas un coup de feu que j'entends ?

— Bah ! il y a sous bois tant de braconniers....

— Oui, mais (*ouvrant la fenêtre*) écoutez.... Paf ! voilà un second coup.... Pan ! un troisième.... C'est le signal, j'y cours !

— Je vous suis.

— Au contraire, restez ici, chevalier. Messieurs les Cadets sous le feu de nos mousquets s'éparpilleront. Je vous pousserai le gibier, vous le ramasserez. Je vous laisse six de mes hommes.

— Soit donc, puisque vous le voulez, monsieur le conseiller.

Mais ne me laissez personne, j'ai mon monde ; vous n'aurez pas trop du vôtre.

IV

A peine le majestueux conseiller avait-il disparu au galop de ses petites jambes, que Marbeau entr'ouvrit la porte, plié en deux, chapeau à la main, levant sur le chevalier un œil timide :

— Monsieur l'Ainé, dit-il à voix basse, pas d'inquiétude ! tout va bien. Je leur ai fait donner une fausse alerte. Notre convoi passe en ce moment par la brèche au Loup et sera à destination dans une heure ; la maréchaussée s'en va le chercher de l'autre côté, à deux lieues de là, dans les boues de la Grenouillère.

Monsieur l'Ainé, impassible, rouvrit la fenêtre, regarda dans l'ombre, écoute une minute les bruits du dehors, arpente la chambre en sifflant l'air du ballet de la reine, et enfin jetant les yeux sur Marbeau :

— Va me chercher de quoi écrire, gentil Cadet.

V

Trois heures plus tard, quand revint avec deux des siens — les autres restant collés dans les fondrières — quand revint moulu, harassé, crotté jusqu'au bec et les mains vides M. de Lopriac, le Pot-d'Étain n'avait plus que deux hôtes, l'ombre et le silence. Seulement sur son front rugueux, dessinant vaguement dans le ciel blafard la ligne bossuée de sa corniche, flamboyait, rouge comme un œil de cyclope, la fenêtre de la grande chambre.

Jeter la bride à un valet, franchir d'un bond la salle noire, d'un saut l'escalier tournant, éclater dans la chambre comme une bombe, et tout cela en un instant, — ne dirait-on pas, ma foi, que M. le conseiller a retrouvé ses jambes de quinze ans et laissé son ventre par les chemins ?

Dans la chambre rien — qu'une forte odeur de roussi, un

grand feu dans la cheminée, deux flambeaux de cire brûlant sur la table; entre ces deux flambeaux une lettre. Lopriac lit :

« Monsieur le conseiller,

» J'ai vainement attendu, deux heures durant, le gibier que vous m'aviez annoncé. Pour me distraire, j'ai feuilleté vos énormes procédures contre les Cadets : quel fatras et quels mensonges ! D'impatience, excusez-moi, j'ai tout jeté au feu.

» Dans le moment, un courrier m'est venu quérir d'urgence de la part de ma femme, malade à Paris. Pris au dépourvu, je suis sans argent : permettez-moi d'emprunter les quinze mille écus de votre caisse. Je suis sans chevaux : trouvez bon que je vous laisse ma rosse et prenne vos quatre coureurs. Entre gentilshommes cela se doit. Mais vos gens n'ont point dans l'âme votre délicatesse; ils ont voulu faire du bruit : je me vois, à mon grand regret, forcé de bâillonner ces marauds et de les lier dans l'écurie en place de leurs bêtes, où vous les trouverez à votre retour sains et saufs.

» A notre prochaine rencontre — inutile de le dire — chevaux, argent, je vous rendrai tout et vous fournirai en outre, pour votre enquête, les plus sûrs renseignements.

» D'ailleurs, je suis homme de parole; jugez plutôt : quand je m'engageais tantôt à vous faire voir dans la nuit le chef des Cadets, je vous tenais promesse au moment même, car celui qui avait l'heur de vous parler et qui a l'honneur de vous écrire, n'est autre, monsieur le conseiller, que

» Votre très-humble et très-respectueux serviteur,

» L'AÎNÉ DES CADETS. »

Pour copie conforme :

L. DE KERMALO.

LE VICE-AMIRAL DE GRIMOUARD*

Marié à Julie-Catherine de Turpin, fille du comte de Turpin, seigneur de la Roche-Courbeau, et de demoiselle Macnemara, il n'avait pas pu jouir souvent des joies d'époux et de père. La guerre d'Amérique l'avait tenu éloigné de ses foyers pendant près de cinq ans. Aussi profita-t-il des loisirs que lui faisait la paix pour venir dans sa terre de Saintonge se reposer, au sein de sa famille, de ses glorieuses fatigues. C'était toujours là qu'il passait les instants qu'il dérobaît au service de l'État. Ces instants étaient rares, car pendant la guerre, la France ne se serait pas passée d'un capitaine aussi brave, et, pendant la paix, ses connaissances nautiques étaient mises à contribution pour l'éducation des flottes. C'est ainsi qu'en 1785, il fut appelé au commandement de la corvette le *Rossignol*, faisant partie d'une escadre d'évolutions. Nommé successivement major de la deuxième division de la deuxième escadre à Brest, commandant par intérim de la deuxième escadre, commandant du vaisseau le *Brave*, il fut appelé, le 1^{er} septembre 1788, aux fonctions de major général à Brest.

La France possédait deux cent cinquante lieues de côtes en Afrique. Mais, à part Gorée et l'île Saint-Louis, au Sénégal, on ne pouvait pas dire qu'elle y eût de colonies. Quelques comptoirs

* Voir la livraison de juin, pp. 477-483.

pour le commerce et la traite des nègres, placés de loin en loin sur cette longue étendue, exigeaient seulement la protection d'une station française. De Grimouard quitta Brest pour en prendre le commandement. Dans ce poste de confiance, après avoir rendu de nouveaux services à son pays, il sortit de la *Félicité*, qu'il montait, pour arborer son pavillon sur le *Borée* et retourner à Saint-Domingue, où l'attendaient des événements si lamentables.

Sa mission sur les côtes d'Afrique lui valut les félicitations du ministre de la marine. Le 3 février 1791, il en recevait la lettre suivante :

« Mon opinion sur la manière dont vous avez constamment servi, monsieur, était depuis longtemps fixée, et ne pouvait qu'être confirmée par celle du Conseil de la Marine qui, dans la séance du 26 du mois dernier, a fait l'examen de votre conduite pendant la campagne de la frégate la *Félicité*, que vous avez commandée pendant six mois, ainsi que la station de la côte d'Afrique. Le procès-verbal de cette séance m'a fait connaître que vous n'avez rien négligé tant pour protéger le commerce français sur la Côte-d'Or, et lui rendre favorable les gens du pays, qu'en mettant les différents comptoirs que vous avez visités en état d'atteindre l'époque où il doit leur être porté de nouveaux secours. J'ai vu aussi que sur tout autre point vous vous êtes exactement conformé à ce qui vous était prescrit par vos instructions, et qu'enfin votre conduite a constamment mérité des éloges. C'est ainsi que le roi, à qui j'en ai rendu compte, en a jugé, et c'est avec plaisir que je vous transmets la satisfaction de Sa Majesté à cet égard. »

La philosophie du XVIII^e siècle, dont les principes avaient pénétré le cœur de nos pères, ne s'était pas bornée à préparer la France aux grands événements qui allaient s'accomplir dans son sein ; après avoir traversé les mers, elle avait été reçue dans nos possessions des Antilles avec la même faveur. Seulement, pendant qu'en France l'immense majorité de la nation, conformant sa conduite aux idées nouvelles, allait, à travers mille orages et au prix des plus grands sacrifices, en faire l'application à la société, la race blanche, dans nos colonies, ne lui avait fait un aussi bon accueil que parce qu'elle flattait ses passions et qu'elle n'en comprenait pas

les conséquences. Dans cette foule de livres apportés de la métropole, où se trouvaient confondus le bien et le mal, elle n'avait été séduite que par le mauvais côté. L'esprit railleur, léger, irréligieux, avait fait ses plus nombreuses conquêtes; elle avait applaudi à toutes les attaques dirigées contre le vieil édifice social qui s'écroulait. Mais des lois de l'humanité, elle ne s'en était guère inquiétée, et plus d'un, après la lecture du *Contrat social*, s'était armé du fouet pour châtier l'esclave paresseux ou maladroit. Des réformes, chacun en demandait; mais tous les voulaient au profit de leurs passions ou de leurs intérêts.

Dans ce moment, la population blanche des Antilles se divisait en trois classes bien distinctes : les planteurs, les intendants et les petits blancs. Les grands propriétaires habitaient Paris, où ils étalaient le luxe de la richesse et leur orgueilleuse indolence. Les plaisirs que procure l'opulence ne leur suffisant pas, et se trouvant humiliés d'obéir à des fonctionnaires que la fortune n'avait pas favorisés, ils prétendaient à gouverner eux-mêmes. Les intendants entre les mains desquels ils avaient laissé leurs domaines à cultiver, espéraient pouvoir prendre un jour la place de leurs maîtres, et, en attendant qu'une révolution qu'ils appelaient de tous leurs vœux, vint leur en fournir les moyens, ils doublaient le travail de l'esclave, pour qu'il y eût la part du maître et celle de l'intendant. Les petits blancs étaient l'écume de la France. Perdus de dettes, déconsidérés dans leur pays, presque tous ayant eu des démêlés avec la justice, ces hommes sans aveu cherchaient à cacher leur honte sous de belles manières, et, favorisés par la nouvelle forme de gouvernement qui allait mettre entre les mains du peuple le pouvoir dont avait joui la royauté, ils espéraient, par leurs intrigues, reconquérir aux colonies la fortune et la considération dont ils étaient d'autant plus avides que, depuis longtemps, ils en avaient été dépouillés. Aussi, quand en 89, le souffle révolutionnaire qui, après bien des orages, devait donner à la France l'égalité, se fit sentir aux Antilles, gonfla-t-il de joie toutes les poitrines, chacun pensant qu'il allait recueillir de la tempête les plus riches épaves, et ne pouvant pas s'imaginer que ces bêtes de somme qui formaient la race noire au-

raient jamais l'audace d'en réclamer leur part. Riches colons, intendants des plantations, européens déconsidérés, en désaccord sur toutes les autres questions, étaient réunis par un seul lien, lien que l'humanité et leurs intérêts, bien entendu, auraient dû briser, par le préjugé du sang. Ainsi les hommes qui avaient accueilli la nouvelle de la prise de la Bastille avec une joie frénétique, ceux qui avaient égorgé les ennemis de la cocarde tricolore, pendirent, au Cap, un mulâtre, coupable d'avoir demandé que la déclaration des Droits de l'homme ne fût pas exclusive, et tranchèrent la tête à un vénérable vieillard, le sénéchal Ferrand de Baudiéris, parce qu'il avait osé prendre la plume pour la défense d'une race exécrée. Un citoyen intègre, qui devait plus tard occuper en France la première place dans la magistrature, l'intendant Barbé-Marbois, n'avait échappé au poignard des assassins que parce que le comte de Peynier, commandant des forces navales, l'avait informé qu'il eût à mettre sa personne en sûreté, s'il voulait conserver sa tête.

Au lieu de la fièvre de liberté, au moins sincère, qui agitait la France, les colons étaient en proie au délire de la vanité la plus extravagante. La formation de la garde nationale ayant créé des places d'officiers, chacun voulut en avoir l'épaulette et prétendit à la croix de Saint-Louis. On se disputa les grades avec une sorte de fureur, et l'on vit des colons imbéciles, la tête ombragée de panaches, parcourir les rues, la flamberge au poing, en se proclamant les sauveurs de la colonie; et, pour que l'horreur se mêlât au ridicule, leurs expéditions ne se bornèrent pas à des parades et à des revues : voulant être pris au sérieux, ils firent souvent de malheureux nègres, la plupart bien innocents, des chefs de conspiration, leur tranchèrent la tête, qu'ils promènèrent triomphalement au bout d'une pique, comme un trophée. La croix de Saint-Louis ne suffisait plus à l'ambition de ces braves, le commandant de la garde nationale créa des ordres de chevalerie, et les poitrines se chamarrèrent de rubans et de décorations.

Depuis le départ de Barbé-Marbois, Saint-Domingue était tombé dans une véritable anarchie.

L'Assemblée nationale, trompée sans doute par les rapports des

députés coloniaux, ne trouva rien à redire à la conduite des colons, et, par sa déclaration, acheva de ruiner l'autorité métropolitaine. Elle décréta la création des assemblées coloniales, chargées de lui présenter un projet de constitution approprié aux besoins et aux mœurs de chaque colonie. Dans ce décret, il n'était rien dit des hommes de couleur, mais les instructions portaient que si l'Assemblée nationale avait été muette sur cette question, c'était parce que leurs droits lui avaient paru tellement incontestables, qu'elle n'avait pas cru devoir en faire mention.

A cette nouvelle, l'assemblée de l'Ouest, à Saint-Domingue, poussa des cris de rage et déclara que, plutôt que de partager des droits avec une race bâtarde et dégénérée, elle aurait recours aux armes. Elle déchira le décret et les instructions qui l'accompagnaient, et, sans tenir compte des résolutions opposées de l'assemblée du Nord, elle eut la prétention de concentrer tous les pouvoirs dans son sein. La guerre se trouva donc allumée entre le Cap, où siégeait l'assemblée du Nord, et Saint-Marc, où était réunie l'assemblée de l'Ouest. Le gouverneur résolut de mettre fin à cette insurrection, et chargea le colonel Mauduit de l'exécution de ses ordres.

Ainsi menacée, l'assemblée de l'Ouest fit appel aux matelots de la flotte. Une révolte éclata à bord du *Léopard*, que son commandant, le marquis de la Galissonnière, fut impuissant à empêcher. Cependant, au moment d'en venir aux mains avec le régiment parti du Cap pour le réprimer, l'équipage, saisi de crainte et de repentir, déclara à l'assemblée qu'il était prêt à lui donner asile à bord du *Léopard* et à la conduire en France, où elle aurait toute liberté d'exposer ses griefs, mais qu'il ne voulait pas aller plus loin. Tous les membres de l'assemblée s'embarquèrent donc, emportant dans le cœur une haine mortelle contre le gouverneur et contre tous ceux qui lui avaient prêté assistance.

Arrivée à Brest, l'assemblée de l'Ouest, par ses allures démagogiques, séduisit le club de cette ville qui lui fit un accueil triomphal. Il n'en fut pas ainsi à la Constituante : sommés de présenter leur justification, les membres de l'assemblée de l'Ouest durent

assister à la séance où leur conduite fut flétrie, et les plus grands éloges décernés aux autorités de l'île. Ils en sortirent plus irrités que jamais, jurant de se venger de ceux auxquels ils devaient cette humiliation. Pourquoi l'Assemblée Constituante ne persévéra-t-elle pas dans ces résolutions énergiques, les seules qui pussent conserver à la France la reine des Antilles ?

En quittant Saint-Domingue, l'Assemblée de Saint-Marc avait laissé toutes ses fureurs à une populace qui ne connaissait ni frein ni loi. Elle fit alliance avec la province du Sud, jusque-là restée étrangère aux divisions qui régnaient entre le Nord et l'Ouest, et, toutes deux réunies, résolurent, en y procédant par l'assassinat, de se débarrasser du reste d'autorité qui mettait encore obstacle à leurs desseins. Le major de Cadère, sur le simple soupçon d'être favorable aux gens de couleur, fut mis à mort par l'émeute, maîtresse au Cap, où il avait le commandement militaire. La guerre civile était commencée entre les blancs : ils s'égorgeaient entre eux ; et, pendant ce temps, farouches et inexorables, les noirs se préparaient à une guerre d'extermination contre ceux dont ils avaient, pendant tant d'années, supporté la cruelle oppression.

Pour que les mulâtres se joignissent à eux, il fallut pourtant qu'ils fussent poussés à bout. La plupart, propriétaires et recommandables par le travail, l'intelligence et la conduite, jouissant dans l'île d'une importance considérable, ne voyaient pas sans effroi se préparer des événements dont l'accomplissement devait bouleverser la colonie et peut-être ruiner leur fortune ; ils se seraient donc très-volontiers réunis aux blancs, si ceux-ci, qui les détestaient d'autant plus qu'ils étaient obligés de reconnaître leur valeur, ne les eussent pas repoussés avec dédain. Voyant qu'on leur refusait les droits qu'ils tenaient de l'Assemblée nationale, plusieurs d'entre eux se réunirent pour demander la promulgation du décret qui les leur accordait. Au lieu d'obtempérer à cette demande, l'autorité, étourdie par les cris des blancs, marcha contre eux avec des forces considérables. Ecrasés par le nombre, ceux des mulâtres qui échappèrent furent chercher un refuge dans les montagnes. Leur chef, Vincent Ogé, que recommandaient de grandes

qualités, fut condamné au supplice de la roue, et plusieurs de ses compagnons, faits prisonniers, eurent le même sort. La mesure était comble; les mulâtres firent appel aux nègres pour une vengeance qui devait être terrible. Le comte Peynier et le colonel Mauduit comprirent la gravité de la situation, et plutôt que de précipiter des événements dont ils comprenaient toutes les conséquences, ils aimèrent mieux tenter un arrangement et avoir recours aux négociations que de continuer la guerre. A cette nouvelle, la colère des blancs fit explosion contre le comte Peynier. Celui-ci, abreuvé de dégoûts et comprenant qu'il ne pourrait rien devant de pareilles résistances, revint en France, laissant le gouvernement de l'île de Saint-Domingue entre les mains de Blanchelande.

Ce long exposé de l'état où se trouvaient les Antilles françaises pourrait passer pour un hors-d'œuvre, s'il ne servait pas à faire connaître avec quelles difficultés de Grimouard allait avoir à lutter.

On se rappelle que l'Assemblée nationale avait approuvé la dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc, et s'était montrée résolue à étouffer la révolte si elle osait relever la tête.

Dans cette éventualité, elle avait envoyé, sous les ordres du commandeur de Village, une flotte avec des troupes destinées à maintenir la tranquillité dans l'île. Cette flotte se composait du *Fougueux*, commandant de Village, du *Borée*, commandant de Grimouard, des frégates l'*Uranie* et la *Prudente*, commandées, la première par M. de Truguet, la seconde par Villaret-Joyeuse, et d'un bâtiment de transport chargé de troupes. De Grimouard avait à son bord, en qualité de garde, M. de Cintré, depuis préfet de la Dordogne, qui a donné, à la famille du vice-amiral, des notes sur son ancien commandant¹. Un autre personnage, dont le nom est resté célèbre, M. de Villèle, faisait aussi partie de l'expédition en qualité d'élève. La flotte mit à la voile peu de temps après le décret du 18 octobre 1790.

En quittant la France pour aller rétablir l'ordre et la tranquillité

¹ M. Grimouard de Saint-Laurent a eu l'obligeance de me les communiquer, ainsi que plusieurs autres documents qui m'ont été très-utiles pour faire cette notice.

à Saint-Domingue, le commandeur de Village avait embarqué la révolte avec lui.

La discipline, sans laquelle il n'y a ni marine, ni armée, ne régnait plus depuis près de deux ans dans nos ports et sur nos vaisseaux; l'esprit d'insubordination l'avait remplacée. Sous prétexte que la discussion était permise et que du choc des opinions devait naître la lumière, on déraisonnait à tort et à travers sur toute chose, et malheur à celui que le peuple poursuivait de ses calomnies. Dès le mois de mars 1789, des troubles avaient éclaté parmi les ouvriers de Toulon. Peu de temps après, le Havre, Saint-Malo, Bordeaux, s'étaient insurgés contre l'autorité du gouvernement. A Rochefort, le major-général de la marine, Macarty-Mactaigne, avait échappé à grand-peine aux poignards des assassins. Moins heureux, le major de Beausset fut massacré à Marseille, pour avoir fait son devoir en résistant à l'émeute. Le décret de l'Assemblée nationale qui prescrivait aux officiers d'être justes et convenables envers les matelots, recevait de ceux-ci une singulière interprétation. Un ordre, une remontrance, étaient à leurs yeux un manque d'égards et de convenances; et, oubliant que le même décret qu'ils invoquaient leur enjoignait une obéissance respectueuse à leurs chefs, ils faisaient entendre contre eux de continuelles récriminations. Les équipages s'élevaient en tribunaux. Un matelot ayant osé porter la main sur un officier, fut jugé par ses pairs, et la condamnation, comme on le pense bien, fut tempérée par l'admission de circonstances atténuantes.

L'arrivée du *Léopard* dans le port de Brest mit le comble à l'anarchie, et les officiers, suspects de tiédeur pour la Révolution, furent mis à terre. Un condamné étant parvenu à briser ses fers, poursuivit, le sabre à la main, le lieutenant qui les lui avait fait mettre, sans qu'il se trouvât personne pour protéger ce dernier; enfin, le commandant en chef fut dénoncé à l'Assemblée constituante, dans une pétition injurieuse, dont les signataires eurent l'audace de venir lui donner lecture. L'impunité enhardissait la licence. Trois braves marins, Albert de Lyons, de Souliac et de Bougainville, appelés successivement au commandement du port de

Brest, avaient abandonné la partie, dans l'impossibilité où ils s'étaient trouvés de ramener l'obéissance des matelots à leurs chefs.

C'est avec de pareils hommes, et les bataillons d'Artois et de Normandie, dont l'esprit n'était pas meilleur, qu'on allait se trouver en présence d'une situation telle, que, pour en triompher, il eût fallu l'habileté du chef et le dévouement des soldats.

La division navale ne fut pas plus tôt en vue de Saint-Domingue, qu'elle devint l'objet des séductions de ceux dont elle devait réprimer l'audace et les excès. Informé du mauvais esprit qui régnait à Port-au-Prince, et redoutant les conséquences des rapports qui pouvaient s'établir entre la population et les équipages, Blanchelande avait avisé le commandeur de Village qu'il eût à se détourner de sa route et à venir mouiller au môle Saint-Nicolas; mais la corvette qui lui portait cette invitation ne l'ayant pas rencontré, il se rendit à sa première destination. Aussitôt qu'il y fut arrivé, les troupes qu'il avait à bord et ses équipages devinrent l'objet de continuelles obsessions.

* Les véritables insurgés, dans ce moment, n'étaient pas autres que les colons et leurs adhérents. Voilant leurs mauvaises passions sous l'apparence de l'enthousiasme pour la Révolution, dont ils étaient les plus grands ennemis, ils se glissèrent à bord des vaisseaux, circonvièrent les soldats et les matelots, et, malgré tous les efforts de M. Blanchelande, les entraînent à terre. Là, après les avoir gorgés de vins et de liqueurs, ils n'eurent pas de peine à les gagner à leur cause. Il fallut au commandant de Grimouard toute son énergie pour contenir un équipage frémissant, auquel la gloire du nom de son chef ne suffisait pas toujours pour en imposer.

Surexcités par de copieuses libations, les soldats des régiments d'Artois et de Normandie se mirent un jour en pleine insurrection; entassés dans une des chaloupes du *Borée*, dont ils venaient de s'emparer, ils excitaient à la révolte l'équipage de ce vaisseau, quand de Grimouard s'y élança, l'épée à la main, et, par sa fière attitude, les fit rentrer dans le devoir¹.

¹ Récit de M. de Ginté.

Une autre fois, pendant qu'il commandait la station navale à Port-au-Prince, les révolutionnaires de la ville, dont il avait plus d'une fois déjoué les menées, sachant bien qu'il ne pactiserait jamais avec eux, résolurent de s'en défaire. Une bande de ces misérables, à la tête de laquelle était Brudieu, que nous allons trouver tout à l'heure parmi ses dénonciateurs et ses juges, tenta de s'emparer de sa personne et de son vaisseau. Entouré de tout son état-major, qui, comme lui, avait mis l'épée à la main, il défia ses agresseurs et les mit en fuite¹.

Le régiment de Port-au-Prince, resté fidèle jusque-là, ne tarda pas à se laisser ébranler à son tour et finit par fraterniser avec les insurgés. Tous alors, soldats égarés et à moitié ivres, gardes nationaux en délire, vile populace que l'on trouve à la tête de toutes les émeutes, s'agitent, s'excitent à la vengeance et font entendre des cris de mort contre le général Blanchelande et le colonel de Mauduit. Les portes des prisons sont brisées, et ils y trouvent de dignes auxiliaires. Le mulâtre Rigaud, que les colons auraient égorgé la veille, est mis en liberté, et la horde sanguinaire, hurlant et vociférant, s'élançe vers la caserne pour y mettre à exécution son exécration projet. Comptant sur la fidélité de ses soldats, qui, la veille, l'avaient assuré de leur dévouement, le colonel de Mauduit était tranquille. Surpris par l'émeute, il n'en fut point épouvanté, et comme tous l'abandonnaient, il présenta sa poitrine aux assassins. Ces bêtes féroces, après l'avoir poignardé, s'acharnèrent sur son cadavre, comme si la mort ne suffisait pas à assouvir leur rage.

De Grimouard, resté à bord du *Borée*, eut grand-peine à y maintenir une sorte de discipline, devant s'estimer heureux, dans l'impuissance où il était de s'opposer au crime, d'empêcher son équipage d'y participer.

Victorieuse à Port-au-Prince, l'insurrection tenta d'y organiser un gouvernement. Le comte Caradeux fut nommé gouverneur de l'île, et le déserteur Praloto, commandant des forces militaires. Un des premiers actes du pouvoir nouveau fut de désarmer ce même régiment de Port-au-Prince qui avait eu la faiblesse inqualifiable

¹ Mémoire des membres de la société populaire de Rochefort, 14 ventôse, an III.

de contempler, sans s'y opposer, les scènes de meurtre et de brigandage dont il avait été témoin. Caradeux ne pouvait pas lui pardonner d'avoir, lorsqu'il obéissait encore aux ordres du colonel de Mauduit, forcé la garde nationale à mettre bas les armes.

Blanchelande s'était retiré au Cap, où il avait été bien reçu. Une division de la station des Antilles était venue se mettre à sa disposition. Avec les secours et les renforts qui lui arrivèrent de la Martinique, les généraux Dugommier et de Damas commencèrent contre les insurgés la guerre dite du *Gros-Morne*, dans laquelle ils obtinrent de grands avantages. Le commandement de la station était à ce moment entre les mains de de Grimouard, le commandeur de Village, atteint d'une maladie à laquelle il devait succomber, ne l'ayant pas conservé longtemps.

Après les débats les plus orageux, l'Assemblée nationale avait rendu un décret qui, cette fois, ouvrait les portes des Assemblées coloniales aux hommes de couleur, nés de pères et de mères libres.

Lorsque la nouvelle en arriva à Saint Domingue, les fureurs des créoles contre ces mêmes hommes qu'ils avaient délivrés de leurs fers pour en faire les complices du crime, se déchaînèrent de nouveau. Suivant l'exemple donné par le Port-au-Prince, presque toutes les paroisses s'insurgèrent contre un décret qu'elles déclaraient être un acte criminel de l'Assemblée nationale. On poussa la démenche jusqu'à vouloir rompre avec la France, jusqu'à déclarer qu'on repousserait la force par la force, et qu'on maudissait des lois dont une mère-patrie, aussi insensée que barbare, provoquait elle-même la dissolution par la perfidie et le parjure.

Le gouverneur Blanchelande eut la faiblesse de donner une sorte d'acquiescement à de pareilles résolutions, en promettant à l'insurrection de soumettre au ministre de la marine des observations contre le décret de l'Assemblée nationale, s'engageant en outre à ne pas le mettre à exécution, avant d'avoir reçu une réponse.

Les élections se firent dans ce moment. Il ne fallait pas attendre des blancs un acte raisonnable ; les membres de l'ancienne assemblée générale ne manquèrent pas de faire partie de la nouvelle, à l'exclusion des hommes de couleur.

Ceux-ci étaient plongés dans la plus profonde douleur. Malgré la rigueur inexorable avec laquelle un de leurs rassemblements, qui n'avait rien que de très-légal, avait été dissipé, malgré le meurtre judiciaire d'Ogé, malgré un commencement de négociations entamées avec les esclaves, ils hésitaient à rompre avec les blancs et à provoquer des désordres qui pouvaient exposer leur vie et ruiner leur fortune laborieusement acquise. Ce n'est qu'après avoir vu leurs nouvelles ouvertures repoussées, que, honnis, méprisés, mis en quelque sorte hors la loi, ils se tournèrent vers les esclaves et que quelques-uns d'entre eux se mirent à leur tête. Dans la répression de cette révolte, les blancs furent impitoyables. Alors le désespoir fait de cette race, naguère si soumise, une légion de forcenés ; ce ne sont plus des hommes, ce sont des bêtes féroces qui ont rompu leurs chaînes. Ils parcourent la campagne, la torche et le fer à la main, savourant avec délices les larmes et le sang de leurs anciens maîtres, qu'ils égorgent sans pitié. Tout ce que l'imagination peut concevoir de plus atroce fut accompli par ces démons avec des raffinements inouis de cruauté. La plume se refuse à décrire les obscénités commises jusque sur des cadavres. La fureur des nègres devint telle, que les mulâtres du Cap, dont l'incendie ; devenu général, ravageait les propriétés, demandèrent encore aux blancs à faire alliance avec eux. Mais ceux-ci, plus irrités que jamais, les auraient égorgés, sans la protection des corps militaires. Ce ne fut que plus tard, lorsqu'à la lueur des flammes qui s'étendaient sur l'île entière, les colons, de la ville du Cap où ils étaient réfugiés, virent des bataillons hideux portant au bout de piques, comme des drapeaux sanglants, les corps des enfants des blancs, pour procéder ensuite à un massacre général, qu'ils se décidèrent à accepter le secours que leur offraient les hommes de couleur. Mais avant d'en venir là, ils s'adressèrent ailleurs, et, comme le patriotisme ainsi que tout autre sentiment généreux était éteint dans leur âme, ce ne fut point la protection de la France qu'ils implorèrent, mais celle de l'Angleterre, lui offrant en échange la souveraineté de l'île. Le gouverneur de la Jamaïque, lord Effingham, auquel ils avaient fait des ouvertures, on doit le dire à son éternel honneur, y répondit par un refus. Mais, comme son cœur

n'était point inaccessible à la pitié, il crut que l'humanité lui faisait un devoir d'envoyer des vivres à des malheureux, qui mouraient de faim, et des navires pour servir de refuge à ceux qui n'avaient plus d'asile. L'instance des blancs le trouva inébranlable, et ce ne fut que parce qu'ils désespérèrent de l'amener à leurs vœux, que leur orgueil se plia jusqu'à vouloir bien admettre enfin dans leurs rangs ceux qu'ils en avaient si longtemps repoussés.

La garnison du Port-au-Prince fût composée mi-partie de blancs, mi-partie de mulâtres. Caradeux et Beauvais se donnèrent la main et firent serment de se prêter un mutuel appui. Mais l'Assemblée générale réunie au Cap, indignée de ce qu'elle appelait une alliance honteuse, à laquelle la mort était bien préférable, mit tout en œuvre pour la rompre. Elle ne réussit que trop bien, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Repoussée par les Anglais, elle se tourna enfin vers la France. Avec son assentiment, Blanchelande se décida à demander des secours à la Martinique. Deux jours plus tôt, il aurait pu en recevoir de considérables. M. de Behague venant de renvoyer en France deux mille hommes de troupes, ne put disposer, pour le moment, que de quelques vaisseaux de guerre. Leur arrivée causa une nouvelle collision dans la ville du Cap. A cette époque, presque tous les officiers de la marine française appartenaient à la noblesse, et beaucoup d'entre eux ne se donnaient pas la peine de cacher leurs projets contre-révolutionnaires. Les folies démagogiques dont ils furent témoins à Saint-Domingue n'étaient pas propres à les rallier aux idées nouvelles. Ils se répandirent dans les cafés et dans les autres lieux publics, raillant bien haut l'Assemblée nationale et l'Assemblée coloniale. Ce langage irrita les esprits; le peuple s'ameuta et arrêta les officiers, qui furent ramenés à bord et sévèrement consignés. Ainsi, ce secours, loin de servir aux blancs, devint pour eux un nouvel élément de discorde.

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY

V

AUX MESLIERS

M. Pineau, curé-prieur de Saint-Étienne-de-Corcoué, fut chargé d'instruire M. de la Roche-Saint-André des intentions de MADAME ; il lui dépêcha un jeune homme en qui il avait confiance, le jeune Simailleau, pour lui dire qu'on l'attendait à la cure. M. de la Roche accourt ; on le conduit au Magazin ; il est décidé que la Princesse se rendra le soir même aux Mesliers. A neuf heures du soir, M. de la Roche-Saint-André, accompagné de M. Onésippe de Tinguy, son ami, et de Pierre Sorin, son meunier, à qui il avait fait dire d'amener son cheval, se trouvèrent au rendez-vous. Peu après, MADAME, montée en croupe derrière Simailleau, y arriva : — « Où est M. de la Roche ? » dit vivement Son Altesse Royale. — « Me voilà ! » — « Prenez ma ceinture, que porte ce petit homme, et remplacez-le devant moi. » — M. de la Roche prit la ceinture, où il y avait une forte somme en or, et l'on partit. Il était minuit, lorsqu'on arriva aux Mesliers.

Les faits les plus importants, je dirais volontiers les plus décisifs, de cette campagne, se sont, suivant moi, passés aux Mesliers. J'entrerai donc dans quelques détails, que je pourrais préciser encore plus, si je ne craignais de dépasser les justes bornes d'un article de revue. Je compléterai plus tard, et ailleurs, ce récit de nos souvenirs. Qu'il suffise de savoir que les Mesliers sont le plus

* Voir la livraison de juillet, pp. 45-53.

modeste de tous les pied-à-terre. Habité seulement à l'époque des vendanges, il se compose d'une petite chambre avec alcôve, et de deux greniers dans le haut. Le bas était occupé par deux paysans, domestiques de M. de la Roche : Prudent Ploquin et Charles Hervé, et par une fille de basse-cour, Rosette Mauvilain. L'on monte au premier par un escalier non couvert, construit en dehors de l'habitation et donnant sur une cour fermée ; de l'autre côté, se trouve le jardin, qui n'est pas clos de murs.

Les événements que je raconte ont causé des divisions profondes ; je ne viens pas, au bout de quarante ans, les raviver ; je me borne à rapporter, en leur lieu et à leur date, les faits tels qu'ils se présentent.

En arrivant aux Mesliers, MADAME entra tout d'abord dans la cuisine, où se trouvaient MM. de Goulaine et Benjamin de Goyon ; elle demanda un peu de lait coupé avec de l'eau. La Princesse, ensuite, traversa la cour pour se rendre à son appartement. M. de la Roche-Saint-André lui offrit la main, pour monter l'escalier étroit, découvert et accolé à la muraille. Arrivé sur le palier, Son Altesse Royale mit le pied sur le seuil, puis se recula en disant : « Il fait bien noir ! » Ce mouvement fut brusqué ; M. de la Roche étendit le bras afin de prévenir un accident, car il n'y avait pas de rampe : — « Une lumière pourrait compromettre la sûreté de MADAME, dit-il ; qu'elle veuille bien entrer jusqu'au fond du corridor : elle y trouvera une chambre éclairée. » MADAME n'hésita plus. En entrant dans cette pauvre chambre, la Princesse aperçut une cheminée, où le feu flambait. — « Ah ! dit-elle en y courant et avec une expression de satisfaction douloureuse, ah ! du feu !... » Il n'était pas encore une heure du matin ; la nuit était froide et humide ; c'était le 22 mai.

MM. de Goyon, de Tinguy et de Goulaine avaient suivi la Princesse. MADAME, s'adressant à ce dernier, lui parla des dispositions qu'il avait dû prendre, relativement à la levée de boucliers, indiquée pour le 24 de ce mois. Il s'engagea alors une conversation pénible, principalement entre Son Altesse Royale et MM. de Mesnard, de Goulaine et de Goyon. Ces deux derniers ne dissimulèrent pas à MADAME que son arrivée dans la contrée était malheureuse-

ment intempestive ; que le peuple n'était point suffisamment armé ; que la Vendée était couverte par cinquante mille hommes de troupes ; que leurs efforts seraient immédiatement paralysés ; qu'ils étaient d'autant plus étonnés d'une prise d'armes aussi prochaine , qu'il avait été dit, dans les ordres du jour qu'ils avaient reçus et dû communiquer aux chefs de paroisse, que MADAME, sachant apprécier la position de la Vendée, n'appellerait ce pays à prendre les armes, qu'autant que les étrangers mettraient le pied sur le sol français , que la République serait proclamée, ou que Son Altesse Royale aurait des succès dans le Midi. Pour eux, réussir était impossible.

MADAME ne pouvait se résigner à envisager ainsi les choses, et, il faut l'avouer, elle était, sans le savoir, d'accord en cela avec ceux qui étaient chargés de la poursuivre. « La Duchesse, en arrivant en Vendée, dit le général Dermoncourt, ordonna une prise d'armes générale, et le désarmement de nos cantonnements, dont les soldats étaient trop disséminés et logés chez les habitants. Elle espérait par ce moyen procurer à ses partisans des armes et des munitions, et se mettre à la tête d'un rassemblement important, qui devait décider des défections, sur lesquelles elle comptait et pouvait compter. Quelques retards dans l'exécution des ordres de la Princesse firent échouer une insurrection menaçante, qui n'aurait pas eu lieu sans quelques chances de succès, si la Princesse avait pu former un premier noyau de huit à dix mille hommes, ce qui n'était pas impossible ¹. » Ailleurs, le général évalue à trois mille baïonnettes seulement l'effectif des troupes sous ses ordres en Vendée.

MADAME, debout, tenant une chaise devant elle, frappant souvent la terre de l'un et de l'autre pied, répondit à ces messieurs qu'elle était venue pour accomplir la promesse qu'elle avait faite à la Vendée ; qu'elle était venue sur l'invitation de nombreux envoyés de diverses provinces ; que, si l'étranger mettait une autre fois le pied en France, ce beau royaume serait ruiné pour cent ans, et elle ajouta que, si la Vendée la rejetait, elle passerait en Bretagne.

¹ *La Vendée et MADAME* ; Dermoncourt, pp. 52-53.

— « La Vendée est loin, lui répondit-on, de rejeter MADAME ; les officiers, qui ne peuvent réunir leurs divisions, sont prêts à se sacrifier pour Son Altesse Royale ; mais nous avons tout lieu de croire que MADAME est trompée au sujet de la Bretagne comme de la Vendée. » Ces messieurs ajoutèrent qu'ils n'étaient pas seuls de leur avis et qu'ils savaient que plusieurs chefs vendéens se proposaient de protester contre tout mouvement armé. MADAME leur dit alors qu'il était trop tard pour donner un contre-ordre, que ce serait porter le coup le plus funeste à l'intérêt de la cause ; qu'il était de toute impossibilité de faire parvenir à temps, sur toute la surface de l'Ouest, l'avis de surseoir ; que cet avis trouverait en armes les divisions qui étaient les plus éloignées ; que ce serait les sacrifier. Elle insista sur la nécessité qu'il y avait de faire connaître à temps à M. de Charette la déclaration des chefs vendéens contraires au mouvement, afin qu'on pût songer à les remplacer à la tête de leurs divisions, s'il y avait lieu.

Il était trois heures du matin, lorsqu'on se quitta ; le jour commençait à poindre ; la Princesse put enfin prendre quelque repos.

Pendant qu'elle dormait, cinq chefs de division signèrent la déclaration suivante :

• La Grange, le 22 mai 1832.

» Les officiers du 3^e corps se sont crus obligés de déclarer franchement à Son Altesse Royale que les causes qui pouvaient donner chance aux événements de la Vendée n'existaient pas ; ils ne peuvent se flatter d'opérer un soulèvement utile. La mauvaise disposition des esprits, depuis la tentative échouée dans le Midi, ne nous permet plus d'espérer de succès.

» Quelques personnes, étrangères au pays, manifestent seules une opinion contraire à la nôtre ; elles sont tombées dans l'erreur en assurant à Son Altesse Royale que sa présence dans l'Ouest pourrait y faire naître un soulèvement général et spontané ; elles veulent expier, par un beau dévouement personnel, la faute d'avoir appelé une courageuse Princesse, qui doit voir aujourd'hui combien ses conseillers se sont trompés.

» Quand il n'y a encore de fait qu'une faute réparable, pouvons-nous hésiter, nous, habitants du pays, à conseiller franchement d'ajourner, jusqu'à de nouvelles chances, une tentative qui n'offre aujourd'hui que des malheurs pour la cause et pour une Princesse que nous ne pouvons défendre qu'avec nos faibles moyens personnels. Nous nous faisons un devoir de faire à Son Altesse Royale une déclaration pénible pour nos cœurs. »

M. de Charette qui, pendant ces conférences, était chez M. de la Robrie, à la Mouchetière, occupé aux derniers préparatifs de sa mise en campagne, puisqu'il ne restait plus que quarante-huit heures avant le 24, reçut cette déclaration le 22, à six heures du matin. Il chargea immédiatement M. Auguste de la Haye de se rendre près des signataires, afin de leur faire comprendre l'inopportunité de leur démarche. M. de la Haye ayant échoué, M. de Charette chercha à rejoindre MADAME.

Aux Mesliers, la Princesse avait conservé tout son empire sur elle-même. Quand M. de la Roche-Saint-André vint, le 22 dans la soirée, lui rendre ses devoirs, il trouva Son Altesse Royale occupée à laver son linge dans un baquet de soutirage.

Cependant, M. Berryer, que nous avons laissé en route pour rejoindre MADAME, arriva aux Mesliers vers onze heures du soir, le 22, conduit par M. Benjamin de Goyon. La Princesse dormait; M. de Goyon l'alla réveiller. MADAME se leva pour recevoir Berryer. Au moment où l'entretien commençait, M. de Charette arriva; il en fut le témoin silencieux.

M. Berryer remit à Son Altesse Royale le contre-ordre que le maréchal de Bourmont avait cru pouvoir signer; il lui présenta aussi la note du comité royaliste de Paris, dont il était porteur. Cette note, qui pressait MADAME de sortir de France, n'était pas signée. La princesse en fit la remarque; puis l'ayant lue, et se rappelant sans doute l'attitude et les paroles très-différentes de Berryer à Massa, à Fontenay-le-Comte et à Nantes, elle lui dit: « Je suis étonnée que ce soit vous, Monsieur, qui vous soyez chargé d'une pareille mission! » Comme le grand orateur se défendait d'avoir pris part à la rédaction de cette lettre, MADAME, emportée

par la vivacité de son caractère, reprit : « Monsieur, quand on se charge d'un pareil message, on peut bien en être l'auteur. Retournez près de ceux qui vous ont envoyé ; dites-leur que la Régente de France ne peut faire droit à une demande qui n'a reçu aucune signature. »

M. Berryer garda un respectueux silence, qui donna à MADAME le temps de se remettre. Dominant ses impressions, elle dit que, si elle était en France, c'est qu'on l'y avait appelée..... Elle ajouta : « Nos amis de Paris ne peuvent connaître l'état de ce pays ; ils ne le savent que par des personnes opposées au mouvement ; les choses se fussent mieux passées, dans les premières guerres, si Paris n'eût pas toujours voulu donner une direction aux provinces de l'Ouest. L'exemple du duc de Bourbon est toujours devant mes yeux : si, en 1815, il n'eût consulté que son grand courage, s'il se fût mis à la tête de la Vendée, au lieu de prêter l'oreille à cette politique menteuse dont on entoure sans cesse les princes, bien des malheurs eussent été évités !... Eh bien ! c'est décidé, je vais quitter la France, mais je n'y reviendrai pas, faites-y attention, car je ne veux pas revenir avec les étrangers. Ils n'attendent qu'un instant, vous le savez bien, et le moment arrivé, ils viendront me demander mon fils ; non pas qu'ils s'inquiètent beaucoup plus de lui qu'ils ne s'occupaient de Louis XVIII en 1813 ; mais ce sera un moyen pour eux d'avoir un parti à Paris. Eh bien ! alors ils ne l'auront pas, mon fils, ils ne l'auront pour rien au monde ; je l'emporterai plutôt dans les montagnes de la Calabre. Voyez-vous, monsieur Berryer, s'il faut qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère qu'il ne sera jamais roi¹. » MADAME parla ensuite des institutions qu'elle comptait donner à la France ; elle dit avec entraînement et dignité : « Je veux que le trône de mon fils, relevé aujourd'hui, ne croule pas demain. Je veux que la

¹ Dermoncourt. — *La Vendée et MADAME.*

France soit libre, forte..... qu'elle ait des alliances, non des maîtres..... Je veux surtout que son peuple soit heureux ¹. »

MADAME se tut. Berryer, reprenant la parole, voulut faire envisager à la Princesse la facilité que le contre-ordre lui offrait pour sortir de France sans compromettre ses amis ni sa personne. Elle répondit qu'une fois qu'elle aurait quitté son pays, elle ne le reverrait plus..... Elle dit encore qu'on aurait raison de traiter d'équipée sa course périlleuse, si elle ne donnait pas suite à ses desseins, que ses ennemis servaient merveilleusement par leur incurie. Elle ajouta qu'elle était décidée, bien que le contre-ordre pût paralyser les moyens d'action, à en appeler à Dieu de la justice de sa cause, qu'elle allait donner l'ordre au maréchal de se rendre près d'elle ; puis, comme si ces paroles animées eussent épuisé ses forces, elle cessa de parler et, par son attitude, commanda le silence.

Pendant le jour approchait. Berryer revint à la charge ; MADAME céda ; M. de Charette reçut l'ordre de faire préparer des chevaux pour le lendemain matin ; la Princesse consentait à venir à Nantes, d'où, gagnant les côtes, elle se fût embarquée pour l'Angleterre.

MM. de Charette et Berryer quittèrent Son Altesse Royale et se rendirent au château de la Grange, pour y prendre quelque repos. Chemin faisant, Berryer, s'adressant à M. de Charette, s'écria : « Il y a dans la tête et le cœur de cette Princesse de quoi faire vingt rois ! » Et Berryer venait de déployer tout son savoir-faire, toute son éloquence pour réduire MADAME à douter de cette puissance que lui, Berryer, reconnaissait en elle ! Il n'y réussit pas ; Berryer put épuiser MADAME, mais non la convaincre ; la Princesse avait le sens royal, qui manquait à l'orateur.

Le 23 mai, de très-bonne heure, M. le marquis de Goulaine écrivit à M. de la Roche-Saint-André pour le prier de venir chez lui. M. de la Roche trouva à la Grange M. de Charette, consterné de la décision prise dans la nuit, lequel lui dit de se rendre immédiatement aux Mesliers, avec le meunier Sorin et deux chevaux, dont

¹ M. de Charette. — *Journal d'un chef de l'Ouest.*

l'un porterait MADAME ; qu'on partirait vers dix heures du matin pour le Magazin, d'où la Princesse gagnerait Nantes, montée dans le cabriolet qui avait amené M. Berryer. M. de Charette expédia le contre-ordre arraché, relatif à la prise d'armes ; puis il quitta la Grange en même temps que M. Berryer.

Obligés de se séparer momentanément, ils se retrouvèrent au Magazin, où MADAME devait se rendre, pour de là se diriger vers Nantes. On l'y attendit en vain. Vers six heures du soir, le meunier Sorin arriva seul et remit à M. de Charette ce billet :

« Mesliers, le 23 mai.

» Mon cher Charette, je reste parmi vous. J'écris à Berryer ma détermination ; l'autre lettre est pour le maréchal. Je lui donne l'ordre de se rendre immédiatement auprès de moi.

» Je reste, attendu que ma présence a compromis un grand nombre de mes fidèles serviteurs ; il y aurait lâcheté à moi à les abandonner : d'ailleurs j'espère que, malgré le malheureux contre-ordre, Dieu nous donnera la victoire.

» Adieu, mon cher ami, ne donnez pas votre démission, puisque Petit-Pierre ne donne pas la sienne.

» MARIE-CAROLINE. »

M. Berryer partit aussitôt pour Nantes, « l'âme navrée de douleur, dit son biographe ¹, car il prévoyait l'issue de cette insurrection ; » prévoyance facile assurément, chacun s'employant, non à favoriser, mais à éteindre l'élan nécessaire.

Telle n'était point MADAME : vraie fille d'une longue suite de rois, elle a les traditions de la suprême magistrature ; ces complications la laissaient non pas indifférente, mais calme.

M. de la Roche-Saint-André passa toute la journée du 24 près de Son Altesse Royale. Au déjeuner, la Princesse le fit asseoir à sa droite. Après le repas, la conversation s'engagea, aussi tranquille et aisée que si l'on eût été en d'autres circonstances. MADAME se

¹ *Biographie de Berryer*, par Saint-Edme et Germain Sarrut.

mit à raccommo-der ses bas et son linge, et, laissant aller son âme sur les heures déjà si variées de sa vie, elle se prit à les raconter : « J'avais, dit-elle, dans mon enfance, une gouvernante qui m'apprenait à ravauder ; lorsque je faisais mal, elle me donnait sur les doigts, en me disant qu'il me fallait apprendre, que je ne savais pas dans quelle position je pourrais me trouver un jour. » MADAME parla ensuite des divers journaux, de leurs tendances, de la belle réception qu'on lui avait faite récemment à Naples, de la tendre affection qui lui avait été témoignée par les membres de sa famille, de ses sœurs, qui, en *boursillant*, lui avaient donné cent cinquante mille francs, pour aider à son entreprise ; elle s'étendit sur les mœurs italiennes, raconta son départ sur le *Carlo-Alberto*, le jour de la Saint-Polycarpe, jour réputé malheureux en Italie ; elle donna, enfin, tous les détails sur son voyage dans le Midi.

On apporta un paquet de dépêches, dans lesquelles se trouvait une lettre signée Zénobie. MADAME la prit d'abord pour être de M^{me} la comtesse de la Rochejaquelein : elle était de M. de Bagneux. Cette lettre reproduisait tous les raisonnements déjà présentés à la princesse pour l'amener à abandonner son entreprise.

Au dîner, MADAME fit encore placer M. de la Roche près d'elle ; elle fut gaie et mangea de fort bon appétit la pauvre cuisine préparée par Rosette Mauvilain, la vachère ; et, à ce propos, se rappelant le passé et son cher Rosny, elle raconta qu'elle y avait un cuisinier auquel elle avait causé plus d'un mortel souci, lorsque, lasse de voir tant de mets déguisés sortis de ses mains, elle le menaçait de prendre une cuisinière bourgeoise. Après le dîner, M. de la Roche étant allé s'asseoir dans une chambre voisine, sur une pile de draps pliés, MADAME se mit à se promener, les mains derrière le dos, depuis son appartement jusqu'au fond d'un grenier qui était au bout du corridor. Parfois, elle entrait dans la chambre où était M. de la Roche, qui alors se levait. MADAME le lui défendit ; puis, lasse de cette promenade, elle vint s'asseoir près de son hôte, sur un sac de farine déposé là : « Je me crois pas, dit-elle, que les Français soient encore difficiles à gouverner : il suffit d'être juste ; mais, ajouta-t-elle, nul gouvernement ne peut résister à la liberté de la presse. »

M. de Charette arriva aux Mesliers, vers dix heures du soir. M. de la Roche retourna, peu après, au château de la Garde, où il trouva M. le maréchal de Bourmont, que M. Henri de Puy sieux y avait conduit. M. de Bourmont se rendait aux ordres de MADAME ; ce fut M. Onésippe de Tinguy qui leur servit de guide jusqu'aux Mesliers.

Tandis que, le 25 mai, on délibérait sur le parti à prendre, MADAME reçut un paquet de lettres. Il y en avait une de M^{me} la comtesse Auguste de la Rochejaquelein, que la princesse se mit à lire tout habt. C'était une énergique adjuration de ne pas sortir de France. Cette lettre avait été apportée à la Garde par M. Bernier de Maligny.

Il fut résolu, dans ce conseil, qu'on ne se disperserait pas sans combattre, les chances, après tout, n'é paraissant pas encore aussi défavorables qu'on voulait le dire. La nuit du 3 au 4 juin fut fixée pour la prise d'armes, par cette raison que, le 3 étant un dimanche, les paysans, assemblés pour les offices, pourraient se concerter plus facilement, sans attirer l'attention toujours endormie des chefs de cantonnements. On convint, en outre, que le maréchal retournerait sur la rive droite de la Loire et dirigerait en personne les opérations de ce côté. Plusieurs raisons motivèrent cette décision ; une des moindres ne fut pas celle provenant de la présence de MADAME en Vendée, présence qui, pensait-on, devait suffire à armer tous les bras.

Le soir, vers dix heures, le maréchal prit congé de la Princesse. Un peu en avant du château de la Garde, il y avait un oellier isolé, servant de point de réunion ; tout près, étaient de gros châtaigniers, qui, à cette heure, rendaient l'ombre plus épaisse encore autour d'eux. Plusieurs chefs attendaient là M. de Bourmont. Lorsqu'il fut au milieu d'eux, ils s'empressèrent de lui faire connaître ce qui était, à leurs yeux, la véritable situation du pays. M. Henri de Puy sieux combattait leur opinion et leurs dire. « Si nous avons, monsieur le maréchal, dit l'un de ces messieurs, un ou deux régiments avec nous, nous aurions au moins quelques chances de succès. » — « Deux régiments ! reprit le maréchal, si j'avais deux bataillons, je ne vous consulterais pas ! » Et, s'adressant à M. Bernier de Ma-

ligny, qui rapporte cette scène dont il fut le témoin : « Et vous, vous soulèverez-vous ? » — « Je vous donne ma parole d'honneur que, si j'emporte l'ordre du soulèvement, après-demain nous battons le tocsin, et, ma foi, après nous le déluge ! » — « Messieurs, interrompit Puysieux, tué depuis glorieusement en Portugal, nous n'avons plus que deux chemins : l'un conduit probablement à la mort, l'autre mène sûrement au déshonneur ; le choix ne peut être douteux. » Une voix sourde et voilée répondit : « Chacun son goût ! »

On était au 25 mai. Si rien n'avait été changé au plan primitivement adopté ; si, au lieu de discuter les ordres de la Régente de France, on eût obéi, ce qui était le devoir, puisqu'on était sous les armes, MADAME, depuis vingt-quatre heures déjà, se fût trouvée sinon maîtresse de l'Ouest, au moins à la tête d'une position redoutable, le général Dermoncourt nous l'a dit. Un fait, du moins, est certain : c'est que MADAME était, depuis plus de huit jours, en Vendée ; que l'on conspirait ouvertement ; que l'on donnait des ordres et des contre-ordres ; que les émissaires parcouraient, en tous sens la contrée, et que le gouvernement ne savait rien.

Cependant, tout a une fin ici-bas ; ce que MADAME avait prévu se réalisa : le malencontreux contre-ordre ne put être connu partout, et, le 24 mai, quelques bandes se levèrent, qui, dans leur isolement, furent écrasées. Ce fut, suivant l'expression du général Dermoncourt, « la lumière de l'amorce qu'on voit avant d'entendre le bruit du coup. » Si rien n'eût été dérangé aux projets de MADAME, c'eût été le coup lui-même.

L'éveil était donné. Le général Dermoncourt, très-actif, d'autant plus actif, en cette circonstance, que le général Solignac, son supérieur, qu'il détestait, paraissait inconcevablement tranquille, sollicita l'autorisation de faire une descente au château de Carheil, demeure des Coislin, où, d'après un rapport circonstancié d'un officier commandant le poste de Guenrouët, il y avait lieu d'espérer quelque découverte. Il ne put l'obtenir, M. de Saint-Aignan, préfet de la Loire-Inférieure, ayant fait observer que M. le marquis de Coislin était pair de France ; qu'il avait prêté le serment constitutionnel, et qu'il y aurait dès lors inconvenance à violer son domi-

cile. Le général se consola en allant faire une incursion du côté de Clisson. A son retour, il trouva une instruction du maréchal Soult, ministre de la guerre, qui rendait toutes visites domiciliaires faciles, pourvu que l'autorité militaire se fit accompagner d'un officier de gendarmerie.

Dès le lendemain, le général Dermoncourt profita de cette licence. Des rapports lui avaient indiqué la Charlière, en Sucé, propriété de MM. de l'Aubépin, comme un centre de réunion royaliste ; il la fit investir le 29 mai au matin. Au bout d'une heure de recherches, on mit la main sur le maître de la maison, le sous-intendant de l'Aubépin. Il n'y avait que demi-mal ; mais bientôt arrive un soldat qui, étant entré dans le cellier pour se rafraîchir, en avait retiré une bouteille, pleine, non de vin, mais de papiers. Il venait faire part de cette trouvaille.

Comme il achève de parler, deux autres bouteilles encore sont apportées ; on les casse ; ce sont toutes les notes, tous les billets d'ordre, toutes les lettres qui donnent avec précision « le plan de campagne tout entier des légitimistes de l'Ouest, de Paris et du Midi, et la correspondance de la Duchesse de Berry avec les principaux chefs de l'insurrection ¹. »

De retour à Nantes et désormais parfaitement au courant de ce qui se préparait, le général écrivit, le 31 mai, au chef de bataillon commandant l'arrondissement de Machecoul, de concentrer immédiatement ses troupes sur trois points principaux, Machecoul, Legé et Saint-Philbart-de-Grand-Lieu. Son instinct militaire lui faisait pressentir que MADAME devait se trouver sur quelque point de ces cantons. C'est bien là, en effet, qu'il faut l'aller retrouver.

MADAME n'avait pas quitté les Mesliers où nous l'avons laissée. Quant au maréchal de Bourmont, après la conversation nocturne sous les châtaigniers que nous avons rapportée, il partit pour la Marionnière, accompagné de M. Henri de Puy sieux. M. de Maligny ne tarda pas à rejoindre M^{me} de la Rochejaquelein.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ La Vendée et MADAME. — Dermoncourt.



LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES

A L'OCCASION DE LA
PRISE DE POSSESSION DE SON SIÈGE ÉPISCOPAL ET DE SON SACRE.

FÉLIX FOURNIER

Par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique

ÉVÊQUE DE NANTES

*Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en
Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très-chers Frères,

Sur le point de prendre possession du siège épiscopal, si dignement occupé par Monseigneur Jaquet, mon prédécesseur, mon premier devoir et le besoin de mon cœur sont de rendre hommage à cette noble mémoire. Je ne recommencerai pas son éloge, si bien et si éloquemment fait par des bouches autorisées; il me suffit de dire que Monseigneur Jaquet n'eut pas, dans son diocèse, de prêtre plus respectueux, plus déferent, plus empressé à l'honorer que moi-même; que personne ne rendit plus justice à sa fermeté dans le bien, à son

amour de l'Église, au sentiment élevé de sa dignité épiscopale ; qu'en lui succédant, je chercherai à m'inspirer des qualités que j'appréciais en sa délicate et puissante nature, et à maintenir le diocèse de Nantes dans le rang éminent où il me l'a laissé.

Rentrant profondément en moi-même, considérant d'une part ma faiblesse, de l'autre, la grandeur de la charge, le poids immense des responsabilités et les sévérités divines contre les téméraires ou les serviteurs infidèles, je pourrais m'abandonner à la défiance ou aux frayeurs.

Mais, quelque justes que soient ces sentiments, je puis m'élever à des pensées plus hautes. Les événements ont parlé, les hommes aussi, et maintenant, respectueusement incliné sous la main souveraine du Vicaire de Jésus-Christ, recevant de lui le titre, la force, la juridiction d'Évêque, et bientôt, par son ordre, l'onction sainte qui en confère le caractère, je me rassure, et, sans oublier ma faiblesse, j'envisage avec confiance et fermeté le présent et l'avenir.

Que ce langage ne vous étonne pas, nos très-chers Frères. Ici l'homme s'efface, et l'Évêque seul reste avec la force inhérente à son épiscopat. Que l'homme donc soit oublié de vous, mais que l'Évêque en ce jour fixe seul votre pensée.

L'Évêque, ce n'est plus l'homme dans sa simple nature et la force limitée de ses facultés humaines ; ce n'est plus seulement le prêtre avec ses prérogatives sacrées et ses fonctions sublimes : c'est essentiellement et éminemment *l'homme de Dieu* ; c'est le chef, le principe moteur de la religion dans toute une contrée qui lui est soumise ; c'est de lui que relèvent les églises particulières et leurs pasteurs, les ministres des divers degrés, le culte et les manifestations religieuses. Investi d'une autorité supérieure, de lui relève tout l'ordre moral, tout ce qui touche à Dieu et aux âmes, et intéresse la gloire de l'un et le salut des autres. Pour remplir sa mission, c'est lui qui institue, dirige et modifie. Chargé devant Dieu, — terrible responsabilité, — de la destinée spirituelle des âmes, il en est le tuteur, le pasteur et le frère. Rien de ce qui s'y rattache ne lui est étranger, et il porte continuellement dans son cœur la sollicitude et comme le travail générateur de ces âmes qui lui sont confiées ; semblable à une mère, il les *enfante* par son amour à la foi et à la vertu, *jusqu'à ce que le Christ soit for-*

mé en elles. Filioli quos . . . parturio donec formetur Christus in vobis. (Gal., iv, 19.) Doué d'une paternité plus haute encore, — et c'est l'apogée de sa puissance et de sa dignité spirituelle, — il engendre le prêtre, il lui donne, en les limitant et les circonscrivant, sa juridiction et les forces de son ministère : il lui délègue une partie de sa propre puissance, il l'établit, selon sa sagesse et dans la mesure jugée utile, l'administrateur, le pasteur des églises ; en un mot, il le fait à son tour le père des âmes. La paternité mystérieuse qui vient de Dieu, *ex quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur*, par lui s'étend et se communique, de telle sorte que cette paternité communiquée, il n'est pas une âme dans l'étendue de son diocèse que l'Évêque ne puisse légitimement appeler son enfant.

De là toutes les conséquences de ce grand ministère : la force efficace de ses bénédictions, sa juridiction incontestée, son autorité de direction. C'est avec raison que les fronts s'inclinent sous sa main bienfaisante, que les institutions et les personnes réclament son appui, qu'il intervient dans la direction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, qu'il étend son regard sur toutes les œuvres religieuses et morales, dont il est de droit le créateur, l'inspirateur ou le juge.

De si grandes prérogatives, de si belles fonctions s'attachent à l'épiscopat, parce que c'est la première et la plus éminente dignité que Dieu ait établie sur la terre : je dis dans l'ordre spirituel et divin. Dieu, en effet, n'a rien mis au-dessus de l'Évêque, parce qu'il n'a rien posé dans son Eglise au-dessus de ses Apôtres, dont l'Évêque est, dans une certaine mesure, le successeur. Assurément, parmi eux, il en est un qui dépasse tous les autres ; il est leur chef, leur guide suprême, le principe de leur autorité et de leur juridiction ; mais lui-même, malgré sa puissance, malgré sa grandeur souveraine, il n'est et ne peut être qu'un évêque.

J'ai dit que ces hauts privilèges et ces nobles fonctions, les évêques les possèdent, parce qu'ils succèdent aux Apôtres, parce qu'ils en sont les légitimes héritiers. Comme eux, en effet, et par le fait de cette succession, ils sont investis d'une mission divine ; chargés, comme eux, d'enseigner, de régir, de gouverner une portion de la sainte Eglise ; comme eux, juges de la doctrine, obligés de la diriger, de la surveiller, de la conserver pure dans leur diocèse, de la définir au be-

soin, de lui rendre un éclatant témoignage, soit du haut de leur chaire, soit dans les Synodes qu'ils convoquent, soit dans les plus solennelles assemblées de l'Eglise dont ils font partie. Appelés à la direction particulière du troupeau de Jésus-Christ, ils se sentent forts d'une puissance qui vient de Dieu, et ils savent que rien au monde ne peut ni la leur enlever, ni l'amoinrir. Comme les Apôtres, ils ont senti le souffle divin et créateur du Seigneur Jésus. *Insufflavit super illos.* Comme eux, il ont entendu cette voix du Verbe qui disait : *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie ; sicut misit me pater et ego mitto vos.* Comme eux, ils ont reçu au plus intime de l'âme, par une consécration efficace, l'Esprit divin : *Accipite Spiritum sanctum.* (Joan., xx.) Dès lors, un être nouveau s'est surajouté à leur personne, la main de Dieu les a touchés et transformés. Voilà les évêques !

Quelle mission ! quelles fonctions ! quelle dignité !

Ne croyez pas pourtant, nos très-chers Frères, que ces grandeurs et ces prérogatives enflent notre âme. Plus elles sont élevées, plus elles nous confondent, parce que plus elles font ressortir notre faiblesse et notre néant. Il serait, je ne dis pas coupable, mais insensé, celui qui s'enorgueillerait de semblables privilèges ; autant vaudrait-il que l'autel fût orgueilleux du Dieu qu'il porte, et l'autel n'est qu'une misérable pierre. Deux choses éloignent de telles folies : la première, c'est que ces fonctions sont toutes de l'ordre surnaturel, où l'homme ne peut rien ; la seconde, c'est qu'elles sont toutes pour le bien des autres, non pour le bien de celui qui les possède : *Nemo sibi sacerdos.* Rien, au contraire, ne confond autant un esprit sensé et un cœur droit que de porter en lui-même tant de grâces et de prérogatives, qui ne sont pas de lui et dont il rendra un jour un compte sévère et redoutable.

Mais j'ai trop considéré l'Evêque isolé. Ce qui le grandit et achève de le montrer tel qu'il est, c'est son union à l'Eglise. Dans son diocèse, il a une grande fonction ; par l'Eglise et dans l'Eglise, il acquiert toute sa force, il prend son rang.

L'Eglise, ce chef-d'œuvre de Dieu, ce produit de sa puissance, de sa sagesse et de son amour, cette société parfaite, *Jérusalem nouvelle descendue des cieux* ; l'Eglise, cité de Dieu même, où Jésus-Christ règne, où il agit ; où il est tout ; l'Eglise est un grand corps d'une unité parfaite et d'une vitalité merveilleuse et sans limites. L'esprit

divin est son âme, son principe de vie. De la tête aux extrémités, Jésus, par son esprit, communique à tous les membres qui la composent, dans l'ordre surnaturel, le mouvement et l'être.

Mais, dans ce corps immense et mystique, comme dans le corps humain, il y a des organes plus importants, plus essentiels à la vie : leurs fonctions sont plus notables, ils concourent plus puissamment à la conservation et au développement du corps entier. Tels sont, dans cet ordre divin, les évêques. Ainsi Dieu même l'a-t-il établi. *Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos... quosdam pastores et doctores, ad consummationem sanctorum in ædificationem corporis Christi.* (Eph., iv, 11.)

Ce sont eux qui reçoivent la plénitude de la doctrine et de la grâce qui est dans l'Eglise ; cette vie surabondante qu'ils reçoivent, ils la communiquent, ils l'étendent, ils la propagent. Ils sont assez forts, ils ont assez de vitalité pour porter au loin la sève sacrée, et pour faire germer les plants nouveaux. Voilà leur fonction. *Posui vos ut fructum afferatis, et fructus vester maneat.* (Joan., xv, 16.) Allez au loin, mes messagers et mes apôtres, portez partout votre doctrine, jetez en toute nation la semence évangélique qui est en vous ; elle germera, rien n'en arrêtera le développement et le progrès : *Euntes docete omnes gentes.* Et ces paroles sacrées conservent depuis dix-huit siècles leur puissance et leur fécondité.

Mais ce qui redouble la force des évêques, c'est leur union indissoluble entre eux. Comme dans le corps humain un membre n'est point indépendant de l'autre, animés par le même esprit, ils concourent au même but, travaillent au même résultat.

Ainsi répandus sur la surface de la terre, les Evêques, organes du corps vivant qui est l'Eglise, soumis au même esprit de vie, agissant avec un admirable concert, accomplissant la même œuvre, développant de plus en plus par la vertu cette humanité rachetée, destinée à s'étendre et à grandir, jusqu'à ce qu'elle arrive à la mesure mystérieuse de la plénitude de l'homme parfait.

On a souvent comparé, et avec raison, la sainte Eglise à une armée, où toutes les parties sont unies et solidaires, où chaque portion travaille au salut du tout. Mais cette union est encore imparfaite. D'après Jésus-Christ et son Apôtre, l'union de l'Eglise est celle d'un corps

vivant, c'est-à-dire la plus intime qui se puisse concevoir, laquelle constitue la solidarité du corps et de ses principaux organes.

Quelle force, quelle autorité, quelle protection, l'Évêque ne trouve-t-il pas dans cette union !

Sa doctrine, non-seulement elle est divine, mais elle se répète en même temps par tous les évêques d'un bout du monde catholique à l'autre. Il est fort de la certitude et de l'autorité de tous. Ce n'est plus une voix isolée, c'est la voix de tous en un seul, tant ils sont unis et se pénètrent. Ainsi, dans un ensemble concertant, chaque voix a sa puissance, et toutes unies redisent le même chant.

Son autorité, identique à celle de tous les évêques, puisée à la même source, s'affirme par la force même de cette Eglise divinement instituée et par cette union intime de tous ces chefs composant un majestueux collége, colonnes de leurs églises et de l'Eglise universelle, guides des cités et des sociétés entières à travers les chemins difficiles de ce monde, marchant gravement avec leur mission divine et portant en mains, avec le sceptre des vieux pasteurs des peuples, les livres imprescriptibles de la loi, vrais pères des peuples et des sociétés, supérieurs aux agitations passagères et aux passions mobiles de la terre, marqués du sceau de Dieu pour accomplir une œuvre toute de paix, de bénédiction, de vertu et d'immortelles espérances.

Au milieu de ce grand cortège, ne vous semble-t-il pas, nos très-chers Frères, que le plus faible et le moindre peut se trouver soutenu et protégé ? Admis dans de tels rangs, ne rencontrera-t-il pas de puissants appuis ? Son cœur n'est-il pas en droit de se livrer à la confiance, de se sentir fort, et d'espérer pleinement dans la vie débordante de cette Eglise qui l'anime ?

Vous êtes frappés sans doute, nos très-chers Frères, de ce caractère d'unité imprimée fortement par Dieu à son œuvre. Il est éclatant, et il est indispensable. Mais il ne ressortirait pas assez, s'il ne se concentrait plus complètement et plus visiblement encore dans l'Eglise ; et ce beau caractère de perfection ne manque pas au chef-d'œuvre de Dieu.

Dieu veut encore que l'épiscopat, l'Eglise se résument et se personnifient dans un seul homme, dans celui que nous nommons l'Évêque

des évêques, le Pontife suprême, le Vicaire de Jésus-Christ. C'est en lui que le divin fondateur et législateur de l'Eglise a fondé l'unité. Car s'il choisit ses apôtres pour en faire les colonnes inébranlables de son édifice, il en est un qu'il établit la *Pierre fondamentale* ; s'il a fait de ses apôtres les princes, les chefs de son peuple nouveau, il en est un qu'il place à leur tête et fait leur propre chef ; s'il leur donne le pouvoir de *lier* et de *déliar*, c'est après avoir conféré à l'un d'eux, au premier de tous, la totalité de cette puissance ; s'il fait, lui divin Pasteur, de son Eglise, une *seule bergerie*, un *seul troupeau*, où se trouvent des *agneaux* et des *brebis*, il y constitue un *seul pasteur*, qui le représente, pasteur universel et suprême, chargé de paître à la fois et les agneaux et les brebis, « et les brebis et les mères, et les pasteurs eux-mêmes : pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre. » (Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Eglise.*) De telle sorte que ce chef choisi, préposé au-dessus de tous, possède dans sa plénitude ce qui sera ensuite partiellement et par lui communiqué à tous les autres. Ainsi Dieu a-t-il donné à son œuvre le cachet le plus évident, le plus saisissable de l'unité la plus simple et la plus parfaite.

Mais quoi ! ce chef, avec cette totale et suprême puissance, serait-il donc tout l'Episcopat, toute l'Eglise, et leur ôterait-il quelque chose de leur grandeur et de leur dignité ? Non, bien au contraire, il en est la force, il en soutient la majesté.

Non, il n'est pas toute l'Eglise ; mais d'après son institution divine que rien ne peut changer, il en est le chef suprême et nécessaire, chargé par Jésus-Christ même, par son autorité et en son nom, de la *régir*, de l'*instruire*, de la *gouverner*. (Conc. Flor.) Il en est la *Pierre angulaire*, et cette pierre angulaire qui repose immédiatement sur le fondement nécessaire, Jésus-Christ, est elle-même indispensable. Sans elle, l'Eglise n'est pas, ou elle manque de solidité. Mais cette *Pierre* existera toujours ; car la vérité éternelle l'a prononcé. Et voilà pourquoi *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais*, ni contre cette Eglise, ni contre cette pierre angulaire elle-même qui en est l'inébranlable soutien. *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam et portæ inferi non prævalerunt adversus eam.* (Matth., xvi, 18.)

Ce Pontife suprême n'est pas l'episcopat, mais il en est la tête, le

chef nécessaire. Placé par le divin fondateur comme le prince de l'apostolat et de l'épiscopat tout entier, c'est de lui que l'épiscopat tire sa force, sa juridiction, sa puissance. En lui, « dans la chaire romaine, » dit Bossuet, tant célébrée par les Pères, ceux-ci ont exalté, comme » à l'enfant, la principauté de la chaire apostolique, la source de l'unité, » le chef de l'Episcopat d'où part le rayon du gouvernement, la chaire » unique dans laquelle tous gardent l'unité. » C'est lui qui, de sa vie suprême, surveille le corps entier des évêques et y maintient la régularité de la morale et de la discipline. C'est lui qui imprime à tout ce corps le mouvement d'action, de prière et de zèle qui fait la pleine vie de l'Eglise. A lui la surveillance attentive et suprême sur le dépôt de la foi. C'est sa charge principale et sa plus haute responsabilité; et, dans le merveilleux concert que je rappelais tout à l'heure, souverain chef, il donne, de sa baguette magistrale, l'intonation des célestes harmonies qu'il entend dans les hautes sphères, de ces notes divines que *ni la chair ni le sang ne lui ont apprises, mais que le Père céleste lui a révélées.*

Que si, par malheur, quelque part que ce soit, un son discordant se fait entendre, son oreille inspirée le saisit; il frémit, et bientôt de son infaillible puissance, ou il ramène près de lui ses coévêques pour partager sa réprobation, ou, de son propre mouvement et par un jugement irréfutable, il annonce à tous, du haut de sa chaire sacrée, l'anathème dont on ne se relève jamais.

Si donc, uni à ses collègues, l'Evêque se sent fort de la force, de l'autorité, de la protection de l'Eglise, c'est surtout par son union avec le chef suprême de la catholicité qu'il est cette fois rassuré et heureux.

Et combien doit-il l'être, lorsque ce chef suprême s'appelle Pie IX, et plus encore lorsqu'il lui a été donné d'en contempler de près la bonté évangétique, la force invincible et l'admirable vertu; lorsqu'il a pu voir à l'œuvre, sans se lasser jamais et sans faiblir, malgré les ans, malgré les difficultés, malgré les maux de toute sorte, ce beau vieillard, ce saint Pontife, ce grand confesseur de la foi; égal à sa mission divine, plus grand que toutes les épreuves, plus grand que tous les devoirs, plus grand que toutes les grandeurs qui l'entourent ou qui l'approchent; le seul de notre temps à qui, si haut placé qu'on soit, on ne peut refuser l'admiration et l'amour!

Ah ! il m'est doux, je ne dis pas de lui payer mon juste tribut, mais d'épancher mon cœur et d'envoyer vers ce Père suprême l'expression des sentiments qu'il m'inspire. Oui, sous ses auspices, j'aborderai sans crainte les difficultés et les peines. Il m'a dit : *Duc in altum* ; et, sur sa parole, j'irai sur ces eaux de la grande mer pour y poursuivre et y mener plus en grand mon vieux métier de pêcheur d'hommes. Père et Pontife suprême, en votre nom je continuerai mon labeur ; je vous obéirai comme à Jésus : *In verbo tuo laxabo rete*. (Luc, v, 5.)

Ces pages étaient écrites, lorsque ont retenti dans le monde les paroles saintes du décret devant lequel tout catholique s'incline avec respect, et toute âme pieusement éclairée, avec amour. Grâce à Dieu, la doctrine de l'Eglise m'était connue, je l'avais défendue toujours. Mais avec quelle déférence et avec quelle sainte joie j'ai lu cet exposé lumineux et simple, évangélique et traditionnel de l'*acte constitutif* de l'Eglise ! Qui ne sent dans ces pages le souffle de Dieu ? Qui ne reconnaît dans les témoignages allégués les plus augustes monuments de la foi de nos pères ?

Mon Dieu ! pourquoi ne m'avez-vous pas donné d'être appelé plus tôt à la charge que vous me destiniez ? Pourquoi n'ai-je pu porter ma voix, signer le *Placet* et parler au nom de cette belle Eglise que vous me donnez à gouverner ? Ah ! par la pensée j'assiste à cette mémorable séance, confondu au milieu des Evêques mes frères ; j'entends la voix du Pontife suprême, du haut de cette chaire où parla et enseigna saint Pierre, de cette chaire où avait siégé le sénateur Pudens, et que les Patriarches de l'Orient et de l'Occident ont de leurs propres mains transférée, pour cette cérémonie, de l'abside de Saint-Pierre à la salle conciliaire. Je l'entends ce Pontife, à qui toutes les gloires ont été réservées, proclamant la foi de ses collègues dans l'Episcopat, et la corroborant de sa toute-puissante et infaillible autorité.

Ah ! ne craignez pas, esprits timides et étroits, et ne craignez rien, hommes politiques et ombrageux ; jamais une vérité morale ne peut nuire ; jamais l'autorité de l'Eglise ne compromettra les intérêts de la société ; jamais l'infailibilité des Pontifes ne fera d'autres œuvres que celles du passé, l'enseignement de la vérité, la proscription de l'erreur,

le maintien de la morale, la propagation des vertus et de tous ces éléments par lesquels vivent les sociétés et les peuples.

Il me reste à vous dire, nos très-chers Frères, ce que c'est que l'Évêque par rapport à ses diocésains, ou plutôt, abandonnant les généralités, ce que je suis, ce que je dois et veux être par rapport à vous. — Quelle grâce m'était réservée, puisque je devais être appelé à ces hautes et difficiles fonctions, d'avoir à les exercer au milieu de vous !

Dirai-je mes sentiments personnels, et me pardonneriez-vous ces épanchements ? Quelle ville, quel diocèse pouvaient m'être chers à l'égal de cette ville et de ce diocèse ? Qu'ai-je vu, qu'ai-je connu, qu'ai-je aimé, si ce n'est vous ? Dans ces murs, sur ce sol s'est écoulée ma vie tout entière — une année seulement, par votre ordre et par vos suffrages, et parce que la société paraissait menacée, j'ai vécu loin de vous ; — et cette vie tout entière, souffrez que je le dise, elle vous a été con-acrée : jamais je n'ai marchandé la peine. Depuis plus de quarante ans, sans fin ni trêve, je vous ai donné mon intelligence, mes forces, mon activité, mon dévouement. Je n'ai reculé ni devant les œuvres difficiles, ni devant les sacrifices. J'ai beaucoup travaillé pour les autres, je me suis peu occupé de moi-même.

En aurais-je quelque regret ? Non, certes, car une vie bien employée est le plus doux souvenir. Non encore, car j'en ai été abondamment récompensé. Tant de bonnes amitiés, tant de familles qui m'estiment, tant de liens honorables et qui me sont chers : voilà mon précieux salaire.

Plus d'une œuvre que j'ai créée ou soutenue, et qui prospère, — héritage assuré de ceux qui nous suivront ; — plus d'un infortuné consolé, plus d'un méchant gagné au bien, plus d'une âme guidée et affermie dans les voies de Dieu, plus d'un souvenir intime uni à une bonne action : c'est trop, mon Dieu, pour un de vos serviteurs en ce monde !

De cette vie je retire les fruits ; car enfin je ne puis le taire et la reconnaissance m'en fait un devoir, vous avez été bons pour moi toujours ; mais dans ces derniers temps vos témoignages ont touché mon cœur. Votre bienveillance a dépassé les mesures ordinaires. Avant comme après mon élection, vous avez fait, à mon égard, éclater votre

estime et votre affection. Vous m'aviez tous adopté. J'ai senti que je vous appartenais, tous les liens qui nous unissaient se sont resserrés, fortifiés. Et c'est au milieu de ces manifestations amies et empressées que je deviens votre premier pasteur. Quel bon augure, quelle douce espérance pour mon épiscopat !

Et que dirai-je de mes Frères dans le sacerdoce, de ce beau clergé de l'Eglise de Nantes, pour lequel j'ai toujours professé respect et dévouement. Combien je me sens honoré des sympathies qu'il m'a témoignées ; combien est profond le sentiment d'attachement qu'il m'inspire et que je lui conserverai toujours ! Je sais combien de vertus et de mérites, combien de talents et de dévouements se rencontrent dans ses rangs. Placé à sa tête, je m'édifierai de ses exemples et me fortifierai de ses nobles vertus, et, je l'espère, il ne déchoira pas dans l'estime du monde et de l'Eglise. Car je ne crains pas de l'affirmer, notre clergé et notre diocèse tiennent un rang honorable dans l'opinion religieuse.

Et quel diocèse l'emporte sur le nôtre par l'esprit chrétien, par la fidélité aux vieilles mœurs, par la multiplicité ou la fécondité des œuvres ? Quel sol plus riche et plus fertile ? témoin ces créations sans nombre, ces institutions de toutes sortes, et tout spécialement cette germination des églises, que nul autre diocèse n'a dépassée, preuves manifestes d'une foi très-vive et d'un très-généreux dévouement.

Et si, de notre temps, l'amour de l'Eglise romaine et de son auguste Chef est devenu le thermomètre de la foi parmi les populations, quel pays plus que le nôtre fut libéral et prodigue de son amour, de son sang et de son argent, depuis Lamoricière, nom que je ne trace qu'avec émotion, jusqu'à ces noms qu'on n'écrit pas encore, mais qui honorent au plus haut point notre cité et notre diocèse par le talent de bien dire, par celui de bien faire et par l'incomparable mérite du sacrifice ? Aussi, comme saint Paul le disait des Romains : *Cujus laus est in universo mundo*, cette louange est universelle. Notre France nous la concède ; les meilleurs diocèses, et je me garde de l'oublier, rivalisent avec nous, mais ne peuvent que nous disputer le prix ; et souvent les lèvres les plus augustes, des cimes les plus élevées du monde, ont confirmé les justes éloges que je suis heureux de consigner.

Oui, je suis heureux d'être à la tête d'un peuple fidèle, énergique dans ses croyances, intrépide et généreux dans la manifestation de ses sentiments ; d'un peuple, Breton de nom et de caractère, digne de ses aïeux, digne de son antique renommée, fort par la religion, et inébranlable comme le granit qui borde ses rivages.

Ce peuple, je l'aime, non-seulement parce qu'il m'aime, parce qu'il m'a témoigné son attachement ; mais parce que j'en connais les qualités et la valeur ; parce que ce grand et magnifique diocèse est vraiment digne de l'amour de son Evêque.

Et qu'est donc pour moi la charge nouvelle dont je vais être revêtu ? sinon l'engagement agrandi du dévouement et de l'amour ? Ah ! je l'atteste ici devant Dieu, ni l'éclat du rang, ni les honneurs n'ont le don de m'éblouir. Sous ce brillant appareil, je vois le travail ; le sceptre pastoral est le lourd bâton du commandement, et si la croix posée sur ma poitrine est d'un métal précieux, elle n'en est pas moins une croix, et la chaîne qui la soutient est toujours une chaîne, je le comprends. Mais en même temps je sens ces choses avec mon cœur ; ces travaux, ces épreuves, ces dévouements, je les accepte, je les subirai avec amour. C'est mon bonheur, c'est ma joie de me donner à vous, *omnia impendam et superimpendar ipse*, tout ce que j'ai, tout ce que je suis, je vous le donne. Puissé-je ainsi acquitter mon devoir et la dette sacrée de mon cœur !

O mes Frères, vous à qui m'unissent les liens sacrés du sacerdoce et les vieilles relations de notre vie cléricale ; vous dont j'ai partagé, adouci, quand je l'ai pu, les travaux et les peines ; vous qui m'avez vu marcher à vos côtés, votre franc compagnon d'armes, simplement, cordialement uni à vous dans les labeurs-évangéliques, uni dans l'amour de la sainte Eglise et de nos devoirs ; vous qui plus spécialement, à tous ces titres, êtes mes amis, mes frères, croyez à mon affection. Jamais elle ne vous fera défaut. Sans doute je n'oublierai pas l'autorité qui m'est confiée, je serais prévaricateur. Mais je n'oublierai pas non plus la recommandation du Prince des Apôtres, du Chef de l'Eglise : *Non dominantes in Cleris, sed forma facti gregis ex animo*. (Petr., v, 3.) Oui, je vous aimerai : *Fratrum amator*.

Et j'aimerai encore d'un égal amour ce peuple fidèle, ces enfants que Dieu me donne en ma vieillesse, toutes ces familles religieuses

et ferventes, ces populations traditionnellement chrétiennes, où règnent la loi de Dieu et le saint Évangile ; ce peuple des campagnes dont je respecte la simplicité, les mœurs pures, la touchante vie de famille ; ces hommes au sens droit, plus intelligents souvent des grands intérêts de la société que d'autres qui les méprisent : *Et populi Israel.*

J'aimerais encore, et qu'ai-je besoin de le dire, cette grande et belle cité de Nantes, où je suis né, où j'ai vécu, où je dois mourir. Non-seulement je l'aime, mais je suis jaloux de sa prospérité, de son honneur, de son rang parmi les grandes cités. Je la voudrais plus belle encore, parée de ses monuments achevés, de ses grandes et belles rues, de ses places, de ses promenades. Je la voudrais toujours belle par l'union et l'entente de ses enfants, par l'amour sacré de l'ordre et du bien, par la parfaite politesse de ses mœurs, et plus encore et toujours par sa probité commerciale et la sécurité proverbiale de ses engagements. Je la voudrais, — et ce n'est qu'une conséquence ou plutôt un principe, — je la voudrais de plus en plus pénétrée de ce levain précieux de la foi, de ces principes seuls inflexibles et toujours féconds de la religion, en un mot, toujours digne d'elle-même. Cette ville majestueuse et superbe, posée sur son beau fleuve, principale artère de notre France ; cette ville, capitale de l'Ouest, par sa situation magnifique entre notre Bretagne et les riches contrées de l'autre rive, dont l'influence religieuse, commerciale et sociale peut être extrême. Enfin, je ne fais pas d'exception ; comme saint Paul, mon discours et mes lèvres, mon cœur en même temps s'ouvrent et se dilatent : *Os meum patet ad vos.* C'est mon devoir, c'est mon désir, ce sera mon persévérant effort de faire auprès de tous, par le dévouement et la charité, par la modération même dans le zèle, l'œuvre de la réconciliation. Ces principes qui dirigèrent ma vie me régleront encore, et, je l'espère, ils m'aideront à faire quelque bien. Puissent donc les cœurs éloignés se dilater aussi et faire retour à la seule vérité que Dieu nous révèle et qui sauve : *Dilatamini et vos.* Pour moi, je l'ai dit, c'est ma devise, et j'y tiendrai : je vous poursuivrai de mon bon vouloir et de mon dévouement : *Fratrum amator et populi Israel.*

Sans doute ma tâche est grande, et je n'oublie pas ma faiblesse ; mais vous voyez en même temps mes points d'appui, motifs de ma confiance. Dieu n'abandonne pas ceux qu'il appelle, il leur donne de

son esprit, il fortifie leur intelligence, leur cœur, leur faible vertu. Encore quelques jours, et, prosterné sur le pavé du temple, j'implore l'aide du Dieu fort. Par la main sacrée d'un Pontife bien-aimé l'onction sainte coulera sur mon front; je me relèverai revêtu d'un être nouveau, et si je suis fidèle, je devrai suffire à la tâche.

Et puis, les secours humains ne me manqueront pas; vous serez à mes côtés, prêtres vénérables et aimés de tous, que j'associe à mon administration, et vous, vénérables Frères de mon Chapitre, dont j'apprécie les lumières comme je respecterai les droits. Vous serez avec moi, Clergé pieux, actif, dévoué à vos devoirs, mes dignes collaborateurs, dont la voix et les vertus entraînent après vous les populations fidèles.

Vous serez pour moi d'un puissant secours, saints asiles de la prière et de la pénitence, âmes pures dont le doux parfum réjouit l'Eglise et l'Époux divin, dont les vœux ont accès près de Dieu et attirent ses grâces.

D'autres secours humains, et dont je tiens grand compte, ne me manqueront point. Je sais à quel point je puis m'appuyer sur le concours si utile, souvent si nécessaire, des autorités qui régissent le département et la cité. Je me ferai toujours, et je le dis hautement, un bonheur comme un devoir de conserver avec elles les relations douces et bienveillantes dont elles m'ont honoré jusqu'ici. Animé du seul amour du bien, sans le moindre désir de dépasser la limite de mes justes droits, je mettrai toute ma force dans la fermeté de la modération et dans l'esprit de conciliation, dont je ne veux pas me départir. Jamais l'autorité, jamais le gouvernement, jamais l'empereur, dont la bienveillance m'impose le devoir de la reconnaissance, ne trouveront en moi un adversaire ou un esprit chagrin. Je serai reconnaissant des bienfaits accordés à nos églises, à nos institutions, à nos œuvres; et, tant que les principes souverains de la religion et de l'Eglise n'y seront pas engagés, je me tiendrai en dehors des luttes des partis, toujours porté avec courage et énergie à défendre l'ordre, la société et la foi.

J'achève. O sainte Eglise de Nantes, je vais contracter ton alliance! A ce moment, toutes tes illustrations, ton noble et magnifique blason, s'offrent à ma mémoire. Je te vois anoblir par seize ou dix-huit

siècles de christianisme ininterrompu ; par le noble sang de tes martyrs Donatien et Rogatien, Gohard et ses innombrables compagnons ; par les vaillantes lutttes des Clair, des Félix, — nom qui m'est cher, — et des Emilien ; par les vertus militantes ou cachées des Martin, des Amand, des Friard, des Secondelle, des Paquier, des Hermeland, des Benoit et de tant d'autres. Ah ! si je me sens bien peu de chose après ces grands et saints personnages, reçois au moins mon respect dévoué pour ta gloire, mon désir sincère de t'honorer toujours. Reçois l'hommage d'une foi qui fut toujours pure et ne faiblit jamais, d'un attachement sans borne à la sainte Eglise ; reçois en particulier le serment que je fais de te servir, de t'aimer jusqu'à mon dernier soupir . . .

Donné au presbytère de Saint-Nicolas, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 4 août, fête de saint Dominique.

† FÉLIX, *Évêque de Nantes.*

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le sacre de M^r Fournier. — Les angoisses patriotiques. — Un appel aux armes. — Un professeur d'honnêteté publique. — Les deux proclamations du général Trochu. — Dieu sauvera la France.

Si nos lecteurs sont dans la même disposition d'esprit que nous, en ce qui concerne le travail d'esprit, ils nous pardonneront facilement d'emprunter à un confrère le récit du sacre de M^r Fournier, récit que nous n'aurions jamais eu, du reste, la prétention de mieux faire que la *Semaine religieuse de Nantes* :

— Les cérémonies majestueuses du sacre de M^r Fournier, dit-elle, se sont accomplies le mercredi, 10 août, dans l'église Saint-Nicolas, avec une gravité, une dignité, une piété remarquables. On a dû être surtout frappé de l'impression profonde sous laquelle était visiblement notre évêque. M^r Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, prélat consécrateur, était assisté par M^r Fillion, évêque du Mans, et M^r Maupoint, évêque de la Réunion, au défaut de M^r de la Hailandière, empêché.

L'éclat de cette fête était rehaussé par la présence de M^r Charbonneau, évêque de Maïssour (Indostan); de M^r Poirier, évêque de Roseau (Antilles anglaises); de M^r Ridel, évêque *in partibus* de Philippopolis (Corée); du révérend dom Guéranger, abbé de Solesmes, assisté de dom Guépin et d'un autre religieux bénédictin; de l'abbé de la Trappe de la Melleraye, et de M^r Desforges, protonotaire apostolique. Les Chapitres des diocèses voisins avaient délégué plusieurs de leurs membres et montraient ainsi toute la part qu'ils prenaient aux joies de l'Église de Nantes. Un nombreux clergé, accouru de tous les points du diocèse, remplissait le sanctuaire.

La procession annoncée n'a pas eu lieu. La patrie, la famille étaient en deuil. M^r Fournier, dans ces tristes circonstances, a voulu supprimer les pompes extérieures qu'on se promettait de déployer à l'occasion de son sacre : il a demandé qu'on appliquât au soulagement des blessés de la vaillante armée française les sommes destinées à l'ornementation des

maisons et des rues. Cette pensée a été comprise, et tous ont applaudi à cette mesure. Il est permis toutefois de le dire : qui n'a regretté de voir l'élan de la population nantaise si douloureusement comprimé ? Nous aurions eu une manifestation religieuse toute spontanée et assurément des plus belles.

L'installation de M^r Fournier sur son siège a eu lieu à onze heures, et Monseigneur a été reçu à l'entrée de la Cathédrale selon le cérémonial prescrit. M. l'abbé Rousteau, vicaire général, a adressé à Sa Grandeur une courte allocution. — « J'aurais voulu, a répondu Monseigneur, que les bonnes et touchantes paroles de M. le grand vicaire eussent été entendues de tous. Il m'a donné beaucoup d'éloges : je les accepte comme des leçons qui me rappellent ce que je dois être. En franchissant le seuil de cette antique Cathédrale, je ne puis me défendre d'une profonde émotion, à la pensée de tant d'illustres et saints évêques, mes vénérables prédécesseurs. Prostré tout à l'heure sur le pavé du temple, j'ai promis à Dieu de m'efforcer de marcher sur leurs traces : en ce jour où je contracte une alliance sacrée avec l'Église de Nantes, je jure de lui être dévoué jusqu'à la mort. J'étais pasteur d'une église particulière : j'ai me suis donné à elle tout entier pendant plus de trente ans ; aujourd'hui, je deviens le pasteur de toutes les églises de ce beau diocèse ; je sens mon cœur s'agrandir, et j'emploierai tout ce qui me restera de vie à travailler au bien de toutes les âmes qui me sont confiées. Je devrais peut-être désespérer à la pensée de ma faiblesse : mais non ; appuyé sur Dieu, comptant sur les prières et le concours efficace et affectueux de l'éminent Chapitre de cette Cathédrale, de mon clergé si pieux et si dévoué, de tous les fidèles, je me sens plein de confiance et d'espoir. »

Le prélat s'est avancé sous le dais, que les hommes les plus honorables se sont montrés fiers de porter. Après avoir adoré le Saint-Sacrement, Monseigneur est allé s'asseoir sur son trône, et aussitôt a eu lieu l'acte imposant de l'obédience...

Monseigneur est ensuite monté en chaire, et dans une rapide et chaleureuse allocution, il a de nouveau exprimé les sentiments qu'il avait éprouvés pendant son sacre ; il a parlé de la lourde responsabilité qui pesait sur lui et dit les motifs de sa confiance et de son espoir. Ses paroles ont été empreintes de la plus vive et de la plus touchante émotion, lorsqu'il a témoigné de son estime, de son amour pour son clergé, et de sa foi dans l'appui qu'il était sûr d'y trouver toujours. Sa Grandeur a protesté aussi, en termes très-heureux, de son dévouement, non-seulement pour l'Église, mais encore pour la France, dont son cœur partageait les joies et les douleurs.

La cérémonie a été terminée par la bénédiction, que Monseigneur a donnée de l'autel à l'immense et sympathique assemblée.

— Les douleurs de la France ! *les angoisses patriotiques !* voilà notre grande, notre unique, notre perpétuelle préoccupation à tous, quels que soient notre rang, notre état, notre sexe et notre âge ; car, comme le poète l'a dit, nous avons à venger

L'affront qu'imprime au sol la main de l'étranger !

car, c'est l'heure de s'écrier, avec le vaillant fiancée de Pernelle :

Que le moindre clocher sonne le glas d'alarmes ;
 Que chacun sous son toit se dresse avec ses armes ;
 Que tout hameau lointain vierge de l'étranger
 Coure au-devant du flot qui veut nous submerger ;
 Que dans un mur vivant bloc à bloc on se serre ;
 Qu'un grand orage humain se soulève de terre,
 Et comme nos aïeux l'ont su faire autrefois,
 Qu'il pousse devant lui les rochers et les bois ;
 Que tout homme, jaloux d'une sœur, d'une femme,
 Ayant à lui son champ et sa fierté dans l'âme,
 Que tout chef d'une race et tout enfant pieux
 Qui sait sous quel gazon reposent ses aïeux,
 Jurant de recouvrer cette place usurpée,
 Frappe un coup de sa faux, s'il manque d'une épée,
 Et, certes, nous verrons ces torrents d'ennemis
 Des villes et des bourgs promptement revomis,
 Et nous redeviendrons, d'insultés que nous sommes,
 Libres, maîtres chez nous, comme il sied à des hommes !

La noble main qui traça ce magnifique appel aux armes nous écrivait, il n'y a que quelques jours : « Dieu garde la Bretagne, et que la Bretagne combatte pour la France ! »

— Maître, la Bretagne est prête à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour balayer les envahisseurs, et c'est la terre où naquit La Tour d'Auvergne qui vous donne, pour défendre le cœur même de la France, un de ses enfants, véritablement honnête homme, « un professeur d'honnêteté publique » : — elle vous donne le général Trochu.

Qui n'a admiré le ferme, simple, généreux langage tenu par ce fils du Morbihan ? Ah ! le style ici, c'est bien l'homme même :

Habitants de Paris,

Dans le péril où est le pays, je suis nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces chargées de défendre la capitale en état de siège. Paris se saisit du rôle qui lui appartient, et il veut être le centre des grands efforts, des grands sacrifices et des grands exemples.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ALBUM DE L'ILE DE JERSEY, avec coup d'œil sur Guernesey et les côtes de la Manche, de Cherbourg au cap Fréhel. Dessins d'après nature par Félix Benoist, lithog. par Sabatier, Cicéri, Ph. Benoist et Bayot. Texte par Loïc Petit et Sigismond Ropartz, avec traduction anglaise. In-folio, 80 p. et 25 pl. — Nantes, imp. et lib. Charpentier; Paris, même maison.

CARTE hydrographique, topographique et archéologique du golfe du Morbihan et de son littoral. Gravée par Erhard, d'après Bassac. In-plano, 1-f^{lle}. — Paris, imp. Monrocq.

CATALOGUE DES LIVRES de linguistique, d'archéologie et d'histoire, classé selon l'ordre naturel des idiomes; sur la noblesse, la généalogie, etc. Composant la bibliothèque de feu M. CARDIN (de Poitiers), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. In-8^o, 120 p. — Paris, Claudin, libraire.

La bibliothèque de M. Cardin était une bibliothèque sérieuse et savante, c'était la bibliothèque d'un érudit, rassemblée au point de vue de l'origine et de l'étude des langues. — Elle devait se vendre à Paris, le 21 juillet dernier et jours suivants; mais, en raison des circonstances politiques, la vente est ajournée.

HISTOIRE D'ANNE DE BRETAGNE; par J.-J.-E. Roy, nouvelle édition. In-8^o, 192 p. et gravures. — Tours, imp. et lib. Mame et fils.

JEANNE DE RAYS (XIV^e siècle); par S. de la Nicollière-Teijeiro. In-8^o, 24 p. et pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MONSIEUR JAQUEMET, ÉVÊQUE DE NANTES. In-16, 37 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ORIGINE DU DOMAINE CONGÉABLE ET DES COMMUNS EN BRETAGNE, expliquée par l'état social du pays avant César, comparé à celui des siècles qui ont suivi; par M. Emile Burgault, avoué, avec la collaboration de M. Hippolyte Bourdonnay, avocat. In-8^o, 27 p. — Vannes, imp. Galles.

(Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*.)

PARIS ET LA FRANCE, conférence faite au Cercle des Beaux-Arts, de Nantes, le 27 mai 1870; par M. Augustin Cochin, membre de l'Institut. In-12, 24 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOUVENIRS DE LA VIE INTIME DE MGR JAQUEMET, durant ses dernières années et sa maladie. In-16, 23 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TABLETTES statistiques, administratives et commerciales des Côtes-du-Nord. Annuaire pour 1870, contenant les adresses par rues et par professions de tous les habitants de Saint-Brieuc. 18^e année. In-16, 178 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon..... » 75 c.

TÉTANOS CLONIQUE; par le docteur Jouon, professeur à l'École de Médecine de Nantes. In-8^o, 12 p. — Nantes, imp. V^e Mellinet.

(Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*.)

TROISIÈME ET QUATRIÈME CAS D'OVARIOTOMIE, deuxième et troisième succès; par le docteur Letenneur, professeur de clinique externe à l'École de Médecine de Nantes. In-8^o, 24 p. — Nantes, imp. V^e Mellinet.

(Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*.)

CHARLES DE BLOIS

ET LE COMTE DE MONTFORT

RECHERCHES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Sur le débat de la succession au duché de Bretagne (1341-1364)

Il est peu de faits de notre histoire nationale de Bretagne aussi dignes d'attention que la lutte ardente et prolongée des deux maisons de Montfort et de Penthièvre. Elle résume presque à elle seule les annales politiques et militaires des deux derniers siècles de la Bretagne indépendante, depuis la mort de Jean III (1341) jusqu'au traité de Crémeux (1535), en vertu duquel les Penthièvre furent rétablis dans leur héritage patrimonial.

Mais il y a, dans cette lutte, deux phases principales d'un caractère fort différent :

La première (1341-1364) est la phase juridique et militaire. La Bretagne y fut moins le noble enjeu convoité par deux familles puissantes, que le vaste champ-clos de la rivalité de deux grandes nations.

La seconde phase (1392-1535) fut trop souvent celle de la chicane et de la déloyauté, une succession non interrompue de procédures, d'appels et de contre-appels, de traités conclus, puis violés.

N'est-il pas indispensable de faire la distinction des temps et des époques pour apprécier équitablement les personnages qui ont pris part à ce grand procès ? Un écrivain peut-il, dans sa conscience d'historien, envelopper dans une même sentence de condamnation Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre avec les auteurs du guet-apens de Chatoceaux ? Évidemment non, car leur cause n'avait rien de commun. Mais je vais plus loin : laissant de côté la seconde phase du débat, pour ne m'occuper que de la première, je me demande où se trouvaient le bon droit et la légitimité avant la paix de Guérande. Était-ce Charles de Blois qui représentait le parti national, le parti de la justice ? Était-ce son compétiteur ?

Les pages qui vont suivre ont pour but d'éclaircir cette importante question. Je me propose de remonter à l'origine même du débat, et d'interroger, non les historiens du temps¹, — car ils seront toujours suspects de partialité, — mais les actes publics et officiels, émanés de l'un et de l'autre parti, témoins incorruptibles de l'opinion publique.

La lumière éclatante, qui jaillira de ces documents, mettra, si je ne me trompe, le lecteur à même de se prononcer sur ce débat en pleine connaissance de cause.

1^o Origine du débat.

On connaît le point de départ de ce mémorable procès.

Le duc de Bretagne, Jean III, à qui ses excellentes qualités ont mérité le titre de Bon, s'éteignit le 30 avril 1341, sans laisser de postérité.

Deux prétendants se disputèrent son riche héritage, qui formait alors, sans contredit, le plus beau fleuron féodal de la couronne de France :

Jean, comte de Montfort, faisait valoir ses droits de frère du dernier duc ; Jeanne de Penthièvre, d'autre part, réclamait la préférence du chef de Guy de Bretagne, son père, qu'elle représentait,

¹ Ce n'est pas qu'ils soient défavorables à Charles de Blois. Froissart, le second continuateur de Nangis, le biographe de Duguesclin, et tous ceux qui ont quelque impartialité, se prononcent pour l'époux de Jeanne de Penthièvre.

et qui était aussi frère du dernier duc, mais aîné du comte de Montfort.

Avant d'aller plus loin, il importe ici de se mettre au-dessus d'un préjugé trop ordinaire aux Français, celui de ne juger les titres des successions souveraines que d'après les règles de la loi salique. Il n'en était point ainsi au XIV^e siècle ; et, sans m'arrêter à montrer que les sympathies de la France et de la Bretagne ¹ étaient toutes pour l'époux de la comtesse de Penthièvre, j'arrive directement aux actes publics qui établissent de quel côté se trouvait la légitimité des droits.

L'importance de ces pièces n'échappera, je l'espère, à personne, et nul esprit de bonne foi ne pourra, semble-t-il, résister à la force d'un argument aussi péremptoire.

PREMIER DOCUMENT. — *Procuracion d'Édouard III pour conclure le mariage de son frère avec Jeanne de Penthièvre, 31 décembre 1335* ².

La première pièce officielle qui a trait à notre débat, c'est la procuracion donnée par Édouard III d'Angleterre aux chevaliers Guillaume d'Aubenev et Jean Coupegorge ³ : « *Super sponsalibus et* » *matrimonio inter fratrem nostrum Comitem Cornubiæ, et* » *Johannam, filiam Guidonis de Britannia, HÆREDEM DUCIS JOHANNIS* » *contrahendis.* »

Les derniers mots de ce texte ont-ils besoin de commentaires ? Ne sont-ils pas plus clairs que toute explication ? Si le monarque anglais recherche, pour son frère, la main de la princesse, c'est parce qu'elle est *héritière* présomptive du duché, *hæredem ducis*.

¹ Il faudrait de longs développements pour mettre ceci en pleine lumière, et cela m'entraînerait trop loin ; mais quiconque se rendra compte de la situation du duché en 1343, 1350, 1360 et à la veille de la journée d'Auray, devra convenir que les quatre cinquièmes du pays à peu près obéissaient aux lois du duc Charles.

² Rymer, *Acta et fœdera*, t. IV, p. 683 ; *Prew. de Bret.*, t. I, p. 1375.

³ « Pour traiter des épousailles et du mariage de notre frère le comte de Cornouaille avec Jeanne, fille de Guy de Bretagne et héritière du duc Jean. »

La cour de Westminster n'ignorait pas cependant que le duc régent de Bretagne avait encore un frère vivant, marié depuis 1329, et à la veille de devenir père de celui qui sera Jean IV de Bretagne ; mais elle savait aussi que les lois et les coutumes traditionnelles de la province appelaient au trône ducal Jeanne de Penthièvre, en vertu de son droit de représentation, son père étant l'aîné du comte de Montfort. Voilà pourquoi le fils d'Édouard II, en politique habile et prévoyant, s'empressait de prendre les devants et de réaliser une union si profitable aux projets de son ambition.

L'histoire n'a pas enregistré les causes qui firent échouer ce projet.

Tout porte à croire que l'opposition de Philippe VI de Valois n'y fut pas étrangère. Il est certain que cette alliance étroite de la Bretagne et de l'Angleterre pouvait porter un grand préjudice aux intérêts de la France.

La procuracion donnée aux chevaliers anglais fut donc sans résultat ; mais la jeune comtesse de Penthièvre se vit bientôt recherchée par un autre prince également riche, puissant, de race royale, et, de plus, héritier direct d'une couronne.

SECOND DOCUMENT. — *Articles convenus entre le roi de Navarre et les fils du comte de Blois, à l'occasion du mariage de Charles de Blois. — (Extraits de la Chambre des comptes de Blois. — Apud Duchesne : Preuves de Châtillon, p. 118.)*

Il résulte de la teneur de cet acte que Philippe d'Évreux, roi de Navarre, avait fait les plus actives démarches pour conclure le mariage de son fils aîné avec la fille de Guy de Bretagne, au point qu'il s'était engagé par serment à ne jamais donner d'autre femme au jeune Charles de Navarre, qui n'avait encore que quatre ans. Il fallut la médiation du roi de France pour obtenir qu'il renonçât à son projet, et, de plus, il exigea des sommes d'argent considérables comme compensation.

Les motifs qui firent intervenir le roi de France ne méritent pas moins d'être considérés. Ils sont ainsi exposés : « Philippe VI a

» voulu se prêter aux désirs des parents et amis de la *Damoiselle*,
 » et de la majeure partie des seigneurs et du peuple de Bretagne...
 » car la différence d'âge entre les deux futurs pourrait causer les
 » plus grands dommages, non-seulement au pays de Bretagne, mais
 » même à la France. »

Inutile d'insister sur la portée de ces actes et de ces expressions. On voit que Jeanne de Penthièvre était unanimement considérée comme héritière présomptive du duché, non-seulement à la cour de Londres, mais aussi à celle de Paris et de Navarre.

Ces derniers mots cités ne sont-ils pas une allusion évidente aux menées ambitieuses du comte de Montfort? Déjà on craignait qu'il ne s'alliât avec l'Angleterre pour faire la guerre à la Bretagne et à la France.

Ces conjonctures exigeaient impérieusement que la main de l'héritière de Jean III fût donnée à un époux puissant, d'une valeur et d'une prudence éprouvées, en âge de défendre ses droits les armes à la main. Philippe VI et le duc se flattèrent d'avoir trouvé l'homme qu'il leur fallait dans le fils du comte de Blois. Bien que fort jeune encore, il était très-connu pour sa vertu précoce, son courage et les autres belles qualités dont le Ciel s'était plu à l'orner. Son mariage avec Jeanne de Penthièvre dut suivre de près la convention dont nous venons de parler : elle en était comme le préliminaire. (4 juin 1337.)

TROISIÈME DOCUMENT. — *Contrat de mariage entre Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre.*

Bien que le texte authentique du contrat ne nous ait pas été conservé, nous savons de source certaine que le mariage fut célébré¹ :
 « O (avec) telle condition par l'avis et délibération des barons et
 » seigneurs du duché, que ledit Charles, et les enfants qui isse-
 » raient de lui, et de ladite Jehanne, porteraient les armes pleines
 » et le nom de Bretagne. »

¹ Acte de 1479; *Preuves de Bret.*, t. III, p. 343.

C'était dire hautement que Charles de Blois était appelé à ceindre la couronne ducal dans quelques années, car Jean III était déjà fort avancé en âge. De fait, les historiens ¹ ont remarqué qu'à l'époque du mariage, le jeune époux vit, par avance, plusieurs barons lui faire hommage de fidélité.

Une ancienne chronique ² nous assure encore que Jean de Montfort avait signé lui-même le contrat de mariage, et ne semblait plus nourrir aucune arrière-pensée d'ambition. Le prince Charles s'endormait donc dans une parfaite sécurité. Aussi, dans les jours mêmes où le vieux duc payait le tribut à la nature, le trouvons-nous auprès de Blois, réglant, de concert avec son frère, « ce que fera » *Monsignour de Penthièvre quand il joira de la Duché de Bretagne* ³.

C'était témoigner beaucoup de confiance.

QUATRIÈME DOCUMENT. — *Le double arrêt du Parlement de Paris, 7 septembre 1341, 10 janv. 1345.* — (Duch., *Preuv.*, p. 121 et seq.; *Preuv. de Bret.*, t. I, p. 1421.)

Entrons maintenant dans le cœur même de la question. Jean III est descendu dans la tombe, le 30 avril 1341.

A cette nouvelle, le dernier fils d'Arthur II, sentant se réveiller en lui l'ambition mal éteinte des Monfort et des Leicester, dont il descend par sa mère, profite de sa présence en Bretagne, de l'éloignement de son rival, pour se créer un parti et s'emparer des principales villes.

Pour Charles de Blois, doux et pacifique par caractère, il ne voit rien de mieux que d'en appeler au suzerain, et de laisser au roi de France le soin de vider ce débat féodal ; mais ce tempérament ne put épargner à notre patrie la longue et sanglante guerre de la

¹ D. Morice, etc., *Histoire de Bret.*, t. I, p. 243.

² *Apud* Duchesne, *Hist. de Chatillon*, p. 203; P. Anselme, *Hist. généalog.*, t. I.

³ Duchesne, *Preuv.*, p. 120, acte du 20 avril.

succession. Le comte de Montfort refusa d'accepter la sentence et en appela au sort des armes.

Tels sont les faits préparatoires : les deux partis sont en présence et vont entrer en guerre. Dans quel camp se trouvent le bon droit et la justice ? Dans quel camp, l'iniquité et la perfidie ?

Si j'interroge les registres du Parlement de Paris, je n'ai pas de peine à reconnaître que le procès a été instruit avec toute la maturité, la sagesse et l'impartialité que l'on pouvait désirer¹. Charles de Blois et Jean de Montfort ont comparu, soit en personne, soit par procureurs ; on a longuement écouté l'attaque et la défense ; on a exigé un plaidoyer par écrit, afin que les juges fussent mieux éclairés pour terminer un débat d'une telle importance².

Le *Plédé* (plaidoyer) de Montfort étant sous nos yeux, presque dans son entier, nous pouvons encore aujourd'hui peser la valeur des raisons qu'il allègue. Celui qui l'a rédigé invoquait, en faveur

¹ Un mot sur l'interrogatoire de nombreux témoins à décharge, présentés par les deux compétiteurs, fera bien juger du soin avec lequel la cause fut jugée, en même temps que du peu de sympathie que le comte de Montfort trouvait en Bretagne. On y voit aussi combien étaient ruineux les appuis sur lesquels reposaient ses prétentions.

Une commission, présidée par les Evêques de Laon et de Noyon, pairs de France, fut chargée de recueillir les dépositions de ces hommes qui comptaient parmi ce que la France et la Bretagne avaient de plus honorable. Or, parmi les LXXX ou c témoins du comte de Montfort, deux ou trois à peine appartiennent à la Bretagne, et toute leur argumentation se réduit à dire uniformément que « en vertu des us et coutumes traditionnelles de la vicomté de Paris, et de quelques autres provinces de France, Jean de Montfort doit succéder au Duc défunt. »

L'époux de Jeanne de Penthièvre produit, au contraire, des témoins dont la plupart portent les noms les plus honorés de la Bretagne. Parmi eux, on remarque les trois Evêques, de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Léon, un sire de Dinan, etc., etc. Ils disent tous d'une même voix : « Les coutumes de la province appellent Charles de Blois à la succession ducale. » (Cf. Enquête des 25 août, 4 septembre 1341, Bibl. impériale, fonds des Blancs-Manteaux, n° 72.)

Cette communication est due à l'obligeance bien connue de M. du Cleuziou, l'honorable président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord. Elle m'est arrivée par l'intermédiaire de M. Ropartz, le savant archéologue, vice-président de la Société archéologique de Rennes. On voudra bien excuser cette longue note, en considérant que ce précieux document n'a été communiqué à l'auteur qu'après la rédaction de son article.

² *Preuves de Bret.*, t. 1, p. 1417.

de son client, tous les droits imaginables : droits naturel, divin, ecclésiastique, civil, grec, romain, etc., etc. Mais les mensonges et les sophismes ne manquaient pas dans cette argumentation ; aussi répondit-on facilement à tout par des arguments sans réplique, dont le principal fut celui-ci : Quel est le droit breton ? Quelle est la coutume de Bretagne ? Qu'a-t-on fait par le passé dans des cas semblables ? Pourquoi Jeanne de Penthièvre serait-elle de pire condition que Berthe, Constance, Alix, etc. ? Elles ont porté la couronne ducale au même titre qu'elle prétend faire valoir à son tour. Tels sont les principaux considérants du célèbre arrêt de Conflans (7 sept 1341) qui déclare Charles de Blois admis à faire hommage comme duc de Bretagne, et déboute le comte de Montfort de ses prétentions.

Trois ans plus tard, la question fut remise en délibération, à l'occasion de la succession de Limoges. Ce vicomté était alors uni par héritage au duché de Bretagne. Jean de Montfort fit de nouveau valoir ses prétentions avec la même insistance que précédemment, et les débats se prolongèrent pendant plusieurs mois ; mais la sentence définitive ne fit que confirmer l'arrêt précédent. (10 janv. 1345.)

CINQUIÈME DOCUMENT. — *Les droits de Charles de Blois reconnus par la cour d'Angleterre, en 1351.*

Je pourrais terminer ici mon travail, car la cause semble suffisamment instruite, après des arrêts si solennels de la plus haute cour de justice. Cependant il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter quelques mots pour éclairer ceux qui croient trop facilement à la bonne foi du premier comte de Montfort, aussi bien qu'à la loyauté de son puissant patron, le roi d'Angleterre. C'est le cas de dire : *Ex ore tuo te judico.*

Edouard III avait cru, nous l'avons vu, aux droits de Jeanne de Penthièvre, tant qu'il avait espéré en faire la femme de son frère. Mais, en 1341, les choses avaient bien changé de face, puisqu'elle

avait donné sa main à un prince français; aussi la cour de Londres se hâta-t-elle de proclamer qu'elle ne reconnaissait d'autre héritier légitime que le comte de Montfort. Ainsi le voulait l'intérêt politique, qui a toujours été d'un si grand poids dans les balances de la justice britannique.

Dix ans plus tard ¹, après des flots de sang versé, on fut sur le point d'assister à une nouvelle volte-face. Edouard III, las de la guerre, et espérant que la paix ne lui serait pas moins profitable, jeta les bases d'un accord avec Charles de Blois, en vertu duquel ce prince, captif depuis cinq ans à la Tour de Londres, devait recouvrer sa liberté au prix d'une rançon, et rentrer dans *sa patrie de Bretagne* avec les honneurs de la dignité ducale, à condition que son fils aîné, *héritier présomptif* du duché, épouserait l'une des filles du monarque anglais, quand il aurait atteint l'âge nubile.

Qui n'admirerait ici la générosité d'Edouard III, la loyauté sans exemple du roi victorieux, du plus grand monarque de l'Angleterre ² ?

Sacrifier le jeune pupille, dont il a accepté la tutelle, ne lui paraît pas un déshonneur, pourvu qu'il puisse assurer la fortune d'une de ses filles. Mais une chose ne lui semblait pas moins indispensable: c'était de remplir ses coffres épuisés; en conséquence, il exigeait une rançon de 400,000 florins d'or, avant de rendre à la liberté le captif de la Tour de Londres. On comprend qu'il eût pu agir avec plus de grandeur d'âme pour faire de Marguerite d'Angleterre la joie de son beau-père et l'orgueil des Bretons.

Ce traité conditionnel resta plusieurs années en suspens, et finit

¹ Ce traité est resté plus ou moins problématique, quant à sa teneur littérale, Edouard ayant exigé plus tard que les *Instrumenta* lui fussent remis, et les ayant, paraît-il, détruits. Mais on ne peut nier qu'il n'ait été réellement conclu. Il est de même certain que Charles de Blois y était reconnu comme duc de Bretagne, et que le mariage dont nous parlons fut projeté. (V. *Acta Canonisat.*, test, 9; *Epist. Eduardi ad Innoc.* III, où il parle de Charles, *Duc de Bretagne*; Rym., t. v, p. 753; de même l'*Acte de libération*, *ibid.*, p. 862.

² Les historiens anglais se plaisent à prodiguer ces éloges à Edouard III. (Voir Rym., *Prefat.*, t. v.)

par nepo int recevoir d'exécution, pour différents motifs qu'il serait trop long d'énumérer ¹.

Le roi anglais, revenu à ses sentiments d'affection pour le comte de Montfort, recommença la guerre au nom de son pupille, c'est-à-dire, selon lui, au nom de la justice violée !

La fortune, après diverses alternatives de revers et de succès, tourna définitivement en faveur du comte de Montfort par un secret jugement de Dieu, dont il faut adorer les desseins impénétrables. Mais si la journée d'Auray a tranché la question de fait, elle a laissé intacte la question de principe et de légitimité, à savoir : quel était, en 1341, l'héritier légitime de Jean III ?

Les adversités ne sont pas toujours un châtiment de la justice divine. Qui a jamais osé prétendre que la bonne cause a toujours triomphé sur les champs de bataille ? Les documents sur lesquels je me suis appuyé jusqu'à présent, n'ont donc rien perdu de leur valeur démonstrative, même après la défaite d'Auray. Je ne veux plus en citer qu'un seul, pour ne pas abuser de la patience des lecteurs. Edouard III vient lui-même de déposer en faveur de la légitimité de Charles de Blois.

Le vainqueur d'Auray comparait à son tour, au moins dans la personne de ses représentants, pour recevoir et insérer, dans les actes officiels, un témoignage qui prouve combien l'opinion publique demeurait favorable à la mémoire de Charles de Blois, même dans les jours du plus grand triomphe de son heureux rival.

SIXIÈME DOCUMENT ². — *Enquete faicte à Rennes par devant les sénéchaux et autres officiers du duc Jean IV sur les droits ducaux. Mars 1392.*

On cita les personnages les plus doctes et les plus vénérables par leur âge et leurs dignités, afin d'apprendre de leur bouche com-

¹ Le principal fut le défaut de rançon. Elle s'élevait à 400,000 flor. d'or. Le roi Jean le Bon avait promis de la payer, mais il ne tint pas sa parole, et le duc ne voulut pas imposer une telle charge à ses peuples épuisés.

² *Preuves de Bret.*, t. II, p. 595.

ment les ducs de Bretagne recevaient l'hommage de leurs vassaux et exerçaient le droit de battre monnaie.

Ceux qui comparurent, rappelant ce qui s'était passé à l'époque de leurs jeunes années, déclarèrent hautement qu'après la mort du duc Jean, Charles de Blois « *tenant la duché de Bretagne à cause de sa femme,* » avait reçu foi et hommage « des barons et chevaliers, et avait battu monnaies blanches et noires en plusieurs cités et villes. . . . *Item* que le duc, *qui a présent est,* ne régnait » que depuis la mort de Charles de Blois et la journée d'Auray. »

Que résulte-t-il de ces dépositions, sinon que Charles de Blois a été vrai et légitime duc de Bretagne, de 1341 à 1364, tandis que le premier comte de Montfort n'a jamais été qu'un usurpateur ?

Je m'arrête ici, croyant avoir surabondamment prouvé la légitimité des droits pour lesquels l'époux de Jeanne de Penthièvre a combattu avec tant de vaillance. Puissé-je avoir fait pénétrer cette conviction dans l'esprit de mes lecteurs !

Cette importante question avait besoin d'être éclaircie ; car, c'est faute de l'avoir suffisamment comprise que plusieurs historiens ont fait peser sur la mémoire de notre duc les accusations les plus graves. On se disait inconsidérément : « N'était-il pas capable de » tous les crimes, le prince qui a répandu tant de sang pour satisfaire une ambition si mal fondée ? »

Ce raisonnement était l'inverse de la vérité : donc toutes les accusations qui reposaient sur ce fondement n'ont aucune solidité et croulent d'elles-mêmes.

Les lecteurs de la *Revue* savent ce qu'il faut penser en particulier du reproche de faux monnayeur, dont les savants articles de M. de Kersabiec ont fait si bonne justice. Les autres reproches ne se soutiennent pas mieux, et peut-être aurai-je occasion d'y revenir ; mais il me suffit, pour aujourd'hui, de les avoir attaqués dans leur principe.

Un mot, en finissant, à l'école d'incrédulité et d'impieété ¹, qui n'a pas craint d'appeler Charles de Blois « un bigot sanguinaire » transformé en saint par les catholiques à cause de ses macérations sanguinaires. »

¹ Henri Martin, *Histoire de France*.

De telles paroles devraient faire monter la rougeur de la confusion au front de tout Français et de tout Breton, si le jugement qu'elles formulent si brutalement était conforme à la justice et à la vérité de l'histoire ; car, celui qui en est l'objet a obtenu les sympathies de la Bretagne pendant un quart de siècle ; et, jusqu'au jour de sa mort, il a vu, à diverses reprises, l'élite de la France se lever en masse pour voler à la défense de sa cause. Mais heureusement ici, comme en mille autres circonstances, la science ennemie de l'Église n'a pas seulement contre elle le patriotisme, elle est aussi en contradiction avec les monuments les plus authentiques de la justice et de l'histoire, ainsi qu'il vient d'être prouvé dans les pages qui précèdent.

Les historiens contemporains se sont plu à célébrer le courage, la générosité, la douceur de mœurs et toutes les excellentes qualités de notre duc. Mais il était religieux et dévoué à l'Église : donc il faut jeter sa mémoire aux gémonies, dit l'école des fils de Voltaire. Que n'aurait-on pas dit de sa lâcheté et de son manque de cœur, s'il eût eu la faiblesse de conclure quelque traité déshonorant, et de sacrifier la cause de sa femme et de ses fils ?

En preuve de ce que j'avance, appuyé sur des témoignages contemporains, il me suffira de rapporter les paroles du second continuateur de Nangis (1340-1369), l'historien le plus impartial de l'époque. Il a si peu l'habitude de faire de ses personnages un éloge exagéré, que le duc de Bretagne est probablement le seul qu'il loue sans restriction ⁴ :

« Dans le combat d'Auray, Charles de Blois, hélas ! trouva la
 » mort ; c'était un guerrier illustre, noble, plein de bravoure, en
 » même temps que doux, affable et remarquable par la beauté de
 » ses traits. »

DOM FRANÇOIS-BÈDE PLAINE,

Bénédictin de Ligugé.

⁴ « *In hoc bello Atreïensi cecidit Carolus de Blesis, proh dolor ! morti datus vir
 » inclutus, nobilis, strenuus, ac dulcis, affabilis et formosus.* » (Ap. Acher. *Spicileg.*, t. III.)

LE VICE-AMIRAL DE GRIMOUARD

Pendant que ces choses se passaient au Cap, la meilleure harmonie entre les blancs et les hommes de couleur ne régnait pas à Port-au-Prince. Les menées des ennemis de l'alliance entre les deux races produisaient leur effet, et, dans la disposition où se trouvaient les esprits, une étincelle pouvait causer un embrasement général. Il ne se fit pas longtemps attendre. Une querelle particulière entre un blanc et un noir libre fut le signal d'une guerre à outrance. Les rues de Port-au-Prince devinrent le théâtre d'une lutte sanglante, dans laquelle l'artillerie du déserteur Praloto foudroya les bataillons de Beauvais. Ne pouvant pas résister, les mulâtres évacuèrent la ville et se retirèrent en bon ordre dans leurs anciennes positions de la Croix-des-Bouquets. Il n'y avait que quelques heures qu'ils avaient quitté la ville, quand un violent incendie y éclata. Qui l'avait allumé ? Probablement ceux qui le mirent à profit. Les soldats de Praloto et les aventuriers qui abondaient à Port-au-Prince, profitèrent du désordre inséparable d'un tel événement, pour se ruer sur les maisons les plus riches, les mettre au pillage et traiter la ville comme si elle eût été prise d'assaut. Les richesses échappées à l'incendie devinrent leur proie, et, en un seul jour, la ruine de Port-au-Prince fut complète.

· Voir la livraison d'août, pp. 123-135. ·

Pendant que la ville était ainsi mise à sac, de Grimouard recevait à son bord les femmes, les enfants, les vieillards, tous ceux qui, dans leur dénûment, imploraient son assistance.

Craignant que l'incendie ne se communiquât aux bâtiments de commerce qui se trouvaient dans le port, il les en avait fait sortir. Mais cette mesure de prudence déplaisant aux autorités constituées qui cherchaient à le contrarier en toute chose, il en reçut l'ordre de les faire rentrer. Il communiqua cette injonction aux capitaines marchands, les laissant libres d'agir ainsi qu'ils l'entendraient. Plusieurs jours se passèrent ainsi au bout desquels les bâtiments du commerce menacés du feu du *Borée*, dont l'équipage, gagné par la sédition, n'écoutait plus la voix de son chef, furent contraints de rentrer dans le port.

Quelques jours après, ces mêmes autorités ordonnaient à de Grimouard de faire lever le camp de *Bisotou*, qu'occupaient les hommes de couleur. A l'invitation qu'il leur en fit, ils déclarèrent qu'au premier coup de feu, répondrait l'incendie général de l'île. Informés de ces intentions, les autorités y mirent encore une plus grande insistance. Obéir, c'était perdre la colonie ; refuser l'obéissance, c'était renverser toutes les lois de la discipline. Dans une pareille alternative, de Grimouard voulut concilier les sentiments de l'humanité et les devoirs que lui dictait la raison. « Mes amis, » dit-il à son équipage qu'il avait rassemblé, le sort de la colonie » est entre vos mains ; si vous tirez un seul coup de canon, vous » la faites incendier ; si, au contraire, vous vous conduisez avec » prudence, les propriétés seront respectées, et vous aurez des » droits à la reconnaissance de tous les Français dont vous sau- » verez la fortune. » ¹ L'équipage répondit en mettant le feu aux canons, les repréailles ne se firent pas attendre ; de tout côté s'élevèrent de longues colonnes de flammes.

En présence d'un tel désastre, de Grimouard comprit qu'il n'y avait qu'une voie de salut, et que la seule bonne politique consistait à rapprocher les blancs des hommes de couleur, la scission qui venait d'éclater entre eux pouvant entraîner les plus

¹ Mémoire de la Société populaire de Rochefort.

grands malheurs et la perte de la colonie ; il résolut donc de faire tous ses efforts pour arriver à ce résultat. Ne consultant que son patriotisme, et prenant sur lui l'initiative d'une médiation qu'on ne lui demandait pas, il se rendit au camp de la Croix-des-Bouquets, pour tenter un arrangement qui, s'il ne réussissait pas avec son intervention, devait échouer entre les mains de tout autre. Il ne se doutait pas qu'une telle démarche lui serait un jour imputée à crime et qu'elle contribuerait à le conduire à l'échafaud.

La Croix-des-Bouquets était devenu le siège d'une confédération, où les hommes raisonnables, appartenant à la race blanche, avaient été rejoindre les hommes de couleur. Un ordre parfait y régnait, et un riche colon, Hamus de Jamécourt, en partageait le commandement avec le mulâtre Beauvais.

De Grimouard s'efforça de leur faire comprendre que tout était perdu si la lutte, qui ne reconnaissait pour cause qu'un crime particulier, se prolongeait. Il leur dit que, dans une question d'un si grand intérêt, c'était un devoir de se faire des concessions mutuelles, et de ne pas se laisser entraîner à des mouvements regrettables, si légitimes qu'en parussent les motifs. Il les supplia, au nom de ce qu'ils avaient de plus cher, au nom de leurs femmes et de leurs enfants dont la vie était menacée, de remettre à des temps plus calmes, le soin de terminer une querelle qui avait eu déjà des conséquences si fatales.

Les hommes de couleur répondirent qu'ils ne demandaient que la justice, c'est-à-dire l'exécution loyale du traité, la punition de Praloto qui les avait inhumainement mitraillés, et l'éloignement de ses canonnières avec lesquels il leur serait impossible de vivre en paix.

Les négociations ayant duré plusieurs jours, les habitants de Port-au-Prince, qui ne demandaient qu'à gagner du temps, en avaient profité pour ajouter aux fortifications de la ville. Se croyant en sûreté derrière leurs murailles, ils laissèrent éclater, de nouveau, toutes leurs passions haineuses. Quand donc de Grimouard se présenta porteur de propositions qui n'avaient rien d'exorbitant, ils ne se bornèrent pas à lui faire un mauvais accueil, ils l'accusèrent

de s'être fait payer, par les hommes de couleur, le dévouement qu'il portait à leur cause ; ils prétendirent qu'il s'était rendu coupable d'une odieuse trahison en fournissant des munitions à leurs ennemis ; et lorsqu'il déclara qu'en continuant la guerre, on s'exposait à d'affreux malheurs, ses bons conseils ne rallièrent pas une seule voix.

Ce n'était pas de Grimouard qui méritait les accusations qui étaient dirigées contre lui, mais bien ceux qui les faisaient entendre. Aussi avides, aussi âpres au gain, qu'ils étaient lâches et méchants, ces grands patriotes, qui repoussaient bien haut, comme un acte déshonorant, toute alliance avec les hommes de couleur, ne se gênaient pas pour approvisionner leur camp, quand ils y trouvaient quelque profit à faire. De Grimouard savait à quoi s'en tenir sur leur sincérité ; aussi, pour mettre fin aux calomnies de ses ennemis, fit-il arrêter une embarcation appartenant à l'un d'eux, dont la cargaison était à la destination du camp de la Croix-des-Bouquets. Rapport en fut fait à la municipalité, et l'autorité se trouva saisie de l'affaire. Ce qui aurait été un crime, s'il se fût agi de de Grimouard, devint une péccadille, un acte de commerce peu reprehensible pour son dénonciateur. La municipalité fit traîner l'affaire en longueur, faisant tout ce qu'elle pouvait pour épargner une condamnation à un des siens, pendant qu'elle redoublait d'injures, d'invectives et de calomnies contre un des plus braves et des plus honnêtes officiers dont s'honorait la marine.

De Grimouard, malgré l'injustice et l'aveuglement des gens qu'il voulait sauver, ne s'écarta jamais de la ligne de modération et de conciliation que la prudence lui ordonnait de suivre. Depuis longtemps commandant en chef, par suite de la retraite du commandeur de Village, il protégeait Port-au-Prince et la province de l'Ouest, avec le *Borée*, le *Fougueux*, l'*Uranie* et la *Prudente*, pendant que le commandant Girardin, avec l'*Éole*, la frégate la *Didon* et le brick le *Cerf*, que Behague lui avait envoyés pour renforcer sa station de Saint-Domingue, défendait le Cap et la province du Nord. Mais Girardin, compromis par les paroles imprudentes de ses officiers, ne tarda pas à s'éloigner, et de Grimouard resta seul

avec ses forces, inspirant aux équipages assez de confiance pour y ramener quelque discipline.

Le départ du commandant de Girardin avait laissé la ville du Cap sans défense. Dans l'extrémité où elle se trouvait, l'Assemblée générale consentait enfin au sacrifice de ses préjugés de race et à se rapprocher des hommes de couleur, quand un événement inattendu vint changer les dispositions bienveillantes qu'elle manifestait en dispositions hostiles.

Circonvenue et trompée par les réclamations incessantes que faisaient entendre les émissaires des colons, les planteurs présents à Paris, les armateurs et les négociants; effrayée, en outre, de la résolution qu'avait prise l'Assemblée générale de se séparer de la métropole, la Constituante eut son jour de faiblesse, et, revenant sur le décret du 15 mai, laissa à la sagesse des assemblées coloniales le soin de décider si elles ouvriraient ou si elles fermeraient leurs portes aux hommes de couleur. C'était rompre l'alliance à laquelle le commandant de Grimouard avait travaillé avec tant de persévérance, c'était porter le dernier coup à la plus belle de nos colonies. Encouragée par le nouveau décret, la majorité de l'Assemblée générale du Cap ne voulut plus entendre parler d'arrangement; et lorsque deux braves militaires, le général de Bouvray et le colonel de Tazard essayèrent de se faire entendre, leurs paroles conciliantes furent étouffées sous le bruit des murmures.

Vainement, l'année suivante, l'Assemblée législative, informée des conséquences funestes qu'avait eues la latitude laissée à l'Assemblée générale du Cap, décréta que les hommes de couleur jouiraient à l'avenir des mêmes droits et des mêmes privilèges que les blancs; vainement l'épuisement dans lequel se trouvaient ceux-ci les décida-t-il à se soumettre à des nécessités impérieuses: il était trop tard. L'espoir de voir la révolte des nègres se calmer ne devait pas tarder à se dissiper. Plein d'illusions, le gouverneur, assisté de Roume, le seul des trois commissaires envoyés par l'Assemblée constituante qui fût encore dans l'île, se présenta au conseil de Paix et d'Union de Saint-Marc, la branche d'olivier à la main, ne doutant pas du succès de sa démarche. En partant, il avait fait sa-

voir à de Grimouard qu'il eût à venir le rejoindre. La chose était moins facile qu'il ne le pensait. On avait tant parlé de la souveraineté du peuple, que les équipages avaient la prétention d'être consultés sur toute chose, et qu'ils n'obéissaient à leur commandant que par une sorte de condescendance. « Depuis quinze mois, de Grimouard n'avait pas pris une seule nuit de sommeil ; toujours actif, toujours sur le pont, raisonnant celui-ci, gourmandant celui-là, en appelant à l'honneur de l'un, aux sentiments généraux de l'autre, au patriotisme de tous, il avait maintenu sur ses bords une quasi-discipline vraiment phénoménale pour le temps. Moitié par adresse, moitié par autorité, il vint à heure de faire lever l'ancre à son vaisseau, le *Borée*, et à le diriger sur Saint-Marc ¹. »

Blanchelande avait donné l'ordre à de Grimouard d'appareiller, parce que son concours lui était nécessaire. Un certain marquis de Borel, qui avait joué un grand rôle dans tous les événements dont nous venons de parler, s'était mis à la traverse en prenant le commandement d'une flottille destinée par la municipalité de Port-au-Prince à surveiller les actes du gouvernement et à s'opposer à ceux qui n'auraient pas son approbation. Le marquis de Borel était un grand seigneur féodal, type de ces aristocrates démagogues, si communs alors, et dont l'espèce n'est pas entièrement perdue. Nommé capitaine général de la garde nationale, en remplacement de Caradeux, il avait dû sa popularité, non pas à la considération attachée à sa personne, mais à l'opposition qu'il avait faite au gouvernement. Très-peu scrupuleux sur la nature et le but de ses expéditions, on assurait que plus d'une fois elles avaient été faites à la seule fin de s'enrichir par le pillage, et que les bandes songeaient beaucoup plus à détrousser les passants qu'à protéger les voyageurs. Pour le moment, en attendant que l'occasion de remplir la mission qu'il avait reçue se présentât, il s'était fait écumeur de mer. De Grimouard le rencontra à la tête de ses forbans et le fit prisonnier. Mais l'Assemblée générale ne voulant pas autoriser des poursuites contre un de ses membres, le réclama comme lui appar-

¹ Léon Guérin, *Histoire de la Marine*.

tenant. Blanchelande n'osant pas résister, le mit en liberté. Il ne devait pas tarder à s'en repentir.

Quelques jours après, trois nouveaux commissaires arrivaient à Saint-Domingue, précédant un secours de six mille hommes. L'escadre qui le transportait avait aussi à son bord un nouveau gouverneur et trois généraux chargés de commander l'expédition militaire.

Aussitôt leur arrivée, de Grimouard fit voile vers la France avec les vaisseaux le *Borée*, le *Fougueux*, le *Duguai-Trouin* et les frégates l'*Uranie* et la *Prudente*. De Girardin, qui, par son grade de vice-amiral, était devenu son supérieur, prit le commandement de la station. Quant à Blanchelande, arrêté par ordre des commissaires, nous trouverons son nom à côté de celui de de Grimouard sur le nécrologe des victimes du Tribunal révolutionnaire.

Si les grands services rendus à la France par de Grimouard avaient été méconnus à Saint-Domingue, ils avaient été appréciés par le gouvernement français. Le 18 juillet 1792, il fut élevé au grade de contre-amiral, et le ministre de la marine l'en informa dans ces termes : « Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, que le » roi ayant jugé à propos de faire un *remplacement* parmi les offi- » ciers de la marine, Sa Majesté vous a accordé une des places de » contre-amiral à son choix. Je ne doute pas que ce grade, dont » dont vous jouirez à partir du 1^{er} de ce mois, ne soit un nouveau » motif pour vous à donner, dans toutes les occasions, de nouvelles » preuves des talents et du dévouement au service de l'État qui ont » déterminé le choix du roi en votre faveur. »

Le lecteur n'aura pas manqué de remarquer, dans cette lettre, le mot *en remplacement* : c'est que déjà le Ministre de la Marine avait fait quelques épurations dans le corps des officiers, et que l'émigration y creusait tous les jours des vides qu'il fallait combler.

La monarchie s'était écroulée le 10 août 1792, Monge remplaça au Ministère de la Marine le vicomte Dubouchage, qui n'y était resté que quelques jours.

Le passage de Monge au Ministère de la Marine n'est pas son premier titre de gloire. Il apporta aux affaires une grande inex-

périence, se laissa circonvenir, et, plus que tout autre, contribua à la désorganisation du département qui lui était confié. Mais Monge était un honnête homme, et, si son patriotisme pouvait être surpris par son entourage, il n'épousait jamais les haines et les injustices, qu'elles lui vinsent d'outre-mer ou d'ailleurs. Quand il aurait dû y perdre son portefeuille et sa popularité, jamais il n'aurait consenti à sacrifier un brave officier à la rancune des partis. Loin donc de s'arrêter devant les clameurs qui lui dénonçaient la conduite de de Grimouard comme celle d'un traître, il l'appela, le premier janvier mil sept cent soixante-treize, au commandement des forces de Brest, avec le titre de Vice-Amiral.

Accepta-t-il les fonctions auxquelles il venait d'être élevé ? Divers biographes affirment que non, se fondant originairement sur une notice manuscrite, écrite à titre de renseignements par M. Louis-Henri-Julien de Grimouard, son fils, et sur des souvenirs recueillis de la bouche de plusieurs membres de sa famille. Nous ne pouvons nous empêcher d'adopter une opinion opposée. Notre conviction s'appuie sur un examen attentif de certaines circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent l'élévation de de Grimouard au grade de Vice-Amiral. Monge et de Grimouard avaient des relations d'amitié, et ce dernier, appelé à Paris à la fin du mois de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, avait certainement reçu du Ministre la confiance de son prochain avancement. S'il eût été décidé à ne pas l'accepter, il n'est pas vraisemblable que Monge lui eût fait violence. Mieux valait, pour sa sûreté personnelle, ne pas le nommer que le compromettre, en s'attirant un refus, qui ne pouvait être interprété que comme un acte de non adhésion à la République.

D'ailleurs, nous avons entre les mains des témoignages qui ont plus d'autorité que de simples inductions. Non-seulement de Grimouard n'avait pas répondu à sa nomination de Vice-Amiral par un refus, mais, à la fin du mois de janvier, le Ministre le croyait si peu disposé à donner sa démission, que les ordonnateur et commandant du port de Rochefort écrivaient, à la date du deux février mil sept cent quatre-vingt-treize, au Ministre de la Marine,

qui les avait informés du prochain passage du Vice-Amiral dans leur port : « Nous avons vu, citoyen, par votre dépêche du vingt-six » du mois passé, que le Vice-Amiral Grimouard, que vous avez » nommé au commandement général des forces de Brest, doit » passer incessamment à Rochefort, pour y prendre connaissance » des ressources actuelles de ce port, des progrès de nos arme- » ments, et enfin de tout ce que nous pouvons faire pour augmenter » les grands moyens qu'il est à désirer de procurer à ce général. » Vous ne devez pas douter, citoyen, de l'empressement que nous » mettrons à donner au citoyen Grimouard les renseignements et » tous les détails qu'il pourra désirer, pour remplir l'objet de cette » inspection et pour la suite des importantes fonctions que la » République vient de lui confier. » ¹

Deux jours après, Monge écrivait au Vice-Amiral de Grimouard, en lui annonçant que son commandement ne se bornait pas aux forces actuellement dans le port de Brest, mais à toutes celles qui allaient s'y réunir : « Je m'empresse, citoyen, de vous transmettre » un extrait de la délibération du Conseil exécutif, par lequel » vous verrez que, rendant justice à vos talents autant qu'à votre » dévouement à la République, il vous a déferé le commandement » en chef des forces navales qui doivent se rassembler dans le » port de Brest. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce » cette marque de confiance du Conseil exécutif, et que je ne » tarderai pas à vous faire passer le diplôme en forme de votre » commandement.

» Sur les observations générales que vous m'avez présentées » verbalement, le corps principal de l'armée qui vous est confié, » se nommera *escadre blanche* ou *escadre amirale*, la seconde » escadre se nommera *escadre rouge* ou *vice-amirale*, et la troi- » sième *bleue* ou *contre-amirale*, je vous laisse absolument le » maître de ces dénominations. » ²

Comme on le voit, entre le Ministre et le Vice-Amiral de Grimouard, il y avait eu entente et accord verbal, jusque dans les

¹ Archives du Ministère de la Marine.

² Idem.

plus petits détails. Le quatre février, Monge, en lui donnant ses ordres, le lui rappelait encore. Comment après cela supposer un refus, si fort en opposition avec des documents puisés à une source officielle? Qu'il y ait eu dans l'âme du Vice-Amiral de grandes perplexités, qu'il ait été même un instant dans l'intention de remercier le Ministre, la chose n'est pas impossible; il est bien permis à ceux qui soutiennent de pareilles luttes, de ne pas prendre une décision soudaine, et si la voix du devoir ne dicte pas à tons la même conduite, de quel côté le blâme? de quel côté l'apothéose? Dans la supposition que nous venons de faire, Monge aura triomphé d'hésitations honorables, comme nous venons d'en fournir la preuve.

Le port de Rochefort étant le plus important par le nombre des vaisseaux qu'il devait fournir à la flotte, de Grimouard reçut, le huit février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'ordre de s'y rendre. Sur ses états de service dont nous avons pris le relevé au Ministère de la Marine, nous avons trouvé, en marge de cet ordre, ces mots : *N'a pas rejoint*. Cette note est bien loin d'impliquer la non-acceptation dont nous avons parlé tout à l'heure. Mais entre ces deux dates du premier janvier et du huit février mil sept cent quatre-vingt-treize, il y en avait une troisième écrite en lettres de sang. C'est alors seulement que de Grimouard aura pu refuser de remplir la mission qui lui était confiée, sans pourtant abandonner le corps de la marine, car, nous allons voir bientôt qu'il n'en sortit qu'un an après, pour cause de destitution.

Ce fut probablement au mois de février 1793, que le Vice-Amiral de Grimouard se retira dans sa terre de Saintonge, où il avait coutume de venir passer, au sein de sa famille, les loisirs que lui donnait son service. La destitution de Monge, arrivée peu de temps après, et son remplacement par le citoyen Dalbarade, n'étaient pas propres à l'en faire sortir.

Dalbarade devait son élévation au Ministère de la Marine beaucoup plus au patriotisme dont il faisait parade, qu'à ses connaissances nautiques. Ses antécédents n'étaient pas ceux du plus vertueux des républicains. Il avait sur la conscience plus d'un acte qui ressemblait fort à de la piraterie, et, en cherchant bien,

on pouvait trouver dans son dossier une condamnation pour embauchage. Mais la Montagne n'y regardait pas de si près. Voulant un homme prêt à tout, et sur le dévouement duquel elle pût compter, elle ne pouvait mieux rencontrer. Les ennemis de de Grimouard en tressaillirent de joie. A leur tête se trouvaient Brudieu et Linières, députés de Saint-Domingue, et futurs membres du Tribunal révolutionnaire. Nous avons dit un mot du premier; le second était son digne acolyte. Sous le masque de l'exaltation républicaine, tous deux avaient fomenté des troubles à Saint-Domingue, dans le seul but de s'enrichir en ruinant la colonie. Surveillés de près par de Grimouard dont ils n'avaient pu tromper la vigilance, ils lui avaient juré une haine mortelle. Ils partirent de Saint-Domingue, la vengeance au cœur, et se munirent, pour l'accomplissement de leurs desseins criminels, d'une dénonciation de la Société des Amis de la Constitution, dans laquelle de Grimouard était signalé comme un traître, dont aucune peine n'était trop forte pour punir les forfaits. Cette dénonciation était si monstrueuse, qu'elle avait été repoussée par la Société populaire de Rochefort. Leur haine contre de Grimouard s'était encore accrue par cet échec. Forcés de la concentrer, ils se promirent bien de saisir la première occasion favorable pour l'assouvir. Elle ne devait pas tarder à se présenter. Deux des plus célèbres *missi dominici* de la Terreur, Laignelot et Lequinio, ayant été envoyés à Rochefort, ils cherchèrent, à l'aide d'un de leurs amis, le citoyen Fabri, dont les griefs contre de Grimouard étaient les mêmes que les leurs, de s'en faire bien venir. La confiance de Laignelot et de Lequinio se donnant aux plus énergumènes, les trois colons n'eurent pas de peine à la capter, et à obtenir que leur ennemi fût dénoncé au Comité de salut public, comme un traître. Partie de plus haut que la première, cette dénonciation, cette fois, eut un plein succès. L'adjoint au Ministre de la Marine écrivit au citoyen Grimouard à Rochefort, cette lettre laconique, en date du quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-quatorze : « Le Ministre me charge de » t'annoncer que tu as été destitué de ton emploi, par mesure de » sûreté générale, et qu'en exécution d'un arrêté du Comité de

» salut public, tes appointements ont cessé de courir, à partir du
» dix frimaire. »¹

La prudence la plus vulgaire ordonnait à de Grimouard de songer à sa sûreté personnelle, car il ne devait pas ignorer que les hommes acharnés à sa perte, ne se contenteraient pas de sa disgrâce. Ne voulant pourtant ni se cacher, ni fuir devant des misérables qu'il méprisait, il resta, la conscience pure et la tête haute, les accablant de son mépris et de son dédain. Ceux-ci eurent l'effronterie de l'accuser du crime dont ils avaient voulu se rendre coupables, en livrant Saint-Domingue à l'Angleterre. Il n'en fallait pas davantage. Le neuf février mil sept cent quatre-vingt-quatorze, le brave marin, qui méritait une récompense nationale pour sa belle conduite, fut condamné à mort comme traître à sa patrie. L'exécution eut lieu le jour même, et comme ceux qui l'avaient conduit à l'échafaud ne voulaient l'abandonner qu'après la perpétration du crime, ce fut un de leurs amis, le colon Cruce, qui fut son exécuteur. Dans ces jours de terreur, toute marque d'intérêt donnée à une victime était punie de la peine de mort. Il y eut pourtant une voix qui ne connut pas le sentiment de la peur. Au moment de l'exécution, du milieu de la foule silencieuse et consternée, l'on entendit ces mots : « Voilà donc un héros de moins ! »

Aussitôt qu'elle ne fut plus contenue, l'indignation éclata dans la ville de Rochefort. Ses habitants obtinrent du gouvernement que les trois orphelins laissés par le Vice-Amiral, ne fussent pas dépouillés des biens de leur père ; et, le quatre ventôse, dans un mémoire qu'elle adressa à la Convention, la Société populaire exprima hautement le sentiment d'horreur que la journée du neuf février mil sept cent quatre-vingt-quatorze lui avait fait éprouver.

Pour son courage, son sang-froid et les glorieuses actions auxquelles il lui fut donné de prendre part, le Vice-Amiral de Grimouard occupe une grande place dans les annales de la Marine française.

« M. de Grimouard, dit M. de Cintré, avait une tenue imposante

¹ Archives du Ministère de la Marine.

» avec ses officiers qui avaient confiance en lui. Il passait pour un
 » des hommes les plus fermes et les plus intrépides de la Marine
 » française. On prétendait qu'il aurait dit, et nous avons tous la
 » conviction qu'il tiendrait sa parole, que ses officiers étaient bien
 » sûrs de n'être jamais faits prisonniers, car il était déterminé à
 » plutôt faire sauter son vaisseau que de se rendre. »

Un de ses anciens compagnons d'armes, M. de Boisheneul, vieux loup de mer, chargé dans son commandement de diriger l'abordage, quand le *Scipion* resta pendant quelques instants accroché au *London*, M. de Boisheneuc, d'ordinaire très peu prodigue d'éloges, avait l'habitude de terminer ainsi le récit de ses campagnes : « Allez, allez, le chevalier de Grimouard était un fameux homme. »⁴

Les grandes actions du Vice-Amiral de Grimouard n'ont pas eu seulement la consécration de l'histoire, la peinture s'en est aussi emparée.

Deux tableaux, représentant les combats de la *Minerve* et du *Scipion*, furent exécutés sur les ordres du roi, par M. de Rosfet; ils sont aujourd'hui au Ministère de la Marine; on en voit aussi des copies dans les galeries historiques de Versailles.

Un double du tableau, représentant le combat du *Scipion*, fut fait par M. de Rosfet, et envoyé à M. de Grimouard de la part du roi, avec ces mots qui en doubleraient la valeur :

« DONNÉ A M. DE GRIMOULARD.

» M. de Grimouard, Capitaine de vaisseau du Roi, Chevalier de
 » l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant le *Scipion*
 » de soixante-quatorze, combat les vaisseaux anglais le *Corbay*
 » de soixante-quatorze, le *London* de quatre-vingt-dix, une corvette
 » et une goëlette, et reste maître du champ de bataille, après
 » deux heures d'abordage, 12 octobre 1782. »

Ces tableaux et divers dessins représentant les combats livrés par le Vice-Amiral de Grimouard, faits de son vivant par le professeur de dessin des élèves de la marine de Rochefort, se

⁴ Lettre de M. de Pioger, ancien député du Morbihan.

trouvent aujourd'hui au Bois-Auroue (Charente,) chez Madame Charles de Grimouard, veuve de l'un des petits-fils de l'amiral.

Le général de Grimouard avait aussi chez lui, à Blois, divers tableaux représentant les combats de son cousin. Ces tableaux sont aujourd'hui entre les mains de ses héritiers.

Enfin, on peut voir à la Loge, chez M. de Grimouard de Saint-Laurent, des copies des combats de *la Minerve* et du *Scipion* dues au pinceau de M. Pinel, ainsi qu'un tableau du même peintre, représentant la rade de Port-au-Prince et la révolte apaisée dans la chaloupe du *Borée*.

Mais ce n'est pas seulement comme marin intrépide que de Grimouard se recommande à la postérité. Il savait allier la prudence au courage, et, dans les négociations dont il fut chargé à Saint-Domingue, nul plus que lui n'apporta l'esprit de sagesse et de résolution.

A une époque de grandes choses et de grands crimes, il est un des meilleurs qui soient tombés sous la hache révolutionnaire. Pour la victime et les assassins, le jour de la justice s'est bientôt levé, et la postérité, à son tour, a rendu son jugement : elle a entouré le nom de de Grimouard d'une glorieuse auréole, et a conservé celui de ses lâches ennemis pour le vouer à l'infamie. ⁴

C. MERLAND.

⁴ Le nom de Grimouard n'a plus de représentants dans la marine. Le seul des descendants du vice-amiral qui ait embrassé cette carrière est M. Régis de Brem (de Luçon), enseigne de vaisseau, dont M. de Grimouard est le trisaïeul. Nos espérances et nos sympathies suivront M. de Brem dans la carrière si vaillamment parcourue par son ancêtre.

POÉSIE

POUR LA PATRIE

Chacun se doit à sa patrie ; — Elle a besoin de ses enfants, —
Et elle les appelle aujourd'hui. — Marchons : il faut vaincre ou mourir !

Debout ! debout ! vaillants hommes de Bretagne, — Pour défendre votre patrie et votre foi !

Les larmes aux yeux, — Faisons nos adieux à nos pères, à nos mères, — Au village où nous sommes nés, — Et aussi à nos bien-aimées. — Debout ! debout ! etc.

EWIT AR VRO

Pep-hini d'he vrò a em dle.
Ezom' deùz euz he bugale,
Hag hirie e teu d'ho gerwel :
Demp, rùd eo trec'hi, pe verwel !

War-za ! war-za ! potred-vad Breiz,
Wit harpa ho prò hag ho feiz !

Ann daero en hor daoulagad,
Kimiadomp diouz mamm ha tad,
Hag ar gêrig lec'h omp ganet,
Hag iwe hor muia-karet.

War-za ! war-za, etc.

Prions une fois encore, avant de partir, — Dans l'église où nous avons été baptisés, — Et sur les tombes de nos pères, — Qui sont avec Dieu dans son paradis. — Debout! debout! etc.

Allons à présent, pleins de confiance, — Combattre pour la Bretagne et la France, — Car Dieu soutiendra toujours — Les Français et les Bretons. — Debout! debout! etc.

Il saura mourir sans regret, — Celui qui va à la guerre — Pour sa patrie et la foi de ses pères, — Et Dieu lui fera bon accueil. — Debout! debout! etc.

Là-bas nous serons courageux, — Nous tous qui parlons le breton; — Nous nous soutiendrons tous comme des frères, — Dans la victoire comme dans le malheur. — Debout! debout! etc.

Pedomp ur wez c'hoaz, kent monet,
En iliz m'omp bet badeet,
Ha war beñ hor zado koz,
'Zo gant Doue 'n he Varadoz.
War-za! war-za! etc.

Eomp brema, leun a fianz,
D'emganna ewit Breiz ha Franz,
Rag Doue a harpo bepred
Ar Fransijenn, ar Vretoned.
War-za! war-za! etc.

Hep keun ec'h ouveo merwel,
Ann hini ec'h a d'ar brezel
Ewit he vr'o ha fe he dad;
Doue hen digommerro mad.
War-za! war-za! etc.

Duhont a vefomp kalonek,
Ni holl a gomz ar brezonek,
Holl a em harpomp 'vel brendeur,
Bars ar gonid, 'vel ar gwalleur.
War-za! war-za! etc.

Et s'il arrive qu'un camarade — Sente son cœur défaillir, —
Qu'il se morde fortement les lèvres, — Que le feu soit dans ses
regards. — Debout ! debout ! etc.

Il faut vaincre ! il faut vaincre ! — Frappez, mordez comme des
chiens ; — Si vous ne tuez, vous serez tués ; — Soyez comme des
loups enragés ! — Debout ! debout ! etc.

Comment oser retourner dans votre pays, — Si vous vous laissez
vaincre ? Plutôt la mort ! — Vous n'oseriez plus lever la tête, —
Pour regarder le soleil béni. — Debout ! debout ! etc.

Quand vous retournerez de la guerre, — Avec la victoire, dans
votre Bretagne, — Alors tout le monde vous bénira, — Les vieil-
lards et les petits enfants. — Debout ! debout ! etc.

Ha mar tigwez d'ur c'hamarad
Santoud he galon o fallàd,
Ra grogo stard 'n he vuzello,
Ra vô ann tan en he zello !
War-za ! war-za ! etc.

Rèd eo-trec'hi ! rèd eo trec'hi !
Skoët, kroget evel ur c'hi ;
Mar na lac'het, vefet lac'het ;
Béed 'vel bleizdi kounnaret !
War-za ! war-za ! etc.

Penez kredi distroï d'ho prò,
Mar kollet ? Gwell' è ar maro.
Sevel ho penn na gredfac'h ket,
Da zellet ann heaul binniget.
War-za ! war-za ! etc.

Pa zistrofet euz ar brezel,
Goude gonid, da Vreiz-izel,
Ann holl neuze ho pinnigo,
Ar re-goz, ar vugaligor
War-za ! war-za ! etc.

Vous serez chantés dans nos *gwerz*, — Et partout, dans nos pardons, — Vous tournerez la tête aux jolies filles, — Et toutes, toutes vous désireront. — Debout! debout! etc.

Si vous mourez, votre mort sera belle, — Et votre nom, en tout temps, — Dans le pays où vous êtes nés, — Sera loué et chanté. — Debout! debout, etc.

Et dans cent ans, et plus encore, — Voici comme on parlera de vous : — « Ah ! c'étaient là des braves ! — C'étaient des hommes qui savaient donner leur sang ! » — Debout! debout! etc.

Et, comme autrefois vos ancêtres, — Dans de beaux *gwerz*, qui vivront — Dans le pays aussi longtemps que le monde, — Vous serez chantés par les poètes. — Debout! debout! etc.

Kanet 'vefet bars har gwerzio,
Ha dre-holl, bars ar pardonio,
'Trofet penno ar merc'hed koant,
Hag holl, holl, ho defo d'ac'h c'hoant.
War-za ! war-za ! etc.

Mar marwet, ho maro 'vô kaer,
Hag ho hano, en peb-amzer,
Ebars ar vro ma'z oc'h ganet
A vô meulet, a vô kanet.
War-za ! war-za ! etc.

Hag a-benn kant vloaz, ha pelloc'h,
Evelhenn 'komzfer ac'hanoc'h :
— « Ar re-ze a oa potred vad !
» Ar re-ze 'wie roi ho goad ! »
War-za ! war-za ! etc.

Hag evel gwez-all hon tado,
En gwerzio kaer hag a bâdo
Ebars ar vro keit hag ar bed,
'Vefet kanet gant ar Barzed.
War-za ! war-za ! etc.

Ah! plutôt que de vivre avec la honte, — Nous donnerons
notre vie cent fois! — Combattons donc comme nos pères, — Et
que Dieu nous bénisse!

Debout! debout! vaillants hommes de Bretagne, — Pour dé-
fendre votre patrie et votre foi!

F.-M. LUZEL.

Plouaret, 22 août 1870.

Ah! kent ewit bewa gant mez,
A rofemp hor buhe kant gwez!
Emgannomp 'ta 'vel ar re goz,
Doue da roi d'imp he vennoz! --

War-za! war-za! potred-vad Breiz,
Wit harpa ho pro hag ho feiz! —

F.-M. ANN HUEL.

Plouaret, 22 Eost 1870.

LA CHAPELLE DE COAT-AR-ROCH

I

Au pied des montagnes d'Arhez, dans la paroisse de Komana, au milieu de grands bois, jadis chênes séculaires, aujourd'hui humbles taillis que dominent d'énormes et sombres rochers, on voit encore la trace et les restes dispersés d'un ancien édifice. Quelques pierres, détachées d'une ogive, montrent l'emplacement de la porte principale. Un tertre, couvert d'orties et de pariétaires, où l'on trouve en remuant le sol quelques débris de colonnettes de granit et de meneaux brisés, marque l'endroit où fut l'autel. Des souches vermoulues, noircies, presque entièrement cachées sous les ronces et la mousse, rappellent au pèlerin que de grands hêtres abritèrent cet asile. L'herbe reverdit à peine sur la terre desséchée. Les oiseaux s'écartent de ces lieux solitaires, pour moduler leurs chants; mais, le soir, on dirait que tous les hibous de la montagne choisissent ce sombre théâtre pour y entonner leurs funèbres concerts. Vous pressentez, enfin, qu'un malheur est arrivé là, ou qu'une grande profanation y a été commise; puis vous vous détournez, tout saisi d'une vague douleur et d'un regret que vous ne sauriez définir.

Tel est l'aspect des ruines de la chapelle de Coat-ar-Roch (Bois de la Roche). Leur triste histoire tiendra en peu de lignes. Puisse-

t-elle, si petite qu'elle soit, devenir, à l'occasion, pour quelque chrétien, un encouragement à relever ou restaurer les ruines d'une de ces chapelles oubliées depuis trop longtemps !

Cela nous rappelle ce bon vieillard, dont parle Walter Scott, qui, animé d'un zèle touchant, vivait sans cesse au milieu des tombeaux, et employait ses derniers jours, un ciseau à la main, à retracer sur des pierres funéraires les noms des héros presbytériens morts en combattant pour leur croyance...

Mais revenons à notre tradition populaire. Je ne dirai pas, comme nos bardes bretons : « Il y a mille ans et plus ; » c'était tout simplement du temps de la grande Révolution. La chapelle faisait partie des dépendances du manoir de Coat-ar-Roch, dont nous avons parlé bien des fois ¹. Aujourd'hui, le manoir a disparu comme la chapelle, ou du moins, ce qui en reste a été transformé en une métairie, d'un triste aspect, à cause de ses grandes fenêtres sans carreaux et de ses murs lézardés, tout couverts d'un sombre manteau de lierre.

A la mort du pauvre gentilhomme qui habitait Coat-ar-Roch (vers 1789), son domaine fut vendu, conformément à ses dernières volontés. Il ne laissait point d'enfants ; et, ayant employé de son vivant la plus grande partie de sa modique fortune en aumônes, il voulait qu'après lui, le peu qui lui restait de ses biens, fût encore consacré à des œuvres pieuses.

Un riche marchand de fil de Landivisiau acheta le domaine. C'était un avare endurci, qui ne voyait rien au-dessus de son commerce. Il se nommait Grall-Penvern ; mais les paysans, pour le récompenser de sa perfidie, l'avaient baptisé *Fallorch* (très-mauvais). Grall ne s'était point marié, par suite de son avarice, et vivait seul avec son unique sœur, bonne et pieuse créature, détachée des choses de la terre autant que son frère tenait à ses intérêts et à sa fortune.

Le marchand de fil avait toujours contrarié d'une manière insurmontable la vocation religieuse de sa sœur Brigitte. Soumise et

¹ *Récits et veillées de Bretagne.*

résignée comme une sainte, elle attendait avec patience et ne voulait pas quitter Penvern, dans l'espoir de le ramener un jour à de meilleurs sentiments.

Sachant déjà combien la chapelle de Coat-ar-Roch (autrement dit, de *Saint-Roch*) était en vénération dans le pays, Brigitte se réjouissait à l'idée d'y donner tous ses soins et d'embellir le sanctuaire que la Providence semblait lui confier. On comprendra quelle fut sa douleur, lorsque Falloc'h, entre deux vins, et disant qu'il n'y avait plus ni Dieu ni saints, lui annonça son intention de démolir la chapelle, pour en vendre les matériaux et défricher l'emplacement. Sœur Brigitte (on l'appelait ainsi pour honorer sa pitié), ne put protester que par ses larmes et par ses prières.

Mais, la nuit suivante, dans un songe, il lui sembla voir saint Roch apparaître, la face blême et montrant du doigt l'ulcère qui couvrait son genou.

« Ne pleure pas, chère fille, murmurait saint Roch attendri ; si le méchant porte la main sur mon asile, c'est que Dieu l'a permis... pour instruire les hommes... Pourtant, vu la rigueur de la saison, fais en sorte, ma fille, qu'un petit coin soit conservé, pour nous abriter, moi et mon pauvre chien. »

Ce rêve rendit quelque confiance à la bonne Brigitte. Cependant, quand arriva le jour où l'on devait commencer la démolition de la chapelle, elle sentit redoubler sa douleur ; puis, comme poussée par une subite inspiration, elle sortit de grand matin, cueillit dans le verger quelques branches d'arbre vertes, et prit le chemin du bois.

Le soleil se levait sur la montagne et faisait scintiller le givre qui tremblotait aux branches dépouillées du taillis. De rapides frissons passaient dans les ramées avec la bise d'hiver. Quelques oiseaux chantaient tristement, comme pour appeler des jours meilleurs. Brigitte entra plus calme dans la chapelle solitaire ; elle disposa, comme d'habitude, les rameaux verts devant l'image de saint Roch, et se mit en prière, dans un coin obscur, au milieu de ce silence que l'on pourrait nommer céleste et dans lequel, à force de recueillement, on croit entendre comme les voix d'un autre monde... Tout

à coup, deux hommes entrèrent à grand bruit : ils portaient une échelle, des marteaux, une hache et autres outils nécessaires à leurs travaux.

L'échelle fut dressée contre le mur ; l'un des hommes y monta avec assez de résolution, mais l'autre ouvrier, un jeune paysan, dit à son compagnon :

— C'est besogne maudite que nous allons faire ici. Qu'en pensez-vous, maître Pierre ?

— Moi, rien, fit l'autre. Le bourgeois a promis de bien payer ; je ne veux savoir que cela.

— N'importe, reprit le jeune homme, cela ne me rassure guère.

— Bah ! tu es un poltron ! Et, au surplus, Falloc'h ne nous a-t-il pas dit tout à l'heure, à propos de tes scrupules, qu'il prenait tout sur lui?... et que d'ailleurs la Nation avait décrété la suppression de tous les saints?...

Le ciel commençait à s'assombrir : de gros nuages, chassés par le vent de la montagne, passaient au-dessus de la chapelle et répandaient de l'ombre sous les voûtes. La bise gémissait de temps à autre, et faisait tinter faiblement la petite cloche dans la tourelle. Le jeune garçon soupira, en regardant tout autour de lui.

— Je ne suis guère tranquille tout de même, dit-il, et que deviendra le pauvre saint Roch, quand on l'aura mis hors d'ici?...

— Le ci-devant saint Roch fera comme tous les mendiants de la paroisse : il ira piller le bois de Falloc'h et se chauffera à son compte.

— C'est égal, maître Pierre, vous devriez y regarder à deux fois, avant de... Seigneur Jésus ! voyez donc là, dans le fond : c'est un ange du paradis qui est à genoux devant la statue.

— Eh ! c'est une femme, imbécile ! s'écria le charpentier ; sœur Brigitte elle-même... Qu'importe, puisque Falloc'h a dit de ne pas faire attention à elle.

A ces mots, l'ouvrier, digne de celui qui l'avait envoyé, se mit à frapper de grands coups de hache sur une poutre de la charpente. Un cri de douleur s'échappa de la poitrine de Brigitte. Ce cri vibra sous les voûtes comme un écho funèbre ; et, au même instant, soit

qu'il eût perdu l'équilibre sous l'empire d'un effroi subit, soit qu'un barreau de l'échelle se fût rompu, le profanateur tomba sur le pavé, où il demeura privé de sentiment.

La sœur de Grall-Penvern vola seule au secours du blessé, car le jeune paysan s'était enfui frappé d'épouvante. Elle alla aussitôt puiser de l'eau à la fontaine voisine et réussit à ranimer le malheureux, qui s'était brisé l'épaule dans sa chute.

— Que Dieu vous assiste ! dit Brigitte en reconduisant le charpentier jusqu'au village. Vous souffrez beaucoup, mais songez que, sans la protection de saint Roch, dont vous vouliez abattre la demeure, vous deviez vous tuer en tombant de si haut sur les dalles.

— Peut-être, murmura le blessé en gémissant.

— Prenez confiance, reprit la bonne Brigitte : saint Roch, qui a porté remède à tant de maux et de blessures, vous guérira sans doute. Tenez, voici quelque argent pour votre peine. Je reviendrai vous voir demain.

— Quoi ! s'écria le charpentier, vous êtes la sœur de l'avare Falloc'h et vous êtes si bonne ! Vous avez tant de pitié des pauvres gens !... Mon jeune ouvrier croyait voir un ange au pied de la statue ; je vois bien qu'il avait raison... Dites à Penvern qu'il aille en chercher d'autres pour sa maudite besogne ; car si j'en réchappe, que Dieu me punisse de mort, si je touche jamais à cette chapelle de malheur !

II

Cependant l'impitoyable marchand de fil se garda bien de reconnaître la main de Dieu dans l'événement qui venait de se passer. Il ne s'en montra même que plus ardent à exécuter son affreux dessein. Il manda aussitôt des vagabonds de Morlaix, et leur promit un salaire en rapport avec la tâche odieuse qu'il leur imposait.

La profanation fut bientôt consommée : la chapelle de Coat-ar-Roch n'existait plus. On avait enlevé les meilleurs matériaux pour les vendre à la ville. De tristes ruines gisaient à la place du sanc-

tuairé vénéré, et le paysan breton, dont le cœur saignait à cette vue, faisait le signe de la croix en passant, pria et détournait les yeux avec douleur.

Mais, par un reste de respect, né de ce vague sentiment qui surnage au fond des plus mauvais cœurs, et par une désobéissance formelle aux volontés du maître impie, les ouvriers (touchés sans doute par les larmes et par les présents de Brigitte) laissèrent subsister un pan de muraille avec la niche où l'on voyait la statue de saint Roch. C'eût été, du moins, une consolation pour la pieuse fille : elle ne devait pas en jouir longtemps.

Dès que le marchand de fil eut remarqué cette infraction à ses ordres, il ne put contenir sa colère et jura de faire disparaître les derniers vestiges de la protection que saint Roch, depuis un temps immémorial, avait accordée à la paroisse de Komana.

Un soir donc, par un temps sombre, bien conforme à ses sinistres projets, Falloc'h résolut de les mettre à exécution sans plus différer. Pourtant, comme sa conscience, lâche et bourrelée, ne lui laissait guère de repos en dépit de tous ses efforts, il crut prudent de chercher un complice et passa par le moulin, d'où, après maintes libations en l'honneur du fil et de la farine, il entraîna avec lui le vieux père Furik, le meunier de Kerdilès.

Le bonhomme, malgré le cidre qu'il avait bu, n'était ni très-brave ni très-solide sur ses jambes, et à chaque détour du chemin, surtout à l'approche du taillis, il faisait une halte prudente.

— Heu ! fit-il enfin, seigneur Penvern, m'est avis que le temps est bien noir et l'heure un peu trop avancée. Et puis, voyez-vous, pour abattre un saint, un saint si vieux...

— Justement, maître Furik, interrompt le marchand, puisqu'il est vermoulu, nous en aurons plus vite raison. Et puis tu devrais savoir que nous avons supprimé tous les saints, sans exception.

— Je ne dis pas non, reprit le meunier, après une pause remplie par les cris des chouettes perchées sur des souches, non loin de la chapelle ; je ne dis pas non ; mais, tout de même, si ça allait mettre du noir dans ma farine ?...

— Il y a bien longtemps que tu n'y regardes plus, Furik ; nous savons à quoi nous en tenir là-dessus, vieux coquin.

— Heu ! vous voulez rire, Penvern... Holà ! ho ! ho !! qui diable vient de me saisir par mon habit ? *Malhur-ru !* si c'était le barbet de saint Roch ?... Oui, je sens ses dents pointues dans ma chair... Lâche-moi donc, maudite bête !

Ce disant, le meunier épouvanté lançait dans les ténèbres un grand coup de pied qui n'atteignait que son compère Falloc'h, occupé à se frayer un passage au milieu des broussailles, dont les épines avaient retenu l'habit du vieux poltron.

— Par tous les diables ! tu frappes comme un sourd, Furik, s'écria le marchand de fil : tu me maltraites indignement au lieu de me remercier des efforts que je fais pour nous tirer d'un mauvais pas... car, vois-tu, nous ne sommes pas dans le bon chemin, mon ami... Heureusement que voici la lune qui montre sa joue rouge au-dessus du Ménez.

— Pour moi, je trouve que l'aventure tourne fort mal et je voudrais bien être encore dans mon moulin. Si vous m'en croyez, Penvern, nous retournerons tout de suite.

— Non pas, non pas, l'ami ! nous avons *topé, topé* sur un sac de méteil : il n'y a pas à s'en dédire. Faut aller jusqu'au bout, sans quoi, l'an prochain, je te retire le bail, et adieu la farine !

Le pauvre meunier soupire fortement, et, comme les broussailles étaient franchies, il se laissa conduire vers les ruines, sur lesquelles les rayons de la lune jetaient en ce moment des reflets fantastiques. De minute en minute, de lourds nuages, rasant la cime du Ménez-Arhez, interceptaient toute lumière, et nos deux aventuriers se trouvaient, dans les ténèbres nocturnes, livrés à tous les fantômes que la peur faisait naître dans leur imagination.

Enfin, les voilà rendus auprès de la niche où doit se trouver la statue de saint Roch. La lune se couvre d'un voile noir ; le vent redouble ses gémissements et accompagne d'un ton lugubre le chant monotone des oiseaux de nuit.

— Si tu veux abattre ce morceau de muraille et briser ou emporter ce bonhomme décrépît, murmure Penvern à l'oreille du

meunier, je te le donne pour rien, et je te diminuerai dix écus au prochain bail.

— Dix écus, maître, c'est joli sans doute ; mais... diable rouge ! casser un saint par morceaux... je ne pourrai jamais.

— Allons, j'irai jusqu'à vingt écus... Hein ? C'est dit ?

— *Malhur-bras !* s'écrie Furik en levant la main pour saisir un marteau, que le marchand avait apporté la veille par précaution. Vingt écus ! quel profit ! Mais je suis sûr que saint Roch me couvrira d'ulcères, si je touche à ses guenilles. Ecoutez, Falloc'h... j'entends crier vengeance sur nous dans le fond du bois... Oh ! c'est impossible.

Et le meunier, dont les dents claquaient de terreur, se laissa tomber sur un tas de pierres.

— En ce cas, je m'en charge, par tous les diables ! s'écria Falloc'h ; et, tout de suite, tout de suite encore. Quant à toi, tu me le paieras, double pendar.

A ces mots, sans attendre que la lune revint lui prêter son flambeau, l'impie, furieux, le marteau à la main, s'élança vers la niche, où il frappa à coups redoublés. Au même instant, une voix lamentable se fit entendre à peu de distance :

— « Une place ! disait cette voix, qui me donnera une place pour reposer ma tête ? »

En effet, la niche de saint Roch était vide ; le bon saint s'était évadé peut-être, et le profanateur n'atteignait dans sa rage aveugle que des pierres qui tombaient autour de lui...

N'importe, il frappait, il frappait toujours avec une fureur croissante. Il n'entendait rien, il ne voyait rien. Tout à coup, le pan de mur ébranlé s'écroula à grand bruit et l'ensevelit sous les décombres.

Le meunier s'était enfui, pendant cette scène de destruction. Ce ne fut que le lendemain matin que la malheureuse Brigitte, inquiète de son frère, et voulant sans doute prier pour lui, se rendit aux ruines de la chapelle. Nous ne peindrons pas sa douleur à la vue du spectacle terrible qui s'offrit à sa vue. Des journaliers, accourus à ses cris, ne retirèrent de dessous les pierres amoncelées que le cadavre du profanateur.

Sœur Brigitte vendit aussitôt le domaine de Coat-ar-Roch, et, après en avoir distribué le prix aux pauvres du canton (ainsi que l'avait déjà fait l'ancien propriétaire), elle entra en religion dans un couvent de Landerneau.

Depuis ce temps, l'asile de saint Roch n'a pas été relevé. Lui-même, errant dans le bois, avec son pauvre chien, suivant la tradition populaire, attend qu'une main généreuse et charitable lui rende son antique demeure. Parfois, la nuit, on entend encore sa voix désolée répéter ces mots touchants : « Oh ! qui me donnera une place pour reposer ma tête ? »

Et des hurlements plaintifs font un triste écho à ces paroles.

Cependant, le chef du vénérable saint, pieusement recueilli, a été placé dans une petite niche, au-dessus de la fontaine voisine, qui lui est dédiée. Combien de gens malheureux sont venus là et y viennent encore, demander le repos et la santé. Ce chef mutilé est couvert d'un grand nombre de bonnets d'enfants, que des mères inquiètes et tremblant pour de petits êtres souffreteux, disposent avec piété sur l'image du saint *guérisseur* de tous les maux.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY

Le 26 mai, M. de la Roche, ayant reçu de nombreuses dépêches pour MADAME, chargea l'un de ses domestiques de les aller porter aux Mesliers. Cet homme part. Arrivé au détour d'un bois, il se trouve en présence d'un détachement d'environ cinquante hommes, commandés par deux officiers. Ils marchaient à grands pas. Que faire? Les éviter est impossible; on va le fouiller; les réfugiés des Mesliers sont perdus!... Notre Vendéen prend son parti: jouant l'homme ivre, il va donner tête baissée dans la poitrine de l'officier qui marche en tête: « Butor! s'écrie celui-ci en le repoussant, il a trop bu d'un coup! » — « Eh bien! reprend l'ivrogne, vous n'avez toujours pas eu la peine de payer mon vin! » Mais, bah! la troupe court après un réfractaire qu'on lui a signalé et qu'elle croit saisir. Laissant là notre homme, elle lâche la proie pour l'ombre; le Vendéen accourt à la Garde et raconte, tout essoufflé, son aventure.

Ce fut sur ces entrefaites, le 26 mai, vers cinq heures du soir, que ma tante, M^{lle} Eulalie de Kersabiec, arriva à la Garde, conduite par M. Hyacinthe de la Robrie. M. de la Robrie remit à M. de la Roche-Saint-André plusieurs objets destinés à Son Altesse Royale, puis il repartit presque aussitôt. M^{lle} de Kersabiec, ayant la mission d'accompagner toujours MADAME, devait, comme elle, se travestir. Elle prit donc, avant de se rendre aux Mesliers, le panta-

* Voir la livraison d'août, pp. 136-147.

Un bleu de coutil sur laine, la blouse de laine brune et la casquette de drap bleu, le tout semblable au costume qu'avait adopté la princesse. Ma tante, d'ailleurs, avait la même taille que S. A. R., de sorte que, déguisée ainsi, elle pouvait tromper un œil d'agent de police, même assez exercé. Avec M^{lle} de Kersabiec, M. de la Roche conduisit aux Mesliers M. Hébert de Soland, qui était arrivé la veille à la Garde, et que la princesse attendait avec impatience.

On partit, sur les neuf à dix heures du soir. Heureux d'avoir évité les dangers que la rencontre du matin avait fait craindre, M. de la Roche l'était encore de présenter à MADAME cette compagne ardemment désirée, qui, vêtue comme elle, venait s'associer aux chances de son existence aventureuse.

On frappe à la porte des Mesliers : pas de réponse ! On regarde par le trou de la serrure : pas de lumière ! partout l'obscurité, le silence !... Le cœur oppressé, M. de la Roche frappe plus fort et obtient enfin un vigoureux : « Qui est là ? » — Le mot d'ordre échangé, Rosette Mauvilain paraît : — « Ils sont tous partis, dit-elle ; ils craignaient une visite domiciliaire ; je ne sais où ils sont. » M. de la Roche monte précipitamment à la chambre de Ploquin ; celui-ci se réveille à grand'peine ; ses réponses sont identiques à celles de Rosette. M. de la Roche descend tristement vers ceux qu'il a guidés là, le cœur si content ; il les mène à la chambre que S. A. R. vient de quitter. On rallume le feu, couvert de papiers en partie brûlés ; les réflexions marchent leur train : que de choses, de sensations éprouvées, en cette journée : les craintes, les angoisses, les joies, les déceptions !

Cependant Ploquin a repris ses sens : — « Monsieur, dit-il, M. de Goyon est venu, dans la soirée, annoncer à ces Messieurs que les fréquentes allées et venues qui ont eu lieu aux Mesliers, tous ces jours-ci, ont sans doute fait naître des soupçons ; que l'on a remarqué beaucoup d'activité dans les troupes cantonnées aux environs, et il a pensé qu'il serait dans l'intérêt de ces Messieurs de s'éloigner un peu de l'endroit où ils étaient ; alors, d'après les ordres de M. de Charette, j'ai été chercher François Moinard, le maçon

de monsieur ; il est venu, et sur les neuf heures, tous sont partis. Ils ont voulu nous donner bien plus assurément que nous ne le méritions, pour ce qu'ils appellent nos bons soins. Je les ai conduits, pendant près d'un quart de lieue. Pauvre monsieur Petit-Pierre ! comme il semblait fatigué de marcher dans les terres labourées ! Il n'y a pas jusqu'à lui qui ne m'ait serré la main de bonne amitié avant de partir. Ah ! Monsieur, ce sont toujours bien de royales personnes ! » Ces dernières paroles firent sourire M. de la Roche et ses compagnons : le brave Ploquin était loin de savoir qui était « ce pauvre M. Petit-Pierre, » bien royale personne assurément.

Pendant, M. de la Roche, ayant témoigné son étonnement de ce que M. de Charette n'eût rien laissé pour lui avant son départ : « Mais si ! mais si vraiment ! dit Ploquin, j'oubliais que j'ai un papier pour vous. » Et il lui présenta une lettre ; mais elle était écrite à l'encre sympathique, et, quelque soin que l'on mit à chercher de la couperose parmi tous les effets de MADAME, qu'on avait fort imprudemment laissés sur la table de sa chambre, on n'en put trouver. Force fut d'envoyer Charles Hervé, l'autre domestique, en demandant au château de la Garde. Pendant qu'il y fut, M^{lle} de Kersabiec se coucha dans le lit de MADAME ; MM. de Soland et de la Roche furent s'étendre sur des matelats dans la chambre à côté.

Charles Hervé fut de retour aux Mesliers vers trois heures du matin. La couperose ayant fait son effet, on put lire enfin la lettre. C'était un billet par lequel MADAME, obligée de partir précipitamment, ne le voulait pas faire cependant, sans remercier son hôte de l'asile qu'il lui avait offert. A cette lettre, M. de Charette avait joint un mot, indiquant à M. de la Roche ce qu'il aurait à faire pour que *Petit-Paul* — c'est ainsi que S. A. R. baptisait M^{lle} de Kersabiec — pût rejoindre *Petit-Pierre* : il devait s'adresser à François Moinard, qui seul connaissait la nouvelle retraite de la princesse.

Immédiatement, M. de la Roche réveilla M^{lle} de Kersabiec, et lui fit lire cette lettre qui la concernait ; puis il partit pour la Garde, d'où il fut à Rocheservièrre entendre la première messe, car c'était un dimanche. Il espérait, d'ailleurs, y trouver François Moinard, et il l'y trouva en effet. Moinard apprit à M. de la Roche qu'il avait

conduit au village des Poirières, chez son frère, les trois personnes qui étaient aux Mesliers. Qui n'admirerait cette discrétion de tous ces braves gens ! Ni Moinard, ni Ploquin, ni Hervé, ni Rosette, ni Simailleau, ni Pichaud, ni la Chouanne, ni les autres, ne savaient qui était ce *Monsieur Petit-Pierre* ; et pourtant ils se dévouaient à le cacher, à le conduire, par la pluie, par les nuits obscures, par les chemins détournés, toutes circonstances propres à exciter leur curiosité ! Jamais ils ne firent une question, jamais ils n'hésitèrent à jouer, sans pénétrer ces mystères, leur repos, leur liberté, leur vie. Ils se disaient : — « C'est un proscrit, c'est un ami de nos maîtres ; cela suffit. » Honneur à cette fidélité qu'on risque de ne plus revoir ! Honneur à ces maîtres qui inspiraient cette confiance ! Vieilles mœurs chrétiennes, honneur à vous !

M. de la Roche Saint-André envoya tout de suite Moinard aux Poirières, dire aux personnes qui y étaient cachées, qu'il les engageait fortement à revenir aux Mesliers, où elles seraient beaucoup mieux ; puis il revint tenir compagnie à ses hôtes.

Comme à la Chaimare, chez Deniaud, MADAME avait accepté gaiement l'hospitalité des Moinard. Ces braves gens avaient voulu lui donner leur lit ; mais S. A. R. refusa de causer ce dérangement ; elle demanda un peu de paille dans le grenier. Le lendemain, elle y reçut la visite des Moinard ; c'était un jeune couple, uni depuis quinze à dix-huit mois ; ils avaient un bel enfant. MADAME aimait extrêmement les enfants ; elle s'extasiait sur la beauté de celui qu'elle voyait ; elle jouait avec lui, faisait à la mère compliments sur compliments. On prétend que le mari paraissait trouver embarrassants ces enthousiasmes de Monsieur Petit-Pierre.

Le soir, on reprit le chemin des Mesliers. Le voyage se fit sans encombre. Seuls, les aboiements répétés des chiens des métairies causèrent quelques craintes à la petite caravane ; on redoutait qu'ils n'éveillassent l'attention de quelque patrouille.

Il était onze heures du soir, lorsque MADAME rentra aux Mesliers. — « Où est-elle ? où est-elle ? répétait la Princesse avec sa vivacité accoutumée, en montant l'escalier ; où est Petit-Paul ? » Petit-Paul ne paraissait point. Pris d'un accès soudain de timidité, Petit-Paul

se cachait d'autant plus dans l'ombre, que Petit-Pierre le réclamait avec plus de véhémence. Enfin, M. de Charette élevant la voix, M^{lle} de Kersabiec dut se résigner à paraître : MADAME lui sauta au cou.

M. de la Roche Saint-André présenta encore à la Princesse M. de Soland, puis l'on se retira, S. A. R. ayant déclaré qu'elle souhaitait reposer. M^{lle} de Kersabiec partagea son lit. MADAME put-elle dormir ? Hélas ! ce soir-là, elle apprit la malheureuse affaire du Port-la-Claye, commencement des désastres.

MADAME passa toute la journée du 28 mai à travailler avec M. de Soland. Celui-ci fut de retour à la Garde vers cinq heures du soir. D'après ce qu'il dit à son hôte, la Princesse se serait surtout occupée à organiser un ministère, qui pût, dès le premier moment, en cas de succès, prendre en mains les affaires : le maréchal de Bourmont eût présidé à la Guerre ; M. le C^{te} de Corbière à l'Intérieur ; lui, M. de Soland, eût eu les Finances. — Le 29 mai, à trois heures du matin, M. de Soland partit pour la Marionnière, où M. de la Roche le fit conduire.

La journée du 29 s'écoula dans le calme, aux Mesliers. Tandis que, le 28, le général Dermoncourt faisait sa descente à la Charrière, et que, le 29, il classait, étudiait et envoyait à Paris les papiers qu'il avait saisis la veille et qui le mettaient au courant de tous les plans de MADAME, la Princesse recevait M. et M^{me} de la Roche Saint-André avec sa bonté, sa gaité et sa grâce accoutumées ; elle revint à parler longuement de sa famille et de ses joies d'enfant, de jeune fille ; elle se fût attardée volontiers dans ces sentiers riants ; M. de Charette dut lui rappeler les labeurs de l'heure actuelle : il y avait plusieurs lettres qui réclamaient une réponse. MADAME quitta sa veste, releva sa chemise jusqu'au coude, et, séance tenante, se mit au travail. Ce fut sans embarras, sans hésitation ; personne près d'elle n'était apte à lui donner un conseil ; seule, elle devait porter et porta le fardeau : ses lettres, ses instructions si fermes, si précises, prouvent qu'elle le porta dignement.

Le soir, elle fut calme, pleine toujours d'entrain et de sérénité.

La pensée sans cesse tendue vers le but poursuivi, elle en parla longuement : « Si le succès répond à mes espérances, dit-elle, j'ai fait vœu d'aller à Sainte-Anne d'Auray et d'y faire mon pèlerinage, en Bretonne, pieds nus ! » Et, comme elle crut remarquer sans doute quelque incrédulité sur la figure de ses hôtes, qui contemplaient sa frêle nature : « Quand je dis pieds nus, ajouta-t-elle, j'entends depuis la porte de l'église jusqu'à l'autel. » On se quitta vers cinq heures.

De retour à la Garde, M. de la Roche Saint-André y vit arriver, presque au même instant, M. le marquis de Goulaine, qui venait de Nantes, et qui lui apprit la mort de Jacques Cathelineau, assassiné en Anjou, au château de la Chaperonnière, où il se cachait, attendant l'heure du soulèvement retardé. Les Angevins, qui l'avaient élu pour chef, se trouvèrent ainsi sans commandant et furent paralysés. M. de la Roche fit tenir immédiatement ces tristes nouvelles à S. A. R. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les impressions qu'elle ressentit.

Le lendemain, 30 mai, M. de la Roche se rendit, vers sept heures du soir, aux Mesliers. Il y trouva tout le monde triste, morne, mais résolu. Si MADAME sentait amèrement la perte de ses amis et envisageait toutes les chances défavorables de cette entreprise, que tant d'efforts avaient rendue de plus en plus aventureuse, elle ne songeait certes pas à reculer ; moins que jamais, elle ne pouvait supporter l'idée d'abandonner ceux qui s'étaient compromis si gravement pour elle. MADAME devait partir, le soir même, afin de se rapprocher du théâtre des opérations du troisième corps. Il avait été convenu avec M. le prieur de Saint-Etienne-de-Corcoué que le petit Simailleau se trouverait à cheval, à neuf heures du soir, près d'un vieux four à tuiles abandonné, en deçà de la forêt de Rocheservière par rapport aux Mesliers ; que le meunier Sorin s'y rendrait aussi avec son cheval ; que la princesse, de son côté, irait les attendre au bas de la lande de la Coudraie ; que là, elle monterait en croupe derrière Simailleau ; que M. de Mesnard prendrait le cheval de Sorin ; que M^{lle} de Kersabiec (Petit-Paul) monterait derrière lui, et que M. de Charette et le meunier Sorin les accompagneraient à pied.

On partit des Mesliers, vers dix heures du soir. En passant un échelier fort élevé, la Princesse resta comme suspendue, une jambe prise par le bas de son pantalon, tandis que l'autre pied touchait à peine la terre ; on s'empressa de la dégager. A l'endroit désigné, point de guide ! Un quart d'heure, une heure, deux heures s'écoulaient : personne ! Enfin, Sorin arrive essoufflé ; il s'est bien trouvé à neuf heures au four abandonné ; il a fait claquer son fouet, signal convenu, mais en vain : Simailleau n'a point paru. — Que faire ? retourner aux Mesliers ? — MADAME s'y décida.

Le lendemain, 31 mai, il faisait un temps affreux, la pluie tombait à torrents ; n'importe ! M. de la Roche part pour Saint-Etienne-de-Corcoué ; il ne dissimule pas au prieur combien il était fâché d'avoir fait inutilement attendre S. A. R., pendant deux heures, au milieu de la nuit : « Pour que semblable chose n'arrive plus, ajouta-t-il, MADAME attendra aujourd'hui aux Mesliers mêmes, sur les dix heures du soir, le guide que vous devez lui renvoyer. »

Rosette Mauvilain fut, le matin, selon sa coutume, faire la chambre de la Princesse et de M^{lle} de Kersabiec. Cette pauvre fille, qui était sans le savoir, tour à tour, femme de chambre et cuisinière d'une Altesse Royale, avait une tournure des plus burlesques : grosse tête enfoncée dans les épaules, corps à peine dégrossi, costume à l'avenant ; mais elle avait de l'esprit, de la gaieté, du bon sens, et beaucoup de bonne volonté. MADAME appréciait tous ces dons ; elle se plaisait, d'accord avec M^{lle} de Kersabiec, à faire causer Rosette, dont les reparties étaient sa dernière distraction.

M. de la Roche Saint-André fut de retour aux Mesliers vers six heures du soir. Il était onze heures et demie, lorsque MADAME partit. Au moment où la Princesse proscrite quittait ce modeste refuge, M. de la Roche, s'inclinant devant elle, aussi profondément, et peut-être plus, que si l'on eût été aux Tuileries ou à Versailles, lui dit : « Je ne laisserai pas MADAME partir sans lui demander pardon de toutes les gaucheries que j'ai pu faire pendant son séjour aux Mesliers. » — « Des gaucheries ! reprit vivement MADAME, c'est bien plutôt à moi à vous remercier de toutes les complaisances que vous avez eues pour nous ! » — Et, faisant sans doute un retour sur les

protestations intéressées et vaines des gens de cour, comparées à cette simplicité touchante du gentilhomme campagnard, elle ajouta : « Plaise à Dieu que nous trouvassions partout de pareilles gaucheries ! »

MADAME se plaça en croupe derrière le petit Simailleau ; M. de Mesnard monta le cheval de Sorin, et prit M^{lle} de Kersabiec. Le temps était sombre et pluvieux, les chemins étaient remplis d'eau. La petite caravane était plus nombreuse qu'à l'ordinaire : MM. de Charette et de la Roche Saint-André, Sorin, Charles Hervé et Bruyère accompagnaient les voyageurs. M. de Mesnard et Petit-Paul ouvraient la marche, guidés par le meunier Sorin ; MADAME venait ensuite, à quelque distance, ayant auprès d'elle M. de Charette. Charles Hervé, demeurant en arrière, devait, en cas d'alerte, faire un signal convenu.

On entra ainsi dans la forêt de Rocheservière. La nuit était si profonde, qu'on ne voyait pas devant soi. Bientôt Simailleau se trompe de route : au lieu de suivre Sorin, il prend un autre sentier, qui va toujours en s'éloignant ; il s'aperçoit enfin qu'un ruisseau le sépare de ses compagnons de route ; le cheval qu'il monte juge de même apparemment : d'un bond inattendu, il franchit tant bien que mal le cours d'eau. Cependant personne n'est désarçonné, mais MADAME est tout ébranlée de ce choc. M^{lle} de Kersabiec et ses compagnons s'arrêtent au bruit ; on se rejoint. MADAME était déjà remise, non de sa frayeur, — elle n'en éprouva pas, — mais de cette secousse ; elle flattait de la main sa pauvre monture tremblante, et disait en riant et se secouant : « Pour moi, je n'ai rien de cassé ! »

Arrivé non loin de Saint-Étienne-de-Corcoué, nouvelle aventure : il fallait passer à travers un terrain marécageux, sur un étroit sentier, suffisant toutefois pour quelqu'un qui le connaissait. Simailleau le franchit aisément. M. de Mesnard s'y embourba de si belle façon, qu'il y resta implanté. On dut se mettre en œuvre autour de lui. M. de Mesnard et Petit-Paul furent enlevés de dessus leurs montures, que l'on tira, non sans grand travail. En se débattant, le cheval atteignit d'un coup de pied M^{lle} de Kersabiec à la

poitrine. Ma tante continua, en crachant du sang, le chemin à pieds.

Après avoir traversé la grande route de Nantes aux Sables, la Princesse rencontra M. de Choulot, qui venait lui rendre compte d'un voyage diplomatique entrepris par ses ordres. Cette conversation prit quelque temps, bien que MADAME n'eût pas discontinué de marcher. On se hâta, car il y avait encore une grande lieue de pays à faire, — et l'on sait si elles sont longues ! — pour parvenir au but indiqué : la maison de Louvardière, à M. de la Robrie. MM. de la Robrie, le père et le fils, devaient attendre la Princesse au Moulin-Guérin. Or, commē le jour allait paraître, il était à craindre qu'ils ne se fussent retirés. C'est ce qui était arrivé, en effet. Ces mésaventures et ces chutes ayant retardé la marche, on ne trouva plus personne au rendez-vous : MM. de la Robrie, qui depuis deux nuits attendaient inutilement, venaient de s'en aller. M. de Charette eût désiré que MADAME se rendit seule avec Simailleau à Louvardière, tandis que M^{lle} de Kersabiec, M. de Mesnard et lui retourneraient au Magazin ; mais la Princesse ne le voulut pas ; il était trois heures du matin, le premier juin, lorsqu'on arriva chez M. Goëzel, où l'on n'était pas attendu.

M. de Charette fit immédiatement prévenir M. de la Robrie, le priant d'envoyer deux de ses filles au Magazin, afin que l'une d'elles, changeant de costume avec MADAME, la Princesse, guidée par l'autre, pût venir sous son toit. — Ce projet fut exécuté avec un rare bonheur. A la chute du jour, Son Altesse Royale, montée derrière M^{lle} Pauline de la Robrie, et revêtue des habillements de M^{lle} Luce, sa sœur, traversa sans embarras les cantonnements, qui, ayant vu passer le matin ces deux jeunes filles, crurent encore les reconnaître le soir. On dit même qu'un officier salua poliment les voyageuses attardées.

Au milieu de la nuit, les compagnons de MADAME vinrent la retrouver à la Mouchetière, maison des la Robrie, située en Saint-Colombin, tout près du village de Pont-James, où il y avait un poste de gendarmerie. On y était pour cela même en grand émoi, par suite de l'étourderie d'un M. de Villiers, qui, envoyé en mis-

sion par mon père près de M. de la Robrie, et, interpellé à son retour par les gendarmes du poste, s'était enfui devant eux, au galop de son cheval, en poussant le cri de : *Vive Henri V !*

On fit voir à MADAME une cachette préparée en cas de visite domiciliaire : c'était, dans le sol d'une arrière-cuisine, une fosse creusée, dans laquelle une personne pouvait s'asseoir. On la recouvrait d'une pierre, sur laquelle on devait répandre des pommes de terre. Quel que fût son courage, la Princesse frémit à l'idée de s'enterrer ainsi vivante. « S'il y a, dit-elle, une visite domiciliaire, et que l'on emmène ou que l'on tue les personnes de la maison, n'ayant pas la force de soulever cette pierre, je périrais ici.... J'aime mieux un coup de fusil !... Je vais me coucher avec uné de ces demoiselles ; s'ils viennent, je passerai pour une sœur ou pour une cousine. »

MADAME dormait, lorsqu'il fallut aller la réveiller. De nouveaux mouvements de troupes pouvaient faire craindre une visite domiciliaire immédiate. Elle se résigna donc à partir, laissant derrière elle, non sans regret, M^{lle} de Kersabiec, accablée d'une fièvre brûlante, occasionnée par le coup de pied de cheval qu'elle avait reçu en pleine poitrine. Mais comment sortir ? Devant, derrière, à toutes les issues, on croyait voir apparaître les soldats. — « Allons, dit MADAME, en qui se réveillait le sang Bourbon, intrépide en face du danger qui paraissait inévitable, sortons par la grande porte. » Elle prit le bras de M. de la Robrie et se mit en marche. — On ne trouva personne. MADAME atteignit sans mésaventure le Moulin-Étienne, maison de M. de la Haye, où elle passa la journée du 2 juin. Là, elle reçut MM. de Couëtus, père et fils, l'un ancien officier de l'armée de Condé, l'autre à peine sorti des pages : ils venaient mettre leur épée au service de la Princesse, froidement, résolument, sans illusions, n'espérant plus de succès, mais accomplissant jusqu'au bout un devoir.

Aussitôt arrivée au Moulin-Étienne, la Princesse réclama la présence de ma tante. MADAME pensait toujours à cette tombe qu'elle avait vue à la Mouchetière, et elle ressentait pour M^{lle} de Kersabiec la même inquiétude, les mêmes pressentiments sinistres qu'elle

avait éprouvés pour elle-même. « Je ne suis pas tranquille sans Petit-Paul, répétait-elle ; qu'on aille le chercher. » — On y alla, et, quelques jours après, le 5 juin, les craintes de MADAME furent affreusement réalisées. Un détachement du 17^e léger, pénétrant dans la cour de cette maison, qui n'était plus habitée que par des femmes et des enfants, les hommes étant au combat, massacra à coups de sabre et de fusil le fermier, inoffensif et désarmé, sa femme, son fils et un pauvre paysan qui s'y trouvait de passage. Au bruit qui se fait, un enfant se présente au seuil ; c'est le jeune de la Robrie ; on le couche en joue ; il reste immobile devant la mort. Sa sœur, âgée de seize ans, accourt et l'entraîne dans le jardin ; un coup de fusil part : Céline de la Robrie tombe sans vie !

Pendant cette journée, passée au Moulin-Étienne, la Princesse vit se grouper autour d'elle plusieurs officiers d'élite ; parmi eux, se trouvait M. de Puitsieux, qui venait de quitter le maréchal de Bourmont. M. de Charette, obligé de rester près de MADAME, dut modifier son premier plan, qui avait été de commencer son mouvement par l'insurrection des divisions de Vallet et de Maisdon. M. de Puitsieux fut chargé par lui de s'y rendre à sa place, d'y porter ses ordres et d'en surveiller l'exécution. Il venait de partir, lorsque Son Altesse Royale apprit que sa correspondance avait été saisie à la Charlière. En recevant cette nouvelle, MADAME dit, avec une douleur contenue : « C'est le dernier coup porté à mes espérances ! » — Sa pensée allant, à travers l'espace et le temps, vers son fils, elle ajouta : « Mon fils, tu ne sauras jamais toutes les angoisses, toutes les larmes de ta mère ! » Puis songeant à ses amis, elle parla de leur donner contre-ordre ; mais l'impossibilité de le faire parvenir à temps et partout se présenta devant elle : elle se résigna à laisser aux événements leur cours ; en même temps, elle repoussa loin, bien loin, les insinuations que la fidélité devait lui faire et lui fit pour qu'elle mît au moins sa personne en sûreté. Ses amis se dévouaient pour elle, elle voulut se dévouer à ses amis.

MADAME partit du Moulin-Étienne vers dix heures du soir, le 2 juin. Elle était accompagnée de ma tante et de MM. Hyacinthe de la

Robrie, de Charette, de Mesnard, de Monti, de la Chevasnerie et Le Romain.

Arrivée au bord de la Bologne, la Princesse y trouva M. de la Robrie, le père, qui la lui fit traverser à l'aide d'un petit bateau. On devait trouver, quelques pas plus loin, des guides. Ils se firent attendre. MADAME s'assit au pied d'un vieux chêne, et, s'appuyant la tête sur un porte-manteau, parut sommeiller. Ses compagnons, armés et rangés autour d'elle, la contemplaient en silence : la lune éclairait ce tableau. Les tristes pensées envahissaient les cœurs. L'héroïque Princesse, ouvrant les yeux, le comprit. Couvrant ses propres impressions d'une apparence de gaieté : « Convenons, dit-elle, Messieurs, que nous ressemblons plus à une bande de voleurs qu'à d'honnêtes gens. » Et elle se leva. Les guides étant arrivés, la petite bande se divisa. MM. de Charette, de Monti et Le Romain se dirigèrent vers Montbert et Belle-Cour ; MADAME, M^{lle} de Kersabiec, MM. de Mesnard et de la Chevasnerie gagnèrent la métairie de la Brosse, en Saint-Colombin, maison isolée et fort avant dans les terres, appartenant à une dame de Nantes, et où habitaient trois frères, du nom de Jeanneau, qui en étaient les fermiers, et une servante nommée Anne Boisselot. On était au 3 juin ; la nuit suivante devait commencer l'insurrection.

Arrivé à Montbert, M. de Charette fut pris d'une fièvre violente ; néanmoins il fit, sans plus tarder, venir près de lui des paysans dévoués des communes de Montbert et de Geneston, qui appartenaient à la division de Vieillevigne. Le chef de cette division étant de ceux qui refusaient d'obéir aux ordres donnés pour la prise d'armes, ces paysans n'avaient reçu aucune direction ; ils promirent d'appuyer le mouvement que M. de Charette comptait opérer, avec l'aide de la compagnie nantaise, sur le château de Montbert, qu'il s'agissait d'occuper. En effet, la nuit suivante, ils se réunirent au nombre de cent, et vinrent le trouver.

Au moment de prendre les armes, mon grand-père avait quitté Nantes pour la Marionnière, ce qui le rapprochait du théâtre des événements. Il avait laissé derrière lui sa fille aînée, M^{lle} Stylite de Kersabiec, contre laquelle avait été lancé un mandat d'amener, et

qui, pour cette cause, était obligée de se cacher. Mon grand-père avait avec lui une autre de ses filles, M^{lle} Céleste de Kersabiec, laquelle devait, durant cette campagne, se consacrer à soigner les blessés dans les ambulances, qui, d'accord avec les sœurs de la Sagesse, eussent été établies suivant les besoins.

A leur arrivée à la Marionnière, les nouveaux venus trouvèrent mon père seul, avec mon oncle Louis, son plus jeune frère, et M. Adolphe de Biré, son beau-frère. Ma mère était partie depuis deux jours, emmenant avec elle les cinq enfants en bas âge qu'elle avait déjà. Nous eussions été fort embarrassants au milieu de ces allées et venues incessantes. Un autre de mes oncles, Amédée de Kersabiec, avait rejoint le corps de M. de la Rochemacé, dont il faisait partie. Des cousins-germains de mon père, Charles et Auguste, étaient en Anjou, dans l'armée de d'Autichamp ; Dunstan était avec M. de la Rochemacé ; Godefroy, à Paris, faisait partie du complot de la rue des Prouvaires.

Un voisin et ami intime de mon grand-père, M. Bascher, ancien chef vendéen de 1815, vint, avec son fils Charles, à la Marionnière, dans la journée du 3. Ils devaient se rendre ensemble à Maisdon. Joseph, l'ainé des fils de M. Bascher, ami de mon père et son camarade au 3^e régiment de la garde, ne put être de la partie ; ayant été arrêté quelques jours auparavant. M. Bascher, le père, avait soixante-dix ans ; il était presque aveugle. — « Mon pauvre ami, lui dit sa femme, vous ne pouvez vous rendre au rendez-vous ; vous tomberez en route, et mourrez dans quelque fossé. » — « C'est probable, reprit le vieillard, mais si je ne parlais pas, qui partirait ? Je dois l'exemple. »

Dans la soirée, la petite troupe s'ébranla. A cheval, au milieu de la cour de la Marionnière, mon grand-père se pencha sur son fils, et, lui passant le bras autour du cou pour lui donner le baiser d'adieu, lui dit : « Mon ami, tant de fautes accumulées rendent le succès impossible ; mais MADAME est là, nous lui devons faire un rempart de nos corps. »

On partit dans ces dispositions, après s'être confessé, la nuit précédente, dans les bois, au curé de la paroisse, M. l'abbé Sorin.

MM. de Kersabiec et Bascher se dirigèrent vers la Hautière, où ils réunirent leurs hommes, puis, de là, ils marchèrent vers Maisdon. Le rendez-vous général était ces landes sur lesquelles nous avons vu, au début de ce récit, MADAME, en 1828, passer en revue les premières troupes vendéennes, et où s'étaient échangées entre elles et la Princesse les premières assurances de fidélité et de concours en cas de malheur.

M. Le Chauff de la Blancheraie, après s'être rendu maître du bourg de la Chapelle-Heulin, où il trouva quelques armes, y arriva bientôt. M. Guilloré, venant de Haute-Goulaine, avec une petite troupe, y parvint également. MM. de Kersabiec et Bascher eurent bientôt sous leurs ordres quatre cents paysans, et une quarantaine de gentilshommes et de bourgeois bien armés. Ils entrèrent au bourg de Maisdon à dix heures du matin. Mon grand père fit sonner le tocsin.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(La suite à la prochaine livraison.)

CONTES ET RÉCITS

Des chants de nourrice, des contes merveilleux qu'on écoutait assis en rond autour d'un feu rustique, feu de pâtres ou de soldats au bivouac, — voilà la première littérature des peuples enfants, et la seule peut-être qui soit vraiment sûre de l'immortalité. Qui pourrait dire l'âge de quelques-uns de ces récits qui font encore le charme des veillées de nos chaumières et de nos manoirs, durant les longues nuits d'hiver ? Je croirais volontiers que plusieurs d'entre eux, quant au fond, sont aussi anciens que l'humanité même, et qu'ils vivront autant qu'elle.

Ce serait une grave erreur que de croire que des peuples, aujourd'hui civilisés, n'étaient occupés, à leur origine et à l'état de barbarie, que de satisfaire leurs passions et leurs appétits grossiers ; que l'esprit et l'imagination n'avaient aucune part à leur existence et que la Muse ne les visitait pas aussi à leur heure... *Non tetigere Camenæ*. Ils chantaient et contaient comme nous — plus que nous, — et leurs chants et leurs récits offraient plus d'intérêt à leurs auditeurs qu'à ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils étaient plus spontanés, plus simples, plus naturels, qu'ils retraçaient les croyances communes et les épisodes de la vie vécue ensemble sous la tente des pasteurs et sur les routes des longues migrations. Il faut ajouter aussi qu'ils ne connaissaient pas les entraves des poétiques et des

prosodies des peuples civilisés, et que leur imagination déployait ses ailes en toute liberté.

Tous les pays ont eu leur époque poétique, et ce n'est pas aux époques dites de progrès et de civilisation que les Muses ont le plus souvent honoré les humains de leurs visites. Un état de demi-civilisation ou même de barbarie ne me semble nullement défavorable à la vraie poésie. C'est dans cet heureux état seulement que le poète peut être naïf sans niaiserie, naturel sans trivialité. Il ressemble alors à un charmant enfant qui bégaye des chansons et cause avec les fleurs des champs et les étoiles du ciel. Il est toujours amusant, parfois sublime : il intéresse, il émeut, parce qu'il croit le premier les contes qu'il débite. Quel fou rire exciteraient les meilleurs poètes de nos jours, si l'on rencontrait dans leurs vers tels épisodes ou tels détails admirés dans Homère !

Aujourd'hui, après avoir usé et abusé de tous les genres et de toutes les formes, par ennui, par satiété ou dégoût des trivialités à la mode et des exagérations malsaines, on sent comme un besoin instinctif de remonter les courants que l'on a trop descendus, et l'on recherche avec intérêt, avec avidité, les sources jaillissantes et pures à leur origine, les chants et les contes de nourrice qui ont bercé les peuples enfants. L'humanité, devenue vieille et caduque, voudrait retrouver la fontaine merveilleuse dont l'eau rajeunit et rappelle à la vie, et dont il est si souvent question dans nos contes bretons. C'est aux paysans, restés toujours en communion directe avec la nature, comme les tribus primitives, c'est aux pâtres, aux bûcherons, aux mendiants errants de nos campagnes, qu'il faut demander tout ce qu'il est possible de retrouver encore de ces traditions orales, trop longtemps dédaignées des savants et des faiseurs de livres ; c'est là la vraie source, toujours jaillissante et inépuisable.

Un grand mouvement s'est opéré chez nous, en ces dernières années, en faveur des traditions orales. Comme presque toujours, le signal est venu de l'Allemagne. L'Angleterre y a répondu assez vite, et la France, après des hésitations et des lenteurs, selon son habitude, semble aussi vouloir se mettre en marche et rattraper le

temps perdu. Les Allemands et les Anglais ont déjà publié bon nombre de recueils remarquables de chants et de contes populaires, et jusqu'à présent, nous en sommes réduits à les traduire, n'ayant presque rien de notre propre fonds ; — ou plutôt parce que nous avons négligé de faire notre moisson, car la muse populaire ne sommeille pas plus chez nous que chez les autres peuples, et on le verra bien un jour. Mais des préoccupations d'un autre genre nous retiennent et nous dominent généralement : s'amuser à écouter des contes de vieilles femmes, des contes de fées, de géants et d'enchantements, pendant qu'on n'a pas encore gagné son million, pendant qu'on ne parle partout que d'élections et de changement de ministère ! ... Allons donc ! vous nous croyez bien simples et bien naïfs ! à d'autres, ces sornettes et ces rêves !

La maison Hachette, qui aime à prendre l'initiative des entreprises hardies et profitables à la science, a déjà publié une série de recueils de contes populaires (des traductions presque tous, il est vrai), qui mérite des encouragements et des éloges. Une seule chose me semble à regretter, c'est que la France ne soit pas mieux représentée dans cette collection. Puisse cette lacune être bientôt comblée !

Le livre le plus remarquable de cette collection est celui qui porte ce titre : LES DIEUX ET LES HÉROS, *contes mythologiques*, traduits de l'anglais, de M. Georges Cox, par F. Baudry et E. Délerot. Viennent ensuite les CONTES DES PAYSANS ET DES PATRES SLAVES, traduits en français par M. Alexandre Chodzko, puis des *Contes choisis des frères Grimm*, des *Contes choisis d'Andersen*, les *Contes de Perrault* avec un *Choix des contes de M^{mes} d'Aulnoy* et *Le Prince de Beaumont* ; enfin, toute une bibliothèque de contes pour tous les âges, mais pour l'enfance surtout, faite avec autant de goût que d'intelligence et de discrétion, dans la charmante collection connue sous le titre de : *La Bibliothèque rose*.

Je dirai quelques mots plus particulièrement du livre de M. Georges Cox et de celui de M. Alexandre Chodzko. Je n'ai pas la prétention de faire un compte rendu complet de ces deux ouvrages, remarquables à plusieurs égards, dans les quelques lignes que je

¹ Cet article était écrit avant la guerre.

veux leur consacrer ici. Je désire seulement les signaler aux lecteurs ordinaires de cette *Revue* et les leur recommander comme une lecture pleine de charme, d'attrait et d'enseignement à la fois, car la science s'y joint à l'agrément — *utile dulci*.

LES DIEUX ET LES HÉROS sont un charmant livre de mythologie grecque, ou plutôt de contes grecs, de contes populaires, traduits de l'anglais, de M. G. Cox, avec des gravures au trait, à la manière de Flaxman, représentant les principaux épisodes de l'histoire des Dieux et des Héros de la Grèce. M. Cox a pensé, et avec raison, ce me semble, que les fables anciennes, qui constituent ce qu'on appelle la Mythologie grecque, étaient, à l'origine, autant de contes de nourrice pleins d'intérêt et de charme. Ils ne seraient devenus ennuyeux et d'une lecture difficile, pour les enfants au moins, que depuis que les savants et les pédants se sont avisés de les arranger à leur guise dans des livres appelés *Dictionnaires de la Fable, Traités de Mythologie*, ou autres dénominations semblables. M. Cox pense encore, — et tout le monde sera de son avis sur ce point, — que si ces fables, généralement si gracieuses et si poétiques, étaient présentées aux enfants sous cette forme primitive, ils ne s'en rebute- raient pas aussi vite, mais qu'au contraire ils y prendraient un plaisir extrême, comme à la lecture de *Peau d'Ane* et du *Petit-Poucet*. C'est cette pensée qui l'a conduit à tenter de rétablir et de présenter les fables grecques sous leur forme primitive, celle de récits de veillées, afin d'en rendre l'étude plus attrayante aux élèves de nos lycées et autres établissements d'instruction de la jeunesse. Il a toujours respecté, avec le plus grand scrupule, la fable ancienne et n'y a jamais introduit aucun élément, aucun épisode étranger. Lorsque des détails scabreux et impossibles à mettre sous les yeux des enfants se présentaient, M. Cox les a écartés avec une réserve tout anglaise, comme dit son traducteur, et, ce qui était plus difficile, il a su les éviter et y suppléer, sans altérer les mythes, de façon à satisfaire à la fois aux lois de l'exactitude et aux exigences des mères de famille.

Je suis persuadé que si le livre de M. Cox, si bien traduit par M. F. Baudry, prenait, dans les bibliothèques de nos lycées, la place

qu'y occupent d'ennuyeux et arides *Dictionnaires de la Fable* et autres livres de ce genre, les élèves le liraient avec charme et profit à la fois, et ils reprendraient goût à l'étude de la mythologie ancienne à laquelle, généralement, ils ne comprennent pas grand' chose, présentée comme elle l'est sous une forme sèche et morte, pour ainsi dire, dans les livres qu'ils ont entre les mains.

M. Frédéric Baudry, le traducteur, dans un langage clair, d'une correction et d'une distinction remarquables, a fait un livre français du livre anglais. M. Cox varie son style suivant les fables, et il est constamment à la hauteur et dans le ton du sujet qu'il traite. Tel de ses récits ressemble à un chant d'Homère, et tout son livre est plein du suc et du parfum de la poésie grecque.

Je ne saurais donner une idée plus juste du livre de M. Cox et de la pensée qui l'a inspiré, qu'en reproduisant les lignes suivantes de son traducteur :

« Cet ouvrage est écrit à l'intention des enfants; mais nous espérons que les grandes personnes lui feront aussi l'honneur de le lire. . . Depuis un certain nombre d'années, il s'est fait, dans les études mythologiques, une révolution qui a modifié de fond en comble l'interprétation des fables, et jusqu'à la façon de les sentir et de les présenter. On s'est avisé que la mythologie, au moins dans ses parties essentielles et originales, n'est l'œuvre ni des sages ni des poètes, mais du peuple et de l'esprit enfantin des hommes primitifs, et qu'elle consista d'abord en traditions populaires, allant à l'occasion jusqu'aux contes de nourrice.

» C'est en cet état qu'une partie de la mythologie germanique est parvenue jusqu'à nous; les frères Grimm et leurs émules l'ont recueillie de la bouche des femmes, des enfants et des paysans. . . La perte des mythes grecs sous leur forme primitive de contes populaires, outre qu'elle est fâcheuse pour la facilité de l'interprétation, nous semble encore fort regrettable à un point de vue tout pratique. De nos jours, les grandes allures de la poésie fatiguent et sont peu goûtées du public. Le conte naïf et de courte durée lui plaît davantage; et nul doute que la mythologie classique n'eût pas éprouvé le discrédit où elle est tombée, si elle eût pu se présenter sous cette forme. »

Sous le titre de : *Contes des paysans et des pâtres slaves*, la librairie Hachette a encore publié un recueil de récits populaires appartenant aux différentes branches de la famille des peuples slaves. Nul livre, à mon sens, n'est d'une lecture plus intéressante et plus propre à donner une juste idée des fables et des rêves poétiques qui ont charmé l'enfance des peuples différents de la grande race indo-celtique. Je sais que notre siècle de progrès et de civilisation traite avec un suprême dédain ces imaginations séduisantes de nos premiers pères, et qu'il les appelle volontiers *contes de bonnes femmes, contes à dormir debout* ; — je n'ignore pas que les aventures d'un *Rocambole*, et autres héros de même espèce, ont plus d'attrait pour les lecteurs ordinaires des feuilletons de nos journaux. A leur aise ; pour moi, je préfère ces contes *de bonnes femmes*, et malgré cet engouement populaire (populacier plutôt) pour ces tristes héros du ruisseau et de l'égout, j'ai la consolation de croire que je ne suis pas seul de mon avis.

M. Alexandre Chodzko a réuni dans ce livre un choix des contes recueillis par Erben, Bogena Nemçova, Glinski et d'autres encore, parmi les différents peuples de la grande famille slave. Tous me paraissent intéressants ; mais il en est de très-curieux et très-importants au point de vue de leurs rapports avec les Védas et autres poèmes indiens, ce qui est la principale préoccupation de M. Alexandre Chodzko : — « Les récits rustiques qu'on vient de lire, » — écrit-il dans son épilogue, — ont servi de matériaux pour mon » cours au Collège de France, dont le programme était de traiter » des rapports qui existent entre les mythes des livres sacrés de » l'Inde et la tradition orale des pays slaves, y compris la Lithuanie. En examinant de près la question, je me suis convaincu que » les héros des contes slaves ne sont, pour la plupart, qu'autant de » débris plus ou moins mutilés, les *dissecta membra* des figures » mythiques du védisme et du brahmanisme. »

Pour moi, qui depuis longtemps m'occupe de rechercher les traditions orales de nos Bretons-Armoricains, chants populaires, contes et récits de toute nature, ce qui me frappe le plus dans les contes traduits par M. Chodzko, c'est leur ressemblance avec les traditions

encore vivantes dans nos chaumières bretonnes. Il y a là une question très-importante au point de vue historique. A quoi tient une ressemblance si frappante ? Evidemment, ce n'est pas le fait du hasard. On a dit que l'esprit humain, n'étant pas infini dans ses conceptions et se mouvant dans de certaines limites, devait nécessairement amener de ces rencontres. Cette raison ne me paraît pas être la bonne. Certainement, ce n'est pas imitation non plus. Les paysans de qui j'ai recueilli nos contes bretons ne savent ni lire ni écrire, et des contes imprimés qui ont pénétré dans nos campagnes et dont leurs récits semblent présenter quelques réminiscences, je ne connais que Perrault et les *Mille et une nuits*, qu'on rencontre dans quelques châteaux et manoirs, et assez rarement encore. On pourrait dire, à la rigueur, que parfois les châtelains et les châtelaines se sont amusés à raconter en breton à leurs vassaux et à leurs domestiques les contes qu'ils avaient appris dans des livres. Cela a pu arriver, en effet, quoique rarement, et dans tous les cas, les récits de nos chaumières y avaient cours bien avant l'introduction des contes de Perrault et des *Mille et une nuits* en Basse-Bretagne. Il ne faut donc pas s'en tenir à cette explication.

Ce qui m'intéresse et m'intrigue le plus, c'est de trouver dans nos campagnes bretonnes du pays de Tréguier (la partie de la Bretagne incomparablement la plus féconde en traditions orales de toute nature), des contes connus en Serbie, en Pologne, en Bohême, en Lithuanie, en Russie, etc., avec les mêmes aventures, les mêmes héros, les mêmes détails, le même merveilleux et généralement les mêmes ressorts. Il est peu d'épisodes du recueil de M. Alex. Chodzko, que je n'aie trouvés épars dans nos contes bretons. Il faut donc recourir à une autre explication. A mon sens, voici le moyen le plus rationnel d'expliquer des ressemblances de ce genre.

Il est arrivé, selon toute probabilité, pour les poésies et les contes populaires qui ont un vrai cachet d'antiquité reculée, la même chose que pour le langage. Les récits mythologiques qui se transmettent et se perpétuent de génération en génération dans nos chaumières et nos manoirs bretons, comme chez les paysans slaves,

doivent être attribués à un fonds ou patrimoine commun à toute la race arienne, qui s'est répandue, à différentes époques, dans presque toute l'Europe.

Dans les contes des frères Grimm, dont la *Bibliothèque rose* de la maison Hachette a également publié un excellent choix, dans une élégante traduction de M. F. Baudry, je rencontre aussi plusieurs de nos contes bretons, dont les rapports et l'origine commune me paraissent évidents et frappent l'esprit du lecteur, bien qu'ils aient été un peu modifiés, selon le génie et les mœurs des différents peuples chez qui ils se sont conservés, et le caprice des conteurs, sinon des éditeurs, dont il faut aussi faire la part.

Enfin, dans les *Contes choisis d'Andersen*, quelques-uns des récits, qui sont vraiment d'origine populaire et non l'œuvre personnelle de l'éditeur, ont aussi leurs analogues chez nous.

Toute cette littérature populaire, transmise par la tradition orale des peuples, constitue aujourd'hui une branche d'études du plus grand intérêt, et la librairie Hachette, en la propageant, par son immense publicité, a rendu un grand service à cette science, un peu arriérée chez nous. Elle a acquis en même temps des titres sérieux à l'estime et à la reconnaissance d'une autre classe de lecteurs qu'il ne faut pas dédaigner — loin de là — les enfants qui, jusqu'à présent, avait vécu chez nous sur le fonds de Perrault et de M^{mes} d'Aulnoy et Le Prince de Beaumont.

F.-M. LUZEL.

D'UN MARINIER

QUI, EN CHERCHANT UN LIARD, TROUVA UN TRÉSOR ET N'EN DEVINT
PAS PLUS RICHE.

Loys, par la grace de Dieu, Roy de France et Duc de Bretagne, savoir faisons à touz presens et advenir, nous avoir receu l'umblé supplicacion et requeste nous fait, de la part des parens consanguins de Jehan Sanson, pouvre jeune compaignon nautonnier, chargé de femmé et d'ung petit enffent, demourant en la parroesse de Saint Servan, contenante que bientost après la feste de Tous-sainctz derrein passée et que que soit puis le temps derrenier, à ung jour de mardi ou vendredi qu'estoit l'ung des jours de marché de nostre ville et cité de Saint Malo, comme ledit suppliant et ung sien lors compaignon marinier nommé François Turpin, eussent marchandé avecques ung jeune gentilhomme de la maison de Couesquen qu'on appelle Basse-Lande de luy porter par mer, amont la rivière de Rancze, dudit Saint Malo jucques à Mordreuc, quatre pippes de vin d'Anjou et Orleans, que disoit ledit Basse-Lande avoir acheptées d'ung nommé Collas de Laporte, dit Collo, marchant, demourant oudit Saint Malo, pour partie de la provision et despençe de la maison et chasteau dudit Coesquen, au pris de dix sols monnoye tournoys pour leur sallaire et voisture, dont ledit

Basse-Lande, en presence d'autres gentilzhommes estans en sa compagnie, incongneuz audit suppliant et mesmes dudit Laporte dit Collo duquel avoint esté achaptées lesdictes pippes de vin, bailla audit suppliant (auquel estoit le basteau) deux trezains pour seurté et aires de ladicte voisture ; et ainsi que environ l'eure de medy dudit jour de marché ledit suppliant, qui estoit allé chés ledit Collo veoirs à quelle heure il pourroit bien tirer lesdictes quatre pippes de vin pour icelles charger en sondit basteau, trouva ung nommé Gilles Balorge, jeune compaignon et homme de mer, originaire et demourant à Daouet, o lequel ledit suppliant avoit quelque congnissance à l'occasion d'une sienne tante qui est mariée en ladicte paroisse de Saint Servan avecques ung nommé Bertran Aubron, moulmier, tenant le moulin dudit lieu de Coesquen, situé en ladicte parroesse de Saint Servan, quel Ballorge estoit ascoudé sur l'une des fenestres de la maison et demourance de maistre Hervé Fesant estante en la Grande Rue dudict Saint Malo, la femme duquel Fesant estoit lors indisposée d'une longue et continuelle maladie dont depuis et de laquelle elle mourut ; et en sa compagnie à l'huy d'icelle maison, estoint plusieurs gens incongneuz audit suppliant, auquel ledit Ballorge dist telles ou semblables parolles ainsi que passoit auprès de luy : « Jehan Sanson, comme je comp- » toyé mon argent sur ceste fenestre, il ést tombé deux liars en la » cave de ceste maison, » dont ledit suppliant ne tint aucun compte et ne se y arresta aucunement, pour la haste qu'il avoit d'aller faire devaler sondit bateau soubz la fousse du Nest, affin de prandre lesditz vins qu'il et ledit Turpin devoit le lendemain, de la premiere marée, rendre et porter audit lieu de Mordreuc où ledit Basse-Lande les devoit faire recueillir.

Et comme à son retour en ladicte ville, une heure ou environ après, comme luy semble, il s'en allast chés ledit Collo, trouva de rechieff ledit Ballorge estant à l'huy dudit Fesant, et avecques luy une nommée Marie Frete et une Henriette Fleury, femme de Guillaume Rouxel, qui parloint o une chamberière dudit Fesant, qu'on appelle Madame Dequi, laquelle ledit Ballorge prioit de luy aller aider querir lesdiz deux liars, qui luy res-

pondit que elle ne yroit point, disante s'en aller à sa mestresse qui estoit tres fort malade, mais pria et requit ledit suppliant d'aller avecques luy en ladicte cave, qui souventesfois hantoit et frequentoit en icelle maison, à l'occasion de la femme dudit suppliant, qui par long temps, dès son jeune eaige, y avoit demeurré comme chamberière ; et pour ce faire, ugne nommée Jacqueline des Rues, niepce de ladicte femme dudit Fesant, ainsy que lui semble, demourante en ladicte maeson, leur bailla une chandelle alumée pour devaler en ladicte cave qui estoit et est assez obscure.

Et ainsi que furent lesdictz suppliant et Ballorge devallez en ladicte cave, et qu'ilz eurent trouvé l'un desdiz deux liars, comme ilz serchoient l'autre et remuoient quelques boys et astelles qui estoient es environs, vit cheoir et tomber une petite bouette longue, en laquelle y avoit plusieurs piecques d'or qui se espendirent la pluspart en ladicte cave ; et lors ledit Ballorge se mist à l'endroit de ladicte voulte de ladicte cave, de peur qu'on vist la lumière, disant : « Par le sang Dieu, nous sommes riches, voiez cy aventure que Dieu nous donne ; il y en a quelque ung en cette ville qui autres-foiz trouva ugne autre bouete qui en est riche. » A quoy luy dist ledit suppliant qu'il n'y avoit nul droit, et sur ce luy dict ledit Ballorge tels mots : « Si vous ne la prenez, je la prandrè. » Quoy voiant, après qu'ilz eurent amassé ce qu'ilz peurent apercevoir qui estoit tombé de ladicte bouete, en laquelle y avoit un noble d'or qui estoit ployé en rond au moyen de ce que en son large n'y pouoit estre, iceluy suppliant print et saesit ladicte bouete, et assemblément s'en allèrent hors ladicte cave et meson dudit Fesant, sans faire bruyt, et se rendirent hors ladicte ville vers la porte du chasteau dudit Saint Malo, au joignant de *la loge ès chenetiars*, auquel lieu ledit suppliant mist en son giron le tout dudit or qui estoit en ladicte bouete, dont, au non sceu dudit Balorge, il retint et laissa cheoir en sa gibeciere trois piecques d'or, savoir, un ducat et demy et un escu soullail.

En laquelle bouete furent trouvées neuf vignts une piecques d'or, petites et grandes, dont en y avoit plusieurs qui estoient faulses, qu'ilz remisdront en ladicte bouete, qui demoura en la garde

du dit suppliant jucques environ le temps de trois semaines, que, à ung jour de dismanche, sur la vesprée, s'en allèrent près ung moullin qu'on appelle le moullin au Chapt, et illecques partirent ledit or par la moylié. En faisant lequel partage demoura audit suppliant ledit noble, et eut ledit Balorge en rescompance d'iceluy noble deux mailles d'or. Entre lequel nombre d'or ilz trouverent doze pieczes faulses, dont ledit Balorge en eut sept ou huit, qui estoient comme fleurins, ducatz d'Aragon, desqueulx ledit suppliant, sur sa part, donna audit mosnier, qui en avoit ouy quelque nouvelle, trois pieczes, un escu rogné, ung ducat d'Aragonnays et une autre petite piecze; aussi dist ledit Balorge audit suppliant, qu'il avoit bien donné audit mosnier la moylié de ce que en avoit eu pour n'en dire rien. Est-il que, depuis, ledit suppliant, craignant dans sa conscience, avoit fait rendre audit maistre Hervé Fesant secretement, par ung chappelain de Saint Servan, jucques au nombre de soixante six pieczes, outre ledit noble d'or; et le demourant de ce que en avoit eu, ainsi que dessus, l'avoit employé partie en vivres, et aultre partie en mercerie, et avoit esté jucques à Tours la portant sur son coul, où il avoit mal prouffité.

Remonstrant ledit suppliant que, à l'occasion dudit cas, il a esté longuement fugitif du pais, doubtant rigueur de justice, où il n'ose hanter ne frequanter avecques sa femme qui est jeune, quelle a eu durant leur mariage ung petit enfant qui est encores à la mammelle, et sont si pources qu'ilz n'avoient ne ont maison ne habitacion propres, ne aucuns revenus dont ilz puissent vivre, sino n comme ledit Sanson le pouoit gagner o ung petit bateau à passer audit lieu du Nest, allant et venant, lorsque l'eau estoit grande au devant de ladicte ville de Saint Malo. Aussi remonstroit que auparavant ledit cas advenu, iceluy Sanson avoit tousjours esté de bon rest et gouvernement, sans jamays avoir esté actaint ne reproché d'aucun autre mauveix ne villain cas; nous suppliant qu'il nous plaise dudit cas impartir audit Sanson noz grace, remission et pardon, très humblement le nous requérant.

Pourquoy, etc., pourveu qu'ile en personne, presentera cestes nos presentes à nostre court et barre de Dinan, devant nostre se-

neschal dudit lieu, expédiant les prouchains ou seconds généraulx pletz. Donné à Nantes, ou moys d'Octobre, l'an de grace mil cinq cens neuff, et de nostre règne le 12°. Ainsi signé sur le replit : Visa, par le Roy et Duc, à la relacion de son Conseil, DE FORESTZ ; et scellées en laz de soye et cire verd.

Scellé à Nantes, le 26 octobre 1509.

REMARQUES.

Cette pièce est tirée du Registre de la Chancellerie de Bretagne de l'an 1509, fol. 202 v°. (*Archives départementales de la Loire-Inférieure.*)

Nous ne pouvons donner ici un commentaire complet de ce curieux texte ; bornons-nous à deux observations.

La « fosse du Nest » dont il est ici question est ce qu'on appelle aujourd'hui le passage du *Naye* entre Saint-Servan et Saint-Malo ; l'orthographe du nom a changé, la prononciation reste la même.

Quant à la *loge des chenetiars*, c'était le chenil où l'on nourrissait et gardait pendant le jour ces féroces chiens bouledogues auxquels était confiée, pendant la nuit, la garde extérieure des remparts de Saint-Malo. Voir, dans notre dernière livraison, ce qu'en écrivait au xvi^e siècle Pierre Boaistuau.

A. DE LA B.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÉCITS HISTORIQUES, TRADITIONS ET LÉGENDES DE HAUTE-BRETAGNE, — Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, — par M. l'abbé Guillotin de Corson. — 1 vol. in-12, Redon, Guillet; Rennes, Hautespre et Fougeray. — 1 fr. 25.

M. l'abbé Guillotin de Corson n'est point un étranger pour les lecteurs de la *Revue*. Ses nombreux travaux et sa participation à l'*Histoire de Châteaubriant*, dont M. de la Pilorgerie a dernièrement rendu compte ici-même, lui assurent une place distinguée parmi nos laborieux archéologues bretons.

Il y a déjà quelques huit jours, le facteur nous remit une brochure in-12, de 205 pages, sortie des presses de M. Guillet, imprimeur à Redon, intitulée : RÉCITS HISTORIQUES, TRADITIONS ET LÉGENDES DE HAUTE-BRETAGNE, *Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon*.

En parcourant les récits populaires contenus dans ce petit volume, destiné, dans la pensée de l'auteur, à rendre accessible à tous l'histoire de la paroisse et du hameau natal, on comprend que M. Guillotin de Corson, breton de cœur et d'âme, a voulu faire aimer davantage encore le vieux pays de Bretagne, si largement exploité, et pourtant toujours si riche et si fertile. A chacun de nos arrondissements, nous souhaitons un semblable chroniqueur.

Mgr l'Archevêque de Rennes, si bon juge en pareil cas, apprécie et approuve dans les termes suivants l'œuvre de M. Guillotin de Corson :

« Ce livre, qui honore son studieux auteur, autant par les pa-

tientes recherches qu'il a demandées que par l'amour patriotique qui l'a inspiré, offre au lecteur un véritable intérêt.

» Les hommes les plus sérieux aimeront à y retrouver, si ingénieusement rattachée aux charmantes légendes dont il est parsemé, l'histoire de nos usages séculaires, de nos vieux monuments, de nos grands saints, et des plus authentiques origines du christianisme dans nos contrées.

» Un autre mérite de cet ouvrage important est d'être, par la simplicité de la forme et l'attrait du récit, accessible à toutes les intelligences.

» C'est donc avec plaisir que nous recommandons à tous, et en particulier à la jeunesse des écoles, une lecture éminemment propre à développer la connaissance et l'amour de notre cher et intéressant pays de Bretagne. »

Une légende, prise au hasard et sans idée préconçue, — car aussi bien pourrait-on citer la précédente ou celle qui suit, — mettra à même de juger le livre que nous sommes heureux de faire connaître et de recommander à nos lecteurs.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

GOVEN.

LA LÉGENDE DU GOURMALON.

La paroisse de Goven possède bon nombre de manoirs dont quelques-uns comptent aujourd'hui parmi les beaux châteaux de notre arrondissement. C'est ainsi qu'on y trouve l'antique demeure seigneuriale de Blossac se mirant dans les eaux de la Vilaine, et les nouvelles et élégantes constructions de la Tourneraye et des Étangs, remplaçant les vieilles maisons féodales de la Tourneraye et de Lampastre.

Les derniers vestiges d'un monument encore plus ancien se trouvent non loin du bourg de Goven, à l'entrée d'une grande lande appelée Lande de Mille-Fossés; c'est une motte circulaire entourée

d'une douve large et profonde et précédée au levant d'un travail de fortification avancée en forme de demi-lune. Ce lieu porte aujourd'hui le nom de Butte du Gourmalon, mais on le trouve, paraît-il, appelé dans de vieux titres Butte ou Tombeau de Gurmailhon.

C'est évidemment, je crois, l'assiette d'une ancienne forteresse ; son nom semble indiquer que le vaillant breton Gurmailhon, d'abord comte de Cornouaille, puis chef de toute la Bretagne unie pour repousser l'invasion normande, habita ce château de Goven au commencement du x^e siècle. Quoi qu'il en soit, voici une légende que m'a racontée sur les lieux une vieille femme que je questionnais sur le Gourmalon.

Il y a bien longtemps, bien longtemps, me dit-elle, un grand et beau château s'élevait en cet endroit alors fertile et peuplé, mais devenu aride et désert depuis que Dieu l'a maudit. Le maître de cette demeure était un seigneur riche et puissant ; malheureusement, il usait mal de ses richesses et de sa puissance, et le bon Dieu n'était point honoré par lui. Parmi les nombreux domestiques qui le servaient était une jeune fille vivant bien ignorée, mais vivant aussi bien purement : lorsqu'elle voyait son maître offenser Dieu, la pauvre enfant se mettait à genoux et implorait avec larmes la divine miséricorde. Longtemps elle arrêta par ses prières le bras de la Justice céleste, mais les crimes du malheureux seigneur devinrent bientôt si nombreux que la pieuse fille finit par désespérer de le pouvoir convertir.

Un jour qu'elle était à l'église de Goven entendant la sainte messe, elle vit son maître entrer comme un furieux et menacer le prêtre célébrant à l'autel. Epouvantée à cet horrible spectacle, la jeune servante, qui avait reçu ce jour-là la sainte communion, sortit de l'église en pleurant à chaudes larmes.

Lorsqu'elle fut proche du château, que venait de regagner aussi son coupable maître, l'enfant aperçut près d'elle un petit oiseau qui chantait merveilleusement. Elle prit plaisir à l'écouter, car elle avait grand besoin de distraction et l'oiseau chantait si bien ! Quand elle fut arrivée à la porte du manoir, elle vit l'oiseau voltiger devant elle, cherchant en quelque sorte à l'empêcher d'entrer ; en vain

voulut-elle le chasser, le petit oiseau se percha sur la porte entr'ouverte et continua sa mélodieuse chanson. Alors il sembla à la jeune fille que c'était là un avertissement du Ciel, car l'oiseau paraissait lui dire dans son charmant langage : *Enfant, n'entre pas dans cette maison maudite ! Elle s'éloigna donc du château et aussitôt l'oiseau la suivit en chantant. A peine fut-elle à quelque distance des cours du manoir, qu'un grand bruit se fit entendre derrière elle ; elle se retourna vivement et aperçut, hélas ! le château qui s'éroulait frappé par la main vengeresse d'un Dieu trop longtemps offensé, ensevelissant sous ses décombres le maître impie qui l'habitait. Alors l'oiseau disparut et la jeune fille se jeta à terre pour remercier le Seigneur de l'avoir fait échapper à ce terrible désastre.*

« Voilà plus de cinquante ans, ajoutait ma vieille conteuse, mon père, qui était bien pauvre, entendant dire que de grands trésors étaient enfouis au Gourmalon, y alla fouiller une nuit dans l'espoir de trouver un peu d'or pour élever sa famille ; mais quel ne fut pas son étonnement de voir apparaître, au premier coup de pioche, un vilain bouc armé de grandes cornes ! C'était l'image du méchant maître du lieu ; mon père, épouvanté, prit aussitôt la fuite. »

C'est ainsi que la tradition populaire peint naïvement, mais avec vérité, les souvenirs bons et mauvais qu'ont laissés certains habitants du pays dont les noms sont restés inconnus. Elle montre près des uns un ange gardien sous la forme gracieuse d'un petit oiseau qui chante toujours pour avertir ceux qu'il aime, et elle fait voir que les autres trouvent la punition de leurs crimes tôt ou tard et demeurent après leur mort en compagnie des démons qu'ils n'ont que trop bien servis pendant leur vie.

ÉLÉGIE

A J.-P.-M. LESCOUR, BARDE DE N.-D. DE RUMENGOLL, DÉCÉDÉ
A MORLAIX, LE 19 AOUT 1870.

O ma Bretagne, quel grand deuil ! — Le père des lettres bretonnes est mort ! — Il n'est plus, votre chantre Le Scour, — Qui vous aimait tant, vous célébrait si bien !

Celui-là était un vrai Breton, — Un cœur loyal, un ami dévoué ; — Plein d'affection pour sa famille, — Il fut bienfaisant pour les malheureux.

C'était un doux et courageux barde... — Il avait plaisir à chanter... — A chanter, en breton toujours, — La foi, les saints et les madones.

Il a aimé par dessus toute chose — Son nom de barde de Rumengoll : — Dans cette église si miraculeuse, — Son nom est gravé en lettres durables.

GWELVAN

DA I.-P.-M. AR SKOUR, BARZ ITROUN VARIA REMENGOLL, MARVET, E MONTROULEZ, ANN 19 A VIZ EOST 1870.

Ma Breiz-Izel, pebez kanvou !
Setu maro tad ar gwerziou !
Maro eo ho kaner, ar Skour,
Ho karie stard, ho kane flour.

Hen-nez a voa eur gwir Vreiziad,
Eur galoun leal, mignon mad,
Da dud he di karantezuz
Ha d'ar beorien madelezuz.

Barz c'houek ha kalounek e voa,
Plijout a rea d'ezhan kana,
Kana e brezounek bepred
Ar feiz, ar zend, ar gwerc'hezed.

Karet en deuz dreist pep tra holl
He hano a varz Remengoll...
Enn iliz-ze, ker burzuduz,
He hano a choumo paduz.

Il donna son affection à tous les poètes bretons ; — Eux aussi l'ont bien aimé ; — Car en Bretagne tous ceux qui chantent — Ont profité de ses conseils ou de son exemple.

Il a publié, tout récemment encore, — Deux beaux volumes de poésies : — *La Harpe de Guingamp et Rumengoll* — Feront connaître son nom de tous.

Il institua, il y a un an, — Avec de généreux efforts, la *Société des Bardes*. — Fondateur et société n'existant plus, — Qui donc désormais chantera ?

Quand la douleur est dans l'âme, — Il est difficile de chanter gaiement. — Ma modeste lyre, écoutez-moi : — Pleurons au lieu de chanter.

Dieu a appelé Le Scour à lui : — Son âme a connu son jugement... — Respectons sa mémoire... Un jour viendra, — Et Dieu nous jugera aussi.

Son corps repose à présent — À l'ombre de l'église de sa paroisse. — Sur sa tombe, ainsi qu'il l'a écrit ¹, — On érigea une croix de chêne.

Karet en deuz ann holl varzed ;
Gant-ho ivez eo bet karet
E Breiz kemend a zo kaner
Eo gand he guzul pe he skouer.

N'euz ket pell en deuz great moulla
Daou levr varzaz euz ar brava
Telen Gwengamp ha Remengoll
A zesko he bano d'ann holl.

Eur bloaz zo en doa bet zavet
A-dro-vad Breuriez ar Varzed
Rener ha Breuriez zo maro
Pron hiviziken a gano ?

Pa vez ar galoun glac'haret
Kana laouen eaz ne-ket...
Ma zelennik, klevit eta
Gwelomp breman el leac'h kana ! !...

Eat eo ar Skour dirag Doue
Bet eo ar varn war he ene...
Tavomp... eunn deiz a erruo
Ha Doue ivez hon barno ! !...

He gorf zo breman o repoz
Enn disheol iliz he barro ;
Wor he vez, m'en deuz skrivet ²
Eur groaz dero a vo zavet.

¹ *La Harpe de Rumengoll.*

² *Telenn Remengoll.*

Son âme est sans doute au ciel — Dans le chœur des anciens bardes. —
Ami, de là tu entendras — Les échos de Breiz répéter mon petit chant.

Et tu diras avec allégresse : — « Mon pays produira encore des poètes ;
— Frères, la vie est dans la mort... — N'endormez point votre talent.

» De la Bretagne du paradis, — Prosterné aux pieds de nos vieux
saints, — Je serai toujours votre président, — Et vous obtiendrai de
bonnes inspirations. »

— Merci, ami, et à te revoir !... — Nous chanterons, avec d'abondantes
larmes, — Breiz-Izel, la mère des bardes, — La première des terres du
monde !

Et quand nos yeux se fermeront — Pour toujours au soleil béni, — Nos
corps, dans le lit de terre, — Seront les germes d'autres bardes incom-
parables, —

D'incomparables bardes qui sauront — Chanter les louanges de leur
pays ; — Des louanges, en langue bretonne, — A toi, Le Scour, excellent
poète, excellent ami.

J.-M. LE JEAN.

Marvad e man er baradoz
E strollad vraz ar varzed koz ;
Ac'hano, mignoun, e klevi
Gant ma gwerzik Breiz oskiltri.

Ha zeder braz te a laro :
« Barzed a vezo c'hoaz em bro :
Brèudeur, ar maro zo buez,
Na vezit morte didalvez !... »

Eur Breiz-Izel ar baradoz,
Daoulinet da dreid ar zend koz,
E vezinn bepred ho Rener
Gand aonen vad e peb amzer. »

— Trugarez, mignoun... kenavo...
Gand daelou puil ni a gano
Breiz-Izel, mamm ar varzed,
Ar c'heuta douar euz ar bed !

Ha pa sarro hon daoulagad
D'ann heol benniget evit mad,
Hon c'horfou, er gwele douar,
A vezo had barzed dispar.

Barzed dispar a c'houvezo
Kana meuleudiou d'ho bro ;
Meuleudiou, e brezounek,
D'ar Skour, ar barz, ar mignoun c'houek.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La Justice de Dieu. — Consécration du diocèse de Nantes au Sacré-Cœur de Jésus. — Suprême appel à la Bretagne. — Les volontaires de la Vendée. — La proclamation de M. Henri de Cathelineau. — M. Edmond Stofflet. — Lettres de MM. Crémieux et Laurier.

. Quel temps sinistre que celui où nous avons le malheur de vivre ! Français et catholiques , notre cœur se brise sous d'inexprimables douleurs : Paris est assiégé par les vagues immenses d'un océan de barbares ; — Rome, assiégée elle-même, vient d'être envahie : « l'Italie achève l'œuvre qui la déshonore, s'écrie M^r Dupanloup ; le Pape est enfin dépouillé ; les traités, tant d'efforts du monde catholique, la parole et l'épée de la France l'ont vainement couvert... » Le Vicaire de Jésus-Christ est prisonnier dans la cité Léonine !...

La justice de Dieu, — c'est notre vénérable évêque, M^r Fournier, qui parle ainsi dans un très-beau mandement, que nous voudrions pouvoir reproduire ici tout entier, — la justice de Dieu passe sur la France comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs, creusant des abîmes, accumulant les ruines, jetant partout la stupeur et l'effroi ; qui pourrait le méconnaître ? Les événements ne sont-ils pas en dehors des proportions humaines ? Leur grandeur, leur soudaineté, leur irrésistible puissance ne révèlent-elles pas manifestement Celui qui se moque des complots les mieux ourdis et des plus formidables conjurations ; le Dieu infiniment sage et infiniment fort, contre qui il n'y a ni prudence ni conseil ? Oui, c'est Dieu qui passe en châtiant son peuple... Et, laissez-nous vous le faire remarquer, afin que son action vous soit plus manifeste : les rigueurs de sa justice répondent mot à mot, si nous pouvons ainsi dire, à nos iniquités et à nos crimes.

Ce mois de septembre, rempli de tant de désolations et de catastrophes, est le mois des sacrilèges injustices auxquelles beaucoup d'entre nous ont lâchement connivé ou follement applaudi. Étrange coïncidence : les chutes suprêmes ont répondu aux grands attentats : le siège de Paris a commencé aux jours où se faisait celui de Rome.

Toutes les armes dont nous sommes servis contre le droit et la justice se sont retournées contre nous. Pas un des faux principes, pas une des perfides maximes, dont nous avons couvert nos complaisances pour les spoliateurs de l'Église, qui ne servent maintenant à nous infliger les humiliations et les désastres inouïs, sous lesquels il nous faut bien enfin courber nos têtes trop longtemps superbes.

..... Les épreuves sont suprêmes, les calamités immenses. Le deuil enveloppe la grande famille tout entière. Les maux qui nous accablent, c'est nous qui les avons faits, et par eux, Dieu nous châtie. La France coupable, humiliée; avec elle, les intérêts de la religion eux-mêmes mis en cause; voilà ce qui nous fait pousser vers Dieu le cri qu'arrache le péril et qu'inspire encore la confiance.

Ramenés par le malheur aux enseignements de la foi, nous faisons à Dieu, de qui seul vient le salut, l'appel de notre détresse, et c'est ce qui provoque la démarche que nous faisons aujourd'hui.

Contre cette tempête de la colère de Dieu, M^r Fournier ne voit qu'un refuge assuré : le Cœur de ce Dieu lui-même, le Cœur du bon Pasteur et du Père des prodiges. C'est pourquoi Sa Grandeur veut solennellement consacrer, le dimanche 9 octobre, sa ville et son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, afin d'appeler ses miséricordes sur la France et sur la Bretagne, « que ce Cœur adorable semble prédestiner à sauver encore une fois la patrie. »

Voilà comment parlent et agissent nos évêques. Voici comment parlent et agissent nos frères de Bretagne et de Vendée :

Suprême appel à la Bretagne.

Si l'ennemi vient vers nous, debout tout ce qui reste de Bretons !
 Que chacun prenne la croix rouge à son chapeau !
 Que le tocsin sonne de bourg à chapelle et de chapelle à bourg !
 Que les femmes soient dirigées vers nos îles !
 Que tout ce que nous possédons soit confié à la terre !
 Que les arbres soient abattus sur toutes les routes et dans tous les chemins.
 Que de chaque fossé, de chaque bois, de chaque lande partent des coups assurés.
 Et, s'il faut mourir, mourons en Bretons, pour nos champs, pour notre Dieu, pour notre liberté !

Notre clergé sera là, avec ses armes saintes, la prière et la consolation.

C. DE CARFORT.

Voici la lettre que M. de Cathelineau a adressée au ministre de la guerre :

« Tours, le 22 septembre 1870.

- » Monsieur le Ministre de la guerre,
- » J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de lever dans la Vendée des volontaires destinés à harceler l'ennemi comme éclaireurs et francs-tireurs.
- » Vous connaissez le courage des Vendéens.
- » Vous savez quelle fut l'influence de mon nom dans ce pays.

• Je serais honteux, dans la circonstance présente, de n'en pas profiter pour aider à repousser l'ennemi et à sauver l'honneur de la France.

• Je suis, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» HENRI DE CATHELINEAU. »

Approuvé : GLAIS-BIZOIN.

Approuvé et fortement recommandé à M. le Ministre de la guerre. CRÉMIEX.

Le ministre a immédiatement répondu :

Le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre autorise M. de Cathelineau (Henri) à exercer les fonctions de commandant dans le corps-franc des volontaires de la Vendée, et lui reconnaît le titre de belligérant.

M. de Cathelineau a aussitôt adressé la proclamation suivante aux provinces de l'Ouest :

Braves habitants de l'Ouest ! Vendéens ! Bretons !

L'ennemi est au cœur de la France, redoutable et terrible; il avance de jour en jour.

Levons-nous pour défendre nos femmes et nos enfants; n'attendons plus, levons-nous !

Que notre seule ambition soit le salut de la patrie; pleins de confiance en Marie et couverts de son égide, partons.

Nos pères ont combattu pour la foi; ils furent des héros; ils sont morts, mais ils furent victorieux, car leur foi fut sauvée, et leurs noms, glorifiés survivront d'âge en âge.

Vous, leurs dignes enfants, levez-vous ! La France éprouvée a tourné vers vous ses regards; elle vous appelle, elle vous attend pour sauver son honneur.

Que notre cri à nous soit : *Dieu et la France!* et nous serons victorieux.

Un vieux soldat vendéen, CATHELINEAU.

L'un des rédacteurs de l'excellente *Union de l'Ouest* a adressé la lettre suivante à M. de Cathelineau :

Angers, 24 septembre 1870.

Monsieur,

Je veux être le premier à répondre à votre généreux et patriotique appel.

Puissent les noms de Cathelineau et de Stofflet, unis comme autrefois, exercer encore sur les fils des Vendéens leur irrésistible influence.

Nous ne nous connaissons pas; ils étaient inconnus aussi l'un à l'autre, quand ils ont associé leurs efforts dans cette lutte dont le plus grand capitaine des temps modernes a dit que c'était : UNE GUERRE DE GÉANTS.

J'ai un frère qui remplit bravement son devoir parmi les héroïques défenseurs de Toul. Ce n'est pas assez. Je prendrai, moi aussi, ma part de cette glorieuse tâche. J'accomplirai mon devoir, quoiqu'il m'en coûte de laisser seules ma jeune femme et une enfant de quelques mois. Les soutiens ne leur manqueront pas, je l'espère.

Que chacun fasse passer l'amour de la patrie avant l'amour de la famille, et la France sera sauvée !

Je cours vous rejoindre.

Vive la France !

EDMOND STOFFLET.

Pourquoi et comment l'autorisation, si spontanément accordée à M. de Cathelineau, lui a-t-elle été retirée par le gouvernement de Tours? C'est ce que nous ignorons et ce que nous déplorons de toute notre âme.

Quoi qu'il en soit, les Bretons — le bataillon des mobiles d'Ille-et-Vilaine l'a bien prouvé l'autre jour sous les murs de Paris — les Bretons et les Vendéens feront ferme jusqu'au bout, et si — ce qu'à Dieu ne plaise! — notre pauvre France est destinée à devenir la *Pologne de l'Ouest*, du moins, Vendéens et Bretons auront-ils été dignes de leurs ancêtres, et auront-ils mérité que la postérité les range parmi ces héros dont on peut dire :

Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.

LOUIS DE KERJEAN.

P. S. — L'autorisation retirée à M. de Cathelineau vient de lui être rendue, comme en témoignent les lettres de MM. Crémieux et Laurier, que nous transcrivons sans commentaires :

A MM. les Préfets de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire.

Chers Préfets,

Laissez à Cathelineau, Stofflet et Queyriaux la mission qu'ils se sont donnée et que nous avons approuvée.

Il ne s'agit, en ce moment, que de faire la guerre aux Prussiens. Laissons toutes les opinions se réunir, pour libérer notre sol, sous le drapeau de la France.

Les noms vendéens ne sont aujourd'hui qu'un souvenir de notre histoire, et vous comprendrez facilement, vous et nos chers amis républicains, l'abîme qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre beau drapeau de la révolution.

Ne contrariez donc pas nos Vendéens de 1870. Que nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble sous nos couleurs nationales : ne nous fâchons pas de ce que des Français catholiques invoquent la sainte Vierge pendant que des Français libéraux invoquent la sainte liberté.

A. CRÉMIEUX.

Tours, le 28 septembre 1870.

Mon cher Henry Allain-Targé,

Mon cher Guépin,

En présence des Prussiens, il n'y a plus de partis. Il y a la France.

M. de Cathelineau nous donne sa parole que son concours est loyal, dévoué à la patrie, sans arrière-pensée.

Accueillons ce courage, et au lieu de nous en défier, faisons-lui fête.

A vous, C. LAURIER.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ANN ITRON VARIA JOSSÉLIN (Notre-Dame de Josselin). Cantique; par J.-P.-M. Lescour, président de la Société des Bardes bretons. In-8°, 11 p. — Vannes, imp. Galles.

ARMÉE (L') DU GÉNÉRAL CATHELINEAU; par Gustave Ollivier. In-18, 144 p. et grav. — Lille, imp. et lib. Lefort; Paris, même maison.

BELLE-ILE-EN-MER; description et histoire; par L.-D. Le Ray. Accompagné d'une carte. In-16, 46 p. — Lorient, imp. et lib. Grouhel... 1 fr.

CHATEAU (LE) DE SUCINIO, près Sarzeau (Morbihan); par Charles Bougouin. In-8°, 24 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHIRURGIE ET BARBERIE EN BRETAGNE AVANT LA RÉVOLUTION; par le docteur G. de Closmadec, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Vannes. In-8°, 64 p. — Vannes, imp. Galles.

(Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.*)

COMPTE RENDU DE LA 13^e SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DE PHARMACIE DE FRANCE, tenue à Nantes les 17, 18 et 19 août 1869; par S. Andouard, secrétaire général. In-8°, 119 p. — Nantes, imp. Merson.

DOGME (LE) DE L'INFAILLIBILITÉ D'APRÈS L'ÉVANGILE. In-8°, 24 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

ENQUÊTE SUR LES OCTROIS MUNICIPAUX. Rapport présenté au Conseil municipal de Nantes, dans sa séance du 20 juin 1870, par M. Ed. Doré-Graslin, au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le questionnaire du gouvernement. In-4°, 24 p. — Nantes, imp. Mangin et Giraud.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SUR LES INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES DE RENNES (le nom de peuple Redones); par Robert Mowat. In-8°, 27 p. et planches. — Rennes, lib. Verdier; Paris, lib. Franck.

(Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*)

ÉTUDE SUR BÉRANGER, d'après sa correspondance; par Eugène Lambert. In-8°, 44 pp. — Nantes, imp. V^e Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*)

ÉTUDE SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE, envisagée au point de vue théorique de la science économique, de la justice et du droit, et aux points de vue pratiques de l'agriculture et de l'industrie; par J.-L. Barbier, agronome, professeur d'économie rurale à l'École libre d'agriculture de Saint-Illan. In-8°, 16 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

ÉTUDES SUR LES LOCALITÉS LES PLUS REMARQUABLES DE LA VÉNÉTIE ARMOICAINE, comprise actuellement, en majeure partie, dans le département du Morbihan; par M. G.-L. Augustin, de Quimperlé, expert agronome. In-16, 72 p. — Lorient, imp. et lib. Corfmat.

FABLES; par Frédéric Burdet. In-16, 138 p. — Lorient, imp. et lib. Grouhel.

GALLICANISME (LE) ET LE JANSÉNISME COMPARÉS, depuis 1682 jusqu'à nos jours; par l'abbé Planté, curé des Sorinières. In-18 Jésus, 457 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau; Paris, lib. Vaton frères.

GUIDES DES MÈRES ET DES NOURRICES; par le docteur G. Anner, de Brest. In-16, 204 p. — Brest, imp. Gadreau; Paris, lib. Ad. Dalahaye... 2 fr.

HEURES PERDUES (fragments en vers); par Olivier Biou. In-8°, 12 p. — Nantes, imp. V^o Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

HISTOIRE DE CHATEAUBRIANT, baronnie, ville et paroisse; par l'abbé Ch. Goudé, chanoine honoraire de Nantes. Avec la collaboration de l'abbé Guillotin de Corson, pour la partie des barons résidants. Gr. in-8°, 535 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

IDYLLE (L') DES CANCRES (vers); par Édouard Briault. In-16, 13 p. — Lorient, imp. et lib. Grouhel.

MAUVES. LA SAILLERAIE; par E. Lachèse. In-8°, 11 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

NOTICE SUR LA FAMILLE DU BOUËTIEZ; par Alphonse du Bouëtiez de Kerforguen, avocat. — In-8°, 105. — Lorient, imp. et lib. Grouhel.

ORAISON FUNÈBRE DE M. LE COMTE DE SAISY; par M. l'abbé Le Graët, chanoine honoraire. Prononcée dans l'église paroissiale de Glomel (Côtes-du-Nord), le 7 janvier 1869. In-8°, 23 p. et grav. — Vannes, imp. Galles.

PATRIE (LA)! Départ de la garde mobile. La fiancée du franc-tireur. Une bataille de l'armée française. Le salut du drapeau. Le Talion (réponse à l'ode de Ruckker); par Tyrtée. Gr. in-18, 20 p. — Nantes, imp. Charpentier; lib. Morel..... > 50 c.

PIÈCES INÉDITES RARES OU CURIEUSES CONCERNANT LE POITOU ET LES POITEVINS, publiées par H. Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. In-8°, 97 p. — Melle, imp. Lacuve; Niort, lib. Clouzot; Paris, Académie des bibliophiles..... 5 fr.

PONTIVY ET SES ENVIRONS; par l'abbé Euzenot, vicaire de Guidel. Petit in-8°, 36 p. — Lorient, imp. et lib. Grouhel.

ROBE (LA) ROUGE PORTÉE PAR LES MAIRES DE NANTES AU XVII^e SIÈCLE; par Louis Petit. In-8°, 14 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

(Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*)

SOUPER (UN) DE GASTON PRÉBUS, poème; par M. J.-L. Rochas, de Nantes. In-18, 92 p. — Nantes, imp. Charpentier.

SUR LA DÉNOMINATION DES DOLMENS OU CROMLECHS; par W.-C. Luckis. FSA. Lond. In-8°, 13 p. et 2 planches. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

(Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*)

TABLETTES CHRONOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE LA SUCCESSION DES SEIGNEURS DE LAVAL, MAYENNE ET DE CHATEAU-GONTIER, dressées sur les documents les plus authentiques; par Léon Maître, conservateur-adjoint des archives de la Loire-Inférieure. In-4°, 38 p. et 3 pl. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, lib. Dumoulin.

TÉLÉGRAPHIE (LA) GALLO-ROMAINE. Deuxième étude archéologique sur le territoire de Guérande et de Nantes; par le docteur J. Foulon-Ménard. In-8°, 30 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

(Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*)

TRIBUNAL (LE) CONSULAIRE A NANTES; par J.-C. Renoul. In-8°, 385 p. — Nantes, imp. V^o Mellinet.

REDON AU XVI^e SIÈCLE

Le 25 septembre 1567, le cardinal Salviati, abbé commendataire de Redon, céda cette abbaye à son neveu, Paul-Hector Scotti. Ils appartenaient, l'un et l'autre, à d'illustres familles italiennes, alliées aux Sforce, aux Gonzague, aux d'Este et aux Médicis. L'abbé Scotti prêta serment au roi de France en 1575, et vint résider en Bretagne, où sa demeure préférée fut, paraît-il, le manoir prioral de Brain, voisin de Redon.

Le 8 juin 1580, Paul Scotti rendit aveu au roi pour son abbaye de Redon, et l'original de cet *aveu* se trouve encore maintenant aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine ; mais la Ville de Redon en possède une copie plus curieuse que l'original même, car elle est surchargée de notes écrites vers 1730, sous le gouvernement de l'abbé Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne, et expliquant beaucoup de choses.

Cet *Aveu de Scotti* renferme les plus intéressants détails sur l'abbaye de Redon et sur ses dépendances ; nous y trouvons particulièrement un tableau très-curieux de Redon au XVI^e siècle. Nous allons essayer de le faire connaître en nous servant du manuscrit de Redon, qui nous a été obligeamment communiqué à l'hôtel de ville de cette localité, et qui a été collationné sur l'original par M. l'archiviste d'Ille-et-Vilaine.

I

L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, fondée par saint Convoion, dans le diocèse de Vannes, au ix^e siècle, avait encore une grande importance au xvi^e. Ses bâtiments claustraux sont décrits comme il suit dans l'aveu de 1580 :

« En laquelle ville de Redon est assise et située l'église et grand temple de Saint-Sauveur de Redon, abbaye, couvent, monastère, maisons abbatiales et conventuelles, salles, dortoirs, et les logis appelés *les Logis du duc*, avec autre logis appelé *la Béguynne*, près la Porte-Neuve de ladite ville, avec les jardins, cour, basse-cour estant au dedans d'icelle abbaye et du pourpris d'icelle ; le tout estant en un tenant comme le tout se contient et poursuit, contenant ladite abbaye, appartenances et pourpris d'icelle six journaux de terre ou environ, le tout cerné et circuité de murailles et au dedans de la ville. »

Il faut noter, dans cette déclaration sommaire, les deux logis des Ducs et de la Béguine et le logis abbatial.

Les ducs de Bretagne affectionnaient beaucoup Redon, où l'un d'entre eux, Alain Fergent, était mort revêtu de l'habit monastique ¹. Il était donc tout naturel qu'ils eussent, dans le monastère, des appartements particuliers. Quant au *logis de la Béguine*, je suis porté à croire que ce fut la demeure de la bienheureuse duchesse Ermengarde : « Cette princesse, devenue veuve, se retira à Redon, dit Albert le Grand, et, y ayant reçu l'habit de l'Ordre de Cisteaux, de la propre main de saint Bernard, acheta *une grande et spacieuse maison près le monastère de Saint-Sauveur*, où, ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu, jusques à l'heure de son trépas ². » Elle mourut saintement

¹ L'histoire de Bretagne nous montre, au reste, nos ducs visitant souvent Redon, soit par motif de dévotion, pour y honorer les reliques des saints, soit par raison politique.

² *Vies des Saints de Bretagne.*

à Redon, en 1147, et y fut inhumée près du duc Alain, son mari. Enfin, le logis abbatial, résidence privée des abbés commendataires de Redon, était accolé à l'église, avec laquelle il devait primitivement communiquer; ce bâtiment existe encore, c'est aujourd'hui l'hôtel de ville.

L'église abbatiale de Redon était, en 1580, la même que l'église paroissiale actuelle; mais, plus grande alors, sa nef touchait la tour, maintenant isolée par suite du terrible incendie de 1780.

Quoique cette église soit l'un des monuments les plus remarquables de Bretagne, nous n'entreprendrons point de la décrire ici. D'ailleurs, le titre que nous étudions est presque muet à son sujet. En revanche, nous savons par lui que quatorze chapellenies régulières, outre un certain nombre de chapellenies séculières, se desservaient alors dans cette église; c'étaient celles: 1^o de Saint-Benoît, — 2^o de la Trinité, — 3^o de Notre-Dame-de-la-Serche, — 4^o de Saint-Michel, — 5^o de Saint-Laurent, — 6^o de Saint-Gilles, — 7^o de Saint-Maur, — 8^o de Saint-Yves, — 9^o de Saint-Samson, — 10^o de Sainte-Marguerite, — 11^o des Trois-Maries, — 12^o de Saint-Convoyon, — 13^o de Saint-Marcellin, — 14^o de Sainte-Barbe.

La chapellenie de la Serche, dont il est ici fait mention, se desservait dans la chapelle absidale qui portait le nom de Notre-Dame-de-la-Serche, ou plutôt de la Cherche « *Beata Maria de Circuitu.* » Elle avait été fondée, en 1364, par Rodolphe d'Aprémont, chevalier, et Julienne Joual, sa compagne. C'est dans cette chapelle que se trouve le remarquable tombeau de l'abbé Raoul de Pontbriant.

« En laquelle église (abbatiale) se célèbre le divin office par chacun jour à l'usage de l'Église romaine de laquelle au respect spirituel immédiatement dépend ladite abbaye, scavoir: par chacun jour matines qui sont commencées à minuit; aux jours de festes leurs commandées (sont lesdites matines) à douze leçons, et aux autres jours à trois et une (leçons) seulement, suivant l'institution de ladite église et monastère; et, prime, tierce, sexte, none, vespres et complies du jour et feste, comme porte l'Ordinaire, suivant le manuel; avec la grand'messe du jour et feste, à diacre et sous-

diacre, le tout dit en chantant à haute voix, et une messe de Notre-Dame et une pour les trépassés.

» Item y a par chacun jour non feste de douze leçons, service pour les defuncts ; vespres au soir et vigilles au matin.

» Et pour faire ledict service sont résidants dans ladicte abbaye neuf religieux prestres et dix novices, de l'ordre de Saint-Benoit. »

Parmi ces religieux, nous trouvons nommément désignés, en 1580, le prieur claustral Dom Jean de Robien, — Dom René du Plessix, — Dom Jean de Serres, — Dom Pierre Hux, — Dom Perceval de Bardy, — Dom François Bochier, — et Dom Yves d'Andigné.

Outre les bâtiments claustraux et l'église abbatiale, dont nous venons de parler, les abbés de Saint-Sauveur possédaient à Redon « les maisons, domaines et pièces de terre cy-après :

» *Une salorge* au port de Redon joignant au chemin qui conduit dudit port à l'église Saint-Pierre ;

» Une pièce de terre en vigne et labour appelée *le Clos de la Houssaye*, en laquelle il y a une maison et pressoir à presser vin... le tout cerné et environné de murailles et haies de paux ¹.

» *Une garenne* et refuge à connils située près la maison de Lanouas. »

Vient ensuite le dénombrement de *vingt-quatre pièces* de terres labourables ou prairies dont je fais grâce au lecteur ; toutefois je note à la suite :

« Sur la rivière de Vilaine près ladite abbaye il y a quatre moulins appelés les *Moulins de Port-Nihan* ².

» Sur la rivière d'Oust un emplacement de moulin appelé *Courrouët* — et « un autre moulin à eau nommé *le moulin de Via*, avec sa chaussée et son étang, contenant soixante-dix journaux de terre ou environ. »

Enfin, plusieurs *écluses* sur la Vilaine et sur l'Oust et le « *moulin à vent de Gallerne* auquel sont tenus les hommes et sujets de ladite paroisse de Redon porter leurs grains à moudre, comme subjects sont tenus faire aux moulins de leurs seigneurs. »

¹ Cette vigne renfermait trente journaux de terre en 1673.

² Il n'y en avait plus que deux en 1730.

II

Ces derniers mots nous rappellent que les abbés de Saint-Sauveur étaient seigneurs de Redon. En cette qualité, ils étaient obligés d'y veiller à la bonne administration de la justice et de la police. Voyons comment ils remplissaient ces devoirs à l'époque dont nous nous occupons, et parlons d'abord de l'officialité.

Ecclésiastiquement parlant, le territoire de la paroisse de Notre-Dame de Redon et celui des paroisses de Bains, Brain et Langon ne faisaient plus partie du diocèse de Vannes depuis le x^e siècle. Ces quatre paroisses relevaient seulement du Saint-Siège, « et il n'y avait, dit l'auteur de l'*Histoire de Redon*, d'autre *Ordinaire* dans ces territoires que l'abbé régulier de Redon, et, depuis la commande, le prieur claustral de Saint-Sauveur. C'est ce qui faisait dire aux moines de cette abbaye qu'ils étaient « seigneurs spirituels » de tout le territoire de Redon, parce que ce territoire était exempt de toute juridiction épiscopale et soumis directement au Souverain-Pontife. Toutefois, au xvi^e siècle, « pour le bien de la paix, » ils partageaient en quelque sorte leurs droits avec l'évêque de Vannes, comme l'on va voir à propos de l'officialité.

« Ledit sieur abbé a en sadite terre et seigneurie de Redon, cour et juridiction ecclésiastique qui se tiennent et exercent en l'auditoire lez l'église de Nostre Dame de Redon au jour de jedy ordinaire et autres jours extraordinaires sur semaine, par les officiers que ledit seigneur a droit de pourvoir et instituer avecq les officiers de monsieur l'évesque de Vannes, scavoir : un official, un promoteur et un greffier. Lequel official juge et décide avecq l'official de monsieur l'évesque de Vannes et donnent sentence par le conseil l'un de l'autre aux causes et matières qui sont de leur juridiction et connaissance tant civiles que criminelles expédiées en ladicte cour. »

A côté de ce tribunal purement ecclésiastique, qui fonctionna

jusqu'au commencement du dernier siècle ¹, se trouvait à Redon la juridiction seigneuriale exercée par les officiers de l'abbé.

« A ledit abbé en sadicte terre et seigneurie de Redon droit de *jurisdiction haute, basse et moyenne* et pour icelle exercer a droit ledit sieur abbé de mettre et instituer juges, sénéchal, alloué, lieutenant, procureur et greffier auxquels ledit abbé paie gages... même a ledit sieur abbé *droit de justice patibulaire* à quatre poctz pour punir les malfaiteurs et délinquants pris et appréhendés en ladicte juridiction; quelle justice est assise sur la montagne de Beaumont ², et a *cep et collier* en ladite ville de Redon... *item* a droit de *geolle et prison* en sadicte juridiction et y peut mettre geollier et gardes d'icelles. »

L'abbé de Redon jouissait de nombreux droits féodaux, parmi lesquels nous ferons remarquer le suivant, appelé *droit de guet*.

« Ledit sieur abbé a privilège que tous les hommes mariés, manants et habitants en ladicte ville de Redon, sont tenus et subjects à l'appel qui d'eux sera fait par lesdicts officiers, le jour de la vigile de la Mi-août, se rendre et comparaistre en armes sans adjournement ni autre assignation, en ladite abbaye, au devant de l'auditoire, à l'heure de trois heures de l'après-midi pour aller de là par la ville, en compagnie desdits officiers, pour voir s'il y a aucuns qui voulussent s'esmouvoir et troubler le peuple à la foire de la My-aoust qui se tient audit Redon le lendemain de ladicte feste de la My-aoust, et ce, sous peine d'amende pour les défaillants. Et à la fenestre de chacune maison doit estre mise, lorsque lesdicts officiers, hommes et subjects passent en armes, une chandelle de suif allumée sous peine d'amende sur les défaillants. Et lesdicts manans de ladicte ville qui ont été mariés en l'an doivent ledit jour, après ledit guet, chacun deux pots de vin d'Anjou ou de Gascongne et un pain de six deniers aux officiers dudit abbé. »

Ce droit, moins ridicule que beaucoup d'autres de la même époque, avait pour origine l'obligation où se trouvèrent longtemps les abbés de Redon de faire faire la police dans leur ville par leurs

¹ Mgr d'Argouges, évêque de Vannes, mort en 1716, ne nomma point d'official à Redon, et l'abbé Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne ne remplaça pas non plus M. Mancel, son official, qui mourut vers la même époque.

² Ce gibet fut plus tard transféré sur le champ de foire.

propres officiers ; l'ordre était surtout nécessaire à Redon lorsque arrivait la mi-août, époque de la plus grande foire de l'année ; il y avait, en effet, en 1580, marchés et foires à Redon comme il suit :

« A ledit sieur abbé droit de *marchés ordinaires* en ladite ville et faubourgs de Redon, scavoir *au lundy et au jedy* de chacune semaine.

» Et en chacun an il y a audit Redon six foires générales, scavoir : *la foire Fleurie, la foire de la Quasimodo, la foire de l'Ascension, la foire de la My-aoust, la foire de la Marzelinne* appartenant audit sieur abbé, et *la foire de la Sainte-Croix de septembre* appartenant au prieur de Saint-Barthelemy qui la tient dudit abbé ¹. »

Le port de Redon étant fort commerçant au moyen âge, les abbés de Saint-Sauveur avaient de nombreux droits sur les marchandises qui s'y vendaient ; parmi ces droits, figuraient tout d'abord ceux qui regardaient la cohue ou la halle de Redon, fréquentée, alors comme maintenant, par les bouchers et par les poissonniers.

« A ledit sieur abbé droit de mettre les bouchers pour vendre chair en la halle et cohue dudit Redon, et d'eux prendre le serment, par le moyen du prieur claustral de ladite abbaye, de fidelement se porter en leur estat, à la nomination toutefois du sieur de Beaumont.

» Et les bouchers ne doivent tuer bœufs ni vaches qu'ils ne les aient menés devant la maison du député pour cet effet mis par ledit sieur abbé pour voir s'ils sont sains et mangeans, sous peine de soixante sols d'amende. »

Ces ordonnances de police étaient très-sages, à coup sûr.

Voici celles qui concernaient les poissonniers :

« Tous poissonniers, apportant poisson à vendre en ladite ville, ne peuvent vendre ledit poisson que premier ils n'aient porté leur dit poisson audit sieur abbé et qu'il en ait pris pour sa provision et celle des religieux de ladite abbaye, sous peine de confiscation dudit poisson ; et pour taxer le poisson ledit sieur abbé a droit de mettre et faire jurer un taxeur en ladite cohue.

¹ Cette dernière foire se tenait à une demi-lieue de Redon, près de la chapelle priorale de Saint-Barthélemy, membre de l'abbaye de Saint-Sauveur.

» *Item* que tous les bateaux venant par les rivières d'Oust et de Vilaine, chargés de moules, huîtres et autres poissons en coques, sont tenus auparavant vendre dudit poisson en apporter à ladite abbaye pour la provision desdits abbés et religieux, sans en prendre aucun paiement, à pareille peine de confiscation, leur donnant ledit abbé du pain et du vin. »

Parmi les artisans qui devaient payer à l'abbé de Redon ce que nous appelons maintenant des *patentes*, figurent les cordonniers, dont chacun lui devait, « le jour de la foire Fleurie ¹, la meilleure paire de souliers qu'il avait étalée ledit jour. » L'on ajoute qu'ils ne devaient pas d'autre rente.

Comme seigneurs de la ville de Redon, les abbés de Saint-Sauveur avaient les droits ordinaires de *coutumes* sur les marchandises qui passaient au pont de la Mée sur la rivière de Vilaine, sur celles qu'on étalait dans les foires et dans les marchés et sur celles qui venaient par eau au port de Redon. Au sujet de ces dernières, il est à remarquer que les marchands habitant Redon ne payaient rien ni pour les vins, ni pour les sels, ni pour les fers et autres choses semblables :

« Pour toutes lesdites marchandises qu'ils font amener par eau au port de Redon, les marchands dudit Redon ne doivent rien desdites coutumes et sont francs. »

Les boulangers qui habitaient Redon ne payaient pas non plus d'impôt, tandis que les boulangers forains, qui venaient vendre à Redon, devaient une rente. C'est ainsi que les abbés de Saint-Sauveur favorisaient sagement les marchands de Redon et faisaient de la sorte prospérer le commerce local.

Les marchands de sel, habitant Redon, étaient également privilégiés :

« Ledit sieur abbé a droit de lever et prendre de chacune barque chargée de sel venant au port de Redon et déchargée par marchands forains, pour le maistre et le garçon de la barque, une mine de sel et par chacun compagnon deux mines, mesure de Redon, pour le salage dudit sieur abbé. Et quand le sel appartient aux marchands de Redon n'est deub qu'une mine de sel pour le

¹ Foire du Lundi saint, qui se tient encore à Redon.

maître et le garçon de la barque et les compagnons ne doivent rien.

» Lequel salage les mesureurs et porteurs de sel dudit Redon sont tenus de mesurer et porter de chaque barque, comme il est dit cy-devant, en la salorge dudit abbé, sise au port de Redon . . . et mesme sont tenus porter de ladite salorge jusqu'au charnier de l'abbaye de Redon tel nombre de sels qu'il est nécessaire pour le salage et provision dudit sieur abbé et des religieux de ladite abbaye, sans aucun salaire dudit portage. »

Comme les mesureurs et porteurs de sel étaient alors nombreux à Redon, ils choisissaient parmi eux un prévôt dont l'abbé confirmait la nomination; ce prévôt avait « juridiction et connaissance » et décidait « des affaires de leurs œuvres, travail, portage et mesurage, et avait pouvoir de les contraindre à faire leur devoir. »

Notons aussi que les abbés de Saint-Sauveur avaient le droit de « ban et estanche sur le sel, » c'est-à-dire qu'ils pouvaient faire vendre du sel à Redon par leurs officiers ou fermiers, durant quinze jours chaque année, sans que les marchands ordinaires pussent en vendre pendant ce temps-là.

De plus, les abbés de Redon avaient droit de « forestage, » de pêche dans les rivières de Vilaine et d'Oust, et de « chasse à toutes sortes de bestes. »

Enfin, ils levaient « dans toute la paroisse de Redon les trois parties de la dixme du dixiesme de tous fruits, » et tenaient leurs « plaids généraux » en « l'auditoire de la cour de Redon, le jour de la Vigille de la My-aoust. »

Tels sont, d'après *la Déclaration de 1580*, les rapports qu'avaient, à cette époque, les abbés de Saint-Sauveur avec les habitants de leur ville de Redon.

III

Notre titre décrit malheureusement avec trop de brièveté cette dernière ville; voici comment il en parle :

« La ville de Redon, laquelle est de toute antiquité ¹ murée et

¹ C'est une erreur. Redon ne fut entouré de murs et fortifié que par l'abbé Jean de Tréal, pendant la guerre de la succession de Bretagne, au xiv^e siècle.

fermée de fortes murailles, ceintures et forteresses, portes, boulevards, ponts, grosses tours et autres défenses accoutumées aux bonnes villes de ce pays de Bretagne, et outre, des faubourgs de ladite ville. »

C'est bien court, comme l'on voit ; mais nous trouvons çà et là, dans la suite de l'*Aveu*, mention de diverses parties de la ville. Ainsi, nous y voyons signalées trois portes : *la Porte de Saint-Nicolas*, *la Porte du Port* et *la Porte-Neuve*. Il y est aussi question des *tours Guiho* et des *Tournelles*. Enfin, l'on y signale les deux églises de *Notre-Dame-du-Pesle* et de *Saint-Pierre*.

Notre-Dame-du-Pesle était l'église paroissiale de Redon, que desservait un vicaire perpétuel, nommé Jacques Le Petit, l'abbé de Saint-Sauveur étant curé primitif.

Quant à *l'église Saint-Pierre*, qu'avoisinait la fontaine du même nom, c'était un édifice situé là où s'élève maintenant l'hôpital.

Le dénombrement des rentes dues à l'abbé de Saint-Sauveur par les habitants de Redon, « à cause de leurs maisons, terres et héritages siz et situés en ladite ville et faubourgs, » achève de nous faire connaître la localité au XVI^e siècle.

Voici d'abord « *la rue Saint-Sauveur*, » située, comme l'indique suffisamment son nom, près de l'abbaye ; j'y remarque « *l'hostellerie de Sainte-Barbe*, » habitée par Julien Rio, et une autre maison joignant *la Porte-Neuve*. »

En la rue « *appelée la Grande-Rue* de Redon, » se trouvent les maisons des *Trois-Rois*, du *Dauphin*, de *la Bogne*, des *Degrez*, de *Touaire*, de *la Teste-Noire*, de *Haute-Folie*, et de *la Truye qui file*. Dans cette rue habitaient plusieurs nobles familles, telles que les Gouro, les Fabroni, les Couriolle, les de Préambert et les de Fescan. Là aussi était « *le jeu de paulme*. »

Dans la « *Rue-Basse*, » où se trouvent damoiselle Yvonne de la Houlle et maître Jean de Carnevien, je ne vois rien autre chose à noter ; mais dans la « *rue de Port-Nihan* » sont les *prisons* de l'abbaye et « *les fours à ban* appartenant à la sacristie de ladite abbaye. »

Jean du Rochier, seigneur de Beaulieu, et Pierre Lambart, seigneur de Port-de-Roche, avaient des maisons dans la « *rue aux*

Feuves » ; mais ils ne les habitaient pas, semble-t-il. Alain Couriolle avait aussi une maison « qu'habitait son père Lorant Couriolle » dans « *la rue de dessous la Cohue*, » voisine de la cohue ou halle de Redon.

Outre ces rues, il y avait le port et les faubourgs de Notre-Dame de Saint-Michel.

Le Port ne se distinguait guère que par la demeure de la noble famille de la Boucelaye et par le grand nombre de salorges qu'il contenait : c'étaient des maisons où l'on ramassait le sel, et l'abbé de Redon en possédait une.

Quant aux faubourgs, celui de *Notre-Dame* renfermait, outre l'église paroissiale de Redon, qu'avoisinaient le cimetière et le presbytère, la chapelle de *Notre-Dame-de-Pitié*, élevée sur une ancienne motte féodale et la maison du *Moulinet*. Dans celui de *Saint-Michel*, le seigneur de Bocudon possédait une maison, qui devint la propriété des Congréganistes de Redon, le sacriste de l'abbaye avait un second *four banal*, et l'on y trouvait les maisons de *la Bascherie*, de *la Cosmoserie* et de *la Jolmeterie*.

Comme l'on voit, la petite ville de Redon ne renfermait point d'autre monastère que son abbaye en 1580 : les couvents des Bénédictines ¹ et des Ursulines ne furent fondés, en effet, qu'au siècle suivant.

IV

Pour achever ce tableau de Redon au XVI^e siècle, sortons des murailles et, toujours l'*Aveu* de l'abbé Scotti à la main, voyons ce que présentait de plus intéressant la campagne de la paroisse de Notre-Dame.

Cette paroisse se divisait en deux frairies, nommées, l'une, « *frairie de Couédillo*, » et l'autre, « *frairie de Saint-Gilles*, » et renfermait un certain nombre de manoirs ou maisons nobles.

« En ladicte paroisse de Nostre-Dame de Redon sont sizes et situées les maisons nobles cy-après déclarées tenues et possédées par les seigneurs d'icelles aux devoirs de foy, hommage et rachapt dudit sieur abbé et à devoir de chambellenage. »

¹ Que remplacèrent d'abord les Calvairiennes, puis les Dames de la Retraite, qui y sont encore.

BEAUMONT. — « La maison, manoir, terre et seigneurie de Beaumont » étaient alors possédés par « haut et puissant René sieur de Téhillac et de Beaumont. » Ce manoir appartenait, dès 1536, à la famille de la Lande, dite de Téhillac¹, et l'on voit encore, dans l'église paroissiale de Téhillac, le tombeau de Jacques de Téhillac, chevalier, seigneur de Téhillac et de Beaumont, décédé le 21 janvier 1545.

Beaumont n'était pas une très-grande terre ; elle se composait d'un « pourpris d'environ douze journaux où il y a fuye, garennes, jardins, vignes, domaine, bois de haute futaye et de revenu, le tout en un tenant, » d'un bois taillis près la Grée de Beaumont, contenant quinze journaux, et de « six hommées dans la prée de Queffert. » Mais c'était une juridiction seigneuriale d'une certaine importance ; elle avait des droits sur les chapellenies de Fleurimont, de Sainte-Barbe et de Saint-Barthélemy. Le prieur de ce dernier bénéfice devait particulièrement « au jour et feste de Saint-Barthélemy un denier de reñte que ledit sieur de Beaumont ou son procureur peut prendre sur l'autel de la chapelle dudit Saint-Barthélemy, près Redon, appelant ledit chapelain ou celui qui reçoit les offertes d'icelui jour. »

Le seigneur de Beaumont avait aussi des droits féodaux sur les bouchers de Redon ; voici comme s'exprime l'*Aveu* à ce sujet :

« *Item* ès fois et quantes que l'on fait en la ville de Redon un maistre boucher, il est fait information par ledit sieur de Beaumont ou ses commis, scavoir si ou non celui homme est suffisant pour exercer ledit métier de boucherie, et s'en informe par les autres maistres bouchers qu'il soit suffisant pour estre maistre boucher. Ledit sieur de Beaumont ou son commis présente ledit homme au prieur du cloistre de ladite abbaye pour le faire jurer de bien et duement se porter audit metier de boucherie.

» Et au jour que ledit homme fait sa feste est deub audit sieur de Beaumont son mois, scavoir quatre pains, quatre quarts de vin et un plat de viande selon la sorte de la feste. »

¹ Vers 1415, Tristan de la Lande, seigneur de Guignen, épousa Jeanne de Téhillac, dame dudit lieu, dont il eut, entre autres enfants, François de la Lande, qui succéda à sa mère à la seigneurie de Téhillac, dont il prit le nom et les armes, que conservèrent ses descendants.

» Et outre de chacun desdits bouchers vendants bœuf en détail en la cohue dudit Redon est deub audit sieur de Beaumont, une fois l'an, le jour de Caresme prenant, un gros os mollier de bœuf. »

Quant aux autres rentes féodales dues au seigneur de Beaumont, elles étaient partie en Redon et partie en Bains.

LANRUAS. — « La maison, manoir et seigneurie de Lanruas, sise en ladite paroisse (de Redon) que tient et possède Pierre Lambart, écuyer, sieur dudit lieu de Lanruas, contient tant en maison, rues, courtils et jardin, quatre journaux de terre ou environ. » Il y avait, en outre, dépendant de ce manoir, plusieurs bois « tant anciens que de revenu, » une garenne « deffensible à connils, » plusieurs pièces de terre, des rentes, des dîmes et une juridiction seigneuriale.

LA DIACRAYE. — « Les maison, colombier, jardins, carrouges, cours et deport du manoir et herbregement de la Diacraye que tient et possède Jan Avril, écuyer, seigneur de Lormaye et dudit lieu de la Diacraye, contient deux journaux de terre ou environ. » A côté se trouvaient des bois, une garenne et un clos de vigne ¹.

BUCUDON. — La famille Costard posséda longtemps ce manoir, qui appartenait, en 1536, à Guillaume Costard. En 1580, « les maison, manoir, et métairie de Bocudon, jardins, vignes, vergers, bois anciens et de revenu prochain, que possède noble homme Guillaume Cottard sieur dudit lieu, avec le domaine, pré et pasture au dessous, [contenait] le tout ensemble vingt-cinq journaux de terre ou environ. » Le seigneur de Bocudon avait, en outre, quarante-sept journaux de terre en bois et landes, relevant de l'abbaye de Saint-Sauveur, et situés tant en Redon qu'en Bains.

BEAULIEU. — Ce manoir appartenait à la famille du Rocher, dont un membre, Guillaume du Rocher, de la paroisse de Redon, fut anobli en 1442. « La maison, manoir et métairie de Beaulieu, jardins, vignes, vergiers, bois ancien et de revenu, avec le domaine prochain de ladite maison, contenant le tout ensemble seize jour-

¹ La Diacraye appartenait, en 1536, à Jean du Bois-Jan.

naux de terre ou environ, est tenue et possédée par Jan du Rochier, escuyer, sieur dudit Beaulieu. » Un bois et quelques autres pièces de terre entouraient cette maison, qui devait, comme la précédente, « la dixme à la dixiesme des grains et vins » à l'abbaye de Redon.

LE ROZAY. — « Sire Louis Tayart, le jeune, sieur du Rozay, » possédait « le manoir et herbregement du lieu et seigneurie du Rozay, tant maisons, bois anciens que de revenu, vignes, prés, jardins, domaines, garennes, colombier et fuye à pigeons, contenant le tout quarante journaux de terre ou environ. »

Outre ces maisons nobles, situées toutes dans la paroisse de Notre-Dame-de-Redon, l'abbé Scotti mentionne, dans son *Aveu*, le manoir de la *Ricardaye*, dans la paroisse de Rieux, « que tient et possède damoiselle Renée du Quengo veuve de feu messire François de Chambellan en son vivant sieur desdits lieux de Chambellan et de la Ricardaye. » Cette seigneurie dépendait de l'abbé de Redon et « confesse ladite damoiselle devoir audit sieur abbé un disner, de sept ans en sept ans, au lieu et herbregement dudit lieu de la Ricardaye. »

Enfin, la paroisse de Redon renfermait encore, à cette époque, les manoirs du *Parc-Anger* et de *Bahurel*. Le premier appartenait, en 1536, à Jean Couldebouc, et le second, en 1536 et en 1580, à dame Bertranne Guéguen.

L'*Aveu* rendu par l'abbé Scotti continue la description des dépendances de l'abbaye de Redon. La déclaration qu'y fait cet abbé des paroisses de Bains, où il possédait la maison-noble du Plessix, de Brain, où il avait son manoir de prédilection, et de Langon, est très-minutieuse et très-intéressante : nous ne pouvons le suivre sur ce terrain, pas plus que dans les paroisses de Piriac et de Mouais, dont il s'occupe ensuite. Ce que nous avons extrait de la *Déclaration de Redon* suffit, d'ailleurs, pour faire comprendre l'importance de ce document historique, malheureusement resté inédit, et par là même trop peu connu.

Abbé GUILLOTIN DE CORSON.

ÉMILE SOUVESTRE

Émile Souvestre est un des écrivains les plus féconds de la Bretagne. Le nombre des ouvrages qu'il a publiés, dans sa trop courte carrière littéraire, est considérable. Et, cependant, on lui a souvent reproché de manquer d'imagination.

Ceux qui ont avancé ce fait, n'ont, à coup sûr, jamais lu les deux cents volumes écrits par Souvestre, parmi lesquels beaucoup pourraient être signés Dumas ou Féval, et font encore, à l'heure qu'il est, la fortune des journaux parisiens. Tels sont, par exemple : *Riche et Pauvre, la Maison rouge, la Maison de la rue des morts, Souvenirs d'un sans-culotte*, etc. Pour moi, l'auteur du *Foyer breton* fut, tour à tour, un conteur gracieux, un poète élégant, un romancier habile, un dramaturge de talent, et, avant tout, un écrivain moralisateur.

D'un autre côté, il a été le premier à décrire son pays sous son véritable jour, à le faire voir sous son côté poétique, à le faire aimer et chérir des étrangers, qui l'avaient dédaigné jusque-là.

Une famille jacobite, d'origine irlandaise, portant le nom de *Savester*, vint un jour se fixer en Bretagne, après le triomphe définitif de la maison d'Orange. Honnête et laborieuse, elle fit ses affaires dans le commerce de la tannerie. Les membres de cette famille, devenus très-nombreux, se dispersèrent bientôt et leur nom se francisa : les uns furent appelés *Souvestre*, et les autres

Souestre et *Souêtre*, noms aujourd'hui extrêmement communs en Bretagne.

L'un d'eux, ancien employé des ponts-et-chaussées, se fixa à Morlaix, vers l'an 1800, et y resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1824. C'était le père d'Émile.

Ce dernier naquit le 20 avril 1806, dans cette ville où était né, quarante-trois ans plus tôt, Jean-Victor Moreau, l'un des plus grands généraux de la République française, et où est né depuis Hippolyte Violeau, qui a continué, sur la Bretagne, l'œuvre commencée par Souvestre.

Morlaix est, peut-être, la ville de Bretagne qui a produit le plus d'hommes remarquables : — Albert le Grand, auteur de *la Vie des Saints de Bretagne*; Bernard de Morlaix, auteur d'un poème en vers léonins; l'abbé de Boisbilly, autre poète; Joël de Morlaix, qui fit le *Breviarium Carmelitarum*; Nédellu, général des Dominicains, auteur de plusieurs ouvrages de théologie; Picard, frère mineur, auteur des *Trois Miroirs du monde*; Launay, célèbre prédicateur; Kerlingant, jurisconsulte; Dupré le Jay de Kerdaniel, auteur de plusieurs *Traité de généalogie*; Kersauson, qui a publié quelques écrits sur la langue bretonne et un *Mémoire sur les canaux*; Peton, négociant et avocat, auteur d'un *Traité sur les matières consulaires*; Chaillou, continuateur, après Duparc-Poulain, du *Journal du Parlement*; de Trevern, évêque de Strasbourg; le comte de Clérambault, musicien de talent; le contre-amiral Cornic; le vice-amiral de Trobriant, etc.

De Morlaix, M. Souvestre envoya son fils commencer ses études au collège de Pontivy, et les lui fit terminer au chef-lieu de la Bretagne, où il fit son droit et fut reçu avocat en 1827.

Ce fut pendant les vacances de ses dernières années d'études qu'il commença à s'occuper de littérature et qu'il recueillit, dans les fermes bretonnes, les jolis contes qui composent *le Foyer breton*.

« O charmant volume ! Fantaisies du foyer, écho fidèle des rêves de nos pères, que je te dois de doux passe-temps ! Tu fus le com-

pagnon, l'ami fidèle de mon enfance, et, à l'heure qu'il est, tu me procures encore d'agréables moments !

» En te lisant, j'ai senti les bruyères parfumées de nos landes et les amères senteurs de nos forêts de chênes.

» J'ai vu les gais rayons du soleil d'avril et les brumes épaisses de la Toussaint.

» J'ai entendu le chant des petits oiseaux dans les buissons et le cri rauque des corbeaux dans l'air, et de la hulotte dans les ruines.

» J'ai écouté les vieux récits, racontés, le soir, devant le feu d'algues et de genêts, ou dans l'étable, au milieu des fileuses, ou sur la lande, aux pieds des dolmens et des menhirs.

» Enfin, j'ai compris tout le bonheur qu'on éprouve à revivre dans le passé et à songer à ce que disaient et faisaient nos aïeux. »

Émile écrivit, vers la même époque, un drame ayant pour titre : *le Siège de Missolonghi*. Fier de son bagage littéraire et le cœur plein d'illusions, le jeune Breton partit pour Paris, avec l'intention de s'adonner complètement à la littérature. Hélas ! alors, comme aujourd'hui, il fallait avoir le cœur vraiment cuirassé pour supporter les déceptions, les ennuis et même les injures et les humiliations de toutes sortes dont sont abreuvés les auteurs pour arriver à se faire un nom. Notre pauvre compatriote voulut faire jouer son drame ; mais il rencontra tant de difficultés, qu'il lui fallut y renoncer. Cette œuvre avait cependant été reçue au Théâtre-Français et mise en répétition. L'on crut voir dans la pièce un manque de respect au sultan, et la censure en empêcha la représentation. Heureusement pour l'auteur qu'il trouva là, près de lui, un cœur ami pour le consoler et relever son courage près de défaillir. Je veux parler d'Alexandre Duval, de Rennes, un poète de talent, lui aussi.

Un malheur ne vient jamais seul, dit-on chez nous. Ce *dicton* fut vrai pour Émile qui, aussitôt après son échec, apprit que son frère aîné, capitaine au long cours, avait péri en mer, laissant dans une situation voisine de la misère sa femme, sa mère et ses sœurs.

Serrer la main de son ami, remettre au fond d'une malle ses élocubrations littéraires, fut l'affaire d'un instant pour l'homme de cœur qui nous occupe, et qui revint immédiatement près de la famille malheureuse pour la tirer d'embarras. M. Papot et lui fondèrent, à Nantes, une institution populaire, d'après la méthode Jacotot. Cette institution réussit.

Souvestre ne tarda pas à remarquer la grâce et la distinction de la sœur de son associé, ravissante jeune fille du nom de Nanine, qui chérissait les lettres et qui, pour ce motif — et pour un autre encore — se sentait vivement portée vers le jeune poète. Un mariage s'ensuivit. Disons, en passant, que M^{me} Souvestre, elle aussi, a écrit de fort jolies nouvelles.

Ce fut aussitôt après son mariage, c'est-à-dire en 1830, qu'Émile, qui n'avait pas encore fait de vers, composa, pendant sa lune de miel, coup sur coup, deux volumes de poésies fugitives, qui furent édités, à Nantes, chez Mellinet. Ils ont pour titre : *Trois femmes poètes inconnues*, et *Rêves poétiques*.

Je possède le dernier, qui contient, sur la première page, une dédicace à une dame de Rennes, écrite de la main de l'auteur. Pour ces quelques lignes du poète breton, je ne donnerais pour tout au monde mon cher petit livre.

L'on me permettra d'en extraire *le Nid*, pièce charmante que tout le monde relira sans doute avec plaisir :

Le Nid.

De ce buisson de fleurs approchons-nous ensemble :
 Vois-tu ce nid posé sur la branche qui tremble ?
 Pour le couvrir, vois-tu les rameaux se ployer ?
 Les petits sont cachés dans leur couche de mousse,
 Ils sont tous endormis!... Oh! viens, ta voix est douce,
 Ne crains pas de les effrayer.

De ses ailes encor la mère les recouvre ;
 Son œil appesanti se referme et s'entr'ouvre ;
 Et son amour longtemps lutte avec le sommeil.

Elle s'endort enfin... Vois comme elle repose !
 Elle n'a rien, pourtant, qu'un nid sous une rose,
 Et sa part de notre soleil !

Vois, il n'est point de vide en son étroit asile :
 A peine s'il contient sa famille tranquille ;
 Mais là, le jour est pur et le sommeil est doux,
 C'est assez !... Elle n'est ici que passagère,
 Chacun de ses petits peut réchauffer son frère,
 Et son aile les couvre tous !

Et nous pourtant, mortels, nous, passagers comme elle,
 Nous fondons des palais quand la mort nous appelle,
 Le présent est flétri par nos vœux d'avenir ;
 Nous demandons plus d'air, plus de jour, plus d'espace,
 Des champs, un toit plus grand ! Ah ! faut-il tant de place
 Pour aimer un jour... et mourir !

Hélas ! rien n'est durable ici-bas : les contrariétés survinrent entre les deux beaux-frères et le désaccord se mit dans l'association. Souvestre, toujours généreux pour les siens, abandonna l'œuvre commencée et laissa M. Papot la diriger selon ses idées.

Les jeunes époux s'en allèrent à Morlaix, près de M^{me} Souvestre mère ; mais le choléra, qui sévissait dans cette ville, menaça les jours de Nanine et les obligea, elle et son mari, à fuir de nouveau. Ils se sauvèrent à Brest, où Émile rédigea *le Finistère*, journal de l'opposition, qui vécut jusqu'en 1832, époque à laquelle il se fonda avec une feuille ministérielle.

Souvestre, heureux de quitter Brest, dont le climat pluvieux ne convenait point à sa femme, rentra dans l'enseignement et obtint une chaire à Mulhouse, en 1835.

Le professorat ne l'empêcha pas de s'occuper de littérature. Il écrivit même à cette époque ses meilleurs romans : *l'Echelle des Femmes*, étude de mœurs très-remarquable ; *les Derniers Bretons*, et *Riche et Pauvre*.

Ce dernier roman lui créa des ennemis parmi des gens qui crurent y voir des idées subversives. Enfin, un article sur Mulhouse lui

ayant attiré d'autres ennemis, le professeur abandonna son poste et partit pour Paris. Il loua un petit appartement sous les toits, faubourg Poissonnière, et s'adonna complètement à la littérature.

Les ouvrages qu'il avait écrits à Mulhouse et qui venaient de paraître dans *la Revue de Paris* et *la Revue des Deux-Mondes*, établirent sa réputation. Le gouvernement voulut alors se l'attacher et lui proposa une place de substitut. Il la refusa. Le ministre de l'instruction publique lui offrit de nouveau une chaire de littérature à Rennes ou à Bordeaux, qu'il n'accepta pas davantage. Il aimait trop sa nouvelle profession pour la quitter sitôt.

A partir de ce moment, il publia sans relâche des articles de critique bibliographique et des feuilletons, non-seulement dans les revues citées plus haut, mais encore dans *le Temps*, *le National*, *le Journal du Commerce* et *le Siècle*. C'est ainsi que parurent *l'Homme et l'argent*, en 1839; *Mémoires d'un sans-culotte*, en 1840; *Confession d'un ouvrier*, en 1852.

D'autres furent édités en volumes : *un Philosophe sous les toits*, ouvrage couronné par l'Académie française; *le Mémorial des familles*, *un Voyage dans le Finistère*, *les Derniers paysans* (recueil de légendes bretonnes, parmi lesquelles se trouvent *la Chasse aux trésors*, qui a servi à faire le libretto du *Pardon de Ploërmel*), *la Maison rouge*, *Souvenirs d'un Bas-Breton*, *la Goutte d'eau*, *le Mât de cocagne*, *Pierre et Jean*, etc., etc.

Je viens de relire *les Souvenirs d'un Bas-Breton*. C'est l'histoire de la révolution de 1789, à Rennes et dans la Basse-Bretagne, racontée par un témoin oculaire. Cette œuvre, vraiment impartiale, est pleine d'un vif intérêt. La part noble et digne est accordée aux chouans comme aux bleus; les massacres de Carrier, à Nantes, font frémir d'horreur, et la conduite du tailleur Leperdit, maire de Rennes, fait verser des larmes d'attendrissement.

Je me suis demandé plusieurs fois, en parcourant ce livre, si les auteurs de *l'Histoire d'un paysan* — Erckmann et Chatrian — n'ont pas mis à profit l'idée de l'écrivain breton?

Je recommande *les Souvenirs d'un Bas-Breton* aux personnes qui ne les ont pas lus, et je leur promets une bonne veillée.

Souvestre donna, en outre, au théâtre : *l'Interdiction*, 1838; *un Mystère*, 1851, et *Riche et Pauvre*, *Henri Hamelin*, *la Protectrice*, *Ainée et cadette*, *l'Oncle Baptiste*, *Maitresse et Fiancée*, etc.

Et voilà l'auteur qu'on taxe de manquer d'imagination !

Plusieurs Bretons et amis du poète se souviennent toujours des ravissantes soirées passées à Paris dans la maison Souvestre, où se réunissaient les gens de lettres et les artistes de l'époque. Tous se souviennent surtout de la grâce et de l'amabilité charmante de Nanine, et de la franche cordialité d'Émile. Malheureusement, le bonheur de cette honnête famille fut de courte durée. Souvestre tomba malade et s'en alla, pour se reposer, habiter une jolie maison de campagne dans la vallée de Montmorency. Il y mourut, à la fleur de l'âge, le 8 juillet 1854, des suites d'une hypertrophie du cœur.

Une fille d'Émile est mariée à un artiste photographe de Morlaix, aussi habile que distingué. C'est à eux que je dédie les lignes qui précèdent.

ADOLPHE ORAIN.

MADAME DE LA VALLIÈRE

ET MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, avec pièces et documents inédits, par M. l'abbé H. Duclos, premier vicaire de Saint-Eugène et membre de l'Institut historique de France. — Un vol. in-8° de Lxi-984 pp. Paris, Didier.

L'ouvrage de M. l'abbé Duclos se recommande par le nom de l'auteur, déjà connu dans le monde des lettres sérieuses, et par la pensée qui l'a inspiré. Cette pensée a été de rendre son relief primitif à la figure trop effacée de Marie-Thérèse, de venger la reine et l'épouse de l'oubli auquel semble l'avoir condamnée la double célébrité de sa rivale : célébrité de la faute et célébrité de la pénitence. Malheureusement l'ordre et la méthode manquent à ce long récit. Les digressions, les répétitions, les citations étrangères au sujet y abondent et en rendent la lecture difficile¹ ; mais l'érudition du moins y abonde aussi, et, par ce côté, le nouveau livre restera comme un curieux répertoire de tout ce qui a été dit sur

¹ Les digressions portent un peu sur tout : questions philosophiques, historiques, politiques, sociales, indiquées çà et là et à peine effleurées. Ce procédé a de graves inconvénients. Il n'éclaire rien et jette parfois du doute dans l'esprit. Les intentions de M. l'abbé Duclos sont assurément parfaites ; mais, en politique, je me permettrai de lui reprocher un peu trop de politesse pour les idées courantes. Quant aux citations, elles sont empruntées à tous les auteurs connus, aux moins sérieux, comme à ceux qui le sont davantage. M. Duclos est naturellement porté à exagérer l'éloge ou même quelquefois à donner de l'importance à des auteurs qui n'en ont pas du tout.

Louis XIV et sa cour, au temps de son mariage et de ses faiblesses, c'est-à-dire de 1660 à 1682.

La physionomie de la reine y gagne-t-elle beaucoup ? M. Duclos reproche à Bossuet et à Fléchier d'avoir contribué à l'injustice de la postérité en n'étant pas suffisamment justes eux-mêmes. Il était assurément difficile que deux évêques, prononçant l'oraison funèbre de la reine dans la chaire chrétienne, en présence de la famille royale et des hauts dignitaires de l'État, fissent allusion à des souffrances morales pieusement supportées et à un héroïsme de résignation que n'avaient pu vaincre ni l'indifférence ni les affronts du roi. Qui ne comprend néanmoins que, lorsque Fléchier parlait de la cour où *se forgent ces traits de feu dont l'ennemi se sert pour allumer... des passions qui font mouvoir toutes les autres* ; lorsqu'il signalait *un art de séduire et une gloire d'être séduit*, et qu'il leur opposait les vertus de la reine, vertus qui, *toutes communes qu'elles paraissaient, ne laissaient pas que d'être héroïques*, il dut y avoir comme un frisson dans l'assistance ? Et ces autres traits : « Quelque endroit de ses actions que je touche, tout est vertu, tout est piété. Un air de sagesse et de vérité, répandu dans toutes les actions de sa vie, marquait la pureté de ses intentions ; la modestie de son visage répondait de la sincérité et de la bonté de son cœur. — Dans nos sermons, elle ne voyait que ses défauts, elle nous pardonnait les nôtres. » Mot charmant et qui révèle pour le moins, chez celle dont on a pu le dire, autant d'esprit que de bonté. Le mérite de ce portrait était sa parfaite ressemblance, et ce mérite est toujours grand, surtout dans une oraison funèbre.

Fléchier appliquait à Marie-Thérèse le mot de l'Écriture sur Judith : « La médisance se taisait devant elle, *non erat qui loquebatur de eâ verbum malum*. » Bossuet, de son côté, voyait en elle une de ces âmes élues qui sont *sans tache devant le trône de Dieu*. Elle était pour lui la *femme prudente* qui est un don du Seigneur ; il signalait *ses bontés* pour tous, pauvres volontaires, pauvres connus, pauvres honteux, malades, impotents, estropiés, *restes d'hommes*, et rappelait les cris de désolation qui accueillirent la nouvelle de sa fin. « On peut dire qu'avec elle tout le bonheur de la

France est mort, » écrivait au même moment une princesse qui ne flatta jamais personne ¹.

Marie-Thérèse était, en effet, pour la France, *la bonne reine*. C'était aussi la sainte reine, et l'on disait, pour se rassurer pendant la guerre : *Le roi combat et la reine prie*. Bossuet et Fléchier n'oublièrent, ni l'un ni l'autre, cette pieuse confiance de la foule. Et, lorsque Bossuet disait des âmes vertueuses : *On les croit insensibles, parce que non-seulement elles savent taire, mais encore sacrifier leurs peines secrètes*, pense-t-on que l'allusion fût perdue pour l'auditoire ? — « Écoutez tout en un mot, ajoutait le grand orateur ; fille, femme, maîtresse, reine, *telle que vos vœux l'auraient pu faire*, plus que tout cela, chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble, non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus. » Il me semble que de tels éloges n'ont jamais pu nuire à Marie-Thérèse. Fléchier parle même de sa beauté, et l'impression qui résulte des discours des deux évêques est celle des qualités les plus hautes et les plus douces.

Peut-on aller plus loin, et serait-il prudent d'établir une comparaison entre les agréments de la reine et ceux de ses rivales ? Marie-Thérèse était assurément belle : *bouche adorable, traits accomplis, beauté qui efface les lys*, les poètes n'oublient rien en parlant d'elle. La Fontaine déclare qu'*en attraits sa personne fourmille*, et Benserade voit en elle un *miracle parfait*, tout en s'avouant tristement que ses vers étaient du *bas-breton pour elle*. Marie-Thérèse ne savait pas, en effet, deux mots de français en arrivant d'Espagne, et si elle était d'un *entretien charmant*, comme assure La Fontaine, ce ne pouvait être qu'avec ses suivantes. Ne sent-on pas quelle gêne et quelle gaucherie devaient résulter de cette ignorance au milieu d'une cour spirituelle et rieuse, où tout s'entendait à demi-mot ? On reprochait à Marie-Thérèse de ne pas accompagner son jeune mari aux réunions de l'hôtel de Soissons, qui l'attiraient trop souvent par les séductions du vice, jointes à toutes ses har-

¹ La duchesse d'Orléans, seconde femme de Monsieur. (Voir ses *Mémoires* cités par M. Duclos, p. 467.)

diesses ; mais l'inexpérience de son langage, aux prises avec la finesse et la rouerie, eût-elle beaucoup flatté le roi ? Une épouse, et surtout une épouse qui est reine, doit éviter, si elle veut être aimée, toutes les occasions de paraître inférieure, et Marie-Thérèse l'eût été à l'hôtel de Soissons. A Saint-Germain, au contraire, véritablement reine par sa dignité et par celle de sa cour, où « la pudeur, dit Fléchier, était plus estimée que la beauté, la vertu trouvait plus de crédit que la fortune, » elle gardait de fait sa primauté de droit, et Louis XIV, à ses plus mauvaises heures, ne pouvait qu'être fier de l'attitude de sa femme. « Elle avait de la grandeur, disait la duchesse d'Orléans, et savait bien tenir une cour¹. » N'était-ce pas par là qu'elle pouvait le mieux plaire à Louis XIV ?

Les religieuses de la rue du Bouloi, que Marie-Thérèse aimait et fréquentait, lui attribuent de la gaieté et un esprit pénétrant, joint à beaucoup d'élévation et de candeur ; mais on comprend qu'elle fût plus à l'aise avec des Carmélites qu'avec les habitués de Saint-Germain, où le plus prudent est de se taire, lui avait dit son père, Philippe IV, en lui disant adieu. Sans doute, elle ne sut pas prendre un ascendant marqué sur le cœur du roi ; mais la Vallière elle-même ne régna que quatre ans sur ce cœur, qui ne souffrit jamais la domination, et tout l'esprit des Mortemart ne put sauver M^{me} de Montespan d'une chute définitive, suivie du plus complet abandon. Seule, Françoise d'Aubigné parvint à maîtriser ce cœur jusqu'à la fin, mais lorsqu'il était déjà vieilli, blasé, et il est permis de douter que la beauté de la veuve Scarron et l'adresse toute féminine de sa diplomatie eussent obtenu le même succès sur le Louis XIV de 1663, dont les passions n'étaient pas moins que celles de la Vallière, *comme des chevaux furieux* et emportés.

Ce qui est vrai, d'ailleurs, suivant le mot très-juste de M. l'abbé Duclos, c'est que Marie-Thérèse n'entendait rien à la stratégie. Or, quelque ingénue que fût Louise de la Vallière, on peut croire que, sous ce rapport, elle eût pu donner des leçons à la reine, lorsqu'on la voit recevant un billet de Louis XIV écrit sur un deux de carreau, et lui répondant aussitôt sur un deux de cœur. Était-elle plus belle

¹ Cité par M. Duclos, p. 466.

que Marie-Thérèse ? Rien ne le prouve : elle boitait, sa bouche était grande, cette bouche qui *d'une oreille à l'autre va*, disait Bussy ; mais elle avait le charme du regard, qui corrige bien des défauts et vaut à lui seul tous les charmes. Sa candeur même, cet air de *timide violette*, dont parle M^{me} de Sévigné, qui, chez quelques-uns, eût été un désavantage, chez elle était une grâce. Bien vaines sont les dissertations sur la beauté pour qui sait à quoi tient une passion : à un cheveu, dit l'Écriture, *in uno crine colli sui*.

Telle était, au reste, la séduction qu'exerçait M^{lle} de la Vallière, qu'elle l'exerce aujourd'hui encore plus que jamais. Les uns la louent d'avoir *sauvé* Louis XIV des bourbiers de l'hôtel de Soissons¹ ; d'autres voient un *caractère divin* dans la passion qu'elle inspira au roi² ; M. Walkenaër signale en elle quelque chose de *virginal dans l'impudeur*, et le bon abbé Le Queux, l'historien de sa pénitence, affirme que, « dans son humiliante élévation, elle ne s'oublia jamais entièrement. » Comment ! pas même lorsqu'elle réclamait une place au-dessus de son rang à la cour, ou lorsque, nommée duchesse, mise au pilori du parlement par des lettres patentes qui la déclaraient mère, elle faisait dépasser par ses chevaux le carrosse de la reine, afin d'être la première, aux yeux de tous, à saluer le roi ! On le voit, la séduction est complète. Le fait est que si Louise de la Vallière intéresse d'abord par la sincérité de son amour et par la modestie craintive qui la faisait nommer *la belle à scrupules*, elle perd beaucoup de ses attraits, de 1667 à 1673, c'est-à-dire du moment où, devenue maîtresse en titre, elle tarde peu à devenir maîtresse délaissée, et dévore pendant deux ans les plus poignantes humiliations, sans avoir le courage de rompre, servant M^{me} de Montespan, ajustant sa toilette, occupant, enfin, un appartement qui servait de passage au roi lorsqu'il allait chez sa rivale. Le roi, si nous en croyons la duchesse d'Orléans, lui jetait alors un petit chien épagneul, en lui disant :

¹ « Que fût devenu Louis XIV, dit M. Chéruel, si la passion qu'il éprouvait pour M^{lle} de la Vallière ne l'eût soustrait à l'empire de femmes perverses ? » Cité p. 92.

² « La passion, quelle que soit sa folie, garde toujours un caractère divin. » Arsène Houssaye, cité p. 272.

Voilà pour vous, Madame. Aussi, lorsqu'on cherchait à détourner, plus tard, M^{me} de la Vallière de la pensée d'entrer aux Carmélites, par le tableau des austérités de la règle. « Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, répondait-elle, je me souviendrai de tout le mal qu'ils m'ont fait. »

M^{me} de la Vallière convenait qu'elle était la *faiblesse même*, mais cette faiblesse devint, par la souffrance, une force. Ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* datent des derniers temps qu'elle passa à la cour, et on peut suivre, en les lisant, chacun des pas de cette miséricorde dans son âme. Mais alors même, elle sentait et elle avouait que, malgré *la grandeur de ses fautes*, qu'elle avait *présentes à tout moment*, l'amour avait plus de part à son sacrifice que l'obligation de faire pénitence ¹.

Le sacrifice n'en fut pas moins héroïquement et pieusement fait, et sœur Louise de la Miséricorde retrouva sous la bure toute sa dignité. M^{me} de Sévigné nous a conservé sa réponse à M^{me} de Montespan, qui lui demandait si vraiment elle était *aise* dans le cloître : « Non, Madame, je ne suis point aise, mais je suis contente. » Mot d'une délicatesse charmante et qui exprime bien, comme disait l'abbé de Choisy, *la joie solide et même sensible d'une pénitence austère*.

M. l'abbé Duclos nous donne la première ébauche du sermon que l'évêque d'Aire, M^{sr} de Fromentières, dut prêcher le jour de la vêtue. Louise de la Vallière y est ouvertement comparée à la brebis perdue que le bon pasteur charge sur ses épaules pour la ramener *doucement* dans la bergerie. — « Ainsi en est-il de vous, Madame, poursuivait le pieux évêque : la force de la grâce a été vous chercher jusque dans le fond du péché, » et il rappelait Madeleine aux pieds de Jésus-Christ. On lui conseilla d'être moins explicite et il refit son sermon. Bossuet, qui prêcha le jour des vœux, ne quitta pas les hautes généralités dans lesquelles tout le monde pouvait trouver son compte, ce qui ne parut pas aussi divin à M^{me} de Sévigné qu'elle l'aurait voulu. Et cependant n'y eut-il pas comme un tressaillement dans l'auditoire à ces simples mots ;

¹ Lettre du 21 novembre 1673 au maréchal de Bellefonds.

« Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Quel état et quel état ! Je n'ai pas besoin de parler ; les choses parlent assez d'elles-mêmes ! »

L'appendice qui termine le livre et qui comprend, à lui seul, 164 pages, offre une réunion de pièces dont quelques-unes sont inédites et toutes sont intéressantes. Je signalerai spécialement le discours de l'abbé de Fromentières, discours dont l'authenticité n'est pas certaine, il est vrai, mais offre tous les caractères de la vraisemblance ; deux lettres de Marie-Thérèse ; les lettres patentes de Louis XIV, sanctionnant l'établissement de l'hôpital de la Charité, fondé, à Saint-Germain-en-Laye, par la reine ; une réponse à M. Littré sur le goût du jeu reproché à cette princesse ; le catalogue des écrits qui ont été publiés sur elle, et des détails très-curieux sur les deux couvents de Carmélites de la rue du Bouloi et de la rue Saint-Jacques, où les pieuses mémoires de Marie-Thérèse et de sœur Louise de la Miséricorde sont religieusement conservées. L'auteur a complété ces détails par la liste de toutes les religieuses qui ont vécu, depuis le milieu du xvii^e siècle jusqu'au xix^e, dans l'ancien couvent de la rue du Bouloi, transféré d'abord rue de Grenelle, puis rue de Vaugirard et aujourd'hui avenue de Saxe. Les plus beaux noms sont unis sur cette liste aux plus beaux dévouements. Qu'il me suffise de citer : M^{lle} de Remencour, ancienne fille d'honneur de la duchesse d'Orléans ; M^{lle} de Reuille, esprit supérieur, qui brilla, toute jeune, dans le monde ; M^{lles} de Polignac, de Saint-Gelais, de Varennes, de Lévis, qui avaient toutes quitté la cour ou les environs de la cour, pour l'austère vie du Carmel. On disait, d'ailleurs, *gai comme une carmélite*. Eût-on pu en dire autant des courtisanes de Saint-Germain et de Versailles ?

Le xviii^e siècle, si pauvre en vertus, nous offre cependant encore, dans la liste de M. l'abbé Duclos, des noms illustres à plus d'un titre : M^{lle} de Canapville, qui soutint avec énergie les droits de son couvent, en 1709, avait commencé par être fille d'honneur de Marie-Louise d'Orléans, depuis lors reine d'Espagne. Lorsqu'elle fut morte, on trouva sur elle un instrument de pénitence qu'elle s'était fait à elle-même et dont la seule vue fit frémir. M^{lle} du Vigean avait résisté à toutes les instances de sa tante qui était dame d'hon-

neur de la reine et voulait l'attirer à la cour, pour aller passer un demi-siècle au Carmel, où l'on conserve le souvenir de sa *crualité envers elle-même*. M^{me} de Rupelmonde était fille du duc de Gramont et elle occupait la charge de dame d'honneur de Marie Leczinska lorsqu'elle alla s'enfermer aux Carmélites. La reine et le dauphin entretenirent une correspondance avec elle, ce qui ne l'empêchait pas de s'employer aux plus humbles travaux du couvent, tels que faire la lessive, balayer la maison, laver la vaisselle. Pauline de Croy d'Havré ne fit pas un moins grand ni moins généreux sacrifice; et Gabrielle de Flavigny d'Arnansart, Marie-Henriette de Villemort, Cécile de Lionne, Augustine de Saint-Pern, Marie-Victoire de Fleury, etc., etc., ne représentent-elles pas admirablement cet amour de la croix qui, suivant le pieux auteur de *l'Imitation*, est la *force de l'âme et la joie de l'esprit*?

M. l'abbé Duclos donne les interrogatoires subis par sept religieuses carmélites détenues dans la prison de Port-Libre (Port-Royal à Paris), le 16 pluviôse de l'an II. Ces interrogatoires rappellent les plus beaux temps de l'Eglise. L'une de ces religieuses appartenait à une ancienne famille bretonne: c'était Jeanne-Louise Colin de la Biochaye, que nous avons vue mourir à Nantes, en 1829.

L'auteur ne pouvait, enfin, oublier M^{me} Camille de Soyecourt, qui fut « suscitée pour tout restaurer après la tempête. » Elle parvint à rallier, dès 1797, dans le cloître des Carmes de la rue de Vaugirard, que venait de sanctifier de nouveau et à jamais le massacre du 2 septembre, les débris épars de l'ancien couvent de la rue de Grenelle. Parmi les anciennes religieuses qui se groupèrent autour d'elle, citons M^{mes} Danicault d'Annebault, de Carvoisin, l'une des prisonnières de Port-Libre; de la Fère du Bouchaud, de Liniers, qui dirent adieu une seconde fois et avec bonheur à ce qu'on appelait la liberté, pour reprendre la pieuse servitude du cloître. Quoi de plus éloquent que ces noms et ces souvenirs! Jamais on ne sent mieux, qu'en les rappelant, la vérité de ce mot de Marie Leczinska à son ancienne dame d'honneur, la comtesse de Rupelmonde: *Nous ne sommes dans ce monde que pour l'autre.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HAROUCS

Seigneurs des Montils-Ferousseau, de Lespinay, de la Rivière, de la Seilleraye, de Teillé, de la Touche, etc.



D'or à trois bandes de gueules, chargées chacune de trois têtes de licornes d'or.

Le nom de Harouys, ¹ depuis longtemps éteint, est souvent cité par M^{me} de Sévigné, qui reçut, à plusieurs reprises, l'hospitalité au château de la Seilleraye, bâti par Mansard, et dont les jardins ont été dessinés par Lenôtre. Il a été porté par quatre maires de Nantes, l'un desquels, Charles de Harouys, deux fois appelé à présider l'administration municipale, joua un rôle assez important au milieu des graves circonstances où il vécut.

Le mérite incontestable du père de Louis de Harouys, la catas-

¹ La tournure, beaucoup plus anglaise que bretonne ou française, du nom de Harouys (*Harow*), semblerait indiquer l'origine de la famille, et le rapprochement de la licorne, l'un des supports des armes d'Angleterre, avec les neuf pièces de l'écusson, viendrait encore appuyer notre conjecture.

troupe peu connue de Guillaume de Harouys, son frère aîné, nous ont conduit à essayer d'esquisser une page inédite et oubliée de la biographie nantaise. Malheureusement, les archives de la Seilleraye, renfermant peut-être quelque lettre de l'inimitable marquise, et à coup sûr des titres intéressants pour les anciens propriétaires, pour le comté nantais et la Bretagne, ont été bien mal à propos livrées aux flammes sous la Restauration.

Aussi, la filiation suivante est tirée en entier des registres de l'état civil, d'après lesquels nous avons adopté, de préférence aux variantes *Harouis*, *Harrouis*, *Harroys*, *Harrouys*, l'orthographe HAROUPS, la plus usitée dans les actes et les signatures.

I. OLIVIER HAROUPS, sieur de la Rivière, en Couëron, en 1540, député vers le roi à Fontainebleau, pour les affaires de la ville en 1531, trésorier des États de Bretagne, le plus ancien degré cité dans la réformation de 1668, et au delà duquel nous n'avons rien trouvé, épousa Guillemette de Franchepierre, dont il eut :

H. GUILLAUME HAROUPS, sr de la Rivière et de la Seilleraye, greffier criminel au Parlement de Bretagne, en 1554, qui, élu maire de Nantes, le 28 décembre 1571, de concert avec les officiers de justice et les échevins, ne voulut pas obéir aux instructions du duc de Montpensier, lors du massacre de la Saint-Barthélemy.

Il épousa Anne Dupin, de laquelle il laissa :

1^o Charles qui suit.

2^o Jehanne, baptisée à Saint-Denis, le 30 mars 1555; elle eut pour parrain N. et V. Ponthus de Brie, abbé de Saint-Main de Gaël. Elle fut enterrée dans l'église des Saintes-Clares, le 3 juillet 1594, ayant été « femme par aucun temps du sieur de Bour Gérard, » selon le registre de Saint-Denis. L'acte de baptême de sa nièce, en 1585, dit : Jehanne, veuve de défunt N. H. François Trotreau, conseiller du roi et M^e des comptes de Bretagne.

3^o Anne, qui, selon le P. Anselme (t. VI, p. 470), épousa, le 30 janvier 1570, Hélié Poyet, conseiller au Parlement, et se maria à César Morin (t. VII, p. 509).

4^o Marie, qui, d'après l'acte de baptême de sa nièce, en 1585, était veuve de messire Louis Brailon, sr de la Noe-Guy, conseiller du roi et président au Parlement de Bretagne, et, en 1587, était remariée à noble homme Charles d'Argentré, sr de la Bouessière.

III. CHARLES DE HAROUCS, écuyer, sr de Lespinay, la Rivière, la Seilleraye, etc,... docteur aux droits, conseiller du roi, conseiller au Parlement de Bretagne en 1573, sénéchal de Nantes, président au présidial, élu maire dans l'assemblée générale tenue le 28 décembre 1587, prêta serment le 4 janvier suivant, jour de son installation.

Par élection du 28 décembre 1588, il fut continué dans ses fonctions pour l'année 1589.

La duchesse de Mercœur, trouvant M. de Haroucs dévoué au roi et trop opposé aux ambitieux projets de la Ligue, le fit arrêter, avec un certain nombre des plus notables habitants, et jeter dans une chambre étroite du château, le 7 avril 1589.

L'abbé Travers mentionne en peu de mots cet événement, et n'entre dans aucun détail sur les ennuis de toutes sortes que le maire de Nantes eut à endurer pendant sa longue et injuste détention. Mais trois lettres extraites des registres du conseil du roi, et copiées sur une feuille de parchemin, employée depuis comme couverture de l'un des registres de l'état civil, déposés au greffe du Tribunal de Nantes, nous apprennent que ses meubles, ses revenus, ses bestiaux avaient été saisis, enlevés et pillés, qu'il avait dû payer « deux escus pour jour pour ses gardes, un escu et demy pour sa nourriture, giste et géollaige, pendant le temps de sa prison, » trois mille écus pour sa rançon, sans compter la retenue des émoluments de ses offices et les pertes nombreuses qu'il avait éprouvées, le tout montant à la somme de plus de 8,000 écus.

Cependant le roi, par mandement donné à Chartres, le 7 octobre 1591, avait condamné le duc et la duchesse de Mercœur solidairement avec les habitants à rembourser intégralement son fidèle serviteur; les ordonnances demeurèrent lettres closes. Henri IV avait pour ennemi le duc de Mercœur, alors tout-puissant à Nantes et désireux précisément de se soustraire à l'autorité royale.

Enfin, l'ancien maire, sorti de prison en 1590, vécut dans l'isolement et la retraite jusqu'au jour où le Béarnais, entrant en vainqueur dans notre ville, lui rendit la présidence de l'administration à la suite de l'assemblée du 26 avril 1598. Le 1^{er} mai, il prêta solennellement serment entre les mains du monarque, en présence d'une réunion nombreuse et choisie tenue au château de Nantes.

Charles de Harouys, réintégré dans ses « honneurs et dignités, » eut encore à lutter comme maire et comme président du présidial. Après une carrière honorable et des mieux remplies, il mourut en septembre ou octobre 1612. Son service fut célébré le 15 novembre ; le corps de ville entier y assista ¹.

Ce ne fut qu'en 1619 que sa veuve obtint un faible dédommagement de 3,000 livres accordé par les États de Bretagne, sur un mandement de Louis XIII, daté de Saint-Germain, le 27 août : « voulant — dit le roi — reconnoistre les bons et agréables services que nous ont rendu et à nos prédécesseurs roix, feu notre ami et féal conseiller, Charles de Harouys, président en notre siège présidial de Nantes, et M^e Louis de Harouys, à présent aussi président audit siège, et aucunement récompenser en la personne dudit de Harouys fils, et de notre chère et bien-aimée Françoise de Lesrat, veuve dudit deffunt, les pertes que nous sommes bien informés qu'il a souffertes pour le service de nosdits prédécesseurs roix, durant les dernières guerres civiles de ce royaume, etc... » (*Arch. départ. Rég. des Mandements. B. 1234.*)

Il avait épousé D^{lle} Françoise de Lesrat, fille de Guillaume de Lesrat, chevalier romain, général des troupes du pape Paul III, conseiller du roi, maire d'Angers en 1547, et de D^{lle} Michelle Boudet, qui le rendit père de :

1^o Charles de Harouys, baptisé à Sainte-Croix, le 8 août 1581, et tenu sur les fonts par Charles de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, etc... Il embrassa l'état ecclésiastique et était, en 1600, chanoine et trésorier de la Cathédrale de Nantes.

¹ Une erreur de nom, facile à commettre, a fait attribuer par M. de Courcy ce qui concerne Guillaume de Harouys à son fils Charles, et à Louis, fils de ce dernier, ce qui concerne Charles de Harouys, son père.

2^o Louis, qui suit.

3^o Marie, baptisée à Sainte-Croix, le 1^{er} mai 1785, ayant eu pour marraines ses deux tantes, Marie et Jehanne Harouys, alors veuves toutes deux.

4^o Françoise de Harouys, baptisée à Sainte-Croix, le 30 octobre 1586, qui épousa M^e Pierre Bernard, s^r de la Turmelière, maire de Nantes en 1615 et 1616.

5^o Jean de Harouys, qui viendra après la postérité de son frère.

IV. LOUIS DE HAROUCS, s^r de la Rivière et de la Seilleraye, baptisé à Sainte-Croix, le 19 octobre 1583, devint intendant de justice, puis président de la Chambre des Comptes, le 2 mars 1619, sur la résignation de son frère Jean, qui avait acheté l'office de Pierre Bernard de la Turmelière, leur beau-frère. Élu maire de Nantes, le 10 juillet 1623, il resta en place jusqu'au 25 août 1625. Son décès arriva le 15 mars 1656, dans l'hôtel de Harouys, situé derrière la place des Jacobins, et il fut inhumé, le lendemain, dans la chapelle des RR. PP. Récollets, laissant de demoiselle Simonne de Bautru, sa femme, fille de Guillaume de Bautru, d'une famille de robe d'Angers, et de Gabrielle Louet, qui avait pour frères : Guillaume de Bautru, comte de Sérent, favori de Mazarin; Jean de Bautru, seigneur du Perche; Nicolas, comte de Nogent :

1^o Françoise, baptisée à Saint-Denis, le 9 avril 1614.

2^o Gabrielle, baptisée à Saint-Denis, le 11 avril 1615. Elle épousa Charles de Péréfixe, chevalier, s^r de Beaumont, conseiller au Parlement de Bretagne, lieutenant de M. le maréchal de la Meilleraye au gouvernement des ville et château de Nantes, dont postérité.

3^o Charlotte, baptisée à Saint-Denis, le 18 octobre 1616. Elle embrassa la vie religieuse, et était, en 1666, supérieure de la communauté de Sainte-Élisabeth de Nantes, suivant un acte du 10 août de cette année, où elle figure comme marraine avec son neveu André. (Registre de Saint-Denis.)

4^o Charles de Harouys, baptisé à Saint-Denis, le 15 octobre 1617.

5° Guillaume de Harouys, qui suit.

6° Jean de Harouys, baptisé à Saint-Denis, le 19 février 1620.

7° Judith, baptisée à Saint-Denis, le 21 mai 1621.

8° Nicolas de Harouys, baptisé à Saint-Denis, le 7 novembre 1622.

Il entra dans la Compagnie de Jésus, le 3 avril 1641, et fit la profession des quatre vœux, à la Flèche, le 7 avril 1658. Il fut chargé des classes inférieures pendant six ans, professa la rhétorique pendant treize ans, puis enseigna les mathématiques. C'est alors qu'il inventa ces ingénieuses machines, si utiles à l'étude de l'astronomie, décrites par le Père Garnier, au chapitre V de son livre : *Systema Bibliothecæ collegii Parisiensis Societatis Jesu*; Paris, 1678. Le Père de Harouys les construisit non-seulement d'après les systèmes de Ptolémée, de Copernic, de Tyco-Brahé, etc., mais aussi d'après son propre système, car il avait beaucoup approfondi les sciences exactes et surtout l'astronomie. On ne sait s'il a laissé quelque ouvrage sur ce sujet, à moins que ce ne soit peut-être un *Traité de la sphère*, contenant l'explication des différents systèmes, et qui lui est attribué. Il n'existe de lui que le *Panegyricus Mariæ-Annæ-Theresiæ reginæ christianissimæ*, imprimé à Paris en 1660, in-4°, et réimprimé dans le tome II des *Selectæ orationes panegyricæ Patrum Societatis Jesu*: Lyon 1667, in-12.

Le Père de Harouys, qui exerça aussi avec succès le ministère de la prédication, devint recteur de la maison de sa Société à Nantes, maison qu'il avait en quelque sorte fondée, et dans laquelle il mourut, non le 10 novembre, comme l'indique Moréri, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, mais le 7 juillet 1698, suivant son acte de décès et sépulture inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Vincent.

9° Louis de Harouys, baptisé à Saint-Denis, le 24 septembre 1624. Jésuite.

10° Anne, baptisée à Saint-Denis, le 6 février 1626.

11° Louise, baptisée à Saint-Denis, le 14 mai 1629. Elle épousa, le 18 juin 1647, à Saint-Denis, messire J.-B. de Becdelièvre, sr

de la Busnelaye, avocat général de la Chambre des Comptes, et hérita de la terre de la Seilleraye, qu'elle transmit à ses descendants, qui la possèdent encore.

V. GUILLAUME DE HAROUYS, chevalier, sr de la Rivière et de la Seilleraye, conseiller du roi en son conseil d'État et privé et en son parlement de Rouen, trésorier général de Bretagne, naquit le 11 décembre 1618, et fut baptisé à Saint-Denis, le 7 janvier 1619. Il épousa M^{lle} Marie-Madeleine de Coulanges, et reçut plusieurs fois M^{me} de Sévigné à son château de la Seilleraye.

Il mourut en 1699, à la Bastille, dit M. de Courcy (*Nobiliaire de Bretagne*). Cette remarque avait attiré notre attention, et nous avons cherché à connaître les motifs de la captivité de M. de Harouys dans la redoutable forteresse parisienne. Voici ce que nous apprend, à ce sujet, le marquis de Dangeau, auquel nous laisserons la parole ¹ :

« 15 novembre 1699. Le vieux M. d'Harouys mourut à la Bastille où il était depuis longtemps. Il ne s'était ruiné et n'était tombé dans son malheur que pour avoir voulu faire trop de plaisir durant qu'il était trésorier général des États de Bretagne. » (T. VII, p. 189.)

« 7 novembre 1687. M. d'Harouys se ruina dans la charge de trésorier des États de Bretagne, qui enrichit tous ceux qui la possèdent ; sa déroute éclata et il fut à la Bastille ; beaucoup de gens y perdirent, la province y perdit, M. de Chaulnes y fut fort embarrassé. Il n'y eut en son fait, ni luxe, ni débauche, ni friponnerie, mais beaucoup de malhabileté, de désordre et d'envie de faire plus de plaisir qu'il ne pouvait. Sa probité et sa réputation ne reçurent pas la moindre atteinte ; la province et ses créanciers le plaignirent et le secoururent de tout leur pouvoir, et il ne fut pas longtemps prisonnier, mais il ne put survivre longtemps à sa ruine. » (T. II, p. 62.)

« 30 janvier 1689. On a proposé ce matin, au conseil, un moyen pour faire payer ce que M. d'Harouys avait emprunté aux États de

¹ *Journal du marquis de Dangeau*. Paris, 1854.

Bretagne, et le roi et son conseil ont approuvé la proposition. La voici : on offre, au denier vingt, de payer les intérêts de ceux qui ont prêté à M. d'Harouys, sur la procuration qu'il avait des États, et au denier vingt-deux, ceux qui ont prêté sur l'excédant de la procuration ; tant ceux qui ont des contrats que ceux qui n'ont que des billets ; et, outre les intérêts, on paiera tous les ans 500,000 livres sur le fonds, et ainsi, en dix ans, tout sera payé et le don gratuit ne diminuera point. » (T. II, p. 314.)

Ainsi, les dilapidations du trésorier des États se montaient à la somme, énorme pour le temps, de cinq millions... Néanmoins, le marquis de Dangeau, qui se fait l'écho du bruit public sur cet épisode, complètement oublié aujourd'hui, nous semble traiter un peu légèrement ces douze années de réclusion à la Bastille, dont le terme fut la mort de M. de Harouys, âgé alors de quatre-vingt-un ans, en disant : « qu'il ne fut pas longtemps prisonnier, et ne put survivre à sa ruine. »

VI. ANDRÉ DE HAROUCS, son fils, naquit le 18 septembre 1661, et reçut le baptême à Saint-Denis, le 7 octobre 1663. Il épousa, en avril 1687, à la veille même de la catastrophe de son père, M^{lle} de Richebourg, qui lui apporta en dot 50,000 écus comptants « et quelque chose encore à espérer. » (T. II, p. 38.)

Nommé maître des requêtes au conseil d'État, il reçut, en mars 1700, une somme de 10,000 écus en échange du désistement de ses prétentions sur la charge de receveur général des États de Bretagne. Intendant de Franche-Comté, le 11 août 1700, il passa, le 20 novembre 1702, à l'intendance de Champagne, qu'il quitta en 1711, sur sa demande et par suite de sa mauvaise santé.

« Il fut honnête homme et fort aimé. Lui et sa femme se retirèrent à la Doctrine chrétienne à Paris ; et, quand il fut veuf, il alla à l'institution de l'Oratoire. Ils n'eurent point d'enfants, toujours beaucoup d'amis, et ont fini dans une grande piété. » (T. II, p. 62.)

VII. JEAN DE HAROUCS, seigneur de Lespinay, fils de Charles et de

Françoise de Lesrat, reçut le baptême à Sainte-Croix, le 28 mars 1588. Il fut procureur général des États de Bretagne, en 1616, et en 1620 était conseiller du roi et président au présidial de Nantes. Le roi le nomma maire de Nantes, le 25 août 1625, et pendant sa mairie, il se fit en vins et festins de grandes dépenses. Jean de Harouys avait épousé, en premières noces, Charlotte Goddet, après la mort de laquelle il se remaria avec Anne Madelaineau, qui, le 9 avril 1668, prend la qualité de veuve. Nous ne savons s'il eut des enfants de ces deux mariages.

Le nom de Harouys, donné ces derniers temps à l'une de nos rues, rappelle le souvenir de cette vieille famille municipale, dont l'un des membres contribua à épargner à notre cité les horreurs de la Saint-Barthélemy, tandis qu'un autre compromit sa liberté et sa fortune pour défendre ses privilèges et la maintenir dans la ligne du devoir.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY

Mon père quitta la Marionnière, dans la soirée, alors qu'il faisait déjà sombre ; second de la division de M. de la Robrie, son parent, il l'allait retrouver, emmenant avec lui Louis de Kersabiec, capitaine de paroisse pour le Pont-Saint-Martin ; Adolphe de Biré, capitaine pour Bouguenais, et quelques hommes qui s'étaient joints à eux. Ils allaient à pied à travers les champs, suivant les sentiers, sautant les haies, escaladant les échaliers. M^{lle} Céleste de Kersabiec partit elle-même quelques instants plus tard, à cheval, accompagnée de son domestique et de MM. de Villiers et Bruneau de la Souchais, à cheval eux aussi. Ma tante, je l'ai dit, était chargée d'organiser les ambulances, de concert avec les religieuses du vénérable P. de Montfort, dites Sœurs de la Sagesse et vulgairement appelées Sœurs grises. MADAME, pour cette raison, dans l'intimité que les circonstances avaient créée entre elle et nous, n'appelait jamais M^{lle} Céleste de Kersabiec que *Sœur grise*.

La nuit était obscure, le temps pluvieux, les chemins défoncés, glissants et pleins d'eau. Nos cavaliers se trompèrent plusieurs fois de route, si bien qu'il était deux heures du matin lorsqu'on arriva seulement à la Chevrolière. En traversant ce très-petit bourg, le bruit des pas des chevaux causa quelque émoi : plusieurs portes s'entr'ouvrirent avec curiosité. Ma tante, dont le cheval portait en un

* Voir la livraison de septembre, pp. 209-222.

mannequin des munitions, craignit, au train dont on allait, d'être surprise en plein jour avant d'avoir pu gagner le rendez-vous. Elle fit filer en avant ses deux compagnons, MM. de Villiers et Bruneau de la Souchais, et, s'arrêtant à la porte du presbytère, elle y frappa. De concert avec le curé, M. Leray, elle mit en sûreté, dans le clocher, qui est séparé de l'église et à l'écart, les armes et les munitions, puis elle continua sa marche. Il était grand jour, lorsque, parvenue sur la grand'route de Nantes à La Rochelle, elle vit de loin un cavalier qui s'avavançait à sa rencontre au galop : c'était M. du Châtelier. On se reconnait, on se félicite, et de concert on gagne le rassemblement formé autour d'un grand drapeau blanc fixé sur un tas de pierres, au bord de la route. M. de la Robrie était au milieu, à cheval. On venait d'opérer le désarmement du poste de gendarmerie établi au Pont-James. M^{lle} de Kersabiec quitta presque aussitôt le camp, et se rendit chez M. le curé-prieur de Saint-Etienne-de-Corcoué, dont le presbytère devait être transformé en hôpital.

Dans cette même nuit du 3 au 4 juin, la compagnie nantaise, sous le commandement de M. Frédéric La Roche, partit des environs de Rezé, et arriva, dans la matinée du 4, au château de Montbert. M. de Charette l'y vint joindre aussitôt; on occupa militairement le bourg de Monthert, on révoqua les autorités, on déploya le drapeau blanc; les cris de : Vive Henri V ! le saluèrent lorsqu'il fut arboré au clocher; on sonna le tocsin, puis on distribua des munitions; il y avait là vingt-cinq mille cartouches. A ce moment, M. de Charette reçut de M. de Puyieux le billet suivant :

« Mon général,

» Cinq cents hommes sont réunis dans ce moment à Maisdon, d'où je vous écris. Les routes sont couvertes de Vendéens qui arrivent de toutes parts, le fusil sur l'épaule. Avant qu'il soit nuit, le rassemblement sera de plus de mille à douze cents hommes. Nos deux nobles vieillards sont à leur poste, et leur présence produit le plus heureux effet.

HENRI.

» Maisdon, le 4, à neuf heures du matin. »

Ces deux vieillards étaient M. Bascher et mon grand-père de Kersabiec.

M. de Charette répondit qu'il allait marcher sur Aigrefeuille, et de là sur Maisdon, qu'il fallait être prudent, éviter tout engagement, et veiller à n'être pas surpris par les huit à neuf cents hommes de la garnison de Clisson, ville très-rapprochée. A deux heures, il se dirigea vers Aigrefeuille, suivi par deux cent cinquante à trois cents hommes.

Tandis que M. de Charette opérail ce mouvement, le commandant George, chef de bataillon au 29^e de ligne, détaché à Clisson, ayant appris le rassemblement de Maisdon, avait aussitôt donné l'ordre à deux compagnies d'élite, cent vingt-neuf hommes en tout, de tomber sur lui et de le disperser. Ils arrivèrent à Maisdon et surprirent les Vendéens au moment où, formés en lignes, ils s'organisaient et reconnaissaient leurs chefs. L'attaque fut vive ; vingt-cinq voltigeurs, qui composaient l'avant-garde du corps de George, reçurent à bout portant le feu des paysans. Ils croisèrent la baïonnette et franchirent le fossé et la haie. Les paysans, retirés en arrière, à l'abri d'un autre fossé, firent une nouvelle décharge qui arrêta la troupe de ligne. Celle-ci reçut du renfort, et alors les paysans *s'égaillèrent*, les uns dans les blés alors très-hauts, les autres derrière les buissons et les arbres, faisant de fréquents retours en lâchant de temps en temps leurs derniers coups de fusil. Le général Dermoncourt, ayant paru sur ces entrefaites avec des troupes fraîches, déterminâ la retraite. M. de Puysieux eut son cheval tué sous lui et la cuisse traversée d'une balle. Le soir, sur les sept heures, le vicomte de Kersabiec, M. Guilloré et Denis Papin, domestique de mon grand-père, rencontrés sur la route entre Aigrefeuille et Nantes, par une colonne composée de garde nationale et de gendarmerie, et commandée par le colonel Paris, chef d'état-major, furent arrêtés. Mon grand-père faillit y perdre la vie. Au surplus, je laisse la parole à M. Ruelland, qui, en décembre 1832, devant la cour d'assises de Blois, déposa en ces termes : « Quand M. de Kersabiec fut arrêté, je m'avançai près du groupe au milieu duquel il était ; je vis alors qu'on le fouillait et qu'on le maltraitait indignement ; je

m'approchai de lui ; on lui avait déjà ôté son argent , son couteau, ses pistolets ; je trouvai sur lui un rouleau d'or que je lui rendis. Je faisais tous mes efforts pour le protéger contre l'exaspération de la foule ; mais je ne pus empêcher qu'il ne reçût un coup de baïonnette d'un garde national. Je vis aussitôt couler du sang : je me hâtai de faire former un bataillon carré pour protéger M. de Kersabiec. Comme il était très-faible, je lui offris mon bras, et nous revînmes à pied à Nantes, en prenant tous les moyens possibles pour l'empêcher d'être maltraité. J'en vins à bout avec le concours de plusieurs gardes nationaux, mais avec beaucoup de peine. Nous avons été deux heures à traverser la ville ; et ce n'est qu'en écartant la foule à coups de crosse de fusil que nous avons pu arriver à la prison, où M. de Kersabiec a enfin trouvé un asile. »

Ce fut une scène digne de 93. — Et comment en eût-il été autrement ? Depuis plusieurs jours, le journal *l'Ami de la Charte* avait tout fait pour exciter les plus mauvaises passions, et le gouvernement lui-même avait donné carte blanche pour ces œuvres de sang. Je n'invente pas, je transcris.

Voici la déposition du citoyen Tessier, tambour de la garde nationale de Nantes : « J'étais à quinze pas du gendarme Bétand, quand il a arrêté trois individus que je ne reconnus pas d'abord ; mais ayant regardé de plus près, je reconnus M. de Kersabiec, et aussitôt, je lui sautai vivement au collet et le serrai fortement à la gorge, en disant : « S. n. d. D., voilà un général de chouans. » Aussitôt, je lui arrache sa capote ; je trouve sur lui des pistolets ;.... il ne tenait qu'à moi de lui brûler la cervelle avec , car nous avions ordre de ménager les soldats et de faire main basse sur les chefs. » — « Point de prisonniers surtout, » lit-on d'ailleurs dans un ordre du jour du général Dermoncourt au chef de bataillon George du 29^e, commandant l'arrondissement militaire de Clisson, daté du 2 juin 1832, l'avant-veille des événements que je raconte ¹.

« Il est une voix souveraine, — dit à ce propos l'illustre Hennequin répondant à ces agissements sauvages, — qui nous crie que la

¹ *La Vendée et Madame*, p. 117.

mort au milieu des combats se justifie par le sentiment du danger, par l'exaltation que le combat amène, par l'enivrement de la victoire ; mais la mort sans péril ! la mort de sang-froid peut bien être une horrible fête pour une population de cannibales, mais c'est abdiquer les bienfaits de la civilisation que de donner les ordres que l'on invoque devant nous, c'est un crime que de les accepter. Magistrats, jurés, hommes de toutes les opinions, honte et mépris aux doctrines de meurtre et d'assassinat qui ont osé se produire dans cette enceinte. Honneur à M. Ruelland, honneur au sergent Chevalier : leur dévouement, leur énergie a sauvé d'une tache ineffaçable l'habit de la milice, armée dans l'intérêt de l'ordre et des lois. »

Cette tache, il ne tint pas à d'autres qu'elle ne fût imprimée. Le 8 juin, alors que le pays n'était plus en armes, Charles Bascher, cerné dans le village de la Hautière, fut atteint d'une balle au moment où il cherchait à s'éloigner. Prisonnier, on l'interroge ; il se nomme, et alors les mauvais traitements redoublent ; comme il ne peut marcher assez vite au gré de ses bourreaux, on le jette dans un fossé ; vingt canons sont braqués sur lui ; il demande un instant pour recommander son âme à Dieu ; on le refuse et on l'assassine. Que ceux qui ont commis ce crime en répondent : il y avait là la garde nationale d'Aigrefeuille et un faible détachement du 29^e de ligne.

A la nouvelle du désastre de Maisdon, M. de Charette dut s'arrêter ; le général Dermoncourt avec ses troupes était déjà parvenu à la hauteur d'Aigrefeuille ; il était impossible de songer à percer ses lignes. D'un autre côté, M. de la Robrie, chargé spécialement de veiller à la sûreté de MADAME, dont seul il connaissait la retraite, serait-il en force pour remplir sa mission ? Justement préoccupé de ces pensées, M. de Charette résolut de se retirer sur cette portion du terrain qui sépare les deux routes qui partent de Nantes pour se rendre au chef-lieu de la Vendée, l'une passant par Aigrefeuille, l'autre par Legé, et d'y manœuvrer. Il espérait ainsi, en s'adjoignant les hommes de M. de la Robrie et les débris des autres corps, réunir encore un effectif relativement assez important,

Le 4 juin dans l'après-midi, le général Dermoncourt reçut de son supérieur, le général Solignac, l'ordre d'attaquer Montbert, mais il était trop tard. Ses troupes étaient fatiguées et harassées ayant dû s'opposer, sur plusieurs points, aux tentatives vendéennes; force fut de remettre au lendemain. M. de Charette profita de la nuit pour faire un mouvement de concentration; aussi, quand le général entra le 5 juin à Montbert, se disposant à attaquer le château, trouva-t-il le bourg évacué. Le soir, ordre lui fut expédié de Nantes d'avoir à revenir au plus vite pour s'opposer au mouvement royaliste de M. de la Rochemacé, sur la rive droite de la Loire.

Ce même jour, 5 juin, M. Louis de Cornulier avait tenté, lui aussi, son mouvement près du château de la Caraterie et de la forêt de Machecoul; ce fut sans succès, mais non sans honneur. M. de Cornulier était un des cinq chefs qui n'avaient pas jugé le mouvement opportun; néanmoins, il avait promis d'obéir en personne à tout ordre donné; il fut fidèle à sa parole et au rendez-vous. Je le vois encore debout au banc des accusés, dans cette vieille salle du Bouffay de Nantes, aujourd'hui disparu, la main sur la croix de Saint-Louis brillant sur sa poitrine, répondre aux questions du président des assises: « Chevalier de Saint-Louis, j'avais fait serment de défendre le roi, je l'ai défendu. » Mon père était près de lui sur ce même banc; M. Besnard de la Giraudais, avocat du barreau de Nantes, les assistait; nous, les enfants, nous étions en dehors, à côté. L'un et l'autre furent acquittés.

M. de la Rochemacé, dont la bande causait au général Dermoncourt ces dérangements et cette mauvaise humeur, était ce chef qui avait écrit jadis en se plaignant du contre-ordre: « J'avais tout mon monde sous la main. » Il n'avait pas exagéré alors, puisque, malgré tant de fautes; au premier signal, il put encore réunir autour de lui huit cents hommes.

Campé dans Riaillé, M. de la Rochemacé tint tête au 31^e de ligne qui vint l'y attaquer; bientôt, las du feu, il ordonne une charge à la baïonnette; le 31^e s'ébranle et bat en retraite. Des grenadiers veulent protéger leurs camarades; M. de la Rochemacé

les débusque des haies et des fossés qui leur servent d'abri et les chasse devant lui ; ces soldats sont heureux de se réfugier enfin dans la petite ville de Candé. De tels débuts rendaient M. de la Rochemacé redoutable ; malheureusement, et toujours par suite du contre-ordre, on dut en rester là. Personne ne bougeait ni en Anjou, ni dans le Morbihan, non plus que dans le Maine, où, pour s'être levé à l'heure primitivement fixée, on avait été battu.

M. de la Rochemacé, retiré en armes à Ligné, dut, quoique vainqueur, songer à traiter. Par ses ordres, le 7 juin, M. Alfred de la Serrie partit pour Ancenis afin d'arriver à une honorable capitulation. Tandis que les autorités de cette petite ville accordent une suspension d'armes, le colonel Duvivier, venu de Nantes, déclare qu'on ne veut pas traiter. M. de la Serrie supplie qu'au moins on lui permette de rejoindre ses compagnons, afin que, confiants en la mission qu'il remplit, ils ne soient pas surpris désarmés. On y consent, mais il est arrêté en route, malgré sa qualité de parlementaire. Heureusement, M. de la Rochemacé, ne le voyant pas revenir, avait dispersé sa bande. M. de la Serrie, conduit à Nantes, fut depuis jugé à Blois et subit une longue détention.

J'aurais hâte de revenir vers MADAME, et néanmoins je dois un souvenir aux combattants de la Pénissière. Ce fut le 6 juin ; quarante-deux Vendéens, sous la conduite de quatre frères, MM. Eugène, Emmanuel, Victor et Egiste de Girardin, s'étaient réunis à la Pénissière-la-Cour, vieille maison noble située dans la commune de la Bernardière (Vendée), pour de là se porter sur Cugand et la Bruffière, dans le but de désarmer la garde nationale. Au lieu de surprendre, ils furent surpris par un fort détachement du 29^e de ligne et de gardes nationaux de Clisson ; cinq fois ils reçurent et cinq fois ils repoussèrent l'assaut. L'ennemi alors met le feu à la toiture, il le met encore au rez-de-chaussée où il entasse fagots, meubles, pailles, objets de toute espèce ; — les Vendéens résistent. Enfin ils se divisent ; les uns tentent avec succès une sortie et se retirent, laissant, il est vrai, trois des leurs sur le pré ; les autres, miraculeusement préservés par un pan de muraille, se sauvent pendant la nuit du milieu des ruines brûlantes. Ce fut un héroïque fait d'ar-

mes. A Saint-Aubin encore , les 6 et 7 juin , on se leva , toujours avec ardeur , et là aussi , comme ailleurs , grâce au contre-ordre , on dut , n'étant pas en nombre , se résigner au repos.

Retournons à MADAME , retirée , on le sait , dans la métairie de la Brosse et confiée spécialement à la garde du corps de M. de la Robrie. J'ai dit qu'après la malheureuse affaire de Maisdon , M. de Charette s'était replié vers Montbert qu'il évacua dans la nuit du 4 au 5 juin , de façon que le général Dermoncourt ne trouva plus personne quand il entra dans ce bourg. Le but de M. de Charette ne pouvait plus être de triompher , mais uniquement d'attirer l'ennemi sur ses traces , afin qu'au moyen de cette diversion MADAME pût se mettre en sûreté. Il était au village de la Grimaudière , lorsque M. de la Robrie , ayant à ses côtés mon père qui était son second pour la division de Saint-Philbert , vint le joindre lui amenant quatre cents hommes ; cela portait la petite troupe à six cents combattants. De la Grimaudière , on revint au Pont-James ; là , MM. Mornet du Temple arrivèrent avec un renfort de cent vingt hommes de la division de Legé. On eut une alerte ; l'ennemi arrivait , disaient quelques paysans accourus de Montbert ; on se disposa pour le recevoir , et , impatient qu'on était , on s'avança jusqu'au village de Chiron. Cependant on était bien près du lieu de retraite de la princesse , si près que les gendarmes , désarmés la veille au Pont-James , avaient été demander asile chez les Janneau à la Brosse , cette ferme qui abritait en même temps la régente proscrite , laquelle dut , par prudence , leur faire place pour la nuit et se retirer avec M^{lle} de Kersabiec dans une grange. M. de Charette et sa troupe , sûrs d'être suivis par la colonne attachée à leurs pas , se portèrent au village de la Bélinière , en la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine. La nuit qu'ils y passèrent fut affreuse ; du vent , de la pluie , du tonnerre ; le matin fut plus affreux encore : M. de la Robrie venait d'apprendre l'assassinat commis la veille sur sa malheureuse fille et remplissait le camp de sa douleur. On voulait revenir sur Pont-James et venger ce crime ; néanmoins les exigences de la stratégie en décidèrent autrement. Une colonne ennemie se trouvait dans les landes de Bouaine. Il fallait aller au devant d'elle ,

afin d'empêcher sa jonction avec les troupes stationnées au Pont-James.

On se rencontra au village du Chêne en Vieillevigne; c'est une agglomération d'une douzaine de maisons. A cent pas, coule la petite rivière d'Issoire qui se répandait sur le chemin et y formait une nappe d'eau assez large, mais peu profonde; les charrettes y passaient à gué, les piétons se servaient d'un pont en bois jeté sur un des côtés; tout cela depuis a changé d'aspect: une belle route et un pont de pierre ont été construits. En face du pont, il y avait une haie touffue. La division de M. de la Robrie se forma en bataille sur la droite, ayant devant elle les vergers du hameau et séparée d'eux par la rivière; les hommes de Legé, conduits par MM. du Temple, se mirent à sa gauche; M. de Charette occupait le centre avec quelques paysans qui, placés sans ordre derrière lui, semblaient offrir à l'ennemi se présentant une victoire facile. C'est, en effet, ce qui arriva; les soldats débouchèrent tout à coup du village au pas de course sans garder les rangs; ils furent reçus par une décharge qui, malheureusement faite, avec trop de précipitation, n'eut pas tout son effet. Plusieurs néanmoins furent atteints; ils se retirèrent en hâte, et s'étant reformés, ils soutinrent le feu pendant une demi-heure à peu près. Voulant rompre cette résistance, M. de Charette ordonna à M. de la Robrie de faire traverser la rivière par l'extrémité des deux ailes, afin d'envelopper l'ennemi et de le chasser du village; ce mouvement ne fut pas compris des paysans, non familiarisés avec les manœuvres savantes. « M. de Charette prit alors la résolution de faire franchir le pont sous le feu de la troupe; cinq officiers qui étaient auprès de lui se précipitèrent aussitôt sur ses poutres disjointes; c'étaient: MM. Edouard de Kersabiec, de Beauchamp, Edouard de Monti de Rezé, Zacharie du Temple et Bruneau de la Souchais qui eut le poignet traversé d'une balle¹. » Mon père se distingua tout particulièrement: MADAME, en vertu de ses pouvoirs de régente, lui conféra la croix de Saint-Louis.

A l'aspect de ces messieurs s'exposant ainsi aux balles ennemies,

¹ *Journal d'un chef de l'Ouest.*

la troupe vendéenne se précipita en avant avec une ardeur telle que les soldats reculèrent, laissant une dizaine de morts sur le terrain et de nombreux blessés. On les poursuivit pendant un quart d'heure ; chacun put remarquer M. de la Robrie qui, défiant la mort et ne suffisant pas à venger le sang de sa fille immolée, s'était jeté au plus fort de la mêlée, déchargeait avec fureur ses armes, et sabrait ensuite à droite et à gauche, ne faisant pas quartier. M. de Charette arrêta cette poursuite, et ramenant sa troupe dans le village, se disposait à lui donner quelque repos, lorsque ses coureurs vinrent en hâte lui dire qu'un nouvel ennemi approchait, et occupait déjà sans doute le terrain sur lequel lui-même s'était disposé au commencement de l'action, en arrière du pont. A cette nouvelle et sans plus attendre, les Vendéens reprennent avec un irrésistible élan la route qu'ils viennent de faire en victorieux, ils repassent la rivière sous le feu des soldats qui reculent et vont se reformer à quarante pas plus loin. Le combat recommença et continua pendant une heure avec succès, lorsque, soudain, des coups de fusil éclatant à l'entrée du village, derrière la petite troupe vendéenne, lui firent comprendre que des renforts arrivaient de ce côté. Il fallut songer à la retraite ; M. de Charette rallia deux cents hommes ; M. de la Robrie, de son côté, en recueillit un certain nombre ; on marcha ainsi ensemble pendant quelque temps, puis les accidents de terrain séparèrent les deux chefs, qui ne devaient plus se revoir. Trois mois après le soulèvement, le corps de M. de la Robrie fut trouvé dans un champ, où les paysans qui lui avaient donné asile jusqu'à sa mort vinrent prudemment le déposer pendant la nuit. Les Vendéens eurent à déplorer la perte de plusieurs des leurs, nobles et paysans, qui y versèrent leur sang généreux. M. le comte d'Hanache, porte-drapeau, blessé au début de l'action, fut longtemps porté par ses camarades, puis caché par eux, sur sa demande, dans un champ de blé ; il y fut découvert et tué par l'ennemi, comme le fut en ces jours mêmes Charles Bascher. Grimeau, ouvrier de Nantes, Guillebaut, paysan de Saint-Lumine-de-Coutais, et Thalé, de Saint-Philbert, restèrent morts sur le champ de bataille. Deux jeunes gentilshommes de Rennes, deux frères, MM. de Trégomain, se trouvaient à ce combat ; l'un

d'eux, Edouard, dédaignant toute précaution, se montrait de face, et, déchargeant et rechargeant son arme avec sang-froid, semblait se placer en cible aux coups de l'ennemi. Un M. Dubois lui en fit la remarque : « Vous vous découvrez trop, lui dit-il, croyez-moi, suivons l'ancienne tactique, couvrez-vous de ces arbres et ajustez. — Je n'ai pas peur, reprit le bouillant jeune homme. — Ni moi, dit M. Dubois lui montrant son poignet qu'une balle venait de labourer, mais le courage n'exclut pas la prudence. » M. de Trégomain, frappé en pleine poitrine, s'affaissa sans répondre. Son frère, blessé à ses côtés, put se sauver, non sans peine. Une autre victime de ce combat fut M. de Bonrecueil, l'hôte de MADAME, lors de son débarquement sur les côtes de Provence. Fidèle au rendez-vous donné sous son toit, M. de Bonrecueil rejoignit la princesse en Vendée. « Je le vois encore, me dit un témoin de cette journée, passant l'Issoire à gué sous le feu des soldats ennemis, brave, résolu, plein de douceur néanmoins et de modestie. C'était un homme excellent; il pensait sous notre ciel, pluvieux alors, à sa chère Provence et à ses enfants; il venait de me parler d'eux tous... il fut atteint aux deux genoux. Ne pouvant plus se relever, je le mis sur un cheval, et, près de lui, un autre Vendéen blessé, lui aussi, M. Reliquet, puis je les quittai. Le cheval était peu patient, et la fusillade l'avait encore surexcité; en entrant dans une pièce de terre à l'écart des routes battues, où l'on devait se cacher et attendre, cette bête fit un mouvement brusque. M. de Bonrecueil, tombé de cheval, ne put y remonter; il se traîna péniblement jusqu'au village de la Coratière. Hélas! au lieu d'entrer chez de braves gens, il arriva épuisé au seuil d'un *pataud*! Cet homme le dépouilla, et le lendemain l'alla livrer. Amené à Rocheservière, on jugea qu'il était nécessaire de pratiquer l'amputation; ce fut M. le docteur Guitter qui la fit. M. de Bonrecueil succomba. » Je devais ces détails et ces pieux souvenirs à ce serviteur qui fut dévoué jusqu'à la mort.

M. de Charette, ayant perdu l'espoir de retrouver M. de la Robrie, dut songer à la sûreté de ce qui lui restait de monde et surtout à la sûreté de MADAME. Pour cela, il fallait s'éloigner le plus possible de la métairie qui lui donnait asile. Un moment il songea à rejoindre,

du côté de Machecoul et de la forêt, le corps de M. de Cornulier, mais il apprit ce que nous savons déjà : la dispersion de cette bande. Que faire ? il n'y avait plus d'espoir ; les hommes un à un s'en allaient chez eux, à mesure qu'on approchait de leur village. On arriva ainsi à minuit au Claudy ; là, dans la cour, M. de Charette fit former le cercle à ses derniers compagnons, tout au plus au nombre d'une centaine ; il les remercia en quelques mots de leur dévouement que rien n'avait pu lasser, et il leur posa cette question : Doit-on se licencier, ou faut-il continuer la lutte ? Il y avait là, parmi ces derniers tenants, MM. de Couëtus, de la Haye, Edouard de Kersabiec et Convins. Ils prirent successivement la parole ; on discuta les moyens d'action : il n'y en avait plus. L'honneur étant sauf, il fut décidé qu'on se licencierait, tout en conservant le désir et l'espoir de se retrouver en armes quand cela serait utile. À deux heures, il n'y avait plus personne au Claudy. Après une marche pénible, M. de Charette arriva le 7 juin, à la pointe du jour, à une ferme nommée la *Petite-Vergne*, en Saint-Jean-de-Corcoué. Là, s'étant séparé de ses derniers compagnons, il continua, guidé par M. Zacharie du Temple, resté seul près de lui. Enfin, il put atteindre la Brosse et la princesse au moment où celle-ci, ne sachant si elle le reverrait avant de quitter sa retraite pour une autre plus sûre, venait de lui écrire cette lettre, selon moi, très-caractéristique. MADAME, toute à ses amis, pense à eux d'abord, puis à elle et à la cause qu'ensemble ils ont voulu servir, et elle résume ses angoisses et ses regrets dans une suprême et confiante prière :

« Mon cher Charette, en grâce, soignez-vous bien. Je suis inquiet de vous, de mes amis ; car, pour moi, je ne le suis nullement. Nous partons ce soir pour arriver en deux jours chez mon cher Petit-Paul, qui est un vrai cadeau que vous m'avez fait.

» Dieu nous protégera ! Je vais m'éclipser pour ne pas vous inquiéter. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne m'être pas battu avec vous, hier. Si j'y avais été tué, j'aurais pu avoir l'assurance qu'on m'eût vengé, et je vous assure que je ne recule pas au danger.

» O mon Dieu ! que c'est triste de quitter de si bons amis. Adieu ; confiance en Dieu doit être notre devise.

» Adieu, soignez-vous pour moi, pour votre femme, pour l'enfant qu'elle porte ; pensez à vos amis, vous me comptez du nombre !

» PETIT-PIERRE.

» P. S. — Si vous voyez le père d'Hyacinthe, voulez-vous lui parler de la part que je prends à son chagrin. Pauvre homme ! son fils est admirable. Quelle position que celle de nos amis ! Mon Dieu ! je donnerais ma vie pour les délivrer ; je ne puis penser qu'à eux. »

M. de Charette n'était pas, on le voit, le premier échappé du Chêne qui fût parvenu à la Brosse ; il y avait été précédé par M. Bruneau de la Souchais, qui, je l'ai dit, avait été blessé au poignet dans le combat. La princesse apprit de lui les détails de l'affaire, puis, ne sachant comment lui témoigner sa reconnaissance pour le dévouement dont il avait fait preuve, elle voulut panser elle-même la blessure. Elle était affreuse, d'autant plus que la marche et le manque des premiers soins avaient envenimé le mal ; les chairs tuméfiées offraient un aspect repoussant. On coupe la manche de l'habit attachée au bras par une masse de sang coagulé et corrompu. MADAME avait trop présumé, non de son courage, mais de ses forces : elle devint pâle et fut obligée de sortir précipitamment se sentant défaillir : « Le cœur me manque, dit-elle à M. de Mesnard ; j'ai été au moment de me trouver mal ; ils vont croire que je n'ai pas de courage. » Et, puisant dans son énergique volonté la force nécessaire, elle rentra dans cette chambre basse, humide et chaude, et assista au reste du pansement qui fut fait par M^{lle} de Kersabiec. Ma tante, ainsi que ses sœurs, s'était habituée, dès l'enfance, à soutenir la vue des douleurs humaines, et avait appris à les soulager ; c'était là un des grands talents des femmes d'autrefois, nobles dames des humbles manoirs bretons et vendéens.

Ce pansement venait d'être terminé, lorsque M. de Charette survint ; il n'eut que le temps d'entrer, car au même instant parut un brave paysan, annonçant qu'il était suivi de soldats qui, sans nul doute, se dirigeaient vers la métairie. Vite, MADAME, M^{lle} de Kersabiec, MM. de Charette, de Mesnard, de Brissac, de la Chevasserie, Hyacinthe de la Robrie et Bruneau de la Souchais, le blessé, s'es-

quivent par une porte de derrière, traversent le jardin et deux champs qui y font suite, et vont se cacher dans un fossé assez profond, rempli d'herbes aquatiques, et que bordent, d'un côté, une haie touffue, de l'autre d'épaisses broussailles. On s'y case du mieux que l'on peut : MADAME place près d'elle son blessé, qu'une fièvre ardente dévore et qu'elle couvre de son châle, puis on attend. Cela dura six heures ! six heures d'angoisses bien justifiées, car si les réfugiés eussent été découverts par les soldats, « le premier avertissement qu'ils en eussent reçu eût été des coups de fusil. » C'était l'ordre. Je ne fais ici que transcrire les propres assertions du général Dermoncourt. De temps en temps, les braves gens de la ferme longeaient la haie protectrice, et murmuraient en passant les nouvelles. On eut un moment une vive alerte, les broussailles s'agitaient avec persistance sans qu'une voix amie vint se joindre à ce bruit. Déjà, le doigt sur la détente de ses pistolets, M. de la Robrie allait faire feu, lorsqu'on s'aperçut qu'on avait affaire à deux vaches inoffensives. Le soir, on apporta aux reclus de quoi manger : c'étaient les productions de la ferme, le pain de méteil, du beurre et du lait. MADAME déclara le tout parfait. On partit ensuite pour Tréjet, ferme située en la Chevrolière, au bord de la petite rivière d'Ognon, à l'endroit où elle tombe dans le lac de Grand-Lieu. Le fermier de Tréjet était un Jeanneau, cousin de ceux qui demeuraient à la Brosse. Ma tante le connaissait de longue date et comptait sur lui.

Au moment où l'on entrait à Tréjet, le 8 juin, de grand matin, MM. de Charette, de la Robrie et de la Chevasnerie se séparèrent de MADAME, que la présence de si nombreux compagnons aurait pu compromettre. Le soir, assez tard, MADAME, M^{lle} de Kersabiec, en leur costume de jeunes garçons, MM. de Mesnard et de Brissac quittèrent Tréjet et arrivèrent à la Haute-Menantie, en Pont-Saint-Martin, hameau composé de deux fermes contiguës. La princesse, évitant le bourg, avait traversé la rivière, portée dans les bras de Georges Jeanneau, le guide. Ma tante, sur ce sol du Pont-Saint-Martin, était partout chez elle ; pas un chemin, pas un sentier qu'elle n'eût parcouru dans son enfance, pas une maison

qu'elle n'eût visitée et où on ne l'aimât, pas un seuil qu'elle n'eût franchi, pas un foyer où elle ne se fût assise, elle, ses frères, ses sœurs, y apportant le bonjour le plus familier, le plus affectueux, quand ce n'étaient pas des secours ou des remèdes. Aussi, lorsqu'à une heure avancée de la nuit, on entendit sa voix demander asile, se hâta-t-on d'aller ouvrir à « M^{lle} Eulalie. » Tout d'abord, ma tante, répondant à cette confiance, annonça à la mère Pouvreau, la fermière, et à ses enfants, qu'elle leur amenait Madame la Duchesse de Berry. Ces braves gens ne furent point troublés et firent de leur mieux et très-bien les honneurs de leur chaumière. Il y a, chez nos p^{ays}ans chrétiens, une dignité de mœurs qui les élève de plain-pied à la hauteur de toutes les circonstances. MADAME mourait de sommeil; elle entra de suite et sans plus de cérémonies dans le lit que la mère Pouvreau venait de quitter; ma tante l'y suivit. Pendant ce temps, Alexandre Pouvreau, le fils de la maison, s'était échappé sans bruit; il allait effacer aux alentours la trace des petits pieds de la princesse.

Le lendemain, samedi 9 juin, de bon matin, on fut sur pied. C'était jour de marché, circonstance favorable pour rentrer à Nantes. MADAME prit les vêtements de la mère Pouvreau, ma tante, ceux de sa fille, et chacune, ayant au bras un panier contenant du beurre et des œufs, se disposa à partir, accompagnée de Sillette, la fille de la maison, et d'une voisine, Mariette Doré. A ce moment, M. de Mesnard parut vouloir les suivre; M^{lle} de Kersabiec qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut en lisant la lettre écrite par MADAME au baron de Charette, avait formé, seule, le plan de rentrée de Son Altesse Royale à Nantes, et qui, seule, s'était chargée de le mettre à exécution, déclara qu'elle ne pouvait plus longtemps mener ces messieurs à sa suite. A une grande douceur dans l'habitude de la vie, ma tante joignait dans l'occasion beaucoup de fermeté et de décision; il fallut obéir. MM. de Mesnard et de Brissac, conduits par un guide qu'on leur procura, firent leur entrée séparée, par les Couëts et Trentemoult.

Il y avait trois grandes lieues à faire pour gagner Nantes; MADAME se mit gaiement en route; elle causait et riait avec ses agrestes

compagnes, lesquelles eurent bientôt perdu avec elle la timidité très-naturelle qu'elles avaient montrée tout d'abord. « Ah ! — me disait, il y a encore peu de jours, Mariette Doré, se rappelant avec moi ce voyage étrange, — qu'elle était aimable et bonne, la Duchesse ! Je la portais à mon cou, comme un enfant, pour passer les ruisseaux ; mais on ne pouvait la tenir longtemps : c'était comme un oiseau. « Ma petite Mariette, ajoutait-elle, vous avez un fils ; je raconterai ces aventures au mien, et il ne vous oubliera pas ! » — Cependant, MADAME dut bientôt ralentir sa marche : les souliers qu'elle avait étaient ceux de la mère Pouvreau, souliers durs à ses pieds délicats et d'ailleurs beaucoup trop grands, ce qui fait qu'on avait dû les bourrer avec de la filasse, afin de les raccourcir. La princesse souffrit bientôt tellement, qu'elle fut obligée de les ôter et de continuer sa route pieds nus. Elle allait par les mares et les ornières, voulant ternir la blancheur de sa peau. Aux abords de Nantes, MADAME, assise sur une borne, reprit ses bas de laine bleue à grosses côtes et ses lourdes chaussures. Arrivée à l'octroi, elle présenta son panier aux visiteurs ; cela fut fait avec tant de naturel et de sang-froid, que tout alla bien. Seule, ma tante, en voyant la manche du justaucorps de la princesse se relever jusqu'au coude, craignit que la délicatesse de sa peau n'attirât l'œil des employés du bureau. Il n'en fut rien. On s'engagea sur le pont de Pirmil ; MADAME causait toujours, et tant et tant, que ma tante dut la supplier de prendre plus de précautions. C'était urgent : on apercevait dans le lointain un détachement de troupes de ligne. L'officier qui le commandait sortait de la Garde. Réalité ou illusion, MADAME, qui le reconnut, crut que cet officier la regarda fixement en passant. « Il m'a reconnue, dit-elle, j'en suis sûre. Eh bien ! s'il m'arrive quelque chose d'heureux, il verra que Caroline de France se souvient des dettes de Caroline de Vendée. » Ma tante se hâta ; on arriva au Bouffay ; la princesse, qui souffre, veut s'asseoir un instant. D'ailleurs, c'est là que se tient le marché. Soudain, elle se sent frappée à l'épaule ; elle se retourne : c'est une vieille femme, fort embarrassée d'un panier de légumes et de pommes qu'elle a posé à terre et qu'elle ne peut soulever. — « Allons, les enfants,

dit-elle à Son Altesse Royale et à ma tante, aidez-moi, vous aurez chacune une belle pomme pour la peine ! » MADAME saisit une des anses du panier, M^{lle} de Kersabiec, l'autre, et la vieille part, son fardeau sur la tête. Elle oubliait la récompense promise : — « Eh ! la mère, dit la princesse, et ma pomme ? » — La marchande s'exécuta ; MADAME continua sa route en mordant à belles dents le fruit ainsi conquis. On passa devant le château ; il y avait une grande affiche collée sur un des piliers de l'entrée. MADAME, oubliant qu'elle ne devait pas savoir lire, s'arrêta devant : c'était la copie de l'arrêté ministériel qui mettait en état de siège les départements de la Vendée, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres. Ma tante, tirant Son Altesse Royale par la manche, voulait l'entraîner : — « Ma chère, lui répondit MADAME, la chose me touche d'assez près pour que j'en prenne connaissance ; » et elle lut tout, d'un bout à l'autre. Enfin, on arriva rue Haute-du-Château, n^o 8. Au portail, Sillette Pouvreau et Mariette Doré quittèrent leur illustre compagne, et s'en furent dire pour elle un *Ave Maria* et mettre un cierge à Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Il n'y avait dans l'appartement que la plus jeune de mes tantes, M^{lle} Mathilde de Kersabiec, le reste de la famille étant dispersé par suite des événements. Elle avait, pour la servir, une vieille excellente femme, fille et sœur de Vendéens tués dans la grande guerre, Henriette Monnier. A cette heure matinale, ma tante dormait ; Henriette, dans une chambre à côté, se levait. L'appartement avait deux escaliers, un sur le devant, par où l'on montait habituellement, un autre s'ouvrant, au fond de la cour, dans une remise, à l'usage des gens de service. Cet escalier, fort obscur, aboutissait au premier étage, tout près de la chambre d'Henriette. Soudain l'oreille exercée de cette brave fille entend un léger bruit ; elle s'approche :

— Qui monte ici ?

— Tais-toi, lui est-il répondu à voix basse !

— Tais-toi ! Je ne veux pas me taire, qui est là ?

— C'est moi, Henriette ! Tais-toi donc !

— C'est moi ! c'est moi ! Qui moi ? Je vais crier, appeler au secours...

Enfin, ma tante Eulalie parut, tirant après elle sa royale compagne, qui, à chaque marche de l'obscur escalier, allait trébuchant.

— C'est vous, mademoiselle ! dit la pauvre femme ébahie.

— Oui, c'est moi ; et voilà MADAME ! Te tairas-tu maintenant ?....

Henriette n'eut que la force de se traîner vers la chambre de M^{lle} Mathilde :

— Mademoiselle, levez-vous !

— Pourquoi ?

— Levez-vous !

— Qu'y a-t-il ? Une visite domiciliaire ?

— Levez-vous !

A ces mots, ma tante Eulalie entra, suivie de MADAME, qui toujours mangeait sa pomme.

La princesse, s'approchant de M^{lle} de Kersabiec, lui prit la tête en l'entourant d'un de ses bras, et s'adressant à ma tante Eulalie : « C'est Mathilde ? » lui dit-elle en l'interrogeant du regard ; puis, l'ayant embrassée, elle se laissa tomber sur une chaise en repoussant loin d'elle ses lourds souliers. Elle souffrait horriblement de cette longue marche faite sans chaussures. M^{lle} Mathilde, prenant une serviette, essuya ses pieds endoloris ; la vieille Henriette suffoquait en un coin.

MADAME, rompant le silence, exprima tout d'abord le désir qu'elle avait de rester sous notre toit ; puis elle demanda des nouvelles de chacun. Elle et sa compagne ignoraient l'arrestation de mon grand-père.

L'ayant sue, MADAME, de suite s'oubliant elle-même, craignit d'aggraver encore cette situation : « Pauvre homme ! disait-elle, avec cette accentuation italienne qui rendait si énergiquement ses sentiments d'affectueuse compatissance, pauvre homme !! C'est bien assez ! c'est déjà trop, oui, c'est trop ! Où est Stylite ? » — « A la Petite-Maison, » lui fut-il répondu. — « Eh bien ! allons la trouver. » — Puis, revenant à sa première pensée, la princesse ajouta : « J'eusse été bien ici, Petit-Paul ! » — « MADAME peut y rester, si elle le veut, reprit M^{lle} Mathilde, nous avons une cachette ; néanmoins, je dois prévenir MADAME qu'il se passe peu de jours sans

visites domiciliaires. » — « Vous avez raison, dit MADAME avec un soupir, allons rejoindre Stylite. »

Nous eussions été heureux de prolonger cette hospitalité, qui sera toujours pour notre famille un honneur envié et des plus enviabiles ; le devoir était d'y renoncer. Ma tante Eulalie conduisit immédiatement Son Altesse Royale par le même petit escalier et par des cours intérieures jusqu'à la Petite-Maison. On appelait ainsi de petits appartements dépendant de la Psalette, situés au fond d'une cour, dans la rue Saint-Laurent ; ces appartements avaient deux issues, l'une sur cette rue, l'autre sur le passage qui longe la Cathédrale. On s'était ménagé des intelligences avec les Michaud, gens de service de cette église ; en cas d'alerte, un panneau mobile de la boiserie dans la chambre que la princesse occupait, se déplaçant, aurait permis de gagner les caveaux de la Cathédrale et de sortir, en passant sous l'édifice, dans la rue de l'Évêché, fort loin de la maison suspectée.

Son œuvre accomplie, ma tante Eulalie revint dans l'appartement de la rue du Château, où sa présence était nécessaire, pendant l'absence de ses autres frères et sœurs, et surtout pendant l'instruction du procès de son père. MADAME le comprit et fit courageusement ce sacrifice ; je dis courageusement, parce que c'est la vérité : la princesse aimait extrêmement Petit-Paul, le seul de ses compagnons de Vendée qui lui restât. Il est vrai qu'elle trouva à la Petite-Maison M^{lle} Stylite de Kersabiec, mais elle ne la connaissait encore que pour en avoir entendu parler.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA RUE DES NOBLES

NOUVELLE

Il est impossible de se défendre d'une impression très-mélancolique lorsque, après de longues années d'absence, on revoit la ville où l'on a passé son enfance et sa jeunesse. On sent si bien, si matériellement pour ainsi dire, la perte des illusions qu'autrefois, dans ces mêmes lieux, on emportait joyeusement avec soi, précieux bagage destiné à s'amoinrir peu à peu, égaré en détail aux grandes et aux petites stations de la vie ! On devient tout à coup si clairvoyant à l'endroit des changements physiques et moraux qui se sont faits en vous depuis que vous avez parcouru ces mêmes rues, que vous avez vu ces mêmes maisons grises sur lesquelles le temps a passé d'une manière imperceptible, tandis que sur votre front il creusait des rides et sur votre tête blanchissait vos cheveux. L'on s'imagine presque voir les vieilles demeures prendre en pitié votre décadence. Et pourtant, après la première impression triste et désagréable, lorsque arrive le cortège des souvenirs de jeunesse, rappelés à votre esprit par la vue d'objets depuis longtemps oubliés, un charme singulier s'empare de vous, car, dans cette revue rétrospective, votre pensée ne retrouve d'ordinaire que de douces émotions. Le temps produit dans la perspective morale le même effet que l'air dans la perspective aérienne ; il adoucit les contours, il atténue les couleurs tranchantes, il fait disparaître les oppositions brusques, de sorte que les chagrins, qui ont fait bien gros votre cœur de vingt ans, se confondent maintenant dans votre mémoire

avec la main qui les a consolés, et s'effacent sous ce contact. Il faut, pour qu'un triste épisode quelconque ressorte énergique et vivace au milieu du frais tableau de vos jeunes années, qu'il ait autrefois singulièrement ébranlé votre vie, votre cœur ou vos illusions ; qu'il ait enfin marqué d'un sinistre jalon une de ces étapes dont nous parlions tout à l'heure, dans lesquelles vous avez laissé un peu de la jeunesse de votre âme aux buissons de la route.

Ce fut un souvenir de cette nature que je retrouvai tout à coup dans mon cœur en traversant, à mon retour dans ma ville natale, le vieux quartier que j'avais habité autrefois. Je parcourais lentement les rues à peu près désertes, accueillant avec un sourire l'essaim des vieilles réminiscences qui voltigeaient autour de moi et qui, sortant de je ne sais où, venaient chanter à mon oreille une foule de vieux airs oubliés. Tout en flânant ainsi, j'arrivai à la rue qu'on appelle encore *la rue des Nobles*. Ainsi que l'indique ce nom, elle était autrefois le séjour préféré de la haute aristocratie, et ses vieux hôtels, aux fenêtres cintrées, aux balcons de fer noirâtre, aux sculptures blasonnées sur les pierres de granit, attestent son antique importance ; mais, étroite, sombre, humide, formant le centre du quartier maintenant le moins animé de la ville, elle a vu peu à peu s'éteindre sa splendeur. Ses nobles hôtes, ceux du moins dont la richesse est en rapport avec la naissance, l'ont abandonné pour d'autres lieux plus à la mode. La rue des Nobles n'est donc plus habitée que par une population modeste de fortune comme d'allure. Quelques marchands en gros se sont accommodés des vastes rez-de-chaussée où s'agitait autrefois le peuple des valets. Les lambris dorés des autres étages abritent d'humbles existences ; seulement, à l'une des extrémités de la rue, un des plus beaux hôtels est occupé par un cercle, un *club*, si l'on veut, où les oisifs de ce quartier vont dépenser leur temps, perdre leur argent et bâiller à leur aise. Eh bien, dans ce lieu même s'est déroulée, dans presque toutes ses péripéties, une aventure qui forme assurément l'épisode le plus émouvant de mes souvenirs de jeunesse, et lorsque, arrivé sur la place, dans un coin de laquelle la rue des Nobles vient aboutir, je m'engageai entre ses vieilles maisons dont l'aspect sombre et rébar-

batif n'est point changé, ma mémoire me représenta si vivement les différents incidents, et surtout le héros, ou plutôt les héros de cette douloureuse histoire, que je m'arrêtai ému et troublé, comme je l'avais été autrefois par la réalité même.

Il existe des natures privilégiées, des hommes comblés des dons les plus rares, qu'on ne peut oublier lorsqu'on les a connus, et qui conservent souvent, en dépit de vous-même, un étrange pouvoir sur votre esprit. Philippe d'Angles était de ce nombre. Beau, intelligent, aimable, plein de grâce et d'entrain, on le préférait généralement à son frère Max, tout en rendant complète justice aux qualités de ce dernier. Mais Max, d'ailleurs, avait pour Philippe une si tendre, si profonde affection, il s'effaçait si entièrement pour laisser briller son frère, dont les succès semblaient faire toute sa gloire, que l'on finissait par suivre l'impulsion qu'il donnait et partager sa prédilection. Philippe, du reste, ainsi qu'il arrive à certains êtres favorisés, avait été, dès son enfance, chéri, choyé plus que tout autre. Habitué à compter sur une indulgence sans bornes, il emporta avec lui dans le monde, au sortir de la famille, cette heureuse confiance, et le monde le gâta à son tour.

Chances de toutes sortes, succès enviés, bienveillance générale, il semblait tout espérer, et il obtenait tout. Plus étonné que blessé, si par hasard il rencontrait un mauvais vouloir, il l'oubliait promptement et se refusait à y voir autre chose que la manifestation d'un sentiment anormal. Trop habitué aux succès pour en tirer vanité, trop facilement aimable pour y mettre de la prétention, comptant trop sur la bonne Providence pour nourrir une ambition inquiète, on ne pouvait guère lui reprocher qu'un peu d'égoïsme d'habitude, dont sa nature généreuse triomphait presque toujours. La fortune même était arrivée comme don gratuit et inattendu à cet enfant gâté du sort.

Philippe et Max d'Angles sortaient d'une noble famille ; mais l'héritage qu'ils avaient eu à partager était plus que médiocre et ne semblait pas devoir permettre, à l'un plus qu'à l'autre, les loisirs prolongés des jeunes gens de leur classe. Un vieil oncle, riche et

célibataire, passant par hasard à *** , alla voir ses neveux au collège où ils achevaient leurs études, après la mort de leurs parents, les fit sortir pendant le jour de congé qui coïncidait avec son voyage, et ayant conçu, dans ce peu d'heures, une vive prédilection pour Philippe, lui laissa, par testament, sa fortune entière. Lorsque les deux frères entrèrent dans le monde, quelques années plus tard, l'aîné prit place tout naturellement parmi la jeunesse dorée de la ville, tandis que l'autre, sentant la nécessité du travail, continua ses études, fit son droit, et fut reçu avocat. Philippe avait bien parlé d'abord de partager avec son frère le bien qu'il devait à une aveugle préférence; mais Max trouvait la fortune si bien placée entre les mains de Philippe, il lui semblait si juste de travailler lui-même, pendant que ce frère bien-aimé jouirait, brillerait et serait à l'abri des soucis et des amertumes de la vie, qu'il se refusa obstinément à tout abandon légal d'une part dans la succession du vieil oncle, promettant, du reste, d'avoir recours à son frère, si jamais il se trouvait dans quelque embarras pécuniaire.

Cette occasion ne se présenta pas; Max avait peu de besoins, et il se vit bientôt, grâce à sa science réelle, à son remarquable talent, dans une belle et bonne position qui suffisait, sous tous les rapports, à son ambition. Parfois même, il eût pu venir utilement en aide à son frère, que ses dépenses et ses folies de jeunesse entraînaient souvent au delà de ses revenus. Mais Philippe aurait rougi de dévorer dans son oisiveté le fruit du travail de Max, et il cachait soigneusement à ce dernier certains côtés de sa folle existence. Cela lui était d'autant plus facile, que les deux frères ne demeuraient pas ensemble et ne fréquentaient pas les mêmes sociétés. Max était toujours accueilli avec empressement par les aristocratiques amis de son frère, lorsqu'il lui arrivait de se fourvoyer parmi eux. Philippe charmait par sa bonne grâce la grave société de Max, quand il consentait à se joindre à elle. Son entrée au milieu de ces graves personnages était comme l'apparition subite d'un rayon de soleil glissant, accompagné d'une bouffée d'air printanier, par la fenêtre furtivement ouverte d'une bibliothèque poudreuse. Chacun se trouvait rafraîchi et comme rajeuni par les ébats

aimables de ce brillant esprit. Mais, dans l'habitude de la vie, les deux frères, absorbés, l'un par le travail, l'autre par ses plaisirs, devaient se chercher pour pouvoir se rencontrer, et leur nom même avait subi une transformation qui trahissait l'inégalité de leur position. Philippe était appelé généralement le vicomte d'Angles, tandis que Max, désigné comme *maître Dangles*, voyait supprimer, sans beaucoup s'émouvoir, l'apostrophe aristocratique de son nom.

Mais avec tout cela l'amitié des deux frères n'avait pas souffert la moindre atteinte, leur cœur était resté le même, il battait à l'unisson en dépit des circonstances extérieures de leur vie. Il existait d'ailleurs un lieu où tous les deux se rencontraient fréquemment, et quoique là aussi, là surtout, Philippe eût bientôt établi son tout-puissant empire, Max y était apprécié autant qu'aimé. Vers le milieu de la rue des Nobles, dans un des plus petits appartements qu'on eût pu tailler du milieu des vastes salles des anciens hôtels, vivait une proche parente des deux frères, M^{me} de Sussac, pauvre, vieille, triste de cette incurable mélancolie que laissent après eux les bonheurs brisés. Un dernier rayon de soleil colorait pourtant encore cette vie à son déclin. M^{me} de Sussac avait près d'elle sa petite-fille, Jeanne de Sussac, dont le charmant visage réjouissait les regards de sa vieille grand-mère. Elevée près de celle-ci, dès son plus bas âge, la jeune fille partageait, sans regrets et sans murmures, l'existence solitaire et monotone de son aïeule. M^{me} de Sussac ne recevait personne, et ne sortait guère que pour se rendre, appuyée sur le bras de sa petite-fille, jusqu'à la vieille cathédrale dont on apercevait de chez elle les hautes tours et le portail ogival. Philippe et Max étaient pourtant admis dans cet intérieur fermé à tout autre. Ils devaient ce privilège à leur proche parenté, au souvenir chéri par la vieille dame des parents qu'ils avaient perdus. Ils avaient retrouvé en elle, pendant leur première jeunesse, ces soins maternels, cette affection indulgente dont l'enfance se passe avec tant de peine. Plus tard, un autre attrait les retint près d'elle. Ils virent Jeanne grandir, embellir, se développer en grâces et en charmes de toutes sortes, et involontairement leur affection pour leur petite compagne

subit aussi une transformation. Pendant longtemps, Jeanne sembla porter à ses deux cousins la même franche et vive amitié, puis peu à peu, d'une manière insensible, il se fit en elle un changement.

Avec Max, elle resta ce qu'elle avait toujours été ; avec Philippe, elle devint réservée, prudente, embarrassée, rougissante, et cédant, comme chacun, à son charme irrésistible, elle lui donna toute son âme, avant qu'il la lui eût demandée. Par bonheur, la simple enfant n'avait pas su cacher les mouvements de cette âme naïve, et ses deux cousins connaissaient son secret avant elle peut-être. Cette découverte vint à temps pour que Max pût renfermer dans les bornes de l'amitié fraternelle l'affection qu'il se sentait pour sa jeune parente, pendant que Philippe répondait par une vive passion à la tendresse de Jeanne. M^{me} de Sussac découvrit enfin, et non sans crainte, les sentiments de sa petite-fille. Les qualités brillantes de Philippe l'effrayaient, elle redoutait la mobilité de ce cœur impressionnable, de cet esprit ardent. Elle eût préféré unir sa douce Jeanne au bon et solide Max, et profitant du prétexte que lui offrait la jeunesse de sa petite-fille, elle exigea un temps d'épreuve en reculant le mariage d'une année. Pauvre et dangereux expédient d'une timide tendresse ! Le cœur de Jeanne appartenait désormais à Philippe ; toute douleur venant de son maître chéri devait briser ce précieux et fragile trésor qui n'avait pas, pour se protéger, l'autorité tendre avec laquelle une épouse sait éloigner de son bonheur les dangers qui le menacent.

Philippe ne changea donc rien à son genre de vie, et, par un sentiment assez complexe, où la pudeur, qui porte à dérober aux profanes la vue des sanctuaires du cœur, se mêlait à un calcul mondain beaucoup moins respectable, il n'avoua point à ses compagnons son affection pour sa cousine et ses engagements envers elle. On ne s'en doutait nullement dans le monde, où Philippe, resté fou parmi les fous, prodigue parmi les prodiges, n'apportait point en apparence les préoccupations mélancoliques d'un cœur épris. Et pourtant il aimait de toute son âme, passionnée et ardente, la charmante fille qui lui était promise. Il aurait quitté bien volontiers pour elle le bruit et les joies factices, pour lesquelles il semblait

vivre, et sa douce image lui faisait de plus en plus prendre en mépris et en dégoût les enchantements qui séduisaient ses compagnons. Lorsque, passant devant le vieil hôtel de la rue des Nobles pour se rendre au cercle qu'il fréquentait par malheur avec trop d'assiduité, il levait les yeux vers ce balcon garni de fleurs frêles et délicates, où semblait errer l'image de sa bien-aimée, il était souvent tenté de fausser compagnie au plaisir, pour s'arrêter là où se trouvait le bonheur.

Cependant, lorsque l'année d'épreuve qui lui avait été imposée approcha de sa fin, M^{me} de Sussac vit avec étonnement que Philippe cessait de parler de la prochaine réalisation de ses espérances. Son caractère subissait une transformation étrange. Une capricieuse tristesse, des craintes jalouses, de vagues pressentiments semblaient parfois le saisir, et la présence de Jeanne avait seule le pouvoir de calmer ces accès de plus en plus fréquents. Philippe, attachant sur elle un regard sombre et passionné, recueillait avec avidité les frais sourires qu'elle lui prodiguait, et qui étaient sans doute, pour les souffrances cachées de son cœur, un baume salutaire. Mais le lendemain, le soir même quelquefois, leur influence était épuisée, et le jeune homme reparaisait portant au front le même nuage menaçant et dans les yeux la même douloureuse expression.

M^{me} de Sussac, inquiète de ces étranges symptômes, en parla à Max. Celui-ci, très-absorbé par son travail, n'avait rien remarqué d'extraordinaire dans la conduite de Philippe. Il écouta la vieille dame d'un air chagrin.

— Vous l'avez soumis, répondit-il, à une trop forte épreuve, en remettant à une époque si éloignée le bonheur auquel il aspirait. Et qu'avez-vous gagné à ce retard ? Rien, assurément, qui puisse compenser le mal qu'il a fait à Philippe.

— Mais aujourd'hui, reprit M^{me} de Sussac, le terme de son épreuve approche, et il accueille avec une mélancolie croissante le moment auquel il semblait aspirer avec tant d'ardeur. Son affection pour Jeanne ne serait-elle plus la même ?

— Ne croyez pas cela, dit Max avec vivacité, il l'aime plus que

jamais, j'en suis certain ; mais l'hésitation que vous lui avez témoignée autrefois, les délais imposés par vous, vos tergiversations trop nombreuses l'inquiètent sans doute, et lui font redouter votre suprême décision.

M^{me} de Sussac laissa échapper un soupir.

— Il a tort, dit-elle d'un air pensif, je n'ai pas la prétention de m'opposer plus longtemps à ce mariage trop désiré. Quoi que vous en pensiez, Max, les raisons qui m'ont obligée à le retarder jusqu'à présent étaient bonnes et graves. Ma Jeannette est un précieux joyau, et la responsabilité de son bonheur pèse lourdement sur ma vieille tête. Les avantages matériels qu'elle trouve dans cette alliance, les qualités brillantes de Philippe devraient peut-être me rassurer ; mais le cœur d'une mère tremble toujours, et il est peut-être plus d'une des perfections de votre frère que j'échangerais volontiers contre la fermeté, la solidité d'un caractère plus modeste. Oui, j'aurais voulu que, pendant cette année d'épreuve, la raison de ma chère petite-fille se développât, et lui permit de juger plus sainement les menaces et les dangers de la vie qu'elle accepte ; que, devenue enfin plus capable de se diriger elle-même, elle eût ainsi allégé mes devoirs envers elle. Hélas ! les jours, en passant, ne lui ont apporté ni raison, ni calme ; ils ont, au contraire, enveloppé son pauvre cœur dans un réseau de chaînes inextricables, et maintenant je sens trop que je ne puis sauvegarder son bonheur, car il n'est plus entre mes mains.

— Ne craignez rien, chère madame, répondit Max en souriant, celui qui possède ce pouvoir en usera noblement. Et, laissez-moi vous le dire, les reproches que vous faites à mon frère me paraissent au moins étranges. Quant à moi, je vous l'avouerai sincèrement, ma jolie cousine ne me semble pas avoir trop de sa beauté rare, de son charme parfait et de sa grâce incomparable, pour être digne de Philippe.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

STROPHES PATRIOTIQUES

La patrie allume ma voix.

ANDRÉ CHÉNIER.

LA MARSEILLAISE VENDÉENNE

I

Quelle tempête furieuse !
Le monde entier en retentit.
France, autrefois si glorieuse !
C'est l'adieu d'un tyran maudit !
Puisqu'il nous faut payer ses crimes,
En six mois expier vingt ans,
Debout !... Nous devons être grands,
Quand nos aïeux furent sublimes.

Aux armes, Vendéens ! La France est en danger !
Marchons, fils des géants, et chassons l'étranger !

II

Arrière, ô barbare, qui souilles
Le sol où nous avons vécu !
Tu te crois sûr de nos dépouilles,
Et c'est toi qui seras vaincu !
Tout le pays des Francs se lève :
Les Francs sont prêts à tout souffrir ;

Jusqu'au dernier plutôt mourir,
Que de nous courber sous ton glaive !
Aux armes, Vendéens ! La France est en danger !
Marchons, fils des *géants*, et chassons l'étranger !

III

Lance l'obus, lance la bombe,
Mitraille enfants, femmes, vieillards :
Si l'immortel Strasbourg succombe,
Paris t'attend sous ses remparts.
Oui ! c'est là que la main divine
Brisera tes fiers bataillons ;
Et nous, travailleurs des sillons,
Nous achèverons ta ruine !
Aux armes, Vendéens ! La France est en danger !
Marchons, fils des *géants*, et chassons l'étranger !

IV

Du ciel inspirez à notre âme,
Bonchamps, Cathelineau, Stofflet,
Pour cet œuvre inspirez la flamme
Dont votre âme antique brûlait ;
Et que votre égide, ô Marie,
Nous couvre au milieu des combats :
Guidez nos coups, guidez nos pas ;
Par nos mains sauvez la patrie !...
Aux armes, Vendéens ! La France est en danger !
Marchons, fils des *géants*, et chassons l'étranger !

Nantes, 7 octobre 1870.

LA STATUE

AU GÉNÉRAL UHRICH.

Et moi, je veux aussi tresser une couronne,
 Pour orner ton socle immortel,
 Image de Strasbourg, qu'un grand culte environne,
 Figure dont le front rayonne,
 Et dont le piédestal se transforme en autel.

Nul enfant de la France, ô symbole de pierre,
 Idéal de l'honneur guerrier,
 Qui ne sente des pleurs couler de sa paupière,
 A te voir ainsi, toute fière,
 Sous cet amas de fleurs, de chêne et de laurier.

Nos désastres t'ont fait ces hautes destinées,
 Ville aux stoïques défenseurs !
 Point de foules jadis vers ta base entraînées
 Et par le respect enchaînées :
 L'oubli t'enveloppait comme tes blanches sœurs

Tu restes immobile et non pas impassible :
 Un cœur, un esprit sont en toi.
 Tes yeux ayant le don de saisir l'invisible,
 Devant notre avenir terrible,
 Ta face, déjà pâle, était blême d'effroi.

Nuit et jour, à tes pieds, sur cette immense place,
 Se croisaient et pas et clameurs.

Des piétons et des chars quand tu suivais la trace,

Tu songeais : « Le présent efface

» Les vertus des aïeux et leurs viriles mœurs.

» Quels nobles sentiments survivent dans les âmes ?

» Le bien a cessé d'émouvoir ;

» Les saints lieux sont déserts et pleins les lieux infâmes...

» Où vont ces jeunes gens, ces femmes ?

» Des milliers au plaisir ; quelques-uns au devoir ! »

Et ton bandeau mural, généreuse statue,

Pesait plus lourd sur ton beau front ;

Le courroux soulevant ta pensée abattue :

« Le voilà, celui qui nous tue !

» Celui qui nous prépare un éternel affront !... »

O palais ! où brilla la majesté française ,

Demeure des rois les plus grands !

Il l'ouvrit à la Honte : elle y trônait à l'aise...

Et nous, sur qui la Honte pèse,

Nous l'avons acceptée en lâches, dix-huit ans !

Cet homme !... on passerait sa vie à le maudire ,

A le marquer d'un vers ardent !...

Mais à son tribunal l'Histoire va traduire

Ce règne, qui sut nous conduire

Du crime de décembre au crime de Sedan !

Honte, crimes, que tout retombe sur sa tête !

Soyez, remords, ses seuls bourreaux...

Et nous, sur qui César attira la tempête ,

Expions ; que chacun répète :

« Ou vainqueur ou vaincu, je dois être un héros ! »

Pour que le temps jamais, ô Strasbourg, ne l'entaille ,

Nous changeons ta pierre en airain ;

Et nous te salûrons, après chaque bataille,
De nos drapeaux noirs de mitraille :
Le culte de l'HONNEUR en France est souverain.

15 octobre 1870.

UN SOLDAT DU PAPE

A LA MÉMOIRE D'AUGUSTE DE LA BROSSE.

Petite et frêle était sa taille.
A le voir, on pensait : « Comment !
» Il ose rêver de bataille !
» Tiendra-t-il un mois seulement ? »

Les esprits forts disaient : « Folie ! »
Oui, *folie* ! Elle l'entraîna...
Un jour, il revint d'Italie
Avec la croix de Mentana.

Il vivait dans la solitude,
Le plus modeste parmi nous ;
Du bien faisant sa seule étude ;
Pour prier souvent à genoux.

Mais son oreille était tendue ;
Mais son œil sondait l'horizon.
Un cri monte : « Rome est perdue ! »
Il court sus à la trahison.

Aux murs de la Ville des âmes
Il se battait, quand on les prit...
Il vit captif d'hommes infâmes
Le Vicaire de Jésus-Christ !

Morne, il regagne nos rivages.
Est-ce bien là son cher pays ?
Par des flots de hordes sauvages
Cités, hameaux sont envahis !

Ne l'attends pas, calme retraite ;
Famille, il ne reviendra point.
Il entend l'appel de Chârette :
Le voilà ! carabine au poing.

L'un des *Trois cents*, il frappe ! il frappe !...
Puis, expirant au champ d'honneur :
« Prends, dit-il, le soldat du Pape,
» Mais sauve la France, ô Seigneur ! »

24 octobre 1870.

A VICTOR DE LAPRADE

I

Aux échos du Forez je prête en vain l'oreille :
Aucun d'eux ne répète ou ta voix ou ton pas.
Dans ces jours de malheur que fait notre Corneille ?
Laprade, es-tu donc mort que tu ne chantes pas ?

La stupeur a glacé ton âme... elle s'est tue.
Le silence convient à de telles douleurs !
Toute âme de Français d'abord fut abattue ;
Mais on ne sauve pas la France avec des pleurs.

Levons-nous ! Que chacun bondisse vers ses armes :
Au soldat le fusil, au poète le vers.
Que l'un frappe en héros, tandis qu'avec nos larmes
L'autre pétrit un chant, vengeur de nos revers.

Ce chant, qui va doubler la belliqueuse rage
D'un grand peuple trahi qui veut être vainqueur,
Si beau, qu'on l'entendra résonner d'âge en âge,
O barde ! ô citoyen ! trouve-le dans ton cœur !

En un cri fais vibrer notre angoisse infinie !
Pareil au flot de lave et qui gronde et qui bout,
En un sublime jet fais jaillir ton génie,
Tyrtée ! et qu'à ta voix la France soit debout !

12 octobre 1870.

II

« Cher ami, vos nobles vers me vont au cœur, et je
» vous dois l'explication de mon silence. . . . »

VICTOR DE LAPRADE.

Ainsi donc, ô maître, ô poète,
Ta bouche veut rester muette,
Un triple sceau va la sceller ;
Ainsi, cette voix mâle, où vibre
Un cœur si pur, si chaud, si libre,
Rien ne saurait la réveiller !

Tu me dis : « Mon âme est éteinte !

» Le coup dont la France est atteinte

» Me brise et l'esprit et le corps ;

» Ce grand cataclysme m'écrase :

» Plus d'ardeur en moi, plus d'extase,

» Plus de lyre aux fermes accords.

» Oui, c'en est fait de notre France !

» A son chevet, veuf d'espérance,

» Je m'assieds, sanglotant tout bas,

» Et je baise sa main bénie,

» Que glace déjà l'agonie. . .

» Oh ! non, je ne chanterai pas !

» Celui-là peut chanter sans honte

» Qui, soldat intrépide, affronte

» La baïonnette et le canon :

» Pendant que la mitraille tonne,

» Défi strident, Tyrtée entonne

» L'hymne où, lui mort, vivra son nom.

» Bras impuissant, je dois me taire,

» Moi, qui de la vieillesse austère

» Sur mon front sens le doigt peser,
 » Et qui dévore cet outrage
 » D'être tout débordant de rage,
 » Et contraint de me reposer !... »

Moi, je dis : Le front d'où naguère
 Sortait cette idylle de guerre,
 Puisée à la source du beau,
 Toi seul le crois pris de faiblesse
 Et refroidi par la vieillesse;
 Toi seul crois pâli ton flambeau.

Eh quoi ! nous verrions, noble matre,
 Ton vaillant esprit se soumettre
 Aux étreintes du désespoir !
 Que ferons-nous donc, nous, pygmées,
 Si les âmes les mieux armées
 A terre ainsi se laissent choir ?

Ah ! je récuse ta parole :
 Non ! il n'est pas fini le rôle
 Que Dieu nous assigne ici-bas ;
 Pour effacer nos flétrissures,
 Le sang coule à pleines blessures :
 Dieu nous retrempe en ces combats !

Non ! ce n'est pas un jeu futile,
 Une bulle d'air inutile,
 Le chant qui peut rendre vainqueur.
 Clairon magique, il n'est personne,
 A l'heure où l'hymne guerrier sonne,
 Qui, jusqu'au lâche, n'ait du cœur.

A l'œuvre donc, je t'en conjure !
 Inspire-toi de notre injure,
 De tant de maux, de tant d'excès ;
 Frappe, invective, pleure, prie ;

Sois fier, sois grand : sois la Patrie !...
Aide à sauver le nom français !

ÉMILE GRIMAUD.

21 octobre 1870.

Ce second appel venait d'être composé et n'avait pas encore été adressé à M. de Laprade, quand l'auteur, qui était loin de s'y attendre, reçut l'admirable réponse que l'on va lire :

AUX SOLDATS ET AUX POÈTES BRETONS

—
A MON AMI ÉMILE GRIMAUD.
—

I

Ne me réveille pas de ma stupeur mortelle ;
Ami, ne me dis plus : « Ta Muse, où donc est-elle ? »
L'écho des bois sanglants, témoins de nos revers,
Appelle un autre bruit que le bruit de mes vers ;
Et, condamné par l'âge à déposer les armes,
Je dois à nos douleurs le silence et des larmes.
Ah ! si j'étais encor, chez les pères gaulois,
Un alerte chasseur, souple comme autrefois,
D'un œil sûr dirigeant le plomb des carabines
Et d'un jarret d'acier franchissant nos ravines,
Je bondirais, alors, sur ces infâmes loups,
Et mes cris s'entendraient d'aussi loin que mes coups !
Alors, ne rêvant plus que vengeance et victoire,

Sur les coteaux lorrains, ou sur tes bords, ô Loire !
 L'essaim des francs-tireurs me verrait accourir,
 Et j'oserais chanter, étant prêt à mourir.
 Mais, débile, impuissant, courbé sous la défaite,
 Je n'ai plus qu'à m'asseoir et qu'à voiler ma tête,
 Et dans l'ombre, envieux de vos vaillantes morts,
 Je n'ai plus qu'à finir, étouffant de remords.

Peut-être, malgré l'âge et le froid qui me gagne,
 Si j'étais parmi vous, ô fils de la Bretagne,
 O Celtes vendéens revêtus de la croix
 Et qui du barde encore aimez la rude voix,
 Peut-être à vos côtés, paysans invincibles,
 Mon cœur retrouverait quelques hymnes terribles,
 Et ma rage, enivrant vos sacrés bataillons,
 Soulèverait, là-bas, les pierres des sillons.
 Mes vers, sonnant la charge et jamais la retraite,
 Seraient votre clairon, Cathelineau ! Charette !
 Pour qu'un même boulet, fauchant le premier rang,
 Mêlât mon sang obscur à votre illustre sang.

Mais dans les tristes murs où j'achevais de vivre,
 Pas une âme à guider, pas un exemple à suivre !
 Pas un rayon sacré ne vient me rajeunir,
 Et le présent hideux me salit l'avenir.
 Quand l'affreux Allemand viole notre terre,
 Quand, vous tous, vous marchez au même cri de guerre,
 Ici, notre ennemi, qu'on pourchasse en tout lieu,
 Ce n'est pas l'étranger, c'est le prêtre, c'est Dieu.

Héroïques soldats, républicains austères,
Nous allons vaillamment piller des monastères
Et jeter en prison, de par la liberté,
L'homme de la prière et de la charité.
Armés jusques aux dents, nos braves, sans obstacle
Vont des vases sacrés vider le tabernacle ;
Étendus par troupeaux sur le parvis divin,
Ils y cuvent en paix le blasphème et le vin.
Ils ont dans les tombeaux, du bout des baïonnettes,
Ignobles chercheurs d'or, remué les squelettes.
Pour sauver la patrie et pour fonder les lois,
Voilà, jusqu'à ce jour, nos plus dignes exploits !

Sur l'hôtel communal, comme du haut d'un bouge,
Flotte un sanglant torchon, le hideux drapeau rouge,
Pour dire à tous les yeux, attestant nos excès,
Que les gens et le sol n'ont plus rien de français.
Maudits et supportés par le bourgeois tranquille,
Cinquante Jacobins tyrannisent la ville,
Et tout homme de bien qui veut parler raison
Risque, en attendant mieux, de coucher en prison.

Ami, comment veux-tu que le poète chante
Chez cette horde inepte encor plus que méchante ?
Qui donc m'écouterait ? qui pourrais-je émouvoir,
Nommant ici la France et prêchant le devoir ?
Le maître fléchirait dans une œuvre pareille :
Marat ôte chez nous la parole à Corneille.

II

Mais pour vous, ô Bretons, ô Celtes de l'Arvor,
 Pour vous, ô Vendéens, je suis poète encor !
 Mon ardeur qui s'éteint, mon humble voix qui tombe,
 Sauront vous saluer même au seuil de la tombe ;
 Et Dieu m'accordera, pour la suprême fois,
 De sonner la bataille à nos vieux clans gaulois.

Allez donc, ô géants, ô Bretagne, ô Vendée !

Allez, Saints de l'Anjou !

De sauvages impurs la France est inondée ;

Peuple chrétien, debout !

C'est notre Dieu sanglant qui vous appelle aux armes,
 Qui vous commande ici.

Saint Louis, Jeanne d'Arc, les yeux baignés de larmes,
 Vous adjurent aussi.

Il s'agit de leur France et de son âme entière :

Car le Teuton vainqueur

Veut moins, dans son orgueil, rogner notre frontière

Qu'égorger notre honneur.

Il rêve d'effacer la France de l'histoire,

Par le fer, par le feu ;

Et de faire servir son infâme victoire

A nier notre Dieu.

Il rêve de fonder un droit contraire au nôtre ,
D'affirmer hautement
Que le peuple français n'est plus le peuple apôtre ,
Que la liberté ment.

Aux armes ! fiers Bretons, fils de libres ancêtres ,
Qui, seuls dans l'univers ,
N'avez jamais fléchi sous Rome et sous des maîtres
Jamais porté de fers.

Aux armes ! Vendéens, dont la race héroïque
De paysans-soldats,
Quand l'Europe tremblait devant la République,
Seule ne tremblait pas.

Bretons et Vendéens, famille encor meurtrie
De nos injustes coups,
Vengez-vous, ô martyrs, en sauvant la patrie :
Les Bleus comptent sur vous.

Invoquant tous ses fils, la France exténuée
Les voit tous accourir ;
Que du même étendard elle soit saluée
Par ceux qui vont mourir.

Vendéens et Bretons, la France vous contemple ;
Montrez-nous le chemin !
Notre scandale hier, aujourd'hui notre exemple ,
Paris vous tend la main.

Paris ! c'est avec vous la suprême espérance ;
 Il va reconquérir
 Le droit de se nommer la tête de la France :
 Ses fils savent mourir.

Notre Athène a, d'un coup, monté plus haut que Sparte
 Et lavé son affront ;
 Elle a poussé du pied l'infâme Bonaparte ;
 Les dieux lui reviendront.

Républicains, chouans, nous n'avons plus qu'une âme :
 Arrière, les Césars !
 Trochu, l'ardent Breton que tout Paris acclame,
 Veille sur nos remparts.

C'est à vous, paysans, d'achever l'œuvre sainte ;
 Debout, les vieux Gaulois !
 Et fauchons l'étranger sous cette ferme enceinte
 Du temple de nos lois.

Lutèce vous attend, l'Europe vous regarde,
 O guerriers de l'Arvor !
 Que Dieu pour vous guider suscite un puissant barde,
 Dont la harpe soit d'or ;

Qu'il réveille vos morts au fond de leurs cavernes,
 Vos aïeux en courroux !
 Je vous jette ce cri du pied des monts Arvernes,
 Moi, Celte comme vous.

VICTOR DE LAPRADE.

LE PÈRE BAUDOIN*

Deux congrégations, puissantes par le nombre des membres qui les composent et admirables dans leurs œuvres, la congrégation des Filles-de-la-Sagesse et celle des Ursulines-de-Jésus, ont leur maison-mère dans le département de la Vendée. La première, comme personne ne l'ignore, a eu pour fondateur le Père Grignon de Montfort; la seconde, le Père Baudouin. Entre ces deux figures, il y a plus d'un trait de ressemblance. C'est la même ardeur dans la foi et la charité, ardeur qui va quelquefois jusqu'à leur attirer le blâme de leurs supérieurs. C'est le même détachement du monde, la même modestie, la même candeur, la même simplicité; et qu'on ne pense pas que je prenne ce dernier mot dans le sens qu'on lui donne souvent dans le monde; s'ils ne furent pas des hommes hors ligne par l'intelligence, ces deux religieux furent des hommes instruits, ayant presque toujours montré un grand sens dans les actes de la vie publique, exemplaires dans la vie privée, et, à plusieurs qualités de l'esprit, ajoutant, à un haut degré, toutes les qualités du cœur.

Le catholicisme offre cela de remarquable, que ceux qui sont

* Nos lecteurs rencontreront, au cours de cette biographie, des idées et des appréciations qui ne sont pas toujours conformes aux leurs; mais nous avons pensé que, nos réserves faites, il n'était pas sans intérêt de mettre sous leurs yeux ces pages consciencieuses et attachantes. *(Note de la Rédaction.)*

profondément inspirés de son esprit, n'ont pas besoin d'être des hommes de génie pour accomplir de grandes choses. Le génie, ce don que Dieu ne départit qu'à des créatures privilégiées, peut souvent, s'il n'est pas contenu, conduire l'homme à de singuliers égarements et le détourner de la voie que la Providence lui avait tracée. Nous n'avons que trop d'exemples de ces chutes d'archanges que l'orgueil ou d'autres passions indomptées ont précipités dans l'abîme. Celui, au contraire, qui a été élevé à cette grande école de respect et d'autorité, dont parlait naguère un illustre historien, peut, avec un sens droit et pratique, créer des institutions utiles et durables.

C'est une grande consolation pour la faiblesse de l'humanité, que de voir les plus humbles laisser souvent de leur passage sur la terre une trace plus profonde et plus bienfaisante que les plus superbes. Toute la philosophie du dix-huitième siècle ne pouvait pas, au dire de Napoléon, faire une sœur de charité ; tandis que cette œuvre, devant laquelle les idéologues sont restés impuissants, le Père Montfort et le Père Baudouin l'ont accomplie avec un succès incomparable. Nous voulons parler de ce dernier, qui appartient par sa naissance au département de la Vendée.

Louis-Marie Baudouin est né à Montaigu, le 2 août 1765. Il était encore au berceau lorsqu'il perdit son père. Sa mère, restée veuve et sans fortune, demanda au travail les ressources nécessaires pour élever sa nombreuse famille. Les aînés l'y aidèrent de bonne heure, et tous les autres, à mesure qu'ils grandissaient, trouvèrent dans la maison maternelle la meilleure garantie d'une bonne vie, le bon exemple et le travail. En même temps qu'elle était très-laborieuse, M^{me} Baudouin était une femme d'une grande piété. Après les heures du travail, nécessaires pour donner à ses enfants le pain du corps, venaient les heures de la prière et de la lecture, qui leur donnaient le pain de l'âme. L'Histoire sainte et la Bible étaient ses livres de prédilection : le jeune Louis-Marie s'en pénétra de bonne heure.

Comme son compatriote Laréveillère-Lepaux, dont les aspira-

tions et la destinée furent si différentes, Louis-Marie trouva dans son premier maître un homme d'une sévérité exagérée. Plus tard, dans un examen rétrospectif de ses jeunes années, Baudouin, dont la conscience était fort scrupuleuse, n'allait peut-être pas, comme saint Augustin, jusqu'à se demander s'il n'avait point commis un péché en pressant avec trop d'avidité le sein de sa mère, mais il s'accusait, avec un grand repentir, d'avoir fait quelquefois l'école buissonnière, pour se soustraire aux admonestations ou à la férule de son redoutable pédagogue.

L'enfance de Baudouin n'était pourtant ni indocile ni dissipée. Après ses premières escapades, produites bien plutôt par la timidité et la crainte que par la dissipation, il revenait à l'école, sous l'aile de sa mère, et en devenait un des élèves les plus assidus.

Il n'avait encore que quinze ans, lorsqu'il resta orphelin. Cette grande douleur de la perte d'une mère fut adoucie par la consolation qu'il eut de trouver, dans sa sœur aînée, toute la tendresse et aussi toutes les vertus qu'il avait rencontrées dans celle qui venait de lui être enlevée.

M^{lle} Baudouin avait alors vingt-neuf ans; elle prodigua à Louis-Marie les soins les plus empressés et l'admit à tous ses exercices de piété. Mais si dévouée qu'elle se montrât pour lui, abandonnée à ses seules ressources, elle n'aurait jamais pu lui créer la position à laquelle il aspirait déjà. Heureusement que tous les membres de cette famille vivaient dans la plus grande union et se prêtaient une assistance mutuelle; ce que ne pouvait pas faire la sœur, un des frères l'entreprit. Louis-Marie avait, en effet, un frère qui remplissait, à Chantonnay, les fonctions de vicaire, et fit venir auprès de lui le pauvre orphelin, lui enseigna ce qu'il savait de latin et le mit en état d'entrer au séminaire de Luçon, en qualité d'élève de rhétorique. Les supérieurs de cette maison venaient d'y fonder une bourse destinée à l'élève qui obtiendrait le prix de mérite, ce prix étant le témoignage de la satisfaction de tous les maîtres. Le choix fut pas douteux un instant, Louis-Marie l'obtint tout d'une voix.

Pendant tout le temps de son séjour au séminaire, le jeune Baudouin, non-seulement eut une conduite irréprochable, mais encore

qu'il adressât quelquefois des remontrances à ses disciples moins raisonnables que lui, il se fit toujours chérir de tous, par sa douceur, son affabilité et son enjouement. Non pas qu'il ne se livrât jamais de combats intérieurs dans son âme et que les bonnes qualités découlassent naturellement de son heureuse nature ; ceux qui l'ont bien connu assurent, au contraire, qu'il avait une certaine âpreté native, et que ce ne fut pas sans de grands efforts qu'il parvint à la maîtriser. C'est ce qui arrive bien souvent aux hommes dont le commerce devient le plus égal et les relations le plus agréables. Le public ne leur en tient pas assez compte ; on se contente de dire : Ces hommes sont bien heureusement doués, et l'on ne se doute pas au prix de quelles luttes ils ont acquis cette égalité d'humeur que l'on regarde comme un don de naissance. L'homme ne naît ni absolument bon, comme l'a dit Rousseau, ni absolument mauvais, comme Hobbes l'a prétendu ; il naît imparfait, mais perfectible, moralement comme intellectuellement, et Dieu, en le créant, lui a donné, à cet effet, le libre arbitre et lui a laissé la responsabilité de ses actes. Aussi quand, tous les jours, j'entends cette phrase banale que l'on répète comme une excuse pour celui à qui on l'applique : « Que voulez-vous, il est né comme cela, » je ne peux me défendre d'une certaine irritation, parce que je ne sais rien de plus faux, de plus antisocial, de plus impie, que cette espèce de fatalisme qui excuse tous les crimes et ôte leur mérite aux bonnes actions.

Le cours de Philosophie, au séminaire de Luçon, ne durait pas moins de deux années. Le jeune Baudouin, pour lequel les études sérieuses avaient un grand attrait, et dont l'esprit exact se faisait plus remarquer par la solidité du raisonnement que par l'éclat de l'imagination, s'y distingua d'une manière toute particulière. Indépendamment des connaissances qu'il y puisa, il prit l'habitude de ces discussions logiques qui font de l'analyse un procédé mathématique, irréfutable dans la démonstration et très-propre à poursuivre le paradoxe jusque sous ses formes les plus subtiles. Cette qualité de son esprit ne tarda pas à briller d'une vive lumière. La thèse en Théologie qu'il soutint, l'année suivante, fit événement au séminaire.

Louis-Marie Baudouin arrivait à cette époque de la jeunesse où souvent les natures d'élite, incertaines de la voie que la religion et le devoir leur commandent de suivre, hésitent, se troublent et finissent par tomber dans un égarement désastreux. La rectitude de son jugement et le peu de prise que l'imagination avait sur son esprit, lui auraient certainement signalé la vérité et l'auraient détourné de l'écueil, s'il n'avait pas rencontré sur son chemin un prêtre janséniste, dont le rigorisme jeta dans son cœur l'épouvante et le désespoir. Son frère, M. Baudouin, alors curé de Luçon, trouva, dans son âge et dans son expérience, toute l'autorité nécessaire pour l'éclairer sur la déplorable situation qu'il s'était faite et ramener le calme dans cette âme tourmentée.

C'est aussi vers cette époque qu'effrayé des séductions du monde, il voulut embrasser la vie ascétique du cloître, et fit, pour entrer aux Chartreux de Nantes, des démarches qui n'aboutirent pas.

De nouvelles appréhensions, de nouveaux doutes et surtout une excessive défiance de soi-même, vinrent l'assiéger, quand, après avoir pris les premiers grades de la cléricature, il se trouva en présence d'engagements définitifs. Les obligations du sacerdoce l'effrayèrent, et il ne fallut pas moins que la main secourable de son frère et des supérieurs du séminaire pour lui faire franchir, comme diacre, les degrés qui devaient le séparer du monde.

Un professeur du séminaire de Luçon étant tombé malade, M. Baudouin fut appelé à le remplacer dans la chaire d'humanités qu'il occupait. C'est ainsi qu'il fit le premier pas dans une carrière où il devait un jour occuper une haute position.

L'enseignement est aussi un sacerdoce. Le maître ne doit pas se borner à instruire, il doit élever, et, par conséquent, remplacer le père de famille. Quintilien l'a dit, avec raison, nos maîtres sont nos seconds parents. Pour bien remplir sa tâche, le professeur doit donc se pénétrer de l'importance et de la gravité de ses fonctions. Il lui faut non-seulement de l'aptitude, mais une sorte de vocation personnelle, qualité bien rare et bien précieuse, car les premières leçons que reçoit l'enfant, sont celles qui, lorsqu'il devient homme, restent le plus profondément gravées dans sa mémoire et dans son cœur.

L'abbé Baudouin comprit toute l'étendue des devoirs qui lui étaient imposés. Il avait trop bien gardé le souvenir de son premier maître, pour se montrer sévère et surcharger ses élèves d'un travail trop lourd pour leur âge. Comme il savait que l'enfance est légère, qu'elle ne peut pas fixer son attention longtemps, qu'elle a besoin de distractions et qu'elle sait bien en prendre quand on les lui refuse, il ne donnait jamais de devoirs bien longs ; il aimait mieux quelques lignes traitées avec soin que des pages entières remplies de négligences. En toute chose, il préférait la qualité à la quantité.

Mais l'instruction n'était ni la seule ni la principale de ses préoccupations de professeur ; il mettait bien au-dessus l'éducation. Aussi donnait-il toujours une forme morale à son enseignement, déposant ainsi dans le cœur des enfants le germe de toutes les vertus.

Beaucoup de gens regardent le catéchisme comme l'*a b c* de l'enseignement religieux, pensant que la maîtresse d'école suffit parfaitement à cette besogne. Tel n'est pas l'avis d'un éloquent prélat, et j'invite ceux qui ne les connaissent pas à lire les pages que M^{sr} Dupanloup a publiées sur cette matière. Comme lui, l'abbé Baudouin était persuadé que rien n'était plus important ; aussi mettait-il à le bien enseigner aux enfants un soin extrême.

Il aspirait à des œuvres plus méritoires encore. Ainsi qu'il a été donné depuis à M^{sr} Pérocheau de l'accomplir, l'abbé Baudouin désirait vivement une mission apostolique qui lui permît de porter la parole de vie au milieu de ces peuplades de l'Inde vouées depuis tant de siècles à la plus aveugle idolâtrie. En 1788, il se rendit, à cette intention, à la maison des Missionnaires de Saint-Lazare à Paris ; mais son évêque, ayant des vues particulières sur lui, le rappela au séminaire de Luçon. M^{sr} de Mercy était, dans ce moment, aux États-généraux, le représentant de l'ordre du clergé pour le Bas-Poitou. Son absence força l'abbé Baudouin à se faire ordonner prêtre dans un autre diocèse que celui de Luçon. Ce fut M^{sr} de Pressigny, évêque de Saint-Malo, qui lui donna l'onction sainte.

Prêtre à vingt-quatre ans, plein d'une foi ardente et prêt à tous les sacrifices qu'il plairait à Dieu de lui imposer, l'abbé Baudouin contemplant avec sérénité les grands événements qui se préparaient. Faite, en effet, depuis longtemps dans les idées, la révolution commençait à s'accomplir dans les choses. On était au mois de septembre 1789, et la Constituante travaillait sans relâche à renverser les vieilles institutions qui avaient pu, dans d'autres temps, donner à la France des jours de gloire et de stabilité, mais qui laissaient entre les citoyens les inégalités les plus choquantes et les privilèges les plus monstrueux. Imbue des doctrines philosophiques du dix-huitième siècle, cette grande Assemblée avait toutes les idées généreuses du patriotisme le plus pur et toutes les illusions de l'inexpérience. De là, ses grandes vertus et ses grandes fautes. Dans son œuvre de rénovation sociale, dans son ardeur à détruire des abus séculaires, elle ne sut pas s'arrêter à temps, et dépassa les limites que devait lui imposer la raison. Des hommes, d'ailleurs bien intentionnés, ne comprirent pas les conséquences fatales d'un acte sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer. Le clergé, disons-le à son honneur, le clergé qui, sous Louis XV, avait eu des défaillances, se releva dans cette circonstance à toute la hauteur de ses beaux jours, et le plus grand nombre de ses membres refusa de prêter serment à la Constitution civile qu'on voulait lui imposer. Ce refus, qu'elle aurait dû prévoir, irrita l'Assemblée qui déclara démissionnaires tous les prêtres insermentés. Une fois entré dans la voie des rigueurs, la progression fut rapide : la Constituante les avait révoqués de leurs fonctions sacerdotales, l'Assemblée législative les exila, et la Convention les envoya à l'échafaud. L'évêque de Luçon et presque tout son clergé refusèrent de prêter le serment que la loi leur imposait.

L'abbé Baudouin remplissait alors, à Luçon, les fonctions de vicaire et d'aumônier de l'hôpital. Il est inutile de dire qu'il ne voulut point se séparer, dans cette circonstance décisive, de la majorité du clergé.

Les assemblées électORALES avaient nommé évêque de la Vendée l'abbé Rodrigues, curé du Fougeré. L'abbé Rodrigues est certaine-

ment inexcusable de s'être mis en opposition avec l'esprit et les règles de l'Eglise ; mais, quoi qu'on en ait dit, c'était, à beaucoup d'égards, un prêtre recommandable. Il arriva à Luçon plein d'illusions, persuadé qu'avec de la douceur il triompherait de ce qu'il appelait les préjugés des prêtres du diocèse. L'événement vint le détromper, ses avances furent repoussées, et les MM. Baudouin, en particulier, lui refusèrent leur concours.

Par l'effet de son refus de serment, l'abbé Baudouin avait dû cesser ses fonctions d'aumônier de l'hôpital. Apprenant cependant un jour qu'un malade de cet établissement désirait le voir, il ne fit aucune difficulté de se rendre auprès de lui. Il y trouva le nouvel évêque qui l'avait devancé. Là, une altercation vive eut lieu entre les deux prêtres, l'abbé Baudouin ne voulant reconnaître aucun pouvoir à l'évêque constitutionnel.

Ce fut à cette occasion qu'il fut arrêté et conduit à Fontenay, où il fut mis en prison. Confondu avec des gens sans aveu et des malfaiteurs, l'abbé Baudouin refusa de s'associer à un projet d'évasion qu'ils avaient formé et qu'ils mirent bientôt à exécution. Cet événement rendit les gardiens plus actifs dans leur surveillance, et les prêtres qui se trouvaient détenus se ressentirent des rigueurs de ce redoublement de vigilance. La justice n'ayant pas trouvé dans les griefs imputés à l'abbé Baudouin des motifs suffisants de mise en accusation, la liberté lui fut rendue. Elle ne fut pas complète cependant, car, peu de jours après sa sortie de prison, un arrêté du directoire du département lui assigna la ville de Fontenay pour résidence, et lui imposa l'obligation d'inscrire chaque jour son nom au secrétariat du département, sur un registre ouvert à cette intention. C'était le prélude de persécutions nouvelles. Le 26 août 1792, l'Assemblée législative rendait un décret qui condamnait à la déportation les prêtres non assermentés. Quelques membres du clergé vendéen se cachèrent, d'autres se joignirent aux paysans insurgés, beaucoup prirent le chemin de l'exil. Je ne veux pas sonder les consciences, ni apprécier les motifs de déterminations si différentes ; je ne puis cependant m'empêcher de trouver bien sévère le jugement que quelques écrivains ont porté contre les prêtres qui

suivirent l'armée vendéenne. Je sais bien que la mission du prêtre est une mission de paix, et je n'ai pas oublié les belles paroles de M^{lle} de Lézardière :

« C'est au nom de Dieu qu'elle (la puissance ecclésiastique) est
 » autorisée et obligée à leur commander d'opposer aux ordres
 » incompetents du gouvernement, la seule arme dont l'usage soit
 » permis à ceux à qui le pouvoir politique est étranger, la résis-
 » tance passive et invincible des martyrs qui se réduit à fuir et à
 » mourir, plutôt que de céder. »

Si donc le clergé vendéen a compté dans ses rangs de ces esprits ardents, coupables d'avoir soufflé les feux de la guerre civile, je dis qu'on ne peut pas les excuser. Mais ceux qui ne prirent d'autre part à la guerre, que d'exposer leur vie pour offrir à de pauvres paysans, pleins de foi, les secours de la religion qui leur manquaient, non-seulement n'ont pas besoin d'excuse, mais doivent être glorifiés. Après quelques hésitations, l'abbé Baudouin, sur le conseil de son frère, s'embarqua aux Sables-d'Olonne, avec lui et un grand nombre de prêtres, et fit voile pour l'Espagne.

Après une traversée qu'une affreuse tempête rendit fort périlleuse, les pauvres prêtres abordèrent au port de Saint-Sébastien. Ils y trouvèrent l'évêque d'Acqs, qui les y avait précédés de quelques jours. Grâce à lui, grâce aux relations qu'il avait établies avec la plupart des évêques d'Espagne, les prêtres français, dont la plupart étaient dans le plus grand dénûment, trouvèrent, dans les monastères, les secours dont ils avaient si grand besoin. Mais bientôt il fallut se séparer pour se rendre dans les localités que les autorités espagnoles leur avaient assignées. Les messieurs Baudouin et M. Paillou, depuis évêque de Luçon et de La Rochelle, prirent le chemin de Tolède. Ils n'étaient encore qu'à une petite distance de Saint-Sébastien, quand ils furent arrêtés par une bande de voleurs. Toute la fortune de l'abbé Baudouin consistait en une piastre, soigneusement renfermée dans une bourse. Les voleurs le regardèrent avec compassion, et l'un d'eux s'écria : *Pobrecito !* ce qui ne l'empêcha pas, après cette exclamation donnée à la pitié, d'en dépouiller celui qui en avait si grand besoin. Ce voleur si sensible lui

fit d'ailleurs toutes sortes de politesses et lui souhaita un bon voyage. L'abbé Baudouin, qui a écrit le récit de cette aventure, a oublié de nous apprendre si, avant de s'en séparer, ces honnêtes gens ne lui avaient pas demandé sa bénédiction.

Arrivés à Tolède, les messieurs Baudouin reçurent le meilleur accueil du cardinal Lorenzana, archevêque de cette ville. Ce prélat s'empressa de les soulager dans leur détresse, et leur donna en même temps la libre entrée de la riche bibliothèque de l'archevêché.

Homme d'étude, autant qu'homme de foi, l'abbé Baudouin se trouvait, avec bonheur, dans son élément naturel ; mais il n'y pouvait consacrer que quelques heures de la journée, la vie matérielle, avec ses exigences, absorbant la plus grande partie de son temps. Logé chez un pauvre et honnête ouvrier, il ne voulut pas lui être à charge, et apprit, pour subvenir à ses besoins, l'état de passementier. Combien d'autres, naguère entourés des superfluités du luxe et de l'opulence, demandèrent au travail manuel le pain nécessaire à leur existence !

Les prêtres français, retirés à Tolède, formaient une grande famille, dont la communauté du malheur venait encore resserrer les liens. L'abbé Baudouin jouissait, parmi eux, de la plus grande considération. Au nombre de ses compagnons d'exil, se trouvait un jeune ecclésiastique, dont l'âme tendre et l'imagination vive avaient conquis toute sa sympathie. L'abbé Dariès n'avait pas un grade bien élevé dans la hiérarchie sacerdotale ; mais, malgré sa jeunesse et sa position inférieure, ses belles qualités et les charmes de son esprit lui avaient attiré l'estime et l'affection de tous les prêtres réfugiés en Espagne. Plus d'une fois, l'abbé Baudouin a poussé le zèle religieux jusqu'aux extrêmes limites de ce qu'autorise le bien de l'Église. Disons qu'un jour, au moins, il les a dépassées, pour tomber dans l'intolérance. Le jeune et brillant abbé Dariès, l'orgueil et l'espoir de ses compatriotes à Tolède, ne devait pas tarder à payer son tribut à l'erreur et à tomber dans l'abîme. Celui des écrivains français qui l'enivra des plus décevantes séductions, qui fit dans sa foi les plus grands ravages, ce fut, qui le croi-

rait ? Bernardin de Saint-Pierre. Assurément, l'auteur des *Études* n'est rien moins qu'orthodoxe ; mais on ne devait guère craindre que les utopies de cet amant de la nature, bien propres à émouvoir le cœur, pussent jamais troubler la raison. Bernardin de Saint-Pierre est un déiste dont les doctrines, au point de vue scientifique, comme au point de vue religieux, ne soutiennent pas l'examen, et il faut vraiment vouloir voyager au pays des chimères, pour se laisser égarer par ses doctrines. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'avant l'abbé Dariès, tout le clergé français fut sur le point de l'accepter comme un des défenseurs du catholicisme. Ses vigoureuses attaques contre l'athéisme, ce mot dont il était l'auteur : « Il n'y a que la religion qui donne à nos passions un grand caractère, » avaient disposé le clergé à considérer comme un des siens un homme qui allait laisser bien loin derrière lui la *Confession du Vicaire savoyard*. Les choses allèrent au point que le clergé songea sérieusement à le constituer son avocat et à lui faire une pension.

Plein de la lecture des *Harmonies de la nature*, l'abbé Dariès publia à son tour les *Harmonies de la religion*. Le livre était rempli de propositions condamnables, et fit grand scandale dans la petite colonie des réfugiés catholiques. Plus sensible que tout autre à l'égarement de son ami, l'abbé Baudouin fit tous ses efforts pour le ramener dans le sentier de la vérité. Ne pouvant y parvenir, il rompit avec lui et cessa de le voir. Cette rupture était, aux yeux de l'abbé Baudouin, une obligation, et personne jusque-là ne pouvait dire qu'il outrepassât ce que lui commandait sa conscience. Malheureusement, il alla beaucoup plus loin. Dariès, malgré un semblant de rétractation, n'en continuait pas moins à défendre des propositions erronées. Son ancien ami lui déclara qu'il le dénoncerait au Saint-Office, et peut-être mit-il sa menace à exécution. L'Inquisition n'était plus ce redoutable tribunal que nous avons vu couvrir l'Espagne de ses autodafés ; elle se contenta d'envoyer à Madrid, dans un couvent de mineurs, le prêtre égaré. Il paraît que la discipline de la maison n'imposait pas à ceux qui s'y trouvaient enfermés l'obligation de passer leur vie à se frapper la poitrine et à demander à Dieu pardon de leurs fautes. Profitant de la liberté

qui lui était donnée de suivre les cours de l'école de médecine, l'abbé Dariès mit à cette étude l'ardeur qu'il apportait à toute chose. Ses progrès furent tels, qu'il obtint, au concours, une grande position dans la faculté. Le gouvernement le désigna même pour aller étudier une maladie contagieuse, qui, dans ce moment, ravageait quelques provinces du royaume. Le nouveau docteur se montra, par son dévouement, à la hauteur de la position qui lui avait été confiée ; il épuisa toutes les ressources de la science pour combattre le fléau, jusqu'au jour où, en étant atteint lui-même, il succomba glorieusement dans la lutte.

La chute de l'abbé Dariès avait porté un coup terrible à l'abbé Baudouin ; la mort de son frère, survenue quelques jours après, vint le soumettre à une nouvelle épreuve. Privé de deux hommes qui lui étaient le plus chers, il en sentit plus vivement encore les tourments de l'exil. Au milieu de la guerre impie qui désolait la Vendée, que devenait sa famille, que devenaient ceux de ses maîtres et de ses élèves qui n'avaient pas cherché leur salut dans la fuite ? Les jours sont toujours longs sur la terre étrangère ; mais, quand aux rigueurs de l'exil se joignent de pareilles angoisses, une force invincible ramène le proscrit vers sa patrie, la mort dû-elle l'y attendre. Disons d'ailleurs que, dans ce moment, le règne de la Terreur était fini, et que la France commençait à respirer. Le Directoire avait remplacé la Convention, et, quoique aucune loi ne permit encore aux émigrés et aux prêtres de rentrer en France, le gouvernement fermait volontiers les yeux sur tous ceux qui, satisfaits de revoir leur pays, ne voulaient point y fomenteur de nouveaux troubles.

L'abbé Baudouin et un autre prêtre, avec lequel il vécut toujours dans la plus grande intimité, M. Lebedesque, partirent à pied pour revoir la Vendée, qu'ils devaient retrouver couvertes de ruines. Malheureusement, le Directoire, qui aspirait à être un gouvernement d'apaisement, se trouvait aux prises avec des nécessités qui devaient l'entraîner à des mesures rigoureuses. Le parti royaliste se flattait d'en finir bientôt avec la République. Vaincu dans la journée du 13 vendémiaire, mais non découragé, il allait demander à l'in-

trigue et à la tactique parlementaire ce qu'il n'avait pas pu obtenir par l'insurrection. Le 18 fructidor mit fin à ses espérances. Je laisse aux théoriciens des coups d'État à décider si, dans cette circonstance, l'emploi de la force fut légitime ; je m'arrête au fait, sans discuter la question de droit.

A la suite de cette mesure extrême, le pouvoir se montra, contre les émigrés et les prêtres, plus ombrageux qu'il ne l'avait été jusque-là, et si l'échafaud ne se releva pas pour faire tomber leur tête, plusieurs furent ou déportés ou obligés de reprendre le chemin de l'exil. L'abbé Baudouin et son compagnon de voyage se trouvèrent dans la nécessité de s'entourer de mille précautions pour n'être pas reconnus. Accueillis à Bordeaux par un de leurs amis de la Vendée qui s'y était retiré, ils n'y restèrent que quelques jours et s'embarquèrent pour les Sables-d'Olonne, où ils arrivèrent dans la nuit du 14 au 15 août 1797. La première chose à faire était de chercher un asile où ils pussent vivre en sûreté. Ils n'eurent que l'embarras du choix ; car les Sablais étant restés fidèles aux croyances de leurs pères, toutes les portes s'ouvraient pour recevoir les prêtres persécutés. L'abbé Baudouin pouvait y vivre tranquille ; mais, comme il ne refusait jamais les secours de la religion à ceux qui les lui demandaient, qu'il catéchisait les enfants et leur faisait faire leur première communion, il était bien difficile que ses pratiques religieuses n'éveillassent pas l'attention de la police. C'est ce qui arriva, en effet, et plusieurs visites domiciliaires, qui n'aboutirent pas, furent faites chez des dames soupçonnées de lui donner un refuge. L'auteur de la *Vie du Père Baudouin* raconte, à ce sujet, une petite anecdote, dont nous sommes obligés de contester la vérité. « Affligé, dit-il, des anxiétés » qu'éprouvaient, à son occasion, ses généreuses bienfaitrices, » M. Baudouin fut tenté plus d'une fois, ainsi qu'il l'a rapporté, » d'imiter un prêtre qui, dans ces jours d'affreuse mémoire, ne » sachant à quelle porte heurter pour demander un gîte, s'était » réfugié sous la guillotine, et y avait passé la nuit, se résignant au » sort qui l'attendait. Mais il fut retenu par la crainte de sortir des » voies de la Providence. » M. l'abbé Baudouin était arrivé aux

Sables, comme nous l'avons dit, dans la nuit du 14 au 15 août 1797. Or, dès le mois de janvier 1794, la guillotine, non-seulement n'était plus en permanence sur une des places de la ville, mais elle avait cessé complètement d'y fonctionner. Entre le retour de l'abbé Baudouin et la dernière exécution, il s'était écoulé plus de trois ans et sept mois. On voit que l'abbé Baudouin n'eut pas besoin d'une lutte violente pour résister à la tentation de passer la nuit blotti sous l'instrument du supplice, car il lui aurait fallu le redresser tout exprès.

Vivant dans de continuelles alarmes, donnant à la prière presque tous ses instants, s'exaltant par les austérités et le jeûne qu'il s'imposait, l'abbé Baudouin, comme les solitaires de la Thébaïde, eut des ravissements et des visions célestes : il entendit une voix d'en haut qui lui traçait ses devoirs, et lui montrait le but auquel il devait prétendre. Ayant toujours eu le désir de se consacrer à Dieu par les vœux de la religion, il résolut, de concert avec son ami Lebedesque, de fonder une congrégation de prêtres qui devait édifier les fidèles en se soumettant à une règle qu'il lui traça.

Cette règle était bien sévère. Les membres de la congrégation devaient faire vœu de pauvreté, s'imposer toutes sortes de mortifications et promettre à Dieu de conserver la pureté de la foi catholique, apostolique et romaine. La congrégation se composa de MM. Baudouin et Lebedesque, soumis l'un à l'autre, comme un religieux l'est à son supérieur.

Pendant que l'abbé Baudouin jetait ainsi les fondements de la congrégation du Verbe incarné, son esprit était attiré par l'attrait d'une autre fondation à laquelle il attachait une grande importance : je veux parler de la congrégation des Ursulines-de-Jésus. Il rencontra précisément, dans ce moment, une religieuse qui, forcée par le malheur des temps, de quitter la maison des Hospitaliers de La Rochelle, était venue demander, aux Sables-d'Olonne, un refuge à un de ses parents. Le concours de cette sainte fille le décida à ne pas différer plus longtemps de mettre son projet à exécution.

Gabrielle-Charlotte Ranfroy de La Rochette, en religion Madame

Saint-Benoît, appartenait à une famille distinguée de la Vendée. Après avoir vécu longtemps chez sa sœur, mariée à M. Bréchal, sénéchal de Talmont, elle était entrée au couvent des Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame à La Rochelle, avait pris le voile en 1777 et avait fait profession un an après. Madame Saint-Benoît n'était pas seulement une personne d'une grande piété, c'était une femme distinguée, d'une grande fermeté d'âme, d'un esprit très-cultivé, présentant, en un mot, toutes les qualités désirables pour diriger une maison d'éducation et de prière. L'abbé Baudouin eut de fréquents entretiens avec elle, et lorsqu'il se fut bien convaincu que personne n'était plus propre à le seconder dans l'établissement d'une société chargée de donner aux jeunes filles un enseignement moral et religieux, il lui fit part de ses intentions et des vues qu'il avait sur sa personne. Madame Saint-Benoît fut loin de les repousser en ce qui la concernait; mais, comme les circonstances ne permettaient pas de se mettre immédiatement à l'œuvre, elle voulut s'y préparer par la prière, et laisser au temps le soin de lui présenter une occasion favorable.

Pendant que, les yeux fixés sur un avenir encore incertain, l'abbé Baudouin et Madame Saint-Benoît demandaient à Dieu qu'il leur manifestât clairement sa volonté, de grands événements s'accomplissaient en France. Le Directoire renversé, un des premiers actes du nouveau gouvernement avait été de rouvrir aux proscrits les portes de la France. Le premier Consul n'exigeait des ecclésiastiques que le serment qu'il prescrivait aux fonctionnaires civils. Cependant l'abbé Baudouin eut des scrupules et refusa d'abord de le prêter. Mais en 1800, le gouvernement ayant rétabli l'exercice du culte catholique, l'abbé Baudouin ne résista pas plus longtemps, et, quelques jours après, sur la demande des habitants de la Jonchère, il consentait volontiers à desservir cette paroisse, remplaçant son curé jusqu'à ce qu'il fût revenu de l'exil.

Dans une page admirable, que tout le monde connaît, M. de Lamartine a tracé les devoirs du curé. L'abbé Baudouin n'y manqua point. Il avait beaucoup à faire pour apprendre à ses pauvres paroissiens, si longtemps privés de tout enseignement religieux, les

vérités les plus élémentaires du catholicisme, et pour suffire à l'exercice de son ministère, surchargé par les nombreux baptêmes et les mariages religieux que jusque-là la Révolution avait rendus impossibles. Dans la première tâche, il fut secondé, pour les hommes, par des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et, pour les femmes, par Madame Saint-Benoît qu'il avait auprès de lui. Très-fervent dans sa foi, très-zélé pour le salut des âmes, s'il s'indignait des attaques qu'on dirigeait contre l'Eglise, il pardonnait très-volontiers celles qui ne s'adressaient qu'à sa personne.

M. Lebedesque le visitait souvent, et tous deux, par de longs entretiens et la pratique des règles qu'ils s'étaient imposées, se fortifiaient dans la voie du devoir et de la vertu.

Revenue aux Sables, pour soigner sa santé délabrée, Madame Saint-Benoît n'avait plus qu'une pensée, celle que l'abbé Baudouin avait déposée dans son âme. Pour se mettre en plus parfaite communauté d'idées avec lui, elle désirait l'avoir pour supérieur et lui faire vœu d'obéissance. Mais plus elle insistait, plus l'abbé Baudouin reculait devant l'accomplissement de ses desirs. Ce ne fut qu'après une longue attente qu'il finit par se rendre.

L'ancien curé de la Jonchère étant revenu, l'abbé Baudouin, après avoir desservi sa paroisse pendant onze mois, fut envoyé à Saint-Cyr-en-Talmondais, par M. Paillou qui, en qualité de vicaire général, administrait le diocèse de Luçon. En arrivant à la Jonchère, il avait eu pour presbytère un toit à brebis ; à Saint-Cyr, il eut un toit à vaches. En ce qui regarde le logement, la différence, comme on le voit, n'était pas bien sensible. Au reste, le bien-être matériel l'inquiétait peu, et il eût volontiers accepté, pour presbytère, le toit d'animaux plus immondes, si, en compensation, il avait trouvé ses nouveaux paroissiens aussi bien disposés à écouter sa parole, que l'avaient été ceux qu'il venait de quitter. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Soit par suite de la malveillance de quelques personnes influentes du pays, soit, comme d'autres l'assurent, qu'il eût manqué de tact et de mesure, l'abbé Baudouin rencontra une telle hostilité dans la paroisse de Saint-Cyr, que M. Paillou le rappela à Luçon. Sur la demande de ses habitants, il

l'envoya peu de temps après à Chavagnes-en-Paillers, comme desservant de cette paroisse. Il se trouva là sur un terrain où la semence qu'il allait jeter devait produire d'abondantes moissons.

Peu de communes avaient autant souffert des horreurs de la guerre civile que celle de Chavagnes. Sillonnée tour à tour par les colonnes républicaines et par les armées vendéennes, elle avait vu les ruines s'accumuler sur les ruines, et la dévastation ne rien laisser debout sur son territoire. Le presbytère et l'église avaient été brûlés, et ce n'est pas sans effroi que l'on se rappelait le jour funèbre où presque toute la population avait été exterminée. L'abbé Baudouin trouvait une paroisse suivant son cœur, c'est-à-dire où il y avait beaucoup de maux à réparer, et, par conséquent, beaucoup de bien à faire. En même temps qu'il satisfaisait, autant qu'il le pouvait, aux besoins des malheureux par ses aumônes, il cherchait à rendre à tous le calme et le contentement de l'âme. Il se multipliait donc, pour verser dans le cœur de ses pauvres paroissiens la consolation et l'espoir dans une vie meilleure. Il continuait aussi à correspondre avec Madame Saint-Benoît, poursuivant à la fois l'idée d'une congrégation de Missionnaires chargés de répandre la parole divine dans les villes et dans les campagnes, et d'une congrégation de religieuses destinées à l'enseignement des personnes de leur sexe et au soin des malades. Ses forces trahirent son courage et une grave maladie mit ses jours en danger. A peine rétabli, il reprit, avec une nouvelle ardeur, l'exercice de son ministère.

Le Concordat venait de réconcilier l'Église avec la révolution. Signée entre le Saint-Père et le premier Consul, cette œuvre de sagesse exigeait de plusieurs évêques un acte de grande abnégation, car elle leur demandait de déposer la mitre épiscopale. Pour rendre la paix à l'Église, presque tous firent avec joie le sacrifice de leur haute position ; quelques-uns seulement résistèrent ; de ce nombre fut M^r de Coucy, évêque de La Rochelle.

Le Concordat avait autorisé de nouvelles circonscriptions diocésaines. Les évêchés de Luçon, de Saintes et de La Rochelle furent confondus en un seul, celui de La Rochelle. Le refus d'adhésion de M^r de Coucy fut suivi de quelques-uns de ses prêtres. Les dissi-

dents entraînent une partie de la population des campagnes, prétendant que le Pape, ayant excédé ses pouvoirs, n'avait plus droit à la soumission des croyants. Il paraît qu'à ce sujet, le curé de Chavagnes eut un instant de doute ; son hésitation pourtant ne fut pas de longue durée, et tous les efforts du curé Doussin, le coryphée de la Petite-Église, ne l'empêchèrent pas de donner au nouvel ordre de choses une adhésion franche et loyale.

La Petite-Église n'en eut pas moins des fidèles obstinés ; elle survécut même à l'Empire. Sous la Restauration, elle comptait encore quelques disciples dans la Vendée.

Le moment était venu pour le Père Baudouin de mettre à exécution le projet qu'il avait nourri depuis si longtemps. Se défiant pourtant encore de lui-même, et craignant de céder à un entraînement irréfléchi, il voulut consulter, à ce sujet, M. Paillou. Celui-ci leva les derniers scrupules. Il écrivit dès lors à Madame Saint-Benoît : « Venez, tout le monde vous attend avec impatience. » Madame Saint-Benoît arriva à Chavagnes, accompagnée de Madame Sainte-Arsène et de quelques jeunes personnes qui se sentirent une vocation pour la vie religieuse. L'école s'ouvrit aussitôt et les élèves y affluèrent. Telle fut l'origine de la congrégation des Ursulines de Jésus. Après un demi-siècle d'existence, elle compte aujourd'hui neuf cent cinquante-six religieuses desservant quarante-sept maisons d'éducation en France et un établissement à l'étranger. Ce ne fut que plus tard qu'elle reçut une constitution définitive ; mais, dès le premier jour, l'abbé Baudouin en avait fait connaître l'esprit et l'objet.

L'éducation des jeunes filles était assurée ; restait à pourvoir à celle des garçons. L'institution laissait, sous les rapports les plus essentiels, beaucoup à désirer. L'abbé Baudouin appela dans la commune M. Fleurisson, dont il connaissait toute la valeur. Il le chargea d'enseigner les éléments de la langue latine aux plus jeunes élèves, se réservant l'instruction de ceux qui se destinaient au sacerdoce. Le séminaire de Chavagnes se trouvait ainsi fondé. En effet, deux ans après, M. l'abbé Paillou, étant devenu évêque de La Rochelle, n'hésita pas à fixer à Chavagnes, où étaient déjà réunis

tant, d'éléments de succès, un séminaire diocésain. Il voulut que l'abbé Baudouin en fût le supérieur, tout en restant curé de la paroisse.

Bien qu'il fût son véritable fondateur, l'abbé Baudouin eut la modestie d'en refuser l'honneur; il le laissa tout entier à son Evêque, dont il fit placer le portrait dans une des salles du séminaire.

Ainsi, presque en même temps, sans l'appui de l'État, sans les ressources de la richesse, seulement avec la foi et la volonté, l'abbé Baudouin était parvenu à créer, dans la même commune, deux fondations religieuses de premier ordre.

En dehors de ces grandes œuvres, l'abbé Baudouin sanctifiait sa vie par la prière et la charité. Il donnait tout ce qu'il recevait et se trouvait quelquefois le premier pauvre de sa paroisse.

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA RUE DES NOBLES *

NOUVELLE

Malgré cette déclaration tout à fait franche et la vivacité avec laquelle Max avait défendu son frère, il ne put s'empêcher de garder de cette conversation une impression pénible, et résolut d'avoir avec Philippe une explication qui pût calmer ses vagues inquiétudes. L'occasion s'en présenta quelques jours après. Les deux frères, ayant passé la soirée chez M^{me} de Sussac, sortirent ensemble et Max, prenant le bras de Philippe, lui demanda de l'accompagner jusque chez lui.

Philippe y consentit avec un mouvement d'impatience mal dissimulé qui surprit Max et le troubla, de sorte qu'il ne sut comment entamer la conversation. Les deux frères avaient parcouru en silence près de la moitié de la distance qui les séparait de la demeure de Max lorsque celui-ci se décida à parler. Il fit allusion sur le ton de la plaisanterie aux craintes dont M^{me} de Sussac lui avait fait part.

— Je ne puis en être blessé, répondit tristement Philippe ; sa prudence, dont je murmurais autrefois, ne me paraît aujourd'hui que trop juste et trop sensée. Le trésor qu'elle possède ne peut être confié légèrement et je m'en sens si peu digne que je n'ose le réclamer.

— Tu l'aimes cependant, tu l'aimes toujours ? reprit Max avec hésitation.

— Plus que jamais ! de toutes les puissances de mon âme, murmura Philippe. A qui donc ai-je donné le droit d'en douter ?

* Voir la livraison d'octobre, pp. 306-313.

— Mais alors qui peut l'arrêter ? dit Max avec chaleur. Tu apportes à Jeanne fortune, dévouement, bonheur : qu'attends-tu pour les lui offrir ?

Philippe garda le silence. Il marchait lentement près de son frère, comme enfoncé dans ses réflexions. Une fois il s'arrêta. Max leva les yeux sur lui avec surprise, mais la rue était sombre dans cet endroit et il ne put distinguer la physionomie de son frère.

— Tu ne peux assurément douter de l'affection de Jeanne, dit-il, se méprenant sur l'émotion qui agitait Philippe. Elle ne partage pas les craintes de sa grand'mère. Son cœur l'appartient tout entier. C'est une noble enfant que j'estime et que j'aime pour sa brave tendresse.

Un soupir étouffé, qui ressemblait presque à un gémissement, échappa à Philippe.

— Pauvre Jeanne ! murmura-t-il en se remettant en marche ; oui ! son cœur est bien à moi, je ne puis en douter, et cela me fait presque peur. Je sens que je ne suis plus maître de ma destinée depuis que celle de cette adorable fille y est attachée. Puisse Dieu me protéger à cause de cet ange !

De nouveau Max fut frappé du tremblement de la voix de son frère et de son accent mélancolique. Mais il n'eut pas le temps de lui demander une explication. Ils étaient arrivés à sa porte. Philippe se hâta de prendre congé de lui et de le quitter. Max, montant à son appartement, dut s'enfoncer dans un travail pressé qu'il avait à terminer et fut bientôt absorbé par les minutieux et subtils détails d'une interminable procédure. Ses inquiétudes pour son frère étaient, après tout, d'une nature trop vague pour troubler profondément ses pensées. Il les avait presque entièrement oubliées lorsqu'il se rendit le lendemain au palais, à l'heure de l'audience. Préoccupé de l'affaire qu'il devait plaider, il ne remarqua pas sur le champ le mouvement de surprise occasionné par sa présence. Il venait seulement de saisir dans les chuchotements confus qui couraient autour de lui un nom qui l'avait tout à coup rendu attentif, lorsque le président lui adressa la parole :

— Maître Dangles, dit ce magistrat avec un air de commiséra-

tion qui frappa Max, si vous n'êtes pas disposé à plaider aujourd'hui, nous remettrons volontiers la cause à huitaine.

Dans ce moment Max sentit qu'on lui touchait le bras, il se retourna et reconnut un de ses confrères avec lequel il était fort lié.

— Accepte, dit celui-ci, et viens avec moi, j'ai à te parler.

Max balbutia en s'inclinant quelques mots de remerciements dont le président sembla se contenter, et sortit aussitôt avec son ami.

— Tu ne sais donc rien ? lui dit celui-ci en le regardant en face.

— Rien au monde ! répondit Max. Que signifie tout cela ?

— Quoi ! tu n'as pas entendu parler de ton frère ce matin ?

— Pas un mot, reprit Max en pâlisant ; pour l'amour de Dieu, que lui est-il arrivé ?

— Rien de grave, j'espère, dit le jeune avocat frappé du trouble de Max. Il a été arrêté il y a deux heures.

— Arrêté ! dit Max avec incrédulité, quelle folie ! arrêté ! et pourquoi ? Pour dettes ? C'est impossible.

— Je ne puis te dire pourquoi, répondit évasivement le jeune homme ; mais le fait est certain. Le procureur du roi s'est transporté lui-même chez le vicomte d'Angles ; ils ont eu ensemble une longue conversation à la suite de laquelle ton frère a été arrêté.

Max resta un moment immobile et silencieux. Cette incroyable nouvelle le bouleversait de telle sorte, qu'il lui semblait mal comprendre ce qu'on lui disait. Il interrogea encore son ami sur les causes auxquelles on attribuait l'arrestation de Philippe ; mais le jeune avocat ne put ou ne voulut répondre que très-obscurement. Max le quitta pour aller chercher ailleurs des renseignements plus précis.

Il courut chez Philippe ; le domestique de ce dernier lui remit une lettre à son adresse. Max l'ouvrit avec avidité ; mais, à son grand désappointement, il n'y trouva que quelques lignes tracées à la hâte, où son frère, sans entrer dans aucune explication, attribuait tout ce qui lui arrivait à un étrange malentendu et à une désagréable erreur ; il suppliait Max de ne pas s'inquiéter et surtout de

né pas ébruiter par des démarches intempestives une affaire sans gravité. Sa captivité, ajoutait-il, ne pouvait durer au delà de quelques heures, et il irait lui-même raconter à son frère ce qui l'avait causée en lui apprenant sa délivrance.

Ce billet étonna Max plus que tout le reste. Cependant pour complaire à Philippe, il rentra chez lui et s'y tint renfermé jusqu'au soir sans voir personne et sans faire aucune tentative pour savoir ce qui s'était passé. Mais lorsque, après de longues heures de vaine attente, il vit le jour fini et Philippe ne point paraître, il prit le parti de se rendre directement chez le procureur du roi, afin d'en obtenir des renseignements certains sur la position de Philippe.

Le procureur du roi était un homme jeune encore, élégant et recherché même de la jeunesse frivole de la ville, malgré la gravité de ses fonctions. Il voyait souvent Philippe dans le monde et reçut Max avec égards, mais son air triste et embarrassé frappa celui-ci. Il ne refusa point de lui découvrir le motif de l'arrestation de son frère. Max apprit avec stupéfaction que Philippe était accusé d'avoir soustrait trente mille francs en billets de banque contenus dans un portefeuille qu'il aurait trouvé dans la rue.

Cette accusation parut à Max absurde autant que les preuves dont on l'appuyait, et il ne put s'empêcher de le dire au jeune magistrat.

— Je ne m'étonne point de l'impression que vous ressentez, monsieur Dangles, répondit celui-ci avec un grave sourire ; elle a été tout d'abord la mienne. Sans l'énergique persistance de l'accusateur, je n'aurais donné aucune suite à cette affaire. Mon Dieu ! je sais ce que vous voulez dire, ajouta-t-il en surprenant un mouvement de Max ; M. Dupont, cet accusateur, mérite peu d'intérêt, aucune estime et presque point de créance, c'est un usurier de la pire espèce ; mais, si je besoin de vous le rappeler ? sa réputation dans ce cas n'est pas en question, et, quelque mal acquis que soit un bien, sa soustraction n'en est pas moins un vol.

— Mais la parole, l'accusation insolente d'un tel personnage ! s'écria Max, suffit-elle donc lorsqu'il s'agit d'incriminer et d'incarcérer un homme honorable dont aucun souffle n'a terni la réputation ?

tion ? Nous sommes tous exposés à être calomniés, devons-nous donc tous nous regarder comme menacés par de pareils dangers ?

— Non ; si cette parole est une calomnie, si elle n'est accompagnée d'aucune preuve, d'aucune présomption. Encore une fois, pardonnez-moi, monsieur Dangles, je sens que je froisse votre cœur, que je blesse tous vos sentiments ; et pourtant, croyez-moi, je les comprends et j'en ressens le contre-coup. J'ai beaucoup hésité avant d'en venir à une extrémité qui me désolait. En agissant comme je l'ai fait, j'ai cru remplir mon devoir ; mais je serais heureux si, en faisant éclater à tous les yeux l'innocence de votre frère et en rendant à la société et à ses amis un homme jusqu'ici si aimé et si admiré, vous me prouviez que je me suis trompé.

— J'espère bien atteindre ce résultat, répondit Max, sans qu'il soit besoin d'en arriver à un jugement public, toujours flétrissant dans son appareil et ses formes, même lorsqu'il proclame l'innocence complète et l'honorabilité entière. Ces présomptions, dont vous me parlez, me semblent trop faibles pour tenir devant un examen sérieux, et je suis certain, monsieur, que vous serez vous-même demain le premier à en convenir.

Le procureur du roi secoua la tête en souriant encore d'un air de mauvais augure ; mais il s'empressa, du reste, de donner à Max toutes les autorisations dont il pouvait avoir besoin pour communiquer librement avec son frère et lui renouvela chaleureusement l'assurance de l'intérêt qu'il prenait à sa position, la vivacité des sentiments fraternels du jeune avocat étant bien connue de tout le monde.

Max sortit plongé dans un dédale de pensées contradictoires. L'accusation si soudainement tombée sur Philippe lui semblait insensée, et cependant il ne pouvait soupçonner dans le magistrat aucune malveillance ; il le savait incapable d'une imprudente légèreté. L'heure étant passée où les portes de la prison pouvaient lui être ouvertes, il se rendit chez M. de Clussay, un de ses amis, qui était aussi fort lié avec Philippe. L'agitation de l'esprit de Max lui rendait déplaisante la froide solitude de son appartement et il éprouvait le besoin de rencontrer des cœurs qui sympathisassent

avec le sien, et des gens prêts à répéter avec lui qu'il était fou, invraisemblable, incompréhensible d'accuser Philippe d'une faute que démentaient d'avance son noble caractère et sa conduite toujours loyale. Il trouva chez M. de Clussay une réunion assez nombreuse de jeunes gens, tous de sa connaissance et de celle de Philippe. Son arrivée excita parmi eux une sorte de surprise embarrassée dont il s'aperçut avec une impression singulièrement pénible. L'arrestation du vicomte d'Angles était l'événement du jour. On commençait à en connaître la cause. On en parlait beaucoup et déjà diversement. Le soupçon, la méfiance succédaient chez bien des gens à la stupéfaction. Philippe était généralement aimé ; mais l'envie dans le monde ne perd jamais ses droits et la médiocrité trouve toujours un certain plaisir à se venger d'une supériorité trop reconnue. Dans cette occasion ce fut par leur pitié même, par une certaine inquiétude exprimée d'un air de bonhomie sur l'issue de l'affaire et les difficultés que Philippe pourrait éprouver à s'en tirer promptement, que la plupart des jeunes gens qui l'entouraient réussirent à froisser l'âme sensible de Max. Quelques-uns allèrent plus loin et laissèrent échapper des révélations étranges sur des embarras pécuniaires que Max était loin de soupçonner à son frère, sur le jeu effréné auquel Philippe s'était livré dernièrement, enfin sur les dettes que, suivant eux, il avait contractées.

Max sortit donc de cette réunion plus troublé qu'il ne l'était en y arrivant. Ne pouvant se décider à rentrer chez lui, il se mit à errer à l'aventure dans la ville sombre, comme si l'agitation sans but à laquelle il se livrait lui apportait une sorte de soulagement. Il arriva ainsi sous les fenêtres du club où, d'après ce qu'il venait d'apprendre, Philippe avait fait dernièrement des pertes si énormes. Max murmura tout bas une amère malédiction contre ce dangereux asile de l'oisiveté, puis ses pensées et ses regards se tournèrent vers l'hôtel habité par M^{me} de Sussac et sa petite-fille. On apercevait de la lumière à travers les fleurs du balcon.

— Pauvre enfant ! se dit-il à lui-même, il ne faut pas qu'un si rude coup lui soit porté par une main indifférente, malveillante peut-être.

Il se dirigea vers le vieil hôtel, se fit ouvrir et monta lentement l'escalier.

Jeanne était seule dans le vieux salon aux boiseries sculptées, dont sa lampe éclairait à peine les sombres profondeurs. Sa grand-mère, un peu souffrante, s'était retirée de bonne heure; mais la jeune fille avait prolongé sa veillée solitaire, espérant encore la visite chérie qu'elle avait attendue toute la soirée. Le front penché sur son aiguille inactive, elle épiait les pas des rares promeneurs qui réveillaient les échos de la rue, dans l'espérance de reconnaître au loin la démarche élastique et prompte de Philippe. Mais d'heure en heure son attente avait été trompée, et, lorsqu'elle entendit le lourd portail s'ouvrir et retomber, elle fut surprise que son oreille et son cœur ne l'eussent pas avertie d'avance de l'approche du visiteur tant désiré. Cependant, son regard, son sourire, son émotion joyeuse disaient clairement qu'elle ne s'attendait pas à voir entrer un autre que Philippe, lorsque Max parut sur le seuil. Il s'arrêta un instant les yeux tristement fixés sur le charmant visage qui se tournait vers lui, éclairé par les reflets de la lampe et coloré par une timide rougeur. Jeanne reconnut Max, fut frappée de l'expression étrange de sa physionomie, et un effroi instinctif la troubla tout à coup.

— Qu'y a-t-il, grand Dieu! s'écria-t-elle, qu'est-il arrivé à Philippe?

— Rien; il est victime d'une erreur, d'une bizarre méprise, répondit Max, en s'efforçant de sourire, pendant qu'il s'avançait vers elle; cela ne mérite pas sans doute de vous inquiéter, mais j'en suis blessé et contrarié pour lui et pour vous.

Ces paroles ne rassurèrent point la jeune fille, et bientôt ses questions pressantes tirèrent de Max la vérité tout entière. En l'écoutant, la rougeur de l'indignation se répandit sur le front de Jeanne, et ses doux yeux brillèrent de colère.

— C'est une lâche calomnie, dit-elle avec agitation. Philippe ne peut être sérieusement soupçonné d'un pareil crime. Mais c'est déjà trop qu'il ait éprouvé la honte de cette accusation insultante. Combien il doit souffrir! Ah! Max, n'auriez-vous pu, par votre

énergie et vos démarches, faire échouer cette odieuse trame ? Comment avez-vous permis que votre frère restât un jour entier sous le poids d'un doute déshonorant qui souille son nom et le vôtre ?

Cet injuste reproche pénétra au fond du cœur de Max. Il oublia un instant la manière dont il avait appris l'arrestation de son frère, la lettre de celui-ci et les paroles du procureur du roi ; il s'accusa de mollesse, de maladresse ; il rougit des pensées inquiètes qui s'étaient un moment présentées à son esprit et se frappa le front avec désespoir.

— Vous avez raison, dit-il, j'aurais dû agir avec plus de vigueur, détruire les preuves, ébranler les présomptions, remonter, s'il le fallait, jusqu'à l'accusateur lui-même, pour lui démontrer l'odieuse absurdité de sa conduite. Je n'ai rien fait. Philippe, notre cher Philippe, aura le droit de me reprocher la prolongation de ses souffrances et de son injuste détention ; mais demain j'agirai, je vous le jure, et je réussirai ou je périrai à la peine.

Jeanne lui tendit la main.

— Vous êtes bien heureux, dit-elle, de pouvoir faire quelque chose pour lui. Moi, je ne puis rien ! Je prierai Dieu... et je vous attendrai, oh ! avec quelle anxiété, quelles angoisses ! Je ne dirai rien à ma grand'mère avant de vous avoir revu. Philippe lui-même lui racontera ce qui se passe ; pour moi, je ne le pourrais.

Devant ce dévouement sans bornes, cette confiance entière, cette indignation profonde, le cœur de Max se sentit cicatrisé et fortifié. Jeanne, du moins, lui faisait entendre les paroles dont il avait besoin. Les doutes, la défiance, dont la seule apparition tout au fond de son âme l'avait si douloureusement torturé, s'évanouissaient, dissipés par la chaleureuse sécurité de l'innocente fille. Ils combinèrent ensemble les moyens les plus propres à obtenir la liberté de Philippe. Max apportait son expérience des affaires, son énergique intelligence ; Jeanne, cette téméraire ardeur féminine à laquelle rien ne semble impossible, quand il s'agit de sauver l'homme aimé.

Pendant, le lendemain, lorsque le jeune avocat s'achemina

vers la prison, où il allait trouver son frère, il fut effrayé de sentir de nouveau en lui des doutes, des souvenirs, des inquiétudes qui le troublèrent. Il rougissait en vain et se révoltait contre lui-même à ce retour de ce qu'il trouvait une odieuse faiblesse. Ce fut la tête baissée, le cœur tremblant, pâle comme un criminel qui attend son arrêt, qu'il arriva, en suivant le gardien de la prison, dans la cellule où Philippe était renfermé.

Celui-ci était assis près d'une petite table posée sous la fenêtre. Il tournait le dos à la porte et, la tête appuyée sur sa main, il avait le visage levé vers le coin de ciel bleu que l'entonnoir de planches, garnissant la fenêtre, lui permettait d'apercevoir. Le bruit de la serrure et des verrous ne le déranga pas ; mais quand Max, resté seul, prononça les mots : Mon frère ! le prisonnier se leva d'un seul bond et se retourna vers Max en étendant les bras.

Pauvre Max ! il avait beaucoup pensé à la manière dont Philippe l'accueillerait. Il s'était demandé si la honte, l'indignation auraient assombri l'humeur affectueuse de son frère, s'il ne recevrait pas quelques reproches sur ses démarches infructueuses ; puis au fond, tout au fond de son cœur, il avait senti, sans se l'avouer clairement, la crainte de voir le beau regard de Philippe se détourner du sien, la rougeur couvrir son front, sa main hésiter à rencontrer la sienne et un aveu redoutable se trahir sur cette noble et charmante physionomie. Mais il n'avait pas pensé à sa propre émotion, aux pleurs qui tout à coup vinrent voiler ses yeux, et à travers lesquels il aperçut seulement son frère chéri, son Philippe, sa gloire, sa passion fraternelle, qui, seul, abandonné, l'attendait et lui ouvrait les bras. Un élan irrésistible l'y précipita et un sanglot convulsif souleva sa poitrine !

Les deux frères se tinrent longtemps embrassés, et quand, leur émotion étant un peu calmée, ils s'assirent tous deux près de la table, ce fut Max qui baissa les yeux devant Philippe par un sentiment dont il ne se rendit pas compte.

— Tu sais tout, dit Philippe d'une voix basse et agitée, tu sais ce dont on m'accuse, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit Max troublé ; j'ai vu le procureur du roi.

— Ah ! il s'est étrangement conduit dans cette affaire, reprit Philippe d'un ton amer. Mais Jeanne, l'as-tu vue ?

— Oui, répondit encore Max ; je l'ai vue hier au soir ; je n'ai pas voulu qu'un autre lui annonçât ce qui se passait.

— Pauvre Jeanne ! murmura Philippe, que dit-elle, que pense-t-elle de moi ?

— Elle est plus indignée encore que malheureuse de cette odieuse affaire.

— Et toi, qu'en penses-tu ? dit Philippe en regardant fixement son frère.

— Que c'est une absurde et infâme calomnie, balbutia Max déconcerté par cette question bizarre, et qui tombera, je l'espère, devant les premières investigations sérieuses.

— Oui, n'est-ce pas ? reprit Philippe avec cette agitation fiévreuse qui semblait le dominer et le faire passer sans transition d'une question à une autre, c'est insensé, invraisemblable, personne ne peut y croire, personne n'y croira ; une accusation folle, intentée à un homme comme moi, par un misérable usurier, sans autre preuve ou cause de soupçon qu'un gant et l'adresse d'une lettre ! Cela ne peut pas soutenir le moindre examen ; on n'ira pas jusqu'au jugement public ?

— Je ne sais, répondit Max en hésitant, le procureur du roi semble penser qu'il est impossible de l'éviter.

— Mais il est donc devenu mon ennemi, cet homme ! s'écria Philippe. Il veut donc que le souvenir honteux du jugement reste sur mon nom et ma réputation, à défaut d'une condamnation qu'il sera impossible d'obtenir ; car ce sera impossible, n'est-il pas vrai ? Tu peux me répondre, toi. Comme avocat, tu sais ce qu'il faut pour faire condamner un homme, et ici les preuves manquent absolument. Tu le démontreras sans peine, car c'est toi qui me défendras.

— Parles-tu sérieusement ? dit Max d'un air grave. Est-ce moi que tu veux avoir pour défenseur ? Tu pourrais en trouver un plus habile, sinon plus dévoué.

— Non, non, répondit Philippe avec un sourire amer. Il faut au

moins que le nom de l'avocat gagne en illustration ce que celui de l'homme perdra en bonne renommée.

Max ne répondit rien à cette cruelle réflexion. L'agitation de Philippe, la manière dont il parlait de sa position, ses craintes, ses doutes, contre lesquels il semblait avoir besoin d'être rassuré sans cesse, faisaient sur le cœur du jeune avocat une profonde et douloureuse impression. Il garda quelques instants le silence; puis, par un mouvement irrésistible, il releva la tête et saisit la main de Philippe.

— Pardonne-moi, mon frère, dit-il en fixant sur lui un regard plein de la plus profonde affection, pardonne-moi ce que je vais te dire, l'étrange et douloureuse question que je vais te faire. La mission que tu veux m'imposer réclame à la fois toutes les forces de mon âme. Ne permets pas que le moindre doute, la plus légère hésitation puisse venir me troubler. Arrête d'un mot les craintes de mon imagination, en face des apparences fortes ou faibles qui pourront sembler t'accuser. Dis-moi : Je suis innocent ! et rien n'ébranlera la conviction que ta parole aura fait entrer dans mon âme ; mon cœur devinera ce qui pourrait inquiéter mon esprit ; je ferai passer ma certitude dans l'âme de tes juges. Mais... si tu ne pouvais me dire ces mots sauveurs... si tu hésitais à les prononcer... oh ! mon frère ! mon Philippe ! ne te détourne pas de moi, ne me repousse pas ! je n'en serais pas moins pour toi l'ami le plus tendre, le frère le plus dévoué dont une ardente et profonde affection ait fait jamais battre le cœur !

En finissant de parler, Max avait courbé la tête sur la main qu'il tenait dans les siennes, comme pour épargner au frère, dont il semblait douter, le poids de son regard ; il s'était laissé glisser peu à peu, de sorte que ce fut presque à genoux devant Philippe qu'il prononça ces dernières paroles.

Celui-ci semblait atterré. Était-ce indignation ou douleur profonde à la vue du doute injurieux qui était entré jusque dans l'esprit de son frère ; était-ce hésitation réelle sur la réponse qu'il devait faire, trouble d'esprit, de conscience ou de cœur ? On ne saurait le dire ; mais peu à peu il détourna de son frère un visage horrible-

ment pâle ; la main que Max tenait toujours se retira doucement, et, posant ses coudes sur la table, il couvrit de ses doigts tremblants son front et ses yeux, pendant que Max attendait, dans la terreur et l'anxiété, la réponse sollicitée avec une prière si ardente.

Cé ne fut qu'après quelques minutes d'un silence terrible que Philippe releva la tête et regarda de nouveau son frère. La physionomie bouleversée de Max sembla le frapper, l'expression de son propre visage devint plus calme, l'empreinte indéfinissable qui voilait son front disparut, et il répondit d'une voix brève et basse, mais assez ferme :

— Je suis innocent. Je ne croyais pas que mon frère pût en douter.

L'exclamation échappée des lèvres de Max ne trahit que trop les angoisses que son cœur avait souffertes pendant ces douloureuses minutes d'attente. Il saisit de nouveau la main de Philippa et le supplia de lui pardonner ses doutes insensés avec une ardeur qui parut émouvoir son frère. Plus d'une fois, les yeux du prisonnier se remplirent de larmes, quoiqu'il répondit d'abord, avec une certaine froideur, aux expressions affectueuses de Max ; comme si le souvenir blessant de ce qui venait de se passer entre eux ne lui permettait pas encore d'écouter sans souffrance les paroles chaleureuses par lesquelles Max cherchait maintenant à faire oublier ses doutes involontaires.

Cependant, la conversation des deux jeunes gens ne tarda pas à tourner sur les démarches qu'on pourrait tenter et l'espoir qui restait encore d'assoupir promptement l'affaire.

Philippe semblait redouter, par-dessus tout, une longue détention, suivie d'un jugement qu'il considérait comme déshonorant, quel que fût son résultat. Le souvenir de Jessane, la douleur qu'elle devait éprouver, l'obstacle insurmontable que l'accusation qui pesait sur lui pouvait mettre à leur mariage, troublaient jusqu'au désespoir l'esprit du prisonnier ; et Max fut effrayé de l'agitation insurmontable dans laquelle ces idées le jetaient. Il eut peine à le calmer assez pour en obtenir des explications sur ce qui s'était passé entre lui et son accusateur, et établir, d'après son récit,

les arguments à opposer aux preuves que M. Dupont prétendait fournir.

Le résultat de cette conversation parut néanmoins au jeune avocat assez satisfaisant. Il crut pouvoir espérer que l'accusation, faiblement soutenue, tomberait d'elle-même. Il communiqua cet espoir au pauvre Philippe et le quitta, lorsqu'il le vit plus calme, en lui promettant de faire tous ses efforts pour amener le plus tôt possible cet heureux dénouement.

Avant tout, cependant, sur la demande expresse de Philippe, Max dut se rendre chez M^{me} de Sussac et reporter à Jeanne tout ce que l'amour et le désespoir avaient inspiré pour elle au prisonnier. Jeanne l'écouta avec une émotion douloureuse et profonde, et, sans hésitation, dans toute la naïve fermeté de son cœur, elle le chargea de rassurer son fiancé en lui promettant de sa part une fidélité à l'épreuve de la calomnie. M^{me} de Sussac, à laquelle il avait bien fallu tout dire, confirma, en soupirant, la promesse de sa petite-fille.

Ces paroles devinrent un utile et puissant adoucissement à la tristesse du prisonnier, qui ne tarda point à avoir grand besoin de consolation.

Malgré l'espoir de Max et ses efforts persévérants, il fallut bientôt renoncer à toute chance de voir Philippe relâché sans jugement. Il y avait chez les magistrats, dans les mains desquels reposait cette affaire, une prévention contre l'accusé qui subsistait évidemment en dépit de la faiblesse apparente des preuves et des puissantes influences qu'on faisait agir.

Dans la ville aussi, les esprits, émus par cette étrange affaire, se partageaient, vacillaient, passaient de la confiance au doute, de l'indignation au soupçon, suivant les incidents nouveaux qui venaient journellement ébranler l'opinion ou la rassurer. Chose triste à dire et pourtant trop facile à croire pour quiconque a un peu d'expérience de la nature humaine, Philippe ne rencontrait point ses plus nombreux et solides défenseurs parmi ses anciens amis, ses compagnons de vie et de plaisir. De ce côté se trouvaient, au contraire, les haines-envieuses, les froides amitiés, les lâches défec-

tions. La sympathie était plus franche, plus générale, en dehors du cercle où il avait brillé. Les gens que les succès du vicomte d'Angles n'avaient pu froisser dans leurs intérêts ni dans leur amour-propre se laissaient facilement prendre à l'attrait de sa bonne grâce parfaite, de sa bienveillance élégante, de son aimable figure. On lui voulait réellement du bien, et l'on prenait son parti contre l'accusateur laid, avare, usurier émérite, que des affaires assez honteuses, pour la plupart, avaient souvent compromis avec la partie infime de la population, et qui venait précisément d'arracher à une malheureuse famille, ruinée par lui, les trente mille francs qu'il se plaignait d'avoir perdus. Mais au milieu de ces opinions divergentes, de ces émotions indécises, Max marchait la tête levée avec un tel courage, un tel dévouement ; sa voix ferme et tendre proclamait si haut, en tous lieux, l'innocence de son frère ; il luttait avec une énergie si passionnée contre les difficultés, les obstacles, les dangers qui l'entouraient, qu'autour de lui le monde arrêtait respectueusement ses chuchotements perfides et que, contre-balançant à lui seul tous les mauvais vouloirs, il maintenait l'opinion publique en faveur de son frère. Si cette noble et franche affection fraternelle ne parvint pas à enlever de tous les esprits le doute et le soupçon, elle acquit du moins au jeune avocat une admiration et une bienveillance universelles.

L'émotion qu'excitait cette étrange affaire était donc générale, et chacun attendait avec impatience le jour où s'ouvriraient les débats. Pour beaucoup ce devait être un spectacle intéressant, pour quelques-uns, une véritable et sérieuse émotion ; pour Philippe, Jeanne et Max, c'était une crise terrible d'où sortirait la mort ou la vie.

Ce moment redoutable arriva enfin, et la ville entière sembla s'agiter dans une anxiété inexprimable. Dès le matin les abords du tribunal furent envahis par la foule qui se précipita dans la salle aussitôt que les portes furent ouvertes. Aussi, quand Philippe entra pâle, mais tranquille, du moins en apparence, mille regards avides, qu'il n'évitait ni ne cherchait, s'attachèrent à lui. Il traversa la salle

d'un pas ferme et, après avoir salué le tribunal, se dirigea vers le banc qui lui était destiné.

Il échangea alors un regard et un serrement de main avec Max dont l'œil brillant, l'air assuré, attestaient la courageuse confiance ; puis, semblant recueillir ses forces pour l'épreuve qu'il allait subir, il resta immobile sans daigner tourner les yeux vers l'auditoire agité qui l'entourait. Jeanne n'y était pas, il le savait. Il n'avait pas voulu la laisser affronter les terribles émotions de ces scènes douloureuses et il l'avait suppliée de ne pas lui ôter, par sa présence, la force qui lui était si nécessaire. Elle s'était résignée à lui obéir. Il livra donc, sans s'en inquiéter, sa physionomie et sa personne aux commentaires des curieux. Les gens qui l'avaient vu quelques mois plus tôt, dans toute la fleur de son élégante beauté, le trouvèrent changé. Ses cheveux noirs tranchaient par une ligne plus dure sur son front devenu d'une pâleur mate ; quelques rides s'étaient creusées sur ses joues et autour de ses yeux qu'animait le feu sombre de la fièvre ; ses lèvres contractées avaient perdu l'expression fière et joyeuse qui les entr'ouvrait autrefois. L'impression que sa vue produisit n'en fut que plus profonde et un murmure d'intérêt courut parmi la foule au moment où il se leva pour subir l'interrogatoire du président.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin au prochain numéro.)

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY*

Tandis que ma tante Eulalie opérait la rentrée de MADAME à Nantes, la nouvelle de l'arrestation de mon grand-père parvenait au presbytère de Saint-Etienne-de-Corcoué. M^{lle} Céleste de Kersabiec, que nous y avons laissée, fit promptement ses préparatifs de départ; elle fut à Nantes dans la journée du 10 juin, qui, cette année, était le dimanche de la Pentecôte. Son premier soin fut de demander où était son père. On lui apprit qu'après avoir été jeté, à la suite de l'horrible émeute que nous savons, dans les cachots du château, où il avait passé toute une nuit sans pouvoir quitter ses vêtements, trempés d'eau et de sang, on l'avait enfin transporté à l'infirmerie de la prison. Ma tante sollicita aussitôt l'autorisation de l'aller voir. Ce devoir rempli, elle fut à la Petite-Maison pour y rendre compte à la princesse et à M^{lle} Stylite de Kersabiec de ce qu'elle avait vu et appris.

Avant d'entrer dans les détails de ce procès, qui a d'intimes rapports avec le séjour de MADAME à Nantes, — ce qui explique pour quoi j'en parlerai quelque peu longuement, — j'ai hâte de conduire Son Altesse Royale à sa définitive retraite.

Assurément, la Petite-Maison offrait toutes les garanties de sécurité pour le séjour, toutes les facilités pour la fuite, en cas d'alerte; malheureusement, M. le curé de la Cathédrale eut peur. Un matin que mes tantes s'applaudissaient d'avoir conduit la princesse en cet

* Voir la livraison d'octobre, pp. 279-287.

asile, un messenger de ce prêtre, d'ailleurs très-pieux, vint leur dire qu'elles eussent à prendre de nouvelles dispositions ; que la police n'aurait qu'à apprendre la présence de MADAME aux environs de la cathédrale ; qu'il s'en pourrait suivre des visites domiciliaires ; qu'on pourrait découvrir les passages secrets ; qu'on ne pouvait dès lors prévoir ce qui adviendrait. Il rappela le sac de l'archevêché de Paris, les scènes dont Saint-Germain-l'Auxerrois avait été le théâtre, et il conclut en annonçant que, le lendemain, à six heures du matin, un maçon viendrait chez les Michaud, boucher par ses ordres la porte secrète. Il fut impossible de faire revenir le curé sur cette résolution. Le délai accordé était court ; comment trouver une nouvelle retraite et décider MADAME à quitter celle où elle se trouvait bien ? Comment lui apprendre cette défaillance d'un cœur qui jusqu'alors avait paru ferme, et lui faire accepter ce déboire ? Il le fallait cependant ; c'est alors que mes tantes songèrent à de vieilles amies, M^{lles} Pauline et Marie-Louise du Guini, dont l'hôtel, situé rue Haute-du-Château, n^o 3, contenait une cachette, pratiquée au temps de la Terreur. M^{lle} Céleste de Kersabiec partit aussitôt pour l'hôtel du Guini, et y raconta toute l'affaire.

M^{lle} Pauline, l'aînée, lui fit alors cette réponse, très-simple et très-belle : « Ma chère Céleste, nous n'allons point au devant du danger, mais, quand il se présente, nous l'acceptons. Si MADAME veut bien venir sous notre toit, tout ici est à elle. »

Mes tantes se rendirent alors à la Petite-Maison, et là, on dut avouer à MADAME ce dont il était cas. La princesse était très-vive ; on se rend facilement compte des sentiments qu'elle éprouva ; son cœur élevé souffrait de cette faiblesse d'autrui ; elle allait d'un bout à l'autre de son appartement, se promenant, les mains derrière le dos, suivant son habitude, et laissant voir la peine qu'elle ressentait. Pas d'illusions possibles, à cette heure ; elle n'était plus princesse et n'était même pas une pauvre femme dans les conditions de malheur ordinaire : on avait peur et l'on voulait qu'elle partît !... Ce spectacle fut douloureux. — Le soir, MADAME, conduite par M^{lle} Céleste de Kersabiec, descendit la rue Haute-du-Château, et fut prendre asile chez M^{lles} du Guini. La princesse et sa compagne étaient costu-

mées en soubrettes qui vont, leur petit paquet sous le bras, entrer en condition. Ma tante Stylite et M. de Mesnard rejoignirent, peu après, son Altesse Royale.

Une fois MADAME en sûreté, on fut tout au procès de mon grand-père, qui s'instruisait avec une rapidité et dans des conditions effrayantes. On avait créé, pour la circonstance, un conseil de guerre spécial, présidé et composé par des officiers, qui, ayant combattu ceux qu'ils devaient juger, plaçaient les accusés dans une situation vraiment redoutable, on peut dire désespérée, surtout si l'on se rappelle les excitations sanguinaires de la presse révolutionnaire nantaise et les émeutes de la rue. En face de ce déchaînement de fureurs, il n'y avait que trois jeunes filles, M^{lles} Eulalie, Céleste et Mathilde de Kersabiec, les autres membres de la famille étant empêchés, les uns, — les hommes, proscrits et dispersés par suite des événements, les autres, — les femmes, ou bien obligées de se soustraire aux mandats d'amener lancés par le tribunal, comme M^{lle} Stylite, ou bien retenues par d'impérieuses raisons de santé. M^{lles} de Kersabiec, obéissant aux conseils d'amis dévoués, demandèrent à M. Billault, jeune avocat de Nantes, déjà remarquable par son talent précoce, de prendre la défense de leur père. M. Billault ne partageait en aucune façon nos idées et nos affections ; néanmoins, il fut touché de cette confiance. La cause, d'ailleurs, était de nature à tenter l'ambition d'un homme plein d'ardeur, qui cherche à prendre essor. Il accepta ; je lui dois ce souvenir et cette reconnaissance : il se mit à l'œuvre, non-seulement avec entrain, mais de tout cœur, et j'ajouterai avec courage. MADAME approuva ce choix. Mes tantes allaient journellement lui rendre compte de ce qui se passait, car la princesse avait fait de notre cause la sienne. Les choses allèrent bientôt de telle façon, qu'il fut impossible de conserver la moindre illusion. Le défenseur, voulant forcer l'autorité militaire à déchirer elle-même tous les voiles, obtint une audience du général Solignac. — « Mon Dieu, monsieur l'avocat, lui dit ce général, — venu je ne sais d'où, et qui, dans son court séjour à Nantes, ne sut inspirer de confiance et d'estime à personne ; il suffit, pour en être assuré, de lire l'ouvrage du général Dermon-

court ; — « Mon Dieu, monsieur l'avocat, vous me parlez d'illégalités, de défense, de garanties, de juges et d'impartialité. Tout ce cela n'est pas mon affaire ; je fais ici l'office d'un boucher : je tâte les moutons ; une tête de soixante-quatre ans est bonne à jeter au peuple ; ça le contentera. » Paroles sauvages, qui paraîtraient incroyables, si elles ne fussent restées bien gravées dans les souvenirs de ceux qu'elles menaçaient dans ce qu'ils avaient de plus cher ; paroles, d'ailleurs, concordantes aux ordres donnés : « Surtout pas de prisonniers, » et à cet aveu, fait en pleine cour d'assises : « Nous avons ordre de faire main basse sur les chefs. »

On se rappelle M. de la Chevasnerie : c'était un ancien garde du corps, devenu, dans ces derniers temps, secrétaire des commandements de la princesse ; c'était aussi un de nos amis dévoués. Voyant la douleur de mes tantes, son affection pour elles et pour mon grand-père lui suggéra l'idée d'instruire MADAME de leur terrible situation, et de voir si elle ne pourrait faire tenter quelque démarche près de la reine des Français. MADAME avait toujours beaucoup aimé sa tante Marie-Amélie ; elle l'aimait encore, et ne cessait de parler d'elle, et de ses cousines Louise, Clémentine et Marie, dont elle vantait les douces qualités. Mes tantes se récrièrent devant la possibilité d'une telle ouverture, et, sans plus insister, M. de la Chevasnerie se retira. Néanmoins, ayant vu la princesse, il lui conta la douleur de Petit-Paul et des siens, et fit allusion à la pensée qu'il avait eue, et MADAME s'en empara aussitôt. En vain M^{lle} Stylite de Kersabiec fit-elle tous ses efforts pour l'en dissuader ; MADAME était si heureuse d'avoir trouvé ce moyen de nous prouver son dévouement, qu'elle se hâta de mettre ce projet à exécution. Elle écrivit donc, seule et d'elle-même, cette lettre, qu'elle remit à M. de la Chevasnerie. M. de Charette s'est trompé, lorsque, dans son *Journal militaire d'un chef de l'Ouest*, il dit, dans le but d'ailleurs de faire apprécier toute la fermeté de caractère de M^{lle} Stylite de Kersabiec, que, seule, elle refusa de consentir, de près ou de loin, à une démarche que ses sœurs auraient sollicitée et qu'elle trouvait compromettante pour la dignité de MADAME. Outre que MADAME ne pouvait compromettre, en aucun cas, sa dignité en montrant

toute l'étendue du dévouement à ses amis dont son cœur était capable, le texte de cette lettre prouve que ces craintes eussent été chimériques. Cette démarche extraordinaire n'était-elle pas bien, d'ailleurs, dans les données de ce caractère royal, habitué à suivre de préférence les sentiers infréquentés du vulgaire ?

« Quelles que soient les conséquences qui peuvent résulter pour moi de la position où je me suis mise en remplissant mes devoirs de mère, je ne vous parlerai jamais de mon intérêt personnel, Madame; mais des braves se sont compromis pour la cause de mon fils; je ne saurais me refuser à tenter pour les sauver ce qui peut honorablement se faire.

» Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa religion me sont connus, d'employer tout son crédit pour intéresser en leur faveur. Le porteur de cette lettre donnera des détails sur leur situation; il dira, en outre, que les juges qu'on leur donne sont des hommes contre lesquels ils se sont battus.

» Malgré la différence actuelle de nos situations, un volcan est aussi sous vos pas. J'ai connu vos terreurs, bien naturelles, à une époque où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas été insensible. Dieu seul connaît ce qu'il nous destine; et peut-être un jour me saurez-vous gré d'avoir pris confiance dans votre bonté, et de vous avoir fourni l'occasion d'en faire usage envers mes amis malheureux. Croyez à ma reconnaissance.

» Je vous souhaite le bonheur, Madame, car j'ai trop bonne opinion de vous pour croire que soyez heureuse dans votre position. »

Telle est cette lettre, noble et vigoureux rappel à la justice; elle fait honneur au cœur qui l'a dictée, à la main qui l'a écrite. Pour le fond, comme pour la forme, nous n'aurions point à nous défendre de l'avoir inspirée; mais, je le répète, MADAME en a seule toute la glorieuse responsabilité; il nous suffit d'en avoir été l'occasion.

MADAME, satisfaite de ce qu'elle venait de faire, ne fut tout à fait heureuse qu'alors qu'elle apprit le départ de M. de la Chevasserie pour Paris. Quant à M^{lles} de Kersabiec, elles surent seulement que la princesse tentait une démarche en faveur de leur père; mais

elles ne lurent ni ne virent cette lettre. M. de Charette, qui d'ailleurs n'était pas alors rentré à Nantes, a donc été induit en erreur, lorsqu'il a écrit que « M^{lle} Céleste de Kersabiec partit aussitôt, emportant cette lettre, son unique espérance. »

Pendant on était au 20 juin, et le conseil de guerre se réunissait le 23. Tout le monde en parlait à Nantes, et personne, ami ou ennemi, ne doutait de l'issue sanglante de cette affaire. Le général Solignac l'avait annoncée à M. l'avocat Billault ; il le répétait à qui voulait l'entendre, dans les cafés transformés en clubs. M^{lle} Céleste de Kersabiec sollicita et obtint une audience de ce général. Il la reçut avec une politesse affectée et ne lui laissa rien ignorer. « De deux choses l'une, dit-il : ou M. votre père est condamné tout d'abord à la peine de mort, ou je n'obtiens que la déportation. Dans le premier cas, vous en appelez au conseil de révision ; j'en fais autant dans le second. On casse facilement un arrêt de ce genre ; un point, une virgule de trop ou en moins, cela suffit. Eh bien ! vous obtenez un second jugement ; je forme un nouveau conseil, et devant lui j'aurai la condamnation. Or, la condamnation à mort, c'est l'exécution dans les vingt-quatre heures ; mais, ajouta Solignac, en frappant avec intention sur la poche de son gilet, qui dit dans les vingt-quatre heures, dit aussi bien la première que la dernière . . . Il y en a encore deux, continua-t-il après un moment de silence, qui y passeront : Guibourg et ce petit polisson de Puy-la-Roque. »

Ces messieurs, en effet, avaient été arrêtés et se trouvaient à la prison de Nantes. M. Guibourg, s'étant échappé, à quelques jours de là, costumé en prêtre, se réfugia chez M^{lles} du Guini ; quant à M. de Puy-la-Roque, les circonstances le mirent à l'abri des souhaits que formait pour lui Solignac.

Devant les déclarations de cet homme, ma tante ne pouvait douter que son père ne fût d'avance condamné : « Général, lui dit-elle, je ne vous demande qu'une chose : signez ce passeport ; je veux aller à Paris. » — Il fallait cette signature, puisque nous

* La *Biographie* de MADAME, par Saint-Edme et Germain Sarrut, s'inspirant du *Journal* de M. de Charette, a répété cette erreur en l'aggravant.

étions sous le régime de l'état de siège. — « Très-bien, mademoiselle, reprit Solignac, avec une bonhomie féline, vous avez raison : le temps presse ; je signerai tout ce que vous voudrez. » M^{lle} de Kersabiec sortit avec son passeport, courut à l'infirmerie de la prison, et fit part de ses projets à son père. M. de Kersabiec, avant de consentir à son départ, exigea qu'elle promît de ne jamais demander grâce pour lui. Déjà, précédemment, il avait refusé de profiter de moyens d'évasion certains, dans la crainte que sa fuite ne fût cause d'émeutes et d'un surcroît de recherches, et que, dans ces visites domiciliaires, la sûreté de MADAME ne fût compromise. M^{lle} de Kersabiec assura son père qu'elle ne voulait faire qu'une chose, conseillée par son avocat : protester contre l'illégalité des procédures et obtenir des juges.

Pendant cette conversation rapide entre le père et la fille, conversation qui pouvait être la dernière, M. Berryer fit demander quelques instants d'entretien à la voyageuse. Cet homme célèbre, après avoir tergiversé, non par manque de cœur ou de dévouement, mais par suite de l'impressionnabilité de sa nature accessible à tous, n'avait pu se résigner à s'éloigner du théâtre où se jouait en définitive le grand acte de ses affections. Il avait été arrêté et se trouvait heureux d'offrir à la cause royaliste le sacrifice de sa liberté. Il témoigna à M^{lle} de Kersabiec ses regrets de ne pouvoir lui être aussi utile qu'il l'eût désiré, et il lui remit une lettre pressante pour M. Mandaroux-Vertamy, jurisconsulte distingué du parti. Il y avait bien peu de temps avant le départ de la malle-poste, seul moyen rapide de communication avec Paris qui existât alors ; néanmoins, M^{lle} de Kersabiec ne pouvait partir sans avoir vu MADAME. Elle se rendit donc en hâte chez M^{les} du Guini. La princesse, ouvrant les bras, se pendit à son cou et fondit en larmes : — « Oh ! sœur grise ! sœur grise ! lui dit-elle, sauvez votre père ! sauvez votre père ! » — Et, comme ma tante, lui rendant compte de sa visite à la prison, lui disait que son père lui avait fait surtout promettre de ne jamais demander grâce pour lui, MADAME reprit avec entraînement : « N'en tenez compte ! sauvez notre père ! Sauvez-le à tout prix ! »

Le temps pressait ; MADAME reconduisit M^{lle} de Kersabiec jusqu'à l'escalier, et, tandis que ma tante le descendait, la princesse, les bras étendus vers le ciel, s'écriait, avec toute sa véhémence italienne : « Que Dieu la conduise ! Que Dieu la bénisse ! Sœur grise, sauvez votre père ! Sauvez-le à tout prix ! »

Ma tante partit enfin. A Angers, le soir, vers six heures, elle se croisa avec M. de la Chevasnerie, qui, revenant de Paris, lui apprit en quelques mots rapides le mauvais succès de son voyage. Elle continua, l'âme plongée dans les plus sombres angoisses. M. de la Chevasnerie, de retour à Nantes, rendit compte à MADAME de sa mission. Porteur de cette précieuse lettre, il avait fait toutes les démarches imaginables pour trouver quelqu'un qui voulût bien la remettre à son adresse. En désespoir de cause, il avait été à Saint-Cloud, et s'était assis au bas d'un escalier, attendant le passage de quelque grand du jour ; quelqu'un enfin, lui ayant demandé ce qu'il faisait là, il put, après bien des pourparlers, obtenir de voir M. de Montalivet. Celui-ci prit la lettre et la porta à Marie-Amélie ; mais il revint, peu après, en disant que la reine ne pouvait la recevoir. — Il est permis, néanmoins, de croire qu'on l'avait lue. Tout ce qui venait de MADAME et de la Vendée n'était pas indifférent au Château ; on avait tremblé, — je l'affirme, parce que je le sais, — lorsqu'au commencement de ce mois, on avait appris ce soulèvement, dont on faisait fi, dans certaines demeures vendéennes, restées alors par trop tranquilles, et l'on s'était demandé si l'heure, qui ne devait sonner que seize ans plus tard, n'était pas déjà venue. D'ailleurs, on pouvait, dans l'entourage, espérer trouver dans cette lettre quelques indices qui pussent mettre les gens de la police sur les traces. — On n'y trouva rien, qu'une grande leçon donnée de-très-haut. — M. de la Chevasnerie, ayant pris congé de MADAME, courut immédiatement à la poste, et ma tante, à peine à Paris, fut très-surprise et très-heureuse de voir arriver près d'elle cet ami si dévoué.

La situation de cette jeune fille, ainsi transportée, des retraites paternelles et de la vie paisible de province, au milieu du grand tumulte parisien, n'était pas sans difficultés : de loin, mue par son ardent amour pour son père, elle s'était décidée à rompre tous les obstacles ; mais, vus de près, ces obstacles se dressaient insurmon-

tables. M. de la Chevasnerie avait à Paris de nombreuses relations ; il y avait surtout un parent, alors en position de le bien informer : c'était Alphonse Bedeau , depuis le général que nous avons connu. M. Bedeau avait aussi avec notre famille quelques liens de parenté fort éloignée ; en tout cas , mon grand-père avait pu rendre à son frère aîné de ces services qu'on n'oublie pas.

On fut le voir, et, tout d'abord, ce jeune officier, alors aide de camp du maréchal Clauzel, se mit avec le plus grand empressement à la disposition de M^{lle} de Kersabiec. Le dévouement dont mes parents faisaient preuve en tous les sens, au point de vue politique, aussi bien que dans le cercle plus restreint de la famille, enfantait autour de nous les dévouements ; beaucoup furent alors pour nous de chauds amis, que nous ne connaissions que peu ou pas auparavant ; c'est un devoir de le reconnaître et de le proclamer.

La question qu'il s'agissait de faire décider, était, on se le rappelle, celle-ci : — les conseils de guerre n'étant pas légaux, on doit les mettre à néant, et renvoyer les accusés devant leurs juges naturels, les jurés siégeant en cour d'assises. — Les amis de M^{lle} de Kersabiec pensèrent qu'il fallait voir le président du conseil des ministres, alors prince de Talleyrand ; elle y consentit. Le vieux et rusé ministre était malade ; M^{me} la duchesse de Dino reçut ma tante. Ce fut un accueil plein de grâce : tout l'art de la grande dame, rompue aux façons de la diplomatie, toutes les sympathies, toutes les compassions, tous les attendrissements, volontiers tous les enthousiasmes. Madame la duchesse embrassa la jeune fille timide ; je ne dis pas, d'ailleurs, que ces démonstrations fussent fausses. De là, M^{lle} de Kersabiec se rendit au ministère de la guerre ; c'était alors le maréchal Soult qui l'habitait. On y attendait cette visite, que le télégraphe avait fait savoir de Nantes. Le général Miot reçut immédiatement la visiteuse et n'épargna pas les bonnes paroles. Cependant, M^{lle} de Kersabiec avait toujours devant les yeux Solignac, frappant sur la poche de son gilet et paraissant sûr de son pouvoir. Elle insista pour voir le maréchal. « Que M^{lle} de Kersabiec se tranquillise, répondit Soult à l'envoyé de ma tante, qui demandait audience, tout arrêt est soumis à la sanction royale ; cela résulte d'une circulaire aux généraux, dont les termes sont précis. »

Cependant, M^{lle} de Kersabiec ne se tranquillisait pas. Comme elle passait en voiture, se rendant à l'hôtel, elle fut reconnue par un officier, que jadis mon grand-père avait eu sous ses ordres, alors qu'il était colonel de recrutement dans le département de la Lozère. C'était le capitaine Boulé. Arrêtée par lui, ma tante lui confia les angoisses filiales qui la dévoraient, malgré les assurances qu'on lui prodiguait. M. Boulé connaissait intimement le secrétaire particulier du ministre de la guerre ; il proposa de chercher à savoir par lui le fond des choses ; ce fut accepté. M. Boulé revient bientôt, la figure consternée : — « Oui, dit-il, il y a des ordres, — écrits ou verbaux, je ne sais, — mais il y en a ; mon colonel sera condamné et exécuté. »

Que faire ? — « Écrire à la reine, » dirent les amis de ma tante. — « Je ne puis, mon père me l'a défendu ; j'ai promis d'obéir. » — On insiste. Enfin, M^{lle} de Kersabiec se décide et écrit à la reine, non pas une lettre demandant grâce, mais seulement un sursis, afin de pouvoir regagner Nantes et recevoir les derniers adieux du condamné. Pendant ce temps, Bedeau avait été chercher un messenger sûr : ce fut le général de Berthois. Le dîner venait de se terminer à Saint-Cloud, lorsque cette lettre fut remise à la reine des Français. Marie-Amélie, après l'avoir lue, entraîna son époux dans un petit salon, et lui tendit en pleurant ce papier ouvert.

Pendant ce temps, il se passait à Nantes des scènes sauvages. Le conseil de guerre spécial, préparé avec le soin que nous savons par le général Solignac, se réunissait, au jour dit, 23 juin, dans l'hôtel de Rosmadec, rue de la Commune, hôtel aujourd'hui occupé par les Frères des Écoles chrétiennes. La foule surexcitée encombrait les rues ; on avait dû prendre contre elle les plus grandes précautions : toutes les issues furent occupées militairement ; un piquet d'infanterie stationnait dans la cour. Le tribunal entra en séance à onze heures ; le colonel Chousserie présidait ; M. le capitaine Okeefe fut rapporteur. On lut l'acte d'accusation en l'absence des accusés. Mes tantes, M^{lles} Eulalie et Mathilde de Kersabiec, retirées dans une pièce contiguë à celle où se tenait le tribunal, et dont la porte demeura ouverte, furent spectatrices de ce drame ;

elles virent et entendirent tout ce qui fut fait et dit. Ma mère et ma tante, M^{me} de Biré, dont les maris étaient alors condamnés à mort par contumace, ne purent les accompagner : elles craignaient d'exciter encore plus par leur présence les mauvaises passions.

Il ne convient pas d'entrer ici en plus de détails ; ceux qui les voudraient lire peuvent se procurer la *Gazette des Tribunaux* du 27 juin 1832. Qu'il suffise de savoir que l'attitude, pleine de politesse et de calme, de l'accusé dominait ceux qui devaient le juger, et que l'émotion en sa faveur se traduisit dans l'assistance par des signes certains. Est-ce pour combattre cette bonne impression et mettre en évidence la part active que M. de Kersabiec aurait prise au commandement de la bande dispersée à Maisdon, ou bien fut-ce le résultat d'un trouble qui aurait gagné le président lui-même ; toujours est-il qu'il arriva ce fait étrange, qu'un témoin, dont la déposition était accablante, s'étant présenté, M. le colonel Chousserie lui demanda s'il connaissait bien M. de Kersabiec qu'il chargeait ainsi, et que lui ayant été répondu par un *oui* très-affirmatif, il ordonna à l'accusé de se lever, le désignant ainsi lui-même au témoin, lequel, se trompant... , montra du doigt M. Guilloré ! « L'hésitation de ce témoin, suivie de cette méprise, fit un effet prodigieux sur l'auditoire. M. Billault en prit acte immédiatement. » Nous aussi, nous en avons gardé le souvenir ; nous y avons vu une intervention de la bonne providence de Dieu, déjouant les calculs mauvais, ou peut-être seulement les distractions homicides.

Néanmoins, M. le capitaine Okeefe soutint l'accusation avec « force, chaleur et conscience, » c'est la *Gazette des Tribunaux* qui le dit, et je lui laisse cette appréciation. M. Billault lui répondit. Je copie le compte rendu en l'abrégeant :

« M^e Billault commença par déclarer qu'il ne partage nullement les opinions politiques de son client ;... puis il aborde la compétence du conseil et la combat avec énergie... Il s'attache surtout, à l'aide des articles si péremptoires de la Charte, à faire ressortir l'illégalité de l'ordonnance ministérielle ; il fouille avec adresse dans ces mille et une lois de la République. » Arrivant aux faits de la cause, il les discute ; puis, se tournant vers l'auditoire : « Que

veut-on donc, messieurs, aujourd'hui ? ajoute-t-il. Ce n'est pas de la vengeance, car personne de nous n'en a soif. . . Souvenons-nous que nous n'avons pas toujours été triomphants. Qu'on applique aux coupables des peines sévères : la déportation, la réclusion perpétuelle ; mais du sang, non.

» Du sang ! le sang des condamnés fit-il jamais du bien au pays ! . . . Est-ce par le sang versé que l'on pense faire rentrer dans nos rangs les enfants de ces hommes prévenus, égarés ? Au nom de la patrie, au nom de la liberté, au nom de notre devise sacrée : Liberté, Fraternité, je demande que le sang ne soit pas versé. Je demande l'économie du sang. . . Je ne me dissimule pas que j'ai des passions à combattre, des préjugés à vaincre ; je sais qu'en réclamant si fortement la clémence, je me compromets moi-même aux yeux de mon parti ; mais j'en appelle à ces âmes généreuses qui ne se laissent pas aller aux impressions du moment ; j'en appelle à ces esprits élevés, qui savent lire dans l'histoire du passé comme dans celle de l'avenir ; ceux-là, du moins, me comprendront. »

La vengeance ! le sang ! c'était pourtant bien là ce que voulait cette populace ameutée à la porte ; on lui avait promis cette tête de soixante-quatre ans ; elle l'attendait, et, comme on semblait tarder à la lui donner ou chercher à la lui ravir, elle se mit à la réclamer. Au moment où le tribunal devait délibérer, on fit retirer les accusés ; le bruit se répandit qu'ils étaient acquittés. L'émeute ignoble se déploya dans toute sa hideur. « Les cris : *A bas les chouans ! mort aux brigands !* se font entendre. » On entoure la voiture qui transporte à la prison M. de Kersabiec et ses compagnons ; on lance une grêle de pierres ; elle en est criblée ; les gendarmes de l'escorte en sont atteints. « Nous gémissons, ajoute l'honnête journal, dont nous extrayons ces détails et dont tout l'effort avait été employé à produire ces emportements, nous gémissons en voyant de braves militaires, des citoyens bien dévoués à la révolution de Juillet, et qui risquent tous les jours leur vie pour le maintien du drapeau tricolore, nous gémissons en les voyant devenir victimes de la haine que les carlistes inspirent, eux (les gendarmes)

qui poursuivent les brigands carlistes avec tant de zèle et sans presque prendre de repos. »

Tandis qu'une partie de la foule suit cette voiture et l'accompagne de ses cris jusqu'à la prison, une autre reste aux portes de la salle du conseil et prétend imposer une condamnation à mort à la conscience des juges. La *Marseillaise*, hurlée par des milliers de voix, retentit autour de cette enceinte où devaient se peser trois destinées. La décision du conseil fut une sorte de transaction : après deux heures de délibération, M. de Kersabiec, déclaré coupable, vit, grâce aux circonstances atténuantes que quatre voix contre trois lui accordèrent, la peine de mort changée en celle de la déportation. « Dès que ce jugement fut connu, dès que l'on a su que Kersabiec était condamné à la déportation et non à la mort, les chants ont cessé pour faire place aux plus horribles imprécations ; ce n'était pas du mécontentement, c'était de la rage, du désespoir, de la fureur !... Ce trouble s'est étendu dans plusieurs quartiers et n'a fini qu'après minuit. »

La position de M^{lles} de Kersabiec était terrible ; enfermées à l'hôtel de Rosmadec, comment sortir ? — Elles eussent été déchirées par ces furieux ; elles se retirèrent par une porte dérobée, et des gardes nationaux, parmi lesquels je dois nommer M. Pommeraye, se dévouant à cette œuvre et honorant ainsi leur uniforme, les reconduisirent jusque chez elles. Le défenseur lui-même fut insulté ; force lui fut d'attendre l'instant favorable pour s'en aller. Billault, ce jour-là, montra un vrai courage : comme on lui disait de revêtir au moins un habit de garde national, il refusa : « Non, dit-il, si la robe de l'avocat doit lui être chère, c'est lorsqu'on la porte en des moments comme ceux-ci. »

Ainsi que l'avait annoncé Solignac, appel fut immédiatement fait de ce jugement. Cet homme, oubliant toute dignité, ne craignit pas de se faire le valet de l'émeute ; il se rendit dans les groupes et dans les cafés, et promit et assura que le jugement serait cassé. M. Solignac dut être rapporté, ce soir-là, à son hôtel.

Qu'on me pardonne ces détails, ils étaient nécessaires pour bien comprendre l'état de Nantes, en ces jours de folie révolutionnaire.

Si l'on pouvait me soupçonner de charger les choses et les hommes, je rappellerais les emprunts que je viens de faire, plus haut, à l'*Ami de la Charte* et à la *Gazette des Tribunaux*, journaux de l'époque, et j'ajouterais cette simple citation, extraite du livre du général Dermoncourt, *La Vendée et Madame* : « J'arrivai pour voir la fin de l'émeute, dans laquelle le général Solignac joua le rôle qui lui valut son rappel. »

MADAME, enfermée à l'hôtel du Guini, situé dans le quartier même d'où l'émeute partait et où elle revenait, assistait à ce spectacle, voyait les groupes furieux passer et repasser sous ses fenêtres, et entendait leurs vociférations et leurs propos sanguinaires. Elle avait près d'elle M^{lle} Stylite de Kersabiec, plongée dans une douleur profonde. Quelle nuit ce fut ! Et pourtant telle avait été l'angoisse précédant ce jugement, que l'arrêt de déportation fut considéré comme un bonheur ; les visites et les félicitations se succédèrent rue Haute-du-Château, n° 6.

Solignac ne devait pas lâcher si facilement sa proie ; ainsi qu'il l'avait annoncé, le conseil de révision fut convoqué, et le jugement annulé ; le soir même, on écrivit à la main cette bonne nouvelle sur les billets de garde distribués aux gardes nationaux : « Le jugement d'hier est cassé. » L'émeute sanguinaire se reprit à espérer ; elle espérait sans Dieu ! cet appel, cette annulation, destinés, dans la pensée de Solignac, à conduire M. de Kersabiec à la mort, fut précisément ce qui le sauva. On se rappelle la lettre que MADAME écrivit à sa tante ; on se souvient aussi des démarches faites par M^{lle} Céleste de Kersabiec à Paris, et de la demande de sursis présentée en son nom à la reine des Français. Marie-Amélie lut-elle le premier de ces documents ? je le crois ; elle vit certainement le second, et nous savons qu'elle tendit en pleurant cette dernière lettre à son mari. Louis-Philippe ordonna qu'immédiatement le conseil des ministres s'occupât de la question, si controversée, des conseils de guerre spéciaux, et, le lendemain, à onze heures, M. Mandaroux-Vertamy vint voir ma tante à son hôtel, et, tout heureux, lui apprit que, sur des ordres venus de Saint-Cloud, la Cour de Cassation s'était prononcée dans un sens favorable, et qu'on avait dû le télégraphier

à Nantes. Tout en maintenant les arrêts rendus, la Cour mettait à néant pour l'avenir la juridiction des conseils de guerre spéciaux et renvoyait les accusés non jugés devant les cours d'assises. Or, par suite de l'appel de Solignac et de l'annulation prononcée, M. de Kersabiec se trouvait dans ce cas.

M^{lle} Céleste de Kersabiec demeura encore près de trois mois à Paris ; elle obtint que son père fût jugé, non plus à Nantes, mais à Blois. Il y fut défendu par l'illustré Hennequin, désigné, pour cet office, par MADAME elle-même, qui faisait toujours de notre cause sa cause, la cause de son parti. M. de Kersabiec fut acquitté par le jury, loyalement consulté, aux applaudissements d'un nombreux auditoire, le 14 décembre 1832. — Ces assises de Blois furent remarquables par la noble attitude que tous y observèrent, accusés, défenseurs et public.

L'occasion se présente, et je dois la saisir : par toute la France le barreau se montra à la hauteur de sa véritable mission ; et plaise à Dieu qu'il professe toujours cette sagesse et cette calme indépendance. A Nantes, comme à Orléans et à Blois, on le vit faire retentir les échos du palais des doctrines les plus sûres et des enseignements les plus graves. Près des noms d'Hennequin et de Billault, je veux rappeler, à Orléans, celui d'Auguste Johanet, et, à Blois, ceux de MM. Besnard de la Giraudais et Baron, de Nantes ; Ménard, de Savenay ; Eugène Janvier, d'Angers ; de Fougères, Jullien ; de Saint-Vincent et Vallon, de la Touraine et du Blaisois. Le banc des accusés d'alors fut des plus enviés. Je dois aussi un souvenir à M. Demangeat, alors procureur du roi à Nantes : il eut une mission pénible, il la remplit de façon à empêcher bien du mal ; on l'a souvent jugé sans justice.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(La fin à la prochaine livraison.)

GÉRARD CHABOT

SIRE DE RAYS

1339 - 1377

Gérard Chabot, et mieux Gérard de Rays, — car son père avait quitté le nom patronymique de sa famille pour celui de sa quatrième aïeule, Eustache de Rays, unique héritière des puissants barons, — est un de ces vaillants chevaliers dont on ne retrouve plus la trace que dans quelques généalogies spéciales, ou chez les chroniqueurs de ces grandes luttes du xiv^e siècle, qui immortalisèrent la chevalerie bretonne.

Gérard naquit, probablement, au château de Machecoul, vers 1339. Il était le fils aîné de Gérard, V^e du nom, sire de Rays, de la Motte-Achard, le Falleron, Froidfond, la Maurière, etc., et de dame Philippe Bertrand, fille de Robert Bertrand, baron de Briqueduc, maréchal de France.

Du côté de son père, comme du côté de sa mère, il avait donc à recueillir un magnifique héritage de noblesse, de fortune et de gloire. Il sut s'en montrer digne et ajouter un nouvel et brillant éclat au nom de sa famille, l'une des plus illustres et des plus anciennes du comté nantais.

Son tuteur, Raoul de Machecoul, jurisconsulte distingué, conseiller du roi de France, mort évêque d'Angers, en 1359, dut vraisemblablement lui donner une certaine éducation littéraire, éducation alors trop négligée parmi les enfants de la noblesse. Enfin,

parvenu à l'âge de porter les armes, le jeune chevalier se distingue bientôt au milieu des nombreux événements militaires auxquels il prend une part des plus actives.

Étroitement lié d'amitié avec Bertrand Du Guesclin, il suivit ce grand capitaine dans la plupart de ses expéditions, et fut élevé à son école. Par malheur, la mort vint trop tôt briser le cours d'une existence appelée à de hautes destinées ; car, sans cela, peut-être l'histoire aurait inscrit le nom de Gérard de Rays à la suite de ceux du brave connétable et d'Olivier de Clisson, ses deux compagnons d'armes.

A la reprise des hostilités de la grande épopée, nommée Guerre de la succession de Bretagne, un instant suspendue par le honteux traité de Brétigny, Gérard, à l'exemple de tous les membres de sa famille, se rangea parmi les partisans de Charles de Blois. Lors de la trêve, conclue aux Landes d'Évran, ce dernier remit comme otages aux mains de son compétiteur :

Premier le sire de Rohan,
Léon, et Rais, et Maletroit,
Qui furent tenus à détroit.

(*Chronique de Jean IV.*)

Mais la duchesse, Jeanne de Penthievre, ayant désavoué cet accommodement, les otages furent rendus, et l'on se prépara des deux côtés au combat.

Le 29 septembre 1364, les armées en vinrent aux mains près d'Auray. Dans cette lutte suprême, où devait se décider la partie des Penthievre et des Montfort, deux futurs connétables de France, opposés l'un à l'autre, déployèrent toute l'énergie de leur courage et de leur science militaire, pour le triomphe de la cause qu'ils avaient embrassée. Le sire de Rays, quoique bien jeune encore, — il avait environ vingt-cinq ans, — commandait l'arrière-garde franco-bretonne. Avec lui, dit Froissart (p. 262), « main bon chevalier et écuyer du pays de Bretagne et de Normandie, qui là estaient et se combattaient moult vaillamment, y firent maintes belles apertises d'armes. »

Dans l'armée anglo-bretonne, le comte de Montfort, Clisson et les capitaines anglais accomplissaient des prodiges de valeur. Chacun comprenait que là se jouait le dernier acte de ce grand drame, dont la Bretagne était le but. La victoire, chaudement disputée, restait indécise, lorsque messire Jehan Chandos, lui aussi futur connétable d'Aquitaine, à la tête de troupes fraîches, vint attaquer le corps de Bertrand Du Guesclin, déjà fatigué et décimé par un rude combat. Bientôt la déroute commença.

« Si fut là prins messire Bertrand Du Guesclin par un escuyer » anglais, dessous le pennon de messire Jehan Chandos, et en » icelle prinse *print et fiança prisonnier* ledit messire Jehan » Chandos *un baron de Bretagne qui s'appeloit le seigneur de » Raix, lequel estoit hardy chevalier à merveilles.* » (Froissart.)

Ces naïves expressions du vieux chroniqueur ne sont qu'un juste hommage rendu au sire de Rays. Celui-ci, conduit à Niort, y partagea la captivité de Du Guesclin, qu'il contribua bientôt à abrégier en lui servant de caution. L'acte qui prouve ce beau trait, à la gloire du preux chevalier nantais, a été publié dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, par M. B. Fillon, et ce n'est pas un mince honneur, répèterons-nous avec lui, d'avoir délivré des mains anglaises celui qui devait si noblement porter un jour l'épée de la France. Il ressort de cette chartre, datée du 21 janvier 1364, (1365, *nouveau style*), qu'à la prière et à la demande de Du Guesclin, comte de Longueville, Gérard de Rays s'oblige, conjointement et solidairement avec lui, à payer, avant la fête de la Pentecôte 1366, à Jehan Chandos, vicomte de Saint-Sauveur et connétable d'Aquitaine, la somme de vingt mille francs d'or, en déduction de celle de cent mille francs, taxe du prisonnier, ou à remettre « le corps dudit monseigneur Bertrand, s'il est encore en vie. »

Cette preuve de dévouement était d'autant plus désintéressée, que le baron de Rays avait également à acquitter sa propre rançon. Une pièce, cotée sous le N° 319, de l'inventaire des titres remis au maréchal de Rays, Albert de Gondy, en 1570, (*Arch. dép., Trésor des Chartes, V. B. 2*), est la « quittance baillée par le connétable d'Acquictayne au sire de Rays de la somme de mil florins d'Aragon,

pour cause de la ranczon dudit sire, en dabte de l'an 1365. » Dans le cas où il eût été contraint de remplir son engagement, il s'enlevait les moyens de se racheter lui-même, et s'exposait à voir prolonger indéfiniment sa prison, au profit de la liberté de son compagnon d'infortune. Mais l'amitié sincère, le véritable courage, ne calculent jamais, et le noble cœur de Gérard était au-dessus de ces petitesse, si rares autrefois, devenues si communes à notre époque.

Un des premiers actes de Gérard, après avoir recouvré sa liberté, fut de prêter serment au nouveau duc que la victoire d'Auray avait fait monter sur le trône de Bretagne. En voici l'intéressante formule : « Sachent touz que je, Gérard sire de Rays, promets loiaument à mon très redoubté seigneur lige, monseigneur Jehan, duc de Bretaigne, comte de Montfort, que tout le cours de ma vie je li serai vray et loial soubget lige, et li serviré et seré son bien vueillant aidant conseillant oboissant et confortant de fait et de dit, en privé et en appert, contre toutes personnes quelconques sanz nul excepter. Et garder son estat ses droiz profiz et secrez et conseils sanz les blecier ou révéler, ses dommages périls deshonneurs et diffamacion, et de sondit duchié, escheveré¹, et ses honneurs et profiz pourchacéré en bonne foy sanz li en faire ou procurer aucun empeschement. Et, si je puis sentir aucune manière de trahison, malice ou mauvecie faite ou pansée contre sa personne ou autrement en son préjudice, ou de son duchié, je les empescheré à mon povoir, et neantmoins les li fere asavoir au plus tost que je pourré pour sen gueter et garder. Et, ne iré hors de son duchié pour guerrier sanz son congié. Et toutes les dites choses je jure bien et loiaument enteriner et accomplir, sanz jamais venir ou faire aucunement encontre. Donné tesmoign mon propre scel mis à ces lettres, le xx^e jour du mois de fevrier l'an mil trois cenz sexante sept. (*Arch. départ., Trésor des Chartes, X. A.*)

A cette pièce, que cependant, sans pouvoir l'affirmer, nous croyons écrite de la main de Gérard de Rays, est appendu, sur

¹ *Escheveré*, esquiverai, éviterai.

simple queue de parchemin, un sceau en cire brune, dont l'écu incliné est chargé de la croix de Rays et timbré d'une tête d'aigle. Deux harpies, mâle et femelle, distinction parfaitement indiquée par la barbe de l'une et les longs cheveux de l'autre, servent de supports. La légende est entière, sauf les trois dernières lettres du nom :

S[CEL] GIR[ARD] S[IRE] DE RAYS.

A l'appel de son frère d'armes, marchant au secours d'Henri de Transtamare, le sire de Rays répondit avec une partie de la noblesse bretonne, et, pour la troisième fois, la bannière au champ d'or, orné de la croix de sable, faisait miroiter ses brillants reflets au brûlant soleil d'Espagne¹. A la journée de Navarrete (5 avril 1367), l'intrépide banneret dirigeait, en compagnie de Clisson, la réserve qu'ils avaient amenée. Les troupes, commandées par don Henri, furent défaites et le prince prit la fuite. D'un autre côté, les Aragonais s'étant avancés, avaient été reçus, puis repoussés par le sire de Rays et Clisson, qui « là firent de moult grans faicts d'armes. » Suivant les historiens, le corps de Du Guesclin soutint le choc de l'armée anglaise, et fut le seul à bien faire son devoir en cette circonstance.

A son passage à Beaucaire, le 7 octobre de la même année, Gérard rendit hommage au duc d'Anjou, comte du Maine, pour les terres et seigneuries qu'il tenait sous son obéissance.

Si dans les batailles le sire de Rays déployait une valeur sans égale, vrai fils des croisés et issu d'une famille essentiellement chrétienne et religieuse, il n'oubliait pas les pieuses traditions de ses ancêtres. Il accomplit plusieurs fondations importantes, et ratifia, par lettres de 1368, toutes les concessions faites au monastère de Breuil-Arbaut, par Garsire, sire de Rays, de Falleron, Froidfond, etc...

En 1369, la guerre éclate de nouveau entre Charles VI et Édouard III. L'année suivante, 1370, il y a juste cinq cents ans, la

¹ Garsire de Rays avait été en Espagne, en 1087, au secours d'Alphonse VI, roi de Castille, battu à Zalaca; et, en 1285, Gérard Chabot, sire de Rays, trisaïeul de Gérard, avait pris la croix pour la croisade d'Aragon.

France, sillonnée d'Anglais, comme elle l'est actuellement de Prussiens, surprise et consternée du licenciement des deux armées des ducs d'Anjou et de Berry, dont le résultat fut la reprise et le sac de Bourges, événements qui ont une lointaine analogie avec les capitulations de Sedan et de Metz, se demandait si ses soldats ne pouvaient plus se mesurer avec les Anglais, et si elle était désormais condamnée à reculer partout où ils se présentaient, de même que nous le faisons à la vue des désastres de notre malheureuse patrie, ... lorsque Du Guesclin, un Breton, recevant l'épée de connétable, et groupant autour de lui les fils de la Bretagne, qui aujourd'hui portent si haut et si fièrement encore le nom de notre vieille province, jura de chasser les Anglais de la France.

Aussitôt près de lui accourût son ami, son frère d'armes, Gérard de Rays :

Et le noble viconte de Rohan sans faucher,
 Celui de Rochefort, qui moult fait à doubter,
 Et de la Hunaudaye li sires au corps cler,
 Tournemine, qui fu preudons aux cops donner,
Et li sires de Rays, qui bien fait à aimer,
 Se mirent en chemin pour Bertran conforter ;
 Et dient l'un à l'autre, allons aventurer
 Avec le meilleur homme dont nulz saroit parler,
 Et plus preux de son corps que nulz pourroit trouver...

(Chronique de Bertrand Du Guesclin.)

Tous ces vaillants Bretons se distinguèrent au combat de Pontvallain (province du Maine), qui, à vrai dire, ne fut qu'une escarmouche dans laquelle deux cents Anglais, des meilleures familles, perdirent la vie.

Au commencement de l'année suivante, 28 janvier 1370 (1371, *nouveau style*), Gérard, monté sur « un cheval noir gris, » arrive à Blois, à la tête d'une brillante compagnie, composée de dix chevaliers bacheliers, au nombre desquels figurent ses parents, le valeureux Brumor de Laval, Alain de Saffré, Jehan de Chateaubrient, etc... avec soixante-seize écuyers. (D. Morice, P. 1, col. 1646.) — Pour « les bons et agréables services qu'il avait rendus au roi, il reçut de ce dernier une gratification de 400 livres, le 4 juin 1371. »

Il assiste au combat de La Rochelle. Au combat de Saint-Mahé, nous voyons :

*Le seigneur de Rays, qui bien savait chapler.*¹

En 1372, il passe en Poitou, et contribue à la prise de Montcontour, où il

..... *mena bonne vie.*

A la Rochelle,

..... *cilz de Rays y estoit.*

Enfin, dans les années 1374, 1375, 1376, il se distingue à la suite d'Olivier de Clisson, dans diverses rencontres avec les Anglais; et la dernière mention que nous rencontrons de Gérard est sa présence à la reprise d'Auray, qui eut lieu le 15 août 1377. (Dom Lobineau, dom Morice, etc.) Aussi croyons-nous que le sire de Rays dut mourir peu après cette dernière date, des suites de ses blessures, ou des fatigues de ses continuelles campagnes, sans qu'il soit possible de rien préciser à cet égard.

Une légère difficulté même se présente. Le cartulaire de Rays contient un acte du 3 novembre 1371, par lequel « Charles V, roi de France, donne à Jehanne de Rays, en considération des grands services qu'il a reçus de son *défunt frère* Gérard Chabot, dans les guerres contre Édouard III et le prince de Galles, cinq cents livres de rente, etc... » Puis d'autres actes du même recueil, placés approximativement aux environs de 1373 et 1376, mentionnent *défunt* Gérard de Rays.

Mais une erreur de copiste a pu facilement changer un chiffre lors de la transcription du premier acte, tandis que les autres permettent une certaine élasticité qui rentre dans le terme que nous assignons à la vie de Gérard, dont le nom, au reste, inscrit dans les montres de 1374, 1375, 1376 et 1377, démontre, sans réplique, qu'il existait encore lors de la rédaction de ces rôles, qui, destinés à la solde des troupes, étaient faits avec le plus grand soin.

Gérard de Rays avait épousé Marguerite, comtesse de Sancerre, dame de Mermande, Charenton, Meulant, Faye-la-Vineuse, etc., de

¹ *Chaplis*, vieux mot qui signifie : bruit des coups d'épée vigoureusement appliqués et sans cesse redoublés sur les armes. (*Armorum in frequente collisus strepitus.*)

laquelle il ne laissa point d'enfants. Issue d'une branche cadette de la maison de Champagne-Navarre, Marguerite était l'unique héritière de Jean III, comte de Sancerre et de Marguerite, dame de Mermande en Anjou. Elle avait pour oncle Louis de Sancerre, maréchal et connétable de France, celui-là même qui assista Bertrand Du Guesclin à sa mort devant Chateaufort-de-Randon.

Bien que remariée deux fois, elle n'oublia jamais son premier époux, car, en 1400, vingt-trois ans après la mort du sire de Rays, « elle donna, pour le repos de son âme, cent francs d'or à l'abbaye de Valhonnête, dite de Fenières. »

Telle fut la vie de Gérard, que nous avons en quelque sorte tirée de l'oubli, en réunissant les faits principaux recueillis dans Froissart, nos chroniques et nos archives. En parcourant l'ouvrage de M. Levot, œuvre toute bretonne et d'un grand intérêt comme d'une utilité réelle, nous y avons remarqué de nombreuses lacunes, surtout au détriment du comté nantais. C'est un de ces oublis involontaires que nous venons réparer, et nous pensons qu'en toute justice le vaillant baron de Rays avait bien acquis le droit d'y figurer.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO.

D'or à la croix de sable.



POÉSIE

CHANT DES GUERRIERS DE LA BASSE-BRETAGNE

EN L'ANNÉE 1870

Potius mori quam fœdari!

Plutôt la mort qu'une souillure.

Hommes de Basse-Bretagne, hommes vigoureux, — Il est grand temps de voler au combat, — Ou bien nous verrons notre pays envahi, — Mis à sang et à feu !... — Comme nos aïeux, montrons-nous robustes ; — Comme eux, sachons pourfendre les crânes ; — Un jour, nous serons vainqueurs — Et très-célèbres dans tout l'univers !..

GWERZ BREZOULERIEN BREIZ-IZEL

AR BLOAZ 1870

Potius mori quam fœdari!

Kentoc'h mervel eget n'em vastari !

War don Paotred Plouillo.

Goerzed Breiz-Izel, tud kalet,
Poent braz eo mont d'ann emgann,
Pe e vezo hor bro flastret,
Lekeat e gwad hag enn tan !...
Vel hon tadou bezomp nerzuz,
Evel-t-ho torromp pennou ;
Hag eunn deiz e vezimp trec'huz,
Brudet kaer enn holl vroïoù !

Ayons du courage, mes amis ; — Soyons sans crainte devant la mort !... — Dieu rendra de plus en plus fort — Celui de nous qui l'invoquera... — Jamais la Bretagne n'a été vaincue, — Jamais elle ne sera soumise ; — Car les habitants de l'Armor n'entendent point — Renoncer à leur nom de chrétiens !

Vous aurez beau, hommes enrégés, — Avoir grand désir de nous terrasser, — Le sang qui coule dans nos veines — Est un sang incomparable, — Et, avant que nous soyons écrasés, — Il vous en cuira rudement ; — Cette fois, vous allez faire la culbute ; — Prenez garde à votre encolure !

Quand le fils de *Breiz* brandit son *penn-baz*, — Où est l'homme qui oserait l'aborder ? — Quand il sera muni d'un grand sabre — Et d'un fusil pour vous tuer, — Il restera plutôt sur le carreau, —

Bezomp kalounek, mignouned,
 Dispont dirag ar maro !...
 Doue a gennerzo bepred
 Neb ac'hanomb hen pedó !...
 Biskoaz ar Breiz n'eo bet trec'het
 Ha trec'het na vo biken ;
 Tud ann Arvor na c'houllont ket
 Koll ann hano a gristen !...

Kaer ho pezo, tud kounaret,
 Kaout eur c'hoant vraz d'hon diskar ;
 Gwad a zo enn hon gwazied
 Hag a zo eur gwad dispar ;
 Araog ma vezimp diskaret
 E vezo tomm d'ho kroc'hen :
 Enn dro-man e viot gwintet,
 Diwallit euz ho kilpen !...

Pa sko paotr Breiz gand he benn-baz
 Piu a rai d'ezhan souza ?
 Pa vo gant-han eur zabren vraz
 Hag eur fuzuil d'ho laza,
 E choumo kent war ann dachen,
 Koll a rafe mil buez,

Il perdrait plutôt mille vies, — Que de vous laisser la tête en pièce ;
— Comme vous, il sera sans pitié !...

S'il met les mains sur votre tunique, — Attendez-vous à être meurtris... — Vous ne humerez plus l'odeur du pot-au-feu, — Assis au coin de votre foyer... — Lorsque son doigt sera sur la détente, — Son œil perçant vous tiendra en joue ; — Aussitôt que sa balle partira en sifflant, — Il vous étendra raide sur le sol !

Plutôt que de voir les vieillards, — Les mères avec leurs enfants, — Tués, souillés, au milieu de la nuit, — Par votre rage, démons que vous êtes ; — Plutôt que de voir parmi nous — Les vandales et les pillards, — Nous frapperons de tous côtés, en désespérés, — Et mourrons de grand cœur !

Plutôt que de voir la ruine — De nos églises, de nos calvaires ;
— Plutôt que de voir méprisés, chez nous, — Dieu et la foi de nos

Eget lezel didamm ho penn ;
Vel d'hoc'h e vo didruez !...

Mar taol he bao war ho chupen
Marvad e viot gwasket...
Na glefot ken c'houez ar zouben
E kourn ho tan azezet'!...
Pa vo he viz war ar bluen
He lagad lemm ho kwelo,
Kerkend ha ma laosko he denn
War ar douar ho ledo !...

Kend eget gwelout ann dud koz,
Ar vugalez, ho mammou,
Lazet, gwallet, e kreiz ann nóz,
Gand ho kounar, diaoulou ;
Kend eget gwelout enn hon touez
Ann drasterien, al laeron,
Ni skoio put, e pep kostez,
A reudo a greiz kalon !...

Kend eget gwelout dismantret
Hon ilizou, hon c'hroaziou,
Kend eget gwelout disprize t

pères, — Nous donnerons notre sang; goutte par goutte, — Jusqu'à la dernière !... — Car jamais Breton de bonne race — Ne se laissa tyranniser !...

Plutôt que de voir la ruine — Du pays que nous aimons le plus ;
— Plutôt que de voir tout grillé : — Notre moisson, matière de notre nourriture ; — Plutôt que de voir nos clochers à jour — Démolis par vos boulets, — Nous accepterons toutes sortes de corvées
— Pour vous casser la tête !...

Au plus fort de la mêlée, hommes tenaces, — Demandons l'assistance de Dieu ; — Soyons inébranlables comme le rocher, — Et nous remporterons une victoire éclatante ! — Notre ennemi, honteux, prendra alors la fuite, — Comme un brigand qui se cache ;
— Et nous, nous reviendrons au pays — Pour nous reposer avec honneur !...

Doùe ha feiz hon tadou,
A lommou e roimb hon gwad
Beteg al lomm diveza...
Rak biskoaz Breiziad a wenn vad
N'en deuz lezet he vac'ha !...

Kend eget gwelout dismantrèt
Ar vro a garomp muia,
Kend eget gwelout holl zuillet :
Hon eost, danvez hon bara ;
Kend eget gwelout hon tour kleuz
Diskaret gand ho tarzou,
Ni a gemero pep seurt reuz
Evit terri ho pennou !...

E kreiz ar gann, tud kalounek,
Goulennomp zikour Doue ;
Bezomb holl stard vèl ar garrek,
Da vad e trec'himp neuze !
Hag hon enebour a redo
Evel eul laer da guza ;
Ha ni d'hon bro a zistroio
Gand enor da ziskuiza !

Les vieillards et les jeunes gens diront, — Quand la paix revien-
dra encore, — Et nous voyant de retour, — Nos vêtements tout en-
sanglantés : — « Voilà les hommes vaillants, — Voilà les sauveurs
de notre pays ! » — Et, des larmes de joie dans les yeux, — Cha-
cun s'empressera de nous bénir !...

J.-M. LE JEAN.

Koz ha iaouank a lavaro,
Pa zeui ar peoc'h a neve,
O welout ac'hanomp distro,
Hon dillad gwad ha labe :
« Setu aze ar baotred vad,
» Setu zalverien hor bro ! »
Ha daelou drant enn daoulagad
Pep-hini hon binnigo !

I.-M. AR IANN.

Gwengamp, Here 1870.

LES CROYANTS

A LA BRETAGNE

I

Vous tous qui, délivrés du fardeau de la vie,
Goûtez, les bras en croix, le repos du cercueil,
Que votre sort est doux, et combien je l'envie :
Vous n'êtes pas témoins de notre immense deuil !

Toi, fils du Morbihan, qui nous rendis Virgile,
Toi, dont le cœur était si français, ô Brizeux,
Combien je suis jaloux de ta couche d'argile !
Dieu t'aimait : il t'a pris avant ces mois hideux.

Tout favorise, ami, ton sommeil pur et calme,
Qu'abrite, au bord des flots, ta tombe de granit :
Sur elle un saule épand ses feuilles, noble palme
Où le rossignol noir au printemps met son nid.

Pour entendre nos cris n'interromps pas ton somme ;
De la vague et du vent n'écoute que les sons :
La nature est clémente ; impitoyable est l'homme . . .
Elle sourit et chante, et nous nous détruisons !

Si tu souffrais les coups de la verge implacable
 Qui flagelle nos fronts, sous la douleur courbés,
 Et sentais tous les maux dont le poids nous accable,
 Et mesurais l'abîme où nous sommes tombés :

« Seigneur ! t'écrierais-tu, pourquoi m'avoir fait naître ?
 » Ne valait-il pas mieux me laisser au néant ?
 » Brise et lance mon corps, que trop d'horreur pénètre,
 » Avec tant de martyrs, dans le gouffre béant !... »

Non, non, sors du silence où tu gis, heureux barde ;
 Écarte le linceul, soulève le tombeau ;
 Sur la terre d'Arvor dresse-toi, puis regarde :
 Avais-tu vu jamais un spectacle aussi beau ?

II

Des landes aux rochers de la vieille Armorique,
 Voilà que l'on entend
 Sonner, remuant tout d'un frisson électrique,
 Un appel éclatant.

Et le chêne aux cent bras, le hêtre séculaire,
 Au sommet du vallon,
 Tourmentent leurs rameaux comme sous la colère
 D'un souffle d'aiglon.

Et la mer, échappée à ses profondeurs glauques,
 D'un bond audacieux
 Submerge son rivage, et de ses clameurs rauques
 Épouvante les cieus.

Et l'église du bourg, la haute cathédrale,
 Humbles ou fiers clochers,
 Gémissent d'un long glas, aussi poignant qu'un râle,
 Dans les cinq évêchés.

Les laboureurs aux champs, les pêcheurs sur la plage,
 Les bûcherons aux bois,
 Écoutent, tout émus du sinistre présage,
 Cette imposante voix :

- « Moi, votre mère à tous, l'indomptable Bretagne ,
- » Que vous chérissez tant,
- » J'ordonné : abandonnez la plaine et la montagne,
- » Sans perdre un seul instant.
- » Que nul ne se dérobe au devoir redoutable,
- » Ni l'heureux du manoir,
- » Ni le déshérité qui ne rompt sur sa table
- » Qu'un morceau de pain noir.
- » Vous êtes mes enfants et vous êtes des frères :
- » Donc, la main dans la main,
- » Et, parmi les hasards propices ou contraires,
- » Marchez votre chemin.
- » Notre patrie, hélas! celle qui fut la Gaule,
- » Elle est près de mourir!...
- » Un sabre sur la hanche, un fusil sur l'épaule,
- » Volez la secourir!
- » Volez! et frayez-vous une sanglante route ;
- » Et que tous ces Teutons,
- » Sous les murs de Paris, sachent ce qu'il en coûte
- » D'affronter les Bretons! »

III

Tes appels sont des loix, grande âme maternelle :

Les hommes des cités, des côtes, des sillons,
 Acceptent sans pâlir la lutte solennelle,
 Et chaque heure grossit leurs épais bataillons.

Tous ont dans le bahut plié leurs beaux costumes ;
 Dur sacrifice ! ils ont coupé leurs longs cheveux ;
 Dit adieu pour un temps à leurs chères coutumes,
 Et, contrits, au recteur épanché leurs aveux.

Avant d'armer leurs bras, ils ont, armant leurs âmes,
 Au céleste banquet mangé le pain des forts :
 Ils sont prêts à quitter mères, sœurs, fils et femmes,
 Prêts à tous les périls, prêts à tous les efforts.

Sous la tunique étroite ils marchent droits et sveltes ;
 Ils portent leur fusil comme un sceptre royal...
 Ouvre à ces légions, Paris : ce sont les Celtès,
 Qui s'exilent pour toi du doux pays natal !

S'ils laissent au foyer paix, famille, bien-être,
 Ils veulent que Jésus reste près d'eux toujours :
 « Aux dangers, ont-ils dit, suivez-nous, vaillant prêtre ;
 » Il nous faut pour mourir votre divin secours. »

Leurs clairons font chanter les échos de la Seine.
 De rue en rue un bruit s'envole : « Les Bretons !... »
 Où vont-ils ? Saluer — ô Brizeux, quelle scène ! —
 Celui qui les enlève à leurs lointains cantons.

Ce merveilleux palais, que l'univers renomme,
 En vain sous leurs regards étale ses splendeurs :
 Ils y viennent chercher et contempler un homme,
 Plus grand, dans sa vertu, que toutes les grandeurs.

Et cet homme paraît, et les vieux murs du Louvre
 Jusques aux fondements tremblant de leurs hourras.
 Des pleurs brillent aux yeux du chef... il se découvre !
 Comme pour les étreindre, à tous il tend les bras.

« Frères ! leur dit sa voix que l'émotion brise,
 » Entre vaincre et périr il n'est plus de milieu !
 » Nous, les Armoricaïns, n'ayons qu'une devise :
 » **TOUT POUR NOTRE PATRIE, AVEC L'AIDE DE DIEU !** »

IV

Trochu les appela de Vannes et de Rennes,
Des champs de Saint-Brieuc, de Nantes, de Quimper,
Sachant bien que leur souffle, âmes fortes, sereines,
Retremperait la Ville et purifierait l'air.

De son œil curieux Paris les examine ;
Puis il sent par degrés le respect l'envahir ;
Puis, devant ces képis où blanchit une hermine :
« Salut, vous qui mourez plutôt que de trahir ! »

Ils ne trahissent rien, nos généreux *mobiles* ;
Non, pas plus le devoir que Dieu, que le pays ;
Ils se font patients pour devenir habiles ;
Un signe, un mot... soudain leurs chefs sont obéis.

O joie ! il luit, le jour où s'ouvre la bataille !
Le fer pleut de partout, des camps, des murs, des forêts.
En avant ! en avant ! lutteurs de Cornouaille !
Voilà notre ennemi ! prenez-le corps à corps !...

Ils résistent pourtant à leur fièvre guerrière :
Ce jour-là de leurs jours peut être le dernier ;
Pendant qu'à deux genoux ils font une prière :
« Je vous absous, chrétiens ! » dit le saint aumônier.

« En avant !... » Dans leurs yeux quelle sublime flamme !
Qu'ils méprisent vos coups, envahisseurs maudits !
Le plomb détruit la chair, il ne détruit pas l'âme :
L'âme sort du cadavre et vole au paradis.

Et d'instant en instant redouble leur furie ;
L'appel de la retraite en vain sonne là-bas...
Ils ne cèdent enfin qu'à la voix qui leur crie :
« Ménagez votre sang pour nos autres combats ! »

Alors, noirci de poudre et criblé de mitraille,
Leur étendard revient, magnifique haillon ;
Ils suivent, sans savoir si la foule les raille,
La croix, qui va guidant leur pieux bataillon.

Front nu, rosaire aux doigts, chaque mobile prie,
Et l'impie à leur vue est frappé de remord ;
Gagnant ton sanctuaire, ils te pressent, Marie,
D'arracher ton royaume à la honte, à la mort !

*

Défendus par ces preux, nous porterions des chaînes !...
Avec eux est le Ciel : nous serons triomphants !
La terre de granit recouverte de chênes,
— N'est-ce pas, ô Brizeux ? — peut bénir ses enfants !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, le 10 novembre 1870, jour de l'évacuation
par les Prussiens de la ville de Jeanne d'Arc.

PORPANT

CONTE LÉGENDAIRE CHRÉTIEN

Il y avait une fois, — c'était du temps que Notre-Sauveur Jésus-Christ voyageait en Basse-Bretagne, accompagné de saint Pierre et de saint Jean, — un homme riche, qui n'aimait que l'argent ; et cette passion avait endurci son cœur, et en avait fait une pierre, pour ainsi dire. Son nom était Porpant.

Notre-Sauveur allait prêchant partout la charité et la tolérance. Or, Porpant l'ayant entendu dire, dans un de ses sermons, que celui qui donnerait au pauvre en serait, un jour, récompensé au triple, c'est-à-dire que celui qui donnerait un denier, en recevrait trois, celui qui en donnerait trois, en recevrait neuf, et ainsi de suite, il prêta l'oreille, et se dit en lui-même : — Voilà mon affaire ! J'ai à la maison, dans un coin de mon armoire, soixante écus, dont je ne fais rien, et j'aimerais bien à en avoir trois fois autant ; cent quatre-vingts écus, c'est une jolie somme, cela ! Je vais

¹ On trouve, dans nos campagnes bretonnes, tout un cycle de légendes et de récits intéressants sur un prétendu voyage de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Basse-Bretagne ; car nos paysans sont bien persuadés qu'il a aussi visité leur pays, comme, du reste, toute la terre, *quand il faisait le tour du monde*, disent-ils.

Mon intention est de réunir, dans un livre à part, sous le titre de *Jésus-Christ en Basse-Bretagne*, tous ces gracieux et poétiques récits, dès que les événements ramèneront, avec des temps meilleurs, le calme et la tranquillité d'esprit nécessaires pour suivre ces chères études. Dieu veuille que ce soit bientôt.

Plouaret, 5 novembre 1870.

F.-M. LUZEL.

donc distribuer mes soixante écus aux pauvres, puisque ce prophète, de l'avis de tout le monde, ne dit jamais que la vérité et fait tous les jours des miracles.

Et il fit publier par le pays que tous les pauvres étaient invités à se rendre chez lui, le lendemain, et qu'il avait soixante écus à leur distribuer. Tout le monde en fut bien étonné.

Comme bien vous pensez, les pauvres ne manquèrent pas. Il en vint de tous côtés, de tout âge et de toute misère. Et Porpant leur distribua ses soixante écus, comme il l'avait dit; puis, il attendit, plein de confiance.

Le lendemain matin, en se levant, il courut à son armoire, pour voir si l'argent promis était arrivé. Mais rien n'était venu. — Ce sera, sans doute, pour demain, se dit-il.

Mais le lendemain, rien encore! et le troisième jour, pas davantage! Si bien que Porpant était déjà fort inquiet et qu'il se demandait: — Est-ce que cet homme-là m'aurait trompé? Oui, sans doute. Ah! je suis ruiné, alors; je suis le plus malheureux des hommes! Mais il faut que je le retrouve, ce faux prophète.

Et il se mit à la recherche du prédicateur étranger. Il le rencontra qui se rendait à un bourg, dans les montagnes, avec ses deux compagnons. Un agneau blanc, dont on leur avait fait présent, dans un village voisin, les suivait.

Porpant alla droit à Notre-Sauveur, et l'apostrophant brusquement :

— Vous avez dit, dans votre sermon de l'autre jour, que celui qui donnerait aux pauvres recevrait trois fois autant qu'il aurait donné. J'avais, à la maison, soixante écus, dans un coin de mon armoire; j'ai tout distribué aux pauvres, et pourtant je n'ai encore rien reçu. Est-ce que vous vous seriez moqué de moi?

— Non, Porpant, lui répondit Jésus, avec douceur; mais patientez un peu, et ma promesse s'accomplira; n'ayez point d'inquiétude, votre argent vous sera rendu. Emmenez, en attendant, cet agneau, faites-le cuire, et, ce soir, nous irons le manger dans votre maison.

— A la bonne heure! répondit Porpant.

Et il revint à la maison, rassuré, et emmenant l'agneau, pen-

dant que les trois autres allaient prêcher la parole de Dieu, dans un bourg voisin.

Porpant, de retour à la maison, tua l'agneau, l'écorcha, puis il le mit à la broche, devant un bon feu. Il était tendre et appétissant.

— Cet agneau doit être excellent ! se disait-il, en le regardant cuire ; j'en aurai aussi ma part, sans doute.

Quand il le crut cuit à point, il le retira du feu, et le déposa sur un plat. Et il se léchait les doigts, et l'eau lui en venait à la bouche, en le regardant.

— Et quand j'en mangerais un morceau, pour voir s'il est cuit à point, quel mal y aurait-il à cela ? se disait-il. D'ailleurs, je m'y prendrai de telle façon, qu'ils ne s'apercevront de rien. Voici précisément un morceau détaché qui me paraît être bien bon !

Et il le mangea. C'était le cœur.

Peu de temps après, arrivèrent les trois étrangers. Ils avaient bon appétit, car ils avaient beaucoup marché, depuis le lever du soleil. Aussi se mit-on tout de suite à table. Porpant fut aussi invité à s'asseoir avec eux et à partager leur repas. Chacun taillait et découpait où il lui plaisait, et l'on faisait honneur à la cuisinière de Porpant. Notre-Sauveur, seul, paraissait triste, et il ne mangeait pas.

— Eh bien ! vous ne mangez donc pas, vous ? lui dit Porpant.

— Si, Porpant, je vais manger aussi.

Et il cherchait quelque chose dans le plat, et paraissait contrarié de ne pas trouver ce qu'il cherchait.

— Que cherchez-vous donc ? reprit Porpant.

— Le cœur ; j'aime beaucoup le cœur, moi.

— Le cœur ? Je n'ai pas vu de cœur ; il n'avait pas de cœur, cet agneau-là.

— Pardonnez-moi, Porpant, il devait avoir un cœur, comme tous les autres agneaux, car Dieu n'a créé ni homme ni animal sans un cœur.

— Je vous assure, moi, qu'il n'avait pas de cœur ! répondit Porpant, avec vivacité.

Pendant qu'ils étaient encore à table, arriva une dame riche,

d'un château voisin; et qui avait perdu la vue. Elle avait consulté des médecins et des savants renommés, et nul ne pouvait la guérir. Elle se jeta, en pleurant, aux pieds de Notre-Sauveur et lui promit une somme d'argent considérable, s'il lui rendait la vue. Sa douleur et sa foi touchèrent Notre-Sauveur. Il la prit par la main et la releva. Puis, mettant sa main droite sous la semelle de sa chaussure, il la retira aussitôt, la passa légèrement sur les paupières de la dame, et la vue lui fut rendue.

Dans sa joie et son bonheur de revoir la lumière du soleil béni, elle voulait donner toute sa fortune à celui qui l'avait guérie. Notre-Sauveur lui prit cent écus seulement.

Ce que voyant Porpant, il ne put s'empêcher de dire : — Cette dame est très-riche; que ne lui demandiez-vous cinq ou six mille écus? Elle vous les eût donnés aussi bien.

— Bah! c'est assez, Porpant, pour le peu de peine que j'ai eue; vous avez vu comme cela m'a été facile.

Quand la dame fut partie, Notre-Sauveur dit : — Je vais, à présent, partager cet argent entre nous quatre.

Et il en fit cinq parts, et mit vingt écus dans chacune. Porpant, voyant cela, dit :

— Ce n'est pas bien partagé comme cela; nous ne sommes que quatre; pourquoi faire cinq parts?

— Celui qui a mangé le cœur de l'agneau aura deux parts, répondit Notre-Sauveur.

— C'est moi! c'est moi! s'écria aussitôt Porpant.

— Comment, Porpant, vous m'aviez assuré que vous ne l'aviez pas mangé!

— Si! si! je l'ai mangé; c'est bien moi!

— Alors, prenez deux parts.

Et Porpant prit deux parts.

Puis les trois étrangers se remirent en route.

Porpant avait observé, avec beaucoup d'attention, la manière dont Notre-Sauveur s'y était pris pour rendre la vue à la dame aveugle, et il se disait en lui-même : — N'est-ce que cela? c'est bien! Je suis sûr, à présent, de gagner autant d'argent que je voudrais, et sans peine encore. Je vais me mettre à voyager, pour rendre la vue

aux riches marchands, aux nobles seigneurs, aux princes et aux rois qui en sont privés, et, en peu de temps, je deviendrai très-riche.

Et il se rendit droit à Paris. Dès le lendemain de son arrivée, il fit publier, à son de tambour, dans toute la ville, qu'il venait d'y arriver un médecin étranger qui s'engageait à rendre la vue à tous ceux qui en étaient privés, que ce fût de naissance ou par accident, et cela, sans leur causer la moindre douleur.

Il se trouvait que la fille du roi avait les yeux malades depuis longtemps, et qu'elle était menacée de perdre entièrement la vue. Tous les médecins et les chirurgiens du royaume l'avaient visitée, sans pouvoir apporter aucune amélioration dans son état. Elle souffrait beaucoup.

On fit venir Porpant, et on lui promit de l'argent et de l'or, autant qu'il en pourrait porter, s'il guérissait la princesse.

— C'est bien commencer ! se disait Porpant en lui-même, tant il se croyait sûr du succès.

Il examina les yeux de la princesse, comme s'il s'y connaissait, et dit avec une parfaite assurance : — Ce n'est que cela ? et vos médecins ne peuvent pas guérir un mal si léger ! Ah ! vraiment ce sont des ânes. Vous allez voir comme c'est facile.

Et il passa sa main droite sous sa chaussure, comme il l'avait vu faire à Notre-Sauveur, puis il en frotta les yeux de la princesse.

— Vous devez voir à présent ? lui dit-il alors.

— Non, je ne vois pas mieux.

Et il passa encore sa main sous sa chaussure, et en frotta fortement les yeux de la princesse : — Vous voyez à présent ? lui demanda-t-il encore.

— Hélas ! non, je ne vois rien.

Et il repassa une troisième fois sa main sous sa chaussure, l'en retira couverte de sable et se mit à frotter à nouveau les yeux de la malade, et si rudement cette fois, qu'elle se mit à crier : — Assez ! assez, je vous prie ! Vous m'avez rendue tout à fait aveugle !...

Et, en effet, si la princesse voyait peu auparavant, à présent elle ne voyait plus du tout ! Jugez de la colère du roi.

Porpant fut jeté dans une basse-fosse, en attendant qu'on lui tranchât la tête, le lendemain.

Le lendemain matin, un peu avant l'heure fixée pour son supplice, le prédicateur étranger (Notre-Sauveur) arriva au palais avec ses deux compagnons; et il dit au roi :

— Mettez en liberté l'homme que vous avez fait jeter en prison hier, et je rendrai la vue à la princesse, votre fille.

— Commencez par rendre la vue à ma fille, car jé n'ai plus confiance en la science des médecins, répondit le roi.

Alors Notre-Sauveur se contenta de toucher du bout de ses doigts les paupières de la princesse, en lui disant : — Ouvrez les yeux et voyez !

— Oui, je vois ! je vois ! s'écria-t-elle aussitôt.

Et elle sautait de joie, et courut regarder par la fenêtre dans le jardin.

Et voilà la joie et le bonheur dans ce palais, où tout était triste et sombre, il n'y avait qu'un instant.

Porpant fut aussitôt remis en liberté, et Notre-Sauveur lui dit : — Retournez chez vous, Porpant ; soyez charitable envers les pauvres, et n'essayez plus jamais de faire ce que nul autre que Dieu ne peut faire.

— Et mes soixante écus ? dit-il encore.

— Vous les retrouverez dans votre armoire, à l'endroit où ils étaient auparavant.

Porpant retourna à la maison, un peu confus, et son premier soin, en y arrivant, fut de s'assurer si son argent était aussi de retour. Il retrouva ses soixante écus dans son armoire, et ce fut alors, seulement, qu'il reconnut que le prédicateur étranger n'était autre que le bon Dieu lui-même.

Conté par Marguerite Philippe, de Pluzunet (Côtes-du-Nord).

Recueilli et traduit par F.-M. LUZEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Léon Audé. — Une lettre de M. Guizot. — M^{gr} Robiou, ancien évêque de Coutances. — Les Bretons et les Vendéens, Charette et Cathelineau. — Un portrait du gouverneur de Paris.

Les hommes voués aux travaux de l'intelligence, ne sont pas très-communs dans le département de la Vendée. Aussi, quand l'un d'eux vient à disparaître, la perte est-elle d'autant plus sensible. Voilà pourquoi la mort de M. Léon Audé a si douloureusement surpris ses compatriotes, le 26 octobre dernier.

Ce sera une vie intéressante à étudier que celle-là, et nous essaierions volontiers cette biographie, si le loisir et les circonstances actuelles nous avaient permis d'en réunir les éléments. Nous devons nous borner à dire que M. Léon Audé eut le talent d'être maire de la Roche-sur-Yon, puis secrétaire général de la préfecture de la Vendée, sans cesser de se livrer à son goût passionné pour les travaux historiques et archéologiques, appliqués au sol natal, qu'il aimait par dessus tout. Il avait amassé, en ce genre, des matériaux considérables, qu'il se proposait de mettre en œuvre. *Pendent opera interrupta.* L'*Annuaire de la Société d'émulation*, dont il fut un des principaux soutiens, a donné, sous le titre d'*Études historiques et administratives sur la Vendée*, un certain nombre de monographies de cantons, riches de faits, basées sur des documents authentiques et remarquables par leur impartialité. La Vendée regrettera toujours que la mort soit venue briser si tôt — M. Audé n'avait que cinquante ans — la plume qui s'était consacrée à une œuvre si patriotique.

Cette épithète convient, du reste, admirablement à cette existence, qui n'eut jamais en vue que le bien du pays. Les compatriotes de M. Léon Audé se rappellent parfaitement la fermeté de sa conduite, lorsqu'aux néfastes journées de juin, il accepta l'honneur de mener les gardes nationales de sa ville à la défense de Paris. — Retiré des affaires publiques, il vivait dans son charmant manoir des Granges-Cathus, près de Talmond,

écrivait des articles de polémique pour le *Vendéen*, le *Luçonnois*, la *Gazette de l'Ouest*, où il combattait à outrance l'empire, qu'il déplorait et méprisait de toute son âme. Lorsque les gardes-nationales furent rétablies, celles de Talmond et des Moutiers-les-Maufaits s'empressèrent de lui confier le commandement, et c'est en présidant à leurs exercices qu'il gagna une fluxion de poitrine, qui l'emporta bien vite.

M. Audé entretenait d'amicales relations avec M. Guizot, dont une lettre arrivait aux Granges-Cathus, le jour même où succombait celui qu'elle aurait certainement rempli de confiance dans l'avenir. Voici cette noble page :

• Val-Richer, 23 octobre 1870.

» J'aurais répondu plus tôt à votre lettre du 30 septembre, Monsieur, si je n'eusse pas été malade. La colère et la tristesse sont malsaines à quatre-vingt-trois ans. J'ai passé quinze jours dans mon lit. J'en suis sorti et je me rétablis plus promptement que je ne devais m'y attendre. Je voudrais que la convalescence de la France fût aussi prochaine que la mienne. Je comprends toutes vos tristesses. C'est le mal de notre pays de se payer d'illusion ; mais le découragement est un aussi grand mal que l'illusion. Notre pays a certainement, en lui-même, des forces matérielles et morales qui doivent suffire à la résistance, et la résistance est aujourd'hui pour nous le seul moyen d'arriver à une paix tolérable et un peu durable. La fermeté admirable de Paris a déjà beaucoup agi sur l'esprit des Prussiens, chefs et peuple. Ils reconnaissent la difficulté de leur entreprise et se montrent moins exigeants qu'ils ne l'avaient annoncé. Faites en province tout ce qui se pourra pour venir en aide à Paris. Notre salut est là ! Redites-vous ce que disait M. de Calonne à je ne sais plus quelle belle dame qui lui demandait je ne sais plus quoi : *Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, ça se fera.*

» Je suis fort aise que votre pays vous ait appelé à le commander. Vous dirigerez les braves et vous relèverez le courage des timides. La Normandie, autour de moi, n'a pas ce qu'on appelle l'enthousiasme. Elle n'est rien moins que républicaine ; mais elle comprend la situation. Elle est sensée et ferme ; elle se défendra bien ; elle a déjà un peu commencé.

» D'après tout ce qui me revient, Paris tiendra bon et longtemps encore. Il est bien commandé et très-animé. Ce qu'il faut crier maintenant, c'est : *A Paris ! à Paris !* J'ai quatre de mes enfants sur ses remparts ; et malgré l'extrême difficulté des correspondances, les lignes qui me parviennent quelquefois me donnent confiance. Mais il leur faut des secours et des vivres.

» Je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» GUIZOT. »

— Si M. Léon Audé pouvait compter encore sur de longs jours, M^r Robiou avait, du moins, fourni une pleine carrière. Vicaire à Saint-Sauveur de Rennes, puis curé de Saint-Étienne, M^r Robiou fut nommé évêque de Coutances, en 1836. Depuis longues années déjà démissionnaire et chanoine de Saint-Denis, il vivait dans la retraite, à Rennes, où il est décédé le 28 novembre, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Le mardi, 22, ses obsèques ont eu lieu à l'église métropolitaine.

Dans le cortège, composé surtout d'ecclésiastiques, on remarquait plusieurs chanoines du diocèse de Coutances. M^r l'Archevêque et M^r de la Hailandière assistaient aux funérailles. Dans le transept de la cathédrale, avait été dressé le catafalque, sur lequel on distinguait la mitre et les insignes épiscopaux. L'office funèbre s'est fait avec le cérémonial ordinaire. M^r Saint-Marc a donné l'absoute. Les dernières prières ont été faites au seuil de l'église, près duquel un corbillard attendait la dépouille mortelle de M^r Robiou, qui a été transportée à Coutances.

Ce vénérable évêque breton était, comme on le voit, un des doyens de l'épiscopat français.

— De ceux qui meurent dans leur lit, passerons-nous à ceux qui meurent ou sont exposés à mourir sur le champ de bataille? Bien des pages seraient nécessaires s'il nous fallait enregistrer tous les traits d'héroïsme de nos chers Bretons et Vendéens, des mobiles de nos six départements, comme des volontaires de Charette et de Cathelineau. Ces actes d'intrépidité sont présents, du reste, à tous les esprits et à tous les cœurs. Qui pourrait oublier le capitaine de Lambilly — aujourd'hui chef d'escadron — enlevant, à Saint-Péravy, par un coup de main des plus audacieux, les deux premiers canons conquis par l'armée de la Loire; — Cathelineau, le lendemain de la victoire de Coulmiers, se rendant à la cathédrale d'Orléans, où il était entré le premier avec ses francs-tireurs, et, avant la messe d'actions de grâces qu'il faisait dire, s'écriant d'une voix forte : *Tout pour Dieu et pour la patrie!* — le colonel Charette culbutant avec tant de furie les Prussiens en marche sur le Mans, que le général de Sonnis l'embrassait sur le champ de bataille, en criant : *Vive Pie IX!* — Cathelineau, — promu lieutenant-colonel pour sa belle conduite, — renouvelant, l'autre jour, 20 novembre, ses prouesses à Chambon, sur le bord de la forêt d'Orléans? « De quelles nobles émotions, écrit son digne lieutenant, M. Viale, nous nous sentions saisis en voyant notre Cathelineau surnageant comme dans une auréole de feu. Plusieurs d'entre nous avaient de grosses larmes dans les yeux, et ces larmes étaient l'expression la plus vraie de notre reconnaissance envers Dieu, qui a suscité à notre tête un chef faisant simplement de si héroïques choses. »

Qui fait simplement, modestement d'héroïques choses, sur un plus grand théâtre encore, c'est notre admirable Trochu, dont nous n'avons

pas assez parlé à nos lecteurs. M. l'abbé Blanc, du clergé de la Madeleine, qui l'a bien vu, bien connu, va nous le peindre dans des pages que la *Revue* tient à faire passer à nos enfants.

— « La cinquième ambulance internationale de Paris, dont je suis l'un des trois aumôniers, après avoir, pendant le mois de septembre, donné ses soins à des centaines de blessés dans la désastreuse campagne de Sedan, sous la direction du savant professeur Trélat, est arrivée le 5 octobre à Orléans, pour se mettre à la disposition de l'armée de la Loire dans les deux combats d'Artenay et de Saran, qui ont précédé l'occupation des Bavares.

En visitant les nombreuses ambulances improvisées par le dévouement des Orléanais, je me suis mis en rapport avec plusieurs d'entre eux. Quand on a su, par un Parisien de mes amis, actuellement en résidence à Orléans, que j'appartenais au clergé de Paris; que j'avais été, dans la guerre d'Italie, aumônier de la division Trochu, et que mes relations avec le général avaient continué depuis cette époque, on me questionna naturellement sur l'homme de la situation, qui attire en ce moment tous les regards. Beaucoup de personnes, en proie à de cruelles inquiétudes au sujet du siège de Paris, s'étant trouvées rassurées par les détails que je leur ai donnés dans l'intimité, m'ont engagé à les rendre publics.

Voudriez-vous, Monsieur le Rédacteur, me permettre de le faire par la voie de votre estimable journal ?

Le général Trochu est un homme de guerre des plus remarquables. Je l'ai souvent entendu apprécier comme tel par beaucoup d'officiers bavares et prussiens. Certes, un témoignage aussi désintéressé fut une douce consolation pour mon amour-propre national, qui souffrait d'entendre traiter d'ineptes et d'incapables les chefs de l'armée du Rhin. De la race des grands capitaines, sans peur et sans reproche, comme le chevalier Bayard, aimé de ses soldats comme Turenne, organisateur et administrateur, stratège et tacticien de premier ordre, au dire d'un homme du métier, le maréchal Bugeaud, le général Trochu est l'honneur de l'armée française. Elle le sent, elle a une pleine et entière confiance en lui.

J'ai pu apprécier dans la guerre d'Italie quel ascendant donnaient au général, sur la division qu'il commandait, ses talents militaires, rehaussés encore par la distinction de sa personne et la noblesse de sa physiologie, ainsi que par l'affabilité de ses manières et le charme de sa parole.

On a parfois reproché au général Trochu de trop parler; voudrait-on lui en faire un crime ?

Habitué aux spéculations de la pensée, et cherchant en tout la raison philosophique des choses, il a su approfondir toutes les questions politiques, sociales et religieuses de son temps; aussi les traite-t-il avec une sûreté de vue et une justesse d'appréciation qui révèlent une intelligence supérieure. Or, comme le général a une merveilleuse facilité d'élocution, et qu'il s'exprime dans un langage littéraire, dès qu'il se présente dans un salon, on l'interroge, on le consulte avec déférence; sans qu'il cherche le moins du monde à s'emparer de la conversation, il parle parce qu'on lui demande son avis, et il parle longtemps, parce qu'on aime à l'écouter; on reste sous le charme de sa parole.

Le général Trochu n'est pas seulement un causeur émérite et un écrivain distingué, comme le prouve son livre de *l'Armée française*, il est encore un véritable orateur.

Dans le cours de la campagne d'Italie, alors que l'armée française traversait la Lombardie pour se rendre à Solferino, j'ai quelquefois entendu le général faire des conférences militaires aux officiers, et adresser des harangues enflammées aux soldats.

Attitude, geste, accent, chaleur d'âme, il a tous les éléments de la force oratoire. A la tribune française, il serait éloquent comme l'étaient le général Foy et le général Lamarque.

Pour être à la hauteur de sa mission, et se mettre en rapport direct avec la population parisienne, si intelligente, si artiste, et dont l'âme s'ouvre aisément aux émotions généreuses, ne fallait-il pas que le gouverneur de Paris sût manier la parole et la plume aussi bien que l'épée ?

Quelque éminent que soit un homme, par les dons d'une nature d'élite et par l'effort du travail personnel, il lui manquera toujours quelque chose, et il ne parviendra jamais à toute la perfection qu'il pourrait atteindre, s'il ne possède une haute moralité. Cette lacune n'existe pas chez le général. C'est un homme complet. L'inspiration est la règle de ses facultés intellectuelles; il les puise dans un sens moral d'une exquise délicatesse et d'une grandeur vraiment exceptionnelle. Chose rare dans tous les temps, le général Trochu est un caractère.

Aussi sévère pour lui-même qu'indulgent pour les autres, agissant en tout avec une sage mesure, il est animé d'un grand esprit de conciliation. D'une extrême bienveillance pour les personnes, il est, quant aux principes, d'une fermeté inébranlable. A une époque où tant d'âmes sordides et vénales se prosternaient lâchement aux pieds d'un pouvoir despotique, lui, toujours fidèle au culte de la vérité et de la vertu, se tenait debout dans sa dignité d'homme et de chrétien. Par l'admirable austérité de sa vie privée, il protestait contre cette soif ardente de l'or, du luxe et des jouissances matérielles, qui, à l'heure qu'il est, s'expie si cruellement.

Les Tuileries lui faisaient faire les offres les plus brillantes, et voici comment il y répondait :

« Madame, disait-il, il y a six ans, à l'ex-impératrice, je vois avec douleur que l'empire, au lieu de se fonder sur les principes de la morale, fait incessamment appel à toutes les convoitises et à tous les appétits. Aussi je ne vous dissimule pas que l'avenir de la France m'inspire de très-vives inquiétudes. Le sentiment moral s'éteint dans une foule d'âmes. Le mal en viendra à ce point, que la France ne pourra se régénérer que sous le coup de terribles événements. »

Un jour que j'allais le trouver pour lui recommander, selon mon habitude, un jeune officier, victime d'une injustice, le général me répéta ces paroles, qu'il avait dites la veille même : elles me frappèrent tellement, que je me suis empressé d'en prendre note.

Chose bien remarquable ! les hautes facultés du général le désignaient à l'avance aux postes les plus éminents de l'État. S'il eût voulu, à l'exemple de tant d'autres, s'abaisser au rôle de courtisan, il serait devenu ministre de la guerre, maréchal de France, millionnaire, lui qui est sans fortune. Il eût fallu pour cela transiger avec sa conscience; mais d'un patriotisme aussi ardent qu'éclairé, il ne voulut pas se faire l'instrument du pouvoir personnel; c'eût été, à ses yeux, se rendre complice des immoralités du système impérial et trahir la France. Je l'ai entendu dire :

« A l'époque où nous vivons, le devoir d'un honnête homme est de rester à l'écart. »

Le devoir, jusqu'à l'abnégation de soi-même, sans autre récompense que le témoignage d'une bonne conscience ; le devoir avec ses généreux dévouements et ses sacrifices désintéressés ; le devoir invariablement accompli chaque jour dans ses plus austères prescriptions, tel que l'enseigne l'évangile : voilà toute la vie du général Trochu. Chrétien d'esprit et de cœur, chrétien dans la vie publique comme dans la vie privée, il a pris pour règle de conduite la morale du Christ, et pour devise : « Dieu et patrie, religion et liberté. »

Il hait le despotisme, parce que le despotisme, après avoir avili les âmes pour les asservir, ruine tout un pays et le livre désarmé à l'invasion étrangère ; mais il aime la liberté, la liberté politique et religieuse, parce qu'il la considère, avec raison, comme une des conditions premières de la grandeur intellectuelle et de la grandeur morale d'un peuple aussi bien que de sa puissance matérielle.

Sans autre ambition que celle de faire son devoir et de se dévouer, le général Trochu, quand il aura rempli sa mission libératrice, descendra modestement du pouvoir. Il le fera comme il l'a dit.

Je ne crains pas, Monsieur le Rédacteur, d'être taxé d'exagération et de flatterie. J'aime le général Trochu, parce qu'il est pour moi la personification des vertus du soldat et du citoyen, parce qu'il est une grande intelligence unie à un grand cœur ; parce que, homme de principe avant tout, il n'a jamais été un homme de parti, et qu'il sera toujours l'homme de la France.

Croyez-le bien, je respecte trop la vérité pour jamais la déguiser ou la trahir, et je me respecte trop moi-même pour flatter personne ; mais le bien que je pense de quelqu'un, j'aime à le dire, pour le bon exemple.

Fort du triple concours de ses dévoués collaborateurs dans le Gouvernement, de l'héroïque armée de Paris et de la vaillante armée de la Loire, puisant aussi une force mystérieuse dans les prières que versent avec leurs larmes des milliers de mères, d'épouses et de sœurs, au pied de la croix, Trochu, qui a fait de Paris une forteresse imprenable, n'est pas seulement pour Paris un gouverneur qui au besoin le défendrait jusqu'à la mort, mais il sera surtout un sauveur qui forcera un implacable ennemi à lever le siège de la grande cité, tête et cœur de la France, comme autrefois Jeanne d'Arc, à une époque aussi malheureuse et non moins désespérée, fit lever le siège d'Orléans. »

« Si nous triomphons — ainsi conclut la modeste et noble proclamation que l'illustre général vient d'adresser à la population parisienne, — si nous triomphons, nous aurons bien mérité de la patrie en donnant un grand exemple. Si nous succombons, nous aurons légué à la Prusse, qui aura remplacé le premier empire dans les fastes sanglants de la conquête et de la violence, avec une œuvre impossible à réaliser, un héritage de malédictions et de haines sous lequel elle succombera à son tour. »

LOUIS DE KERJEAN.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

LE PÈRE BAUDOIN*

Dans les derniers jours de l'année scolaire 1805, M^r Paillou, étant venu visiter le séminaire de Chavagnes, trouva cet établissement dans un état de prospérité qui dépassait toutes ses espérances. Pour laisser l'abbé Baudouin tout entier à la direction du séminaire et de la congrégation des Ursulines, il le déchargea des fonctions pastorales, que jusque-là il avait cumulées avec elle. Son compagnon d'exil, le confidant de toutes ses pensées, M. Lebedesque, le remplaça comme curé de Chavagnes.

S'il faut à tous ceux qui enseignent la jeunesse, avec un grand fonds de science, le sens moral, la pureté des mœurs, l'attachement au devoir, et aussi l'esprit de justice qui attire la confiance des élèves, que dirai-je des qualités nécessaires aux supérieurs des séminaires ? Les uns doivent former des hommes, et certes cette mission est assez élevée pour qu'elle ne soit confiée qu'à des maîtres éprouvés ; mais aux autres il faut un don particulier du ciel, car de leurs mains doivent sortir des prêtres, c'est-à-dire, des êtres privilégiés, auxquels Jésus-Christ a remis une partie de sa toute-puissance, et qui, pour s'en servir dignement, doivent relever l'humanité en lui donnant l'exemple de toutes les vertus. Que l'homme du

* Voir la livraison de novembre, pp. 329-347.

monde se laisse emporter par la fougue de ses passions, la société n'en souffrira que dans l'un de ses membres, et, s'il rachète ses écarts par les beaux côtés d'une nature riche quelquefois jusqu'à l'exubérance, le public lui tiendra peu de compte de ses fautes ; que dis-je ? elles lui serviront souvent pour attirer sur sa personne l'attention des hommes. Mais des ministres du Seigneur, des prêtres ayant charge d'âmes, s'il s'en trouvait d'indignes, ce serait une calamité publique ; car le monde est trop souvent disposé à confondre la religion avec celui qui l'enseigne. Un léger désordre de conduite, pardonnable chez un laïque, est donc un crime pour un membre du clergé. Alors, de quels soins particuliers l'éducation d'un jeune lévite ne doit-elle pas être entourée ? Que de passions à dompter, que de vérités à faire entendre, que d'erreurs à dissiper ! Tant de voix parlent à l'âme un langage différent, que les meilleurs peuvent s'y tromper, s'ils n'ont pas sous la main un guide sûr pour leur faire discerner l'esprit de vérité de l'esprit de mensonge. Le supérieur d'un séminaire doit donc s'attacher, tout d'abord, à gagner la confiance et l'affection des élèves qu'il enseigne ; ce doit être sa première conquête, car, sans elles, ils ne croiront jamais à sa parole. L'abbé Baudouin l'avait bien compris : aussi sut-il s'attirer l'attachement des jeunes gens, comme il a été donné à peu d'hommes de l'obtenir. Tous les témoignages sont d'accord sur ce point, et j'en pourrais invoquer des plus considérables. Les jeunes âmes lui étant ainsi ouvertes, il pouvait y déposer les trésors qui remplissaient la sienne.

J'extrais quelques lignes des préceptes qu'il a laissés ; je les recommande à tous ceux qui veulent enseigner la jeunesse.

« Le professeur se mettra à la portée du plus faible des élèves.
 » Ses explications seront claires et en peu de paroles : beaucoup
 » parler aux enfants, c'est vanité et perte de temps ; les enfants ne
 » sont pas susceptibles de longs raisonnements. »

« Toutes les facultés de l'âme s'étendent et se développent par
 » la lecture ; mais la mémoire s'acquiert presque entièrement, et,
 » pour l'acquérir, il faut apprendre par cœur. »

« Les enfants sont de vrais pauvres qu'on veut enrichir ; il faut

» le leur bien faire entendre ; ce sont des maisons vides qu'on
 » veut meubler, des terres neuves qu'on veut ensemençer. Comme
 » ils ne raisonnent guère, et que le raisonnement suppose déjà
 » quelques connaissances, il faut agir par la mémoire. »

« Il faut savoir parfaitement ce que l'on sait et en pouvoir rendre
 » compte aisément, sans hésitation, d'une manière sûre. C'est un
 » grand abus de vouloir avancer plus loin avant de savoir la leçon
 » précédente. Peu et bien, c'est le moyen d'acquérir. »

« Il est des enfants timides qui, quoique assez intelligents, se
 » manifestent et s'expriment difficilement ; il faut user de beau-
 » coup de bonté et de douceur à leur égard, et bien les distinguer
 » des paresseux et des ineptes. »

« On donne aux élèves toute liberté de s'amuser, mais avec hon-
 » nêteté et noblesse ; il faut leur faire éviter tout ce qui sent la
 » grossièreté, la trivialité, la bouffonnerie, et les former à des
 » manières aisées. »

Au point de vue religieux, j'ai montré l'abbé Baudouin se rap-
 prochant du Père Grignon de Montfort ; comme chargé de l'éduca-
 tion de la jeunesse, il est de l'école du bon et vénérable Rollin.
 C'est, orthodoxie à part, (car Rollin était janséniste), la même fer-
 veur religieuse, le même bon sens, ou plutôt le même grand sens,
 le même sentiment de l'importance de ses devoirs, la même apti-
 tude, la même modestie, j'allais dire la même humilité. Je ne
 veux pas surfaire l'abbé Baudouin et prétendre, comme on l'a dit
 de Rollin, qu'il parlât si bien le latin, que le français ne paraissait
 pas sa langue naturelle, mais je maintiens que les deux physiono-
 mies appartiennent à la même famille.

Aussi le séminaire de Chavagnes, sous la direction de l'abbé
 Baudouin, devint-il une pépinière de bons prêtres et d'hommes
 distingués. Pour n'en citer que trois, qui, après avoir été ses
 élèves, devinrent ses amis, je nommerai M^{sr} Pérocheau, évêque
 de Maxula ; l'abbé Menoust, que nous avons vu longtemps attaché
 aux missions de France, et M^{sr} Angebault, évêque d'Angers. Ce
 dernier écrivait à son ancien condisciple, M. Lucet : « Mon bon et
 » bien cher abbé, vous désirez que je vous exprime toute ma

» pensée, au sujet de M. Baudouin, ancien supérieur du séminaire
 » de Chavagnes et fondateur des Dames Ursulines de Jésus. Que
 » pourrais-je vous dire qui exprimât dignement ma reconnaissance
 » et ma vénération pour ce digne ecclésiastique ? J'ai eu le bon-
 » heur de passer trois ans à Chavagnes, et même d'être dirigé par
 » lui. J'étais bien jeune alors, et ne songeais nullement qu'un jour
 » je dusse faire partie de la tribu sainte. Mais c'est peut-être à sa
 » direction, à ses prières, que je dois ce bonheur, car c'était un
 » saint prêtre, joignant à un grand tact beaucoup de finesse dans
 » l'esprit, une simplicité, une candeur, qui donnaient un charme
 » inexprimable aux avis que sa bonté paternelle nous rendait pré-
 » cieux et touchants. C'est avec bonheur que je lui rends un témoi-
 » gnage que mon cœur se plaît à dicter, et c'est pour moi un gra-
 » cieux souvenir que celui des années si douces que j'ai passées à
 » Chavagnes, sous la direction de nos excellents maîtres, et dans
 » la société de condisciples édifiants, dont vous faisiez alors
 » partie, mon cher abbé; j'aime à lier cette pensée à ces sou-
 » venirs. »

Bon pour tout le monde, on remarquait que le Père Baudouin était excellent pour ceux qui occupaient les derniers degrés de l'échelle sociale, pour les domestiques, par exemple. Il n'avait avec eux de maître que le nom, et les traitait, non pas avec cette fraternité révolutionnaire qui n'est qu'un vain mot, mais avec la fraternité évangélique. Il n'était sévère que pour lui-même. C'est en se privant sans cesse, en vivant comme un anachorète, qu'il parvenait à suffire à ses nombreuses aumônes, et à contribuer de ses deniers aux réparations du couvent et du séminaire.

On se rappelle que, depuis longtemps, le Père Baudouin et son ami, M. Lebedesque, vivaient en religieux, suivant le vœu qu'ils en avaient fait l'un à l'autre. Le désir le plus vif du supérieur de Chavagnes avait toujours été d'étendre cette société, qui, jusque-là, ne comprenait que deux membres. D'autres préoccupations l'en avaient longtemps empêché. La prospérité du séminaire lui laissant enfin quelques loisirs, il voulut en consacrer les heures à mettre en pratique l'idée qu'il n'avait jamais abandonnée. Mais, comme il

était le plus humble des hommes, qu'il se tenait toujours en défiance de lui-même, il n'aurait peut-être pas osé mettre la main à l'œuvre, s'il n'y avait pas été encouragé par son évêque. Il soumit alors la règle qu'il avait composée à la congrégation de Saint-Sulpice, qui lui inspirait toute confiance. Les Sulpiciens en approuvèrent complètement la pensée, mais en modifièrent quelques articles dans un esprit moins rigoureux. Cette règle exigeait que les membres de la nouvelle congrégation fussent humbles en toute chose, et qu'ils se regardassent comme les derniers des hommes. Elle établissait que les religieux devaient être morts au monde, *n'avoir ni terre ni corps, perindè ac cadaver*, suivant la règle d'une compagnie célèbre. Dès les premiers jours, plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Luçon, très-haut placés dans l'estime publique, s'y affilièrent. Traversée d'abord par une autre association qu'avait formée un peu légèrement un des directeurs du séminaire, la nouvelle société marcha, après le départ de cet ecclésiastique, dans une voie de plus en plus édifiante.

Le Père Baudouin était infatigable ; beaucoup de personnes ignorent qu'il fonda à Chavagnes une société de tempérance, dont tous les membres durent prendre l'engagement de ne jamais mettre le pied dans un cabaret. Comme il arrive souvent en pareil cas, les beaux esprits de l'endroit en firent d'agréables plaisanteries ; ils chansonnèrent le directeur, dans des couplets que sans doute ils trouvèrent charmants, et que nous avons eu le malheur de ne pouvoir nous procurer. Ces braves gens, qui se croyaient sans doute fort spirituels, s'efforçaient ainsi de faire tomber, sous les attaques du ridicule, une association digne des encouragements de tous les gens de bien.

Le Père Baudouin, comme on le pense bien, jouissait auprès de ses supérieurs d'une grande considération. Le 16 mai 1808, l'évêque de La Rochelle lui remettait les lettres les plus flatteuses et le confirmait dans la charge qu'il occupait déjà.

Ce fut quelque temps après que l'empereur Napoléon, revenant d'Espagne, passa à Chavagnes. Le Père Baudouin et les séminaristes l'attendaient. Frappé de l'insuffisance des bâtiments du sémi-

naire, l'empereur promit au supérieur quatre-vingt mille francs pour des constructions nouvelles. Cette allocation, pas plus que celle que Napoléon avait faite à la ville qui portait son nom, ne sortit des caisses de l'État pour arriver à sa destination. Nos grandes guerres et nos grands désastres, en absorbant toutes les ressources de la France, ne permirent pas à l'empereur d'en rien distraire.

Privé de ce secours, le Père Baudouin trouvait ailleurs des ressources pour agrandir et réparer les maisons religieuses de Chavagnes. Les Ursulines faisaient, jusque-là, leurs dévotions dans un appartement de la communauté ; par ses soins, en moins de six mois, une chapelle leur fut édiflée.

Son zèle suffisait à tout. Grâce à sa sage et prudente direction, une grande ferveur et une régularité parfaite régnaient au séminaire ; mais l'institution des Ursulines était toujours l'objet de sa prédilection. Depuis le premier jour de leur noviciat jusqu'à celui de leur mort, il ne perdait pas de vue ses chères filles de Chavagnes ; il encourageait et soutenait les jeunes novices, leur faisait de fréquentes exhortations, et, avant de recevoir leurs vœux éternels, les soumettait à de longues épreuves. En même temps, il réchauffait les âmes de celles qui étaient plus avancées en religion, en leur recommandant la prière et l'adoration de Dieu, comme le moyen le plus puissant de résister aux défaillances de la nature humaine. Il était en correspondance continuelle avec les autres communautés dépendantes de celle de Chavagnes, et adressait aux supérieurs de fréquentes instructions, où l'esprit de leur institution était sans cesse rappelé. Chargées d'instruire la jeunesse et de soigner les malades, le Père Baudouin voulait que, pour l'enseignement, ses filles s'éclairassent des lumières de la science, mais que, devant les souffrances du corps, elles ne fussent que des gardes-malades simples et dévouées. Si leur santé à elles-mêmes venait à être altérée, ce qui arrivait souvent, par suite de la pratique d'une règle austère, il fortifiait leur âme, leur faisait accepter comme une épreuve salutaire la douleur et les infirmités, et, quand l'heure dernière était près de sonner, il rendait plus facile le passage de la vie terrestre à l'éternité, en montrant à la sœur mourante les portes du ciel ouvertes pour la recevoir.

Les années que le Père Baudouin passa à Chavagnes furent certainement les plus heureuses de sa vie ; il espérait bien y demeurer toujours, quand un décret impérial vint soumettre à l'inspection de l'Université les écoles ecclésiastiques secondaires. Ce fut à cette occasion que M^{sr} Paillou transféra le grand séminaire à La Rochelle. Le Père Baudouin en conserva la direction.

Entre les religieuses de Chavagnes et leur directeur, la séparation ne se fit pas sans de grands déchirements de cœur. Si disposés aux sacrifices personnels qu'ils fussent de part et d'autre, des liens, que la religion n'avait fait que resserrer, ne pouvaient se rompre avec indifférence. Le renoncement au monde ne ferme pas le cœur aux saintes affections de la terre et ne donne pas à l'âme, comme on l'a prétendu, la sécheresse et l'insensibilité.

Le Père Baudouin se montra à La Rochelle ce qu'il avait été à Chavagnes, attachant une importance extrême à ce que, au séminaire, la règle fût observée dans les moindres détails, faisant des conférences sur l'Écriture sainte, instituant des confréries pour que la ferveur des séminaristes y trouvât un nouvel aliment, prodigue, enfin, des secours spirituels, mais n'oubliant pas, en même temps, ceux qui avaient faim, et toujours prêt à leur ouvrir sa bourse. Il prenait grand soin d'éloigner de son enseignement tout ce qui était mondain, au point de refuser des leçons de musique vocale à un séminariste dont la voix avait été remarquée. Quoiqu'il prît soin de les cacher sous les dehors les plus simples, son grand savoir et la droiture de son esprit ne purent rester inaperçus à La Rochelle, et il devint bientôt le conseil et le guide de plusieurs ecclésiastiques et de beaucoup de gens du monde.

M^{sr} Paillou n'était pas homme à oublier tant de mérites ; aussi donna-t-il au Père Baudouin un canonicat, et le nomma-t-il, en même temps, grand-vicaire de la cathédrale.

Cependant de grands événements venaient de s'accomplir ; la puissance de Napoléon, que l'on avait crue longtemps inébranlable, s'était écroulée avec fracas. Dans ce moment de réaction royaliste, à laquelle quelques ecclésiastiques eurent trop de part, le Père Baudouin se montra modéré et conciliant ; seulement, il prit texte

de cette grande catastrophe pour rappeler qu'au milieu des révolutions qui agitent les empires et qui emportent les hommes, Dieu seul reste immuable. En présence du vainqueur de tant de rois, que naguère l'Europe avait peine à contenir, confiné maintenant dans une petite île de la Méditerranée, ne pouvait-il pas s'écrier, avec Massillon : « Dieu seul est grand, mes frères ! »

Pendant les Cent-jours, le soulèvement de la Vendée força l'empereur à envoyer des troupes dans les départements de l'Ouest.

L'inquiétude était grande à Chavagnes, mais elle se trouva mal fondée. Plusieurs fois les colonnes impériales traversèrent cette localité, et toujours l'établissement des Ursulines fut respecté par elles, comme il devait l'être.

Le nom des religieuses de Chavagnes avait franchi les mers ; on en demanda de Baltimore pour instruire et former la jeunesse. Ce fut avec la plus grande douleur que le Père Baudouin ne put pas se rendre au désir de l'évêque de cette ville et qu'il fut obligé de lui répondre par un refus.

Madame Saint-Benoît vieillissait, et, avec l'âge, arrivait le cortège inséparable des infirmités. Sur sa demande, le Père Baudouin lui donna, comme coadjutrice, madame Saint-Laurent, lui-même se reposant du soin de tous les détails sur l'abbé Pérocheau.

Nous touchons à un moment plein d'amertume pour le Père Baudouin. Heureusement qu'il était prêt à accepter avec résignation tous les sacrifices et toutes les humiliations. En 1818, le couvent de Chavagnes fut le théâtre d'événements qui n'ont, hélas ! rien de nouveau pour les imaginations qu'exalte le sentiment religieux, mais qui firent croire à quelques âmes candides que Dieu se révélait aux religieuses, par des voies surnaturelles. De jeunes sœurs, que les austérités et les macérations avaient rendues malades, eurent des extases et des ravissements. Dans leurs hallucinations, elles entendirent des voix qui leur commandaient de se joindre aux missionnaires partant pour la Chine, et de prêcher comme eux les infidèles. A leurs yeux, illuminés d'un rayon divin, l'avenir se dévoilait, et plusieurs se mirent à prophétiser. Cet état a un nom

en médecine, et la science explique très-bien de pareils phénomènes, sans que l'on ait besoin d'accepter l'intervention de Dieu en dehors des règles générales qu'il a établies. Quelques esprits pourtant s'y laissèrent prendre, comme nous venons de le dire, et pendant quelque temps le supérieur lui-même fut ébranlé. Ces instants furent de courte durée, et, revenu à la vérité des choses, le Père Baudouin déclara aux sœurs qu'elles étaient le jouet de leur imagination, et qu'au lieu d'être éclairées des lumières célestes, elles étaient enveloppées d'épaisses ténèbres.

Mais ce moment d'hésitation et d'incertitude avait appelé sur le Père Baudouin l'attention de son évêque. La contagion de l'exemple avait d'ailleurs gagné la maison des Ursulines de La Rochelle, et les miracles avaient lieu sous les yeux du prélat.

M^r Paillou unissait une grande prudence à une grande foi ; il examina avec calme les faits extraordinaires qui paraissaient se produire, et demeura convaincu que toutes ces prétendues révélations n'étaient autre chose que le transport de cerveaux malades. Il crut que le supérieur, en raison de l'ardeur de son zèle, n'était pas étranger à la manifestation de ces crises nerveuses, et qu'il importait de lui soustraire les cœurs soumis à sa garde. Il voulut donc qu'il cessât d'être le supérieur des Ursulines de La Rochelle, et lui défendit même d'aller, comme il le faisait tous les ans, visiter la congrégation de Chavagnes. Quelque temps auparavant, il avait dissous la Société des Enfants de Marie, dont le Père Baudouin était le fondateur.

Devant la condamnation de sa doctrine par le Saint-Père, Fénelon ne s'était pas montré plus soumis et plus humble que ne le fut le Père Baudouin devant celle de son évêque. Au reste, sa suspension fut de courte durée ; car, dès l'année suivante, les choses se trouvèrent rétablies comme par le passé.

A la suite du décret de 1811, le petit séminaire avait été transféré à Saint-Jean-d'Angély. Cette ville était bien éloignée du centre du diocèse, et, d'un autre côté, un seul petit séminaire pour trois départements était insuffisant. Le Père Baudouin obtint que Luçon et Chavagnes eussent le leur, et M^r Paillou le chargea de présider

à leur installation. Ces deux maisons rivalisèrent entre elles pour la bonne tenue et l'enseignement des élèves. Le cœur du Père Baudouin en éprouva une grande joie ; mais, comme il arrive dans tous les événements humains, elle ne tarda pas à être traversée. M. Pérocheau, dont nous avons déjà eu occasion de prononcer le nom, professait avec la plus grande distinction la théologie au séminaire de La Rochelle. Depuis la mort de M. Lebedesque, c'était lui qui occupait la première place dans le cœur de son ancien supérieur. Ce ne fut donc pas sans une vive douleur que le Père Baudouin apprit que son élève, tourmenté depuis longtemps par le désir de faire partie des missions étrangères, venait d'être nommé par le Saint-Père évêque de Maxula, et qu'il ne tarderait pas à partir pour la Chine.

Après le premier moment d'affliction donné à une séparation qui lui était si cruelle, le Père Baudouin, comprenant qu'avant toute autre chose, il devait chercher la gloire de Dieu, encouragea le nouveau missionnaire à marcher résolument dans la voie que le Seigneur ouvrait devant lui. Au mois de février 1818, les deux saints prêtres se dirent adieu ; mais une correspondance, qui ne finit qu'à la mort du Père Baudouin, s'établit entre eux, et l'échange des idées tint rapprochés deux hommes que séparait l'immensité des mers.

Le départ de M. Pérocheau enflamma de la même ardeur plusieurs jeunes ecclésiastiques, qui voulurent marcher sur ses traces. Le Père Baudouin pensait qu'il fallait réfléchir longtemps avant de prendre une pareille détermination ; il était persuadé qu'on devait retenir plutôt qu'exciter une résolution, louable sans doute, mais qui lui paraissait souvent prise avec une grande précipitation. Il écrivait, en conséquence, à M. Gaboriau, directeur du petit séminaire de Luçon : « Je crois prudent de modérer l'effervescence » pour la Chine ; il faut vocation. » Un professeur, qui voulait aller prêcher l'Évangile aux infidèles, recevait de lui les conseils les plus sensés. « Que nous aurions perdu, lui disait-il, si saint Vincent-de- » Paul était allé aux Philippines ! »

En même temps qu'il détournait de la voie où il voulait entrer

un professeur, qui prenait un moment d'exaltation religieuse pour une vocation, il accordait cette autorisation à un autre, chez lequel il croyait découvrir un caractère réfléchi et des idées plus arrêtées.

Une société de Missionnaires venait d'être fondée dans le diocèse de La Rochelle. Désireux d'avoir le Père Baudouin à leur tête, les religieux qui la composaient en firent la demande à l'évêque ; mais, à leur grande stupéfaction, le prélat leur répondit par un refus, qui les contrista profondément. Je m'arrête, pour faire remarquer que l'évêque, tout en ayant, en tout temps, la plus grande considération pour ses vertus, paraît toujours craindre que le zèle du Père Baudouin ne l'emporte, et qu'en conséquence, il se montre peu disposé à lui laisser ses libres coudées. Pensait-il, en outre, que la nouvelle congrégation se laisserait entraîner un peu loin, qu'elle pourrait manquer de prudence ? Cela n'est pas impossible, et il faut bien reconnaître que l'événement a paru quelquefois justifier ses appréhensions. Les missionnaires voulurent avoir, au moins, un règlement de sa main. Avec l'approbation de son évêque, il leur traça une règle de conduite empreinte des sentiments de charité et de douceur qui formaient le fond de son caractère. On y remarquait les passages suivants :

« La première vertu des missionnaires, c'est la douceur : être
 » doux et humble envers les pécheurs ; se rendre aimable aux
 » pécheurs. »

« Ne dépréciez pas les peuples, mais louez-les, comme faisait
 » l'apôtre ou plutôt les Apôtres. Vous êtes des pécheurs, et non
 » des chasseurs. Notre-Seigneur Jésus-Christ ne faisait point de
 » bruit dans les rues et dans les places publiques. »

« Il serait à souhaiter que vous fussiez, comme les Apôtres,
 » sans propriété, sans sac, sans argent. Un missionnaire doit être
 » affranchi de tous les embarras, comme les moissonneurs qui
 » quittent leurs vêtements pour scier la moisson. »

A La Rochelle comme à Chavagnes, nous voyons le Père Baudouin pratiquer la charité jusqu'à se priver le plus souvent du strict nécessaire. Il cesse l'usage du vin et du tabac, et ne consent à le reprendre que sur l'ordre de l'évêque. Malgré ces mortifications, il

se reproche presque de vivre dans le luxe et l'abondance. Trois religieux espagnols arrivent à La Rochelle, dans le plus grand dénuement ; c'est une bonne fortune pour lui de les bien accueillir et de payer ainsi à l'Espagne sa dette de reconnaissance. Treize trappistes lui viennent de l'étranger ; il s'empresse de les recevoir, et, dans une lettre à madame Saint-Benoît, exprime toute la joie qu'il en ressent.

La séparation des diocèses de Luçon et de La Rochelle ayant eu lieu, M^{sr} Soyer, qui venait d'être nommé évêque de Luçon, eut le désir d'avoir le Père Baudouin auprès de lui. La proposition qu'il lui en fit le jeta dans de grandes perplexités. S'il n'avait consulté que son inclination, il n'eût pas hésité un seul instant : le souvenir des belles années de sa jeunesse, les affections qu'il avait laissées derrière lui, les soins que réclamait sa santé, compromise par son séjour à La Rochelle, le désir enfin de fouler de nouveau cette terre de la Vendée, qui l'avait vu naître et sur laquelle il désirait mourir, c'étaient autant de séductions qui l'appelaient à Luçon. D'un autre côté, il lui en coûtait beaucoup de se séparer de M^{sr} Paillou, dont il avait reçu tant de marques d'estime et d'affection, et qui devait être très-sensible à son départ. Incertain du parti qu'il devait prendre, il exposa sa position à M^{sr} Brumauld de Beauregard, alors évêque de Montauban, qu'il avait eu pour professeur au séminaire de Luçon, et lui demanda conseil. D'après sa réponse, le Père Baudouin fit connaître à M^{sr} Paillou la détermination qu'il venait de prendre de rentrer dans son diocèse. Comme il l'avait pensé, le vénérable prélat en éprouva une grande affliction ; il s'en expliqua même en termes vifs et amers ; mais, plus tard, il parut regretter de s'être laissé aller à un premier mouvement qu'il n'avait pu contenir, et rendit toute son amitié à celui qui n'avait pas cessé d'en être digne.

Le Père Baudouin, déjà malade et sentant que ses forces pourraient un jour trahir son zèle, voulait arriver à Luçon en qualité de simple prêtre ; mais, sur les instances de M^{sr} Soyer, il accepta les mêmes fonctions et les mêmes dignités qu'il avait à La Rochelle, c'est-à-dire, un canonicat et les titres de vicaire général et de supérieur du grand séminaire.

Le voilà donc à la tête du séminaire dont il avait été l'humble élève. Les injures du temps n'avaient point respecté ses bâtiments, et de grandes réparations y étaient devenues indispensables. Le Père Baudouin n'eut point de repos qu'il ne l'eût mis dans un état convenable. D'après son conseil, le petit séminaire fut transféré aux Sables-d'Olonne, le grand séminaire restant seul l'objet de ses préoccupations. A cette époque, M^{llo} Baudouin, dont les soins avaient entouré son enfance d'une tendresse toute maternelle, vint se fixer auprès de lui.

Le bonheur qu'il avait de retrouver ainsi quelques-unes des joies de la famille, aurait reçu une légère atteinte de la main même du prélat dont il avait salué la venue avec des transports d'allégresse, si l'esprit d'orgueil avait eu la moindre prise sur son âme. M^{sr} Soyer crut convenable de modifier les constitutions que le fondateur de la congrégation de Chavagnes lui avait données, et, bien qu'en pareil cas, il y eût mis de grands ménagements, qu'il eût appelé le Père Baudouin dans son conseil, pour en délibérer avec lui, le fait seul de lui avoir retiré la supériorité immédiate de la congrégation pour la donner à l'évêque de Luçon, devait lui causer quelque chagrin. S'il ne s'en montra point blessé, d'autres le furent pour lui. Son ami, M. Mareschal, supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, lui en écrivit même quelques mots. Le Père Baudouin s'empessa de le rassurer, en lui affirmant que tout était pour le mieux, et que l'esprit de sagesse avait présidé à des changements devenus nécessaires.

Ce fut quelque temps après qu'il donna sa démission de supérieur du grand séminaire. Vainement son évêque voulut le retenir. Aussitôt qu'il se fut aperçu que sa santé ne lui permettait plus de remplir toutes les obligations de sa charge, il crut que c'était pour lui un devoir de se retirer. Pendant vingt ans qu'il l'avait remplie, toute une phalange de prêtres, dont plusieurs vivent encore, s'était formée sous sa direction. Tous ont conservé pour la mémoire de leur ancien supérieur une vénération profonde : j'en ai sous les yeux de nombreux témoignages, qu'il serait trop long de reproduire dans une notice biographique, et que l'on trouve consignés dans l'histoire de sa vie.

C'est chez son neveu, M. Baudouin, curé de Luçon, que se retira l'ancien supérieur du grand séminaire. Il y demeura trois ans, s'occupant d'œuvres de piété et des intérêts de la congrégation des Ursulines, qu'il ne perdait point de vue. Pendant ce temps-là, il était cruellement frappé dans ses affections : sa sœur était morte, le vénérable évêque de La Rochelle était mort, plein de jours et de bonnes œuvres ; enfin, madame Saint-Benoît allait mourir et laisser un vide immense dans son cœur. La perte de personnes qui lui étaient si chères, lui parut être un avertissement que son tour pouvait bien n'être pas éloigné. Dans cette pensée, il prit la résolution d'aller passer les derniers jours de sa vie près du berceau où était née la congrégation dont il était le père. Il retourna donc à Chavagnes, où la nouvelle supérieure générale se trouva heureuse de recevoir ses conseils.

Les dernières années que le Père Baudouin passa sur la terre, ne furent pour lui qu'une longue souffrance. Sa santé, depuis longtemps délabrée, s'altéra profondément : les nerfs qui président à la sensibilité se paralysèrent, si bien qu'il devint insensible aux impressions du chaud et du froid. On pouvait lui appliquer ce vers du poète :

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glaces.

En même temps, les nerfs de la vie de relation, conservant leur intégrité, il se livrait aux exercices les plus pénibles, sans en paraître fatigué. Avec une volonté ferme, l'homme peut sans doute dompter la violence d'un caractère emporté ; mais, quoi qu'il fasse, il reste presque toujours dans son âme des grondements sourds, qui, s'ils n'étaient pas contenus, s'échapperaient, comme à travers des fissures, en longs bouillonnements. Le combat doit donc être long et la lutte peut même durer toute la vie. Avec la maladie, le vieil homme reparut chez le Père Baudouin, la vivacité de son caractère reprit quelquefois le dessus, et la résignation ne fut pas toujours victorieuse dans la lutte. Il avait beau, comme il le disait, serrer son cœur à deux mains, il lui arrivait des irritations intérieures, qui se traduisaient par des mouvements brusques et saccadés. La prière

calmait la tempête, et il ne lui en restait qu'un profond repentir, dont il croyait devoir faire pénitence.

Il eut pourtant, vers cette époque, un grand contentement. Les souffrances qu'il endurait avaient, dit son historien, encore augmenté sa compassion naturelle pour les malades. Un hôpital, où ils pussent être recueillis, devait s'élever naturellement à côté de la maison où trouvaient un asile les jeunes filles que le bruit du monde épouvantait. Le rêve de toute sa vie avait été de voir à portée l'un de l'autre deux établissements qui se complétaient ; le premier, pour les âmes craintives ; le second, pour les corps malades. Une dame généreuse en fit les premiers frais ; d'autres dons s'ajoutèrent au sien : Chavagnes eut son hôpital, comme il avait sa maison d'Ursulines.

L'état du Père Baudouin allait toujours en s'aggravant. A ses infortunes avait succédé une profonde mélancolie. S'il continuait encore ses habitudes, si matinales, que le soleil à son lever ne le surprit jamais dans son lit, il ne sortait presque plus. Renfermé dans son oratoire, il se livrait aux exercices religieux les plus simples, aux prières que les pauvres gens répètent de préférence ; il renouvelait, dans les termes de la plus grande humilité, l'acte de consécration par lequel il s'était voué au Sauveur des hommes.

Le retour du beau temps lui rendait quelques forces. Il allait alors respirer les premières bouffées de chaleur qu'apportait le printemps, voir les arbres reprendre leur parure, entendre les oiseaux célébrer, par leurs chants, les merveilles de la création.

Mais il arriva un moment où cette récréation lui fut interdite. Dès les derniers mois de l'année 1834, il ne pouvait plus faire un pas, sans être appuyé sur le bras d'un domestique et sans éprouver l'oppression la plus pénible. Il correspondait pourtant encore, autant qu'il le pouvait, avec les personnes qui s'adressaient à lui, et recevait, avec les marques de la plus tendre affection, les prêtres, la plupart ses anciens élèves, qui venaient le voir pour la dernière fois.

La maladie continuant à faire des progrès, il se détacha complé-

tement des choses de la terre, et parut, même avant la mort, entrer dans son éternité. Ses dernières paroles furent pour les saintes filles, objet de ses plus chères pensées : « Ayez de la charité les » unes pour les autres, leur dit-il, aimez-vous, mes filles ; aimez la » sainte Vierge. » Après une longue agonie, il expira, le 12 février 1835, dans la soixante-dixième année de son âge, au milieu de la communauté qu'il avait créée par son zèle, soutenue par ses exhortations, édifiée par son exemple.

Il faut moins juger les hommes par quelques incidents de leur vie, que par les œuvres qu'ils ont laissées. A ce point de vue, le Père Baudouin occupera toujours une grande place au sein du clergé de notre diocèse. Bien peu de fondateurs ont vu le couronnement de l'édifice dont ils ont posé la première pierre ; car les grandes institutions sont surtout l'œuvre du temps. Contrairement à cette règle, presque générale, il fut donné au Père Baudouin de voir la congrégation des Ursulines dans toute sa gloire et dans toute sa prospérité. Ouvrier de la première heure, il fit complètement le travail de la journée, et ne laissa à ses successeurs que le soin de poursuivre sa pensée et de conserver ce qu'il avait achevé. Où trouva-t-il la force d'accomplir une aussi grande entreprise ? Ce n'est pas dans les richesses, car il était pauvre ; ce n'est pas dans la puissance, car plus que personne il était soumis à ses chefs ; ce n'est pas dans le génie, car il n'était vraiment supérieur que par le côté moral et religieux. La foi fit le prodige : dès le premier jour, le Père Baudouin fut l'homme qu'il devait être toute sa vie, fidèle à soi-même, poursuivant un seul but, avec les mêmes moyens. Nous autres, gens du monde, nous n'avons ni cette constance dans les idées, ni ces aspirations sublimes qui ne se laissent distraire par aucun événement. Dans la société laïque, que d'hommes dans le même homme ! L'homme de la jeunesse n'est pas celui de l'âge mûr ; l'homme de l'âge mûr, celui de la vieillesse ; que dis-je ? sommes-nous toujours la veille ce que nous serons le lendemain ? le soir ce que nous avons été le matin ? Jouets continuels de nos passions, de nos intérêts et de nos faiblesses, nous changeons suivant que la fortune nous est favorable ou contraire ; bien diffé-

rents dans les grandeurs et dans les disgrâces , dans l'opulence et dans la pauvreté ; esclaves de ce qu'il y a de plus infime dans notre nature , nous nous montrons tout autres les jours de santé que les jours de maladie ; repus , que lorsque nous avons faim. Quel édifice élever sur ce sable mouvant , que les orages qui grondent dans notre cœur , ou les souffrances de notre corps , peuvent , comme le vent du désert , soulever et déplacer sans cesse ? Celui-là seul fait de grandes choses qui , dédaignant les vanités du monde pour n'aspirer qu'à la gloire éternelle , consacre à cette pensée toutes les facultés que le ciel lui a départies ; car la foi lui donne la persévérance , cette grande vertu des fondateurs. Voilà le secret de ces merveilles qui étonnent et confondent notre intelligence ; voilà comment le Père Baudouin a pu laisser , de son passage sur la terre , un monument plus durable que ne le fut le plus grand des empires !

M'arrêterai-je maintenant à quelques moments de sa vie ? Montrerai-je quelques nuages dans ce ciel , d'ordinaire si serein ; quelques ombres à côté de cette lumière ? Dirai-je que , semblable en cela au fondateur de l'ordre des Filles de la Sagesse , il eut peut-être quelques excès de zèle , qu'il fut trop prompt à croire à des prodiges qui n'étaient que des hallucinations ; à admettre qu'à la demande des hommes , Dieu est toujours prêt à déroger aux lois qu'il a établies ; qu'il put s'égarer , enfin , en prenant pour miraculeux des événements qui ne l'étaient pas ? Ce sont là des accidents que l'on rencontre dans la vie des plus grands saints. Saint Anselme et plusieurs solitaires avaient des visions qu'ils regardaient comme des communications divines ; et , si le Père Baudouin fut trompé par les convulsionnaires de Chavagnes , Rollin , le sage Rollin , crut bien à ceux du cimetière de Saint-Médard. Il ne m'appartient pas de juger des choses spirituelles ; mais , puisque j'ai touché à cette question , j'ajouterai encore , en me plaçant le plus que je pourrai au point de vue du dogme , qu'il faut être , en pareille matière , d'une grande prudence , d'une grande circonspection , et ne pas prendre les illusions de nos sens pour des manifestations surnaturelles.

Laissons à ceux qui ont qualité pour les discuter , ces parties de

sa vie, et abordons le Père Baudouin par des côtés accessibles à tous. Il nous apparaît comme un travailleur infatigable, toujours debout, toujours à l'œuvre, prêt à répondre, à ceux qui lui disent de ménager ses forces, ce mot sorti de la bouche d'un des ennemis de sa foi : « N'aurons-nous pas toute l'éternité pour nous reposer ? » Il ne borne pas son ambition à une tâche qui aurait rempli toute la vie d'un autre homme, à la fondation de la communauté des Ursulines ; il crée le petit séminaire de Chavagnes, la congrégation du Verbe-Incarné, des confréries, des sociétés religieuses, leur trace des règles et, sans cesse, leur adresse des instructions nouvelles. Si l'on recueillait tout ce qui est sorti de sa plume, on y trouverait la matière de plusieurs volumes ; on rencontrerait le Père Baudouin plein d'onction, de douceur et de tendresse ; ne laissant jamais au doute une porte ouverte pour pénétrer dans son âme ; ayant une foi vive et simple, la foi du charbonnier, et prenant le ton du pénitent plus souvent que celui du supérieur. Les tristesses de l'âme, auxquelles bien peu de religieux ont pu se soustraire entièrement, chez lui ne sont que passagères ; elles se dissipent sous l'action du remède infailible pour les guérir : sous l'action du travail. Le repos est tellement antipathique à sa nature, que, s'il n'avait pas été chrétien, au lieu d'un cri d'amour, sa dernière parole eût été celle de l'empereur Sévère : *Laboremus !*

Si j'avais à l'envisager d'un côté beaucoup plus humain, auquel il n'a certainement jamais attaché d'importance, plus occupé qu'il était du fond que de la forme ; si j'avais à juger le professeur au point de vue littéraire, je le trouverais d'un style négligé, mais abondant et facile, plein de réminiscences bibliques, donnant dans les figures, dont il est prodigue, la préférence à l'allégorie ; le plus souvent simple et familier, quelquefois pompeux et enthousiaste. Et, puisque l'âme se peint souvent sur le visage, je dirai que son front large et pur, la sérénité de son regard, ses traits reposés, toute sa physionomie enfin, respirent le calme, la méditation et le recueillement.

C. MERLAND.

LA RUE DES NOBLES *

NOUVELLE

Philippe répondit aux questions d'usage sur son âge, son nom, sa profession, d'un accent si net et si ferme, que pas un des nombreux auditeurs ne perdit une seule de ses paroles. Mais quand on lui demanda ce qu'il avait fait dans la soirée du 4 mai, une imperceptible émotion fit légèrement trembler sa voix, il hésita un moment, un bien court moment, avant de répondre.

— J'avais passé la soirée chez une personne de ma famille, dit-il avec effort, et j'étais allé reconduire mon frère jusqu'à la porte de son logement ; mais la nuit n'étant pas fort avancée, je me décidai à retourner au club que j'avais l'habitude de fréquenter, et j'y restai une couple d'heures.

— Ce club est situé dans la rue des Nobles ?

— Oui, monsieur.

— Quelle heure était-il lorsque vous en sortîtes ?

— Minuit, à peu près.

— Ne rencontrâtes-vous personne en retournant chez vous ?

— Je rencontrai M. Dupont. Il m'accosta au coin de la rue des Nobles et me demanda si je n'avais pas trouvé un portefeuille qu'il venait d'égarer ; je répondis que je n'avais rien vu, et je continuai ma route.

— Vous avouez donc avoir passé, après M. Dupont, dans l'endroit où il avait laissé tomber son portefeuille ?

* Voir la livraison de novembre, pp. 348-362.

— Je rencontraï M. Dupont marchant très-vite dans la direction de la rue des Nobles, dont je sortais. Je suppose donc qu'il avait dû la traverser avant moi, puisqu'il revenait sur ses pas. Mais bien d'autres personnes aussi peuvent l'avoir parcourue dans le temps qui s'est écoulé entre son passage et le mien.

— C'était bien réellement dans la rue des Nobles que M. Dupont avait perdu son portefeuille. Il l'y a retrouvé. Seulement, les trente mille francs de valeurs qu'il aurait dû contenir avaient disparu. Comment expliquez-vous ce fait qu'un gant, découvert par M. Dupont auprès de son portefeuille, fait exactement la paire avec cet autre gant, saisi le lendemain chez vous ?

— Je ne cherche point à l'expliquer. Cette circonstance me semble n'avoir aucune valeur. Beaucoup de personnes portent des gants de même grandeur et de même couleur, et j'en avais chez moi un si grand nombre, qu'il était facile d'en rencontrer un allant avec celui-ci. D'ailleurs, j'aurais en passant laissé tomber mon gant, comme M. Dupont son portefeuille, que ce ne serait pas, je pense, une preuve que je me fusse arrêté dans cet endroit.

— Mais cette enveloppe de lettre retrouvée également parmi vos papiers, et qui porte l'adresse de M. Dupont, comment expliquez-vous sa présence chez vous et la coïncidence étrange qui fait qu'une enveloppe semblable renfermait, d'après la déposition de M. Dupont, les billets de banque qui lui ont été soustraits ?

— J'ai été fort surpris moi-même de cette circonstance, et j'ai peine à comprendre la manière dont ce papier est entré chez moi, à moins que ce ne soit comme ayant enveloppé quelque petit objet de toilette ou de parure qui m'aurait été envoyé par un marchand en relation d'affaires avec M. Dupont.

— C'est peu probable, car l'enveloppe a été visiblement décachée et par conséquent remise à celui à qui elle était adressée. Nous aurons à revenir sur cette circonstance, lors de l'audition des témoins. Mais, avant d'y arriver, veuillez nous dire si, depuis quelque temps, vous n'avez pas joué et perdu des sommes considérables, notamment à votre club ?

— Il est vrai que je me suis laissé entraîner à jouer fort gros

jeu ; mais toutes mes dettes de cette nature avaient été payées avant la fin d'avril, et je ne crois pas qu'on puisse m'en découvrir de postérieures à cette époque.

— Cependant, il a été constaté que les emprunts faits par vous avant ce moment, et qui embarrassaient votre fortune, ne vous semblaient pas suffisants ; car, le 4 mai précisément, vous avez cherché à vous procurer une nouvelle somme dont vous n'avez pas avoué le montant, tout en ne niant pas qu'elle atteignît un chiffre fort élevé. La personne à qui vous vous adressiez vous refusa, et vous vous emportâtes jusqu'à la menacer, en lui disant que son refus vous jetterait dans le désespoir.

— Je prévoyais dans ce moment de fortes dépenses que les circonstances devaient m'imposer, et j'étais blessé du ton avec lequel on me refusait. Les dettes qui chargeaient ma fortune, sans l'absorber tout entière, comme on l'a dit faussement, auraient été sans peine acquittées avec les faciles économies de quelques années.

Le président fit encore à Philippe deux ou trois questions insignifiantes, avant de terminer un interrogatoire qui produisit dans le public des impressions fort diverses. Les uns s'étonnaient de la faiblesse des preuves sur lesquelles on avait osé arrêter un homme comme M. le vicomte d'Angles ; les autres paraissaient inquiets et surpris de ne l'avoir pas vu les réfuter toutes victorieusement. Quant à l'accusé lui-même, il sembla délivré d'un grand poids ; l'expression de sa figure devint plus calme, et ses joues s'animèrent d'une légère rougeur.

M. Dupont comparut ensuite. Il raconta comment, étant sorti fort tard de la maison où l'on venait de lui remettre trente mille francs en billets, il avait cru déposer son portefeuille dans sa poche, et l'avait laissé tomber ; comment, s'étant bientôt aperçu de cette perte, il était revenu précipitamment sur ses pas, et ayant rencontré au tournant de la rue M. d'Angles, l'avait abordé en lui demandant s'il n'aurait pas trouvé le portefeuille perdu. Il insista beaucoup sur le trouble évident de M. d'Angles et la précipitation avec laquelle il s'était éloigné après avoir répondu négativement.

Cependant ces circonstances n'avaient pas frappé M. Dupont aussi vivement au moment même que lorsque, après avoir retrouvé son portefeuille vide et un gant d'homme à côté, il se rappela avec surprise que M. d'Angles avait une main dégantée. Il était allé, dès le lendemain matin, faire sa déposition au procureur du roi, en ne cachant aucun de ces faits et des soupçons qu'ils avaient excités dans son esprit, et il avait obtenu, mais non sans peine, ajoutait-il, que des perquisitions fussent faites au domicile de M. d'Angles.

Le témoin appelé fut alors le procureur du roi ; sa position dans l'affaire l'avait forcé d'abandonner son siège à son substitut. Il déclara que les soupçons de l'usurier lui avaient paru tout d'abord encore plus insensés qu'odieus. C'était, dit-il, pour les faire tomber entièrement qu'il avait consenti à accompagner M. Dupont chez le vicomte d'Angles, afin d'obtenir de celui-ci des explications catégoriques.

— M. Dupont, continua le magistrat, parut ravi de cette concession de ma part, et nous convînmes de l'heure à laquelle nous nous retrouverions tous deux chez M. d'Angles. Soit que je me fusse trop hâté, soit que M. Dupont se trouvât en retard, j'arrivai avant lui, et je fus introduit dans la chambre de M. d'Angles. Cette circonstance me contrariait un peu, car je ne pouvais expliquer le sujet de ma visite avant l'arrivée de M. Dupont, qui semblait déjà se défier de ma partialité. J'entrai néanmoins, et je fus frappé de l'air défait de M. d'Angles, des alternatives de profond abattement et d'agitation qui se succédaient chez lui ; ses manières étaient tout à fait changées, et j'avais cru, en entrant, le voir tressaillir à mon nom ; mais ma surprise alla presque jusqu'à la consternation lorsque, en promenant mes regards autour de la chambre, j'aperçus cette enveloppe de lettre à l'adresse de M. Dupont jetée sur la table à côté de ce gant dont la couleur et la forme se rapportaient à celui que M. Dupont m'avait montré. Dans ce moment, on annonça ce dernier ; M. d'Angles, que je regardais fixement, devint d'une pâleur livide, et si tremblant, qu'il fut obligé de s'appuyer au marbre de la cheminée pour ne pas tomber.

Je l'interrogeai alors avec plus de persistance et moins de ménagements que je n'en avais d'abord l'intention, et ses réponses embarrassées furent loin de me satisfaire. Cependant, je ne voulus point brusquer les choses. Sachant bien que ni les intérêts de l'accusateur, ni ceux de la justice ne souffriraient d'un retard mis à l'arrestation du prévenu, je me retirai emportant, avec le consentement de M. d'Angles, et sous une enveloppe cachetée de son sceau et du mien, le gant et l'adresse de lettre.

J'espérais, je l'avoue, que les renseignements pris par la justice, sur la vie et les habitudes de M. d'Angles, pourraient encore le mettre au-dessus de l'accusation qui le menaçait. Il n'en fut rien. Joueur effréné et malheureux, ses pertes, habilement dissimulées jusque-là, avaient tellement entamé sa fortune, que la moindre dette devait amener un éclat et une catastrophe. L'on savait qu'un joueur connu, M. de Javerlac, lui réclamait encore, il y avait peu de jours, une forte somme, dont on ne connaissait pas le chiffre exact. Il est vrai que M. de Javerlac venait de partir pour le Havre, d'où il avait dû s'embarquer pour les colonies ; mais on ignore comment M. d'Angles est parvenu à le satisfaire. Enfin, les recherches de la justice mirent tout à coup à découvert une position si embarrassée, position que des circonstances particulières compliquaient encore de projets de mariage prochain, que la chute de l'accusé devant la tentation devint probable, et je ne pus refuser de le faire arrêter.

Telle fut cette déposition, la plus sérieuse, la plus importante de la cause. Le procureur du roi y ajouta encore quelques détails qui tous vinrent en appui à l'accusation, dont les preuves, d'abord si futiles, acquéraient une gravité inattendue. Un sombre silence régnait dans l'auditoire, et Philippe ne put s'empêcher de jeter un regard troublé sur ces visages sévères qui exprimaient maintenant, à ce qu'il lui semblait, la défiance et le mépris ; puis il se retourna vers son frère, comme pour implorer un appui, un encouragement. Max lui-même semblait inquiet. Cependant, il eut encore pour Philippe un sourire et un regard fortifiants ; mais bientôt il se détourna et donna toute son attention aux dépositions des témoins

à charge. Ceux-ci n'avaient rien de bien nouveau à dire, et la répétition fréquente des mêmes accusations finit par les affaiblir au lieu de les fortifier. Elles semblèrent, en passant par tant de bouches, devenir plus vagues et moins saisissantes. Max trouva moyen de faire ressortir certaines contradictions entre les gens qui prétendaient que Philippe était accablé de dettes et ceux qui avouaient avoir été payés par lui à la première réquisition. L'impression générale semblait donc être moins défavorable à Philippe au moment où le tribunal passa à l'audition des témoins à décharge. Les dépositions de ceux-ci augmentèrent naturellement l'intérêt qu'on portait à l'accusé.

A mesure que ses obligés et ses nombreux amis venaient témoigner devant la justice de la délicatesse de ses procédés, de l'estime générale dont il était entouré, un revirement se faisait dans les esprits les plus prévenus, et, même en avouant que tout n'était pas bien expliqué, on était généralement persuadé qu'une condamnation devenait improbable. Il était impossible de trouver l'emploi que Philippe aurait fait des trente mille francs qu'on l'accusait de s'être appropriés ; une somme insignifiante avait seule été découverte chez lui, et Max établit victorieusement cette circonstance tout à fait décisive. Rassuré, animé par les résultats qu'il avait déjà obtenus, confiant dans la bonté de sa cause, l'ardeur de son affection et la conscience secrète de son talent, le jeune avocat voyait approcher avec satisfaction le moment où sa parole courageuse ferait rendre justice à son frère, en écrasant ses accusateurs. Un billet, tracé à la hâte, alla faire partager à Jeanne cette heureuse confiance, et, à la sortie de l'audience, les plaidoiries ayant dû être remises au lendemain, Max courut lui-même chez M^{me} de Sussac porter à ces dames le compte rendu de la journée. Ces tendres attentions aidèrent puissamment la jeune fille à supporter les poignantes anxiétés de ces terribles heures d'attente et d'angoisses, et elle vit venir avec plus de calme la journée décisive du lendemain. Deux personnes cependant conservaient, en dépit de la marche heureuse que semblait prendre l'affaire, une physionomie grave et soucieuse : l'une était Philippe lui-même, l'autre le président du

tribunal. Ce dernier, malgré son impartialité rigide, ne pouvait cacher à des yeux clairvoyants le fond de sa pensée. Quant à Philippe, la sourde agitation à laquelle il était en proie grandissait de minute en minute. Une souffrance cruelle, domptée par sa volonté énergique, mais qu'il ne réussissait pas à dissimuler entièrement, le dévorait, et chaque heure, en passant, faisait subir à ses traits un changement plus sinistre. Cependant il refusait de s'avouer malade, il se disait seulement brisé par la torture morale qu'il subissait. Le second jour des débats le retrouva plus pâle, plus défait que la veille, mais affectant plus de calme et de fermeté que jamais. Il rassura d'un regard Max effrayé par l'impression brûlante de sa main, et se prépara à écouter le réquisitoire du substitut du procureur du roi. Celui-ci était un tout jeune homme qui, enchanté de paraître dans une cause à laquelle la ville entière s'intéressait, chercha à profiter de l'occasion pour déployer tout son talent. Son discours, long, diffus, maladroit presque toujours, brutal souvent, pénible à entendre pour l'accusé, lui fut, en résultat, plutôt favorable que nuisible. Max répondit avec un talent, une vivacité de conviction, une force de logique et une adresse de discussion qui remuèrent tous les cœurs et ramenèrent, pour le moment, tous les esprits au même avis. Philippe, les yeux fixés sur son éloquent défenseur, semblait puiser dans ses paroles un reflet de sa courageuse énergie, et l'on vit encore une fois son œil abattu briller du feu qui l'animait jadis.

L'écho des dernières paroles de Max résonnait dans la salle, et le silence profond qui avait régné pendant tout son discours durait encore sous l'empire de l'émotion qu'il avait fait naître, lorsque le président prit la parole. Il annonça d'une voix grave qu'au lieu de clore les débats, il se trouvait obligé de porter à la connaissance du tribunal un nouvel incident qui venait de se produire et changeait singulièrement la face des choses. Une lettre à l'adresse de M. d'Angles venait d'être saisie à la poste.

— Elle est de M. de Javerlac, continua le magistrat, et contient ce passage remarquable sur lequel M. d'Angles devra s'expliquer : « Les vingt-sept mille francs que vous m'avez remis si tard la

veille, ou plutôt de si bonne heure, le jour de mon départ, mon très-cher, ne m'ont pas fait grand profit, je dois vous l'avouer. Le valet de pique a emporté ce que le valet de trèfle m'avait valu, et je me repens fort de vous avoir tant pressé pour cette somme : cela vous a contrarié sans me profiter, comme vous le voyez. Mais au diable les regrets ! les écus ne valent pas un soupir. J'espère bien qu'à l'heure qu'il est vous aurez bravement pris votre parti d'une situation que vous voyiez vraiment trop en noir lorsque je vous ai quitté. Vous êtes, selon toute probabilité, l'heureux époux de cette jolie fille dont vous juriez si dramatiquement de vous séparer à jamais. C'eût été, en propres termes, jeter le manche après la cognée, ce qui ne va pas à un homme comme vous. »

Cette lettre, ajouta le président, explique d'une façon inattendue l'emploi que l'accusé aurait fait de la somme dérobée à M. Dupont, et c'est à ce sujet que je dois l'interroger de nouveau.

De quelle façon, monsieur d'Angles, vous êtes-vous procuré la somme remise par vous à M. de Javerlac ?

Philippe essaya de se lever pour répondre à la question qui lui était faite ; mais la foudre tombée à ses pieds eût sans doute moins bouleversé ses facultés morales et physiques que la lecture de cette lettre fatale. Deux fois il retomba sur son banc, et ce ne fut qu'en saisissant de sa main crispée le dossier d'un siège qu'il parvint à se maintenir sur ses jambes tremblantes. Des gouttes de sueur perlaient sur son front livide, et ses lèvres, nerveusement agitées, semblaient ne pouvoir qu'à peine donner passage à des paroles entrecoupées. Il demanda à voir la lettre de M. de Javerlac. Le président la lui fit remettre ; mais il était évident que les yeux obscurcis du malheureux ne pouvaient déchiffrer cet écrit accusateur. Il passa à plusieurs reprises la main sur son front, et quand le président lui demanda s'il prétendait contester l'authenticité de cette lettre, il ne put que secouer la tête négativement.

— Je vous répéterai donc ma question : comment vous êtes-vous procuré les vingt-sept mille francs que M. de Javerlac dit avoir reçus de vous ?

— Je... j'aurais là-dessus quelques éclaircissements à donner,

répondit Philippe en hésitant et d'une voix à peine intelligible... mais... mais... la fièvre, contre laquelle je lutte depuis deux jours, me laisse à peine la liberté de mes pensées et la force de parler. Je crains qu'il me soit impossible de résister plus longtemps au mal que je souffre.

Il se laissa retomber sur son banc en finissant de parler, et la pâleur de son visage, l'altération de sa physionomie étaient telles que l'on dut croire à la vérité de ses paroles. Un médecin appelé n'hésita pas à déclarer que l'état de santé de l'accusé devait le rendre incapable de soutenir un plus long interrogatoire. Le président remit au lendemain la continuation des débats et permit à Philippe de se retirer. Cet incident avait causé dans l'auditoire une vive émotion. La plaidoirie de Max venait d'enlever tous les suffrages, de rassurer les amis incertains, de réduire les ennemis au silence, et tout à coup les doutes, les méfiances, soudainement réveillés, grandissaient et se changeaient presque en une fatale certitude. La foule s'écoula au milieu du bourdonnement confus des conversations animées, et de vives discussions s'établirent parmi les groupes formés au dehors du palais.

Mais celui sur lequel ce qui venait de se passer avait produit l'effet le plus terrible, était Max d'Angles. Le silence gardé envers lui par son frère sur ses relations avec M. de Javerlac, le trouble de Philippe, ses réponses balbutiantes, tout avait dû faire luire aux yeux du jeune avocat une douloureuse lumière. Puis quand Philippe avoua enfin les souffrances qui, depuis deux jours, le minaient sourdement ; quand le médecin vint confirmer par ses paroles la gravité de la maladie, un autre sentiment d'effroi s'éleva dans le faible cœur de Max, et son esprit troublé retomba tout à coup des hauteurs de sa noble confiance, de son ardent espoir, dans un abîme de doute et d'angoisses. Pâle et muet sur son banc, il laissa Philippe se retirer, sans oser le suivre autrement que d'un regard douloureux qui ne put rencontrer celui de son frère. La salle était à moitié vide, lorsque, revenant à lui, il sortit précipitamment. Une fois dans la rue, il s'arrêta et hésita. Jeanne l'attendait. C'était à cette même heure qu'il devait se rendre chez elle pour lui porter, il

le lui avait fait espérer, la nouvelle de l'acquittement, de la réhabilitation complète de celui qu'ils aimaient. Irait-il lui raconter ce qui s'était passé ? son triomphe d'un instant et le coup de foudre qui venait de renverser toutes ses espérances, en remplissant son âme de doutes navrants ? Non ! cela ne se pouvait. Max courut chez lui, traça à la hâte quelques lignes tremblantes où il annonçait la remise de l'audience et l'impossibilité de prévoir le résultat de l'affaire, les envoya à Jeanne, puis se rendit à la prison. On refusa de le laisser entrer chez Philippe, le médecin ayant défendu toute visite qui pût émouvoir le malade. Max insista si énergiquement sur son double titre de frère et de défenseur, que le concierge crut devoir aller prendre de nouveaux ordres ; mais à son retour, il déclara au jeune avocat que le malade lui-même demandait qu'on le laissât seul. Max rentra chez lui le cœur brisé, la tête en feu, accablé, désespéré. Pendant toute la nuit, nuit horrible de crainte, de honte et d'amertume, il resta debout, comptant les heures, les minutes qui passaient lourdement sur lui, et qui creusaient sur son cœur et son front les traces profondes laissées ordinairement par de longues années de misère. Depuis l'instant où Philippe avait affirmé son innocence, l'esprit de Max n'avait pas vacillé dans sa noble confiance. Il ne s'était pas permis une hésitation, un doute. Maintenant encore, se révoltant contre l'amère conviction qui lui envahissait le cœur, tantôt il se courbait, accablé sous ce crime qui le déshonorait aussi bien que Philippe ; tantôt il attribuait à la maladie, à une maladie dangereuse, mortelle peut-être, le trouble de ce frère si passionnément aimé, et qui refusait jusqu'à ses soins, son dévouement aveugle. Puis il interrogeait l'horloge inexorable, ce ciel où les étoiles pâlissaient trop lentement, et cherchait à calmer l'inquiétude qui le dévorait en arpentant sa chambre avec une folle agitation ; mais sans pouvoir parvenir à fixer les pensées qui tourbillonnaient dans sa tête, où la fièvre semblait aussi s'allumer. A la fin de la nuit un court sommeil calma, pour un instant, l'agitation terrible du jeune homme. Lorsqu'il se réveilla, le soleil était levé, et, quoiqu'il fût à peine l'heure de se rendre à la prison, Max y courut à la hâte. On lui répondit cette fois que Philippe dormait,

qu'il avait passé une nuit agitée, qu'il avait longtemps écrit, et qu'il avait demandé instamment qu'on le laissât reposer jusqu'à l'heure de l'audience.

Max se retira plus troublé que jamais. Philippe avait écrit ! A qui ? Peut-être à Max lui-même. Mais pourquoi choisir cette manière de communiquer avec lui ? Il avait donc à lui avouer ce qu'il n'aurait osé lui dire face à face ! Il rentra chez lui et attendit. Mais rien ne vint éclaircir des doutes cruels, et force lui fut de se rendre à l'audience, sans prévoir ce qui devait s'y passer. Au moment de sortir, ses regards tombèrent par hasard sur une glace, et il fut frappé du désordre de ses vêtements et du changement de son visage.

— Cela ne doit pas être, se dit-il, on pourrait tirer de mon trouble des inductions fâcheuses contre l'accusé. . . Mon devoir est de le défendre jusqu'à la fin. Je ne suis pas seulement son frère, je suis son avocat.

Il donna quelques soins à sa toilette, chercha à faire prendre à ses traits une expression plus calme et se rendit au tribunal. La salle était pleine. Les juges entrèrent peu d'instants après l'arrivée de Max ; mais Philippe ne paraissait pas. Le président semblait attendre quelque message important ; l'auditoire s'agitait. Les juges parlaient entre eux ; les avocats causaient et riaient pour faire passer le temps, et Max, cloué sur son banc, le front pâle, les yeux baissés, continuait sa torture de la nuit, et sentait pour la première fois le poids de ces regards curieux que la foule impose aux coupables comme une expiation.

Enfin, un huissier vint parler au président, et celui-ci prit aussitôt la parole au milieu d'un mouvement de vive attention.

Il annonça qu'on lui avait remis, à son arrivée au palais, une lettre de l'accusé ; mais que, avant d'obtempérer à sa prière et de donner lecture de ses aveux, il avait dû faire constater l'état de santé dans lequel se trouvait M. d'Angles. Le médecin de la prison, mandé à cet effet, allait être entendu par le tribunal.

Le docteur fut introduit : il déclara que M. d'Angles, en proie à une fièvre ardente, était non-seulement hors d'état d'être trans-

porté au palais, mais qu'un interrogatoire, une émotion vive mettrait sa vie en danger, la lettre qu'il avait écrite dans la nuit ayant été suivie d'une crise terrible qui évidemment avait épuisé ses dernières forces. D'après cette déclaration, le président dut donner lecture de la lettre de M. d'Angles.

Elle était ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» Il m'eût peut-être été possible encore d'expliquer d'une manière plausible ce qui s'est passé entre moi et M. de Javerlac, dans la nuit du 5 mai ; mais ma tête et mon cœur se refusent également à tenter ce dernier effort. Je suis coupable ! et cet aveu terrible me paraît moins douloureux que le rôle soutenu par moi depuis trois jours. Il a usé mes forces au point de me faire espérer une prompte fin à mes souffrances. Je ne dis point ceci pour exciter la pitié, ni pour obtenir un délai, mais afin d'expliquer pourquoi j'ai consigné mes aveux dans une lettre, au lieu de les porter moi-même au tribunal. Je désire, au contraire, qu'il soit passé outre aux débats, et que mon jugement soit prononcé le plus tôt possible.

» Le portefeuille de M. Dupont est véritablement tombé entre mes mains, dans la soirée du 4 mai. En l'ouvrant, pour savoir à qui il appartenait, je trouvai l'enveloppe d'une lettre portant le nom de M. Dupont, mais en même temps les billets de banque qu'elle contenait frappèrent mes yeux. J'étais dans une position terrible. M. de Javerlac me menaçait d'un éclat qui devait ruiner mes plus chères espérances. Je cédai à la tentation, en me promettant de prendre, dès le lendemain, des mesures pour réparer ma faute, et, après m'être emparé des trente mille francs, je laissai retomber le portefeuille. A peine avais-je fait quelques pas, que je rencontrai M. Dupont ; il me demanda si j'avais vu son portefeuille, je répondis : Non ! et dès ce moment je fus perdu.

» Je me rendis au club où M. de Javerlac passait la plus grande partie de ses nuits. Je l'attendis à la sortie, je lui remis la somme que je lui devais, et je rentrai chez moi bouleversé de ce que je venais de faire. Cependant, j'espérais encore pouvoir m'acquitter

envers M. Dupont. La visite de M. le procureur du roi et mon arrestation m'ôtèrent cette espérance ; je me sentis à la merci complète des événements, et je me laissai emporter par eux sans essayer de leur résister.

» Je ne crois pas, monsieur le président, avoir rien de plus à ajouter. Tout le reste vous est connu ou s'explique de soi-même. Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai confié à personne mon coupable secret, pas même au défenseur éloquent et dévoué qui a ému vos cœurs en plaidant pour moi, et qui m'a imposé, par sa généreuse confiance et ses nobles paroles, un supplice plus cruel qu'il n'est au pouvoir de mes juges de m'en infliger. Je ne demande ni pitié, ni ménagements, et je reconnais d'avance la justice de l'arrêt qui me frappera. »

Un silence de mort avait régné dans l'auditoire pendant cette lecture. Les derniers mots de la lettre de Philippe ramenèrent l'attention sur Max, et tous les regards se tournèrent vers lui. Le malheureux jeune homme avait courbé son noble front, souillé par la faute de celui qu'il aimait le plus au monde ; son visage était plongé dans ses deux mains, et le tremblement convulsif qui les agitait ne trahissait que trop les angoisses qu'il eût voulu cacher à tous les yeux. Un murmure de sympathique pitié courut dans la salle, et Philippe, protégé de nouveau par l'affection de son frère, se trouva entouré de l'intérêt dû à celui qui avait su se faire tant aimer. Le substitut se leva pour requérir une condamnation inévitable ; mais il le fit avec des ménagements que lui imposait, peut-être malgré lui, l'aspect d'une si grande douleur. Le sévère président lui-même, qui, depuis le commencement des débats, semblait avoir une conviction intime de la culpabilité de l'accusé, et qui, jusque-là, ne s'était pas départi de sa froide austérité, ne put empêcher l'émotion de l'auditoire de le gagner, et ce fut d'une voix adoucie par ce sentiment involontaire qu'il demanda à Max s'il n'avait rien à dire en faveur de son client. Max écarta alors ses mains glacées et se leva pâle comme la mort, mais ferme et courageux encore. Son regard, profondément triste, se tourna vers les juges avec une expression douloureuse et calme à la fois. Fidèle

jusqu'à la fin à son devoir comme avocat et à son amour fraternel, il prit la parole d'une voix distincte quoique émue. Il demanda aux juges d'adoucir la peine en faveur des aveux complets du coupable et, puisqu'on acceptait dans sa confession tout ce qui pouvait l'accuser, de croire aussi à l'intention qu'il avait eue de réparer sa faute. Il trouva encore des paroles touchantes, des phrases simplement éloquentes en faveur de son frère; puis, quand il eut fini de parler, il retomba épuisé sur son banc et replongea dans ses mains sa tête brûlante. Les dernières formalités s'accomplirent sans qu'il parût voir ou entendre ce qui se passait. Le prononcé du jugement même ne le tira pas de sa torpeur. Philippe était condamné, mais non au maximum de la peine, et l'intérêt inspiré par Max semblait avoir eu son influence sur l'esprit des juges.

Lorsque tout fut fini, le jeune avocat se leva. Il traversa lentement la foule, qui s'écartait devant lui. Il ne cherchait pas à éviter les regards qui le suivaient; son esprit semblait accablé sous une impression trop profonde pour qu'il pût accorder son attention à ce qui l'entourait. Il se rendit d'abord chez Jeanne. Il sentait que c'était à lui encore que revenait le devoir de porter à la jeune fille ce dernier et terrible coup. Il chercha de tout son pouvoir à adoucir l'effet de ce qu'il avait à lui apprendre; il n'y réussit qu'en partie et la laissa brisée par un désespoir profond. De là, il se rendit à la prison... La réponse fut la même que la veille et le matin: Philippe était fort mal et refusait de voir son frère.

Cette persistance de la part de Philippe à le repousser loin de lui, la douloureuse pensée de savoir son frère malade, mourant peut-être, et de ne pouvoir, par sa tendresse et ses soins, adoucir le désespoir qui tuait celui qu'il aimait tant, vainquirent enfin le courage du pauvre Max. Il courut se renfermer chez lui, et là, loin des regards de tous, il s'abandonna sans contrainte à l'amertume poignante qui débordait de son cœur flétri à jamais dans toutes ses espérances, tous ses sentiments, tout son légitime orgueil.

Pendant trois jours, le jeune avocat se présenta vainement à la porte de cette prison inexorable, qui semblait glacer sous ses froides voûtes non-seulement le sang et la vie de Philippe, mais

encore son cœur si tendre autrefois. Et toujours on répondait à Max que la maladie faisait d'effrayants progrès, que le danger augmentait... Désespéré enfin, fou de douleur et d'inquiétudes, Max essaya de faire parvenir jusqu'à Philippe la prière désolée qu'il adressait tous les jours à ses gardiens. Il lui écrivit quelques lignes pleines de supplication et de tendresse, et attendit, le cœur saisi, le résultat de cette dernière tentative. Le concierge, en revenant, lui fit signe de le suivre. Philippe avait lu la lettre, une larme avait mouillé sa paupière, et il avait donné l'ordre de lui amener son frère. Au moment où Max entra, le prisonnier leva vers lui ses yeux mourants, tendit avec hésitation sa main tremblante, puis, la sentant mouillée par les larmes brûlantes de son frère, il tourna la tête vers la muraille en demandant à Dieu de le faire mourir. Dieu n'exauce pas toujours ces égoïstes prières. Philippe ne devait pas si vite échapper au douloureux sort qu'il s'était fait à lui-même. Peut-être les soins dévoués de Max contribuèrent-ils puissamment à sa guérison ; peut-être sa jeunesse triompha-t-elle du mal physique causé par le désespoir ; mais ce désespoir lui-même ne se guérit pas. A mesure que ses forces revenaient, le malheureux jeune homme sentait plus vivement toute l'amertume de sa position. Max, lui-même, ne la voyait pas sous un aspect si terrible, et ne comprenait pas dans toute leur étendue les tortures morales endurées par Philippe. Pas une fois le nom de Jeanne ne sortit des lèvres de celui-ci, et comme, un jour, Max, dans l'espoir de tirer de sa torpeur cet esprit, autrefois si brillant, se hasardait à parler de la jeune fille, il fut effrayé de l'expression avec laquelle Philippe lui dit, en lui serrant fortement le bras :

— Qu'elle m'oublie ! au nom de Dieu, qu'elle m'oublie !

Et il retomba dans le sombre engourdissement où il passait sa vie. On ne l'entendit, pendant cette période de temps, exprimer qu'un seul désir, c'était celui d'aller subir sa peine loin de la ville qui avait vu son heureuse jeunesse. Ce souhait fut exaucé. Un air plus doux étant recommandé par les médecins comme nécessaire à la guérison parfaite du prisonnier, les magistrats, que mille cir-

constances intéressaient en faveur de Philippe, consentirent facilement à le faire transporter dans une ville du Midi, où tous les soins possibles lui furent prodigués.

Lorsque la nouvelle de son départ fut connue, Jeanne demanda à le voir. Depuis longtemps elle en avait le douloureux désir, et Max lisait cette pensée dans son cœur ; mais il n'osait la lui laisser exprimer, effrayé qu'il était d'en parler à Philippe. Cette fois, il fallut bien lui soumettre la prière de la jeune fille. Philippe l'écouta avec une émotion profonde ; il sembla sur le point de céder à la cruelle et enivrante tentation qui lui était présentée ; puis, passant sa main sur son front mouillé de sueur, il répondit :

— Non... cela ne se peut... Je dois être mort pour elle... Je ne la reverrai plus dans ce monde.

Il partit. Max resta à *** quelque temps encore, pour mettre ordre à ses affaires et réaliser sa fortune ; puis, lui aussi, il quitta pour toujours sa ville natale. Voulant sans doute rompre complètement avec tout son passé, il n'y conserva aucune relation intime, et ses anciens amis apprirent tout à fait par hasard que Philippe avait succombé, en prison, à une maladie de langueur, au moment même où il allait se trouver rendu à la liberté. On ne sut ce que Max était devenu.

Je l'aurais toujours ignoré si, une dizaine d'années plus tard, flânant aux Tuileries, dans cette belle allée qui, chaque jour, offre à l'œil charmé un vivant parterre de beaux et joyeux enfants, je n'avais été frappé de la charmante figure d'un jeune garçon de sept ans environ. Il jouait avec une douzaine de petits camarades, qui semblaient avoir pour lui une soumission volontaire et enthousiaste. Les traits de ce petit dominateur me charmaient d'autant plus, qu'ils éveillaient dans mon esprit des souvenirs confus. Je cherchais en vain à les éclaircir, lorsque le nom de Philippe, prononcé tout près de moi par une voix de femme, me fit tressaillir. Le bel enfant se retourna avec une vivacité joyeuse, et s'alla jeter dans les bras d'un monsieur et d'une dame, arrêtés à quelques pas. Cette fois, ma mémoire ne fut pas en défaut. A travers les changements amenés par les années, les chagrins, les souffrances, je

reconnus Max et Jeanne. Je crois que Max me reconnut aussi. Il fit un mouvement vers moi, puis un coup d'œil jeté sur sa femme sembla le faire changer d'avis. Il se détourna, et tous trois s'éloignèrent lentement. Le père et la mère tenaient entre eux le jeune Philippe, auquel ils n'avaient pas craint de donner ce nom chéri, qui devait parfois cependant exciter dans leurs cœurs des émotions dont ils ne pouvaient peut-être se confier ni la nature, ni la profondeur.

JULES D'HERBAUGES.

POÉSIE

LES DEUX ÉPÉES

« La Bretagne est à l'ordre du jour ,
Trochu en tête. . . Trochu et Ducrot ont com-
munié à Notre-Dame-des-Victoires et ont fait
bénir leur épée avant de partir. »

(Lettre de Paris, du 4 décembre 1870.)

Paris est submergé par les vagues de l'ombre ;
Sur son front endormi les étoiles sans nombre
Agitent leurs traits d'or dans les cieux clairs et froids ;
Un vent âpre poursuit sa plainte monotone,
Et nul bruit ne s'y joint, que le canon qui tonne,
Ou l'heure vibrant aux beffrois.

Drapés dans des manteaux que soulève la bise,
Deux soldats ont ouvert la porte d'une église ;
Dès le seuil même ils sont frappés d'un saint respect :
Ils sortent de la nuit, du silence des tombes ;
Les voilà transportés au temps des catacombes...
Pour eux quel saisissant aspect !

Dans le champ de la nef tout est sombre et sans formes ;
Les piliers vaguement dressent leurs fûts énormes ;
C'est d'un bois, à minuit, l'épaisse obscurité ;

Mais là-bas leur regard, mais leur âme ravie
S'élançait : au fond du chœur tout est splendeur et vie,
Humaine et mystique clarté.

Parmi les fleurs de neige et les rayons des cierges,
La Mère de Jésus, la Vierge entre les vierges,
Est debout et sourit en son chaste maintien.
Broyant de ses pieds nus le tentateur immonde,
Elle abaisse ses yeux, que la douceur inonde,
Vers la terre, vers le chrétien.

— Recours des affligés, ô clémentine Marie,
Vous qu'une humble oraison a toujours attendrie.
De vos deux serviteurs, prosternés à genoux,
Ah ! secondez les vœux et la vive prière ;
Ils vous disent : « Pendant la lutte meurtrière,
» Reine du ciel, protégez-nous ! »

Pourriez-vous les entendre avec indifférence ?
Si vous régniez aux cieux, vous régniez sur la France ;
Nous vous avons voué d'innombrables autels...
Notre vaisseau se tord sous les flots, sous l'orage :
L'abandonnerez-vous en proie à tant de rage ?
Ces coups sont-ils des coups mortels ?

Etoile de la mer, le péril est extrême !
Le jour luira bientôt... c'est notre jour suprême !
Que nous apporte-t-il : le triomphe ou l'écueil ?
Du haut de nos destins nous fera-t-il descendre ?
Ne va-t-il subsister de nous qu'un peu de cendre,
Qu'un souvenir dans un cercueil ?

Nous avons irrité le doux Sauveur des hommes ;
Intercédez pour nous, fils des Francs, nous qui sommes,
Nous qui voulons rester de Dieu les vrais soldats,
Et poursuivre à jamais notre rôle sublime :
Il est temps ! nous roulons au plus bas de l'abîme ;
A vos enfants tendez les bras !

Vous qui par Jeanne d'Arc avez sauvé la France,
 Devant ces deux guerriers, notre unique espérance,
 Mendians à vos pieds courbant leurs fronts soumis,
 Gémissant et pleurant des pleurs expiatoires,
 Envoyez saint Michel, ô Dame-des-Victoires,
 Et c'en est fait des ennemis !

Trochu ! Ducrot ! voilà des mains, des âmes pures :
 Par eux, Mère, fermez nos horribles blessures ;
 Du sang de votre Fils voyez-les se nourrir.
 A leur fourreau le prêtre a rendu les épées,
 De divines vertus abondamment trempées....
 — Allez, héros, vaincre ou mourir !

Nantes, 8 décembre 1870, fête
 de l'Immaculée-Conception.

LES FILS D'UN PREUX

I

Jadis, en d'heureux jours de loisir et de calme,
 Ma muse vendéenne attachait une palme
 Au tombeau de Bonchamps :
 J'osais, après David, l'immortel statuaire,
 Dont le marbre palpite au fond du sanctuaire,
 Offrir mes humbles chants.

— Du souffle de ce siècle ayant subi l'atteinte,
 La race du héros, pensais-je, est bien éteinte :
 Couvrons-la du linceul.

Le preux dans ses enfants ne s'en va point revivre ;
 Au sentier du martyr en est-il un pour suivre
 La trace de l'aïeul ?...

Et d'un œil attristé je comparais entre elles
 Ces vigueurs d'autrefois et nos faiblesses grêles ;
 Entre eux, géants et nains.
 Autrefois, l'âme était à son Dieu tout entière ;
 L'âme n'enfante pas, livrée à la matière,
 Les actes surhumains.

Oui, rions des anciens disant : « Noblesse oblige. »
 La noblesse, aujourd'hui, c'est d'être l'homme lige
 Des moins nobles désirs :
 Le vice nous saisit dès le sein de nos mères ;
 Devoir, vaillance, honneur, — mots sonores, chimères !...
 Des plaisirs ! des plaisirs !...

Un grand fleuve roulait des ondes débordantes,
 Paisibles par moments et par moments grondantes,
 Toujours belles à voir...
 Que sort-il à présent de l'urne intarissable ?
 Un ruisseau si chétif, qu'à peine entre le sable
 On l'entend se mouvoir.

Plus d'arbres sur ses bords, d'essences vigoureuses,
 Baignant dans sa fraîcheur leurs racines heureuses,
 D'herbes ni de moissons ;
 Les troupeaux ont quitté ses arides prairies,
 Et l'oiseau cherche, loin de ses branches flétries,
 L'ombre pour ses chansons.

Mais quel est ce prodige ? et quelle main féconde
 De la source épuisée a fait remonter l'onde
 A l'antique niveau ?
 Demandons leur secret à la nue, à l'orage :
 Pareille est la grandeur du fleuve d'un autre âge
 Et du fleuve nouveau.

II

Un homme parmi nous portait l'honneur insigne
 D'être issu de ce cœur que garde Saint-Florent.
 Sur son berceau brillait un favorable signe :
 Ensemble il y trouva gloire, biens, noble rang.

Ses biens, il en faisait aux pauvres le partage ;
 Son rang, en gentilhomme il le savait tenir ;
 Mais il jugeait la gloire un pesant héritage,
 Couronne que ses mains ne pouvaient rajeunir.

Car ses mains par le sort demeuraient enchaînées :
 L'ouragan qui brisa le trône de ses rois,
 Brisa du même coup ses propres destinées ;
 En France il n'avait plus qu'un seul culte, — la Croix !

Bras inutile à ceux que servaient ses ancêtres,
 Son âme s'attachait comme un lierre à la leur ;
 Son corps vivait ici, son cœur, avec ses maîtres :
 Il était — quel beau nom ! — *courtisan du malheur*.

Ses cheveux, s'argentant, annonçaient la vieillesse :
 « Marchez jusqu'à la mort, disait-il, ô mes fils,
 » En ce chemin d'exil que la foule délaisse ;
 » Méprisant le succès, faites ce que je fis. »

III

L'Empire tout à coup s'effondre dans la fange,
 Nous livrant aux Germains, nous, nos villes, nos champs...
 De Charette aussitôt l'invincible phalange
 Vous accueille, joyeuse, héritiers de Bonchamps.

L'heureux, le châtelain, le père de famille,
 Décrochant des aïeux le vieux glaive rouillé,
 Au feu mène et son fils, et l'époux de sa fille :
 Ils feront voir qu'il est encore des Bouillé.

Le flot barbare accourt, que rien ne peut suspendre,
 Ravageant et souillant la grande nation !
 Pour un sang généreux, brûlant de se répandre,
 Ah ! sera-t-il jamais si sainte occasion ?

IV

Le soleil d'Austerlitz, émergeant des ténèbres,
 Nous rend le jour, funèbre entre les plus funèbres,
 Du hideux Coup d'État.
 Rachetez-le, Bretons, à force de vaillance,
 Ce jour, où nous avons, mortelle défaillance!
 Voulu cet attentat.

— La lutte avait longtemps sévi. Devant l'armée,
 Par un valeureux chef, par Sonis animée,
 L'ennemi s'enfuyait,
 Et pour nous la victoire allait pencher sans doute ;
 Mais, à l'abri d'un bois, tonnait une redoute,
 Et son feu nous broyait.

De Sonis sous l'azur étincelle le glaive :
 « Sur ces pièces fondons, amis ! qu'on les enlève !
 » Baïonnette en avant ! »

Ils les appelle en vain, en vain il les excite :
 Eux, reculent, tremblant, dans leur terreur subite,
 Plus que la feuille au vent.

L'âme de désespoir et de rage inondée,
 Le général vers vous, enfants de la Vendée,
 Fait voler son cheval :

« Venez, venez, ô vous que nul effroi n'arrête,
 » Montrer comment on meurt ! » — « Allons ! » leur dit Charette.
 Ils traversent le val.

Le regard plein de flamme et le cœur plein de force,
 Un contre cinq, ils vont, sans brûler une amorce,
 Ces sublimes soldats !

Combien sont-ils ? Trois cents, criblés de projectiles ;
 Spartiates nouveaux, conduits aux Thermopyles,
 Par deux Léonidas !

La mitraille, qui pleut du front de la colline,
 Abat Sonis, abat Charette qui s'incline
 Pour lui tendre la main.

Les zouaves ont vu fléchir les deux victimes ;
 Ils s'arrêtent : « Non ! non ! disent ces magnanimes,
 » Allez votre chemin ! »

Et la douleur accroît, s'il se peut, leur furie :
 Sur les canons éteints quelle horrible tûrie !
 Quels coups et quels efforts !
 Sougy ! combien de bras qui laissent choir la crosse !
 Kersabiec, Cazenove, Houdet, Mauduit, La Brosse,
 Gisent blessés ou morts !

Et le clairon résonne, enthousiasmant l'âme ;
 Et le Sacré-Cœur luit sur la blanche oriflamme,
 Que soutient Traversey.
 Il tombe ; Bouillé prend l'étendard et l'emporte,
 En poussant un hurrah de sa voix la plus forte...
 Mais il s'est affaissé.

Et vers Jacques soudain voici bondir son père,
 Frissonnant, l'œil en feu, tel que de son repaire
 Bondirait un lion.
 Croyez-vous que de pleurs sa paupière se trempe?...
 La patrie avant tout : il enlève ta hampe,
 Glorieux fanion !

Et, pendant que son fils saigne et râle sur l'herbe,
 Il dresse haut dans l'air, par un geste superbe,
 Le drapeau qu'il défend.
 Hélas! un coup le frappe, il s'affaisse lui-même,
 En soupirant : « Jésus! » non loin de ceux qu'il aime,
 — Son gendre et son enfant!...

V

Ah! tressaillez d'orgueil, croisés, race loyale,
 Dont le sang empourpra la bannière royale
 Et le divin tombeau :
 Des rives du Jourdain aux rives de la Loire,
 Le ciel éclaira-t-il, parmi vos jours de gloire,
 Un autre jour plus beau ?

Le poète, qui suit du cœur cette bataille,
 Des *géants* de Vendée a reconnu la taille,
 Et son œil s'est mouillé !
 L'Histoire ouvre son livre aux feuillets d'or des braves,
 Et réunit vos noms, martyr saint, fiers zouaves,
 O Bonchamps! ô Bouillé !

ÉMILE GRIMAUD.

AU ROI GUILLAUME DE PRUSSE

Roi, l'homme qui vous parle est un homme de paix,
Un homme de prière, ami des bois épais,
Soumis aux justes lois, fidèle aux justes maîtres,
Nourri dans le respect des rois et des ancêtres.
Jamais un mot de lui blessant les vieilles mœurs
N'a brigué le succès des modernes rimeurs ;
Jamais, pour mendier des couronnes civiques,
Sa muse ne hurla sur les places publiques.
S'il a dit fièrement, d'un style bien trempé,
Son mépris de la fourbe et d'un sceptre usurpé,
Il brave en tous ses vers et dans toute sa vie
Le démagogue impur fait de haine et d'envie.
Les aïeux dont il sort, dont il suit la leçon,
Dont il garde à ses fils le modeste écusson,
Jugés pour leurs vertus, condamnés par le crime,
Mouraient sur l'échafaud du prince légitime.

Or, voilà, devant Dieu, la main levée au ciel,
Ce que vous dit cet homme au cœur droit et sans fiel :

Tu poursuis une guerre, une victoire infâmes,
O roi, sombre assassin des enfants et des femmes !
Ton orgueil se repait de larmes et de sang,
Ta sauvage fureur va toujours grandissant,
Comme l'horrible feu que tes hordes serviles
Promènent par ton ordre aux quatre coins des villes,
Châtiant l'orphelin, dans les bourgs envahis,
D'être né d'un soldat mourant pour son pays,
Se vengeant de l'époux sur la veuve éventrée,
Et faisant un désert de sa riche contrée.
L'incendie et le vol ont marqué tous tes pas ;
Gorgé de sang et d'or, tu ne t'en soûles pas !

Voilà par quels hauts faits il veut qu'on le renomme,
Ce roi qui se prétend chrétien et gentilhomme.
Mais Dieu vous a jugé, Guillaume le Maudit :
Vous n'êtes pas un roi, vous êtes un bandit !

Toi seul et ton orgueil attisez cette guerre,
Dont les lâches horreurs épouvantent la terre ;
Il s'agit d'attacher l'Allemagne à ton char,
Et, Dieu t'ayant fait roi, de t'appeler César.
Il s'agit d'échanger un titre qu'on révère
Pour celui que portaient Néron, Claude et Tibère.
Tu veux être empereur, au lieu de roi chrétien...
Va ! ce titre infamant tu le mérites bien ;
Cet exécrable fruit du meurtre et des rapines,
Ce titre, il fut toujours conquis sur des ruines !
Va donc, poursuis ton œuvre et touches-en le prix ;

D'un million de morts sème le grand Paris ;
 Lance à flots sur ses murs, piétiste hypocrite,
 Le pétrole enflammé, ton arme favorite ;
 Et pour que le triomphe arrive à bonne fin
 Appelle à ton secours et la peste et la faim.
 Alors, parmi la cendre et les pans de murailles,
 Des femmes, des enfants piétinant les entrailles,
 Sur ton coursier sinistre, heureux de tout ce deuil,
 Passe cette revue objet de ton orgueil ;
 Ecris du Champ de Mars à ta noble Compagne,
 Signe : « César Guillaume, empereur d'Allemagne ; »
 Souris au Louvre en feu, quand tu savoureras
 Des Huns et des Teutons les sauvages hourrahs ;
 Et sur le Carrousel fais à tes bandes ivres
 Litière de nos arts, de nos dieux, de nos livres.

C'est ainsi qu'il convient à de preux chevaliers
 De saluer encor ces murs hospitaliers,
 Où naguère, abjurant la haine et les conquêtes,
 L'Europe se pressait à nos paisibles fêtes.

Sois fier, inscris ton nom dans votre Whallalla,
 Prends-y ta place auguste à côté d'Attila ;
 Ton œuvre est faite, ô roi, ton œuvre très-chrétienne ;
 Repose-toi... C'est Dieu qui va faire la sienne.
 Cette heure t'appartient, il a l'éternité ;
 Ton gîte s'y prépare et ton règne est compté.
 Tu ne mérites pas que Jeanne d'Arc s'éveille !
 Mais, peut-être, ce soir, la nièce de Corneille,

Servante d'une ferme, ou fille d'un château,
Des flancs noirs de Marat retire son couteau,
Et va, d'un coup pareil, pour un forfait semblable
Au sale démagogue unir le roi coupable..
Car votre guerre, à vous, se fait sans foi ni loi :
Vous êtes un bandit, vous n'êtes pas un roi !

Régents des nations, princes, prenez-y garde :
Votre arrêt débattu pour un peu se retarde ;
Les peuples incertains, mais non plus à genoux,
Dans leurs calamités s'interrogent sur vous.
S'il ressort, après tout, de l'épreuve où nous sommes
Que les rois ne sont plus que des massacreurs d'hommes ;
Si votre amour de gloire est un épouvantail
Pour ce siècle amoureux de paix et de travail ;
Si l'on sait trop qu'un roi fait, en un jour de guerre,
Plus de morts qu'en deux ans Danton et Robespierre ;
Si l'on vous voit, sanglants et fous d'ambitions,
Découper par lambeaux les pauvres nations,
A mille engins de mort user notre industrie
Et tourner la science en œuvre de tûrie ;
Si la bombe et l'obus, dans vos jeux triomphants,
Choisissent à plaisir la femme et les enfants ;
Si vous allez porter, dans vos blocus infâmes,
La famine et la peste à deux millions d'âmes ;
Si pour les orphelins broyés dans la maison ,
Un prince a les douceurs du cordonnier Simon ;
Si dans leur lâcheté nous découvrons égales

La bête populaire et les bêtes royales.....
 O rois, dignes objets de haine et de mépris,
 L'Europe de vous tous sera libre, à tout prix.
 Et moi, fils de parents zélés pour la couronne,
 Morts pour votre pouvoir et pour votre personne,
 Moi que tous les tribuns trouvent sourd à leur voix,
 Qui garde au fond du cœur l'amour des vieilles lois
 Et porte hautement le deuil des vieilles races,
 Qui professai toujours l'horreur des populaces.....
 En vous voyant finir sous le couteau sacré,
 Moi, poète et chrétien, ô rois, j'applaudirai !

Va, donc, la Bible en main, va jusqu'au bout, Guillaume !
 Achève d'égorger, de piller ce royaume ;
 Ta race et toi portez inscrite à votre flanc
 La malédiction de tout le peuple franc.
 La sainte Némésis a sifflé sur vos têtes :
 Mes vers dureront plus, ô roi, que tes conquêtes ;
 Ils porteront plus loin que ton lâche canon.
 Le sang dégouttera des lettres de ton nom.
 Ton peuple, quelque jour, maudissant sa victoire,
 T'arrachera du front un laurier scélérat,
 Et tu seras cloué, par la main de l'Histoire,
 Entre Bonaparte et Marat.

VICTOR DE LAPRADE ,
De l'Académie française.

VICTOR-EMMANUEL AU QUIRINAL

Les journaux nous ont appris récemment que le roi *galant-homme*, tenant à remplir, à sa manière, l'engagement spontané et solennel, pris par son ministre vis-à-vis des puissances de l'Europe, de laisser au Pape son caractère souverain et ses palais, a fait crocheter le palais du Quirinal, afin d'y installer son propre trône. On nous annonçait, en même temps, que les chevaux des régiments italiens avaient pris possession du cloître des Chartreux, l'un des derniers chefs-d'œuvre de Michel-Ange. — Il me semble que ces deux nouvelles vont bien ensemble et qu'elles caractérisent parfaitement la *délivrance de Rome*, comme disait naguère, dans son patois de club, un homme qui se croit Français et qui prétendait parler au nom de la France. Ne confondons pas, toutefois, les deux actes, car enfin les chevaux ne savent pas ce qu'ils font, tandis que Victor-Emmanuel le sait; mais il est bon qu'il le sache mieux encore.

Venez donc, sire, et, avant de franchir le seuil du palais des pontifes et des conclaves, veuillez écouter son histoire.

Sur le sol qu'il occupe avec ses jardins et ses dépendances, s'élevaient autrefois le temple du dieu *Salus* (la santé, la plénitude de la vie) et celui du dieu *Sancus Fidius*, qu'on invoquait dans les serments, *Me Deus Fidius!* et qui était ainsi comme le gardien de la foi publique. Ne dirait-on pas, sire, que ce lieu était prédestiné? Vous y remarquerez, aujourd'hui, pour emblème, la colombe, doux et touchant symbole de cet esprit divin qui est la vérité et la vie.

En avant du mont, près de la place actuelle de Monte-Cavallo, étaient aussi les thermes de Constantin, du premier empereur chrétien et, j'ajouterai, du premier fondateur de la puissance temporelle des papes ; car si la donation que lui prêta le moyen âge était apocryphe, ce qui ne l'est pas, c'est son départ de Rome, où la papauté resta la seule souveraineté présente et agissante, au milieu de luttes et de calamités qui exigeaient, à chaque heure, un pouvoir présent. Constantin, hier encore païen et barbare, s'éloigna de Rome après avoir établi saint Sylvestre dans son propre palais, le Latran, et vous, chrétien et civilisé, vous enlevez Rome, à coups de canon, à Pie IX, à votre Père, et vous entrez, comme un voleur, avec une fausse clef, dans son palais.

Lorsque les thermes de Constantin et les temples de *Salus* et de *Fidius* furent recouverts par la poussière des âges, il se forma sur leurs ruines un riant jardin, d'où la vue planait sur Rome entière. Ce jardin appartenait, au XVI^e siècle, à la branche de la famille d'Este qui occupait le trône ducal de Modène, famille que de nombreuses alliances ont rendue presque la vôtre, ce qui ne vous a pas empêché de la dépouiller. Les papes agirent autrement vis-à-vis d'elle. Désirant avoir son jardin du Quirinal, ils lui offrirent en échange le palais Maffei, l'un des chefs-d'œuvre de Jacques *della Porta*, et l'échange fut accepté.

Alors s'éleva, sur les dessins de Flaminio Ponzio, et des deniers de la chrétienté, le palais que vous convoitez pour demeure. Il fut commandé par Grégoire XIII, l'illustre fondateur de ce Collège Romain, modèle incomparable de tous les collèges, disait Paul Manuce, et que, pour cette raison, peut-être, vous venez de supprimer. Sixte-Quint, Clément VIII, Paul V, Urbain VIII, Alexandre VII, Clément XII, Clément XIII, Pie VII, Pie IX, y ont tous ensuite imprimé leur marque, cette grande marque de la papauté, qui ne saurait être la vôtre. Considérez, en effet, les statues de la façade ; vous ne retrouverez là, ni l'abbé Gioberti, en costume de bourgeois vulgaire, comme je l'ai vu à Turin, ni le moine tribun Savonarole, dont on vient de faire l'apothéose à Florence ; mais saint Pierre, ce grand pêcheur d'âmes, qui, du haut de son gibet du Janicule,

fonda à Rome une dynastie dont personne, jusqu'à Votre Majesté, n'a pu venir à bout, et saint Paul, le *docteur des nations*, qui ne cesse, depuis dix-huit cents ans, de leur enseigner la vérité et la justice.

Au-dessus est la Vierge-Mère avec son divin Fils. Elle semble protéger la demeure de ces pontifes, qui furent tirés de l'obscurité comme elle pour dire la vérité aux puissants et dominer les superbes, *deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*.

Que ferez-vous de ces statues, sire ? Les laisserez-vous à leur place ? Mais elles seront comme l'expression du remords sur votre demeure ! Les briserez-vous, ainsi que vos agents viennent de le faire pour le monogramme du Christ sur la porte du Collège Romain, et pour la croix du Colysée, cette croix érigée sur la terre des martyrs, par un grand pape, Benoît XIV, et par un grand saint, saint Léonard de Port-Maurice ? Mais alors n'oubliez pas, au moins, que vous êtes au-dessous des Goths et des Vandales. Les Goths pillaient les temples des faux dieux, mais ils respectaient les choses saintes ; les Vandales entassaient les statues dans leurs navires, mais ils ne les brisaient pas.

Et maintenant remarquez, sire, cette loge qui repose sur deux colonnes d'ordre ionique. Son nom ne peut vous être inconnu ; c'est la *Loge des Bénédiction*s. Qu'en ferez-vous ? Car vous ne supposez probablement pas qu'on vienne vous demander la vôtre. Cette loge sera, à elle seule, une constante protestation contre le sceptre qui frappe, en faveur du sceptre qui bénit.

Lorsque le Pape meurt, sa main ne pouvant plus s'étendre pour bénir, la loge est murée et elle ne se rouvre que pour la proclamation d'un nouveau Pape. Ils vous faudra la faire murer, sire, et elle ne s'ouvrira plus. On n'entendra plus la voix du doyen des cardinaux-diacres annoncer à la ville et au monde, du haut de ce balcon du Quirinal qui domine les sept collines, que Pierre a un nouveau successeur et Jésus-Christ un nouveau Vicaire. Rappelez-vous ce que cette voix disait, il y a tout à l'heure vingt-cinq ans : *Je vous annonce une grande joie, nous avons un Pape, le très-éminent et très-révérend seigneur JEAN-MARIE MASTAI FERETTI, prêtre-cardinal du titre des*

saints Pierre et Marcellin, lequel a pris le nom de Pie IX; et rappelez-vous les acclamations dont ce nom fut salué. Un quart de siècle s'est écoulé depuis, et les salles du Vatican, sans cesse encombrées de pèlerins, témoignent que le temps n'a fait que rendre plus profond le sentiment des premiers jours.

Tels sont, Majesté, les souvenirs qui s'attachent à la simple vue du Quirinal; mais il en est d'autres encore. Si Pie IX a vu grandir son nom, ce nom a grandi par les épreuves, et, si le Quirinal fut et est encore son palais, il a été aussi son calvaire. Que Votre Majesté n'oublie jamais le 16 novembre 1848, et les balles brisant les vitres des appartements du Saint-Père, et M^{sr} Palma tué non loin de son maître; qu'elle n'oublie jamais le Quirinal assiégé par les assassins de Rossi, et qu'elle se demande à elle-même de quel côté étaient ceux qui l'ont appelée à Rome, du côté du Pape ou du côté des assassins? Le poignard qui tua Rossi était-il d'ailleurs plus coupable que la mine qui fit sauter les zouaves de la caserne Serristori, cette mine infernale dont vous avez publiquement honoré les auteurs? Votre Majesté le voit: l'entrée de ce palais ne lui est pas moins interdite par le caractère odieux de ses amis et par leurs crimes que par le caractère sacré et les vertus de ses légitimes possesseurs.

Entrez, d'ailleurs, et parcourez ces salles qui portent, presque toutes, des noms religieux: *Salle du Consistoire, salle des Congrégations*; en ferez-vous des salles de bal? Et ces chapelles diverses, grande *chapelle Pauline*, où s'accomplit l'élection des Papes; petite chapelle à coupole et à croix grecque qu'embellissent les peintures de l'Albane et l'*Annonciation* de Guido Reni; *Custode* si riche en reliques des martyrs et où nous vénérons la tête de saint Laurent; tous ces lieux saints ne sont-ils pas plus que suffisants pour votre piété et celle de votre cour? ¹

Pour y arriver, il vous faudra monter la double rampe de Sixte-Quint, dont il me semble voir le visage, si intelligent et si expressif dans sa caducité, vous indiquer le bas-relief de Landini, au-dessus de la porte de la chapelle Pauline. Regardez bien, sire: il repré-

¹ On écrit de Rome qu'il est question de transformer la chapelle Pauline, chapelle à jamais sacrée, en théâtre, en salle à manger ou en salle de bal.

sente *Jésus-Christ lavant les pieds des Apôtres*. Singulier abaissement et que vous ne permettez certainement point à votre royauté.

J'oserai vous signaler aussi un *Ecce homo* du Dominiquin, qui frappe d'autant plus qu'on a toujours présentes à la pensée les scènes judaïques dont le Quirinal fut, à deux reprises différentes, le théâtre; je vous signalerai un *saint Pierre* et un *saint Paul* du grand artiste et du grand moine Fra Bartolomeo, une *Adoration des Mages* du Guerchin, un *saint Sébastien* de Paul Véronèse, un *saint Louis* du Giorgion, un *saint Bernard* de Fra Sebastiano, un *saint Eustache* d'Annibal Carrache, et, sur la façade du pavillon de l'Horloge, une Vierge en mosaïque, d'après un dessin de Carle Maratte; partout des saints et des saintes pour vous faire les honneurs du palais. Les frises elles-mêmes vous poursuivront d'histoires sacrées: c'est le *Buisson ardent*; c'est la *Terre promise*; c'est le *Passage de la Mer rouge*; c'est *Gédéon et la Toison*, par Salvator Rosa; *David et le Géant*, par Lazare Baldi; c'est le *Jugement de Salomon*, par Charles Cesi; ce sont la *Création de l'homme*, *Caïn et Abel*, l'*Arche de Noé*, le *Sacrifice d'Abraham*, la *Naissance de Jésus-Christ*, au lieu des dieux et des nymphes qui habitent ordinairement les demeures royales. Sous le premier Empire, il est vrai, voulant rendre le Quirinal digne du roi de Rome, on y fit représenter par Agricola, Ingres, Appiani, Finelli, Thorwaldsen, d'autres sujets que des sujets chrétiens: *Horatius Coclès sur le pont*, le *Combat d'Acron et de Romulus*, le *Triomphe de Trajan*, l'*Entrée d'Alexandre à Babylone*. Qu'est devenu le roi de Rome, sire? Et — ne puis-je pas le demander aussi? — que devint Alexandre après son entrée à Babylone?

Les murs des salles sont ornés d'admirables tapisseries des Gobelins. Les unes furent données par Louis XIV à Innocent XII, les autres par Napoléon I^{er} à Pie VII. De quel droit vous appartiendraient-elles?

Vous n'ignorez pas, sire, que le Quirinal n'est pas seulement le palais d'un roi, qu'il est surtout et essentiellement le palais du Pape. C'est là, en effet, qu'il est élu; voilà ce qui explique ces longs corridors garnis de cellules, qui sont occupées, pendant les conclaves, par les membres du Sacré-Collège. Qui logerez-

vous dans ces cases d'anachorètes mais de princes aussi, que les ambassadeurs de toutes les puissances vont saluer de porte en porte, le premier jour du conclave? En ferez-vous des boudoirs pour les suivants et suivantes de Votre Majesté sarde?

Songez donc, sire, que dans ce palais a régné et est mort Sixte-Quint, ce *grand Franciscain*, comme l'appelle le protestant Ranke, dont l'infatigable activité ne se proposa jamais d'autre but que le triomphe de la foi; songez que la chapelle Pauline, à laquelle, sans doute, vous n'enlèverez pas son nom, fut l'œuvre de Paul V, si ferme dans la défense des droits de l'Église; songez que du Quirinal sont sorties toutes les bulles qui portent : *Apud Sanctam Mariam Majorem*, « près de Sainte-Marie-Majeure, » bulles qui condamnent toutes les usurpations, toutes les erreurs. Votre Majesté se sent-elle de force à braver ou à faire oublier de tels souvenirs? On peut vous montrer, si vous le désirez, la chambre où fut signée, par Pie VII, la bulle d'excommunication de Napoléon I^{er}, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Vous paraît-il, sire, que cette bulle soit restée sans effet?

Remarquez, enfin, la simplicité de l'appartement pontifical. Les mosaïques, les stucs, les tableaux y témoignent, sans doute, de ce goût des arts qui, de tout temps, fit de la papauté l'inspiratrice du génie, *et altric et evectrix*; mais l'ameublement ne se ressent en rien du luxe des palais. Quelques sièges, un fauteuil, un lit en fer, une table surmontée d'un crucifix, voilà tout ce qu'il faut à celui qui régit le monde. Une particularité cependant vous frappe : c'est que dans toutes les pièces la tenture est rouge. Ne serait-ce pas parce que c'est la couleur du martyr? La papauté a commencé par la croix, et elle se tient toujours prête à porter la croix; mais vous, sire, êtes-vous prêt à recommencer Pilate ou Hérode, vous qui portez la croix dans vos armes, vous l'héritier de cette dynastie de Savoie, à laquelle ne manquèrent ni les héros, ni les saints?

Représentez-vous, je vous en supplie, Pie VII disputant son fidèle ministre Pacca, dans ce palais du Quirinal, aux sbires qui avaient ordre de l'en arracher. « Je m'avançai au devant de lui,

raconte le cardinal, et j'observai alors une chose dont j'avais entendu parler, mais que je n'avais pas encore vue, l'horripilation, c'est-à-dire que par l'effet de la colère les cheveux se hérissent et le regard est comme offusqué. L'excellent pontife était dans cet état, si bien que, malgré les insignes de ma dignité, il avança sans me reconnaître. *Qui êtes-vous ? qui êtes-vous ?* criait-il. — *'Je suis le cardinal,* répondis-je, et je lui baisai la main. — *Mais où est l'officier ?* dit alors Pie VII. Je le lui montrai qui se tenait dans une attitude respectueuse. Alors le Pape lui déclara qu'il était las de souffrir tant d'outrages et d'insultes de la part d'un homme qui se disait encore catholique, et, me prenant par la main, il retourna par le grand escalier dans ses appartements. »

Ceci se passait le 6 septembre 1808. Dix mois après, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, les fenêtres du Quirinal étaient escadées, ses portes enfoncées, et Pie VII se trouvait en face d'un général de gendarmerie, qui lui intimait l'ordre de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État pontifical. « Ayant fait serment de fidélité à l'empereur, ajouta cet homme, pâle et tremblant, je ne puis me dispenser d'exécuter son ordre. »

La réponse de Pie VII est restée en lettres d'or dans l'histoire : « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres, parce que vous avez fait serment de fidélité et d'obéissance à votre maître, jugez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège, auquel nous sommes liés par tant de serments. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le domaine temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais ce qu'il demande. »

Vous vous le rappelez, sire, sur ce même Quirinal était autrefois le temple du dieu Fidius, qu'on prenait à témoin dans les serments. Jamais palais fut-il mieux placé ?

Et Pie VII dut passer sur les débris des portes pour aller rejoindre une voiture qui stationnait sur la place de Monte-Cavallo. Avant d'y monter, il voulut bénir encore la ville et son peuple : adieu touchant qui fut suivi d'un long exil.

Telles sont, sire, les défaites de la papauté; nous les appelons, nous, ses gloires. Aussi a-t-on conservé pieusement quelques-unes des traces d'effraction qui remontent à cette nuit lugubre. Que Votre Majesté se hâte de les faire disparaître !

Mais fera-t-elle disparaître l'histoire ? Peut-elle oublier que les mêmes paroles ont été dites, et au Quirinal et au Vatican, par Pie IX ? Si Votre Majesté tient à bien connaître son nouveau palais, qu'elle se fasse indiquer la salle où Pie IX, recevant les membres de la Consulte Romaine et leur demandant leur avis pour la bonne administration de ses États, ajouta avec fermeté : « Quant à la souveraineté pontificale, je ne la réduirai pas de la pointe d'une aiguille, *neppure di un apice*. Tel j'ai reçu ce dépôt sacré de mes prédécesseurs, tel je le transmettrai à ceux qui me succéderont. »

Et si vous désirez savoir la suite, demandez la chambre où l'illustre pontife donna sa dernière bénédiction à Rossi, l'escalier où celui-ci, averti que les sicaires l'attendent, répond sans s'émouvoir : *La cause du Pape est la cause de Dieu*, et va au devant du poignard. Faites-vous montrer la salle où le Pape, entouré et protégé par les ambassadeurs de toutes les puissances, sauf par celui de votre père qui préparait déjà sa triste fin d'Oporto, protesta avec toute l'énergie de la conscience contre les audaces chaque jour croissantes de la révolution. Suivez, enfin, sire, le long corridor du conclave et vous arriverez à cette porte isolée des *Quatre-Fontaines*, par laquelle celui que nous appelons *le Saint-Père*, parvint à se soustraire aux violences de fils dénaturés.

Cette porte des *Quatre-Fontaines*, Votre Majesté ne l'oubliera pas, s'ouvre en face du couvent de Saint-Charles, où l'un de ses derniers prédécesseurs, Charles-Emmanuel IV, voulut finir sa vie. Ce pieux roi était veuf de la vénérable Clotilde de France, la sœur de Louis XVI; il n'avait pas vu comme vous ses États grandir par la révolution, et il avait même dû quitter le Piémont, d'où Napoléon l'expulsa, pour aller régner en Sardaigne. Charles-Emmanuel n'avait pas Cavour pour ministre, mais il avait pour ambassadeur Joseph de Maistre. Sa mort, sous le froc des Jésuites, ne peut évidemment tenter Votre Majesté. Qui oserait préférer cependant à la douce et pieuse retraite de Saint-Charles, sous la garde de Dieu, la re-

traite de Napoléon à Sainte-Hélène, sous la garde de sir Hudson Lowe ?

Ah ! sire, que cet exemple de Napoléon, le maître du monde, et qui avait dû l'être de Rome, reste à jamais empreint dans le souvenir de Votre Majesté ! Tout vous le rappellera d'ailleurs au Quirinal. Il avait espéré en faire le palais de son fils, et son fils mourait, à la fleur de l'âge, sous un nom d'emprunt, dans ce palais de Schœnbrunn, où avait été signée la déchéance du pape !

Et son neveu qui fut aussi, pendant vingt ans, l'arbitre du monde, son neveu qui fut votre complice, y eut-il jamais chute semblable à sa chute ?

Considérez enfin, sire, dans votre propre famille, cet homme que je ne sais comment désigner, car les surnoms sous lesquels il est particulièrement connu sont peu dignes de l'histoire ; cet homme, qu'on ne vit ni à Inkermann, ni à Malakoff, ni à Magenta, ni à Solferino, ni à Puebla, ni à Reischoffen, ni à Bazeille, ni à Balan, bien qu'il se dit prince français, mais qu'on était sûr de rencontrer aux agapes sacrilèges de M. Sainte-Beuve ; ce fanfaron d'incrédulité auquel Cavour vendit votre pieuse fille ; jamais la papauté n'eut d'ennemi plus hautain, sinon plus redoutable ; il lui prodigua les injures de sa triviale éloquence. Eh bien ! qu'est-il devenu ? Repoussé des siens, n'ayant même pas la considération que donne l'infortune, il promène, dans les intrigues et parmi les huées, un exil sans dignité et sans honneur.

De telles leçons seront-elles perdues ? Ah ! si elles l'étaient, si vous êtes résolu, sire, à accomplir votre usurpation, à trôner dans le palais des Grégoire XIII, des Sixte-Quint, des Paul V, des Alexandre VII, des Pie VII et des Pie IX, c'est-à-dire, dans un lieu consacré à jamais par le génie, le malheur, le courage, le droit et la vertu, n'oubliez pas du moins, en franchissant le seuil, l'inscription que Dante a gravée sur une autre porte :

Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate.

Vous qui passez ici, laissez toute espérance.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY *

Ce fut au moment où les scènes révolutionnaires que je viens de raconter épouvantaient Nantes, que M. de Charette rentra en cette ville, le 26 juin. Nous lui offrîmes et il prit, comme précédemment, asile chez nous. Peu après, le général Solignac fut rappelé et remplacé par le général Drouet, comte d'Erlon. Un calme relatif s'établit, pendant lequel néanmoins les visites domiciliaires se succédèrent dans les campagnes. J'ai le souvenir d'une de ces visites, faite à la Marionnière, et, sans noter d'autres particularités, qui pourraient n'avoir qu'un médiocre intérêt pour le lecteur, je veux rappeler celle-ci, assez caractéristique, à savoir que les gens de police, envoyés pour saisir notre père, compromis et condamné à mort, par contumace, ne se faisaient faute de nous interroger, nous, les enfants, à peine âgés de sept, de cinq et de trois ans, cherchant ainsi à nous rendre complices. Je me souviens très-bien que Jean, mon plus jeune frère alors, mort depuis, devant et par les mains de l'ennemi, répétait tout ce qu'on voulait lui faire dire : il assurait surtout la présence de caveaux, qui n'avaient

* Voir la livraison de novembre, pp. 363-377.

jamais existé que dans son imagination, ou dans celle de ses bonnes, alors qu'il faisait le méchant; et ces malheureux se donnaient une peine ridicule pour découvrir ce qui n'avait aucune réalité. Encore si ces imaginations n'eussent été la cause d'obsessions et d'incessantes fatigues pour ma mère, demeurée là toute seule avec nous ! Ces gens de police étaient accompagnés d'un détachement du 32^e et du 56^e de ligne, qui, pendant plusieurs jours, tint garnison chez nous. Je dois ajouter que les officiers, peu satisfaits de ce rôle, ne parurent jamais devant ma mère, et prirent gîte, tout ce temps, au bourg du Pont-Saint-Martin.

A peine de retour à Nantes, M. de Charette vint rendre compte à MADAME de ses derniers jours, passés en Vendée; pour le moment, il n'y avait, évidemment, aucune possibilité de recommencer la lutte; aussi, lui proposa-t-il de mettre sa personne en sûreté: on avait un vaisseau tout préparé, pour sortir de France. MADAME ne put se résigner à cette extrémité: « J'ai compromis trop d'intérêts pour les abandonner jamais, » répondit-elle; et, comme on lui représentait qu'en restant en Vendée, elle attirerait plus de rigueurs sur les siens, elle ajouta, après quelques instants d'hésitation: « Je ne puis mettre ma tête à couvert, quand celle de mes amis est sous la main du bourreau. Mon départ ne désarmerait pas le pouvoir. Si, au contraire, je suis arrêtée, alors je deviendrai pour lui un gage de sécurité, et il cessera de les tourmenter. D'ailleurs, j'ai écrit aux souverains de l'Europe; j'ai renoué ma correspondance sur plusieurs points de la France; je ne puis m'éloigner, sans connaître préalablement l'opinion de ceux que j'ai consultés. » — Il n'y eut plus à insister, pour le moment.

Cette correspondance de MADAME entraînait un travail énorme. On pourra s'en faire une idée, lorsqu'on saura que, rien que dans les papiers trouvés dans la cachette où Son Altesse Royale fut prise, on compta plus de neuf cents lettres, toutes écrites de sa main. Elle travaillait, au moins, six heures par jour, tant à déchiffrer qu'à écrire et transcrire; et, comme le plus souvent on se servait pour cela d'encre blanche, ce travail devenait très-fatigant. Quelquefois, lorsqu'il y avait des courriers qui devaient porter vingt ou

trente lettres, la princesse travaillait du matin au soir, ne prenant que le temps de manger. Il y avait vingt-quatre chiffres différents pour correspondre avec les diverses parties de la France. Deux personnes aidaient MADAME, dans ce gigantesque travail, M. de Mesnard, et surtout M^{lle} Stylite de Kersabiec.

Ce n'est pas à moi de faire le portrait de ma tante ; je laisse parler M. de Charette : « Qu'il nous soit permis, dit-il, de consacrer quelques lignes à M^{lle} Stylite de Kersabiec, dont le dévouement sembla toujours grandir avec les difficultés. Quand les temps mauvais seront passés, quand la société elle-même aura fait justice des exagérations, qui sont inséparables du choc des passions, alors elle dira avec nous qu'elle eut des vertus qu'on rencontre rarement de nos jours. Avec de l'esprit et une grande facilité d'élocution, M^{lle} Stylite de Kersabiec possède de l'élévation dans la pensée, un esprit prompt à concevoir et à exécuter. Elle a le malheur d'être une femme politique. Les hommes, qui ne savent plus l'être, disent cependant bien haut qu'elle usurpe leur place ; la plupart des femmes ne veulent pas ou ne peuvent pas la comprendre. » ¹ — Que si l'on venait à dire que ce portrait, tracé par une main amie, est un éloge, je placerais auprès ces quelques lignes tombées d'une plume non suspecte : « Je ne connaissais point, dit M. de Mesnard, dans ses *Mémoires*, M^{lle} Stylite de Kersabiec. C'est, selon M. de Charette, une personne de fort bon conseil et de grande énergie. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que, d'après mes observations, je la tiens pour une fille d'infiniment d'esprit, parlant avec une rare facilité, et émettant des opinions qui me feraient penser, si je fermais les yeux, que j'entends plutôt parler un homme qu'une femme. Elle a pris sur MADAME un grand ascendant, mais je crois que les affections de S. A. R. sont toutes pour son cher *Petit-Paul*. » M. de Mesnard ajoute « qu'il n'a jamais beaucoup aimé ma tante, qui le lui rendait bien ; » de quoi nous n'avons aucun regret. Cependant, je dois faire une remarque : M^{lle} de Kersabiec n'eut jamais l'intention d'être, et en réalité n'est pas, une femme politique ; ce fut simplement une femme dévouée à l'œuvre qui lui fut

¹ *Journal militaire d'un chef de l'Ouest.*

présentée et qu'elle ne recherchait pas. Au surplus, j'estime que, dans la patrie des Clotilde, des Jeanne d'Arc et de tant d'autres, on ne saurait de prime abord considérer comme un malheur d'avoir été une femme politique.

Ces correspondances n'avaient pas pour but, ainsi que l'a voulu faire croire Deutz, et, depuis, ceux qui l'avaient mis en œuvre, soit la guerre étrangère et l'invasion, soit la guerre civile et ses horreurs. Toutes les pièces saisies depuis, — et l'on sait si elles sont nombreuses! — démontrent le contraire. On était au plus fort des difficultés soulevées par la révolution de Belgique; la France allait-elle être entraînée à faire la guerre? En ce cas, quelles en seraient les suites? MADAME redoutait pour son pays une invasion; elle redoutait aussi pour sa race la possibilité de nouvelles calomnies. Si, par suite de désastres, son fils était appelé à remonter au trône, ne dirait-on pas qu'il y avait été ramené par les étrangers? Elle avait tant souffert de cette accusation injuste et ingrate! Elle voulait qu'on ne pût la répéter, et, pour cela, sa présence était, pensait-elle, nécessaire en France, où elle pourrait, à un moment donné, grouper autour d'elle et de son fils le parti national. Quant à ses rapports avec l'intérieur, ils avaient un double but: expliquer ce plan de restauration monarchique par les seules forces françaises, et faire prendre patience à ses partisans, en calmant l'ardeur des uns et en soulageant la misère des autres.

Tandis que MADAME parcourait ainsi l'Europe et la France en pensée, et les occupait par ses actes, elle était, de fait, resserrée dans une étroite prison. L'hôtel du Guini est une toute petite maison, sans cour ni jardin: deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux au second et des mansardes, — et quelles mansardes! — Son Altesse Royale les occupait; il le fallait: si quelque chose eût été dérangé aux habitudes modestes de M^{lles} du Guini, ce qu'on voulait cacher eût été bientôt dévoilé. MADAME souffrit beaucoup, durant cet été, passé ainsi sous les toits, par les grandes chaleurs et dans un temps où le choléra nous faisait ses premières visites, renouvelées depuis. La princesse avait l'âme impressionnable: une grande partie des enterrements, et le fléau les multi-

pliait, passaient sous ses yeux; elle en fut bientôt si frappée, qu'ayant eu, un jour, une indisposition, d'ailleurs assez sérieuse, elle se crut atteinte de cette terrible maladie. Son sang-froid ne l'abandonna pas cependant, ni surtout le sens chrétien; ce fut-elle qui, ranimant les courages de ceux qui l'entouraient, et dont la mortelle inquiétude se comprend, dirigea les secours. « Comment sont mes pieds, mes mains? disait MADAME. Quand ils sont froids, frottez-les; mettez des briques brûlantes, et envoyez chercher le prêtre et le médecin; avant cela il n'y a pas de risque. »

Ce fut une fausse alerte; MADAME revint à la dure existence que les circonstances lui avaient faite : le travail incessant et la réclusion.

Depuis ces événements, on a souvent dit, et beaucoup de personnes, qui prennent leurs imaginations pour des réalités, ont répété qu'on avait vu, qu'elles avaient vu MADAME se promener costumée en femme du peuple dans les rues de Nantes. C'est une erreur : la princesse ne sortit de chez M^{lles} du Guini que pour aller prisonnière au château, situé en face. D'autre part, MADAME ne reçut pas de visites de l'extérieur; cela devait être; néanmoins cela n'a pas été toujours compris. Il y a de ces gens, grands faiseurs de projets, volontiers grands sauveurs de causes compromises, qui songent à placer leurs plans. Ils s'étonnent que les portes restent closes devant eux. On savait que M^{lles} de Kersabiec ne pouvaient ignorer la retraite de MADAME; on eût voulu qu'elles eussent dévoilé ce secret qui n'était pas le leur; on leur a fait quelquefois un crime de leur discrétion... Plût à Dieu que d'autres les eussent imitées! Deutz ne fût pas parvenu jusqu'à sa victime.

MADAME, en sa réclusion, trouvait un grand soulagement dans cette pensée, qu'elle souffrait pour l'accomplissement de ses devoirs, devoirs de mère et devoirs de Française. « Ah! disait-elle souvent, mon fils ne saura jamais ce qu'il me coûte! Les dangers que j'ai courus et auxquels je suis exposée ne sont rien; je voudrais encore être dans les forêts de la Vendée, plutôt que de faire ce métier! Ah! mon bon Henri! ma chère Louise! que font-ils maintenant? Pensent-ils à moi? On leur dit peut-être que leur mère

est une extravagante ? qu'elle est malheureuse par sa faute !...
*Oui, on est toujours coupable, quand on ne réussit pas!*¹ »

MADAME avait beaucoup de cœur ; sans cesse sa pensée se portait sur tous les êtres qu'elle aimait. Que de charmants détails il y aurait à donner ici ; que de conversations, pleines de naturel, d'abandon, de familiarité, on pourrait reproduire ; mais ces abandons ne peuvent, ne doivent pas être divulgués : ce serait presque trahir. La famille, — cette famille de Naples si unie, si affectueuse, que l'horreur de toute étiquette rendait d'autant plus chère, que tous les sentiments s'y montraient plus vrais, — était le sujet de toutes les causeries ; tout partait de là, tout y aboutissait. C'étaient l'enfance, et la Sicile, et Palerme avec ses dévotions, et sainte Rosalie ; c'étaient les campagnes de l'Etna, avec leurs superstitions et leurs sorcières ; c'était la gaie jeunesse, et Naples, et les bords de la mer si bleue, et le Vésuve, et Sorrente, et les beaux palais italiens ; puis les souvenirs de l'Élysée-Bourbon... MADAME passait rarement cette dernière étape du bonheur. — Souvent les réflexions les plus inattendues interrompaient ou complétaient ces souvenirs. Vraiment heureuse de n'être plus princesse et de se sentir entourée d'amis dévoués, MADAME s'épanouissait dans cette simplicité et cette liberté de vie que les circonstances lui faisaient ; elle affectionnait son costume, plus que modeste, et s'appliquait, avec une ardeur dont elle riait elle-même, à tricoter des bas pour les pauvres. Elle avait toujours, autour d'elle, je ne sais combien de tricots en commencement. « Allons, ma chère, disait-elle à celle de M^{lles} de Kersabiec qui la venait voir, prenez cet ouvrage et avancez un peu. » Je doute que, malgré ce zèle et cette bonne volonté, jamais paire de bas ait été portée, que la princesse eût menée jusqu'au bout.

Le 16 octobre, M^{lle} Céleste de Kersabiec revint de Paris, où le soin du procès de son père l'avait retenue jusque-là. Elle obtint, on le sait, qu'il fût jugé devant les assises d'Orléans, siégeant à Blois. Elle eut beaucoup à se louer, en cette circonstance, de l'obligeance de M. le comte de Bastard, président de section à la cour de cas-

¹ *La Vendée et Madame*, par le général Dermoncourt.

sation. Grâce à lui, les difficultés qui purent surgir pour le choix du tribunal, furent écartées. Etant à Paris, M^{lle} de Kersabiec eut une entrevue avec M. le duc de Clermont-Tonnerre, M. le général de la Boëssière et M. de Verneuil. Ces messieurs avaient à proposer à MADAME plusieurs projets de départ pour l'Angleterre ; il y en avait un par Saint-Malo, un autre par Dieppe ; les courriers étaient choisis, les étapes, préparées. Ils demandèrent à M^{lle} de Kersabiec si, de retour à Nantes, elle verrait la princesse. Telle était la discrétion dont on entourait la retraite de MADAME, que ma tante ne put répondre que par un « peut-être ». Ces messieurs avaient trop d'élévation dans l'esprit, trop de dévouement dans le cœur, pour se choquer ou pour insister ; abordant immédiatement le fond, ils prièrent M^{lle} de Kersabiec de faire parvenir, de façon ou d'autre, à S. A. R. les projets d'évasion dont j'ai parlé. — Ma tante en effet s'en chargea, mais MADAME rejeta absolument ces propositions ; « elle voulait, disait-elle, attendre l'ouverture des chambres qui devait avoir lieu en décembre ; il pourrait, à cette époque, y avoir des mouvements républicains à Lyon, et peut-être y aurait-il aussi lieu de recommencer en Vendée, et d'opposer encore une fois la monarchie à la république. » Ce que MADAME voulait, elle le voulait bien ; il n'y eut pas à insister.

Hélas ! tandis que la fidélité, redoutant toujours une catastrophe, s'employait à l'éviter, et, quoique rebutée, revenait sans cesse à la charge, la trahison cheminait dans l'ombre et devait mieux réussir ! On se rappelle Deutz, prêtant, dans je ne sais quelle « vallée plantée d'oliviers », en Italie, un serment que déjà il ne tenait plus dans son cœur. Le premier *soin* de ce juif, envoyé par MADAME près de ses sœurs, en Espagne, fut de se mettre en rapport avec l'ambassadeur de Louis-Philippe à Madrid. « Je m'enfermai chez moi, dit-il, et j'écrivis à l'instant (1^{er} juin 1832) à M. de Montalivet, que je ne connaissais que par la haine que lui avaient vouée les carlistes. Par ma lettre, que je confiai à M. de Rayneval, notre ambassadeur à Madrid, je faisais connaître au ministre la mission que je tenais de MADAME, et je lui disais qui j'étais. Je terminais en me mettant tout entier à la discrétion du gouvernement. »

Ayant trahi la confiance de la princesse en Espagne, et les secrets épanchements des sœurs entre elles, Deutz partit pour le Portugal. Là, après s'être mis en relation avec le roi Don Miguel et son ministère, il écrivit à M. de Montalivet une seconde lettre dans laquelle, dit-il, « je lui dévoilais les plans et les projets de MADAME et de ses partisans. Il n'y a, lui disais-je, qu'un moyen de délivrer la France de l'anarchie et de la guerre civile : ce moyen, c'est l'arrestation de MADAME. Il n'y a qu'un homme capable d'y réussir : cet homme, c'est moi. Cette lettre, comme la première, fut remise à M. de Rayneval, par M. L..., l'un de nos agents diplomatiques à Lisbonne. » Ajoutons que M. de Rayneval ne les fit point parvenir à leur adresse. « Ne recevant point de réponse, continue Deutz, et ayant par devers moi quelques motifs de soupçonner une trahison (!), je me décidai à partir pour Paris. »

A Paris, Deutz court au ministère de l'intérieur. M. de Montalivet l'accueille immédiatement. « Je suis tout à fait d'accord avec vous, lui aurait dit le ministre ; si MADAME n'est pas arrêtée, la guerre civile est imminente ; mais il ne suffit pas de voir le mal, il faut encore savoir le prévenir.... Êtes-vous homme à vous charger de cette arrestation ? »

Deutz répondit avec chaleur qu'il serait cet homme ; et M. de Montalivet, satisfait, lui donna rendez-vous à quelques jours de là ; mais, « le lendemain ou le surlendemain, il céda le portefeuille de l'intérieur à M. Thiers, et ce fut avec ce dernier que se continuèrent les relations entamées avec son prédécesseur. »

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(La suite à la prochaine livraison.)

PROPOS D'UN ASSIÉGÉ

A ÉMILE GRIMAUD.

Paris, 15 décembre 1870.

Mon cher ami, que devenez-vous, au milieu de ces désastres inouïs ? Existe-t-il encore une *Revue de Bretagne et de Vendée* ? A tout hasard, je vous adresse le commencement d'un article, qu'il m'est venu ces jours-ci à l'idée d'écrire à votre intention. En attendant le reste, que je vous enverrai au fur et à mesure, je vous expédie ceci par le prochain ballon. Le recevrez-vous ? Quel temps d'angoisses ! Nous sommes sans nouvelles de la *France* depuis dix à douze jours ! Ici, deux batailles heureuses, le 30 et le 2 décembre ; d'autres ne peuvent tarder.

L. D.

(Cette lettre ne nous est parvenue que le 28, au moment où nous achevions notre tirage.)

LES BRETONS AU SIÈGE DE PARIS

Tout a été dit sur l'épouvantable drame qui se joue sous nos yeux et dont le dénouement n'est rien moins qu'une question de vie ou de mort pour notre pays. La France écrit en ce moment l'un des chapitres les plus douloureux, le plus douloureux peut-être, de toute son histoire, longue de quatorze siècles. Livrée aux plus terribles hasards par la criminelle imprudence d'un gouvernement d'impuissants, de complaisants et de fanfarons, elle est descendue, de désastre en désastre, au fond d'un abîme sans nom, d'où elle

remontera bientôt, j'espère, saignante et meurtrie, mais purifiée et régénérée. Depuis quatre mortels mois, quatre siècles ! elle se débat sous la botte d'un vainqueur brutal et sans pitié.

Elle a vu ses places fortes capituler l'une après l'autre devant la faim ou la trahison ; son armée, une armée qui lui avait coûté des milliards et qu'elle avait quelque droit de considérer, en retour, comme son inexpugnable rempart, elle l'a vue s'effondrer en quelques semaines et disparaître quasi eu entier, une minime partie tombée glorieusement sur les champs de bataille, le reste, hommes, canons et fusils, capturé en deux coups de filet par l'oiseleur prussien. Elle a vu 320,000 soldats, 10,000 officiers (une armée !) 140 généraux, 4 maréchaux de France (qu'en dis-tu, Napoléon, toi qui, lors de la retraite de Russie, t'inquiétais si fort qu'un seul maréchal, Ney, pût tomber entre les mains de l'ennemi ?) elle les a vus s'acheminer vers les forteresses allemandes sous la schlague d'un caporal...

Quels mots seraient à la hauteur de telles catastrophes ? Quel Jérémie aurait assez de larmes pour les pleurer ?

Dieu aurait-il donc abandonné son « soldat », et l'aurait-il livré pour toujours aux mains de ses ennemis ? Le rôle de la France serait-il donc fini ? N'y aurait-il plus de faibles à protéger, de vaincus à secourir ? Le livre des *Gesta Dei per Francos* serait-il à jamais clos ? Le monde est-il définitivement devenu la proie de la force, de la violence brutale, de l'injustice ? Cette France, coupable en bien des points, avouons-le, trop souvent légère, inconsistante, sceptique, railleuse, volontiers encline au matérialisme pratique, est, à tout prendre, la plus généreuse encore et la plus sociable des nations, incapable de rancune, loyale et compatissante, ayant une larme pour toute infortune, une obole pour la secourir, une épée pour la venger.

La France disparue ou réduite à l'impuissance, que resterait-il en Europe ? Une boutique d'épicerie et une filature de coton, qui s'appellent l'Angleterre ; la Prusse, une caserne ; l'Autriche, un chaos ; la Russie, une horde mongole ; l'Italie, le brigandage armé ; l'Espagne en proie à l'anarchie chronique, ne sachant à quel maître se vouer, et finissant, de guerre lasse, par épouser un ramoneur savoyard.

Dans tout cela je vois bien de quoi égorger les Polonois de l'avenir, mais je ne vois pas qui les défendra contre leurs égorgeurs. Je me trompe, il leur restera encore un défenseur, et ce défenseur sera la France. La France n'est pas morte (si elle mourait, ce serait à douter de Dieu), et le fossoyeur Bismark se hâte trop de creuser sa tombe.

Douter de Dieu, ai-je dit : certes, à ne voir que le spectacle qu'offre en ce moment le monde, les âmes faibles pourraient en être tentées. La France envahie, dévastée, incendiée, assassinée par des hordes féroces, dignes descendants de ces Cimbres et de

ces Teutons dont Marius oublia d'exterminer tous les pères ; la France devenue une vaste et sanglante arène où s'égorgeaient deux millions de combattants, sous les yeux des peuples voisins impassibles, qui, à l'instar des Romains de la décadence, rangés sur les gradins de ce Colysée sans pareil, savourent tout ce sang et prodiguent au vainqueur de lâches applaudissements, dont les rois donnent le signal. Les rois ! quel coup fatal l'année 1870 aura porté à l'idée monarchique ! Les « pasteurs » des peuples n'en sont plus guère que les bouchers, menant leurs troupeaux humains à l'abattoir. L'Europe est en ce moment livrée aux exploits de deux ou trois chefs de bandes couronnés, depuis le *galant-homme* piémontais, qui épie le moment où le dernier gendarme français a disparu au détour du môle de Civitta-Vecchia, pour assaillir, le stylet à la main, un vieillard deux fois illustre et deux fois sacré, et lui demander « Rome ou la vie », tout en s'excusant de la liberté grande et en protestant de son « filial respect » ; — jusqu'à ce Tartuffe-Attila qui, le glaive d'une main, la torche de l'autre, nous « civilise » à grand renfort de pillages, d'incendies et de fusillades, et, après chaque bataille, remercie dévotement la Providence de l'égorgeement des deux peuples.

Ajoutons, pour achever le trio, le complice plus ou moins conscient de l'un et de l'autre, l'impérial amant de la blanchisseuse Bellanger (digne Pompadour de ce Louis XV), qui, pressé de répondre à la confiance que venaient de lui témoigner sept millions de suffrages, donnait le signal de cet égorgeement en opposant trois cent mille hommes à quatorze cent mille, des arsenaux vides au plus formidable armement qui fut jamais, et jouait sur ce coup de dé sa couronne et la France. S'il a perdu l'une, il n'était heureusement pas en son pouvoir de perdre l'autre.

La France a dans son génie et dans sa richesse d'inépuisables ressources. Hier, elle n'avait plus ni soldats, ni fusils, ni canons. Elle a aujourd'hui armes et armées. Des centaines de mille hommes et de fusils, des milliers de canons et de mitrailleuses sont prêts pour une lutte nouvelle. Déjà même la victoire, étonnée de nous avoir été un instant infidèle, a souri plus d'une fois à nos drapeaux en deuil. La ville de Jeanne d'Arc a vu les Vendéens de Cathelineau chasser de ses murs profanés les envahisseurs allemands. (M. de Moltke, il est vrai, vient de nous écrire fort obligeamment que ceux-ci auraient réoccupé Orléans ; mais n'est-ce pas là une nouvelle ruse de guerre de l'honnête Carthaginois de Berlin ?)

Et, deux jours de suite, Paris vient de voir aussi les « incroyables » bandes prussiennes, au nombre de 120,000 hommes, reculer devant des troupes hier démoralisées, et ces mobiles, pour la plupart bretons, que nos vainqueurs d'hier accablaient d'ironiques sarcasmes.

Je vois encore, aux premiers jours de septembre, ces pauvres

jeunes gens, débarqués du matin, se promenant par bandes sur nos places et nos boulevards, dépayés, ahuris, la plupart vêtus de blouses bleues, qu'orne pour tout insigne militaire une cocarde tricolore. Du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest, (de l'Ouest surtout), ils sont venus, au nombre de cent mille, offrir à Paris menacé le secours de leurs bras, le rempart de leurs poitrines. Mais quelle métamorphose pour transformer ces braves, lourds et gauches campagnards, en soldats alertes, valides et aguerris !

Quinze jours se passent, et la métamorphose est opérée, tant le caractère français est malléable et apte aux choses de la guerre. L'uniforme a remplacé la blouse, et le chassepot le fusil à piston.

Places publiques, promenades, trottoirs, sont encombrés de mobiles faisant l'exercice du matin au soir. Les Champs-Élysées ne sont plus qu'un Champ-de-Mars. Et quand, quelques semaines plus tard, ils passaient en revue, au milieu de chaudes acclamations, la garde mobile et la garde nationale, les généraux Trochu et Le Flô pouvaient à bon droit être satisfaits de la tenue martiale de nos jeunes défenseurs. Ce fut comme une petite fête patriotique. Chaque bataillon défilait, acclamé par la garde nationale et la foule. J'entends encore les hurrahs qui saluaient au passage un brave aumônier marchant en tête de nos bataillons. Bretons et Vendéens traversaient fièrement les rangs des Parisiens surpris et peu habitués à une pareille musique, en chantant à tue-tête ces longues et monotones cantilènes de leur pays, qu'entonnait un rustique rapsode et que reprenait en chœur le reste de la troupe.

Dès lors, les Bretons surtout devinrent les enfants gâtés de Paris. Ce Paris sceptique et moqueur, mais au fond meilleur qu'il ne se dit lui-même, accueillit avec une affectueuse sympathie et quasi paternellement ces pauvres exilés, que la généreuse et vieille terre de Bretagne lui envoyait pour le défendre ! Il leur fit place à son foyer, souriant à leurs danses et à leurs chants, qu'accompagnait le son du biniou national, les suivant même à l'église, avec une sorte de respect attendri et sans avoir envie de railler. — « Oh ! voyez donc ! madame, » disait un soir avec un éclat de rire à sa maîtresse une soubrette libre-penseuse, en lui montrant deux mobiles bretons logés dans la famille et qui, avant de se coucher, s'étaient pieusement agenouillés. — « Taisez-vous, lui répliqua sévèrement la maîtresse, vous devriez bien plutôt les imiter ! »

Paris, ce Paris mobile et passionné pour le changement, qui, tous les quinze ou dix-huit ans, envoie par le télégraphe une révolution toute faite au reste de la France, Paris comptait surtout pour venir à son secours sur la Bretagne et la Vendée, qu'il appelle avec raison deux héroïques provinces, les moins révolutionnaires pourtant et les moins semblables à lui. Ce sceptique croyait au patriotisme de la foi, et sa confiance était bien placée. Que de fois depuis j'ai lu ou entendu dire : La Bretagne et la Vendée se lèvent ! elles marchent ! Elles se levaient en effet, les « provinces héroïques »,

et avec un élan dont l'écho a percé le triple cercle de fer qui, depuis trois mois, nous isole du reste du monde. Si je me rappelle bien, ce fut un passage détaché du *New-York Herald* qui me révéla l'existence d'une armée de Bretagne ! C'était l'Amérique qui nous apprenait ce qui se passait à quelques lieues de nous !

Le peu que nous savons de ce qui s'est fait en France depuis que M. de Bismark nous a ensevelis dans Paris comme au fond d'un tombeau, nous l'avons d'ailleurs appris, surtout par quelques feuilles américaines, anglaises ou allemandes, que notre géolier a bien voulu laisser se glisser par le guichet de notre prison : il est vrai que ces feuilles avaient le plus souvent de si peu réconfortantes nouvelles à nous apporter ! Mais après la capitulation de Sedan, nous étions préparés à tout. Quel coup de foudre ! Quelle nuit Paris passa ! La grande ville s'emplit de rumeurs menaçantes, présage de la tempête du lendemain, où devait sombrer, après les autres et pour la seconde fois, une dynastie. On sait le reste... Cependant le Prussien approche. On épie sa venue. Il semble qu'on entend déjà le galop des uhlands... Un jour, on dit : Ils sont à Corbeil... à Ville-neuve-Saint-Georges... à Choisy-le-Roi... à Versailles... à Saint-Germain... à Ecouen. Assailli par trois armées et sur tous ces points à la fois, Paris était cerné !

Je me rappellerai longtemps ce jour-là. C'était le 18 septembre, un dimanche. Une dernière fois, avant d'être, et pour combien de temps ! emprisonné, moi deux millionième, dans l'enceinte des remparts, je voulus revoir ces environs de Paris si souvent parcourus, qui font à la grande ville une si charmante et si verte ceinture, et d'où le Prussien allait nous exiler. Je sortis par la porte de Grenelle, déjà garnie de son poste de gardes nationaux et hérissée de canons et de chevaux de frise.

D'un pas mélancolique et tristement rêveur, je longeais la rive gauche de la Seine, obligé de faire çà et là des détours, à cause des abattis d'arbres et des barricades dont la route était coupée. Près d'un pont de bateaux étaient mouillées des canonnières et des batteries flottantes, à l'avant de chacune dequelles une ou deux bouches à feu allongeaient leur cou noir, pendant qu'un imperceptible canot à vapeur, *mouche* de l'escadrille, courait d'une canonnière à l'autre. J'arrivais au pont de Billancourt, lorsque j'entends des chants joyeux éclater derrière moi, en même temps que je vois une longue file d'hommes en armes, dont l'avant-garde ne tarde pas à me rejoindre : c'étaient deux bataillons de gardes mobiles d'Ille-et-Vilaine (Vitré et Fougères, si je me souviens bien), qui allaient prendre position dans les bois de Meudon et de Clamart. Impossible d'aller plus gaiement et plus délibérément au combat, et ce n'était pas là simple apparence, le lendemain l'allait bien prouver.

Pendant une courte halte, j'engageai la conversation avec un

jeune sergent, et je pus me convaincre des vaillantes dispositions où étaient ces braves enfants. Je les voyais bientôt disparaître, toujours chantant, vers le viaduc de Fleury, pendant que de mon côté, traversant la Seine, je longeais le quai de Billancourt. J'avais peine à me frayer un passage au milieu des peupliers abattus et des maisons à demi démolies, aux murs crénelés et percés de meurtrières, d'où les tirailleurs fusilleront l'ennemi, s'il tente le passage du fleuve : premières ruines qu'allaient suivre tant d'autres ! Devant moi s'élevaient en demi-cercle les pentes du Bas-Meudon, de Bellevue, de Sèvres et de Saint-Cloud, toutes vertes encore et parées de leur amphithéâtre de villas, — lieux charmants, tant aimés des Parisiens et que j'ai entendu comparer par un voyageur à un coin du Bosphore. Les crêtes étaient couronnées des redoutes de Brimbordon et de Montretout, que la foudroyante rapidité de nos malheurs ne nous avait pas permis d'achever, et que l'ennemi allait retourner contre nous.

Ce morne et solennel silence, auquel allaient succéder, à peine interrompus, le tonnerre du canon et le crépitement de la fusillade, enveloppait la nature et pesait sur le cœur. Nul bruit, solitude complète sur l'une et l'autre rive. Les habitants avaient fui ; les maisons, portes et persiennes fermées, semblaient des corps sans vie aux yeux clos. C'était déjà l'invasion, ou du moins la menace. J'errai seul, le cœur serré. Je dépassai le pont de Sèvres, déjà miné et n'attendant plus pour sauter que l'étincelle électrique ; à l'entrée, deux sentinelles faisaient faction. Arrivé au pont de Saint-Cloud, je tombe dans un poste de matelots gardant trois canonnières. Le commandant, qui n'était autre que M. le lieutenant de vaisseau Parcy, dont le nom allait avoir sa légende dans l'histoire du siège de Paris, me fait, avec une obligeance charmante, les honneurs de la canonnière dont il est l'inventeur, et qui, solidement assise sur l'eau, grâce à sa triple quille, rappelant les doubles pirogues polynésiennes, peut porter un canon ne pesant pas, avec son affût, moins de 25,000 kilogrammes, et envoyant à 8,000 mètres des boulets ou des paquets de mitraille gros comme moi ! Pendant que M. Parcy me fait admirer la puissance de son engin, éclate tout à coup une détonation.

C'est le Mont-Valérien qui gronde. La colossale et vigilante sentinelle vient d'apercevoir l'avant-garde de l'ennemi se glissant, suivant ses habitudes de fauve, sous le couvert des bois de Garches, et donne à Paris le signal d'alarme. Ce premier coup de canon me saisit d'une émotion que je ne saurais rendre. J'allais en entendre des milliers d'autres pendant des semaines et des mois, et au moment même où j'écris ces lignes, j'entends le canon tonner au loin, mais aucun ne devait m'émouvoir à ce point. Le soir était venu. Un lieutenant de la garde nationale de Boulogne vint pour s'entendre avec le commandant Parcy, à l'effet de prendre des mesures pour repousser une attaque possible des Prussiens pendant la nuit, et de faire sauter le pont. Je les laissai en conférence, et, tout

songeur, je regagnai Paris. Je ne devais revoir de près ces lieux que deux mois plus tard.

C'était un dimanche de novembre. Insensible aux deuils de la terre, le soleil (était-ce ironie ou compassion?) égayait la nature de ses rayons encore chauds, d'un de ces derniers sourires de l'automne qui ont un charme si pénétrant. Grâce à mon laisser-passer, j'avais franchi la porte de Boulogne et une ou deux barricades gardées par des mobiles. Arrivé à l'une des dernières, au delà desquelles une balle perdue aurait pu m'arrêter net dans ma promenade, je dus obéir à la consigne et obliquer prudemment à droite.

Un saut-de-loup franchi, j'étais dans le bois de Boulogne, dans mon pauvre et cher bois de Boulogne, où je n'avais pas mis le pied depuis deux longs mois. Je tombe tout d'abord au beau milieu d'une façon de village de bûcherons ou de troglodytes, un amas de gourbis, les uns souterrains, les autres pittoresquement bâtis en verts branchages de pin. C'était le campement d'un régiment de ligne, en train de faire la soupe; de toutes parts les marmites chantaient sur le feu, et de chaque foyer s'échappait sous bois un filet de fumée bleuâtre : tout un charmant tableau de Protas en action.

A quelques pas plus loin, le vieux cimetière de Boulogne attend bravement l'ennemi avec ses murs tout criblés de meurtrières, — humble forteresse de la mort que les trépassés eux-mêmes, ce semble, sortant de leurs tombeaux pour repousser l'envahisseur sacrilège, se préparent à défendre. Ici, du moins, j'espère, la paix de l'éternel repos ne sera pas troublée. Combien d'autres cimetières de la banlieue de Paris, profanés par la guerre et ses fureurs, et dont les pierres sépulcrales, brisées par les obus, ont vu d'autres victimes couchées sur leurs dalles par la mitraille, ou, transformées en supports de canons, ont servi à semer au loin le trépas, — à la fois monuments et instruments de la mort ! La mort ! je la vois et l'entends. J'entends les avant-postes français et prussiens qui, non loin d'ici, se fusillent sans relâche d'une rive à l'autre, et devant moi, sur cette haute cime qui domine Suresnes, le Mont-Valérien fume et tonne comme un Sinaï...

Cependant le soleil continue impassiblement de rayonner au sein d'un ciel pur, dorant les bois des riches teintes automnales ; l'air est tiède et doux. Sans souci des aveugles fureurs humaines, la nature est en fête. Contraste saisissant ! Equipages et promeneurs se pressent, comme aux jours heureux, jours si lointains et si voisins pourtant ! aux abords de cette pelouse de Longchamps, où, il y a trois ans — hier, — la France, glorieuse et enivrée, faisait passer en revue par Guillaume de Prusse cette même armée aujourd'hui vaincue par lui et prisonnière !

LUCIEN DUBOIS.

(La suite au prochain numéro..., si un bon vent nous l'apporte.)

NOS VICTIMES DE LA GUERRE

Dieu multiplie pour nous les épreuves ; il nous rend la gloire, mais il nous la fait payer du plus pur de notre sang. Hier, c'était Augusté de la Brosse mourant à Cercottes ; mais aujourd'hui comment compter tous ceux qu'a frappés le fer ennemi, à Brou, à Paris et devant Orléans ? Ce sont deux Charette sur quatre et, parmi eux, celui *sans lequel nous ne serions rien*, disait un zouave ; c'est Bouillé, un volontaire de cinquante ans, tombant avec son fils et son gendre, en défendant ce fanion que j'appellerai le drapeau de Dieu, car il portait un Sacré-Cœur rouge sur fond blanc, avec cette invocation : *Cœur sacré de Jésus, sauvez la France !* c'est Troussures, un des plus anciens et des plus intrépides défenseurs de la papauté ; ce sont Saisy et Goësbriand, deux nobles enfants de la Bretagne ; c'est la Boutetière, qui avait été jugé digne de commander les mobiles de la Vendée ; ce sont Moncuit, de la Bégassière, Boischevalier, tous les trois accoutumés aux blessures ; c'est Chasteigner, c'est La Peyrade, c'est Houdet, c'est Réals, c'est Mauduit, c'est Béjarry, c'est Hervé de Kersabiec, c'est Thébaud, c'est Hippolyte de la Brosse !... Il faudrait une page entière pour les nommer tous.

Le mois dernier, Hippolyte de la Brosse arrivait à Nantes, la veille du jour où devait être célébré un service pour le repos de l'âme de son frère Auguste. Lui-même ramenait un autre de ses frères malade ; mais son bataillon allait prendre l'offensive et il ne voulait pas perdre un instant. On lui représente que le service est à neuf heures, qu'au lieu de partir le matin il peut partir à midi, d'autant mieux que son colonel ne lui a point fixé de moment précis

pour son retour ; mais, comme ce héros de la Bible, qui ne pouvait consentir à s'arrêter tandis que *l'arche de Dieu et Israël et Juda étaient campés* devant l'ennemi, il s'arrache, dès le matin, aux embrassements de sa pieuse mère, qu'il ne quittait jamais, et court au devant du combat. On parle quelquefois de caractères antiques ; pourquoi ne pas dire que les caractères les plus fortement trempés sont les caractères chrétiens !

La plupart de ceux que nous venons de nommer ne sont que blessés, nous le savons ou nous l'espérons. Mais plusieurs sont séparés de nous, tombés aux mains des Prussiens, et ne peuvent nous faire parvenir de leurs nouvelles. L'espérance pour eux est donc elle-même pleine d'angoisse.

Il est juste d'associer à ces victimes du champ de bataille une autre victime de la guerre qui n'a pas eu, il est vrai, la consolation de mourir les armes à la main, mais a trouvé la mort dans les froides nuits du bivouac et parmi les fatigues de la vie des camps. Elle a résisté tant qu'elle a pu, plus qu'elle n'a pu, et, lorsqu'il lui a fallu, de guerre lasse, remettre son épée au fourreau, il était trop tard.

Xavier de Kersabiec a été frappé dans un temps où l'avenir, incertain d'abord, s'embellissait pour lui. Il avait contracté, en 1869, une union longtemps désirée et qui devait le rendre longtemps heureux. A trente et un ans, il allait être officier supérieur ; tout semblait donc se réunir pour lui assurer une position heureuse et brillante. Mais c'était le moment que Dieu attendait pour l'appeler à lui. Formé d'ailleurs dans sa famille aux sentiments chrétiens, au devoir surtout et au sacrifice, il a vu approcher la mort, cette séparation de tout ce qu'il aimait, avec la douce fermeté de son caractère. Il sentait que cette séparation n'était pas un adieu.

Officier instructeur à Saint-Cyr, Xavier de Kersabiec était pour les élèves moins un maître qu'un ami ; il s'intéressait à leurs succès, il les suivait de ses vœux dans leur carrière, et la mort de plusieurs d'entre eux, depuis le commencement des hostilités, l'avait affecté profondément. Il n'en est pas un qui ne conserve pieusement sa mémoire.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

— On nous communique, à l'instant, quelques touchants détails sur les obsèques de M. Xavier de Kersabiec :

Le capitaine Xavier de Kersabiec a été enterré, le dimanche 18 décembre, près de son père et de ses autres parents, dans le cimetière de la paroisse de Treillières.

A la grand'messe, M. le curé avait pris occasion de cette mort et de la blessure de M. Hervé de Kersabiec, pour faire comprendre aux fidèles combien était odieuse et insensée cette calomnie, perfidement répandue dans nos campagnes, à savoir, que la guerre actuelle a été soudoyée par les nobles et les prêtres.

Après les prières au bord de la fosse et l'eau bénite jetée sur le cercueil par la famille, une voix forte s'est élevée, du milieu du groupe des deux ou trois cents paysans qui avaient accompagné le corps. « Nous devons tous, dit-elle, honorer les dépouilles présentes ici devant nous, parce que ce sont celles d'un homme qui est mort pour notre patrie ; la maladie qui l'a mis là où il est, a été contractée au camp et rendue mortelle par les fatigues de la guerre. Honorons-le donc : c'est un grand exemple. M. le curé nous a dit la vérité, et je suis tout à fait de son avis : ceux qui ne pensent pas comme lui et moi, je les méprise ! Oui ! je les méprise !!... Allons ! tous à genoux ! et disons un *Pater* et un *Ave* pour sa famille, pour lui ! non pas pour ce corps, — il n'en a pas besoin, — mais pour son âme ! Tous à genoux ! »

C'est le maire de Treillières, M. Ennodeau, qui a prononcé ces simples et vaillantes paroles.

UNE PAGE D'HISTOIRE

I

Encore quelques jours, et l'année 1870 sera, comme ses devancières, tombée dans le passé. Mais quelles marques elle nous aura laissées de son passage ! Quels stigmates terribles, indélébiles ! Quelle différence entre son début et sa fin ! « Quel état et quel état ! » dirait Bossuet.

Rappelez-vous les premiers jours de janvier dernier. Non-seulement la prospérité de la France semblait immense, sa puissance inébranlable ; mais avec le cabinet du 2 janvier, baptisé du glorieux nom de *ministère des honnêtes gens*, tout ce qui avait encore en France une âme de citoyen crut voir luire l'aube renaissante de la liberté et de l'honnêteté politique. On sentait un poids de moins sur sa poitrine, le poids écrasant du despotisme. On respirait joyeusement un souffle de délivrance. On la croyait en pièce pour jamais cette cloche pneumatique sous laquelle, pendant vingt ans, la dictature avait encagé notre noble pays, l'étiolant et l'exténuant à plaisir, pour en faire un corps inerte, une sorte de machine et d'automate, capable de subir sans résister toutes les expériences et tous les caprices, toutes les sottises, toutes les extravagances de ses maîtres. Mais justement ce corps inerte venait de se redresser, l'âme qu'ils croyaient éteinte avait lui ; le maître, effaré, honteux, se cachait timidement dans un coin. Et nous, nous ne doutions pas que notre

nation, redevenue maîtresse de ses destinées, ne reprit glorieusement sa marche en tête du progrès et de la civilisation chrétienne, et ne fondât sur des bases inébranlables — sur la justice et l'honneur — le règne définitif de l'ordre, de la paix, de la liberté.

Voilà ce que nous voyions, ce que nous rêvions, il y a moins de douze mois. Et aujourd'hui ! . . .

Aujourd'hui, la France sanglante se débat sous un ennemi féroce. Sa capitale assiégée, ses armées battues, ses citadelles prises, la moitié de ses villes occupées, rançonnées, dévastées et pillées ; d'autres, comme Lyon, souillées par le drapeau rouge ; en un mot, le tiers du pays en proie aux horreurs de l'invasion, le reste soumis à une dictature que je ne comparerai jamais — pour ma part — à celle de Bonaparte, mais qui n'en traite pas moins la nation en mineure incapable, lui ôte le ressort de la liberté, lui refuse dans son malheur la suprême consolation de ne devoir qu'à elle-même son salut ou sa perte — voilà la situation d'aujourd'hui !

Comment, hélas ! s'est-elle faite ? Comment, en quelques mois à peine, presque en quelques jours, sommes-nous venus de là ici, et du faite d'une fortune, qui semblait si haute et si solide, tombés dans cet abîme d'infortune ?

Certes, il importe de le savoir ; c'est là plus qu'une vaine curiosité : c'est un problème qui s'impose non-seulement à l'historien et au publiciste, mais à la conscience de chaque citoyen. Avec le suffrage universel chacun a dans les affaires publiques, dans les plus grands événements, sa part de responsabilité. Il faut donc que chacun sache de quelle source et de quelles fautes premières procèdent les affreux désastres sous lesquels la patrie râle aujourd'hui, afin de combattre sans relâche, maintenant et toujours, par tous moyens, les odieux principes qui après eux traînent, comme une progéniture infernale, d'aussi effroyables conséquences.

En deux mots, c'est notre fortune apparente, si vantée, si brillante, si magnifique, qui a engendré notre si profonde et si réelle infortune ; c'est de notre prospérité prétendue qu'a jailli et que devait nécessairement jaillir la catastrophe.

II

Je n'ai jamais — grâce à Dieu ! — je ne dis pas encensé, mais soutenu le régime impérialiste. Le bonapartisme m'a toujours repoussé, même dans cette première rencontre du 10 décembre 1848, où tant d'autres, qui s'en sont repentis depuis, mus par des motifs que je n'ai jamais pu entendre, firent la courte-échelle au héros de Boulogne pour le hisser à la présidence de la République, c'est-à-dire, il faut l'avouer, à deux pas du trône. Pour ce neveu du plus grand despote, du plus grand tueur d'hommes des temps modernes, j'ai toujours éprouvé une répulsion instinctive. Quand il eut pris cette couronne si imprudemment mise sous sa main, ce sentiment ne changea pas, tout au contraire, il se renforça. Dans la sphère modeste de mon action, je combattis constamment l'absolutisme impérial et ses odieuses conséquences ; je défendis constamment, par tous les moyens en mon pouvoir, les principes de liberté. Les agents du pouvoir personnel me firent l'honneur de me mettre *au ban de l'Empire*, avec beaucoup d'autres honnêtes gens, amis de la liberté, tous proclamés *ennemis du Gouvernement* et mis, pour ce seul fait, hors la loi. Je me suis vu poursuivi à la fois par un préfet (et un crâne, l'illustre M. Féart), un sous-préfet (et un rude, venu tout exprès de Solférino), plus une meute entière de maires à *poigne* de la plus belle eau, — tous jappant et mordant à qui mieux mieux, m'inondant d'injures et de calomnies, et demandant ensuite la croix d'honneur, qu'un d'eux obtint en effet pour ses exploits.

Je suis donc fort à mon aise pour dire tout mon sentiment sur le régime déchu. Mais je n'aime pas à attaquer ceux qui sont à terre. Ici toutefois il y a, comme je l'ai dit, nécessité de juger un tel régime, — je dirais presque nécessité de salut public. Je m'abstiendrai du moins autant que possible de toute personnalité. Je ne veux juger que le système, le sonder dans ses principes, le suivre dans ses conséquences, montrer d'ailleurs que si l'homme qui le personnifiait est tombé, son œuvre — son œuvre fatale — lui survit

encore en grande partie ; — et cependant, tant que le sol de la patrie n'en aura pas revomi jusqu'aux dernières racines, l'influence fatale ne cessera pas.

Qu'on ne s'attende point à trouver ici le style du pamphlet ; c'est une page d'histoire que je veux écrire, fermement, mais sans haine, sans passion, — sans autre passion que l'amour de la patrie et de la vérité.

Seulement la nécessité de me restreindre dans un cadre très-étroit m'obligera nécessairement à procéder souvent par affirmations sommaires et générales, mais les faits sont si connus, si avérés, que c'est là un léger inconvénient.

III

Jetez un coup d'œil rétrospectif sur cette période gouvernementale qui va du 2 décembre 1851 au 1^{er} septembre 1870, embrassez-la d'un regard d'ensemble ; rapprochez les événements, voyez les causes et les résultats, l'enchaînement des idées préconisées, des mesures mises en pratique par le pouvoir d'alors ; examinez avec soin les hommes et les choses ; cherchez ensuite le mot propre à bien caractériser ce régime néfaste, — vous n'en trouverez qu'un : conspiration.

Conspiration contre la France : contre sa puissance à l'extérieur, à l'intérieur, contre son âme, son génie et sa vie : voilà en deux mots le second Empire.

Après une longue étude, un examen froid, minutieux et attentif, et avec une conviction profonde, j'affirme que ce jugement est et restera celui de l'histoire, parce qu'il n'est que la formule exacte et précise de la réalité.

IV

L'âme de la France, le principe de sa vie morale, c'est avant tout la *franchise*, c'est-à-dire, comme le mot le dit, la vertu des *Français*, qui embrasse la loyauté, l'amour de la vérité, l'honneur, le courage.

Hé bien, ce gouvernement est né d'un parjure, et il a vécu de la peur.

Seul, il avait juré, juré solennellement, attestant Dieu et les hommes, de conserver et défendre la République, c'est-à-dire la France maîtresse de ses destinées, le gouvernement du pays par le pays, — et seul il a démoli la République, confisqué la liberté du pays, accaparé, exploité, ruiné la France. Bien mieux, ce parjure odieux et sanglant, il l'a glorifié : *Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le DROIT!* s'est-il écrié, admirez-moi! Et de fait, pendant vingt ans, ses thuriféraires l'ont proposé aux adorations de la France. Lui-même est allé plus loin : il a poussé le mépris de la bonne foi, de l'honneur et du serment, jusqu'à exiger d'autrui des serments de fidélité personnelle, jusqu'à prétendre imposer aux hommes, — à son profit exclusif, — ce lien de l'honneur et de la bonne foi qu'il avait outrageusement violé, foulé, vilipendé.

Mais enfin, quel était ce droit, par lequel il prétendait publiquement, officiellement, réhabiliter le parjure et légitimer la trahison? Tout simplement, le droit de sauver la France.

Mon Dieu, oui, il s'est trouvé un homme qui a osé dire à la France : « C'est moi, moi seul qui t'ai sauvée par mon parjure, moi seul qui pouvais te sauver. Et si je n'avais été là, à tel jour, à tel moment, jurant et me parjurant, tirant le canon, mitraillant les promeneurs des boulevards, toi la France, malgré tes quatorze siècles de grandeur, tu aurais été infailliblement détruite par une bande de sauvages démagogues et socialistes ; tu serais à cette heure-ci perdue, finie, engloutie, anéantie ! Et sache bien que le jour où je te manquerai, c'est là le sort qui t'attend et ne te manquera pas. Donc, ô France, vieille société gangrenée et incapable, si tu veux vivre quelques jours encore, garde-moi, obéis à tous mes caprices, flatte-moi, respecte-moi, adore-moi. »

Ce sentiment de la peur a été le grand ressort, le grand levier gouvernemental du second Empire. On le cultivait partout, dans toutes les classes ; aux ouvriers on faisait peur des bourgeois, aux bourgeois des ouvriers ; on excitait les paysans contre les propriétaires, les libres-penseurs contre les prêtres, les pauvres contre les

riches, et l'on se posait comme le suprême appui de la religion, de la propriété, de la société, comme le sauveur unique et universel !

Cette éducation de la peur sociale réussit si bien que, cette année même, quand le *sauveur* vieilli et fatigué, sentant la force et la France lui échapper à la fois, voulut par tous moyens arracher au pays excédé une manifestation, propre, croyait-on, à assurer l'avenir de la dynastie, — que fit-on ? On inventa un complot de démagogues socialistes, un complot bien noir, bien scélérat,... et parfaitement chimérique, — mais qui procura pleinement le *plébiscite* demandé.

Ah ! la vraie conspiration, je le répète, c'était celle qui depuis vingt ans, par ces basses et ténébreuses pratiques, se poursuivait sans relâche contre l'honneur, le courage, la moralité sociale du pays.

Avec cette fleur d'honneur et de courage qui a si longtemps fait le fonds du caractère français, trois sentiments principaux ont prêté leur force au développement de notre génie et de notre vie de nation : le sentiment politique, c'est-à-dire l'amour de la liberté ; le sentiment militaire, c'est-à-dire le dévouement au drapeau ; le sentiment religieux, c'est-à-dire l'idée de Dieu, sanctionnant tous les devoirs et stimulant tous les dévouements.

Ce que l'Empire a fait de tout cela, chacun le sait. Les faits sont tellement connus que trois mots suffiront.

A la place du dévouement au drapeau, le second Empire a mis l'égoïsme, l'amour du lucre et l'ambition personnelle ; Bazaine et Lebœuf, Metz et Sedan, voilà les résultats : cela dit tout.

A l'amour de la liberté légale, le second Empire a substitué l'obéissance passive au préfet et à tous les fonctionnaires, déclarés infaillibles du haut en bas de la hiérarchie ; — au vote libre et sincère, le candidat officiel imposé par tous moyens ; — et pour tout dire d'un seul mot, à l'indépendance le servilisme.

Contre le sentiment religieux, l'Empire a fait pis. Il a feint d'abord de s'allier à lui, de le prendre sous sa protection spéciale, et quand cette alliance compromettante a porté le fruit nécessaire d'impopularité qu'elle devait amener, l'Empire a cyniquement

planté là le sacerdoce, livrant la religion et ses ministres aux risées de la foule et la montrant à la presse comme une proie livrée à ses caprices. Tout le monde sait que ce fut là le grand dérivatif réservé par l'Empire à l'opposition, la soupape de sûreté grâce à laquelle on croyait pouvoir maintenir indéfiniment sous le joug l'opinion politique. Médire de César, crime pendable, puni de la suppression du journal. Bafouer Dieu et la religion, œuvre pie, qui souvent vous attirait une gracieuse invitation de César pour Compiègne. Résultat : renaissance du matérialisme et de l'athéisme dans toute leur audace brutale des anciens jours.

Voilà, en bref, le bilan de l'Empire, de sa morale et de sa politique au dedans. Passons au dehors.

V

La politique de la France dans le monde, depuis que la France existe et qu'elle a une politique, a été aussi simple que grande et juste. Elle a toujours défendu la liberté de l'Europe, en s'opposant de toutes ses forces à l'établissement d'une puissance prédominante, capable d'absorber ou d'asservir les autres États, de manière à reconstituer, sous une forme plus ou moins déguisée, cet édifice de tyrannie effroyable que le monde a subi une fois sous le nom d'Empire romain et que la race germanique a de tout temps aspiré à relever à son profit.

Car on nous parle aujourd'hui de l'*unité* allemande. A d'autres ! Il s'agit bien d'unité ! L'unité n'est que le moyen, tout au plus. La domination du monde et la monarchie universelle, voilà le but véritable ; voilà depuis longues années, surtout depuis le *xvi^e* siècle, le rêve ardent, l'ambition constante, insatiable de la grande famille teutonne. Cette lutte qui se poursuit de nos jours et déchire le cœur de notre patrie, elle date de trois cents ans, elle commença jadis à Pavie entre François I^{er} et Charles-Quint. Alors, comme aujourd'hui, l'Allemagne ne trouva que la France sur le chemin de son ambition ; alors, comme aujourd'hui, la France parut d'abord succomber. Pourtant elle finit par vaincre, par faire

reculer son adversaire, par le contraindre à abandonner — au moins pour un temps — cette folie sinistre et sanglante de la tyrannie universelle.

Mais comment réussit-elle à triompher de son colossal adversaire ?

D'abord elle se fit résolûment l'appui des faibles, le refuge des opprimés, la protectrice déclarée des petits États contre les gros voisins, puissants mangeurs, fréquemment tentés de les avaler, mais toujours retenus par l'épée de la France, dont la pointe eût troublé leur digestion. Contre l'Allemagne et les autres grandes puissances rapaces et ambitieuses, la France eut donc pour alliés constants, pour auxiliaires-nés et naturels tous les petits États de l'Europe. Ainsi s'éleva sa grandeur, fondée véritablement sur la justice et la liberté du monde.

En second lieu, elle lia intimement sa cause à celle des intérêts du catholicisme dans l'univers, spécialement en Orient ; elle s'acquitta ainsi par tout pays les sympathies déclarées de toutes les populations catholiques.

Enfin, comme, pour remplir sa mission de liberté et de justice, il lui était nécessaire d'avoir elle-même toute sa liberté d'action, ce fut chez elle un principe constant d'empêcher sur ses frontières la création de toute grande puissance capable de lui porter ombre ou danger, et de s'entourer, au contraire, des Alpes au Rhin, d'une ceinture de petits États, ni tributaires, ni vassaux, mais amis dévoués, parce qu'ils sentaient dans la grandeur de la France la garantie de leur sécurité.

Telle a été, pendant toute l'époque moderne, de François I^{er} à Napoléon I^{er}, de Louis XVIII à Napoléon III, la politique de la France. Politique si sage, si belle, si nationale et si nécessaire, que la République elle-même n'en dévia pas, même dans les points les plus opposés à ses passions. Et c'est ainsi — on l'a remarqué déjà bien des fois — que pendant qu'elle guillotina les prêtres en France, elle protégeait à Constantinople les droits, les intérêts des latins, c'est-à-dire des catholiques.

VI

Voulez-vous maintenant connaître la politique de Napoléon III ? Rien de plus aisé. Sur chacun des points qu'on vient d'exposer, prenez exactement le contrepied de la politique nationale de la France, — et vous aurez celle du second Empire.

C'est ici surtout que les faits et les doctrines bonapartistes revêtent jusqu'à l'évidence le caractère d'une conjuration anti-française.

Voyez plutôt. La guerre de Crimée elle-même, la seule guerre juste de Napoléon III, nous la faisons, nous la gagnons à peu près tout seuls. Qui en profite ? Les Anglais et les Russes. Oui, les Russes eux-mêmes, car non-seulement nous ne profitons pas de cette rencontre unique pour rendre la vie à notre vieille alliée, la Pologne, — ce qui eût rendu à tout jamais impossible toute coalition russo-allemande contre nous ; — mais, bien mieux, nous ne savons même pas maintenir les droits des latins pour lesquels nous avons combattu ; puis, quelques années après, l'Empire, laissant sans vengeance le massacre des chrétiens du Liban, enterre de ses propres mains l'influence de la France en Orient.

Je viens de nommer la Pologne. En 1856, nous pouvions la rétablir, nous n'avons pas dit un mot pour elle. En 1863, quand la Russie s'est mise à la martyriser avec cette cruauté effroyable qui stupéfia l'Europe, Napoléon échangea trois notes diplomatiques. . et laissa s'achever l'œuvre sinistre.

En 1864, ce fut le tour du Danemark, comme la Pologne, l'un de nos plus fidèles alliés. Napoléon le livra à la Prusse, comme il avait livré l'autre à la Russie.

Mais c'était peu d'abdiquer ainsi, dans les faits, le patronage des petits États, d'ôter par là à la France son plus beau privilège et sa plus grande force ; cette pratique lâche et anti-française, il fallait l'élever solennellement à la hauteur d'une doctrine, de l'un de ces fameux principes du *droit nouveau*, à l'aide desquels le second Empire se vantait pompeusement de régénérer le monde.

C'est ainsi qu'on inventa la célèbre théorie des nationalités. Deux mots la résument : plus de petits États ; donc , que les gros mangent les petits, et l'Empire applaudira.

Non-seulement il applaudit, mais de ses propres mains, de ses mains sanglantes et criminelles, il appliqua lui-même aux flancs de la France, comme deux énormes vampires, deux grandes monarchies centralisées, l'une de 22 millions d'habitants (l'Italie), l'autre de 40 millions (la Prusse-Allemagne).

Le monde entier sait que c'est Napoléon III — lui seul — qui a fait l'unité italienne ; que c'est pour l'achever, en lui adjoignant la Vénétie, qu'il autorisa l'alliance de l'Italie et de la Prusse, et édifia ainsi de ses propres mains cette unité allemande dont le poids accable aujourd'hui la France et couvrira le monde de sang et de ruines.

Et qu'on ne nous dise pas que, dans la guerre de 1866, Napoléon III comptait sur le triomphe de l'Autriche. Que faisait à la France le nom du vainqueur ? La seule différence, c'est que l'unité allemande se fût nommée Autriche, non Prusse ; mais elle n'en eût pas moins aspiré à la tyrannie universelle, et pas moins par conséquent guetté l'occasion de nous écraser.

VII

Enfin, nous voilà en 1866. Sadowa est fait. Par la grâce de Napoléon III, la France a sur la poitrine un empire compact de 40 millions d'habitants, armé jusqu'aux dents, tout prêt à lui sauter à la gorge. Chacun le sait, le voit, le dit. Vous croyez que notre Napoléon va enfin reconnaître qu'il s'est trompé, prendre les moyens de réparer ses fautes et de mettre la France à couvert.

Erreur. Il déclare tout au contraire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, que ce qui se passe le remplit de joie et de bonheur, parce que c'est la destruction des traités de 1815 et l'accomplissement de certaine prophétie faite par son oncle, de Sainte-Hélène, peu avant sa mort. Que si quelqu'un s'inquiète encore, voici une loi qui pourra doubler l'armée de la

France ; mais les Français peuvent dormir sur les deux oreilles, la guerre ne viendra point de là, au contraire.

Et, en effet, au lieu de faire des soldats et des canons, il fait une exposition universelle, où il invite et fête Guillaume de Prusse, et tous les Allemands du monde. C'est charmant.

Pourtant, le temps passe, les assurances de paix se renouvellent, la France continue à ne pas armer.

Pas de guerre, alors, direz-vous. — Au contraire, c'est à ce moment-là qu'elle vient. — Sous un prétexte futile, en trois jours on la décide, on la déclare, on y court.

Napoléon sait que l'Allemagne a 1,200,000 hommes à mettre en ligne ; la France (grâce à lui) 240,000 à peine. Il lance ce caillou contre cette montagne. Ce qui devait arriver arrive : la montagne broie le caillou.

Les naïfs s'étonnent ; pas moi. Toute la politique de Napoléon III ayant été une longue conspiration contre la France, la conclusion nécessaire de cette œuvre, c'était de livrer à l'ennemi la France et l'armée de la France.

Napoléon III devait le faire, il l'a fait : c'est un logicien irréprochable.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

L'ADRESSE DES NANTAIS AU SIAINT-PÈRE

L'Adresse suivante est, en ce moment, couverte de signatures par les fidèles, hommes ou femmes, du diocèse de Nantes :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Associés aux tristesses de notre pieux Evêque, nous venons, après lui, réprover et flétrir le suprême attentat commis contre votre Personne auguste et votre autorité sacrée.

Quels que soient les malheurs dont il plaît à Dieu de l'éprouver elle-même, la France pourrait-elle être indifférente à ceux qui frappent Votre Sainteté ?

Fille aînée de l'Eglise, pourrait-elle ne pas sentir profondément les coups portés à sa Mère ?

Ils sont pour elle d'autant plus douloureux qu'elle ne peut méconnaître ses propres torts, et qu'elle aussi se voit victime de la politique malheureuse qui, dans ces derniers temps, a compromis le pouvoir temporel, cette grande œuvre de ses plus beaux jours.

Ce fut la France, en effet, qui fit entrer dans le droit public de l'Europe ce pouvoir lentement formé sous la main de Dieu, et consacré par ce qu'il y a de plus respectable au monde, les services rendus et l'assentiment des princes et des peuples.

Ce fut elle qui eut ainsi l'honneur d'assurer, avec la liberté du Souverain Pontificat, la liberté de nos consciences. — Dix-huit siècles d'épreuves de tout genre témoignent assez haut qu'il n'y a d'indépendance possible pour le Père commun des fidèles que par la souveraineté ou par le martyre.

Nous venons donc, comme Catholiques et comme Français, ajouter la protestation de nos cœurs et de nos voix à la protestation du sang généreux que nos enfants ont versé pour cette grande cause, avant de venir en consacrer le reste à leur patrie.

Nous protestons, de toute l'énergie de notre conscience et de notre foi, contre des violences qui, en s'attaquant à la tête de la chrétienté, s'attaquent à la chrétienté tout entière.

Nous protestons contre l'envahissement d'une ville que, par un pressentiment de ses futures destinées, les anciens eux-mêmes appelaient la *Ville - Eternelle*, la *capitale du Monde*.

Nous protestons contre le vol armé des trésors sacrés, des monuments, des chefs-d'œuvre, patrimoine commun des nations catholiques.

Nous protestons contre le mépris des traités, contre la violation du droit des gens, la violation du droit des faibles. — Nous protestons contre l'impudente hypocrisie avec laquelle on essaie de justifier ces attentats.

Nous protestons enfin contre l'atteinte sacrilège portée à la souveraineté et à la liberté de notre Père, du Vicaire de notre Dieu.

Et en attendant le châtimeut qui a toujours frappé, dès ce monde, les spoliateurs de l'Eglise, nous répudions toute solidarité qu'on prétendrait établir entre eux et nous; nous repoussons et leur appui et leur alliance; et humblement prosternés aux pieds du Captif du Vatican, nous implorons avec sa bénédiction apostolique cette bénédiction de Dieu qui a toujours replacé la Papauté, après ses défaites, sur le trône de Rome, sur ce trône « *où nul ne peut tenir que le successeur de Pierre.* »

Nantes, le 4^{er} novembre 1870.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-HUITIÈME

ANNÉE 1870. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

A travers le salon, par M. <i>Lucien Dubois</i>	5
Le Père Lacordaire (fin), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	24
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par M. <i>le V^{te} Edouard de Kersabiec</i>	45
La Pomme à sonnettes, conte du pays nantais, (fin), par M. <i>J. du Dot</i>	54
Écrivains bretons du xvii ^e siècle. — Pierre Boaistuau, sieur de Lannay, (suite), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	63
Notices et comptes rendus. — <i>Au bord du fleuve</i> , poésies, de M. C. Robinot-Bertrand, par M. <i>Stéphane Halgan</i> . — <i>Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse</i> , de M. l'abbé Goudé, par M. <i>J^s de la Pilorgerie</i>	76
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	85
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	87

AOUT.

Portraits bretons. — Le capitaine Dréano, par M. <i>Rio</i>	89
Du Chant grégorien et de sa restauration, par M. <i>Stéphane Halgan</i>	99
Écrivains bretons du xvii ^e siècle. — Pierre Boaistuau, sieur de Lannay, (fin), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	111
Vieilles chroniques. — Les Cadets de Bretagne — 1669 — par M. <i>L. de Kermal</i>	117
Biographies vendéennes. — Le vice-amiral de Grimouard, (suite), par M. <i>C. Merland</i>	123
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par M. <i>le V^{te} Edouard de Kersabiec</i>	136
Lettre pastorale de M ^r l'Évêque de Nantes, à l'occasion de la prise de possession de son siège épiscopal et de son sacre.....	148
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	163
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

SEPTEMBRE.

Charles de Blois et le comte de Montfort. — Recherches et éclaircissements sur le débat de la succession au duché de Bretagne (1341-1364), par <i>Dom Plaine</i>	169
Biographies vendéennes. — Le vice-amiral de Grimouard, (fin), par <i>M. C. Merland</i>	181
Poésie bretonne. — Pour la patrie (<i>Ewit ar vro</i>), par <i>M. F.-M. Luzel</i>	195
Traductions bretonnes. — La chapelle de Coat-ar-Roch, par <i>M. E. du Laurens de la Barre</i>	200
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par <i>M. le V^o Édouard de Kersabiec</i>	209
Littérature populaire. — Contes et récits, par <i>M. F.-M. Luzel</i>	223
Variétés historiques. — D'un marinier qui trouva un trésor.....	231
Notices et comptes rendus. — <i>Récits historiques, traditions et légendes de Haute-Bretagne</i> , de M. l'abbé Guillotin de Corson, par <i>M. S. de la Nicollière-Teijeiro</i>	236
Élégie bretonne sur la mort de M. Lescour, par <i>M. J.-M. Le Jean</i> ..	240
Chronique, par <i>M. Louis de Kerjean</i>	243
Bibliographie bretonne et vendéenne... ..	247

OCTOBRE.

Études historiques sur la Bretagne. — Redon au XVI ^e siècle par <i>M. l'abbé Guillotin de Corson</i>	249
Galerie des poètes bretons. — Émile Souvestre, par <i>M. Adolphe Orain</i>	263
Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, par <i>M. Eugène de la Gournerie</i>	270
Études biographiques et généalogiques. — Harouys, par <i>M. S. de la Nicollière-Teijeiro</i>	278
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par <i>M. le V^o Édouard de Kersabiec</i>	287
La rue des Nobles, nouvelle, par <i>M. Jules d'Herbauges</i>	306
Poésie. — Strophes patriotiques, par <i>M. Émile Grimaud</i> . — Aux soldats et aux poètes bretons, par <i>M. Victor de Laprade</i> , de l'Académie française.....	314

NOVEMBRE.

Biographies vendéennes. — Le Père Baudouin, par <i>M. C. Merland</i>	329
La rue des Nobles, nouvelle, (suite), par <i>M. Jules d'Herbauges</i> ...	348
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par <i>M. le V^o Édouard de Kersabiec</i>	363

TABLE GÉNÉRALE.

499

Biographies bretonnes. — Gérard Chabot, sire de Rays, — 1339-1377, — par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	378
Poésie. — Chant des guerriers bretons en 1870; (<i>Gwerz brezoulerien Breiz-Izel ar bloaz 1870</i>), par M. J.-M. Le Jean.....	386
Les Croyants, par M. Émile Grimaud.....	391
Contes populaires des Bretons-Armoricains. — Porpant, conte légendaire chrétien, recueilli par M. F.-M. Luzel.....	397
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	403

DÉCEMBRE.

Biographies vendéennes. — Le père Baudouin, (fin), par M. C. Merland.....	409
La Rue des Nobles, nouvelle (fin), par M. Jules d'Herbauges..	427
Poésie. — Les deux Épées, — les Fils d'un preux, par M. Émile Grimaud. — Au roi Guillaume de Prusse, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française.....	453
Victor-Emmanuel au Quirinal, par M. Eugène de la Gournerie....	457
S. A. R. Madame, duchesse de Berry, (suite), par M. Edouard de Kersabiec.....	466
Propos d'un assiégé. — Les Bretons au Siège de Paris, par M. Lucien Dubois.....	474
Nos victimes de la guerre, par M. Eugène de la Gournerie.....	481
Une page d'histoire, par M. Arthur de la Borderie.....	484
L'adresse des Nantais au Saint-Père.....	495

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Evêque de Nantes, à l'occasion de la prise de possession de son siège épiscopal et de son sacre, 148-162. — L'adresse des Nantais au Saint-Père, 495-496.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — S. A. R. Madaine, duchesse de Berry, par M. le V^o Edouard de Kersabiec, 45-53, 136-147, 209-222, 287-305, 363-377, 466-473. — Les Cadets de Bretagne, (1669), par M. L. de Kermalo, 117-122. — Charles de Blois et le comte de Montfort. Recherches et éclaircissements sur le débat de la succession au duché de Bretagne, (1341-1364), par Dom Plaine, 169-180. — D'un marinier qui trouva un trésor. Document communiqué par M. Arthur de la Borderie, 231-235. — Redon au xv^e siècle, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 249-262. — Victor-Emmanuel au Quirinal, par M. Eugène de la Gournerie, 457-465. — Une page d'histoire, par M. Arthur de la Borderie, 484-494.

BIOGRAPHIE. — Le Père Lacordaire, (fin), par M. Eugène de la Gournerie, 5-23. — Pierre Boaistuau, sieur de Launay, (suite et fin), par M. Arthur de la Borderie, 63-76, 111-116. — Le capitaine Dréano, par M. F. Rio, 89-98. — Le vice-amiral de Grimouard, (suite et fin), par M. C. Merland, 123-135, 181-194. — Emile Souvestre, par M. Adolphe Orain, 263-269. — Harouys, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 278-286. — Le Père Baudouin, par M. C. Merland, 329-347, 409-426. — Gérard Chabot, sire de Rays, (1339-1377), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 378-385. — M. Léon Audé, 403-404; — M^{sr} Robiou, ancien évêque de Coutances, 405, par M. Louis de Kerjean.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse*, de M. l'abbé Goudé, par M. J^s de la Pilorgerie, 81-84. — *Récits historiques, traditions et légendes de la Haute-Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 233-239. — *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, de M. l'abbé Duclos, par M. Eugène de la Gournerie, 270-277.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique de juillet, 85-86; — d'août, 163-167; — de septembre, 243-246; — de novembre, 403-408 par M. Louis de Kerjean. — Nos victimes de la guerre, par M. Eugène de la Gournerie, 481-483.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — La Pomme à sonnettes, conte du pays nantais, (fin), par M. J. du Dol, 54-62. — La Chapelle de Coat-Ar-Roch, par M. E. du Laurens de la Barre, 200-208. — La Rue des Nobles, par M. Jules d'Herbauges, 306-313, 348-362, 427-452. — Porpant, conte légendaire chrétien, recueilli par M. F.-M. Luzel, 397-402. — Propos d'un assiégé. Les Bretons au siège de Paris, par M. Lucien Dubois, 474-480.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Au bord du fleuve*, poésies, de M. C. Robinot-Bertrand, par M. Stéphane Halgan, 76-81. — Contes et récits, par M. F.-M. Luzel, 223-230.

POÉSIE. — Pour la patrie (Ewit ar Vro), par M. F.-M. Luzel, 195-199. — Élégie bretonne sur la mort de M. Lescour, par M. J.-M. Le Jean, 240-242. — Strophes patriotiques : *La Marseillaise vendéenne*, *La Statue*, *Un Soldat du pape*, *A Victor de Laprade*, par M. Émile Grimaud, 314-323. — Aux soldats et aux poètes bretons, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 323-328. — Chant des guerriers bretons en 1870 (Gwerz brezoulerien Breiz-Izel ar bloaz 1870), par M. J.-M. Le Jean, 386-390. — Les Croyants, par M. Émile Grimaud, 391-396. — Les deux Épées; les Fils d'un preux, par M. Émile Grimaud, 443-451. — Au roi Guillaume de Prusse, par M. Victor de Laprade, 452-456.

BEAUX-ARTS.

A travers le salon, par M. Lucien Dubois, 5-23. — Du Chant grégorien et de sa restauration, par M. Stéphane Halgan, 99-110.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 87-88, 168. 247-248.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

DE LA BORDERIE (Arthur). — D'un marinier qui trouva un trésor, document communiqué, 231-235. — Pierre Boaistauau, sieur de Launay, (suite et fin), 63-75, 111-116. — Une page d'histoire, 484-494.

DU DOT (J.). — La Pomme à sonnettes, conte du pays nantais, (fin), 54-62.

DUBOIS (Lucien). — A travers le salon, 5-23. — Propos d'un assiégé. Les Bretons au siège de Paris, 474-480.

L'ÉVÊQUE DE NANTES (M^{sr}). — Lettre pastorale, à l'occasion de la prise de possession de son siège épiscopal et de son sacre, 148-162.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Le Père Lacordaire, (fin), 5-23. — Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, 270-277. — Victor-Emmanuel au Quirinal, 457-465. — Nos victimes de la guerre, 481-483.

GRIMAUD (Émile). — Strophes patriotiques : la Marseillaise vendéenne, la Statue, Un Soldat du pape, A Victor de Laprade, 314-323. — Les Croissants, 391-396. — Les deux Épées, 443-446. — Les Fils d'un preux, 446-451.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Redon au xvi^e siècle, 249-262.

HALGAN (Stéphane). — *Au bord du fleuve*, poésies par M. C. Robinot-Bertrand, 76-81. — Du chant grégorien et de sa restauration, 99-110.

D'HERBAUGES (Jules). — La Rue des Nobles, 306-313, 348-362, 427-452.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 85-86; d'août, 163-167; de septembre, 243-246; — de novembre, 403-408.

DE KERMALO (L.). — Les Cadets de Bretagne (1669), 117-122.

DE KERSABIEC (V^{te} Édouard). — S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, 45-53, 136-147, 209-222, 287-305, 363-377, 466-473.

DE LAPRADE (Victor). — Aux soldats et aux poètes bretons, poésie, 323-328. — Au roi Guillaume de Prusse, poésie, 452-456.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — La Chapelle de Coat-ar-Roch, 200-208.

LE JEAN (J.-M.). — Élégie bretonne sur la mort de M. Lescour, 240-242. — Chant des guerriers bretons en 1870 (Gwerz brezoulerien Breiz-Izel ar bloaz 1870), 386-390.

LUZEL (F.-M.). — Contes et récits, 223-230. — Pour la patrie (Ewit ar vro), poésie, 195-199. — Porpant, conte légendaire chrétien, 397-402.

DE LA NICOLLIÈRE-TELLEIRO (Stéphane). — Harouys, 278-286. — Gérard Chabot, sire de Rays (1339-1377), 378-385. — *Récits historiques, tradi-*

ditions et légendes de la Haute-Bretagne, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 236-239.

ORAIN (Adolphe). — Émile Souvestre, 263-269.

MERLAND (Constant). — Le vice-amiral de Grimouard (suite et fin), 123-135, 181-194. — Le Père Baudouin, 329-347, 409-426.

DE LA PILORGERIE (Jules). — *Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse*, par M. l'abbé Goudé, 81-84.

PLAINE (Dom). — Charles de Blois et le comte de Montfort. Recherches et éclaircissements sur le débat de la succession au duché de Bretagne (1341-1364), 169-180.

RIO (F.). — Le capitaine Dréano, 89-98.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

- Au bord du fleuve*, poésies, par M. C. Robinot-Bertrand, 76-81.
Contes des paysans et des pâtres slaves, par M. Alexandre Chodzko, 228-230.
Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse, par M. l'abbé Goudé, 81-84.
Histoires prodigieuses, par Pierre Boaistuau, sieur de Launay, 63-75.
Les Dieux et les Héros, contes mythologiques, par M. Georges Cox, 223-227.
Récits historiques, traditions et légendes de Haute-Bretagne, 236-239.
Rêves poétiques, par Émile Souvestre, 266-267.
Théâtre du monde, par Pierre Boaistuau, sieur de Launay, 111-116.
Trois femmes poètes inconnues, par Émile Souvestre, 266.
Vie du R. P. Lacordaire, par M. Foisset, 24-44.

10.

11.

12.

13.

14.

